This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

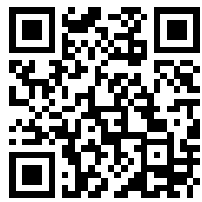

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

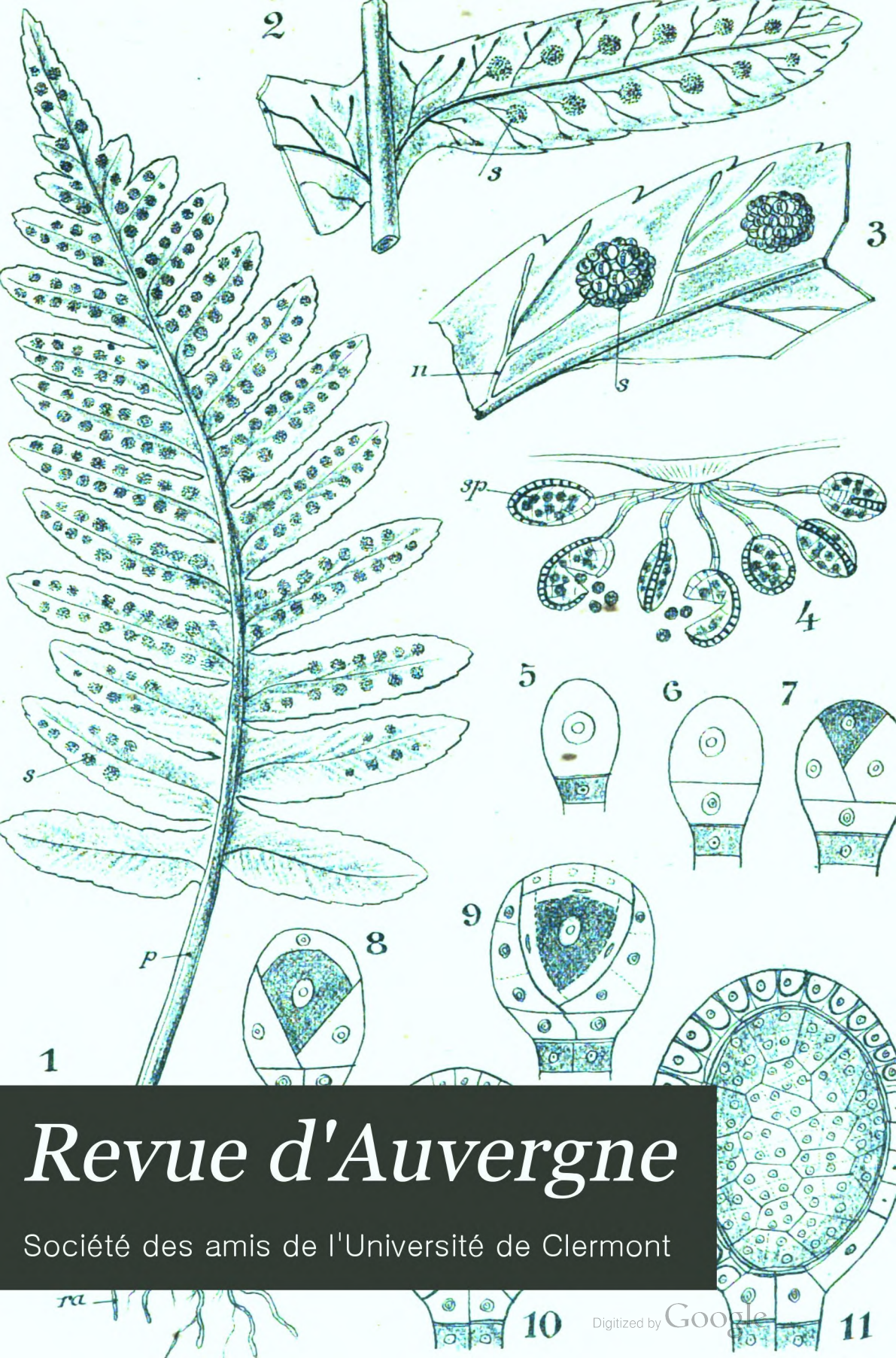

Revue d'Auvergne

Société des amis de l'Université de Clermont

Digitized by Google

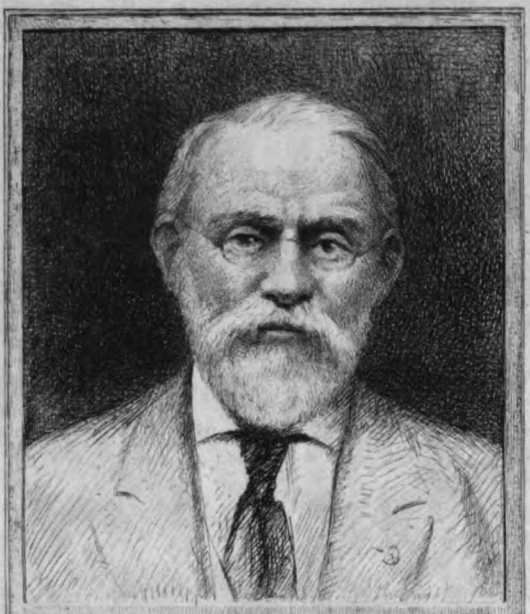

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME XVIII

1901

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1901

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nejhoff
1-28-28
14848

LE DÉVELOPPEMENT

DES

ÉTUDES D'HISTOIRE BYZANTINE

DU XVIIe AU XXe SIÈCLE (1)

Parmi les études nouvelles qui se sont constituées dans la dernière partie du XIXe siècle, l'histoire de l'empire byzantin et du moyen âge oriental est une des dernières venues. Son importance, l'intérêt qu'elle offre et même son droit à l'existence ont été longtemps contestés ; encore aujourd'hui, admise depuis peu dans l'enseignement public des divers pays d'Europe, elle passe pour une science bien spéciale ; tandis que les grands noms du moyen âge occidental sont familiers au public, il semble que toute étude d'histoire orientale soit une incursion dans un domaine inconnu et aussi éloigné de nous que celui des dynasties égyptiennes. Il faudrait être aveugle cependant pour ne pas voir de quelle importance sont pour les Français et les Européens du XXe siècle toutes les études qui ont trait à l'histoire de l'Orient. Aussi, pour dissiper tout à fait le malentendu qui existe encore entre les érudits et l'opinion publique, il n'est pas inutile de faire un retour sur les vicissitudes qu'ont traversées les études byzantines depuis leur naissance jusqu'à nos jours. Fondées au XVIIe siècle,

(1) D'après une leçon d'ouverture faite à la Faculté des Lettres de l'Université de Clermont-Ferrand (Novembre 1900).

Digitized by Google

ces études ont été abandonnées par système au siècle suivant; elles se sont relevées avec timidité de leur discrédit au XIXe siècle, et ce n'est que depuis peu qu'elles sont pour les savants un objet de recherches indépendantes et désintéressées.

I.

LES ORIGINES.

La Renaissance et la Réforme ont été, dans tous les domaines, des périodes d'activité confuse pendant lesquelles se sont élaborés péniblement les principaux éléments qui constituent la politique, l'état social, l'état intellectuel des temps modernes. C'est de cette époque que toutes les branches de l'érudition tirent leur origine ; il n'est donc pas étonnant qu'il faille remonter au XVIe et même à la fin du XVe siècle pour trouver les premiers vestiges d'une érudition byzantine. Les promoteurs de la philologie byzantine ont été les Grecs eux-mêmes qui ont fui l'invasion des Turcs et, après s'être établis en Occident, ont enrichi les principales bibliothèques de l'Europe des manuscrits de leur littérature. C'est à ce titre que Bessarion, le bienfaiteur de la Bibliothèque de Saint-Marc, se trouve être à la fois un des derniers acteurs de l'histoire de Byzance et un des fondateurs des études relatives au moyen âge oriental. A cet âge héroïque, les philologues ne se sont pas encore retranchés chacun dans une étude spéciale qui suffit au développement de son activité. L'antiquité grecque, latine, hébraïque et par surcroît les auteurs byzantins, dont le style leur rappelle celui des auteurs classiques, occupent en même temps leurs loisirs. Il était encore possible, à cette époque, d'être universel, et voilà pourquoi la plupart des érudits du XVIe siècle ne séparent pas le domaine byzantin du cycle des études philologiques. Dès 1470, l'Arétin donne une traduction

Digitized by Google

libre, en latin, de la guerre des Goths, de Procope, et, à la même époque, Nicolo de Lonigo entreprend sur l'ordre d'Hercule d'Este, duc de Ferrare, une traduction en italien du même auteur, restée manuscrite et déposée à la Bibliothèque de Milan (1). En 1499, les Alde, de Venise, donnent une édition des « Lettres grecques » qui comprend un très grand nombre de pièces du moyen âge. En Hollande, en Allemagne, en France même, paraissent des traductions nombreuses d'auteurs byzantins, en latin, en italien, en français, qui sont destinées aussi bien à tous les lettrés qu'aux érudits de profession. Enfin, c'est à cette époque que sont publiées les premières éditions des historiens grecs du moyen âge. En Allemagne, Beatus Rhenanus (1485-1547) et, après lui, Hœschel (1556-1617), donnent les premières éditions de Procope, d'Eusèbe et d'Anne Comnène (1610). Dans les Pays-Bas, Bonaventure de Smet (Vulcanius), professeur de langue grecque à l'Université de Leyde, l'éditeur de Jornandès, publie aussi les textes d'Agathias (1594), de Théophylacte de Simokattès (1596) et du premier livre des Thèmes de Constantin Porphyrogénète (1588). En France, l'imprimeur helléniste Frédéric Morel fait paraître le deuxième livre du même ouvrage (1609). Mais c'est surtout le hollandais Meursius (1579-1639) qui donne la plus grande impulsion à ces études. Le premier avant Ducange, il eut l'idée de publier un Dictionnaire spécial de la langue grecque du moyen âge, le *Glossarium græco-barbarum* (1617). Par ses éditions du *De Administrando Imperio* (1611), de *Manassès* (1616), de l'ouvrage complet de Constantin Porphyrogénète sur les Thèmes (1617) et de Michel Glycas (1618), il est un des précurseurs de la philologie byzantine.

Et pourtant, malgré d'aussi importants résultats, cette science était encore à naître. Ces publications de textes et

(1) Cod. Ambros. A. 272.

Digitized by Google

de traductions n'étaient, à vrai dire, que des curiosités destinées à s'ajouter au trésor de l'érudition antique et leurs auteurs ne cherchaient pas à s'en servir pour entreprendre une étude systématique du moyen âge oriental. De plus, si des textes importants avaient été publiés, beaucoup étaient encore inconnus; un grand nombre de bibliothèques et de dépôts d'archives étaient inexplorés. Enfin, les éditions publiées étaient souvent défectueuses et comme elles avaient paru sans ordre ni plan d'ensemble, elles n'étaient que d'un faible secours pour les érudits. Ce fut la gloire des savants français du XVIIe siècle de remédier à ces inconvénients et de fonder véritablement la science byzantine.

II.

LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Jusque-là, en effet, les études byzantines dépendaient étroitement de la philologie antique ; c'est au XVIIe siècle seulement que la science du moyen âge a été fondée : la philologie byzantine, qui en est une branche, s'est trouvée alors remise à sa véritable place. Les Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ont véritablement créé la critique des textes et les sciences auxiliaires qui sont la base même de l'histoire du moyen âge. La préface des *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti* (1668) est un véritable manifeste ; si cette entreprise a un but d'édification, elle n'en présente pas moins un caractère scientifique par suite de la méthode dont Mabillon a posé les principes. Le Traité de Diplomatique *(de Re Diplomatica*, 1681) consacra la révolution ; la méthode historique était fondée. Aussi les Bénédictins du XVIIe siècle s'attaquent-ils à la fois à tous les domaines de l'histoire du moyen âge : patrologie grecque et latine, hagiographie, histoire de l'Eglise, histoire de France et enfin histoire byzantine,

Digitized by Google

rien ne leur échappe. Ils furent aidés dans leur tâche par un grand nombre de savants qui n'appartenaient pas à leur ordre, mais dont les noms demeurent associés aux leurs.

A côté des bénédictins comme Mabillon et Montfaucon qui s'occupèrent surtout de patrologie, on trouve des jésuites, comme Labbe (1607-67), qui eut l'honneur de commencer la publication de la Byzantine du Louvre; des dominicains, comme Combefis (1605-79), qui reçut une subvention de l'assemblée du clergé pour établir le texte des Pères grecs; des laïques comme Cotelier (1629-86), professeur de grec au Collège de France, et enfin Ducange (1610-88), ancien trésorier de France à Amiens, attiré à Paris par l'amour de l'érudition et que Mabillon avouait pour son maître. Il serait injuste de ne pas adjoindre à cette pléïade le grec Léon Allatius, né à Chio en 1586, élevé à Rome, professeur de langue grecque à la Vaticane, puis bibliothécaire du Vatican, dont la réputation était telle que Louis XIV lui offrit une pension qu'il refusa par ordre du Pape; ses nombreux ouvrages sur l'Eglise grecque et ses rapports avec Rome (1), ses études sur Psellos et sa collaboration à la Byzantine lui donnent une place honorable parmi les fondateurs de la philologie médiévale.

Leur œuvre a été considérable et même dans une certaine mesure définitive : leurs commentaires et leurs éditions sont encore aujourd'hui la base principale de l'érudition contemporaine. L'entreprise du *Corpus scriptorum Historiæ Byzantinæ*, aux frais du Roi et par l'Imprimerie royale du Louvre, dans ces splendides in-folio où l'élégance des caractères typographiques ne le cède en rien à la critique des textes, fut un des plus beaux monu-

(1) *De Psellis et eorum scriptis.* Rome, 1634. — *De libris ecclesiasticis Græcorum.* Paris, 1644. — *De Ecclesiæ Occident, atque Orientalis perpetua consensione.* Cologne, 1648. — *Græcia orthodoxa.* Rome, 1652. 9. — *S. Nili asceteæ epistolæ.* Rome, 1668, etc...

Digitized by Google

ments du XVIIe siècle. L'œuvre débuta en 1648 par un volume qui comprenait les Extraits des Ambassades, l'édition de Theophylacte de Simocattés de Fabrot, celle de la Chronographie de Nicéphore, du père Petau. Le Père Labbe avait été chargé de présenter l'œuvre au public et sa préface est intéressante, car elle nous fournit un témoignage irréfutable de l'importance que les érudits du XVIIe siècle attachaient à l'histoire byzantine.

« Cette histoire byzantine, nous dit-il, admirable par » la multitude de ses événements, agréable par leur » variété, remarquable par leur durée, est assez compa- » rable à celle de l'ancienne Rome pour que tous les » savants l'aiment et la cultivent, pour que tous les livres » qui la renferment soient avidement recherchés (1). » Il y a loin de ces paroles aux termes de mépris dont on s'est servi dans la suite pour condamner cette histoire. Après avoir exposé l'état défectueux dans lequel se trouve toute la littérature grecque du moyen âge, perdue dans les manuscrits qui sont la proie des vers ou dispersée dans des traductions et éditions de valeur inégale dont quelques-unes sont déjà très anciennes et difficiles à trouver, l'auteur expose le but de la nouvelle publication. Elle rassemblera dans un format uniforme toutes les œuvres déjà éditées ou encore manuscrites que l'on aura pu trouver dans les grandes bibliothèques, Vaticane, Royale, Mazarine, Barberine, etc...; les éditions seront répandues dans le monde entier. En terminant, le Père Labbe fait appel à la collaboration des savants étrangers :

« Courage donc, savants de tout l'Univers, amis des lettres et de la gloire ! Produisez toutes les richesses qui se cachent chez vous, explorez les rayons des bibliothèques, fouillez les moindres recoins, parcourez les musées, avertissez vos amis, déployez toute votre ardeur... Nous pouvons vous promettre, en retour, de publier les services

(1) *De Historiæ Byzantinæ scriptoribus publicandis protrepticon.* Paris, 1648, f°.

Digitized by Google

que vous nous aurez rendus : leur souvenir conservé par les caractères royaux sera répandu sur la surface de la terre et conservé dans la postérité par un monument plus durable que le marbre ou l'airain... (1) »

Ces magnifiques promesses furent tenues et de 1648 à 1712, les éditions d'historiens byzantins sortirent sans interruption de l'imprimerie royale du Louvre. La publication marcha avec une assez grande activité et elle était bien avancée en 1688. A partir de cette époque elle fut interrompue par suite de l'arrêt brusque des générosités royales et de la disparition de la première génération d'érudits. En 1712, l'édition de Léon le Diacre confiée à Combefis allait paraître lorsque la guerre de la succession d'Espagne éclata : l'œuvre inachevée ne fut reprise qu'au XIXe siècle. L'esprit le plus large avait présidé au choix des éditeurs et conformément au programme tracé par le P. Labbe, toutes les collaborations des hommes compétents avaient été accueillies : à côté des Français on trouve des étrangers comme Allatius ou Banduri. Les meilleures éditions dues aux travaux antérieurs des érudits, l'Agathias de Vulcanus, le Manassès de Leunclavius, l'Anne Comnène d'Hœschel, le Jean Cantacuzène du P. Gretser etc.... furent reproduites intégralement dans la Byzantine du Louvre. Cependant la nouveauté faisait le principal mérite de cette collection : grâce à elle, des historiens d'une importance fondamentale ont vu le jour : Théophanes dû au dominicain Goar et publié seulement après sa mort en 1655, avec l'adjonction de la chronique de Léon le Grammairien éditée pour la première fois par Combefis ; les chroniques qui font suite à celles de Théophanes (éditeur : Combefis, 1655) ; Georges le Syncelle (éditeur : Goar, 1652) ; Joël (éditeur : Allatius, 1651). En 1660, Labbe donnait la première édition correcte de Michel Glycas, et en 1688 Ducange celle de la Chronique

(1) *Id.*

Digitized by Google

Pascale. Le cycle des annales byzantines était parcouru du ve au xve siècle et, si bien des textes importants attendaient un éditeur, la voie était du moins tracée. Aujourd'hui encore nulle collection ne remplace la Byzantine du Louvre que les Byzantines postérieures ont reproduite presque intégralement. Des textes bien établis sont la condition nécessaire de tout progrès des études historiques; la philologie byzantine avait désormais l'instrument de travail qui lui manquait auparavant.

Mais là ne se bornèrent pas les travaux des savants du xviie siècle : la lecture des textes leur inspira un goût très vif des études byzantines et, guidés par les principes de la critique historique, ils fondèrent la plupart des sciences auxiliaires qui se sont développées depuis et dont la connaissance est la condition préalable de toute recherche sérieuse. Au premier rang il faut placer Ducange qui parcourut avec le même bonheur les domaines les plus différents; il est à la fois le maître de l'érudition médiéviste pour l'Orient comme pour l'Occident. En 1680 il publia sa « *Constantinopolis christiana* », un des meilleurs guides qui existent pour l'archéologie du moyen âge et qui comprend une Histoire généalogique des empereurs d'Orient. Le seul inconvénient de l'archéologie de Ducange c'est qu'elle est entièrement livresque et ne repose sur aucune exploration des monuments; il était impossible qu'il en fût autrement à cette époque; son livre a du moins le mérite d'être le répertoire le plus complet de tous les renseignements archéologiques que fournissent les auteurs grecs du moyen âge : il est la base de toute étude sur la topographie de Constantinople. Mais l'ambition de Ducange était plus haute encore et il voulait doter la philologie byzantine d'un monument analogue à son « *Glossaire de la basse latinité* » publié en 1678. Il avait relevé un très grand nombre de termes inconnus aux écrivains classiques et son éditeur Bilaine l'engageait à en faire un recueil qui serait un véritable dictionnaire de la langue

Digitized by Google

grecque au moyen âge. Mais Bilaine mourut et les libraires de Paris hésitèrent à se charger d'une publication d'un genre si spécial : ce fut alors qu'un libraire de Lyon, Anisson, offrit de lui-même son concours à Ducange et l'ouvrage parut en 1688 (1); il n'a jamais été dépassé.

Plus jeune que Ducange, ancien officier devenu bénédictin après avoir fait la campagne d'Alsace avec Turenne, Montfaucon devint à force d'études un des meilleurs hellénistes de son temps. Lié avec Ducange et Mabillon, il était imbu de leurs principes de critique historiques, et après un voyage à Rome en 1698 qui lui permit d'étudier les principaux manuscrits grecs des bibliothèques italiennes, il créa de toutes pièces la science de la Paléographie grecque. Voici comment un de ses plus brillants successeurs, Gardthausen, juge son ouvrage qui parut en 1708 : « La Paléographie grecque est une des créations les » plus remarquables qu'il y ait jamais eues. Grâce à elle » une nouvelle méthode a été non seulement fondée mais » constituée définitivement, ce qui est d'autant plus » remarquable que Montfaucon n'a eu aucun prédécesseur » mais a dû tirer tout de rien » (2). L'ouvrage comprend non seulement des éléments de paléographie, mais une étude sur la Diplomatique des Grecs, faite d'après les principes de Mabillon.

A côté de ces noms illustres il faut placer celui de Fabrot, collaborateur de la Byzantine et jurisconsulte : Par sa traduction latine des Basiliques et du commentaire grec de Théophile sur les Instituts (3), il fut un des précurseurs des historiens du droit byzantin. Un bénédictin de Raguse accueilli en France, le Père Banduri est après Ducange est un des fondateurs de la numismatique byzantine (4); son « *Imperium Orientale* » ajouté en 1711, à la

(1) Voy. dans la *Revue des Et. Grecques* (1892), les documents publiés sur cette question, par M. Omont.

(2) Gardthausen. *Griechische Palæographie*. Leipzig, 1879, p. 5-6.

(3) Publiée en 1747. Paris, 7 vol. f°.

(4) *Numismata Imperat. Roman*, 2 vol. f°.

Digitized by Google

Byzantine du Louvre est un des ouvrages fondamentaux pour l'étude géographique et topographique de l'Empire byzantin. Enfin à côté de l'histoire politique, celle de l'Eglise grecque était l'objet d'une curiosité très vive. Non seulement les éditions des Pères grecs se multipliaient (1), mais le Père Lequien leur adjoignait en 1712 les œuvres de Saint Jean Damascène, un des plus grands théologiens grecs du moyen âge et publiait sur le modèle de la *Gallia christiania* son « *Oriens christianus* » qui bien qu'incomplet aujourd'hui, n'a pas encore été remplacé. Allatius apportait une grande contribution à cette histoire par son édition des Lettres de Saint-Nil (1668), et ses études sur les livres ecclésiastiques des Grecs (1644), sur le conflit perpétuel entre l'Eglise d'Occident et celle d'Orient (1648), sur la Grèce orthodoxe (1652-9). Le Père Labbe donnait en 1671 une édition pour ainsi dire définitive des conciles (18 vol. in-f°). Enfin le dominicain Goar passait huit années en Orient et rapportait des documents précis sur les rites et la liturgie de l'Eglise grecque (2).

Le monde grec du moyen âge était donc étudié sur toutes ses faces. Si les érudits qui se livraient à ces travaux regardaient le moyen âge tout entier comme leur domaine et constituaient en même temps l'Histoire de France, l'Histoire de l'Eglise, l'Histoire byzantine et l'Histoire de l'Orient latin, chacune de ces branches n'en formait pas moins déjà une spécialité dotée d'une méthode particulière. La philologie byzantine date donc de cette époque, et il est curieux de voir que les efforts des spécialistes furent suivis avec intérêt et encouragés par le grand public lui-même. En 1672, le président de la Cour des monnaies, Louis Cousin, entreprit d'adapter à l'usage des lecteurs ordinaires les chroniques grecques de la Byzan-

(1) En 1672, Cotelier, professeur de langue grecque au Collège de France, publiait une édition des Pères grecs des temps apostoliques et des « *Ecclesiæ græcæ analecta et monumenta.* »

(2) *Euchologium, sive rituale Græcorum*, Paris, 1647, f°.

Digitized by Google

tine (1). Quelques années plus tard, après la mort du Père Maimbourg, en 1686, on publiait sous son nom une *Histoire de l'Arianisme*, une *Histoire des Iconoclastes*, une *Histoire du Schisme des Grecs*. Le succès de ces ouvrages fut énorme et pour en rendre l'achat plus facile on transforma les lourdes éditions in-4° en commodes éditions in-12 et in-16. « La traduction de l'Histoire de » Constantinople, dit le *Journal des Savants* du 26 août » 1675, est une des plus grandes entreprises qui ait jamais » été faite en notre langue et une des plus nouvelles, eu » égard au sujet et aux auteurs qui l'ont traitée. Le sujet » en est admirable et on ne peut rien dire de plus beau » soit pour la grandeur des entreprises, soit pour la » variété des événements. La qualité, le mérite et le grand » nombre des auteurs qui l'ont écrite avec leur fidélité et » leur suffisance ne contribuent pas peu à son achève- » ment. » Il est intéressant de recueillir cette opinion qui montre bien qu'à cette époque l'Histoire byzantine était considérée comme un sujet d'études aussi noble que l'Histoire romaine elle-même. Le président Cousin ne déclarait-il pas dans sa préface que « la nouvelle Rome avait » fourni des exemples aussi rares et aussi surprenants que » l'ancienne de toutes sortes d'éminentes qualités, de pros- » périté et de disgrâces, de révolutions et de catas- » trophes. » Comment se fait-il donc que l'histoire byzantine si prisée par les contemporains de Louis XIV ait été considérée par ceux de Voltaire comme un amas de monstruosités et une école de démoralisation? Ce changement de point de vue vaut la peine d'être étudié.

III.

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

L'Histoire byzantine a subi en réalité au XVIIIe siècle le sort commun de toutes les sciences historiques : elle a

(1) *Histoire de Constantinople*, Paris, 1672-74, 8 vol. in-4°.

Digitized by Google

cessé comme elles d'être une étude d'érudition désintéressée pour devenir un arsenal d'arguments philosophiques. Jamais peut-être à aucune époque la généralisation historique ne s'est ainsi donné libre carrière; les périodes les plus reculées comme les plus récentes, les pays les plus rapprochés comme les plus exotiques ont été explorés; jamais cependant la véritable méthode de l'histoire n'a été violée avec plus d'insouciance et comme à plaisir. Les philosophes aussi bien que leurs adversaires n'ont pas admis que l'histoire pût être cultivée pour elle-même; au moment même où ils se proclamaient affranchis de la tradition, ils n'étaient pas fâchés de chercher dans les siècles passés les titres de noblesse de la raison. L'histoire devint donc comme tous les genres littéraires, comme le théâtre, le roman, la poésie, philosophique et morale. Nul n'eut désormais le droit d'envisager les événements du passé sans en tirer une leçon immédiatement applicable à la conduite présente; les historiens ne virent donc plus dans l'histoire qu'un recueil commode de leçons ou d'exemples destinés à illustrer leurs théories, et l'on vit Raynal faire sortir la doctrine communiste de l'Histoire philosophique des Deux Indes.

Il était nécessaire de bien marquer ce caractère de la plupart des œuvres historiques du XVIIIe siècle pour expliquer la décadence profonde et irrémédiable des études byzantines à cette époque. Le moyen âge tout entier, aussi bien occidental qu'oriental, avec sa foi au miracle et son amour de la tradition devait être un problème irritant pour les philosophes. C'est avec horreur que Voltaire, après avoir étudié l'Histoire ancienne « s'enfonce dans ces déserts couverts de ronces » et le jugement sommaire qu'il porte sur la période intermédiaire entre l'antiquité et les temps modernes suffit à nous montrer avec quel esprit les études médiévistes étaient abordées jusqu'au début du XIXe siècle. « Vingt jargons barbares, dit-il, succèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond

Digitized by Google

de l'Illyrie au mont Atlas. Au lieu de ces sages lois qui gouvernaient notre hémisphère on ne trouve plus que coutumes sauvages..... L'entendement humain s'abrutit dans les superstitions les plus lâches et les plus insensées.... L'Europe entière croupit dans cet avilissement jusqu'au XVIe siècle et n'en sort que par des convulsions terribles. » (1) Il n'est donc pas étonnant que l'Histoire byzantine ait été enveloppée dans cette commune disgrâce, et depuis Montesquieu jusqu'à Joseph de Maistre, c'est avec une touchante unanimité que philosophes ou croyants se sont rencontrés pour flétrir une époque qui leur semblait une monstruosité historique.

Ce n'est pas que l'Empire byzantin n'ait donné lieu au XVIIIe siècle à des travaux; l'horreur même qu'il inspirait attirait la curiosité sur lui et c'est de cette époque que datent les principales histoires d'ensemble qui en aient jamais été tentées. Montesquieu consacre à son étude les trois derniers chapitres de l'Essai sur la grandeur et la décadence des Romains (2); on peut dire qu'il est l'auteur des jugements tout faits sur lesquels vivront tant de générations jusqu'à nos jours. « L'Histoire de l'empire » grec.... n'est plus qu'un tissu de révoltes, de séditions » et de perfidies..... Une bigoterie universelle abattit les » courages et engourdit tout l'empire..... L'on voit des » généraux lever un siège et perdre une ville pour avoir » une relique. » Le clergé grec est coupable d'avoir plongé les laïcs dans l'ignorance et les clercs byzantins ressemblent « à ces Scythes dont parle Hérodote qui crevaient » les yeux à leurs esclaves, afin que rien ne pût les dis- » traire et les empêcher de battre leur lait. » La seule objection qui arrête l'auteur, c'est la durée millénaire de cet empire; Montesquieu attribue cette persistance aux divisions des Arabes, à l'invention du feu grégeois, au

(1) Essai sur les mœurs, XI.
(2) 1734.

Digitized by Google

commerce prospère de Constantinople, à l'établissement définitif des peuples barbares du Danube. « Ainsi pen- » dant que l'empire était affaissé sous un mauvais gou- » vernement, des causes particulières le soutenaient. »

Dans deux chapitres de l'Essai sur les mœurs (1), Voltaire renchérit encore sur ce jugement et donne de l'empire byzantin une formule dont la fortune se perpétuera jusqu'à nous. « On ne s'occupait que de deux objets, les courses du cirque et les trois hypostases. L'empire romain avait alors plus de moines que de soldats. » Les jeux de l'Hippodrome et les discussions sur des mots, tels seront désormais dans la littérature les traits caractéristiques de ceux que Taine appellera encore des « idiots bavards. » A part quelques princes tels que Julien, « quel empereur ne souilla pas le trône d'abominations ou de crimes? » La fortune des mots « *byzantin* » et « *byzantinisme* » était faite et il est curieux de rapprocher des formules tranchantes de Voltaire, les invectives dont Joseph de Maistre accable cet empire « dont la langue française a voûlu faire justice en le nommant bas. » (2) Les épithètes de « détestables sophistes, prodiges d'orgueil et de nullité » sont parmi les plus douces qui se présentent à l'écrivain. « Byzance ferait croire au système des climats ou à quelques exhalaisons particulières à certaines terres qui influent d'une manière invariable sur le caractère des habitants. La souveraineté romaine en s'asseyant sur ce trône, saisie tout à coup je ne sais par quelle influence magique perdit la raison pour ne plus la recouvrer. Qu'on feuillette l'Histoire universelle, on ne trouvera pas une dynastie plus misérable. » (3) Son histoire ne peut être lue « que par un homme exercé à vaincre les plus grands dégoûts » et comme si ce n'était pas assez, l'auteur accuse les Byzantins d'un méfait plus grave

(1) Du Pape, IV, 10. p. 445 (1817).
(2) Du Pape, IV, 10. p. 445 (1817).
(3) Chap. XI et XXIX.

Digitized by Google

encore et il déplore que sous leur influence pernicieuse, la civilisation russe ait été faussée dès son origine.

Ce fut au milieu de ces tendances que Lebeau en France et Gibbon en Angleterre entreprirent une histoire générale du « Bas-Empire. » Historiens consciencieux et même amateurs de tableaux minutieusement tracés, ils n'ont ni l'un ni l'autre une force d'esprit suffisante pour s'affranchir des préjugés de leurs contemporains ; il ne faut donc pas chercher dans leurs ouvrages une étude bien profonde : ils ont lu les chroniques avec parti pris, mais au moins les ont-ils lues. Tous deux éprouvent le besoin d'excuser dans leur préface aux yeux des lecteurs le sujet qu'ils ont choisi, mais au moins ont-ils été frappés du caractère dramatique de cette histoire et de la durée extraordinaire de l'empire byzantin. Lebeau parle des « traits de lumière » qui illuminent les ténèbres, des héros qui s'élèvent, pour ainsi dire, « du milieu des tombeaux », des puissants États qui sortent des ruines de l'empire (1). Gibbon est comme effrayé de la longueur de cette décadence. « Il y a cinq siècles que l'empire romain est dans la déca» dence, mais il me reste plus de huit siècles à parcourir » avant d'arriver au terme de mes travaux. (2) » Il prend donc le parti de reculer devant la tâche ingrate que Lebeau avait acceptée sans hésiter et de combler « cet intervalle de ténèbres » par une brève narration des faits les plus importants. Dans son ouvrage les neuf derniers siècles de l'empire romain tiennent moins de place que les cinq premiers. Malgré une étude exacte des sources alors imprimées, malgré des chapitres tout à fait nouveaux sur l'état social et la vie privée, l'ouvrage de Gibbon comme celui de Lebeau n'a rendu que de mauvais services à la cause des études byzantines. On peut dire que tous deux ont donné naissance à cette lignée de lieux communs, d'anecdotes apocryphes, d'antithèses ingénieuses, de

(1) Préface de la première édition, 1757.

(2) Edit. Buchon T. II, p. 305. La première édition de Gibbon parut en 1776.

Digitized by Google

tableaux mélodramatiques qui pendant un siècle ont représenté dans les manuels scolaires et les ouvrages de vulgarisation, les résultats de l'érudition byzantine (1). Leur souci même du document a paru ajouter une nouvelle autorité aux jugements improvisés des philosophes. Ils ont écrit l'histoire de Byzance sans posséder le sens historique et s'ils survivent encore dans nos bibliothèques à la ruine de la méthode philosophique de l'histoire, ils ne doivent cette fortune qu'à la circonspection avec laquelle les érudits contemporains entreprennent des études aussi générales. Nul d'entre eux n'a cru encore le moment venu de refaire une histoire d'ensemble de l'empire byzantin.

Le dix-huitième siècle est-il donc entièrement stérile dans l'histoire de l'érudition byzantine? La trace des savants du siècle précédent disparut-elle entièrement? Leur œuvre avait été trop considérable pour que le silence se fît ainsi autour d'elle; ils avaient ouvert une voie trop large pour qu'elle fût entièrement abandonnée. Aussi, malgré un ralentissement marqué d'activité dans les recherches, la tradition des études grecques du moyen-âge ne disparut pas. Elle se perpétua, il est vrai, sans éclat et sans exercer aucune action sensible sur les études historiques; bien plus, elle quitta la France, son pays d'origine, pour se réfugier dans les universités et les collèges d'Allemagne et d'Italie. Les éditions nouvelles qui furent publiées à cette époque n'en marquent pas moins une sorte de liaison entre l'érudition du XVIIe siècle et la renaissance des études byzantines à notre époque. Le bilan de ces travaux est d'ailleurs bien vite dressé. Ce fut à Venise que, de 1729 à 1738, on imprima

(1) En 1818 paraissait un ouvrage anonyme intitulé « *Beautés de l'histoire du Bas-Empire* » et destiné à la jeunesse. L'auteur compte sur les réflexions utiles que les événements dramatiques de cette histoire inspireront aux jeunes gens. « Ils sentiront de quel prix est la vertu en voyant si souvent le vice et le crime faire le malheur des peuples; ils béniront le ciel de vivre à une époque où les révolutions ne sont connues que par l'histoire et ils sauront apprécier le bonheur d'une nation gouvernée par un prince magnanime et bienfaiteur de ses sujets. »

Digitized by Google

une nouvelle édition, assez médiocre d'ailleurs, de la Byzantine du Louvre. Parmi les publications inédites, la plus importante fut celle du « *De Cœrimoniis* » de Constantin Porphyrogénète, éditée en 1751 par Reisk, recteur de l'Ecole Saint-Nicolas, à Leipzig; le commentaire qui accompagne cette édition dénote une science approfondie des textes byzantins; mais les connaissances ajoutées ainsi au trésor de l'érudition byzantine ne devaient être mises en œuvre que beaucoup plus tard. Puis viennent quelques éditions allemandes ou italiennes: en 1777, celle de Georges Pisidès (1); en 1796, celle de Georges Phrantzès (2). Avant de quitter cette époque, il est nécessaire cependant de signaler un des premiers voyages scientifiques dont les résultats aient enrichi la science byzantine. En 1785, le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur de France à Constantinople, emmena avec lui une élite de savants chargés d'étudier les curiosités archéologiques de l'Orient. L'un d'eux, l'helléniste Villoison (3), fut chargé d'explorer les couvents du Mont-Athos, ce coin encore vivant de la civilisation byzantine. Il a laissé une relation intéressante de son voyage et rapporté des manuscrits précieux aussi bien pour la philologie classique que pour les études byzantines : sans porter spécialement son attention sur elles, il les servit donc indirectement.

Mais la séparation était absolue entre le petit groupe d'érudits qui continuait ces travaux dans l'ombre et la littérature historique qui comptait pour rien les découvertes antérieures; pour que la tradition du dix-septième siècle se renouât, il fallut une nouvelle révolution dans les études historiques.

(1) Par Foggi. Rome, 1777.
(2) Par le père Alter. Vienne, 1796.
(3) Né en 1750, mort en 1805.

Digitized by Google

IV.

LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

La renaissance des études relatives au moyen âge eut lieu dans la première moitié du XIXe siècle; pourtant l'histoire byzantine ne profita guère de ce mouvement, moins complet que celui du XVIIe siècle. Le moyen âge latin revint en honneur; les savants consacrèrent surtout leurs travaux aux origines des histoires nationales de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Angleterre; le moyen âge oriental fut à peu près complètement oublié. La nouvelle école, en effet, tenait encore de trop près au dix-huitième siècle; aussi bien en Allemagne qu'en France, elle manquait de la liberté d'esprit et du désintéressement nécessaires aux études dont le côté actuel n'éclatait pas à tous les yeux. La question des romanistes et des germanistes, celle des origines du tiers-état, les rapprochements entre les révolutions d'Angleterre et celles de France absorbaient toutes les préoccupations. La liste des acquisitions faites durant la première moitié du siècle serait donc vite dressée. Sans doute, la tradition des érudits d'autrefois se maintient toujours comme au XVIIIe siecle, mais ce sont quelques isolés qui la représentent. Un Allemand émigré en France, Hase, élève des Universités saxonnes, est chargé par Choiseul-Gouffier, après la mort de Villoison, de publier l'ouvrage de Jean Lydos sur les Magistratures romaines (1). Employé à la Bibliothèque impériale, puis professeur de paléographie grecque et de langue moderne à l'Ecole des Langues orientales, Hase put satisfaire son goût pour les études byzantines. En 1805, il collabora aux « *Notices et Extraits des manuscrits* », et y publia des notices sur Léon le Diacre et Manuel Paléologue. En 1819, il eut l'honneur d'ajouter un dernier volume à la

(1) Paris, 1812, f°.

Digitized by Google

Byzantine du Louvre en publiant l'édition de Léon le Diacre, entreprise jadis par Combefis en 1712, et interrompue à la suite de la guerre de la succession d'Espagne ; il fut aidé dans cette œuvre par des subventions du Gouvernement français, du roi de Prusse et du chancelier de Russie, Romanzoff. Il ne put exécuter son projet de publier les ouvrages de Psellos et la chronique de Georges Hamartolos. Ce sont d'ailleurs presque toujours des Allemands qui persistent à porter leur attention sur ces sujets, auxquels l'opinion publique reste indifférente. Les progrès qu'ils font faire à l'érudition sont d'ailleurs à peu près nuls. En 1829, une société d'hellénistes, Niebuhr, Bekker, Schopen, Dindorf, connus surtout par des éditions d'auteurs classiques, entreprirent de publier une nouvelle Byzantine d'un format plus commode et d'un prix plus accessible que les in-folio du Louvre. De 1829 à 1843, quarante-quatre volumes parurent (1); mais le succès de cette œuvre ne répondit pas aux espérances qu'elle avait fait naître. A part quelques ouvrages de maigre importance, il n'y eut rien dans cette collection qui ne fût déjà connu (2); bien plus, les éditeurs s'étaient presque toujours contentés de publier les éditions et les commentaires de leurs devanciers sans faire aucune recherche nouvelle : habitués à la littérature classique, ils travaillèrent sans enthousiasme sur ces textes grecs qui leur semblaient barbares. Il ne faut pas cependant se dissimuler que, malgré ses imperfections, la Byzantine de Bonn, reproduite presque en entier dans la Patrologie grecque de l'abbé Migne (1857-66), a été et est encore d'un grand secours aux érudits : c'est la dernière des Byzantines qui aient été publiées. En France, pas plus qu'en Allemagne, il n'y a d'ouvrages originaux à signaler : la génération de 1830 et de 1840 en est restée aux ou-

(1) Cette publication n'a été achevée qu'en 1878, par l'édition d'Anne Comnène.

(2) L'édition princeps de Michel d'Attalie, due au Français Bonnet de Presle, ne parut dans la Byzantine de Bonn qu'en 1853.

Digitized by Google

vrages du dix-huitième siècle. C'est pour elle que deux orientalistes, Saint-Martin et Brosset, publient une nouvelle édition de l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau, augmentée d'extraits de chroniques arméniennes et arabes (1) ; c'est pour elle aussi que Mme Guizot, puis Buchon publient, en 1828 et en 1835, deux nouvelles éditions en français de l'ouvrage de Gibbon. En 1840, pas plus qu'au XVIIIe siècle, il n'y avait de liaison entre les travaux des rares érudits qui continuaient à s'occuper des choses byzantines et la masse des lecteurs d'ouvrages historiques.

Il est arrivé cependant que les résultats des découvertes de l'érudition et de l'archéologie ont su s'imposer à l'attention publique. Les savants et les artistes qui parcouraient l'Orient avec des missions scientifiques ont fini par être frappés, soit dans leurs fouilles, soit dans leurs explorations des bibliothèques, de la place importante que tient dans la vie historique de l'Orient cette période de mille ans qui s'appelle la civilisation byzantine. En cherchant des temples grecs, des inscriptions, des manuscrits d'auteurs classiques, on exhumait parfois des mosaïques, des chapiteaux, des restes de tout genre dont l'examen, fait sans parti pris, démontrait la grande valeur. Bien plus, à mesure que les études d'érudition et d'archéologie se développaient, il arrivait que dans les domaines les plus différents, philologie classique, histoire de l'architecture romane, histoire des croisades, histoire de l'Eglise, histoire des peuples slaves, etc...., la connaissance de la civilisation byzantine s'imposait avec plus de force. Si l'on cherche quelle est la raison de la renaissance des études byzantines, qui date à peine d'hier, on ne voit pas qu'elle ait été amenée par un mouvement littéraire comme le romantisme, ou par un engouement du public pour les choses de l'Orient. Comme au XVIe et au XVIIe siècle,

(1) Paris, 1824-36 ; 21 vol. in-8°.

Digitized by Google

les études byzantines ont profité du développement de l'érudition générale, et, de plus, la naissance de l'archéologie lui a assuré une fortune singulière ; par suite de l'influence profonde que la civilisation hellénique du moyen âge a exercée sur l'Europe du moyen âge, sur l'art occidental, sur l'histoire de l'Eglise, sur le développement des peuples slaves, sur les origines de la philologie classique, par suite des contacts fréquents qui se sont produits entre Orientaux et Occidentaux au temps des croisades, il a été impossible aux érudits et aux archéologues de se dispenser d'études sur l'histoire byzantine et sur l'art byzantin. Le moyen âge oriental s'est donc imposé à l'attention de tous par la force même des choses, et l'on peut dire sans exagération qu'il a profité de toutes les conquêtes qui ont été faites en ce dernier demi-siècle dans le domaine des études philologiques et archéologiques.

Il s'en faut de beaucoup cependant que l'érudition byzantine se soit constituée aussi facilement qu'au XVIIe siècle ; à l'époque des Ducange et des Montfaucon, ces études avaient l'attrait de la nouveauté. Au XIXe siècle, au contraire, il fallait renouer la tradition et renverser d'abord une barrière de préjugés et d'opinions toutes faites, avant d'imposer cette science au haut enseignement et aux préoccupations publiques. L'œuvre fut d'autant plus longue et difficile que ceux mêmes qui l'accomplissaient n'en eurent conscience que très tard. De 1850 à 1870, on peut dire que les études byzantines sont encore en servage : c'est la période d'asservissement. De 1870 à 1892, a lieu l'émancipation ; ces études commencent à être cultivées pour elles-mêmes. Enfin, depuis 1892, a commencé la période d'organisation qui n'en est, il faut l'espérer, qu'à son aurore.

La période d'asservissement (1850-70). — Ce n'est, pour ainsi dire, que parce qu'ils y étaient forcés par leurs travaux que les érudits ont consenti à s'occuper de la

Digitized by Google

civilisation grecque du moyen âge. L'érudition byzantine a d'abord été une science auxiliaire susceptible d'éclairer la philologie classique, l'archéologie, la théologie et l'histoire de l'Eglise, l'histoire des croisades, l'histoire des peuples slaves, le folklore, l'histoire du droit, etc... Des études et des publications remarquables datent de cette époque : elles ne sont pas souvent l'œuvre de spécialistes, mais elles ont eu une grande influence sur le développement des études byzantines.

En étudiant les monuments relatifs à la quatrième croisade, Buchon publie la chronique en grec vulgaire du XIVe siècle, connue sous le nom de Chronique de Morée (1822-26), et raconte l'histoire de la principauté fondée par les croisés, dans le Péloponèse. Il ouvre ainsi la voie à une étude ethnographique des Grecs modernes, qui est entreprise en Allemagne par Fallmerayer (1835-45) et Karl Hopf (1867-68), et en France par Brunet de Presle (1860). Un des fondateurs de la science iconographique du moyen âge, Didron, dans son Histoire de Dieu (1843), a souvent l'occasion de décrire des monuments d'art byzantin ; à la suite de ces recherches, il découvre en 1845, dans une mission au Mont Athos, le fameux « Guide de la Peinture », dans lequel tous les peintres d'icônes ont puisé leurs inspirations. L'étude de l'art byzantin est désormais en bonne voie, et, en étudiant l'histoire des arts industriels en Europe au moyen âge, Labarte fait aux monuments byzantins, ivoires, émaux, pièces d'orfèvrerie, etc., la place qui leur revient ; dans son exagération, il va même jusqu'à faire sortir de l'influence byzantine tous les monuments de l'art occidental (1). A la suite de ces publications, les monuments byzantins furent l'objet de fréquentes études, et les revues d'art et d'archéologie commencèrent à en donner des reproductions.

L'histoire du droit fournit aussi aux juristes l'occasion

(1) Paris, 1865. En 1863, Labarte avait publié une reconstitution du Palais impérial de Constantinople.

Digitized by Google

d'étudier les novelles des empereurs et d'éditer les codes postérieurs à ceux de Justinien. En Allemagne, Zachariæ de Lingenthal, en France, Mortreuil, se consacrèrent à cette tâche. Tous deux ont publié des histoires du droit byzantin (1). Zachariæ de Lingenthal (1812-94) a en outre consacré sa vie à donner des éditions exactes des monuments juridiques de l'empire byzantin (2). Enfin, l'histoire de l'Eglise, l'histoire des peuples slaves, l'histoire littéraire du grec moderne amenèrent de nombreuses incursions dans le domaine de la civilisation byzantine. Le cardinal Pitra étudiait le droit canonique et l'hymnographie (3), Hergenrœther publiait son *Photius* (4); la question du schisme entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine entraînait des recherches sur le passé des relations entre ces deux Eglises (5) et amenait la publication de textes importants (6). A la même époque, le professeur Léger soutenait devant la Faculté des Lettres de Paris une thèse latine sur l'historien Nestor, et une thèse française sur la conversion des peuples slaves par les saints Cyrille et Méthode (7). Des Grecs, des Russes cherchaient à créer leur histoire nationale, et retrouvaient dans la civilisation byzantine l'origine de leur culture moderne. Le *Journal du Ministère de l'Instruction publique de Saint-Pétersbourg* publiait déjà des articles relatifs aux origines de l'Eglise russe et même à l'histoire byzantine proprement dite. De toute part cette histoire renaissait après un long oubli; mais, après avoir conservé quelque temps cette situation subordonnée, elle ne devait pas tarder à arriver à l'indépendance.

(1) *Zachariæ de Lingenthal*. Heidelberg, 1839. — *Mortreuil*. Paris, 1847.

(2) *Jus Græco-romanum*. Leipzig, 1856-69, 7 parties.

(3) *Juris Ecclesiastici græcorum monumenta*, 1864. — *Hymnographie de l'Eglise grecque*, 1867.

(4) Ratisbonne, 1867-69.

(5) Pitzipios. *L'Eglise orientale*. Trad. franç. Paris, 1857. — Pichler, Gesch. der kirchlichen Trennung zwischen Orient und Occident, 2 vol. Munich, 1864-65.

(6) Will. Leipzig, 1861.

(7) Paris. 1868.

Digitized by Google

La période d'émancipation (1869-92). — Il apparut enfin à tous les esprits non prévenus qu'une société dont l'influence avait été si grande dans l'histoire de la civilisation méritait bien d'être étudiée pour elle-même. L'affranchissement fut pénible : longtemps encore les lieux communs empruntés à Voltaire, à Montesquieu, à de Maistre, traînèrent dans les manuels destinés à l'enseignement; ce ne fut donc pas à la suite d'une entente entre les savants qu'eut lieu le changement, mais par l'effort de quelques libres esprits qui osèrent proclamer l'intérêt que présentaient ces nouvelles études. Ce mouvement de propagande eut lieu à la fois en France, en Angleterre, en Allemagne, en Russie; mais ce fut en France, c'est-à-dire dans le pays où l'histoire byzantine avait été successivement exaltée et vilipendée, qu'il prit sa forme la plus nette. En deux ans (1869-70), trois thèses de doctorat, sur des sujets byzantins, étaient soutenues à Paris. Drapeyron avec son Héraclius, Couraud avec sa Palestine sous les empereurs grecs, A. Rambaud avec son Constantin Porphyrogénète, ouvraient de nouveau une voie depuis longtemps fermée. Ce dernier ouvrage, tableau encyclopédique de la civilisation byzantine à une époque déterminée, au xe siècle, fournissait à l'auteur l'occasion de montrer l'intérêt que présentent les ressemblances entre l'évolution des pays orientaux et celle de l'Occident au moyen âge, l'importance des travaux littéraires et encyclopédiques des Byzantins, qui ont conservé la science antique en se faisant « les bibliothécaires du genre humain »; enfin, l'influence considérable de la politique byzantine sur l'ethnographie et la civilisation des peuples barbares, dont les descendants s'appellent aujourd'hui les Russes, les Serbes, les Bulgares, les Hongrois. L'ouvrage de Rambaud n'était pas seulement une monographie étudiée d'après les plus pures traditions de la méthode historique, il était aussi un manifeste et un modèle. Son action fut donc considérable en France, et dès

Digitized by Google

cette époque les études byzantines redevinrent, comme par le passé, un sujet d'études internationales. Dans toute l'Europe on recommença à rechercher des manuscrits, à étudier des monuments, à établir des éditions critiques, à développer des sciences auxiliaires, à publier des monographies sur les périodes les plus différentes de l'histoire byzantine. Le mouvement était spontané, et ce fut peut-être pour cette raison qu'il manqua d'idées d'ensemble et d'organes communs. Mais, malgré ce caractère un peu confus, l'influence de cette période sur les études byzantines a été décisive : par un retour à la tradition, elle a vu renaître la division du travail qui avait été établie par les savants du XVIIe siècle et se créer des branches d'études entièrement nouvelles.

L'archéologie byzantine avait été seulement esquissée au XVIIe siècle ; la science de Ducange et de Bandûri ne reposait guère que sur des textes : il s'agissait de la vivifier, pour ainsi dire, par l'étude directe et l'investigation des monuments. La France prit grande part à ce mouvement : des missions scientifiques permirent aux anciens élèves des écoles d'Athènes et de Rome de parcourir l'Orient et, quelques années plus tard, l'Afrique française, encore fertile en monuments byzantins. MM. Bayet et Duchesne faisaient, en 1876, un séjour dans les couvents du Mont Athos, et M. Bayet rapportait de cette mission des « Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétienne en Orient avant la querelle des Iconoclastes (1) ». L'église Sainte-Sophie de Constantinople avait longtemps résumé tout l'art byzantin : les explorations de M. Diehl en Italie, à Ravenne, et dans la terre d'Otrante en Orient, à Saint-Luc en Phocide et à Nicée, permirent d'atteindre le développement de cet art après le VIe siècle. M. de Vogüé retrouvait presque intactes dans le Hauran les solides maisons de pierre des

1 Paris, 1879.

Digitized by Google

villes byzantines que le sable du désert a conservées. Enfin, un archéologue russe, M. Kondakoff, demandait aux bibliothèques de l'Europe les éléments d'une histoire de l'art byzantin d'après les miniatures, et montrait, en étudiant le développement de ces ouvrages si délicats, la succession des différents styles de l'art byzantin.

A côté de l'archéologie, l'étude des textes était aussi renouvelée par une exploration plus complète des dépôts de manuscrits ou par l'ouverture aux savants de bibliothèques longtemps inaccessibles : bibliothèque synodale de Moscou, bibliothèques des couvents grecs, etc... Ces recherches permettaient de découvrir des textes inédits et surtout des manuscrits inconnus d'auteurs déjà édités. Les premiers résultats acquis furent publiés à la hâte par les savants dans des Analecta et Anecdota; en outre, des tentatives furent faites pour le renouvellement des anciennes éditions et la publication de nouveaux textes. Ce fut un Grec, M. Constantin Sathus, qui donna l'exemple : après des explorations nombreuses dans les bibliothèques des couvents, d'où il tira deux volumes d'Anecdota (1868), il fut envoyé par le gouvernement grec en mission à Venise et à Paris, et il commença en 1872 la publication d'un recueil de textes inédits, la « *Bibliotheca græca medii ævi* ». L'édition des œuvres historiques et des lettres de Psellos fut le plus grand service que cette tentative rendit à l'érudition. La nouvelle édition du chroniqueur Théophanes, publiée par M. C. de Boor (Leipzig, 1883-85), d'après une étude toute nouvelle des manuscrits, fut un événement d'importance presque égale. Nul, d'ailleurs, n'a cru jusqu'ici ces recherches assez avancées pour entreprendre la publication d'une nouvelle Byzantine; en attendant ce moment, les textes d'historiens byzantins publiés en Allemagne reçoivent l'hospitalité dans la collection de Teubner de Leipzig, qui en compte déjà un certain nombre.

L'étude des sciences auxiliaires, dont la philologie byzantine avait été dotée au XVIIe siècle, a été reprise seule-

Digitized by Google

ment de nos jours. En Allemagne, Gardthausen a continué l'œuvre de Montfaucon par sa « *Paléographie grecque* ». En France, M. Schlumberger a repris, après de Saulcy (1836) et Sabatier (1862), l'étude de la numismatique, et, à la suite de voyages d'exploration en Allemagne et en Orient, il a créé véritablement une science nouvelle, celle de la sigillographie, qui permet de fixer des dates historiques et rend plus précises nos connaissances sur les institutions. L'élection de M. Schlumberger à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1884, fut une des premières consécrations officielles de l'érudition byzantine en France.

La philologie byzantine, l'étude de la langue et de la grammaire néo-grecque, la publication de textes en grec vulgaire, les études sur la littérature populaire du moyen âge, ont pris à la même époque un développement extraordinaire. Il suffit de rappeler les travaux des Psichari et des Lambros, ainsi que les études de Ch. Gidel sur la littérature en grec vulgaire. L'ensemble de la littérature byzantine a trouvé un historien digne d'elle dans le professeur Ch. Krumbacher, de Munich, en 1891 (1). Par la précision de ses détails, par sa critique vigoureuse et surtout par son immense érudition et ses abondantes bibliographies, cet ouvrage est devenu un des meilleurs instruments de travail de tous ceux qui s'occupent d'une question d'histoire ou de littérature byzantine.

Enfin, toutes les époques de l'histoire de l'empire byzantin et de l'église grecque ont été étudiées dans des monographies savantes. Si beaucoup de coins de ce vaste champ restaient encore à défricher en 1892, on pouvait du moins, dès cette époque, avoir des idées d'ensemble sur la civilisation byzantine et la juger à sa mesure. C'est ce qui explique que, comme au XVIIe siècle, des ouvrages destinés à répandre dans le public et dans l'enseignement le goût

(1) *Geschichte der Byzantinischen Litteratur*, 1re édit. Munich, 1891. 2e édit. en 1897.)

Digitized by Google

des choses byzantines aient accompagné les ouvrages de pure érudition : études d'histoire de l'art, reconstitutions fidèles de cette société si brillante, ont trouvé le même succès auprès du public ; dès cette époque même, le théâtre et le roman se sont emparés de ce décor encore inédit et en ont usé pour renouveler leurs effets (1).

Grâce à cette immense somme d'efforts, la philologie byzantine était constituée vers 1892, et des tentatives allaient se produire pour réunir les bonnes volontés et établir entre les érudits un contact fécond pour les progrès de la science.

La période d'organisation (1892-1901). — L'érudition byzantine n'était alors représentée dans l'enseignement officiel d'aucun pays ; elle manquait aussi d'un organe commun, et il fallait en chercher les résultats dans les innombrables revues des divers pays. En 1892, un professeur à l'Université de Munich, M. Krumbacher, connu par des éditions savantes, des travaux d'hagiographie, et surtout par son histoire si importante de la littérature byzantine, fut placé par le gouvernement bavarois à la tête d'une chaire de philologie byzantine. La même année, il inaugurait, avec le concours de tous les spécialistes de l'Europe, une Revue byzantine, la « *Byzantinische Zeitschrift* », destinée à tracer un tableau fidèle des progrès de l'érudition et à donner à ces progrès une direction commune. Grâce à son règlement libéral (la Revue publie des articles en allemand, en français, en anglais, en italien, en grec moderne), à la variété de ses articles, études critiques, monographies, publication de textes, et à ses tables bibliographiques, la Revue est devenue l'organe indispensable de la science byzantine. Le manifeste qui ouvrait le premier fascicule exprimait en termes très heureux les exigences de la nouvelle science qui arrivait enfin à se constituer. Après avoir montré que les études byzantines,

1. La *Théodora* de Sardou a été la tentative la plus célèbre de ce genre.

Digitized by Google

considérées d'abord par les hellénistes comme un appendice à leurs études favorites, valaient la peine d'être étudiées pour elles-mêmes, M. Krumbacher caractérisait ainsi l'objet de ces études : « Ce n'est pas un vain fantôme, ce n'est pas un monde mort, mais une vie historique grandiose, pleine de nuances et fertile en événements que nous offre la période byzantine. L'activité linguistique, littéraire et artistique d'une part, religieuse, sociale et politique de l'autre, qui s'est développée chez les peuples issus de Byzance, depuis le déclin de l'antiquité jusqu'à l'aurore des temps modernes, forme un territoire de recherches qui est tout préparé pour la fondation d'une discipline vivante et pleine d'avenir : il est temps désormais de constituer d'une manière expresse et officielle cette section des sciences philologiques-historiques. »

Comme au XVIIe siècle le père Labbe dans sa préface de la Byzantine, M. Krumbacher faisait appel à tous les savants, et il n'est pas exagéré de dire que son initiative a produit pour la science byzantine des résultats aussi féconds que ceux des auteurs de l'édition du Louvre.

C'est depuis 1892 en effet que, dans tous les pays, les représentants officiels de l'enseignement ont commencé à faire une part à l'érudition byzantine. Il s'en faut de beaucoup que l'œuvre soit complète; néanmoins, un bref aperçu des résultats acquis jusqu'à ce jour montrera que l'avenir peut être envisagé avec confiance.

Missions archéologiques permanentes. — Les recherches archéologiques avaient été jusque-là entreprises à de longs intervalles et sans plan d'ensemble. Depuis 1892, l'Ecole française d'Athènes possède une section de savants qui s'occupent spécialement d'art byzantin, et l'Ecole de Rome a suivi cet exemple. L'un d'eux, M. Millet, a exploré les monuments religieux du Mont Athos, de Trébizonde, de Daphni et de Mistra, et les renseignements qu'il a rapportés promettent un renouvellement de nos

Digitized by Google

connaissances sur l'art religieux des Byzantins. En 1895, après des négociations entre l'ambassadeur de Russie et la Sublime-Porte, un « Institut russe archéologique » a été créé à Constantinople, avec une dotation annuelle de douze mille roubles d'or : il se propose d'étudier les monuments de l'antiquité et du moyen âge en Grèce et en Asie-Mineure, et il publie les résultats de ses travaux dans des « Nouvelles » périodiques. La Mission archéologique de l'Afrique française fait aussi une part importante à l'étude des monuments byzantins, encore nombreux en Tunisie et en Algérie. Après la mission confiée à M. Diehl, en 1894, pour étudier, d'après les monuments, la restauration byzantine en Afrique, entre la chute des Vandales et l'invasion arabe (1), M. Ballu, architecte en chef des monuments de l'Algérie, a donné une restitution exacte du monastère byzantin de Tébessa (2). A Vienne même, un « Institut archéologique » a été fondé pour l'étude de l'art antique et de l'art byzantin.

Enseignement. — Jamais, avant 1892, la philologie byzantine n'avait été matière d'enseignement; mais l'exemple donné à Munich par le gouvernement bavarois a porté ses fruits, et aujourd'hui un grand nombre d'Universités ont des chaires d'histoire, d'archéologie, de philologie byzantine : Saint-Pétersbourg (3) et Leyde (4) depuis 1893, Budapest (5) depuis 1896, Paris (6) depuis 1899, Odessa (7) depuis 1900. A Paris, la chaire fondée à la Sorbonne a été confiée à l'un des principaux représentants de la science byzantine en France, M. Diehl, connu par ses missions archéologiques en Grèce, dans l'Italie méridionale, en Afrique, et par ses études d'un caractère

(1) Les résultats en sont rassemblés dans l'Afrique byzantine. Paris, 1896.
(2) Paris, 1899.
(3) Titulaire, M. Papadopoulos Kerameus.
(4) Titulaire, M. Hesseling.
(5) Titulaire, M. Pecz.
(6) Titulaire, M. Diehl.
(7) Titulaire, M. Papademetriu.

Digitized by Google

entièrement nouveau sur l'administration byzantine des VIe et VIIe siècles en Italie et en Afrique. Tout à côté de cette chaire d'histoire, l'Ecole des Hautes-Etudes, hospitalière pour les études nouvelles, a chargé M. Millet de diriger une conférence de christianisme byzantin. Tout récemment, une salle de moulages et de monuments archéologiques a été annexée à cette conférence. Des séminaires d'études byzantines ont été fondés de même à Munich et à Upsal en 1898.

Revues. — Avant la fondation de la « Byzantinische Zeitschrift » en 1892, il n'existait aucun organe spécial d'érudition byzantine. La Revue allemande, grâce à son caractère international, a été jusqu'ici un organe commun pour tous les savants de l'Europe. Cependant, les savants russes qui regardent l'histoire de la civilisation byzantine comme la préface de leur histoire nationale, ont tenu à avoir aussi une publication spéciale : en 1894 a été fondée, avec l'appui du gouvernement, la « *Vizantijskij Vremenenik* », qui publie des articles en grec et en russe. Enfin, un grand nombre d'autres revues, sans être spécialement consacrées à l'histoire byzantine, ne peuvent se dispenser d'y toucher. Tel est le cas de la *Revue de l'Orient latin*, fondée à Paris en 1893; de la *Revue de l'Orient chrétien*, qui paraît depuis 1897; du *Bessarione*, revue d'histoire orientale publiée à Rome depuis la même année; des *Echos d'Orient*, organe des missionnaires français du Levant, depuis 1898. Toutes les revues historiques, littéraires et archéologiques continuent d'ailleurs à faire une large place à ces études.

L'activité a donc été considérable et elle s'est manifestée dans les congrès scientifiques internationaux qui se sont tenus dans les dix dernières années du XIXe siècle. La philologie byzantine est désormais représentée dans les congrès des orientalistes, d'archéologie chrétienne et des sciences catholiques; elle a été représentée aussi dans plusieurs congrès tenus à Paris au moment de l'Exposi-

Digitized by Google

tion de 1900. Ces nouvelles fondations ont rapproché les travailleurs et les invitent à entreprendre, comme au XVIIe siècle, des œuvres de longue haleine. En attendant que l'exploration complète des bibliothèques permette de tenter la publication d'une nouvelle Byzantine, des travaux importants sont annoncés et quelques-uns ont même déjà vu la lumière. En 1893 a paru le premier volume des « *Fontes Rerum Byzantinarum* », éditées par l'Académie de Saint-Pétersbourg ; il a été consacré aux rhéteurs du XIIe siècle. Sous les auspices du Gouvernement français se prépare une collection luxueuse des « *Monuments de l'Art byzantin* », dont le premier volume publié en 1900 a été consacré par M. Millet au « *Monastère de Daphni* ». Enfin, l'Ecole française d'Athènes a élaboré les plans d'un « *Corpus Inscriptionum græcarum christianarum* », qui comprendra toutes les inscriptions en langue grecque depuis les origines du christianisme jusqu'au dix-huitième siècle (1).

V.

CONCLUSION.

L'érudition néo-hellénique, née au XVIIe siècle, oubliée pour ainsi dire au XVIIIe siècle, a donc reparu comme une branche spéciale des études philologiques à la fin du XIXe siècle. Mais, en sortant de son long sommeil, elle a trouvé dans le monde des conditions tout à fait différentes de celles du passé. Sont-elles favorables à son développement ?

Le point de vue de l'histoire s'est d'abord modifié ; autrefois, le travail unique de l'historien était de raconter des règnes ; aujourd'hui, on s'intéresse davantage aux

(1) Les inscriptions d'Europe et d'Afrique seront publiées sous la direction de M. Laurent, maître de conférences à l'Université de Nancy ; celles d'Asie, sous la direction de M. Cumont, professeur à l'Université de Gand.

Digitized by Google

peuples. On cherche désormais à travers les documents historiques à reconstituer la vie sociale, politique, religieuse, matérielle, morale des siècles passés. Les révolutions de palais, l'histoire des crimes qui tenait tant de place dans les préoccupations des contemporains de Montesquieu et de Voltaire, sont rejetées à l'arrière-plan. Ce qu'on veut atteindre désormais, c'est la civilisation elle-même, l'histoire de ses origines, de son rayonnement, de sa grandeur : on a donc commencé à voir que l'histoire byzantine n'était pas renfermée tout entière dans le palais des empereurs.

Depuis le XVIIe siècle, la critique historique fondée par les Ducange et les Mabillon a acquis des méthodes de plus en plus perfectionnées; les sciences auxiliaires qu'elle a à sa disposition sont désormais plus nombreuses et plus parfaites; les éditions critiques des textes, autrefois si rares, sont désormais possibles, et l'histoire byzantine profite, comme toutes les branches des sciences historiques, de ces magnifiques résultats.

Enfin l'archéologie, qui n'existait pas au XVIIe siècle, est venue ouvrir un monde nouveau aux recherches des savants. L'étude des textes a été renouvelée et vivifiée par celle des monuments : l'histoire de l'art a permis de pénétrer plus profondément qu'auparavant dans les conceptions religieuses et morales des Byzantins; leurs églises et leurs mosaïques sont le reflet fidèle de leur civilisation.

La science contemporaine a donc à sa disposition les instruments de recherche les plus puissants et les plus délicats qui aient jamais existé, et bien que ses travaux datent d'hier, ils permettent déjà d'envisager d'un point de vue nouveau la culture byzantine et de reconnaître en elle un des éléments fondamentaux de la civilisation européenne.

La société byzantine est en effet la continuation directe de la société antique. Les invasions barbares qui ont bouleversé l'Occident dès le Ve siècle n'ont réussi à pénétrer

Digitized by Google

complètement la société orientale qu'au XVe siècle. L'empire byzantin est donc le développement organique de l'empire romain devenu chrétien et hellénique, et l'on trouve réunis en lui les trois éléments fondamentaux de la civilisation européenne : l'hellénisme, le droit romain et le christianisme. Mais, de plus, cette société a accompli dans le cours des âges une véritable mission historique : elle a défendu et elle a conservé. Forteresse de l'Europe contre l'islam, elle a empêché jusqu'au XVe siècle les musulmans de franchir le Bosphore ; « bibliothécaire du genre humain », elle a conservé les trésors de la littérature antique, et sans elle la Renaissance était matériellement impossible. Enfin elle a agi par son rayonnement sur les peuples moins civilisés ; on trouve à chaque instant sa trace dans l'histoire des origines de l'art et de la civilisation de l'Occident ; les Arabes eux-mêmes lui doivent beaucoup, et Constantinople a accompli pour les sociétés slaves l'œuvre que Rome a poursuivie chez les peuples germaniques : elle en a fait des sociétés chrétiennes et a reculé ainsi vers l'Orient les bornes de la civilisation européenne ; elle a été l'éducatrice des Russes, qui, malgré de terribles retours de barbarie asiatique, ont gardé sa tradition, et dont les tsars ont accepté l'héritage des empereurs autocrates en étendant sans cesse vers l'Extrême Orient le christianisme et la culture occidentale. Une société dont l'influence a été si grande dans l'histoire universelle, et dont l'action historique se continue pour ainsi dire sous nos yeux, mérite donc bien que la science s'intéresse à elle.

LOUIS BRÉHIER.

Digitized by Google

LA PENSÉE DE J. RUSKIN

D'APRÈS SON STYLE [1]

Dans un de ses ouvrages, Guyau, ce philosophe qui sut joindre la pensée forte à l'imagination poétique, cet écrivain qui passait, sans embarras, des raisonnements les plus serrés aux envolées les plus lyriques, donne d'une vérité trop connue la plus originale des définitions : « Le mot ne peut rien sans l'idée, pas plus que le diamant le mieux taillé ne peut briller, dans une obscurité complète, sans un rayon de lumière reflété par ses facettes. L'idée est la lumière du mot (2) ». Il est cependant des écrivains dont la langue fut assez pure, assez harmonieuse, pour faire oublier au lecteur charmé les imperfections de la pensée. Une phrase, sans idée, sonne toujours faux à l'oreille exercée ; mais l'harmonie d'une série d'accords, la couleur d'une esquisse peut voiler, pour le critique le plus compétent, l'insuffisance du dessin ou la maladresse d'une note sans mélodie. Et s'il est exact de dire que le mot n'est rien sans l'idée, ne faut-il point corriger ce que cet aphorisme aurait d'exagéré, et déclarer que le mot ajoute à l'idée? Le diamant le plus pur, enchâssé maladroitement sur une bague banale, séduira souvent moins

(1) Un de nos plus jeunes confrères de la Société *des Amis de l'Université*, M. Jacques Bardoux, nous communique un chapitre de sa thèse pour le doctorat ès lettres sur Ruskin, ce grand esthéticien moderne de l'Angleterre. Nous sommes heureux de donner à nos lecteurs ce spécimen de la science et du talent d'un de nos compatriotes déjà digne du grand nom qu'il porte. — E. DES ESSARTS.

(2) Guyau, *L'art au point de vue sociol.*, p. 61.

Digitized by Google

qu'une perle montée avec l'art le plus parfait et le goût le plus sûr. — Dans la pensée et les idées de Ruskin, on découvre bien des lacunes, bien des défauts, bien des contradictions. Ce n'est que trop rarement que ses conceptions brillent d'une lumière pure, avec un éclat constant ; mais il les a enchâssées avec un art si grand, dans une langue si belle, que la monture donne aux perles les feux du diamant. Ruskin n'aurait point exercé l'influence qu'il a eue sur ses concitoyens ; les fissures de son œuvre paraîtraient plus vite aux yeux des lecteurs, si à toutes ses qualités d'intelligence et de cœur, il n'avait ajouté le charme d'une langue parfaite.

Ruskin a écrit comme il a pensé. Ses phrases sont le reflet fidèle de ses concepts. Aussi la prose de l'auteur des *Peintres Modernes* vivra-t-elle éternellement, dans le souvenir des hommes, comme un des exemples les plus parfaits de l'harmonie et du coloris de la langue humaine.

D'une sensibilité aussi pure que passionnée, aussi prompte à vibrer que lente à oublier, Ruskin tenait plus du poète que du philosophe. Plus prompt à créer qu'à raisonner, hostile aux abstractions et amoureux des réalités vivantes, procédant par visions bien plutôt que par induction ou déduction, il voyait plus qu'il ne pensait. Incapable de se plier à une méthode, de suivre jusqu'au bout une voie tracée, toujours prêt à transformer les faits en arguments, les idées pures en réalités tangibles, Ruskin était moins une intelligence qu'une imagination de génie. Il y a une identité absolue entre les caractères de son esprit et ceux de son style. La langue est aussi profondément concrète que la pensée. Dès qu'il s'agit d'exprimer clairement une série de faits précis, de poser des prémisses et de tirer des conclusions, de causer en souriant, la plume de Ruskin semble glisser avec moins d'aisance sur le papier, et elle ne trace plus que des lignes informes. La simplicité du style et le concept philosophique lui sont également inconnus. Pour qu'il puisse

Digitized by Google

révéler ses dons d'écrivain, il faut qu'il soit libre de déployer la richesse des images. L'image, voilà le caractère de son style, tout comme la vision est le trait distinctif de sa pensée. L'idée, chez lui, est toute pleine de la vie des sensations et des vibrations du sentiment; elle n'a jamais la netteté et la clarté du concept. Le mot n'a rien de la sèche précision d'un signe banal : il est toujours, ou harmonieux comme une note de musique ou étincelant comme la couleur d'une palette. Le mot n'est donc que le reflet de l'idée; le style, la pensée réalisée.

I.

L'histoire de la pensée de Ruskin se divise en deux phases. Dans la première il essaie de concilier l'art et la morale, dans la seconde, de confondre la morale et l'économie politique. Dans l'une et dans l'autre, il révèle les mêmes dons d'imagination, la même absence de force dans le raisonnement. L'étude de la langue de Ruskin se partage, elle aussi, en deux périodes distinctes. Dans l'une, il utilise pour décrire la nature et les œuvres d'art, pour exprimer des idées générales, l'harmonie de ses périodes lyriques; dans l'autre, il utilise dans ses luttes économiques, la brièveté de ses préceptes imagés, la musique de ses phrases éloquentes, l'élan de ses apostrophes bibliques. Dans les deux il ne fait que déployer, sous des formes différentes et pour des causes diverses, la même richesse d'images poétiques.

Si notre récit de sa jeunesse a été suffisamment complet, les influences littéraires qui ont pu agir sur ses premières pages ne doivent point être inconnues du lecteur. Il lisait avec passion, avons-nous dit, les poésies de Wordsworth, W. Scott, Byron et Shelley. Les trois premiers stimulèrent le goût naturel du poète prodige pour les images, en lui découvrant, l'un les richesses de la nature anglaise, l'autre, les trésors d'un passé romanesque,

Digitized by Google

le dernier, les beautés du pays qu'il rêvait déjà de parcourir. Shelley apprit à Ruskin l'art de rendre, avec les mots glacés, l'intensité d'une émotion vibrante. Ce sont, enfin, les maîtres de la littérature classique, Pope, surtout, et Hooker qui lui enseignèrent à combiner savamment les propositions, à choisir et à placer les épithètes, pour pouvoir dérouler, lentement, sans secousses et sans accrocs, la musique de ces périodes, que la poésie romantique avait déjà vivifiés de son souffle passionné, coloré de sa palette étincelante. Mais, si Ruskin n'avait pas eu une pensée habile à percevoir, amasser, et évoquer les images, Scott, Wordsworth et Byron auraient en vain déployé, devant ses yeux, les beautés des cieux, de la terre et des eaux, la poésie des siècles écoulés ; — si Ruskin n'avait point reçu, en naissant, le don rare d'une sensibilité débordante et passionnée, Shelley lui aurait en vain révélé l'âpreté de ses sensations, et l'intensité de ses émotions; — si, enfin, à toutes ses rares qualités ne s'était ajoutée une facilité merveilleuse, une fécondité inépuisable, ce serait en vain que les auteurs classiques auraient accumulé antithèses sur antithèses, et périodes sur périodes. Toutes ces influences n'ont fait que développer les caractères, que la nature avait déjà imprimés à sa pensée.

Dès les premières pages, qu'il écrivit, apparaissent ses efforts, pour réunir, dans une phrase harmonieuse, tous les éléments divers d'une vision de son intelligence, ou d'un sentiment de son cœur. Feuilletons, par exemple, la *Poésie de l'Architecture*, son premier livre. Nous trouverons bien des lignes comme celle-ci : « L'homme qui a demandé à la nature de lui donner des leçons, qui a observé le vrai but et l'action des fleurs ; comment elles sortent brillantes de la vie éclatante de la terre, comme la mélodie s'élève des cordes vibrantes d'un instrument ; comment l'étrangeté de leurs pâles couleurs passe sur la terre, comme les signes de diverses émotions; comment les flammes énergiques de leur vie et de leur joie, brillent

Digitized by Google

le long des pelouses vertes, là où la rosée tombe la plus épaisse, et où l'encens des brouillards passe doucement à travers le crépuscule des feuilles ; comment leurs racines entrelacées font trembler de joie étrange la terre, rougissante de leurs mouvements. Celui qui a observé tout cela n'ôtera jamais à chacun de ces êtres sa beauté pour en former une masse d'un éclat factice, ou les forcer jusqu'à un état maladif (1) ». Et il condamne, au nom de la nature et de la morale, l'horticulteur. Ces lignes révèlent, chez notre débutant, un effort sincère, pour traduire, en une période trop imitée de Shelley (2), les sentiments indéfinissables, que cause la vie mystérieuse des plantes, à celui qui les connaît et les aime.

Mais l'auteur de la *Poésie de l'Architecture* est encore plein d'inexpérience. Les images se suivent, sans qu'il y ait entre elles le moindre lien. Quelques-unes des expressions sont d'une réelle obscurité. Enfin, une série de propositions précédées de la même conjonction, ne sauraient former un tout harmonieux. Les défauts disparaissent rapidement ; et, dans les premiers volumes des *Peintres Modernes*, dans les *Sept Flambeaux*, Ruskin nous révèle la variété infinie de ses images, la précision de ses analyses, l'enchevêtrement habile de ses périodes.

Lorsqu'il décrit les spectacles de la nature et des œuvres d'art, les mots sont autant de couleurs, ou de lignes, au service du plus patient des observateurs et du plus sûr des critiques. Son style a la précision et la minutie de ses dessins, avec, en outre, l'harmonie de la langue humaine. Cette richesse d'images, il l'utilise dès qu'il a à exprimer une idée générale. Que ce soit un précepte artistique, une vérité historique, elle se traduit, toujours, sous sa plume en une série de faits précis et vivants, condensés dans une longue phrase, qui déroule, lentement, sa série

(1) *Poetry*, p. 206.
(2) *Id.*, p. 206, 207.

Digitized by Google

d'accords. — L'harmonie, — voilà le caractère de cette première manière.

Quand il veut peindre les grands tableaux de la nature, nous dire la majesté de la mer, des monts et des vallées; étudier au contraire les mystérieux détails du monde, exprimer l'âme des feuilles et des fleurs, Ruskin unit toujours les qualités du poète et naturaliste. — Reprenons d'abord cette fameuse description d'un coin de la plaine Romaine. Le soleil du midi vint frapper « les pentes rocailleuses de la Riccia; et leurs masses enchevêtrées de feuillage dont les teintes automnales étaient mélangées avec la verdure mouillée d'un millier d'arbres verts, en furent pénétrées, comme de la pluie. Ce n'était point un coloris, mais un incendie. Pourpres, cramoisis, écarlates, comme les rideaux du tabernacle de Dieu, les arbres tout heureux s'enfoncèrent dans la vallée, sous des averses de lumière. Chaque feuille séparée tremblait de vie légère et brûlante. Chacune, tandis qu'elle tournait pour réfléchir ou transmettre le rayon de soleil, était d'abord une torche, et puis une émeraude. Loin dans les replis de la vallée, les vertes avenues, arrondies comme les creux des vagues puissantes de quelque mer cristalline, avec les fleurs des arbousiers jetées sur leurs flancs, comme de l'écume, avec les écailles argentées des branches d'orangers, ballottées dans l'air, autour d'elles, se brisant au-dessus des gris murs de rochers, en un millier d'étoiles distinctes, s'évanouissant et scintillant tour à tour, à mesure que le faible vent les soulevait, ou les laissait tomber. Chaque clairière d'herbe brillait comme le plancher d'or des cieux, éclatant en de soudaines lueurs, lorsque le feuillage s'ouvrait et se refermait au-dessus d'elle, comme une nappe d'éclairs, dans un nuage, au coucher du soleil. Les masses des rocs sombres, bien que rougis par des lichens écarlates, jetaient leurs ombres paisibles au milieu de cette splendeur sans repos. Au-dessous la source remplissait son creux de marbre d'un brouillard bleu et de sons changeants. — Et là-

Digitized by Google

dessus, les barres innombrables d'ambre et de rose, les nuages sacrés qui n'ont jamais d'obscurité et vivent seulement pour illuminer, apparaissaient, à des intervalles sans fin, entre la paix solennelle des pins arrondis, — passant pour aller se perdre dans la dernière lueur, blanche, aveuglante, de la ligne infinie où la Campagne Romaine se fond dans la splendeur de la mer (1) ».

Nous connaissons peu de pages qui méritent d'être comparées à cet admirable tableau, dont chaque détail est vrai, chaque mot harmonieux, et dont la masse imposante est animée d'un souffle aussi puissant de sincère émotion. Justesse du coup d'œil, intensité de la sensation, sincérité de l'émotion, voilà pour l'âme. Exactitude de l'épithète, vie des mots, unité de la période, voilà pour la langue. Le style est, pour Ruskin, ce qu'est un instrument de musique pour un artiste. Chaque terme est une note qui correspond exactement à une impression distincte de sa sensibilité; chaque morceau d'ensemble reflète avec précision tout un état d'âme. Ruskin écrit, comme il sent; ou plutôt écrire, c'est revivre un sentiment éprouvé, une sensation passée. Feuilletons encore les *Peintres modernes*, et quittons les plaines d'Italie pour gravir les monts des Alpes. Regardez ces précipices « sombres de couleur, drapés dans un deuil éternel, toujours tremblants, comme une grande forteresse ébranlée par la guerre; terribles autant dans leur faiblesse que dans leur force, et cependant, après chaque avalanche, se concentrant en une tristesse plus sombre et en des menaces plus fières; incapables pour toujours de connaître le salubre bien-être que donne l'herbe ou la fleur; ne nourrissant point de racines dans leurs crevasses; colorés par aucune teinte de vie, ni sur leurs contreforts, ni sur leurs rebords; mais désolés, autant qu'il est possible de l'être, ignorant le tremblement des feuilles dans le vent, de l'herbe aux bords du ruisseau;

(1) *Modern Painters*, I, p. 153.

Digitized by Google

sans autre mouvement que leur frisson mortel, que le terrible émiettement de chaque atome dans leurs pierres desséchées ; ignorant le son d'une voix vivante ou d'un pas ; égayés ni par le bêlement du chevreau, ni par le cri de la marmotte ; hantés seulement par de lointains et ininterrompus échos qui errent çà et là, sans pouvoir s'échapper, par le sifflement de torrents furieux, quelquefois par le cri perçant d'un oiseau qui voltige, près de leur surface, et qui, effrayé, s'envole vite, loin de leur ombre, dans l'abîme de l'air. Parfois, lorsque l'écho s'est évanoui, quand le vent a emporté le bruit du torrent, lorsque l'oiseau a disparu, quand les pierres croulantes sont, pour un instant, immobiles, — un beau papillon de nuit, ouvrant et fermant ses ailes sur un grain de poussière, peut être la seule chose qui remue, qui sente, dans toute la désolation de ces tristes précipices, qui assombrissent cinq mille pieds de la profondeur bleue des cieux (1) ». Ruskin porte dans la recherche patiente et dans l'expression exacte des caractères de la montagne désolée, la même sûreté d'observation et la même précision de style, avec lesquelles, tout à l'heure, il analysait les couleurs d'une vallée boisée, pénétrée par les flots d'or du soleil couchant. Il fait preuve dans son effort pour traduire l'âme du précipice, ravagé et désert, des mêmes qualités de finesse dans la sensibilité et de vie dans la langue, avec lesquelles, quelques lignes plus haut, il devinait et exprimait la joie des arbres, des feuilles et des herbes à se baigner dans les rayons de lumière.

Sa sensibilité est assez débordante pour aimer, sa prose assez riche, pour traduire toutes les beautés de la nature, les grandes comme celles de l'océan, les humbles comme celles de la mousse. N'ont-elles pas une vie, ces vagues, qui, au bord de la plage, « tournent et retournent les cailloux, comme avec un râteau, pour chercher quelque chose ; qui s'arrêtent un instant au bas de la berge, remontant

(1) *Modern Painters*, vol. IV, p. 248.

Digitized by Google

ensuite d'un petit élan, en clapotant..., soupirant tout le temps comme si elles préféraient bien faire autre chose (1) » ? N'ont-elles pas une vie ces mousses et ces lichens : « Aussi immortels qu'immobiles, le ver ne les ronge point et l'automne ne les fait pas dépérir. Forts dans leur humilité, ils supportent la chaleur sans faiblir, le froid sans languir. A eux, à leurs doigts lents, à leurs cœurs fermes, est confiée la tâche de tisser les sombres éternelles tapisseries des collines ; à eux, à leurs lents crayons, à leurs teintes d'iris, le soin de dessiner avec délicatesse leurs images sans nombre. Partageant le calme des rochers paisibles, ils participent aussi à leur durée, et tandis que les vents du printemps qui finit sèment les fleurs blanches de l'aubépine comme un tourbillon de neige; tandis que l'été ternit, dans les prairies desséchées, l'or de ses languissantes primevères, bien au-dessus, au milieu des montagnes, les points d'argent des lichens, semblables à des étoiles, restent sur les pierres, et la tache d'orange qui grossit sur les bords des prés, là-bas, à l'occident, a reflété les soleils couchants d'un millier d'années (2) ». Une habileté rare pour rendre la vie mystérieuse des choses, pour traduire, dans l'ampleur de ses mélodieuses périodes l'harmonie des spectacles, grands et petits, du monde, le don de donner à son style la variété et l'intensité du sentiment même de la nature, — telles sont les éminentes qualités qui font de Ruskin un des chantres les plus parfaits des plaines, des monts et des eaux, parce qu'il fut toujours sincère dans l'émotion ressentie, vrai dans l'expression recherchée (1).

Nous avons montré dans l'histoire de la vie de Ruskin, comment cette sensibilité lui permit, sous l'influence

(1) *Harbours*, p. 19.

(2) *Modern Painters*, V, p. 103.

(1) Autres exemples Monts, *Modern Painters*, IV, p. 327, I, p. 258, Barque : *Harbours*, p. 20. Plaine : *Praeter*; II. p. 75. Rivière, *id.* II, p. 159. *Ser. Lamps*, p. 331, Feuillage : *Modern Painters*, I, p. 390.

Digitized by Google

bienfaisante des voyages et des lectures, de porter dans l'étude des questions artistiques, les mêmes qualités de finesse dans la narration, et de patience dans l'observation. Comparons deux descriptions, empruntées l'une à ses travaux sur l'architecture, l'autre à ses ouvrages sur la peinture. Sous l'action de cette imagination vibrante, l'édifice et le tableau se transforment, les couleurs et les pierres s'animent.

Ecoutez plutôt : « Au delà de ces troupes d'arches ordonnées s'élève hors de la terre une apparition, et, toutes les grandes places semblent s'être écartées de devant elle, avec une crainte respectueuse, pour nous la laisser voir tout là-bas : une multitude de piliers et de dômes blancs, groupés en une longue, basse pyramide de lumière colorée. On dirait un trésor entassé d'or, d'opale, de nacre, creusé en dessous. Ces cinq grands porches voûtés, plafonnés de nobles mosaïques, ornés de sculptures d'albâtre, claire comme de l'ambre et délicate comme de l'ivoire, sculptures fantastiques et entrelacées de feuilles de palmiers, de lys, de raisins, de grenades, d'oiseaux, s'accrochant et de débattant parmi les branches, tout cela mêlé en un interminable réseau de bourgeons et de plumes. Au milieu de cette masse, les formes solennelles d'anges, sceptres en main, drapés jusqu'aux pieds, qui se penchent à travers les grilles, les uns vers les autres, leurs figures peu distinctes, au milieu des lueurs du sol d'or, qui brille à travers les branches, à côté d'eux, d'un faible et intermittent éclat, comme la lumière du matin, apparaissant au milieu des branches de l'Eden, quand, au commencement, des anges veillaient à ses grilles, il y a longtemps. Autour des murs de ces porches, des piliers de pierres variées, de jaspe, de porphyre, d'ophyte vert sombre, tacheté de flaques de neige, de marbres, qui moitié refusent, moitié donnent, comme Cléopâtre « aux baisers du soleil, leurs veines les plus bleues.... » Au-dessus,

Digitized by Google

dans les larges archivoltes, une chaîne ininterrompue de paroles et de vies, les anges, les signes des cieux, les travaux des hommes, à chaque saison, sur cette terre. Au-dessus encore une autre rangée de tourelles étincelantes mêlées à de blancs arcs, bordés de fleurs écarlates, mélange exquis, au milieu desquelles les poitrails des chevaux grecs resplendissent, dans leur force dorée, et le Lion de saint Marc se dresse sur un champ bleu semé d'étoiles. Plus haut, enfin, comme en extase, les crêtes des arches se brisent en une écume de marbre, se jettent, bien haut dans le ciel bleu, en des éclairs et guirlandes d'écume sculptée, comme si les brisants, sur la plage du Lido, avaient été glacés par le froid, avant de retomber, et comme si les nymphes de la mer les avait ornés d'incrustations de corail et d'améthyste (1). »

V. Hugo, dans sa fameuse description de Notre-Dame, avait su animer, de son souffle puissant, tout le troupeau d'êtres difformes, de bêtes monstrueuses, que les patients sculpteurs du moyen âge avaient semés, au gré de leurs caprices, sur les toits, les corniches, et les arcs boutants de leurs cathédrales. Ici l'effort de Ruskin est plus grand encore. Ce sont les types mêmes des choses inanimées, des blocs de pierre auxquels il prête une vie mystérieuse. Les marbres deviennent je ne sais quels êtres, qui participent à la sensibilité rudimentaire des mers et des plantes. L'édifice, bâti de ces masses étranges, semble conserver leurs caractères. Les sculptures, les lignes générales, les couleurs ne sont que les notes, à l'aide desquelles le monument chante son hymne éternel à la beauté. Entendez-vous résonner ce chant puissant, sous les arches voûtées, ruisseler le long des archivoltes, et éclater en notes joyeuses, dans les blanches sculptures du toit de saint Marc, pour se perdre dans le ciel bleu (2) ? Après avoir lu certaines pages des

(1) *Stones*, II, p. 67.

(2) Ex. : *Sev. Lamps*, p. 267.

Digitized by Google

Pierres de Venise et des *Sept Flambeaux* on ne sait qui admirer le plus : le poète, dont la débordante sensibilité pouvait prêter la vie à ce qu'il y a de moins animé sur terre ; l'écrivain, dont la langue était assez vibrante pour rendre cette étrange évocation, assez riche pour fournir des couleurs à une aussi minutieuse description. Reprenons maintenant les *Peintres modernes,* et lisons cette analyse d'une toile célèbre de Turner. La surface d'eau est divisée en deux masses de houle énorme. « Entre les deux, le feu du soleil couchant tombe sur le creux de la mer ; il le teint d'une terrible mais superbe lumière : de l'intense et blafarde splendeur, qui brûle comme de l'or et baigne comme du sang. Le long de ce sentier et de cette vallée enflammée, les lames agitées, qui divisent nécessairement la houle de la mer, se soulèvent en des formes sombres, vagues, fantastiques, chacune jetant derrière elle une ombre pâle et hideuse sur l'écume illuminée. Elles ne se dressent point partout ; mais trois ou quatre à la fois, en des groupes sauvages, avec agitation et fureur. Selon qu'au-dessous d'elles la force de la houle les y contraint, ou le leur permet, elles laissent entre elles de traîtreux espaces d'eau unie mais pleine de remous, éclairés d'un feu vert, qui semble celui d'une lampe, tantôt reflétant l'éclat doré du soleil qui descend, tantôt colorés d'une manière effrayante par les images indistinctes des nuages brûlants, qui tombent sur eux en flaques cramoisies, écarlates, et ajoutent encore aux lames sans repos le mouvement de leur vol enflammé. Pourpres et bleues, les ombres blafardes des perfides brisants sont jetées sur la brume de la nuit, qui se rassemble, froide et basse, avançant comme une ombre de mort sur le navire coupable (1), tandis qu'il marche péniblement au milieu de l'éclair de la mer, — ses mâts élancés se dessinant sur le ciel en lignes de

(1) C'est un bâtiment négrier qui jette des esclaves à la mer pour se délester.

Digitized by Google

sang, portant déjà sa condamnation, dans cette teinte terrible qui imprime au ciel un aspect d'horreur, mêle à la lumière du soleil son torrent de flamme et qui, jeté bien loin sur la houle désolée des vagues sépulcrales, colore de rouge l'océan tumultueux (1) ». Après avoir entendu résonner à ses oreilles la musique de cette description le lecteur n'a qu'à fermer les yeux pour pouvoir évoquer, fidèlement, les moindres détails de cette fantastique évocation. Le voyez-vous, là-bas, tracer son sillon, dans la mer colorée par le soleil couchant, le voyez-vous voguer lentement, dans le sombre crépuscule du jour qui s'éteint et de l'orage qui vient, le navire négrier ? Votre rétine ne perçoit-elle pas les plus délicats contrastes des couleurs, les moindres caprices des feux de lumière? Et cependant, J. Ruskin n'a trouvé le sujet de cette merveilleuse description, ni dans un rêve, mais dans une des salles les plus connues de la National Gallerie. C'est d'un tableau, d'un amas de couleurs pâteuses jetées sur une toile, et limitées par un cadre, qu'il a su tirer des effets aussi saisissants.

Tout en traçant ces descriptions, Ruskin accumulait des trésors d'images, dans lesquels il pourra puiser, pour donner à l'expression des idées abstraites, historiques, artistiques ou morales, le caractère concret qu'elles revêtent dans sa pensée. Veut-il nous dire que, sans la foi religieuse qui les inspirait, les Vénitiens n'auraient pas laissé au monde un si merveilleux héritage de beautés, Ruskin écrira : « Le puissant paysage de montagnes sombres qui gardent l'horizon du haut de leurs tours pourpres, de forêts solennelles, qui concentrent la force de leurs feuilles bronzées par le soleil, et non par le temps, en ces masses obscures fixées dans le ciel, que l'orage ni la grêle ne peuvent ni ébranler ni dépouiller; cette puissante humanité, si parfaite et si fière, qui ne

(1) *Modern Painters*. I, p. 377.

Digitized by Google

doit rien de sa grandeur au diadème ; la majesté des formes passives, sur lesquelles la poussière de l'or et la flamme des diamants sont jetées comme l'écume de la mer sur les rochers, et encore aujourd'hui cette grande humanité semble se dresser debout, nue, tranchant sur le ciel bleu ; cette puissante mythologie qui remplit les promenades quotidiennes des hommes des joies de l'amitié d'un Esprit, et envoie les anges gardiens se frayer, de leurs ailes de flamme, un passage à travers les vols des flèches des combats. Mesurez l'étendue de ce champ de création, pesez la valeur de cet héritage que Venise a ainsi laissé aux nations européennes, et jugez alors si une aussi vaste et aussi bienfaisante influence peut être basée sur la dissipation et sur la décadence. Ce fut lorsqu'elle portait l'éphode du prêtre, et non l'habit bigarré du masque, que le feu sacré tomba sur Venise du haut des cieux ; elle en vit les premiers rayons, au milieu de la pluie de ses larmes, quand, tandis que le déluge des barbares descendait sur le penchant des collines d'Italie, le circuit de ses palais et l'orbe de ses fortunes se dressèrent ensemble, comme l'écharpe d'iris peinte sur la Nuée (1) ». Le flot d'images se déroule, étincelant. La masse des souvenirs est si luxuriante qu'elle recouvre, au point de la cacher, comme un abondant feuillage, le tronc de l'idée abstraite. Ce qu'elle perd en précision et en clarté, elle le gagne en poésie et en vie. Elle frappera moins les pensées fortes, mais elle séduira toujours l'imagination, et captivera les cœurs. Nous ne sommes, ici, ni sur le domaine de la philosophie, ni sur le terrain de la science : nous errons dans les champs fleuris des lettres et des arts. Et, quand on expose des idées historiques aussi générales que celles que nous venons d'exprimer, des préceptes d'art et de morale aussi larges que ceux

(1) *Stones*, II, p. 150.

Digitized by Google

que nous allons citer, séduire est synonyme de convaincre.

Le charme, que donne seule la vie, n'est-ce point le caractère de cette délicieuse réfutation de la théorie de l'art pour l'art? Ruskin entraîne le lecteur sur une des collines qui dominent la ville de Turin, et il lui montre toute la grandeur du spectacle qu'il a sous ses yeux, la plaine, qui se termine à l'horizon, comme la mer, par une ligne bleue, « des houles de bois, çà et là, au lieu de vagues, et les tours blanches des cités au lieu de voiles »; puis les Alpes du lac Majeur, sombres parce qu'elles ne sont point couvertes de neige; plus loin encore, un chaos de pics et de précipices, gigantesques canaux, par où passe la marée des nuages, venus des plaines de l'Italie pour aller « ou bien se briser contre le mur des Alpes, en une lumineuse écume; ou bien pour longer leurs ravins, avec de longs murmures de tonnerre gémissant ». Au-dessus de cette plaine, faisant face à ce merveilleux spectacle, se dresse la villa du Cardinal Maurice de Savoie. « La légende entière de l'histoire passée de l'Italie est écrite devant ce palais par le doigt de Dieu, écrite comme avec une plume de fer, sur un roc, pour toujours, sur ces murs des Alpes pleines de leçons; blasonnés avec l'or des éclairs, sur les nuages qui déroulent et referment encore leurs capricieuses volutes, dans les cieux; peinte en pourpre et en écarlate, sur le grandiose missel du couchant, ouvert inutilement devant les yeux du peuple, pour lui demander une prière ». C'est en vain que de cet admirable décor s'élevait un hymne à l'éternelle pensée; le cardinal Maurice de Savoie ne l'entendit point vibrer dans l'atmosphère ensoleillée, et sa villa ne fut qu'un temple de plaisir. Aussi, aujourd'hui, « les jets d'eau qui dansaient joyeusement, autrefois, dans les fontaines des jardins, glissent tristement, avec un son de larmes, à travers les herbes qui encombrent les bassins. Les

Digitized by Google

fleurs, rampantes, tristes, négligées, dressent leurs nids de feu au milieu des marbres blancs des balustrades ». Les feuilles tremblent le long des vieux murs ruinés, à chaque souffle de la brise, et les sombres lichens étouffent les pas, au centre des allées. « Chaque feuille tremblottante, chaque écho mourant des jardins et des chambres semblent murmurer la même phrase : Ainsi se terminent les arts de la vie; voilà où aboutissent tous les dons de l'homme, lorsque les uns sont recherchés, les autres possédés, pour le service du seul plaisir (1) ». L'abondance des images est telle que le traducteur est obligé d'en élaguer. Il le fait avec regret, comme lorsqu'il faut, dans un bouquet, effeuiller quelques fleurs, pour conserver les plus belles. C'est la richesse de cette langue, qui permet à Ruskin d'exprimer, d'une manière aussi sensible, les idées les plus abstraites.

Les conclusions historiques, les préceptes généraux de l'esthétique, à cause de la poésie du passé, et du sentiment de la beauté, se traduisaient en images avec plus de facilité que d'autres concepts. Aussi J. Ruskin révèle-t-il surtout la souplesse de son style, quand il trouve, pour exposer un axiome de morale, la même intensité de couleur que pour chanter la gloire de Venise, ou dire l'éternelle supériorité de l'œuvre d'art, animée par une foi religieuse. S'il définit la vertu, il la comparera à la lumière : « Il y a entre elles une ressemblance marquée... la même échelle de gradations décroissantes, conduisant aux limites de leurs domaines, la même séparation radicale d'avec leurs contraires, le même crépuscule à la rencontre des deux. Un cercle tant soit peu plus large que la ligne que franchit le monde, pour rouler dans la nuit, voilà ce qu'est l'étrange crépuscule des vertus; cette terre sombre, disputée, où

(1) *Discours* de J. Ruskin à la *Cambridge Inaugural soirée*, p. 26 à 28.

Digitized by Google

le zèle devient impatience, la tempérance sévérité, la justice cruauté, la foi superstition, et toutes s'évanouissent dans la nuit (1) ». A une comparaison, Ruskin préférera souvent une série d'images. S'il veut énumérer les altérations que subit la vérité, il dira d'elle : « C'est le pilier de la terre, mais un pilier couronné de nuages ; c'est une étroite ligne d'or, que les pouvoirs et les vertus courbent sous leurs poids, que cachent la politique et la prudence, que modifient la bonté et la courtoisie, que l'imagination couvre de ses ailes, et que la charité ternit de ses larmes ». (2) Les notions de morale, dans cette langue frémissante, se transforment comme se transformaient les pierres de l'église Saint-Marc. Les idées semblent être de bizarres fantômes, qui passent, drapés dans leurs voiles, s'arrêtent à notre appel pour converser avec nous, et retournent ensuite à l'Eternelle Vérité.

Il suffit que Ruskin ait atteint, dans de nombreux passages, des effets de vie aussi intenses et d'harmonie aussi complète, pour que sa réputation d'écrivain soit inébranlable. Aussi sommes-nous plus à l'aise pour signaler deux défauts, qui ne sont que l'exagération de deux qualités. Parfois, dans son désir de rechercher cette ampleur des périodes, qui lui permet à la fois de condenser en un tout les éléments d'une idée, les détails d'une description, et de donner à sa phrase l'harmonie, Ruskin accumule propositions sur propositions, sans laisser respirer le lecteur essoufflé. Tel passage célèbre, sur la Tour de l'église de Calais, est formé d'une seule phrase, longue de 211 mots, coupée de 40 signes de ponctuation (3). Ici nous lisons une période de 255 mots, séparés par 26 points et virgules (4). Mais l'exemple le

(1) *Sev. Lamps*, p. 51.

(2) *Id.*, p. 52. Autres ex. : *Idées générales artistiques* : *Stones*, II, p. 157, III, p. 189. *Idées générales historiques* : *Stones*, II, p. 202.

(3) *Modern Painters*, vol. IV et I.

(4) *Harbours*, p. 20.

Digitized by Google

plus extraordinaire se trouve dans le second volume (1) des *Peintres modernes*. Accumuler dans une seule phrase, 80 signes de ponctuation et 619 mots, est vraiment un abus. L'écrivain ressemble à un musicien qui multiplierait les accords les plus mélodieux, sans provoquer, chez son auditeur, d'autre effet que celui d'une lassitude grandissante. La richesse est trop souvent voisine de la surabondance, le culte de l'image de la recherche. Plutôt que de fatiguer le lecteur par de nouvelles citations (2), reprenons quelques-unes des périodes que nous venons de traduire, et il sera facile d'y relever de nombreux exemples d'affectation. Rien n'est à la fois plus vrai et plus charmant que de comparer la vérité à « une étroite ligne d'or, pliant sous le poids des forces et des vertus, » mais en revanche rien n'est moins simple que de dire d'elle « qu'elle est un pilier de la terre, mais un pilier couronné de nuages » (3). Recherche et obscurité sont deux termes inséparables. Toutes les fois que l'image ne jaillit pas spontanément de la pensée, pour éclairer l'idée ; dès que l'écrivain l'évoque lentement, en concentrant son attention, il devrait renoncer à l'enchâsser dans sa phrase : elle a perdu sa beauté, parce qu'elle a perdu sa simplicité. Quand Ruskin nous parle des montagnes « sombres », qui gardent l'horizon du haut de leurs tours « pourpres », de la « poussière de l'or » et de la « flamme des diamants jetés sur les corps, comme l'écume sur les rochers » (4), il révèle, par la contradiction même de ces images, leur origine artificielle et leur caractère affecté. Si en relisant, nous découvrons des lignes comme celle-ci, « les ombres blafardes des perfides brisants sont jetées sur la brume de la nuit » (5), ou

(1) *Modern Painters*, vol. II, p. 132.
(2) *Id.*, vol. I, p. 6. *Stones*, vol. II, p. 3.
(3) *Seven Lamps*, p. 52.
(4) *Stones* II, p. 150.
(5) *Modern Painters*, I. p. 377.

Digitized by Google

bien « cette intense splendeur brûle comme de l'or et baigne comme du sang », nous comprenons qu'il ne s'agit plus seulement d'affectation, mais d'erreurs absolues.

Le lyrisme, s'il est la seule forme du style qui permette d'exprimer la variété infinie des sensations et des sentiments, d'ajouter à la force du raisonnement ou à la finesse de l'analyse le charme de l'émotion, de condenser, en une formule qui saisisse à la fois l'intelligence et la sensibilité, les détails d'une idée, — le lyrisme, comme toutes les formes d'art supérieur, n'admet point la médiocrité. Être médiocre, c'est, le plus souvent, manquer de simplicité et de variété. Nous venons de voir que, dans cette première période de sa langue, Ruskin ne nous a laissé que de rares exemples d'affectation; il nous reste à montrer qu'il a su, pour exprimer des idées nouvelles, transformer son style.

JACQUES BARDOUX.

(A suivre.)

Digitized by Google

FAUNE DE L'AUVERGNE

(Suite.)

Tribu XI : **BROSCINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Un seul pore sétigère susoculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore sétigère. Palpes à dernier article subcylindrique tronqué ou légèrement sécuriforme. Mandibules aiguës. Antennes à quatre premiers articles glabres. Labre légèrement échancré. Vertex normal. Prothorax fortement rétréci en arrière, pédiculé; écusson non compris entre les élytres; celles-ci non tronquées (Pl. III, fig. 27). Jambes antérieures normales, échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois articles dilatés, très cordiformes (Pl. IV, fig. 13).

Genre 38 : **BROSCUS** Panzer.

(Pl. III, fig. 27; Pl. IV, fig. 13.)

208. **Br. cephalotes** L. (Pl. IX, fig. 8). — L. 19-23. — Noir, assez brillant. Elytres à neuf stries formées de séries de points très petits. Tête assez densément ponctuée. Forme épaisse, allongée, très caractéristique.

Endroits sablonneux. Base du Puy de Dôme, Vauriat, Vic-le-Comte! — Lezoux (Duchasseint). — Mont-Dore (Fauvel, d'après Rey). — Allier (Olivier).

Tribu XII : **SCARITINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoracique indistincts.

Digitized by Google

Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Deux pores sétigères susoculaires (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article de forme un peu variable, mais ni sécuriforme ni aciculaire. Mandibules plus ou moins aiguës ou mutiques. Antennes à deux ou trois articles glabres ou moins pubescents. Labre de forme très variable. Vertex normal. Prothorax de forme variable, *pédiculé*. (Facies scaritidiforme.) Ecusson nul (Pl. V, fig. 24, 25). Elytres non tronquées. *Jambes antérieures élargies, digitées à l'angle externe*, pourvues de l'échancrure habituelle (Pl. III, fig. 13). Ongles simples. *Tarses antérieurs des mâles non dilatés.*

Genre 39 : **CLIVINA** Latr.

(Pl. III, fig. 12, 13; Pl. V, fig. 24.)

Menton pourvu d'une dent égale aux lobes latéraux. Palpes à dernier article fusiforme, acuminé. Pronotum carré, peu convexe. Tibias intermédiaires armés d'un éperon au sommet externe.

209. **Cl. fossor** L. — L. 6-7. — Unicolore. Brun plus ou moins rougeâtre; antennes et pattes rousses. Elytres striées ponctuées; troisième interstrie avec quatre pores sétigères.

Plaine et montagne. Plaine de l'Allier, Aydat, Saint-Nectaire, Chaudefour.

Les exemplaires à tête et pronotum bruns, à élytres rougeâtres, souvent avec une tache suturale brune, plus ou moins étendue (*Cl. discipennis* Megerle), à taille inférieure (5,5), se rapportent à la *Cl. collaris* Herbst, considérée tantôt comme espèce distincte, tantôt comme une simple variété de la précédente. Dans la *Cl. collaris*, la tête est un peu plus ponctuée derrière les yeux, l'écusson alutacé, le dernier segment abdominal chagriné, un peu déprimé à la base et non pas convexe, et assez brillant comme dans les individus typiques de *Cl. fossor*.

Plaine de l'Allier! — Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier).

Genre 40 : **DYSCHIRIUS** Bon.

(Pl. V, fig. 25.)

Menton pourvu d'une dent très petite ou presque nulle. Palpes labiaux à dernier article acuminé ou tronqué. Pronotum globuleux. Tibias intermédiaires inermes. Corps métallique.

210. **D. thoracicus** Ros. — L. 4,5-5. — Bronzé, brillant. Base des antennes et pattes, sauf les cuisses antérieures, rougeâtres. Stries fines, plus profondes près de la base et de la suture, finement ponc-

Digitized by Google

tuées; gouttière marginale prolongée sur la base jusqu'à l'écusson. Trois points, dont le premier est souvent peu visible sur la troisième strie. Chaperon *tridenté*. Bord externe des tibias antérieurs avec deux denticules aigus.

Allier (Olivier). — Espèce halophile.

211. **D. nitidus** Dej. — L. 4,5-5. — Bronzé, brillant. Base des antennes rougeâtre. Pattes brun rougeâtre (sauf les cuisses antérieures). Stries profondes, ponctuées dans leur moitié antérieure, visibles jusqu'au sommet. Troisième interstrie à trois pores. Gouttière marginale cessant à l'épaule. Bord externe des tibias antérieurs bisinué. Deux denticules saillants. Elytres oblongues.

Mont-Dore, Chambon (Fauvel). — Allier (Olivier).

212. **D. politus** Dej. (Pl. IX, fig. 21, 23, 24). — L. 4-4,5. — Bronzé brillant, parfois brun mat; pattes et antennes plus ou moins testacé rougeâtre; les dernières à base plus claire. Stries fines complètes. Troisième interstrie avec deux pores. Gouttière marginale cessant à l'épaule. Bord externe des tibias antérieurs bisinué, sans dents saillantes. Elytres étroites, cylindriques.

Bords de l'Allier! — Mont-Dore, Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier).

213. **D. angustatus** Ahr. — L. 2-3. — Bronzé brillant; antennes et pattes rougeâtres. Stries complètes, assez fortement ponctuées; la marginale prolongée sur la base jusqu'au pédoncule du pronotum; troisième interstrie avec un pore. Bord externe des tibias antérieurs avec deux denticules saillants, surtout l'inférieur. Vertex fortement ridé, rugueux.

Bords de l'Allier (Olivier). — Loire (Favarq).

214. **D. salinus** Schaum. — L. 4-4,5. — Bronzé obscur; base des antennes et pattes postérieures habituellement brun rougeâtre, Stries complètes, profondes, fortement ponctuées jusqu'au milieu; la marginale cessant à l'épaule ou indistinctement prolongée. Troisième interstrie avec trois pores. Bord externe des tibias antérieurs avec deux denticules saillants, surtout l'inférieur. Vertex avec quelques faibles sillons transversaux. Elytres presque cylindriques.

Bords de l'Allier, Moulins, un seul exemplaire (Olivier, d'après Desbrochers). — Espèce halophile.

215. **D. æneus** Dej. — L. 3-3,5. — Bronzé, brillant; base des antennes et les quatre pattes postérieures rougeâtres. Stries complètes, assez profondes, assez fortement ponctuées sur la première moitié; gouttière marginale cessant à l'épaule; troisième interstrie avec trois pores. Des deux denticules externes des tibias antérieurs,

Digitized by Google

l'inférieur est accusé, aigu; le supérieur beaucoup moins. Elytres ovalaires.

Bords de l'Allier. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

216. **D. substriatus** Duft. — L. 3-3,5. — Bronzé verdâtre ou brun de poix; antennes testacées; pattes rougeâtres, *ainsi qu'une tache antéapicale* sur chaque élytre. Stries effacées en arrière et sur les côtés; la marginale cessant à l'épaule. Des deux denticules externes des tibias antérieurs, l'inférieur seul est bien accusé.

Bords de l'Allier, un seul individu. — Moulins (Olivier).

217. **D. globosus** Herbst. — L. 2-2,7. — Noir bronzé; base des antennes, pattes postérieures et tibias antérieurs brun rougeâtre. Stries profondes, ponctuées, effacées en arrière et sur les côtés; la marginale cessant à l'épaule; trois pores sur le troisième interstrie. Le denticule supérieur externe des tibias antérieurs est effacé, l'inférieur, mousse, mais visible.

Bourboule, Lioran (Fauvel. — Allier (Olivier).

218. **D. læviusculus** Putz. — L. 3-3,3. — Noir bronzé, brillant; base des antennes et pattes postérieures roux de poix. Stries effacées en arrière et sur les côtés; *point de pore ombiliqué dans l'axe de la strie suturale.* Strie marginale cessant à l'épaule. Troisième interstrie avec deux pores. Denticule inférieur externe des tibias antérieurs visible.

Non signalé en Auvergne.

Tribu XIII : **DITOMINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques indistincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Un seul pore sétigère susoculaire (Pl. III, fig, 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article ovalaire tronqué. Mandibules parfois cornues en dessus chez les mâles. Antennes à deux articles glabres, ainsi que la base du troisième. Labre tronqué ou échancré. Tête souvent très grosse, rétrécie ou non en arrière. Prothorax en forme de coupe ou en croissant, plus ou moins prolongé à sa base (Pl. V, fig. 26). Ecusson normal. Elytres non tronquées. Jambes antérieures échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles simples ou à quatre articles dilatés.

Digitized by Google

Genre 41 : **DITOMUS** Bon.

(Pl. V, fig. 26 ; Pl. IX, fig. 16.)

Tête distinctement rétrécie en arrière. Menton pourvu d'une dent beaucoup plus courte que les lobes latéraux. Pronotum peu échancré au bord antérieur, à angles antérieurs émoussés, non saillants, n'embrassant pas la tête.

219. **D. fulvipes** Dej. — L. 9,5-10. — Brun noir assez luisant; couvert d'une courte pubescence rousse. Antennes et pattes ferrugineuses, dessous noir. Pronotum et élytres densément ponctuées; stries ponctuées.

Effiat A. C. (Bayle). — Signalé aussi par Baudet-Lafarge.

Genre 42 : **ARISTUS** Latr.

(Pl. V, fig. 27.)

Tête énorme, non rétrécie en arrière. Menton pourvu d'une dent saillante, presque autant que les lobes latéraux. Pronotum échancré en croissant en avant; à angles antérieurs très aigus, embrassant la tête.

220. **A. clypeatus** Rossi. — L. 11-13. — Noir, peu brillant. Pattes et antennes rougeâtres. Tête à ponctuation peu serrée. Pronotum densément ponctué. Elytres à stries ponctuées; interstries ponctués irrégulièrement ou lisses.

Bords de l'Allier, en juin (Bayle, Baudet-Lafarge). — Allier (Olivier).

Tribu XIV : **ZABRINI**.

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures à bords entrecroisés au niveau du dernier segment abdominal (Pl. III, fig. 22). Un seul pore sétigère oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article subcylindrique tronqué. Mandibules aiguës. Antennes à trois premiers articles glabres, ainsi que la base du quatrième. Labre légèrement échancré. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées. Jambes antérieures échancrées, pourvues de trois épines dorsales, une antéapicale et deux apicales; l'interne beaucoup plus petite (Pl. III, fig. 32). Ongles simples. Tarses des mâles à trois premiers articles dilatés.

Digitized by Google

Genre 43 : **ZABRUS** Clairville.

(Pl. III, fig. 32, 36.)

221. **Z. curtus** Dej. (Pl. IX, fig. 18, 20). — L. 13. — Noir luisant. Pattes noires. Elytres courtes, à stries plus profondes, finement ponctuées; striole scutellaire rudimentaire. Aptère.

Gergovie, Chanturgue! — Mirefleurs (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

222. **Z. tenebrioides** Ros. (Pl. IX, fig. 17, 19). — L. 14-16. — Brun noirâtre, brillant. Pattes brun rougeâtre; cuisses plus obscures. Elytres allongées, à stries ponctuées; striole scutellaire nette, reliée à la première strie. Ailé.

Chanturgue! Effiat (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Tribu XV : **HARPALINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Un seul pore sétigère oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article fusiforme, tronqué ou acuminé. Mandibules aiguës ou obtuses. Antennes à deux premiers articles glabres (Pl. III, fig. 30). Labre tronqué, échancré ou incisé rarement asymétrique *(Amblystomus)*. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées, à repli basilaire distinct (Pl. V, fig. 32). Jambes antérieures échancrées. Ongles simples. Tarses des mâles à quatre articles dilatés.

Genre 44 : **ACINOPUS** Latr.

Tête renflée en dessus, presque de la largeur des élytres. Labre incisé au sommet. Dernier article des palpes fusiforme, tronqué. Mandibules obtuses; striées en dessus. Menton denté. Elytres présentant une série de pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs armés d'un fort éperon apical. Articles dilatés des mâles, munis en dessous de deux séries de lamelles écailleuses. Tarses intermédiaires également dilatés.

223. **A. picipes** Ol. (Pl. V, fig. 28). — L. 13-17. — Noir brillant en dessus. Antennes, pattes et tarses ferrugineux. Elytres pourvues de neuf stries à ponctuation excessivement fine. Troisième interstrie avec un point subapical; le cinquième avec deux.

Issoire (Desbrochers). — Allier (Olivier). — Lozère (Bayle).

Digitized by Google

Genre 45 : **DIACHROMUS** Erichs.

(Pl. V, fig. 30)

Tête normale. Labre un peu échancré. Dernier article des palpes fusiforme, tronqué. Mandibules courtes, obtuses. Menton pourvu d'une dent courte. Elytres avec pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs armés de deux éperons apicaux, l'interne très petit. Dessus des tarses pubescent. Articles dilatés des mâles, munis de poils en dessous.

224. **D. germanus** L. (Pl. V, fig. 29, 30; Pl. IX, fig. 22. — L. 9. — Tête testacé rougeâtre; pronotum bleu noirâtre; élytres testacé rougeâtre, avec une large tache commune, bleu noirâtre sur la partie postérieure. Dessus entièrement ponctué, avec une pubescence courte et épaisse. Dessous noir brillant; pattes testacées.

A. C. Pont-du-Château, Cournon! Les Martres, parfois sur les graminées. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 46 : **ANISODACTYLUS** Dej.

(Pl. V, fig. 33.)

Tête normale. Labre entier ou légèrement échancré. Dernier article des palpes subovalaire, tronqué. Mandibules courtes, obtuses. Menton sans dent distincte. Elytres avec pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs armés d'un seul éperon. Dessus des tarses glabre. Articles dilatés des mâles, pourvus en dessous de palettes feutrées ou de brosses de papilles serrées. Tête plus ou moins obscurément tachée de rouge sur le front. Premier article des tarses postérieurs plus long que le deuxième.

225. **A. signatus** Panz. — L. 12-14. — Large; noir peu brillant. Antennes brun noir ou brun de poix. Marge des élytres brun fauve. Pattes noires. Pronotum large, un peu rétréci en arrière; angles postérieurs, presque droits, émoussés. Troisième strie sans pore après le milieu.

Environs montagneux de Clermont! — Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier).

226. **A. binotatus** Fab. (Pl. IX, fig. 25). — L. 9-11. — Oblong. Noir luisant. Premier article antennaire et souvent une partie du second testacé ou rougeâtre. Pattes noires. Pronotum à côtés arqués, à gouttière latérale assez peu rétréci en avant, à angles postérieurs presque arrondis, mais formant une petite dent; base ponctuée. Elytres sinuées avant l'extrémité; à pubescence assez visible au sommet. — Les exemplaires à pattes testacé rougeâtre se rapportent à la variété *Spurcaticornis* Dej.

Digitized by Google

c. Pont-de-Dore, Pont-du-Château, Saint-Nectaire, etc. — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier).

227. **A. nemorivagus** Duft. — L. 7-8. — Oblong. Noir luisant. Base des antennes testacée ou rougeâtre. Pattes testacé rougeâtre. Pronotum à côtés plus nettement sinués vers la base; à gouttière latérale très rétrécie en avant; à angles postérieurs à dent aiguë; base plus finement ponctuée; élytres plus fortement sinuées, à pubescence apicale nulle.

Environs de Clermont! — Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 47 : **BRADYCELLUS** Erichs.

(Pl. V, fig. 38, 40, 41.)

Tête normale. Labre entier ou à peine échancré. Dernier article des palpes plus ou moins acuminé. Mandibules assez aiguës. Menton pourvu d'une dent distincte. Elytres sans pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs armés d'un seul éperon. Dessus des tarses glabre. Articles dilatés des mâles pourvus en dessous de deux séries de lamelles écailleuses. Premier article des tarses postérieurs à peine plus long que le deuxième. Tarses intermédiaires simples dans les deux sexes.

228. **Br. collaris** Payk. (Pl. IX, fig. 27). — L. 3,5. — Ferrugineux ou rougeâtre, très luisant, plus clair sur le pronotum; antennes et pattes testacé ferrugineux. Pronotum à angles postérieurs presque arrondis; fossettes basilaires peu déterminées, assez fortement ponctuées. Elytres à stries profondes, les externes finement ponctuées; striole scutellaire nulle ou à peu près.

Pierre-sur-Haute; Vassivières! — Mont-Dore (Desbrochers, Rey).

229. **Br. harpalinus** Dej. — L. 4,5-5,5. — Brun rougeâtre ou ferrugineux. Antennes et pattes testacées. Pronotum à angles postérieurs presque arrondis; fossettes basilaires profondes, marquées de gros points. Elytres à stries assez profondes, les externes indistinctement ponctuées. Striole scutellaire courte, distincte.

Route de Cournon! — Aigueperse (Bayle). — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier).

230. **Br. similis** Dej. — L. 3. — Brun de poix ou brun rougeâtre luisant; élytres souvent avec la suture et la marge plus claires. Pattes testacé rougeâtre. Antennes testacé brunâtre, à premier article plus clair. Pronotum à angles postérieurs à peine émoussés; les fossettes basilaires très profondes, indistinctement ponctuées; stries

Digitized by Google

externes obsolètement ponctuées. Striole scutellaire courte, distincte.

Bruyères au-dessus du chemin des Crêtes (Dufour). — Allier. R. (Olivier, Desbrochers).

231. **Br. distinctus** Dej. — L. 5-6. — Testacé un peu rougeâtre, luisant; antennes et pattes plus claires. Pronotum à côtés redressés à la base, à angles postérieurs droits. Base ponctuée, surtout sur les côtés. Stries assez profondes, les externes obsolètement ponctuées. Striole scutellaire courte, distincte.

Aigueperse (Bayle)? — Espèce halophile.

Genre 48 : **SCYBALICUS** Schaum.

Tête normale. Labre un peu échancré. Dernier article des palpes subovalaire tronqué. Mandibules courtes, obtuses. Menton muni d'une dent courte. Elytres avec pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs munis d'un seul éperon. Dessus des tarses pubescent. Articles dilatés des mâles, revêtus en dessous de palettes feutrées. Les quatre premiers articles des tarses postérieurs sont entièrement pubescents en dessous, et le repli basilaire est impressionné dans son milieu.

232. **S. oblonguisculus** Dej. — L. 13. — Brun rougeâtre plus ou moins foncé; antennes et pattes rousses. Pronotum rétréci en arrière, à angles postérieurs arrondis. Dessus un peu déprimé, densément ponctué, finement pubescent.

La Peyrouse (Bayle). — Saint-Flour (Fauvel). — Allier. R. (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 49 : **AMBLYSTOMUS** Erichs.

Tête normale. Labre asymétrique rétréci de droite à gauche, échancré. Dernier article des palpes maxillaires fusiforme, tronqué; celui des labiaux ovalaire, aigu. Mandibules très courtes, très obtuses, recouvertes par le labre. Menton dépourvu de dent. Tibias antérieurs inermes. Articles dilatés des mâles, pourvus en dessous de lamelles écailleuses.

233. **A. metallescens** Dej. (Pl. V, fig. 35). — L. 2,5-4. — Brun noir, assez brillant, à reflet bronzé; antennes brun foncé, noires à la base; cuisses brunes; tibias testacé pâle; extrémité et tarses brun roussâtre. Tête aussi large que le bord antérieur du pronotum. Pronotum transverse, rétréci en arrière, à angles postérieurs arrondis. Elytres à stries très fines, superficielles. *Chaperon à rebord impressionné au milieu.*

Allier, bords des eaux (Olivier, Desbrochers).

Digitized by Google

Genre 50 : **OPHONUS** Steph.

Tête normale. Labre entier ou à peine échancré. Dernier article des palpes subovalaire, tronqué. Mandibules courtes, obtuses. Menton pourvu d'une dent plus ou moins distincte. Elytres avec pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs munis d'un seul éperon. Dessus des tarses pubescents. Articles dilatés des mâles, pourvus en dessous de lamelles écailleuses.

Sous-Genre 1 : *PLATUS* Motsch.

Interstries lisses, le neuvième seul densément et finement ponctué (outre les pores accessoires). Tête imponctuée. Tempes glabres. Premier article des tarses postérieurs moins long que les deux suivants réunis.

234. **O. calceatus** Duft. — L. 13-14. — Brun foncé ou plus généralement noir luisant. Antennes, palpes et tarses testacé roussâtre. Pronotum à base densément et rugueusement ponctuée, sans impressions latérales bien nettes, à angles postérieurs presque droits. Elytres à stries profondes, lisses; interstries un peu convexes.

Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier. R. (Olivier).

Sous-Genre 2 : *PAROPHONUS* Gangl.

(Pl. IX, fig. 28.)

Interstries tous ponctués et pubescents. Tête à ponctuation fine et éparse. Tempes munies d'une petite touffe de poils courts placée au bord postérieur de l'œil. Premier article des tarses postérieurs aussi long que les deux suivants réunis (Pl. IX, fig. 27).

235. **O. maculicornis** Duft. — L. 6. — Brun foncé; antennes brunâtres, à deux ou trois premiers articles roux clair; pattes testacées. Pronotum un peu cordiforme, à base densément ponctuée sur les côtés, un peu moins au milieu, à angles postérieurs presque droits. Elytres à stries fines; les troisième, cinquième et septième intervalles avec une série de points écartés.

Vic-le-Comte, détritus; Les Martres; Beaumont! — Riom (Bayle). Allier (Olivier).

Sous-Genre 3 : *PSEUDOPHONUS* Motsch.

Interstries tous ponctués et pubescents. Tête imponctuée. Tempes glabres. Premier article des tarses postérieurs moins long que les deux suivants réunis.

236. **O. pubescens** Mull. (Pl. IX, fig. 31,32). — L. 14-16. — Brun noir, assez luisant: antennes et pattes testacé roussâtre. Pronotum

Digitized by Google

à base très densément ponctuée, surtout aux angles postérieurs, qui offrent une légère impression et qui sont droits, vifs. Elytres à stries lisses; couvertes d'une pubescence rousse, courte et serrée. Episternes métathoraciques pointillés.

T. C. Clermont et ses environs; Vauriat. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

237. **O. griseus** Panz. — L. 9-13. — Brun noir, assez luisant; antennes et pattes testacé roussâtre. Pronotum à base très densément ponctuée, surtout dans les angles postérieurs, qui offrent une dépression assez marquée et qui sont plutôt émoussés, obtus. Elytres à stries lisses; couvertes d'une pubescence rousse, courte et serrée. Episternes métathoraciques lisses.

C. Environs de Clermont; bords de l'Allier. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 4 : *OPHONUS* s. str. Gangl.

Interstries tous ponctués et pubescents. Pronotum ponctué. Tête rarement imponctuée *(Signaticornis)*. Tempes munies d'une petite touffe de poils courts au bord postérieur de l'œil. Premier article des tarses postérieurs moins long que les deux suivants réunis.

A. *Elytres métalliques ou à reflet métallique.*

238. **O. sabulicola** Panz. — L. 12-14. — Tête et pronotum brun foncé (très rarement à reflet métallique). Elytres métalliques (ou à reflet métallique), bleuâtres ou verdâtres. Antennes et pattes roussâtres. Pronotum à côtés arqués du sommet au milieu, puis rétrécis obliquement vers la base, à angles postérieurs obtus, un peu arrondis. Elytres à stries lisses.

Clermont! Bords de l'Allier! Opme (Bayle). — Bords de la Jordanne (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

239. **O. diffinis** Dej. — L. 11-12. — Tête et pronotum brun noir, à reflet métallique bleuâtre; élytres bleu verdâtre. Antennes et pattes rousses. Pronotum à côtés arqués du sommet à la base, à peine rétrécis en arrière; à angles postérieurs marqués, mais arrondis.

Allier R. (Olivier).

240. **O. punctatulus** Duft. (Pl. IX, fig. 30). — L. 9. — Vert bronzé, bleuâtre, parfois foncé; antennes et pattes roussâtres. Tête ponctuée finement, seulement près des yeux. Pronotum paraissant un peu cordiforme, à côtés redressés à la base, à angles postérieurs droits, vifs. Elytres à stries lisses; troisième, cinquième et septième intervalles avec une rangée de points écartés.

Digitized by Google

Bords de l'Allier; Royat! — Bords de la Jordanne (Fauvel). — Allier (Olivier).

241. **O. azureus** F. (Pl. IX, fig. 29). — L. 7-8,5. — Bleu ou vert, passant parfois au brun foncé à reflet métallique. Antennes et pattes roussâtres. Pronotum à angles postérieurs obtus ou presque arrondis, à base très finement rebordée. Elytres à stries lisses.

c.. Environs de Clermont. Monts Dômes! (Beaune, Randanne). Vallée de Rentières! Le Puy! — Allier (Olivier).

B. *Elytres dépourvues de reflet métallique.*

242. **O. signaticornis** Duft. — L. 6,5. — Brun noir. Antennes avec une tache brunâtre plus ou moins marquée sur les deuxième et troisième articles; cuisses brun foncé; tibias et tarses roux. Tête lisse. Pronotum à disque presque lisse; à angles postérieurs presque droits; à base rebordée. Elytres à stries fines, un peu plus profondes en arrière.

Vallée de Chanonat (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

243. **O. meridionalis** Dej. — L. 7-8. — Brun très foncé. Pronotum à angles postérieurs obtus, presque arrondis.

Allier (Olivier).

244. **O. rupicola** Sturm. (Pl. IX, fig. 34, 36). — L. 7-9. — Brun foncé. Tête et pronotum ordinairement brun rougeâtre plus ou moins clair. Antennes et pattes rousses. Pronotum assez étroit, cordiforme, à angles postérieurs à peine droits, peu vifs, à base non rebordée. Deuxième article antennaire bien plus court que le quatrième. Elytres étroites, oblongues, déprimées, à rebord latéral arrondi sur l'épaule. Chez la femelle, le bord postérieur du dernier segment abdominal est relevé au milieu, où il forme un petit tubercule.

La Pépinière, Chanturgue, Riom! — Vallée de la Jordanne (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

245. **O. rufibarbis** F. (Pl. IX. fig. 26, 35). — L. 5,5-8. — Brun foncé; tête et pronotum parfois brun rougeâtre sombre. Antennes et pattes rousses. Pronotum large, court, à côtés redressés tout à fait à la base; à angles postérieurs droits, vifs; à base non rebordée. Deuxième article antennaire un peu plus court que le quatrième; élytres ovalaires, assez convexes, à rebord latéral anguleux sur l'épaule.

Environs de Clermont; bords de l'Allier à Coudes! — Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Digitized by Google

246. **O. puncticollis** Payk. — L. 5,5-8. — Brun foncé. Tête et pronotum parfois rougeâtres. Antennes et pattes rousses. Pronotum à angles postérieurs graduellement redressés, leur sommet dans l'axe de la sixième strie; sinus des côtés aussi prononcé dans la partie saillante que dans la partie rentrante; angles postérieurs droits, vifs; base à rebord souvent invisible.

Mont-Rodeix (Bayle). — Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

247. **O. cordatus** Duft. (Pl. IX, fig. 33). — L. 7-8. — Coloration assez variable; brun foncé ou brun avec une bordure et une bande suturale rougeâtre sur les élytres, ou rougeâtre sur la tête et le pronotum, ou entièrement rougeâtre. Antennes et pattes rousses. Pronotum à angles postérieurs brusquement redressés, leur sommet dans l'axe de la cinquième strie; sinus des côtés plus prononcé dans la partie saillante que dans la partie rentrante; angles postérieurs droits, vifs; base à rebord visible. Elytres à extrémité arrondie, non sinuée.

Chanonat (Bayle). — Murat!

N. B. La détermination des quatre espèces précédentes est souvent très difficile, et il est à prévoir qu'une étude générale amènera à réunir plusieurs d'entre elles.

Genre 51 : **HARPALUS** Latr.

(Pl. III, fig. 30; Pl. V, fig. 31, 34, 36, 37, 39.)

Tête normale. Labre entier ou à peine échancré. Dernier article des palpes subovalaire, tronqué. Mandibules courtes, obtuses. Menton pourvu d'une dent plus ou moins distincte. Elytres avec pores spéciaux au neuvième interstrie et un point sur le troisième interstrie. Tibias antérieurs munis d'un seul éperon. Dessus des tarses glabre. Articles dilatés des mâles, pourvus en dessous de lamelles écailleuses.

248. **H. æneus** F. (Pl. X. fig. 26). — L. 10-11. — Coloration très variable, depuis le vert métallique plus ou moins bronzé jusqu'au noirâtre. Antennes et pattes rousses (ces dernières sont brun noir dans la variété *Confusus* Dej.). Pronotum presque carré, faiblement rétréci en arrière; angles postérieurs droits, émoussés; une faible impression, densément ponctuée, de chaque côté de la base, à stries fines, lisses; *les deux ou trois intervalles externes finement ponctués; élytres fortement échancrées à l'extrémité.*

Une des espèces les plus communes : dans toutes les régions.

249. **H. rufus** Bruggem. — L. 11-12. — Entièrement ferrugineux

Digitized by Google

ou roussâtre. Pronotum à angles postérieurs droits, vifs; impressions basilaires nettes, faiblement ponctuées. Stries profondes; élytres faiblement sinuées près de l'extrémité. *Tibias antérieurs à angle apical externe nettement prolongé.*

Allier (Olivier).

250. **H. melancholicus** Dej. — L. 7-11. — Un peu déprimé; noir; antennes roussâtres, avec les deuxième, troisième et quatrième articles habituellement noirs à la base. Pattes brun foncé. Tarses rougeâtres. Pronotum à angles postérieurs droits, un peu émoussés; impressions basilaires faibles, très finement ponctuées, ainsi que leur pourtour. Elytres sinuées à l'extrémité; stries presque lisses; *le huitième interstrie avec une série de points.*

Environs de Clermont (Bayle). — Bords de l'Allier (Olivier).

251. **H. psittaceus** Fourc. (Pl. X, fig. 15). — L. 9-11. — Coloration très variable, habituellement vert métallique ou bronzé, parfois bleue, rarement noire. Antennes brun foncé; premier article rouge; sommet des deuxième et troisième rougeâtre; cuisses noires, ainsi que l'extrémité des tibias; ceux-ci et les tarses bruns de poix. Pronotum à angles postérieurs droits; base finement ponctuée (sauf au milieu), plus fortement dans les impressions; celles-ci allongées. Elytres à stries profondes, légèrement sinuées près de l'extrémité.

c. Au moins dans la région inférieure : vallée de l'Allier; Chanturgue; Durtol, Royat, Ceyrat, Saint-Nectaire! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

252. **H. cupreus** Dej. (Pl. IX, fig. 41). — L. 12-13. — Vert métallique plus ou moins bronzé. Antennes brunes; premier article rouge, ainsi que le sommet des deux suivants. Pattes roussâtres. Pronotum à angles marqués d'une dépression oblique vers la région des angles postérieurs; ceux-ci droits, mais émoussés; base finement ponctuée; impressions faibles. Elytres à stries fines: lisses, presque arrondies à l'extrémité.

R. Saint-Nectaire! — Montluçon (Olivier).

253. **H. smaragdinus** Duft. — L. 9. — Brun foncé. Elytres brun mat chez la femelle; vert bronzé ou bleuâtre chez le mâle, avec la marge d'ordinaire brun rougeâtre chez les deux sexes. Antennes et pattes roux vif. Pronotum à angles postérieurs droits, vifs; base finement et densément ponctuée; impressions très faibles; bords latéraux rougeâtres par transparence. Elytres très faiblement sinuées à l'extrémité; stries fines et lisses.

Allier. A. R. (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

254. **H. rubripes** Duft. (Pl. IX. fig. 40). — L. 9-10. — Coloration

Digitized by Google

très variable, bleue ou violette, moins souvent verdâtre chez le mâle, noir mat chez la femelle. Antennes et pattes rougeâtres (cuisses noirâtres dans la variété *Sobrinus* Dej.). Pronotum à angles postérieurs droits, un peu émoussés; base densément ponctuée; impressions faibles; bords latéraux souvent étroitement rouges. Elytres à stries profondes, lisses; septième interstrie avec une rangée de six ou sept points près de l'extrémité.

c. Se trouve dans toutes les régions.

255. **H. latus** L. (Pl. X, fig. 22, 23). — L. 9-10. — Brun noir, luisant ou mat. Antennes et pattes roux clair. Pronotum un peu carré; angles postérieurs presque droits, émoussés au sommet; base densément ponctuée, surtout dans les impressions, qui sont peu profondes; bords latéraux étroitement rougeâtres. Elytres légèrement sinuées près de l'extrémité; à stries fortes, lisses.

Un peu partout. A. R. — Boisséjour, la Pépinière, Randanne, Besse, Lioran, etc. — Mont-Dore, Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

256. **H. quadripunctatus** Dej. (Pl. X, fig. 19). — L. 10-12. — Brun noir, luisant ou mat. Antennes et pattes testacé roussâtre, celles-ci souvent rembrunies. Pronotum court, presque carré, à côtés non liserés de rougeâtre; à angles postérieurs émoussés; base ponctuée; impressions basilaires assez profondes. *Troisième interstrie avec deux ou trois points en fossettes* près de la deuxième strie.

Mont-Dore! — Lioran (Fauvel).

257. **H. luteicornis** Duft. — L. 6,5. — Brun noir, luisant ou mat. Antennes et pattes roux clair. Pronotum à angles postérieurs presque droits, émoussés au milieu de la base; très faiblement ponctué, parfois même lisse; côtés non liserés de rougeâtre. La région angulaire postérieure rougeâtre en dedans de la marge latérale. Espèce très voisine de *H. latus,* dont elle se distingue d'ailleurs facilement par sa taille.

Moulins, un seul individu (Olivier).

258. **H. atratus** Latr. (Pl. X, fig. 17, 20, 21). — L. 11-12. — Brun noir. Antennes, tibias et tarses roux; cuisses brunâtres (parfois rougeâtres. var. *Subsinuatus* Duft.). Pronotum presque carré, à côtés un peu sinués en arrière; à angles postérieurs presque aigus, vifs; impressions faibles, finement et densément ponctuées; ponctuation à peine visible sur le milieu de la base et les angles. Elytres un peu sinuées; stries profondes, lisses.

Puy-Saint-Romain; Yronde, Vieille-Brioude! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Digitized by Google

259. **H. lævicollis** Dej. — L. 6,5-9. — Brun noir luisant. Pattes et antennes rougeâtres (ces dernières ont parfois la base plus foncée); (cuisses parfois brunes, var. *Nitens* Heer). Pronotum un peu cordiforme, à angles postérieurs droits, très vifs; base (sauf au milieu) densément et finement ponctuée; impressions latérales assez profondes. Elytres à peine sinuées à l'extrémité, à stries fines, lisses. Premier article des tarses postérieurs trois fois aussi long que le troisième.

Pariou! Base du Puy de Dôme; Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Mont-Dore, Lioran (Fauvel).

260. **H. neglectus** Dej. — L. 7-5. — Noir assez luisant chez le mâle, assez mat chez la femelle. Premier article antennaire ferrugineux; les trois suivants noirs à la base; cuisses et tibias brun noir; tarses généralement rougeâtres; cuisses et tibias brun noir. Pronotum à côtés rétrécis en arrière presque autant qu'en avant; angles postérieurs obtus, un peu arrondis au sommet; impressions profondes, finement ponctuées; base non ponctuée. Elytres courtes, visiblement sinuées; stries assez profondes, lisses.

Allier, Moulins, Montluçon (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

261. **H. rufitarsis** Duft. — L. 9-11. — Noir assez luisant chez le mâle, mat chez la femelle. Antennes rougeâtres, avec les articles deux, trois, et quelquefois la base des suivants noirâtres. Pattes brun foncé. Pronotum un peu rétréci en arrière; à côtés non sinués; à angles postérieurs presque droits, légèrement émoussés; impressions profondes, peu ponctuées; base lisse, sauf quelques points très fins, très écartés dans les angles. Elytres à stries profondes, lisses. Septième interstrie habituellement avec une rangée de points près de l'extrémité.

Var. *Decipiens* Dej. — Angles postérieurs plus obtus, un peu arrondis au sommet. Dessus noir luisant.

Bourbonnais (Fairmaire et Laboulbène, d'après Rey).

262. **H. honestus** Duft. (Pl. IX, fig. 38). — L. 9-10. — Coloration variant du vert métallique au bleuâtre et au bleu noirâtre. Antennes rougeâtres, avec les articles 2, 3, 4 ou 5 noirs à la base; pattes roussâtres. Pronotum à côtés légèrement sinués en arrière, à angles postérieurs droits, assez vifs; impressions ponctuées; base lisse. Elytres à stries profondes, lisses.

Dans toutes les régions. — Vallée de l'Allier; environs de Clermont, Monts Dômes. — Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — (Haute-Loire (Pradier).

263. **H. sulphuripes** Germ. — L. 6,5-8. — Noir brillant, à reflet

Digitized by Google

bleuâtre. Antennes rousses; cuisses brunes; tibias et tarses roux. Pronotum rétréci en arrière, à côtés redressés à la base; angles postérieurs presque droits, vifs; base entièrement lisse, sauf quelques points dans les impressions, qui sont très marquées et en forme de stries. Elytres visiblement sinuées, profondes, lisses.

Bords de l'Allier, A. R. (Olivier).

264. **H. attenuatus** Steph. (Pl. X, fig. 33, 34). — L. 10. — Noir assez luisant. Antennes roux clair; cuisses brunes; tibias et tarses roux clair. Pronotum à côtés arqués, redressés un peu sur la base, finement liserés de rougeâtre; angles postérieurs droits, assez vifs; impressions larges, avec quelques points écartés, base lisse. Elytres très légèrement sinuées. Episternes métathoraciques étroits et très allongés.

Clermont! — Allier (Olivier).

265. **H. pygmæus** Dej. — L. 5,5-7. — Brun luisant plus ou moins foncé. Antennes brunes, à premier article rougeâtre. Cuisses brunes; tibias et tarses ferrugineux. Pronotum presque carré, à côtés à peine redressés tout à fait à la base, étroitement liserés de rougeâtre; angles postérieurs droits, vifs. Impressions larges, peu marquées; base densément ponctuée, sauf au milieu. Elytres à stries profondes, lisses, légèrement sinuées à l'extrémité. Episternes métathoraciques étroits et très allongés.

Brioude, Saint-Nectaire! — Moulins (Olivier).

266. **H. tenebrosus** Dej. (Pl. X, fig. 16). — L. 9-10. — Noir assez luisant, parfois avec un reflet bleuâtre sur les élytres. Antennes roussâtres, avec l'extrémité souvent obscure. Les articles 2, 3 et 4 noirs à la base. Pattes brun de poix; tarses roux. Pronotum légèrement rétréci en avant et en arrière; angles postérieurs obtus, émoussés; base ponctuée, moins distinctement au milieu; impressions peu profondes. Elytres sinuées à l'extrémité; stries plus profondes en arrière. Septième interstrie avec une série de pores ou simple. (Var. *Solieri* Dej.). Episternes métathoraciques étroits et très allongés.

Montaudoux, Theddes, Durtol! — Allier (Olivier).

267. **H. dimidiatus** Rossi (Pl. IX, fig. 37; Pl. X, fig. 18). — L. 12-13. — Brun noir luisant; pronotum bleu foncé métallique, quelquefois verdâtre, rarement noir. Antennes brunes, avec le premier article roux. Pattes brun noir (très rarement rouges); tarses plus clairs. Pronotum presque carré; angles postérieurs presque droits, émoussés; base finement et densément ponctuée; impressions faibles. Elytres très faiblement sinuées; stries profondes,

Digitized by Google

lisses, ou parfois faiblement ponctuées ; *cinquième interstrie avec deux à quatre*, le septième avec cinq à neuf pores, près de l'extrémité.

A. C. Environs de Clermont; Aurillac ! — La Bourboule, Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

268. **H. autumnalis** Duft. — L. 9. — Brun de poix ou rougeâtre. Antennes et pattes rousses. Pronotum à base aussi large que le milieu ; angles postérieurs droits, vifs ; impressions en forme de stries; à bords latéraux, surtout en arrière, rougeâtres par transparence. Base lisse, sauf quelques points plus ou moins visibles dans les angles. Elytres faiblement sinuées; stries assez profondes, finement ponctuées ; *le troisième interstrie avec deux à cinq pores* contre la deuxième strie; le septième avec trois au quatre pores très petits près de l'extrémité.

Bords de l'Allier à Chadieu (Bayle). — Moulins (Olivier).

259. **H. serripes** Quens. (Pl. X, fig. 24, 25). — L. 9-11. — Forme épaisse. Coloration noire, moins luisante chez la femelle. Premier article antennaire rouge; les trois suivants bruns à la base, les autres roussâtres. Pattes brunes ; les tarses d'ordinaire plus clairs. Pronotum rétréci seulement en avant; angles postérieurs à peu près droits, émoussés; base lisse, sauf quelques points dans les impressions, qui sont étroites, peu profondes ; impression latérale oblique visible. Elytres à stries fortes, lisses.

Vallée de l'Allier. Brioude, Coudes, Les Martres, Pont-du-Château, environs de Clermont! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

270. **H. Frœlichi** Sturm. — L. 8-9. — Assez convexe. Noir. Antennes entièrement ferrugineuses. Cuisses et tibias brun noirâtre; tarses rougeâtres. Pronotum transverse rétréci seulement en avant; angles postérieurs droits, émoussés au sommet; base non ponctuée, sauf dans les impressions, qui sont étroites. Elytres à la base plus larges que le pronotum, à stries fortes, à interstries assez convexes.

Vichy (Olivier, d'après de Borre).

271. **H. tardus** Panz. (Pl. IX, fig. 39 ; Pl. X, fig. 27, 29, 30). — L. 7,5-11. — Noir luisant, mat sur les élytres chez la femelle. Antennes ferrugineuses. Cuisses brunes ; tibias bruns, à base parfois un peu rougeâtre ; tarses ferrugineux. Pronotum à base à peine plus étroite que le milieu, un peu rétréci en avant, angles postérieurs droits, arrondis au sommet ; base lisse, sauf dans les impressions, qui sont assez profondes. Elytres, à la base, de la largeur du pronotum, un peu élargies en arrière des épaules, très faiblement

Digitized by Google

sinuées; stries paraissant lisses, mais obsolètement ponctuées sur les côtés. Pores du neuvième interstrie irréguliers. Episternes métathoraciques peu rétrécis en arrière.

Vallée de l'Allier. c. — Le Puy! Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier).

272. **H. modestus** Dej. (Pl. X, fig. 31). — L. 6-7. — Noir. Antennes ferrugineuses; cuisses et tibias bruns; tarses ferrugineux. (Les tibias sont souvent roussâtres, surtout à la base, et chez les immatures les pattes sont entièrement roussâtre clair.) Pronotum transverse un peu plus étroit en avant qu'à la base, à côtés d'ordinaire étroitement rougeâtres, à angles postérieurs presque droits, arrondis au sommet; base lisse; impressions étroites, presque lisses. Elytres à stries fines, lisses. Le pore normal du troisième interstrie manque souvent; les pores du neuvième sont espacés, réguliers. Episternes métathoraciques très rétrécis en arrière.

Bords de l'Allier : Brioude, Vic-le-Comte, Les Martres, Cournon, Pont-du-Château. — Allier (Olivier).

273. **H. anxius** Duft. — L. 7-8. — Elliptique. Noir, moins luisant chez la femelle. Antennes d'un brun plus ou moins sombre (rarement entièrement rougeâtre). Le premier article et souvent les deux suivants roux. Pattes noires; extrémité des tarses et souvent base des tibias brun rougeâtre. Pronotum peu sensiblement rétréci en avant, à impression latérale obsolète; angles postérieurs presque droits, émoussés; base lisse, sauf dans les impressions. Elytres à la base de la largeur du pronotum, un peu élargies en arrière des épaules, légèrement sinuées à l'extrémité. Stries fines, lisses.

Bords de l'Allier à Chadieu (Bayle). — Allier (Olivier).

274. **H. servus** Duft. — L. 9. — Ovalaire, un peu déprimé. Brun noir: élytres et bords du pronotum souvent rougeâtres. Antennes rougeâtres; pattes brunes; base des tibias et tarses brun rougeâtre. Pronotum rétréci en avant; base à côtés largement déprimés vers les angles postérieurs; base lisse, sauf dans les impressions, qui sont faibles, étroites; échancrée en arc de cercle. Angles postérieurs presque aigus, vifs. Elytres à peine plus larges que le pronotum, très largement sinuées; stries fines, lisses.

Moulins, Gannat (Olivier).

275. **H. picipennis** Duft. (Pl. X, fig. 28, 32). — L. 5,5-6,5. — Noir de poix, ou brun de poix. Antennes ferrugineuses; pattes rousses, avec les cuisses brunâtres, rarement aussi les tibias. Pronotum très court, à côtés régulièrement arrondis, non plus étroit en avant qu'en arrière; angles postérieurs arrondis; base lisse; impressions

Digitized by Google

petites, linéaires. Elytres un peu plus larges que le pronotum, faiblement sinuées à l'extrémité ; stries fines, lisses ; troisième interstrie dépourvu du pore normal.

Chanturgues ! Lezoux ! (Duchasseint). — Chaptuzat (Bayle). — Moulins (Olivier).

Genre 52 : **STENOLOPHUS** Latr.

(Pl. V, fig. 42, 43, 44, 45 ; Pl. X, fig. 35.)

Tête normale. Labre tronqué. Dernier article des palpes fusiforme, plus ou moins acuminé, puis tronqué, un peu plus long que le précédent. Mandibules courtes, plus ou moins aiguës. Menton sans dent distincte. Pronotum à angles postérieurs arrondis. Elytres sans pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs munis d'un seul éperon. Tarses postérieurs à premiers articles finement carénés au côté externe, le premier presque aussi long que les deux suivants réunis. Dessous des articles dilatés, pourvus de lamelles écailleuses ; le quatrième des tarses antérieurs ♂ profondément échancré, bilobé. Tarses intermédiaires également dilatés chez les mâles.

276. **St. mixtus** Herbst. — L. 6. — Brun noir, très luisant. Antennes testacé obscur, avec le premier article plus clair ; pattes testacé pâle. Pronotum presque carré, liseré de jaunâtre ; impressions basilaires ponctuées. Elytres à stries lisses ; testacées sur les côtés et souvent à la base. (Il existe alors une large tache commune, postérieure, brune à reflet bleuâtre, commençant avant le milieu et divisée par la suture.)

Environs de Clermont ! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

277. **St. teutonus** Schr. — L. 6. — Noir. Antennes brunâtres ; leurs deux premiers articles et les pattes testacé rougeâtre clair. Pronotum roux, presque carré, à impressions basilaires faiblement ponctuées ; élytres testacé clair, avec une grande tache commune postérieure, noire à reflet bleuâtre et bien accusée. Stries lisses ; interstries brusquement rétrécis, presque cordiformes en arrière.

Environs de Clermont. Vallée de l'Allier, Pont-de-Dore ! — Thiers, Puy-Guillaume (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

278. **St. skrimshiranus** Steph. — L. 6. — Noir. Antennes brunâtres, à deux premiers articles roux. Pronotum roux, à fossettes basilaires faiblement ponctuées : élytres rousses, brunâtres en arrière et à reflet bleuâtre ; stries lisses ; interstries simplement convexes en arrière.

Digitized by Google

Environs de Clermont (Dufour). — Bords de l'Allier, Moulins (Olivier).

GENRE 53 : **ACUPALPUS** LATR.

(Pl. V, fig. 46 ; Pl. X, fig. 36, 37, 38, 39.)

Tête normale. Labre tronqué. Dernier article des palpes fusiforme, acuminé, beaucoup plus long que le précédent. Mandibules courtes, plus ou moins aiguës, Menton sans dent distincte. Pronotum à angles postérieurs droits (sous-genre *Balius*) émoussés ou arrondis. Elytres sans pores spéciaux au neuvième interstrie. Tibias antérieurs munis d'un seul éperon. Tarses postérieurs à premiers articles non carénés en dehors, le premier presque aussi long que les deux suivants réunis. Dessous des articles dilatés, pourvu de lamelles écailleuses. Tarses intermédiaires dilatés chez les mâles.

SOUS-GENRE 1 : *BALIUS* SCHIŒDTE.

Pronotum à côtés rétrécis et sinués en arrière, à angles postérieurs droits, vifs. Avant-dernier article des tarses antérieurs des mâles simplement échancré, cordiforme.

279. **A. consputus** Duft. — L. 4-5. — Noir; les deux premiers articles antennaires et les pattes jaunâtres; pronotum roux, souvent ou moins largement rembruni au milieu ; élytres rougeâtres, avec une grande tache noire, commune, arrondie, divisée par la suture. Fossettes basilaires grandes, profondes, presque lisses.

Détritus aux bords de l'Allier. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

SOUS-GENRE 2 : *MANICELLUS* MOTSCH.

Pronotum à angles postérieurs arrondis. Avant-dernier article des tarses antérieurs des mâles profondément échancré, bilobé.

280. **A. elegans** Dej. — L. 4. — Noir; les deux premiers articles antennaires et les pattes testacés; cuisses postérieures noirâtres à l'extrémité; pronotum roux; élytres testacé rougeâtre, avec une grande tache noir bleuâtre, commune, postérieure, divisée par la suture. Poitrine et abdomen noirs. Fossettes basilaires faibles, à peine ponctuées.

Signalé par Bayle comme rare et par M. Desbrochers à Gannat. — Espèce halophile.

SOUS-GENRE 3 : *ACUPALPUS* S. STR.

Pronotum à angles postérieurs émoussés, plus ou moins arrondis. Avant-dernier article des tarses antérieurs des mâles simplement échancré, cordiforme.

Digitized by Google

281. **A. meridianus** L. — L. 3-4,3. — Noir; les deux premiers articles antennaires et les pattes testacés; pronotum, soit noir, soit rougeâtre (var.), rétréci en arrière, assez fortement ponctué à la base, surtout dans les impressions, qui sont profondes; angles postérieurs émoussés; sillon médian très net de la base au sommet; élytres brun noir, avec la base, la suture et souvent la marge testacées: stries profondes, très finement ponctuées.

Environs de Clermont, Sainte-Marguerite, Les Martres, Authezat, Cournon, Ceyrat, Villars! c. — Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

282. **A. dorsalis** Gyll. — L. 3-4. — Noir. Les deux premiers articles antennaires et les pattes testacés (le deuxième article antennaire est souvent noirâtre au sommet). Pronotum testacé, avec le milieu plus ou moins largement brun noirâtre, un peu rétréci en arrière; angles postérieurs obtusément arrondis; impressions basilaires faibles, lisses. Elytres testacé rougeâtre, avec une tache foncée plus ou moins étendue, n'atteignant ni la suture ni les côtés, mais qui gagne parfois la base en y laissant une tache jaune scutellaire. Stries lisses; interstries presque plans, le troisième aux deux tiers; un point accolé à la deuxième strie.

Environs de Clermont! — Détritus au bord de l'Allier (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

283. **A. exiguus** Dej. — L. 2-2,7. — Brun noir luisant; les deux premiers articles antennaires et les pattes testacé obscur. Pronotum nettement rétréci à la base; à angles postérieurs arrondis; impressions basilaires grandes, mais peu profondes et marquées seulement de quelques points. Troisième interstrie avec un point aux deux tiers.

Dans la variété *Luridus* Dej., la coloration générale est brun rougeâtre; le pronotum est rougeâtre, plus ou moins rembruni sur le disque; les élytres sont bordées de jaune sur la suture et sur la marge; les appendices sont plus pâles.

Bois de Fis, près Broût-Vernet [Allier] (Olivier, d'après du Buysson).

284. **A. brunnipes** Dej. — L. 3,5. — Noir de poix; le premier article antennaire et les pattes testacé foncé. Pronotum étroitement liseré de jaune; angles postérieurs presque arrondis; fossettes basilaires assez profondes, obsolètement ponctuées, rarement lisses; stries fines; troisième interstrie sans pores.

Environs de Clermont! — Aigueperse (Bayle). — Allier (Olivier).

285. **A. flavicollis** Sturm. — L. 3-3,5. — Noir; les deux premiers

Digitized by Google

articles antennaires et les pattes testacées. Pronotum jaune rougeâtre, sans tache (les épisternes sont également roux, le prosternum noir). Elytres brunâtres ou brun rougeâtre, plus foncées à l'extrémité, plus claires sur la suture et sur la marge. Pronotum étroit, à angles postérieurs presque arrondis; fossettes basilaires faibles, lisses; troisième interstrie sans pores.

Allier. Deux exemplaires de la collection de M. Desbrochers. — (Olivier).

Tribu XVI : **OODINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Un seul pore sétigère susoculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article subovalaire légèrement tronqué. Mandibules aiguës. Antennes à trois premiers articles glabres. Labre entier ou légèrement échancré. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées, *à gouttière latérale prolongée en forme de sillon jusqu'à l'angle sutural* (Pl. III, fig. 29). Jambes antérieures échancrées. Ongles simples. Tarses des mâles à trois articles dilatés.

Genre 54 : **OODES** Bon.

(Pl. III, fig. 29.)

286. * **O. helopioides** F. (Pl. IV, fig. 10). — L. 8-9. — Elliptique. Noir, moins luisant chez la femelle; base des antennes brunâtre. Pronotum peu rétréci en avant; à cotés légèrement arqués depuis la base. Elytres brusquement arrondies au sommet; stries un peu ponctuées. Episternes métathoraciques très ponctués.

Environs de Clermont. Plaine de Sarliève, vallée de Royat, Durtol, Saint-Nectaire. — Lezoux (Duchasseint). — Chambon, Lioran (Fauvel). — Allier (Oliver). — Haute-Loire (Pradier).

Tribu XVII : **LICININI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Deux pores sétigères susoculaires (Pl. III, fig. 4). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère.

Digitized by Google

Palpes à dernier article sécuriforme ou fusiforme (Pl.V, fig. 47, 48). Mandibules *courtes, obtuses, tronquées ou échancrées au sommet,* souvent asymétriques (Pl. III, fig. 19). Antennes à deux ou trois premiers articles glabres. Labre échancré ou bilobé (Pl. III, fig. 20, 21). Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées. Jambes antérieures normales, échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à deux ou trois articles dilatés.

Genre 55 : **BADISTER** Clairv.

(Pl. III, fig. 21; Pl. V, fig. 47.)

Labre bilobé. Dernier article des palpes subovalaire, non tronqué. Menton dépourvu de dent. Elytres à interstries lisses. Tarses antérieurs des mâles à trois premiers articles fortement dilatés, spongieux en dessous.

287. **B. peltatus** Panz. — L. 4-5. — Noir, un peu bronzé ou irisé; pronotum et élytres étroitement marginés de jaune; base, extrémité des antennes et pattes testacées (parfois entièrement brun noirâtre, avec les appendices roux plus ou moins obscur).

Allier. T. R. (Olivier, d'après Desbrochers).

288. **B. sodalis** Duft. — L. 4-5. — Brun noirâtre; pronotum et élytres bordés de testacé, ces derniers avec une tache humérale grande, presque carrée, et souvent la suture également testacée; base, extrémité des antennes et pattes testacées.

Environs de Clermont. Détritus aux bords de l'Allier à Pont-du-Château; pont de Longue; route de Riom! — Authezat (Bayle). — Allier (Olivier).

289. * **B. unipustulatus** Bon. (Pl. X, fig. 40). — L. 7-8. — Tête de la largeur du pronotum, noire; pronotum rougeâtre, ferrugineux; écusson roux; élytres roux testacé, irisées, avec une tache noire qui occupe presque toute la moitié postérieure, sans envahir la suture ni la marge, et circonscrit une tache suturale rousse, commune. Base, extrémité des antennes et pattes rousses. Stries profondes; troisième interstrie avec deux points accolés à la deuxième strie. Episternes mésothoraciques roux.

A. R. Environs de Clermont, Crouel! — Thiers (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

290. * **B. bipustulatus** F. (Pl. X, fig. 7, 41). — L. 4-6. — Tête de dimensions variables, noire; pronotum rougeâtre, ferrugineux, parfois assombri; écusson noirâtre ou roux (var. *Lacertosus* St.); élytres roux testacé, avec une tache noir bleuâtre qui occupe presque toute la moitié postérieure, sans envahir la suture ni la marge,

Digitized by Google

et circonscrit une tache suturale commune, rousse (parfois les élytres sont presque entièrement rousses, et il ne subsiste qu'une petite tache de chaque côté de la suture et une bande apicale). Base, extrémité des antennes et pattes testacées. Stries fines. Episternes mésothoraciques noirs.

Environs de Clermont, Limoges. c. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Genre 56 : **LICINUS** Latr.

(Pl. III, fig. 19, 20 ; Pl. IV, fig. 6 ; Pl. V, fig. 48.)

Labre légèrement échancré, asymétrique. Dernier article des palpes sécuriforme. Menton dépourvu de dent. Elytres à interstries ponctués. Tarses antérieurs des mâles à deux articles dilatés, garnis en dessous de brosses de papilles excessivement serrées.

Sous-Genre 1 : *ORESCIUS* Bedel.

Saillie prosternale non rebordée. Elytres profondément striées. Faciès de *Pterostichus*.

291. * **L. Hoffmanseggi** Panz. (Pl. X, fig. 2). — L. 10-12. — Noir luisant. — Pronotum rétréci en arrière, subcordiforme, largement rebordé. Interstries convexes, à ponctuation très fine, très clairsemée.

R. Bois de la Pauze; bois de Boisséjour ! — Bois d'Allagnat, Montoncel (Bayle). — La Bourboule, le Mont-Dore, Lioran (Fauvel). — Allier, région montagneuse (Olivier).

Sous-Genre 2 , *LICINUS* s. str.

Saillie prosternale rebordée. Elytres à stries ponctuées, superficielles.

292. * **L. granulatus** Dej. (Pl. X. fig. 7). — L. 12-15. — Noir peu luisant, mat chez la femelle. Pronotum fortement arrondi sur les côtés, à sommet entièrement rebordé. Elytres à stries ponctuées, assez fortes. Interstries marqués d'une seule série de gros points; les troisième, cinquième et septième plus élevés, surtout en avant.

Environs de Clermont : Durtol, Royat, Bellevue (Bayle). — Allier (Olivier).

Ch. Bruyant, A. Eusébio.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIE.

MARCELLIN BOUDET. — *Thomas de la Marche, bâtard de France, et ses aventures* (1318-1361). — Riom, 1900; in-8°, 378 p.

M. Marcellin Boudet, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, et l'un de nos laborieux et sagaces érudits, a ajouté avec l'histoire de Thomas de la Marche une page des plus intéressantes à l'Histoire de la guerre de Cent ans en Auvergne.

Si on laisse de côté tout ce qui peut être contesté dans le récit que nous fait M. Boudet de la vie de son héros, et si l'on s'en tient à l'incontestable, il en reste assez pour faire de Thomas de la Marche, bâtard de France, une figure très originale.

Le 4 octobre 1350, Thomas lutte, en combat singulier, devant le roi d'Angleterre Edouard III, contre un chevalier du nom de Jean Viscomte, qui l'accusait d'avoir trahi le roi de Sicile à la solde duquel il servait. Thomas est vainqueur, et le roi Edouard témoigne par lettres patentes de sa valeur et de son innocence.

Revenu en France, le bâtard est bien reçu par le roi Jean, qui l'autorise à porter les armes du comté de la Marche. Il guerroie en Bretagne, en Poitou, en Saintonge, est admis au grand conseil, chargé de missions auprès de l'empereur Charles IV, et obtient pour récompense de ses services la sirerie de Loudun et les domaines de Geoffroy d'Harcourt en Cotentin.

Après la bataille de Poitiers, Thomas reste fidèle au dauphin, qui, en échange des domaines du Cotentin, rendus aux d'Harcourt, lui donne la seigneurie de Nonette en Auvergne, avec 20 châteaux et 124 paroisses (juillet 1358).

Thomas est en passe de devenir grand seigneur; mais le duc de Bourbon, le comte de Poitiers, Jean de Valois, et le dauphin d'Auvergne refusent de le reconnaître comme sire de Nonette, et le régent de France, rentré à Paris et n'ayant plus besoin de son épée, ne le soutient plus que mollement.

Cependant Robert Knolles envahit l'Auvergne, et Thomas mène contre lui une vaillante campagne, dont M. Boudet est le premier historien.

Digitized by Google

Après la paix de Brétigny, l'Auvergne devient pays frontière ; Thomas est nommé lieutenant du roi en Haute-Auvergne. Mais, cette fois encore, il se heurte à l'opposition du comte de Poitiers, qui se fait bientôt nommer duc de Berry et comte d'Auvergne, et va jusqu'à dépouiller Thomas de sa seigneurie de Nonette.

Thomas réussit encore à se faire nommer lieutenant royal ; mais il se laisse entraîner dans une guerre contre le sire de Saint-Ilpize, Robert-le-Fou ; il est dénoncé à la cour comme rebelle et meurt obscurément dans quelque rencontre avec ses ennemis (août 1361).

Telle est l'existence agitée et dramatique de ce « fils de roi » qui a cherché à conquérir un fief à la pointe de l'épée, et que la politique capricieuse du roi Jean a fini par changer en un rebelle. — M. Boudet a trouvé cette figure en morceaux et l'a reconstituée avec la patience et le savoir d'un véritable médiéviste.

Un seul point reste encore douteux. Quel était le père de Thomas de la Marche? — *Philippe de Valois*, répond M. Boudet sur la foi de Geoffroy le Baker, chroniqueur anglais du milieu du quatorzième siècle. — *Charles IV le Bel, comte de la Marche*, dit M. Gaston Paris (Journal des Savants. Déc. 1900, p. 691).

L'hypothèse de M. Gaston Paris semble plus naturelle. On comprend très aisément que le bâtard du comte de la Marche s'appelle Thomas de la Marche ; on le comprend moins s'il est fils de Philippe de Valois et de Blanche de Bourgogne.

Reste le dire de Geoffroy le Baker. Il s'est souvent trompé. S'est-il trompé sur la paternité de Philippe VI? Personne ne peut actuellement l'affirmer. — La question nous importe peu ; l'important était de retracer, pendant les onze ans de sa vie active, le rôle historique du « bastard de France », et, grâce à M. Boudet, ce rôle est définitivement fixé.

G. D.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LE CLERGÉ DU PUY-DE-DOME

PENDANT LA PÉRIODE THERMIDORIENNE

ET SOUS LE DIRECTOIRE

I.

Le 18 fructidor an VII, Verny, commissaire civil à Ambert, terminait le compte rendu de sa mission en ces termes: « Les brigands ne seraient pas très dangereux » sans le secours des prêtres insoumis... *vu le caractère* » *froid des gens de notre pays dont le fanatisme est le* » *seul ressort.* C'est donc *sur les prêtres qui fourmillent* » *partout et qui sont le lien de toutes les bandes* que » j'appesantirai l'autorité que vous m'avez confiée. »

Voilà une confirmation nouvelle de ce que nous savons déjà sur l'indifférence des populations d'Auvergne en matière politique. Du reste, l'histoire du clergé du Puy-de-Dôme à la fin de la Révolution justifie les paroles du commissaire civil, mais avec cette différence que les rigueurs annoncées contre les prêtres furent toujours plus apparentes que réelles.

Pendant la période thermidorienne, la réaction cléricale suit les mêmes phases que la réaction politique, mais avec un caractère beaucoup plus marqué. Au début, les pouvoirs publics, redoutant les effets d'une trop brusque détente, s'efforcent de la régler. L'ex-terroriste Musset, représentant en mission dans le Puy-de-Dôme et le Cantal,

Digitized by Google

sent le moment venu de réparer les cruautés et les injustices du régime disparu, mais, dans son intérêt comme dans celui de son parti, il y procède peu à peu et sans trop lâcher la bride aux passions réactionnaires.

Pour de tout autres motifs, l'administration, qu'épouvante encore l'ombre de la terreur et qui veut se ménager une échappatoire en cas de retour soudain de la puissance jacobine, seconde, par prudence plus que par goût, les vues du représentant.

Une religieuse qui, après le 9 thermidor, a cru pouvoir rétracter son serment de soumission, est immédiatement emprisonnée (1). La Société populaire d'Ambert, réunie en assemblée extraordinaire le 25 vendémiaire, déclare bien que François de Brignon, curé de Dore, « a suffisam-» ment expié », mais elle prescrit en revanche que: « Quant aux religieuses détenues du district, on est d'avis » qu'elles se rendront au chef-lieu du district pour y être » mises en état d'arrestation, sous la surveillance du » Comité et de la municipalité, et qu'en outre elles doi-» vent être divisées de manière à ne pouvoir communi-» quer entre elles. »

Le 13 vendémiaire, le rapport de Costes, « commissaire nommé pour vérifier s'il n'existe pas dans la maison de réclusion du Petit-Séminaire des prêtres sujets à la déportation », constate qu'il y a 19 insermentés de moins de 60 ans et tombant de ce fait sous le coup des décrets des 26 août 1792, avril 93, 29 et 30 vendémiaire même année. Nombre d'entre eux allèguent des infirmités; l'administration nomme des officiers de santé pour procéder aux constatations: *les autres prêtres seront, sur-le-champ, déportés* (2).

(1) Archives départementales. L. 577.

(2) L. 285. 13 vendémiaire III, f° 51.

Le bruit courut bientôt que les officiers de santé négociaient la sortie des détenus. Cette accusation qui n'a rien d'invraisemblable, tant s'en faut, motiva une enquête de laquelle les officiers sortirent, à tort ou à raison, blancs comme neige.

Cf. 22 fructidor II. L. 285.

Digitized by Google

Un grand nombre d'assermentés, que la Terreur avait arrêtés comme suspects de modérantisme, sont cependant élargis. Ils assaillent le Département de demandes et de réclamations au sujet de leurs biens restés sous séquestre. En réponse, Musset promulgue, le 7 brumaire an III, l'arrêté suivant :

« A. I. — Tout séquestre sera levé et entière restitu-
» tion sera faite de leurs biens mobiliers et immobiliers
» actuellement existants à tous ceux qui ont été mis en
» liberté pleine et entière *et d'après l'avis du peuple.*

» A. II. — Les séquestres et mainmises de la nation
» continueront sur les biens de ceux qui ont été mis en
» arrestation dans les communes ou ailleurs; il ne sera
» rien innové à cet égard.

» A. III. — Tous baux et adjudications des biens de
» ceux mis en pleine liberté sont maintenus et seront
» exécutés suivant leur ferme. Les personnes mises en
» liberté définitive seront tenues de reprendre leurs
» biens *dans l'état où ils se trouveront sans pouvoir*
» *exercer aucun recours* en manière quelconque sur ce
» qui a été fait, sauf la jouissance et perception de leurs
» revenus à dater de leur mise en liberté (1) ».

Mais bientôt, sous la pression de l'opinion, la réaction se précipite. Les formalités d'élargissement deviennent de plus en plus sommaires; la valabilité des serments est reconnue après un examen tout à fait superficiel. Les prisons ne renferment que les ecclésiastiques les plus suspects et les réfractaires avérés. C'est encore l'immense majorité. Mais leur sort est adouci, sans difficultés, sur simple demande. Le prêtre Léonard Mercier, par exemple, demande à cause de ses infirmités son transfert au Petit-Séminaire; ce désir est de suite exaucé (2).

L'administration se laissa glisser trop loin dans la voie de la clémence et Musset dut intervenir pour modérer ce

(1) L. 285, f° 61. 7 brumaire.
(2) L. 285. 23 brumaire sqq.

Digitized by Google

zèle intempestif. Dans un arrêté du 8 nivôse an III, considérant que « par des sentiments d'humanité, les administrateurs de quelques districts du Puy-de-Dôme avaient saisi peu exactement le sens de sa lettre du 26 brumaire relative aux prêtres et religieuses mis en réclusion en leur accordant 40 sols par jour... ; considérant que des mouvements de pitié et de commisération peuvent seuls le déterminer à accorder des secours à des hommes *qui ont flétri l'opinion, bravé les lois et se sont hautement déclarés les ennemis de la patrie ; que... plusieurs religieuses ont rétracté leur serment... ; que les mauvaises intentions ne sont point un titre à la bienfaisance.* ., le représentant du peuple arrête : que les administrateurs feront payer 25 sols par jour aux ecclésiastiques et 20 sols aux religieuses; que les comités *surveilleront* exactement ceux qui ont été mis en arrestation dans des maisons particulières, *pour les empêcher de continuer en commun leurs pratiques superstitieuses* et feront enfermer dans des maisons de réclusion ceux et celles qui se rétracteront (1). »

Cette reprise de rigueurs ne dura pas. Cependant, au 21 floréal an III, les avis sont encore très partagés dans l'administration sur la question de savoir si, oui ou non, on doit être bienveillant ou sévère. L'affaire suivante témoigne de cette incertitude. Le curé Cougoul, d'Orcival, déclare que s'il prêta le serment de fidélité à la nation et de soumission aux lois, il eut tort de prêter le serment de maintenir la constitution civile du clergé et il le rétracte « comme hérétique, schismatique et contraire à la religion catholique ». Un administrateur demande alors que, conformément aux lois des 26 avril 92, 21 et 23 avril 93, 29 et 30 vendémiaire, Cougoul soit de suite mis en état d'arrestation, puis déporté, s'il n'est ni infirme, ni sexagénaire. D'autres prétendent, au contraire, que la loi ne

(1) L. 285. 8 nivôse III.

Digitized by Google

reconnaissant plus de ministres d'aucun culte, on ne peut appliquer à Cougoul les lois précitées; « que la rétracta-» tion relative à la religion ne peut être assimilée à une » rétractation véritable puisqu'elle est incomplète et que » Cougoul ne rétracte pas le serment d'égalité et de » liberté (1) ».

L'administration, embarrassée, décide d'en référer au Comité de sûreté générale. Nous ignorons la réponse du Comité. En fit-il même une?... Si l'année 95 se marque par une tolérance très large vis-à-vis des prêtres, notons que la Convention ne fit jamais connaître sur ce point sa volonté précise; « sa législation varia suivant les vicissitudes de la politique » (Rambaud). A notre avis, Cougoul ne fut probablement pas inquiété, car la demande de l'administration au Comité, datée de la fin de floréal, dut arriver à Paris vers la première décade de prairial, époque où l'on s'apprêtait à voter, où peut-être on avait déjà voté la loi du 30 mai, par laquelle le simple serment de soumission aux lois était déclaré suffisant.

Si l'on veut avoir une idée des fluctuations de conduite en matière religieuse, on n'a qu'à parcourir l'Analyse des opérations du Comité de surveillance de Clermont. Le Comité accorde des permissions et des dispenses ; quelques jours, quelques heures après il les retire comme n'étant pas conformes aux arrêtés, puis il les accorde de nouveau un peu plus loin, sous une autre forme (2).

A partir du 30 prairial, nous entrons en pleine réaction. Le flot, longtemps contenu, à qui l'on a parcimonieusement entrebâillé la porte, se rue irrésistible et l'ouvre toute grande.

Chazal vient de remplacer Musset; Chazal (du Gard), un modéré, qui a voté le sursis à l'exécution de Louis XVI et le décret d'accusation contre Marat, soutenu les Giron-

(1) L. 285. 21 floréal, f° 161.
(2) L. 577.

Digitized by Google

dins et flétri la révolution du 31 mai. Au gré du gouvernement et en dépit de sa bonne volonté, Musset ne s'était pas montré assez tendre; il sentait encore le terroriste mal déteint. Chazal, par contre, fut d'une indulgence sans mesure et déchaîna tous les détenus contre-révolutionnaires sans distinction.

Dès le 30 prairial, un premier arrêté délivre 118 prêtres du Petit-Séminaire qui ont promis de se soumettre et de ne pas troubler l'ordre public (1). Alors les arrêtés de libération se succèdent sans cesse; il en arrive à peu près chaque jour à l'administration et souvent plusieurs par jour (2). Un arrêté du Département du 11 vendémiaire an II ayant ordonné, sur la demande de six citoyens, la déportation de l'insermenté Antoine Durif, Chazal casse et annule cet arrêté (messidor an III), prescrit que Durif soit à l'instant mis en liberté, les scellés sur ses papiers et le séquestre sur ses biens levés. Le 4 messidor, il délivre 88 autres prêtres. Des « *centaines* » d'ecclésiastiques sont ainsi libérés en moins de trois mois (3).

Nous trouvons aussi un exemple d'application directe du décret du 30 mai qui rend au culte les édifices religieux non aliénés. Un arrêté de Chazal du 11 messidor restitue l'église dite *canoniale* et l'église cy devant dite des Ursulines de Montferrand (4).

En même temps on se préoccupe d'améliorer le sort des prisonniers, enfermés jusque-là dans des bâtiments malsains. Le Conseil général avait adressé à ce sujet une pétition au représentant, car il ne pouvait voir « sans la » plus douloureuse impression des malheureux... entassés » les uns sur les autres; l'homme prévenu de légers délits » confondu avec le criminel; la femme égarée avec la

(1) Arrêté de J.-B. Chazal, 30 prairial. L. 285, f° 180.
(2) Cf. L. 285, f° 180 sqq.
(3) Messidor, f° 181. L. 285.
(4) A. C. L. 285, f° 195.

Digitized by Google

» femme coupable; il n'y a aucune promenade pour les » prisonniers, l'air est fétide, humide, malsain, des mala- » dies épidémiques y ont pris naissance ».

Chazal remet alors en vigueur les dispositions inexécutées du Département en 1792, arrête en conséquence que la maison des Ursulines de Clermont servira désormais de prison et autorise à y faire les réparations nécessaires aux frais du trésor national (1).

Ainsi la liberté des cultes sous le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat semble désormais acquise. La Convention, avant de se dissoudre, la réglementait aussi largement que possible par la loi du 7 vendémiaire an IV, en demandant aux prêtres un simple serment de soumission et en leur interdisant toute entreprise contre la sûreté de l'Etat et contre l'ordre public.

Dans le Puy-de-Dôme, cette mesure de justice fut constamment et outrageusement violée par les prêtres catholiques papistes. De ces prêtres, les uns avaient échappé aux prisons de la Terreur soit par l'émigration, soit en vivant clandestinement chez des complices; ils étaient franchement et pleinement réfractaires aussi bien au serment sur la constitution civile qu'au serment de soumission; les autres venaient d'être relâchés par le gouvernement thermidorien; seule une minorité d'entre eux avait promis de se soumettre à la République, mais s'empressait de n'en tenir aucun compte. Dans leur lutte contre le pouvoir, ils étaient soutenus avec ardeur par la masse des habitants (2).

C'est dans la population, en effet, que la réaction cléricale se manifeste avec le plus de violence, forçant la main

(1) 13 messidor an III. L. 285, f° 195.

C'est à la même époque que Chazal a ordonné le réarmement d'un grand nombre de citoyens de Riom et de Clermont, et ces mesures coïncident avec une reprise de rigueurs contre les terroristes.

(2) Cf. Le très intéressant article de Mathiez sur les « divisions du clergé réfractaire » (*Revue de la Révolution*).

Digitized by Google

aux administrateurs, devançant de fort loin la clémence des lois thermidoriennes. Le paysan auvergnat a, pour ainsi dire, la nostalgie de cette religion dont la Terreur le sevra, de ces vieilles pratiques, de ces cérémonies, de ces chants de cloche qui bercèrent son enfance et formèrent son âme, de tout cet appareil qui a tant d'empire sur les imaginations naïves. La Révolution avait bien essayé d'y substituer d'autres fêtes et d'autres cultes; mais quelle impression durable pouvait produire cette religion abstraite de la Raison, ce culte vague de l'Être suprême, ces froides allégories, ces pompes sans émotion? Les esprits émancipés, les rationalistes purs, très rares d'ailleurs en Auvergne, n'avaient garde de prendre au sérieux les nouveaux dogmes. La théophilanthropie, ce culte, ou mieux cette association philosophique et morale, si injustement calomniée, restait très aristocratique, une telle conception tolérante et large ne pouvait rallier qu'une élite restreinte et éclairée. Les mystiques et les ignorants, c'est-à-dire l'immense majorité, trouvait dans le catholicisme, religion à leurs yeux révélée, surnaturelle, aux dogmes étroits et rigides, bien plus que dans des théories artificielles, un élément approprié à ses besoins. On ne pouvait, d'un seul coup, remplacer des idées sur lesquelles le monde vivait depuis des siècles, chasser en un instant des croyances enracinées par l'éducation, la routine, l'hérédité. L'âme du peuple était pétrie de christianisme et chez nous de catholicisme, c'était un de ses éléments constitutifs. Le temps seul, aidé de la science, pouvait détruire ce que le temps avait fait. Toucher au domaine de la conscience, à cet inviolable asile, prétendre d'un ordre terminer l'évolution lente de l'instinct religieux avait été un danger et une chimère.

A peine le peuple se sentit-il un peu moins étranglé, à peine le carcan de fer se fut-il desserré que chacun fit effort pour l'arracher complètement. « La Révolution n'avait rien fondé dans les âmes », ou plutôt les germes

Digitized by Google

qu'elle y avait jetés n'avaient pas eu le temps de grandir. L'arc une fois détendu revint à son premier état. « Impuissance des législations les meilleures quand le fond de l'homme n'est pas changé! » (Quinet.)

Dans les campagnes surtout, encore si croyantes aujourd'hui, on ressuscita le passé, au moins le passé religieux. Car, pour le reste, on s'en souciait plus modérément. Le paysan n'était pas systématiquement ennemi des innovations politiques; il laissait ce soin à ceux qui prétendaient s'y connaître. L'un d'eux, interrogé en pleine Terreur sur ses opinions, disait carrément: « Oh! qu'on ait supprimé le roi, cela nous est égal, *pourvu que nous ayons notre messe.* » Aussi s'empresse-t-on de remettre à flot tout l'attirail catholique. C'est un retour ardent, général, spontané. Dans tout le Puy-de-Dôme, on refête les dimanches, on dit des messes en cachette, on se réunit pour des lectures pieuses. A vrai dire, on l'avait fait à toutes les époques de la Révolution, mais jamais, bien entendu, avec cet ensemble et cette hardiesse. On va jusqu'à semer le bruit que Musset a permis la célébration du dimanche et autorisé le travail pendant les fêtes décadaires. Aussi le représentant, alors à Aurillac, adresse-t-il aux administrateurs du Puy-de-Dôme une lettre indignée : « Les sen-
» timents que j'ai manifestés... ont dû vous convaincre de
» la fausseté de ce bruit. Sans doute vous avez pensé
» qu'il était l'ouvrage de quelques scélérats hypocrites
» qui, ne respirant que le désordre et le sang, voudraient
» avec les torches du fanatisme incendier les campagnes
» du district. Sans doute que votre patriotisme vous a
» déjà portés à prendre des mesures sévères contre les
» monstres... Dites à vos concitoyens que loin d'auto-
» riser les infractions aux lois, je pense qu'ils ne peuvent
» être heureux que par la pratique des vertus républicai-
» nes. Retracez-leur les horreurs qu'entraîne avec lui le
» fanatisme... Dites-leur que la Vendée, ce pays autre-
» fois si beau, n'offre plus qu'un monceau de cendres et de

Digitized by Google

» ruines... On n'y trouve plus que des cadavres, des » ossements entassés; faites-leur entendre les gémisse- » ments des victimes expirantes, les cris des malheureux » échappés à travers l'incendie et le carnage, réclamant » en vain leurs pères, leurs enfants égorgés devant eux. »

Ici réapparaît en Musset l'ancien prêtre, dont le meilleur argument en faveur de la religion est la terreur de l'enfer; son meilleur argument en faveur de la République est aussi la terreur du massacre. Pourtant, il se rend compte qu'il y a mieux à dire et termine en peignant les tristes effets de l'ancien régime pour conclure en ces termes: « Les habitants des campagnes ne s'en laisseront pas » imposer par des charlatans... Ils uniront leurs efforts » aux nôtres pour terrasser ces monstres qui, au nom de » leur Dieu, voudraient les plonger dans le crime et le » malheur; ils sentiront *que le plus bel hommage à rendre* » *à l'Être suprême est d'être juste*, qu'on ne peut lui être » agréable qu'en entretenant l'union et la fraternité parmi » les hommes... Ils honoreront le travail et ils proscriront » la fainéantise (!) Tels sont, citoyens administrateurs, » les principes bienfaisants que vous devez répandre dans » les campagnes... Salut et fraternité (1). »

Le sermon de cet apôtre était peu persuasif; le mouvement clérical alla crescendo. Les prêtres insermentés surgissent de toutes parts, délaissent leurs retraites, viennent tenir à la foule des discours enflammés, célèbrent la messe en des lieux écartés, dans des maisons particulières, voire dans des bâtiments de l'Etat; le danger donne un attrait de plus à ces réunions clandestines et surexcite encore davantage les imaginations; on s'assemble le dimanche entre amis, entre fidèles, pour prier et lire les saints livres. Comme, en pareille matière, le cœur et la sensibilité ont la plus large part, ce sont les femmes qui, naturellement, se montrent le plus hardies, le plus enragées.

(1) L. 285, f° 77. 25 brumaire an III.

Digitized by Google

Du reste, jamais ou presque jamais elles n'avouent le délit.

En pluviôse an III, les officiers municipaux du Crest dénoncent au Comité révolutionnaire de Clermont « les associations aristocratiques et fanatiques qui ne cessent de faire des prosélytes. » Ces associations, variant de 7 à 20 femmes, sont dites *veillées*; généralement l'une des femmes « est armée d'un livre fanatique. » Le comité, en vertu des récents arrêtés de Musset, fait arrêter trois des coupables qui, à l'interrogatoire, nient effrontément leur faute ou s'efforcent subtilement de l'atténuer (1).

Dans la commune de Laroche, deux citoyens et une citoyenne « ont mal parlé aux officiers municipaux et » n'observent pas les fêtes décadaires. » Huit mois plus tôt ces infractions eussent été passibles d'emprisonnement. Mais les temps sont changés et le comité « considérant que » c'est plutôt simplicité de la part des coupables... qu'ils » ont témoigné du regret et dit qu'ils ne recommenceraient » plus, que c'est le fruit de l'erreur, que leurs bras sont » utiles à la terre et à leur famille », ne les condamne qu'à 24 heures d'arrêt dans la maison commune après les avoir vivement admonestés (1).

A la même date, l'agent national Boubou envoyé dans cette commune écrit au comité les lignes suivantes, très caractéristiques malgré leur enflure : « L'esprit public de » cette section est on ne peut pas plus fanatique, il n'y a » peut-être pas dix maisons qui n'assistent point aux céré- » monies dangereuses de ce brigand (un curé qui venait » de Merdogne); il trouve chez plusieurs un asile et notam- » ment chez les citoyens où le bruit général m'a assuré » qu'il s'était dit la messe. C'est là aussi où il a fait prêter » plusieurs serments qui ne tendent à rien moins qu'à nous » prolonger dans la narchie *(sic)*... J'espère que sous

(1) Le Crest. 10 pluviôse an III. L. 285. L. 577. — Arrêtés de Musset des 24 frimaire et 8 nivôse.

(1) 10 pluviôse an III. L. 577.

Digitized by Google

» peu le fanatisseur se prendra dans les filets du bien » public (1). »

Aux Martres, le jour de l'épuration des autorités, 6 frimaire an III, il se produisit une émeute violente et les paysans criaient : « Changeons ces bougres-là, ils nous en » ont assez fait, *il nous ont fait travailler les jours cy* » *devant fêtes et dimanches.* » Voilà donc le grand grief de la population : les entraves apportées à l'exercice du culte catholique (2).

A Cournon, enfin, il se passe une affaire curieuse qui montre jusqu'à quel point d'audace les Auvergnats paisibles en étaient venus. Le 22 pluviôse, entre onze heures et minuit, un inconnu vient frapper à la porte de l'hôpital général dont le gardien se trouve malade. Cet inconnu est un prêtre ; accompagné d'une foule de personnes des deux sexes, il pénètre dans une pièce du bâtiment, y dit la messe et peut-être même baptise et confesse plusieurs fidèles. Le comité de Clermont, averti, envoie aux informations deux de ses membres, Chabrol et Perrin. De cette enquête, et des dépositions des témoins, il résulte que la municipalité a fait tous ses efforts (?) pour découvrir les coupables, sans obtenir aucun résultat car, dit-elle « la » chose a été trop publique et toutes les personnes qui y » ont concouru ont trop d'intérêt à garder le secret. » Le comité accepte cette explication et n'inquiète pas les officiers de Cournon. Quant au gardien, le comité considérant que, s'il est complice, c'est plutôt par erreur que par incivisme et qu'en tous cas, sa détention préventive est une punition suffisante, que d'ailleurs étant malade « il n'a » pu prendre *une part active à cette orgie* », le relâche immédiatement (3).

Ainsi on n'arrive jamais à connaître le fin mot, soit que

(1) Idem. 10 pluviôse.

(2) L. 577.

(3) L. 577. Pluviose an III. Interrogatoire du gardien Fonteix. Rapport de Chabrol et Perrin. Jugement du comité.

Digitized by Google

les gens se refusent à toute révélation, soit que les autorités mettent dans leurs recherches une négligence voulue. Remarquons en outre que ces infractions aux lois religieuses ne sont pas le fait de quelques groupes épars, mais bien de la majorité de la population. C'est l'indice d'un état d'esprit tout à fait général.

Bientôt les menées cléricales ne sont plus secrètes. On juge le moment venu de confesser sa foi au grand jour et à voix haute ; de toutes parts on relève les croix abattues, on en plante de nouvelles avec hardiesse, avec rage, pour narguer l'impiété et venger la religion de son long martyre. Outré de ces abus, Musset tente une fois encore d'intervenir et prend l'arrêté qui suit : « Informé que... des » malveillants insinuent aux crédules habitants des cam- » pagnes que la justice et l'humanité que la Convention a » fait succéder au régime de sang... n'a d'autre but que » de ressusciter les préjugés religieux et avec eux toutes » les pratiques superstitieuses... Considérant que cette » exaltation de croix... n'est que pour faire revivre la » terreur... que le fanatisme est l'arme la plus propre à » opérer les déchirements, les effusions de sang... consi- » dérant que... *la liberté des cultes exclut les cultes* » *publics et les signes extérieurs*... que la croix, emblème » de toutes les horreurs, offre au peuple un spectacle... » qui contraste singulièrement avec les mœurs douces et » simples qui sont toujours le partage des républicains... » considérant qu'il *n'y a que les ennemis* de l'heureuse » révolution du 9 thermidor, qui puissent exciter à tolérer » ce signe de l'erreur et de l'esclavage *afin de tourner en* » *dérision la sagesse du gouvernement actuel, de ressus-* » *citer l'anarchie qui est leur élément et de conduire en sus* » *les Français... à la guerre civile*, considérant, etc... Arrête :

Toutes les croix seront abattues.

Disparaîtront aussi tous autres signes de superstition.

On prendra toutes les mesures pour éviter la résurrec-

Digitized by Google

tion d'un culte public quelconque, d'une cérémonie religieuse propre à troubler l'ordre public et à blesser l'égalité.

Tous ceux qui provoqueront... la résurrection des préjugés religieux seront regardés comme suspects.

Les comités sont spécialement chargés d'arrêter les perturbateurs et contre-révolutionnaires et de les traduire devant les tribunaux.

« Art. 6. — Comme l'erreur est de la nature de l'homme » ... les comités sont autorisés à relâcher ceux qui... » seront convaincus de n'avoir agi que par aveuglement, » qui seront sincèrement repentants et qui auront suffi- » samment expié par leur détention. »

» Art. 7. — Tous les bons citoyens sont invités au nom » de la patrie à dénoncer aux comités... tous les instiga- » teurs (1). »

Musset, jacobin endurci, fait donc appel à cet odieux système de délation et d'espionnage mutuels, source de si tristes abus. D'autre part, son article 6, va donner prétexte aux indulgences et aux faiblesses les moins justifiées. La réaction a pris son élan, un arrêté aussi imprécis ne saurait la réfréner.

Cependant, le 15 nivôse an III, deux citoyens de Beaumont, Pageix et Fosson, sont emprisonnés pour avoir dressé la liste des citoyens de Beaumont et de Ceyrat « qui désirent avoir un prêtre pour faire comme cy devant » les offices divins. » Il se forma, paraît-il, un parti pour soutenir Fosson et son gendre Pageix avec menaces contre la municipalité et la société populaire. Des dépositions il résulte que 40 personnes ont signé la liste « et dans le nombre beaucoup plus de femmes que d'hommes ». Pageix n'est puni que d'une décade de prison. Tel est l'état des esprit, et la situation irrémédiable (2).

Avec Chazal, la réaction religieuse se donne un libre cours. Les réfractaires usent de cette liberté pour prêcher

(1) 8 Nivôse an III. L. 285, fo 99.
(2) L. 577.

Digitized by Google

contre la République et la Révolution et se faire de l'aveu de tous, les plus précieux agents des royalistes. Ce rôle leur est attribué tant par les rapports officiels que par les aveux mêmes de leurs complices (1).

Pendant que les campagnes s'agitent ainsi en faveur du catholicisme, les villes restent plus calmes. Est-ce simplement à cause du voisinage des autorités? N'est-ce pas plutôt que chez le paysan, les instincts sont plus entiers, plus farouches, l'esprit moins souple, plus assujetti aux vieilles et chères traditions ?

II.

Pensant réprimer l'attitude illégale des prêtres catholiques, le Directoire institua contre eux une politique de rigueurs. Par sa loi du 3 brumaire an IV il déclare : « Les » lois de 1792 et 93 contre les prêtres sujets à la déporta- » tion seront exécutées dans les 24 heures de la promul- » gation du présent décret, et les fonctionnaires publics » qui seront convaincus d'en avoir négligé l'exécution » seront condamnés à deux ans de détention (art. 1er). »

L'Administration du Puy-de-Dôme devait, au moins en apparence, tenir le plus grand compte d'instructions aussi fermement formulées. En conséquence les arrêtés du Département s'exprimeront au début, avec tout autant de vigueur ou même de violence.

Quelques habitants de la commune de Teilhède (canton de Combronde) adressent au corps législatif une pétition

(1) Le 24 messidor an III, à Saint-Vincent du Sayet, une femme refuse de faire battre le blé national un dimanche, disant qu'elle n'a qu'une vie à perdre, que rien ne la fera démordre de son devoir... etc...

Nota. — Nous manquons de détails sur la situation religieuse pendant la mission de Chazal. On laissa, en effet, à l'habitant et aux prêtres leurs coudées franches ; d'où point d'affaires et point d'émeutes, partant point de documents précis.

Nous savons seulement que les tentatives royalistes de la région d'Ambert, pour ne citer que celles-là, avaient été activement préparées entre autres agents, par les prêtres réfractaires.

Digitized by Google

demandant que le prêtre Charrier, insermenté, soit excepté de la loi du 3 brumaire, « attendu que la liberté des cultes » est maintenue par l'acte constitutionnel et que le prêtre » Charrier ne cesse par son exemple et ses instructions » de maintenir la plus parfaite tranquillité et la soumission » aux lois de la République. »

Le Ministre de l'Intérieur répond simplement « que l'exécution de la loi doit être maintenue. » Le Département n'a qu'à s'incliner; il fait mieux : il applaudit, et son arrêté du 11 nivôse an IV n'est qu'un pompeux délayage, à l'usage des administrés, de la courte lettre du ministre. L'Administration s'évertue à expliquer que la loi du 3 brumaire « n'abroge pas les lois antérieures ni les peines » encourues avant sa mise en activité, que d'ailleurs tout » homme qui a refusé de se soumettre aux lois de son » pays en est nécessairement l'ennemi. »

Mais le peuple ne l'entendait sans doute pas ainsi, et considérait la proclamation du principe de la liberté des cultes comme une véritable amnistie. Si donc le prêtre Charrier, ancien réfractaire à la constitution civile, était désormais, d'après la pétition, parfaitement soumis aux lois de la République, que pouvait-on bien lui demander de plus ? Malheureusement rien ne nous permet de contrôler les dires (probablement optimistes) des pétitionnaires; en tous cas, si ces dires sont exacts, l'application littérale de la loi du 3 brumaire au prêtre Charrier, constitue une maladresse et une imprudence, c'est un nouveau ferment de colère contre le pouvoir.

La sévérité des administrateurs n'est d'ailleurs qu'une sévérité obligatoire et superficielle.

Pour être fonctionnaire, on n'en est pas moins homme et brave homme, et ceux du Puy-de-Dôme, plus sans doute par humanité que par amour de la religion, s'efforcent d'adoucir les règlements. L'article 4 de la loi du 26 août 1892 porte que les ecclésiastiques « qui n'ayant pas prêté serment ou l'ayant rétracté sortent volontaire-

Digitized by Google

» ment ou qui sont transférés (hors du territoire), n'ayant » ni pension, ni revenu, obtiendront chacun 3 livres par » journées de 10 lieues jusqu'aux frontières. » Or, les denrées de première nécessité ont tellement enchéri depuis cette époque que l'indemnité de route ne peut à l'heure présente suffire à procurer « le plus strict nécessaire » et même l'aliment premier. » Les administrateurs, émus de la pénible situation des religieux victimes de la loi du 4 août, portent l'indemnité à 120 livres par 10 lieues (15 frimaire an IV). — Rien ne nous fait penser que le ministre ait refusé son approbation à cette mesure charitable (1).

Ayant ainsi assuré leur voyage, les administrateurs ont moins de remords à traduire devant le tribunal criminel quelques prêtres rentrés qu'ils n'ont pu s'empêcher de saisir. Les magistrats de Riom se montrent aussi bienveillants que possible. Sur onze insermentés mis en jugement, trois seulement, *arrêtés dans le département du Jura*, sont condamnés au « bannissement à perpétuité. » Cinq autres, arrêtés dans le Puy-de-Dôme, ont pu se faire décerner par les officiers de santé des certificats « d'infir- » mités qui les rendent inaptes à la déportation. » Le tribunal les condamne à la simple réclusion; trois autres prêtres reconnus « communalistes », c'est-à-dire non officiants, sont remis en liberté (2).

La maison de réclusion n'est du reste pas une prison ordinaire; c'est un bâtiment exclusivement réservé aux prêtres infirmes qui y reçoivent tous les soins nécessaires

(1) L. 286. 15 frimaire an IV.

« ... Considérant que la loi... ne s'explique pas sur les secours à accorder... » qu'il n'a pas été dans l'intention des législateurs en purgeant le territoire de la » République d'individus qui n'ont pas voulu consentir aux lois de leur pays de ne » pas leur donner les ressources nécessaires pour substituer dans leur route, »

» Arrêtent... »

(2) V. de Vissac, p. 241. sqq. — Les 3 condamnés sont : Noël Vincellet de Puy-Guillaume, Fr. Grange de Vertolaye, Augustin Torrent de Foulhouze, avaient passé trois ans en Suisse dans la misère, rentrent en 95, sont arrêtés dans le Jura et renvoyés

Digitized by Google

On y courait donc bien moins de risques que sur le chemin de l'exil et de plus on pouvait, comme nous le verrons par la suite, en sortir assez facilement.

Un certain nombre de prêtres, encouragés par la bienveillance non équivoque de l'administration, demandèrent même à rester en réclusion chez eux, aux arrêts pour ainsi dire. Mais l'administration ne saurait accorder de telles faveurs sans se rendre suspecte. Les prêtres infirmes resteront donc reclus au petit séminaire de Clermont-Ferrand en vertu de l'arrêté du 11 nivôse an IV. Il est curieux de voir, dans les considérants de cet arrêté, quelles précautions prennent les administrateurs pour ménager le pouvoir et les habitants à la fois. Nous sommes méchants par nécessité, semblent-ils dire, mais le moins possible, par humanité. Nous ne pouvons être suspects au Directoire puisque nous exécutons ses ordres et nous ne pouvons nous attirer la haine du peuple puisque nous lui laissons voir que nos sentiments sont moins durs que nos actes, nos actes moins rigoureux que nos arrêtés. Ainsi par des demi-mesures ils concilient leurs penchants et leur ambition (1).

devant le Tribunal du Puy-de-Dôme, qui malgré toute sa bienveillance ne peut que les recondamner.

Les cinq reclus sont : Guill. Foulhoux, des Pierrys, c. d'Egliseneuve, près Billom ; Poirat-Despradeaux, de Craponne ; Toussaint-Bonnet, de Tinlhat, c. de Billom ; Guill. Rodier, de Molède (Cantal), et Fr. Vigeral.

Les trois communalistes sont : Amable Verny, de Riom ; Austremoine Tartière, de Condat, près Saint-Avit ; Savignac, de Condat-en-Feniers.

Sans vouloir faire des déductions téméraires, constatons que tous ces prêtres sont originaires des pays les moins enthousiastes de la Révolution.

(1) L. 286. 11 nivôse an IV.

« Considérant que des républicains ne peuvent voir sans horreur, que surtout des fonctionnaires publics ne peuvent sans manquer à leur devoir laisser subsister de pareils signes...

Que l'humanité doit s'allier avec l'exécution de la loi, que c'est là le devoir des fonctionnaires chargés de cette exécution...

Arrêtent ;

.....

Art. 4. — Pour procurer aux prêtres tous les secours que l'humanité réclame,

Digitized by Google

Le ministre de l'intérieur ne se lasse pas de prescrire contre les prêtres la surveillance la plus étroite. Les réfractaires sont les agents les plus actifs de la contre-révolution ; c'est l'avis du gouvernement, c'est l'avis de tous les commissaires civils en missions à la lisière du département. Les municipalités devront se réunir en séance extraordinaire et fournir au ministre des renseignements précis sur les prêtres de leur circonscription. On leur envoie un questionnaire dans lequel le ministre croit devoir rappeler les dispositions précises de la loi du 3 brumaire (1). Les résultats de cette enquête ne nous sont malheureuse-

sera établi une *infirmerie* dans la maison de réclusion et *un officier de santé sera attaché à cette infirmerie...*

Art. 6. — Correctif de l'art. 4 : L'administration municipale et l'officier de santé par elle choisi, veilleront à ce qu'il ne soit admis dans l'infirmerie que les individus qui en auront un besoin réel.

Art. 7. — Sont momentanément exceptés de la réclusion ceux des prêtres dont *les infirmités absolument graves* ne permettent pas sans *un danger imminent* leur translation...

Art. 8. — Les commissaires près les municipalités sont chargés sous leur responsabilité de faire constater le *danger imminent.*

.....

(1) L. 286. 1er germinal an IV. — Questionnaire adressé par le département aux cantons d'après la lettre du ministre de la police du 22 ventôse :

1° Existe-t-il dans la commune ou dans le canton des prêtres qui aient été ou dû être déportés, en exécution de la loi du 26 août 92 ou de celle d'avril 93 et qui soient rentrés ou restés en France ?

2° Existe-t-il des prêtres qui aient mis des restrictions au serment prescrit par la loi du 26 oct. 90 ou qui, après l'avoir prêté, se soient rétractés ?

3° Existe-t-il des ecclésiastiques soit séculiers, soit réguliers, frères lais ou convers qui n'aient pas prêté le serment de liberté et d'égalité prescrit par loi du 15 août 92 à tous les pensionnaires ou salariés de la République ou qui se soient rétractés ?

4° Parmi les individus compris aux deux précédents articles en est-t-il qui ayant rétracté ou modifié le serment... l'aient ensuite prêté purement et simplement ?

5° Existe-t-il des prêtres ou ministres qui exercent les fonctions d'un culte quelconque sans avoir fait la déclaration exigée par la loi du 7 vendémiaire ?

6° Quel est le nom de chacun d'eux ?

7° Les prêtres insermentés font-ils les fonctions ecclésiastiques ? les font-ils ouvertement ou clandestinement ? Est-ce le jour ou la nuit ?

8° Existe-t-il des attroupements ? Dans quelle commune ont-ils lieu ?

9° Existe-t-il des cloches et des signes extérieurs d'un culte quelconque ?

.... mettre sur le champ en arrestation et conduire au chef-lieu les individus

Digitized by Google

ment pas parvenus. D'ailleurs les révélations des officiers municipaux ne durent être ni très empressées ni très importantes; leur zèle, en pareille matière, — nous avons pu le pressentir en parlant des contre-révolutionnaires d'Ambert et nous nous en apercevrons davantage encore par la suite — leur zèle était des plus douteux; nombre d'entre eux, il faut le penser, gardèrent le silence.

Dans cet intervalle, l'article 10 de la loi du 3 brumaire avait été rapporté. Un grand nombre de prêtres reclus, se disant gravement malades, demandent en conséquence à être renvoyés chez eux. L'Administration du Puy-de-Dôme en délivra deux seulement, puis, prudente, écrivit aux ministres pour s'informer « de l'extension que pouvait recevoir la nouvelle loi ou des restrictions dont elle était susceptible. » Le ministre de la police générale interdit formellement de mettre un prêtre en liberté sous quelque prétexte que ce soit. Le ministre de l'intérieur ne voyait en revanche aucun inconvénient à ce que les malades fussent rendus à leurs foyers. Grand embarras des administrateurs ! La loi de brumaire est une loi de sûreté générale dont l'exécution ressortit directement du ministre de la police. D'autre part, les administrateurs osent d'autant moins méconnaître l'interprétation du ministre de l'intérieur qu'elle est conforme à leurs désirs. Dans le doute ils décident de surseoir à la pétition des prêtres reclus jusqu'à ce que le ministre de la police ait définitivement statué. Celui-ci rejeta la pétition en bloc. Ainsi avortent les velléités de tolérance de l'Administration du Puy-de-Dôme (1).

compris dans les quatre premiers articles et traduire devant les tribunaux correctionnels ceux qui se trouvent dans les art. 5, 7, 8.

... Pour seconder ces mesures la gendarmerie sera en permanence. — Suivent les dispositions.

... *Dans les* 5 *jours de la réception* du présent les *administrations feront réponse.*

(1) L. 288. 18 nivôse an V.

Digitized by Google

Peu à peu se produit une détente dans la politique anticléricale du Directoire. La lettre circulaire du 19 vendémiaire an IV, par laquelle les ecclésiastiques « sexagénaires et infirmes pouvaient demeurer en arrestation chez eux en attendant l'établissement d'une maison spéciale de réclusion » est remise en vigueur — mais pour peu de temps. Nous touchons en effet au 18 fructidor. A cette date toutes les mesures révolutionnaires et terroristes contre les prêtres sont énergiquement reprises et l'Administration du Puy-de-Dôme doit de nouveau prescrire le petit séminaire aux prêtres infirmes atteints par la loi du 3 brumaire ; et de nouveau les registres du Département se recouvrent de proclamations fulminantes contre le clergé (1).

La fréquence et le renouvellement à de courts intervalles de telles lois, pourtant rigoureusement formulées, nous prouvent leur parfaite inefficacité. Ainsi, les arrêtés relatifs à la suppression des signes extérieurs du culte, repris le 3 ventôse an III, sont si mal exécutés et si vains qu'on les reprend une deuxième fois le 7 vendémiaire an IV ; aussi méconnus qu'avant on les renouvelle le 11 nivôse de la même année, puis après fructidor, puis encore le 19 pluviôse an VI (2).

A quoi tient cette inefficacité des lois religieuses ? Il faut en chercher la première cause dans la résistance opiniâtre de la population, surtout de la population rurale. Nous l'avons vue, après thermidor, devancer la libéralité du pouvoir envers les prêtres catholiques, et non satisfaite du régime de la liberté des cultes et de la séparation des églises et de l'État, s'efforcer de rendre à la religion catholique son ancienne prépondérance, à ses ministres leur ancienne autorité ; dans ces conditions, la loi du 3 brumaire ne pouvait manquer de soulever une violente explo-

(1) L. 285. 20 vendém. IV. — L. 290. 12 brumaire an VI.
(2) L. 290. 19 pluviôse an VI.

Digitized by Google

sion de colère. Et en effet, pas un décret ne fut promulgué contre le catholicisme romain et contre les réfractaires sans exciter des protestations ; chaque arrestation, même la plus légitime, fut le signal d'émeutes, de bagarres, d'insurrections sauvages et sanglantes.

La première révolte un peu grave eut lieu à Châteaugay, le 26 frimaire an IV. Un gendarme de la brigade de Riom était venu notifier aux prêtres insermentés de la commune les lois qui les atteignaient. Dans l'église, où officiait le vicaire Commandoire, à peine le gendarme eût-il exposé l'objet de sa mission qu'une multitude de femmes se rua sur lui, l'accabla d'injures, le força de sortir du saint lieu que sa présence profanait; sur la place, les femmes le poursuivirent à coups de pierres, d'autres vinrent se joindre aux premières et le malheureux gendarme ne put qu'à grand'peine se sauver, le corps meurtri et l'uniforme en loques, dans la maison de l'agent municipal.

Le Département, informé, envoya comme commissaire civil Desribes, à la tête d'une troupe pour rétablir le calme. La troupe fut assaillie et dut charger pour disperser la foule; un hussard fut blessé dans la bagarre et il fallut que l'administration de Riom extra-muros se transportât sur les lieux. Force resta enfin à l'autorité. Le village se lassa vite d'entretenir à grands frais les soldats, et se montra tout à fait docile. Le 3 nivôse des citoyens sollicitèrent le rappel de la troupe, ce qui leur fut accordé. La dépense se montait à 1,619 francs et grevait lourdement le maigre budget de la commune. (1)

La justice informa à son tour sur cette affaire, mais ne put trouver un seul témoin. Quatre femmes de Châteaugay, prises au hasard, comparurent devant le tribunal criminel ; deux d'entre elles furent condamnées à 10 francs d'amende et à deux mois de prison non comme coupables

(1) L. 27 frimaire an IV. Rapport de l'agent municipal. — L. 286. 1er nivôse an IV. Rapport de Desribes. — L. 286. 29 frimaire an IV. Arrêté du département. — L. 492. Etat des dépenses.

Digitized by Google

puisqu'on manquait de preuves, mais comme complices des coupables (1).

Les femmes sont d'ailleurs tout particulièrement compatissantes aux misères de leurs bons curés et prêtes à tout pour les sauver. A Neschers, elles s'assemblent devant l'église versant des larmes amères sur le sort de l'abbé Morand contre qui l'administration cantonale va faire exécuter l'odieuse loi. L'abbé vient sur ces entrefaites, dit une dernière messe, monte en chaire et répand ses adieux sur l'assistance sanglotante. C'en est trop cette fois ! le cœur déborde. « Allons à la municipalité », crient quelques femmes ; à cet appel, toutes, électrisées, se redressent. Sur la place elles heurtent le citoyen président, J. Cothon qui se rend à la salle des séances. Elles le suivent les yeux brillants d'audace avec un air de défi ; elles entrent avec lui et malgré lui. Le secrétaire et deux adjoints sont assis près du feu, paisibles, attendant l'heure. D'un bond, les femmes furieuses s'armant de barres, de tisons, de chaises, se jettent sur les quatre hommes. L'un d'eux est traîné par les cheveux jusque dans la cour, un autre, Barbat, frappé d'un coup de bâton à la tempe, d'un coup de couteau à la cuisse ; la femme Ravelonne avise une barre de fer et cherche à la soulever pour l'assommer. La barre est trop lourde ; elle se contente de la lui laisser retomber sur la tête. Enfin le président et deux de ses collègues ensanglantés réussissent à fuir chez l'agent national qui les enferme à clef dans un coffre à blé. La meute furieuse se met en chasse contre les autres officiers municipaux. L'agent et l'adjoint de Coudes, qui se rendaient à la séance, n'ont que le temps de se sauver devant la bande hurlante ; tandis que dans la salle commune les premières assaillantes lacèrent rageusement les registres, les papiers et y mettent le feu au risque d'incendier tout le bâtiment.

(1) De Vissac, p. 254.

Digitized by Google

L'administration de Neschers se réunit alors à Chadeleuf et informe le Département qui, par arrêté du 17 frimaire an IV, envoie dans la commune rebelle quatre brigades de gendarmerie et vingt hommes de la garde nationale d'Issoire sous les ordres du commissaire civil Maugerolles. Le procès-verbal de la rébellion et les décisions prises contre elle seront en outre publiés dans toutes les communes du Puy-de-Dôme « pour prévenir les mouve- » ments auxquels la malveillance pourrait exciter des » hommes simples, des cultivateurs faciles à égarer. » Il reste à savoir si la connaissance de ces mouvements mal réprimés n'était pas plutôt une incitation à agir de même (1).

Le directeur du jury d'Issoire décerna quatorze mandats d'arrêt, dont douze contre des femmes. Une seule des accusées, alourdie par ses 71 ans, ne put prendre la fuite. Elle fut condamnée avec huit de ses compagnes absentes à six ans de gêne, le 13 pluviôse an IV (2 fév. 96). Les autres furent relaxés (2).

En vérité, les émeutiers s'en tirent à meilleur compte que leurs victimes. Accomplir consciencieusement ses fonctions d'administrateur ou de gendarme demande à cette date un certain héroïsme et l'on ne s'étonne pas des nombreuses démissions. Certains officiers municipaux gardent leur place, mais se dispensent d'obéir au Gouvernement; tels par exemple, l'agent municipal de Trézioux et son adjoint. Aussi bien ont-ils été élus le 28 brumaire an IV, comme défenseurs de l'église catholique, et cela, en dépit des efforts de l'administration jacobine de Mauzun, le chef-lieu du canton. Mauzun battu et pas content, dénonce ces élections « monstrueuses » au Département qui n'en peut mais et ne répond pas. Mauzun se tait, mais ouvre un œil vigilant « sur le couple fanatique et réactionnaire. »

(1) L. 286, 17 frimaire an IV. — L. 504.

(2) De Vissac, p. 259. « Quatre des condamnées vinrent en l'an XIII purger leur contumace et furent acquittées. »

Digitized by Google

Les officiers de Trézioux, ayant à cœur de remplir leur mandat, ne manquent d'ailleurs pas l'occasion de faire échec au Gouvernement. Loin de mettre à exécution la loi de brumaire, ils tolèrent que leur curé insermenté dise publiquement la messe dans l'église communale. Les arrêtés devenant de plus en plus pressants, ils se décident à le faire cacher, mais lui laissent continuer clandestinement le service dans toute la paroisse et assistent même en personne à toutes les cérémonies. C'est en vain que le commissaire exécutif de Mauzun leur demande la liste des réquisitionnaires de la commune : ils prétendent n'en pas connaître un seul. Enfin, le 1er pluviôse, jour de la fête « anniversaire de la juste punition du dernier roi des Français », ces deux fonctionnaires modèles ne se présentent pas pour la déclaration prescrite d'attachement à la République et de haine à la Royauté. En présence de ce mauvais vouloir, le commissaire de Mauzun va lui même inspecter la commune et se rendre compte de la façon systématique dont est inappliquée la loi sur les signes extérieurs du culte. Au village d'Espinasse il veut faire abattre un de ces signes, mais la population (qui se sent soutenue par ses agents) se jette sur le commissaire; des femmes et des hommes armés de bèches et de frondes lui donnent la chasse pendant un quart de lieue.

L'administration de Mauzun fait alors une dénonciation en règle contre les agents Annet Batisse et Pireyre de Trézioux (25 pluviôse). Le 28 pluviôse l'administration départementale délègue à Trézioux le citoyen Gondre (commissaire exécutif de Courpière) pour faire une enquête et exécuter les lois.

Gondre n'arrive à Trézioux que le 25 ventôse (5 mars 96) un mois après les événements; il s'installe chez la veuve Téalier et fait appeler l'adjoint Batisse. Il est à la cure « chez *Monsieur l'abbé*, » mais ne tarde pas à venir. Gondre exhibe sa commission, invite l'adjoint à se soumettre à l'autorité supérieure, lui demande pourquoi il néglige

Digitized by Google

l'exécution des lois relatives aux prêtres ? — « Cela ne vous regarde pas, vous êtes de Courpière, nous sommes de Trézioux » — « Mais je suis délégué du Département et... » — « Allez vous faire f.. vous et le Département ! » — et Batisse s'en va en faisant claquer la porte.

Gondre, ahuri, cherche une décision.

Soudain, la porte est violemment frappée, un coup de fusil éclate, on entend des vociférations. La veuve Téalier enferme Gondre dans une chambre du premier étage. Le jardin est déjà envahi ; des voix furieuses réclament la tête du commissaire. « Il est parti » dit la pauvre femme épouvantée. Mais la foule enfonce les portes, fouille les meubles, découvre Gondre, lui fait dégringoler l'escalier, le traîne dans la cour, et sur le malheureux les brutes s'acharnent du poing et du pied, du bâton et de la pioche. Sanglant, à demi-mort, il tourne un suprême regard vers son amie la veuve Téalier. Celle-ci se précipite au milieu des coups, réussit à relever Gondre, l'appuie au mur, le couvre de son corps. Les sauvages exaltés continuent à hurler des injures. Plus fort que les autres le fils de l'adjoint s'écrie : « Qu'ils y viennent ceux de Mauzun et » de Courpière ; notre paroisse a 1,300 personnes, il y en » a 1,000 qui peuvent se battre pour leur prêtre et leur » religion. » — Gondre et son héroïque amie sont parvenus à gagner le seuil de la maison, mais à ce moment quelqu'un sonne le tocsin et affolée, la foule se rue de nouveau. La veuve Téalier est à son tour terrassée, piétinée. Gondre gît sur le carreau de la cuisine, la tête trouée d'un coup de bêche, le corps meurtri par vingt blessures, les habits en haillons. On l'accable de projectiles, de bûches, de pommes de terre, d'ordures ; on brise le verre d'eau que lui tend une main moins féroce ; on se concerte pour son supplice. Va-t-on l'écorcher, le châtrer, lui scier les membres, lui brûler la langue ? Les femmes, ivres ne savent qu'inventer d'assez atroce. En attendant, on porte la commission à « *Monsieur l'Abbé.* »

Digitized by Google

La veuve Téalier s'est relevée, elle repousse les assaillants, elle descend Gondre à la cave, l'affuble d'une houppelande et aidée d'un brave citoyen, emporte au loin dans un dernier effort cette loque inconsciente et pitoyable après plus de cinq heures d'agonie (1).

Le Département, acculé cette fois à la rigueur, se décide enfin à sévir et ordonne que 70 hommes de cavalerie et 50 hommes de la garde nationale, 50 hussards et 5 brigades de gendarmerie se rendront à Trézioux ; 40 gardes nationaux de Courpière et de Lezoux intercepteront les communications entre Trézioux et les villages voisins ; la force armée sera logée et entretenue aux frais des habitants de Trézioux ; le commissaire civil Sauvadet (commissaire exécutif de Billom) tiendra rigoureusement la main à l'exécution des lois et à l'arrestation des coupables (2).

Mais tout se borne à une prétentieuse, coûteuse et vaine parade; on réussit à découvrir six témoins et à décerner quatre mandats d'arrêt — contre l'agent, l'adjoint et ses deux fils — sur 5 à 600 personnes ayant, toutes, plus ou moins participé à l'émeute. On ne peut saisir que l'agent et l'adjoint; ils s'évadent. La gendarmerie parvient enfin à mettre la main sur Annet Batisse et son fils et les enferme à Clermont. Le 20 floréal, Batisse Annet s'exquive avec deux autres détenus.

En faveur de J. Pireyre et de L. Batisse, contumax, le jury émet un verdict de non-lieu. Antoine Batisse seul accusé présent est acquitté le 26 prairial. Annet, son père, est seul condamné... par défaut à « *la déportation* » (3).

(1) L. 286. L. 504. La dénonciation faite par Gondre est rédigée dans le style amphigourique de l'époque, mais le resumé de l'administration centrale fait d'après différents rapports, restitue aux faits leur simplicité sauvage. (L. 286).

Nous avons controlé les pièces des archives départementales par celles des tribunaux. Cf. de Vissac, p. 262. Dossiers 1055-1056.

(2) L. 286. 28 ventôse an IV. L'arrêté du Département comprend 25 articles. — et prescrit d'enlever la cloche de l'église parce qu'il serait « dangereux de laisser un » pareil moyen de réunion à la disposition des scélérats et des hommes égarés. »

(3) De Vissac, p. 265-267.

Digitized by Google

Ainsi l'acharnement bestial de toute une population contre un homme sans défense, ne recevait d'autre châtiment que le payement des frais d'envoi et d'entretien des troupes et la réparation des dégâts. Après tout, c'est ce qui pouvait les toucher le plus. Mais nous verrons plus loin au chapitre des finances comment on ne payait pas. En tous cas, des tentatives de répression si pompeusement entreprises et si ridiculement avortées n'étaient pas faites pour mettre un terme aux désordres.

En quelques cantons, fort rares à la vérité, nous sommes étonnés de rencontrer des officiers municipaux zélés pour la République, mais leur bonne volonté est contrebalancée victorieusement par l'esprit réactionnaire des habitants entretenu et excité par les prêtres insoumis.

Hugues Quesne, insermenté, violent adversaire de la Révolution sous toutes ses formes, avait pu toujours échapper à la contrainte des lois, grâce à son énorme influence sur les gens d'Isserteaux. Ses deux frères Jean et Jacques « évangélisaient » à son exemple les cantons de Plauzat et de Billom en prêchant la révolte contre tous les actes du Gouvernement tant politiques que religieux ou administratifs. Hugues trouvant que les messes furtives dans les granges et les confessions à domicile ne suffisaient pas à sa propagande, annonça qu'il viendrait publiquement célébrer l'office et prêcher dans l'église paroissiale le 18 prairial an III (6 juin 1795). Plusieurs citoyens, à la tête desquels l'ancien maire, prétendirent qu'aucune loi ne s'y opposait. La municipalité indignée protesta que le service du culte était permis aux seuls prêtres ayant prêté le serment civique ou mis en liberté par le comité de sûreté générale d'après la loi du 12 floréal. Le citoyen Benoît, procureur, et J. Téalier, officier municipal, allèrent se poster au seuil de l'église pour empêcher la violation des règlements.

Quesne se présenta à l'heure dite, vêtu de l'habit gris des cultivateurs, précédé de deux jeunes gens portant les

Digitized by Google

instruments sacerdotaux suivi d'un millier de paysans et de paysannes. Le procureur veut parler ; des huées éclatent, les fidèles sautent sur lui, déchirent son écharpe, le rouent de coups ; une horde a déjà terrassé Téalier, le frappe, le piétine.

Le dimanche suivant, au sortir de la messe, la multitude envahit la maison de Béal, ancien curé constitutionnel de la paroisse. Pourquoi dit-il la messe, ce renégat, ce Judas, ce bandit ? et les coups de pleuvoir sur l'ecclésiastique. Un vieillard de 60 ans, qui veut le défendre, est assommé.

L'administration centrale délibéra interminablement sur les mesures à prendre et le procès traîna en longueur. Un vent de.... modération soufflait à cette époque ; l'administration allait avec le vent. Le vent tourna ; l'administration fit volte-face et ordonna des poursuites contre Quesne. L'agent municipal Bourgis partit avec douze gardes nationaux pour le village de Roussel où Quesne disait une messe mortuaire dans une grange. Six cents fidèles les accueillent à coups de pavés et à coups de trique, les forcent à s'en retourner. Bourgis revient peu après à la charge avec la gendarmerie de Billom, mais trop tard; le curé Quesne a fui dans l'ombre salutaire des bois. On perquisitionne au milieu de la population hostile, qui raille, qui insulte ou qui frappe. Vaines recherches !

Menacés par les habitants, les officiers municipaux font entendre à l'administration centrale des plaintes amères qu'elle ne peut cette fois dédaigner. Dix-sept mandats d'arrêt sont lancés, mais sans qu'on puisse mettre la main sur aucun des prévenus. Une première procédure instruite par le juge de paix de Mozun doit être annulée, « car tout » mandat ou décret d'accusation, mis ou non à exécution, » toute procédure, poursuite ou jugement portant sur des » faits relatifs à la Révolution est aboli. » (Art. 3 de la loi du 4 brumaire.) — Une nouvelle instruction commence, qui porte uniquement sur les faits du 15 germinal an IV.

Digitized by Google

Les dix premiers prévenus sont renvoyés des fins de la plainte, le onzième bénéficie d'un non-lieu, les six autres sont acquittés le 18 prairial an V (1).

Des scènes du même genre que celles d'Isserteaux éclatent sur tous les points du département. A Biollet (commune du Montel-de-Gelat), les fonctionnaires ceints de leurs écharpes font en place publique la lecture des lois. Dans l'église, trois insermentés adressent de touchants adieux à la foule. Transportés de colère et de douleur, les fidèles se précipitent sur les officiers municipaux, les frappent avec rage et déchirent les arrêtés (29 frimaire an IV). Quand le commissaire civil délégué se présente à la tête des trois brigades de Saint-Gervais, Montaigut et Pontaumur : « Tout est dans l'état le plus calme et il ne se mani- » feste rien d'hostile, aucun des prêtres réputés moteurs » de la sédition n'apparait »... naturellement. Les gendarmes s'en vont après une semaine de séjour (2). Nivôse an IV.

A Rochefort, le réfractaire Artonnel, que l'on croyait parti depuis longtemps, exerce publiquement son ministère sous l'œil amène des agents et adjoints municipaux — 18 germinal an IV — (3).

AUZELET.

(A suivre.)

---

(1) Cf. L. 497. De Vissac, p. 269-271.

(2) L. 286. 2 nivôse an IV. Arrêté du département. — L. 491. 13 nivôse (janvier 1796). Rapport du commissaire civil, le citoyen Grand.

(3) L. 286. 18 germinal. Lettre de l'Administration de Rochefort.

Digitized by Google

LES CYLINDRES OSSEUX DE LA FLUTE ANTIQUE

Les objets dont nous allons donner la description sont constitués par de petits cylindres de nature osseuse. Ils ont été découverts dans les ruines d'habitations gallo-romaines. Ils sont de dimensions variables; leur surface extérieure est brillante et polie. Elle est de forme exactement circulaire; et comme elle présente, vue à la loupe et même à l'œil nu, des stries fines et parallèles, nous avons la certitude qu'elle a été façonnée au tour. La surface interne a été régularisée, frottée et polie en partie. Sur certains spécimens on remarque encore les traces de la lamelle osseuse qui, chez les ruminants, divise la cavité médullaire en deux parties distinctes. Ils appartiennent tous à des os longs d'animaux de taille différente.

Quand on examine les deux extrémités circulaires de chaque cylindre, on observe que la zone est coupée de manière à présenter une surface oblique de dehors en dedans et du bord externe au bord interne. Cette surface porte aussi, comme la surface externe, des stries circulaires très manifestes, prouvant avec évidence que le sectionnement a été obtenu au moyen du tour. Cette obliquité ou évidement a été faite avec intention, puisqu'on l'observe sur tous les spécimens.

La surface interne de plusieurs de ces objets est de forme ovale ou triangulaire et se rapporte à l'os connu sous le nom de *tibia* : la surface interne d'autres spécimens, de forme plus arrondie, doit appartenir au *fémur*.

Comment, avec le tour, ces divers cylindres ont-ils été sectionnés et détachés? Il est à penser que dans la cavité

Digitized by Google

médullaire de l'os long entier, on a introduit préalablement une tige de bois que l'on a fixée au tour par les deux bouts, après avoir scié les deux extrémités articulaires. C'est le seul procédé qui permette de détacher chaque cylindre un à un de l'os primitif. Une fois sectionné entièrement et d'une manière exactement verticale, chaque bout de cylindre a été travaillé de nouveau pour lui donner la forme évasée que nous avons signalée.

Ces cylindres, qui sont au nombre de six, ont une longueur et un diamètre variables, ainsi qu'on en peut juger par le tableau suivant :

Nos	Longueur	Diamètre
1.....	40 millim.....	33 millim.
2.....	38 —	33 —
3.....	38 —	27 —
4.....	35 —	29 —
5.....	28 —	24 —
6.....	28 —	24 —

Deux ont la même hauteur de 38 millimètres; deux autres celle de 28 millimètres. Les deux premiers ont le même diamètre (33 millim.); il en est de même des deux derniers (24 millim.). Mais il n'y a aucune autre relation évidente entre les six spécimens (1).

Quatre exemplaires sont percés d'un trou qui fait communiquer verticalement la surface externe et interne de chaque cylindre. Ces trous ont été régulièrement forés avec une vrille tenue à la main ou adaptée au tour. Leur diamètre ainsi que leur distance de la circonférence aux bords du cylindre est donnée par le tableau suivant :

Nos	Diamètre du trou	Distance aux extrémités
1.....	»	» ..... »
2.....	»	» . ..... »
3.....	10 millim.....	15 millim.... 14 millim.
4.....	9 —	11 — .... 14 —
5.....	10 —	9 — .... 7 —
6.....	10 —	9 — .... » —

(1) Les nos 1, 2 et 3 proviennent de Clermont-Ferrand, quartier de la gare ou des Paulines; ils m'ont été gracieusement donnés par M. Teillard, architecte.

Les nos 4 et 5 ont la même provenance.

Le no 6 a été découvert à Malintrat.

Digitized by Google

Les nos 1 et 2 présentent la particularité d'être les plus volumineux de la série et d'être privés de trous. Le no 6 nous montre un caractère de la plus haute importance. Il porte à l'une de ses extrémités un anneau de fer actuellement très altéré : la couche de sous-carbonate de fer, en se mélangeant aux grains de sable du terrain où il reposait, a formé une sorte de conglomérat ferrugineux. Cette nouvelle formation, due à l'action prolongée de l'humidité et de l'acide carbonique, a constitué un manchon très saillant et très adhérent à la surface osseuse. Ce manchon ou anneau a une hauteur de 2 centimètres; son épaisseur actuelle est de 5 millimètres, mais elle devait être bien moindre avant que l'anneau ne fût décomposé.

Ces cylindres polis et percés sont connus de tous les archéologues qui ont étudié les antiquités gallo-romaines. La plupart les considèrent comme des sifflets. En effet, si l'on prend les plus petits entre deux doigts, et que la pulpe du pouce et de l'index bouche chaque extrémité du cylindre, on peut tirer un son plus ou moins aigu de chaque spécimen, à la manière d'une clef forée ou d'un sifflet de l'âge du Renne. Mais comment interpréter les cylindres dépourvus de trous (nos 1 et 2) et ceux dont l'ouverture médullaire est trop grande pour être bouchée complètement par la pulpe digitale ?

D'autres archéologues, entre autres Gabriel de Mortillet, ont voulu voir, à cause de la surface extérieure polie, de véritables charnières de porte ou de coffre. Il est impossible de s'arrêter à cette hypothèse, car le jeu des charnières n'aurait poli que la moitié du cylindre; et on se serait donné beaucoup de peine pour obtenir un mode de fermeture excessivement fragile, que le moindre effort aurait facilement fracturé.

Quelques personnes ont pensé que ces cylindres ont pu constituer des colliers (1). Mais alors à quoi bon le trou

(1) C'est l'opinion que nous a donnée M. Teillard, dans une lettre.

Digitized by Google

latéral? Quel en aurait été l'usage et la destination? Un pareil collier se comprendrait chez les peuples sauvages ; mais à l'époque gallo-romaine, la parure des hommes et des femmes était de nature plus soignée, plus artistique, moins primitive. Du reste, dans une parure, la présence de l'anneau est une chose qu'on ne peut ni interpréter, ni comprendre. Nous avions d'abord pensé que ces cylindres auraient pu s'adapter aux rouleaux de parchemins ou de papyrus, aux *volumens* des bibliothèques romaines, quand l'existence de l'anneau de fer sur le spécimen de Malintrat nous a fait abandonner cette supposition.

Cette particularité va guider notre recherche et servir à découvrir l'usage de ces cylindres forés. Nous voyons qu'un certain nombre d'entre eux devaient être attachés l'un à l'autre, au moyen d'un anneau de fer, puisque le manchon que nous possédons dépasse l'extrémité du cylindre osseux, dans le but de s'adapter à un cylindre semblable. Quel pouvait donc être l'instrument formé d'une série de cylindres soudés l'un à l'autre par un cercle ou une virole métallique et munis chacun d'un trou ou ouverture d'un calibre exactement régulier et circulaire? Ce ne peut être que l'instrument de musique antique, connu sous le nom de *tibia* ou de flûte. Rich (1) dit, en effet, que la tibia était un instrument à vent très usité chez les anciens et fait de roseau, de buis, de corne, de métal, du tibia (os de la jambe) de quelques animaux ou oiseaux. Pline, d'un autre côté, s'exprime ainsi : « Aujourd'hui les flûtes toscanes pour les sacrifices sont en buis ; celles des jeux sont de lotus, *d'os d'âne* ou d'argent » (2).

Il ne saurait donc y avoir de doute ; la flûte antique, qui ressemblait plus à la flûte actuelle des Arabes qu'à nos flûtes modernes, était à l'origine faite avec l'os de la jambe des animaux. Et c'est de là qu'est venu le nom de cet os, à moins que ce ne soit l'instrument qui ait donné à

(1) Dict. des ant. rom. et grecques, au mot *tibia*.
(2) Hist. nat. Liv. XVI, 66.

Digitized by Google

l'os même son nom. La flûte arabe, comme celles représentées sur les monuments anciens (1), n'a que cinq trous à la partie supérieure ; elle est en roseau comme les flûtes romaines et égyptiennes.

Les cylindres osseux que nous possédons, polis sur les surfaces interne et externe, percés de trous circulaires, ajustés les uns aux autres, ne peuvent être expliqués qu'en alléguant qu'ils faisaient partie d'une flûte (2). Certains d'entre eux ont appartenu à un os long de grande dimension, comme le tibia ou le fémur d'un bœuf ou d'un cheval. D'autres, d'un volume moindre, peuvent être rapportés à une espèce animale plus petite. Mais il est difficile, à cause des altérations produites par le travail, de pouvoir déterminer exactement à quels animaux ces restes osseux ont appartenu.

Deux de nos spécimens ne sont pas percés. Est-ce à dire qu'ils n'ont pas été terminés par le *tibiarius* ou fabricant de flûtes? Appartenaient-ils, au contraire, à l'une des extrémités de la flûte, là où les perforations ne sont pas nécessaires? Nous devons en outre nous demander pourquoi la flûte était façonnée de cylindres séparés au lieu d'être constituée par un seul et même tibia intact : A l'origine de cet instrument de musique, il est probable qu'il devait être fait au moyen d'un os unique, non sectionné. Mais quand on a voulu donner aux sons musicaux une valeur identique et déterminée, il a été fort difficile d'arriver au résultat en se servant d'un os continu, car les

(1) Dict. cit.

(2) Notre compatriote M. Kuhn, receveur-buraliste à Marcillat (Allier), me communique les renseignements suivants, au sujet des cylindres osseux gallo-romains : « J'en ai vu un nombre considérable, — plus de cent, — dans la collection de feu Guillaume Fabre, peintre verrier, à Royat. La plupart n'avaient guère que cinq ou six centimètres de longueur ; mais l'un d'eux était remarquable par ses dimensions inusitées : il avait en effet 18 centimètres de long et était percé de trois trous. Tous les autres n'en avaient qu'un ou deux disposés sans aucune symétrie..... Un archéologue a prétendu que ces tubes étaient des charnières de coffre ; et à l'appui de sa thèse, il affirme avoir moulé en plâtre de vieux coffres vermoulus dans les ruines de Pompeï, mais dont la cendre avait conservé l'empreinte. »

Digitized by Google

notes correspondantes sur chaque instrument avaient ainsi des valeurs très variables. En sectionnant le corps de la flûte en plusieurs segments, et en les rapprochant plus ou moins, le tibiarius pouvait faire produire à chaque instrument des notes uniformes et identiques. De là la possibilité, pour plusieurs musiciens, de jouer à un unisson parfait ou avec des accords harmoniques.

Docteur POMMEROL.

Digitized by Google

LA PENSÉE DE J. RUSKIN

D'APRÈS SON STYLE

II.

Dans les *Pierres de Venise*, et dans les derniers volumes des *Peintres modernes*, les périodes imagées revêtent un caractère nouveau. Un sentiment particulier vient animer ces longues phrases musicales, leur donner, sinon plus de vie, du moins plus de force, les rendre plus brèves, et transformer en partie les images qui les coloraient. Que le lecteur relise les descriptions de Saint-Marc, du navire négrier, de la Riccia; qu'il les compare ensuite aux lignes que voici : « Pesez bien la différence entre ceux qui adorent et ceux qui n'adorent point ; la différence qu'il y a, en présence de Dieu, dans tous les temps, entre celui qui calcule, sourit, se considère comme son seul appui, son seul maître, et celui qui croit, pleure, admire, lutte, considère le Ciel comme son maître ; entre les hommes qui disent dans leurs cœurs : « Il n'y a pas de Dieu », et ceux qui reconnaissent un Dieu à chaque pas, « s'ils pouvaient par hasard le chercher à tâtons et le trouver ». C'est là la différence essentielle que nous trouverons, au bout du compte, entre les maçons d'aujourd'hui et ceux qui bâtirent sur cette île de sable, il y a longtemps. Ils honoraient quelque chose hors d'eux-mêmes; ils croyaient en la présence d'un esprit, qui les jugeait, les animait, les rachetait; ils bâtissaient pour l'honorer et le loger; et ils étaient heureux de disparaître en des multitudes sans

Digitized by Google

nom, pourvu seulement que le travail de leurs mains ait pu fixer, au milieu de la solitude des flots sauvages, un trône pour leur ange gardien. C'était là l'origine de leur force ; et il y avait vraiment un Esprit qui marchait avec eux sur les eaux, bien qu'ils ne pussent pas en distinguer la forme, bien que la voix du Maître ne vînt pas jusqu'à eux disant : « C'est moi. » (1). Si, après avoir vu, dans ces lignes, la phrase devenir plus brève et plus forte, étinceler des images, marquées d'un caractère nouveau, le lecteur feuillette d'autres pages des mêmes livres, il découvrira, dans le style de Ruskin, un changement complet.

Ecoutez cette apostrophe éloquente, qui sonne étrangement aux oreilles pleines encore des longues et lentes harmonies des *Peintres modernes* : « Si un étranger voulait connaître l'esprit avec lequel fut commencé l'empire de Venise, la force, avec laquelle il se développa en conquérant pour conquérir, qu'il ne cherche ni à estimer la richesse de ses arsenaux, le nombre de ses armées, ni à contempler les spectacles pompeux de ses palais, ni à pénétrer dans les secrets de ses conseils ; mais qu'il gravisse les rangées les plus hautes des sévères rebords, qui décrivent des courbes, autour de l'autel de Torcello, et regardant, comme le faisait le pilote d'autrefois, la mâture de marbre de la nef splendide, qu'il repeuple alors son tillac veiné, des ombres de ses matelots morts ; qu'il tâche de sentir en lui cette force de cœur, qui les enflammait quand, pour la première fois, après que les piliers aient été fixés dans le sable, et le toit fermé contre le ciel en courroux, encore rougi par les feux de leurs chaumières ; quand, pour la première fois, à l'abri de ces murs, au milieu du murmure des vagues désolées et du battement d'ailes des oiseaux de mer, autour de ce roc si étrange pour eux, s'éleva cette hymne antique, avec toute la puissance de leurs voix unies :

(1) *Stones of Venise*, II, p. 55.

Digitized by Google

La mer est à Lui ; et Il l'a créée ;
Et ses mains ont préparé la terre ferme (1) ».

Un souffle biblique anime ce passage, qui rappelle encore, par la construction de la phrase et par la ciselure des images, la langue d'autrefois. L'éloquence biblique, tel est, en effet, le caractère nouveau que va revêtir la prose de Ruskin, la forme qu'il va imprimer à l'expression toujours imagée de ses idées toujours concrètes.

Nous avons longuement parlé de cette crise morale, qui, lentement, sans secousses, avait transformé sa vie. Convaincu que ses devoirs de prédicateur devaient passer avant ses rêves artistiques, persuadé qu'une renaissance de l'art devait être précédée d'une réforme sociale, Ruskin, de 1855 à 1862, se mit à étudier les problèmes de l'économie politique. Quand il crut avoir découvert les solutions vraies, il se lança dans la mêlée. Il abandonne les longs traités, où il accumulait dans des volumes in-quarto des tableaux de la nature, des descriptions d'œuvres d'art, des développements généraux, historiques, artistiques ou moraux, au gré de son imagination capricieuse. Il se prive de la joie avec laquelle il édifiait lentement l'édifice de ses doctrines. Il oublie, provisoirement, son rêve chéri, son essai de conciliation entre l'esthétique et la morale. Il cesse d'être un théoricien, pour devenir un prophète. Il châtie, il discute, il prédit. Écrire un volume, c'est gagner une bataille. Plus de traités didactiques (2), des articles, des lettres, et des discours. Ruskin donne à ses efforts un but nouveau ; mais il ne change en rien les caractères de sa pensée. Dans l'analyse de ses idées artistiques et économiques, on retrouve les mêmes lacunes et les mêmes qualités. La pensée est aussi concrète qu'au premier jour. Elle conçoit et construit, avec les

(1) *Stones*, II, p. 26. Autre ex. de transition, *modern painters*, vol. IV, p. 89, *Stones*, II, p. 116.

(2) Tous les livres publiés depuis 1862 sont des recueils d'articles, de lettres, ou de conférences.

Digitized by Google

mêmes élans d'imagination ; elle fuit autant les raisonnements et les discussions ; elle évite les abstractions, avec le même soin. La langue seule s'est transformée. Il exprime toujours ses idées à l'aide d'images, mais leur forme, leur origine a changé. Le style est devenu à la fois plus bref, comme il convient à un lutteur, plus religieux, comme il convient à un prédicateur. Tantôt, il conserve les images empruntées à la nature, mais, ou bien il les condense en une formule courte comme un précepte, ou bien il les exprime en une phrase vibrante comme un cri d'éloquence. Tantôt il puise, dans sa connaissance approfondie de la Bible, des images tout imprégnées du souvenir des luttes religieuses d'autrefois. Nous pouvons résumer ces trois caractères nouveaux de la langue de Ruskin, en disant que l'histoire de son style, comme celle de sa pensée, se divise en deux phases distinctes : la période harmonieuse et l'éloquence biblique.

Le caractère qui transforme la langue de Ruskin ne se retrouve pas, avec une égale netteté, dans les ouvrages de combat auxquels, depuis 1862, il se consacre tout entier. Souvent il se contente de condenser les images en une phrase qui, par sa structure, est celle d'un orateur.

Un jour, prêchant à un jeune auditoire la tolérance, il s'écriait : « Ne pensez jamais, que vous vous trouverez mal de vous être efforcé de pénétrer dans la foi des autres et de sympathiser, en imagination, avec les principes directeurs de leurs vies. C'est ainsi, seulement, que vous pourrez justement les aimer, les plaindre, ou les louer. Par ce délicat effort, vous doublerez, triplerez, que dis-je, vous multiplierez indéfiniment à la fois le plaisir, le respect et l'intelligence avec lesquels vous lisez. Croyez-moi, il est plus sage et plus noble de rallumer par la flamme de votre propre foi les cendres des religions expirées, que de laisser votre âme frissonner et trébucher contre leurs tombeaux, au milieu de l'obscurité qui s'épaissit, et du

Digitized by Google

froid qui s'étend » (1). Dans une autre conférence, Ruskin comparait les livres des grands esprits disparus à une cité de rois endormis, qui s'éveilleraient pour marcher à nos côtés, si nous savions les appeler par leurs noms : « Combien de fois, même si nous soulevons la porte de marbre, nous contentons-nous d'errer au milieu de ces vieux rois endormis, de toucher les robes dont ils sont enveloppés, et de resserrer les couronnes, qui pèsent sur leurs fronts. Ils restent, pour nous, silencieux, et ne semblent que statues en poussière. C'est que nous ignorons les paroles enchanteresses, sorties du cœur, qui les éveilleraient. S'ils les entendaient, ils se dresseraient vite, viendraient à nous, dans leur majesté d'autrefois, pour nous regarder de près et nous observer. De même que les rois déchus de l'Antique Adès, saluaient les nouveaux venus, en disant : « Vous aussi (2), êtes-vous devenu faible comme nous ? êtes-vous devenu un des nôtres ? » de même ces rois, dont rien n'a pu ternir ni ébranler les diadèmes, viendraient à nous, en disant : « Vous aussi, êtes-vous devenu pur et grand de cœur, comme nous ? êtes-vous devenu un des nôtres ? » Dans ces pages et dans d'autres (3), Ruskin transforme avec une étonnante habileté la période, chère à sa jeunesse, pour se créer un merveilleux instrument oratoire. Il efface ce qui pourrait empêcher l'auditeur de saisir, avec précision, son idée. Il élague la masse confuse d'images, dont il surchargeait la proposition principale, divise sa période en une série de phrases brèves, les anime d'un souffle religieux passionné, et les couronne par l'appel vibrant, la vision émouvante, qui troublent et convainquent (4).

Ruskin abandonne d'ordinaire, plus complètement, sa

(1) *Ethics of the Dust*, p. 225.

(2) *Sesame*, p. 71.

(3) Ex. : *O'd Road*, I, p. 359, I, p. 364. *Art. of Engl.*, p. 240, 241, etc.

(4) Il serait peut-être à propos de rappeler au lecteur qu'aucun des discours de Ruskin n'était improvisé. Ils étaient tous lus ou récités complètement, d'un bout à l'autre.

Digitized by Google

première manière. Il n'utilise la palette avec laquelle il ornait autrefois ses périodes, que pour colorer le résumé d'une idée qui lui est chère. Ruskin était un admirable chef d'école. Généreux, il semait sa fortune partout où il y avait une nouvelle œuvre à faire germer. Actif, il courait de ville en ville, donnant, ici des conseils, là une conférence, passant de l'art à l'économie politique, des sciences naturelles à la littérature. Orateur, il soulevait les enthousiasmes. Polémiste, il ne laissait pas un article sans réponse, une iniquité sans protestation. Ces qualités auraient eu moins d'influence, son manque d'esprit philosophique aurait été plus vite remarqué, s'il n'avait eu à un degré rare le don des formules heureuses. Exprimer l'idée avec assez d'originalité pour que l'attention soit immédiatement frappée, avec assez de vie pour que le cœur soit ému en même temps que l'intelligence séduite, de brièveté pour que la phrase puisse voler légère, de bouche en bouche, n'est-ce point là un art indispensable chez le penseur qui apporte aux hommes une théorie nouvelle, et chez l'apôtre qui prêche un évangile nouveau? Nous regrettons que nul des disciples de Ruskin n'ait encore songé à classer les préceptes imagés. On commencerait par réunir les formules dans lesquelles il a exprimé les sentiments moraux qui dirigèrent sa vie. Ils repasseraient tous devant nos yeux. D'abord, son amour de l'humanité : « L'homme est le soleil du monde bien plus que le vrai soleil. La flamme de son cœur merveilleux est la seule lumière, la seule chaleur digne d'être mesurées... Là où il est, sont les tropiques; là où il n'est pas, le monde des glaces (1) »; puis son admiration pour les âmes, maîtresses d'elles-mêmes, qui « bien que capables des plus fortes passions », se sont donné « un calme aussi absolu que celui d'un lac des montagnes, profondément abrité, qui réfléchit chaque mouvement des nuages dans le ciel et

(1) *Modern Painters*, V. p. 205.

Digitized by Google

chaque changement des ombres sur les collines, sans rien perdre de son immobilité (1) » ; enfin sa foi passionnée dans le perfectionnement moral. J. Ruskin voudrait que les hommes n'oubliassent jamais « que leur main est toujours sur le gouvernail de leur vie, et que le Maître sur la plage lointaine de la sainte Arabie cherche la voile à l'horizon, pour quand son heure sera venue (2) ». Il faut « que chaque nouvelle lueur du matin soit, pour nous, comme l'aurore de la vie, et chaque soleil qui se couche, comme son déclin ; que chacune de ces courtes vies laisse un souvenir précis d'une bonne action faite pour les autres, d'une force ou d'une connaissance utile, acquise pour nous-mêmes. Et c'est ainsi, que, de jour en jour, de force en force, nous élèverons, par l'art, par la pensée, par la volonté juste, une Église de l'Angleterre, dont il ne sera pas dit : « Voyez de quelles pierres elle est bâtie », mais : « Voyez de quels hommes elle est faite (3) ». Après avoir ainsi passé en revue les lignes générales de cette morale chrétienne, il serait facile de résumer, toujours à l'aide des préceptes, les idées maîtresses de ses théories artistiques et morales. Ruskin nous redirait son mépris pour la théorie de l'art, sa foi en une conciliation du beau, du vrai, et du bien. « Il ne faut pas qu'une intelligence brille seulement de l'éclat passager de la gelée blanche ; mais il faut qu'elle soit vitrifiée solidement comme un vitrail coloré, placée entre des colonnettes de pierre et de branches de fer, de façon à recevoir les rayons du soleil, et à pouvoir les renvoyer, à travers elle, de génération en génération (4) ». Ruskin nous parlerait, enfin, de cette harmonie sociale qu'il rêvait. « La loi de la richesse nationale est comme celle d'un grand lac ou d'une mer, qui,

(1) *Lectures on art*, p. 93.
(2) *Fors Clavigera*, III, p. 348.
(3) *Lectures on art*, p. 149.
(4) *A Joy*, p. 42. Autres ex. : *Id.*, p. 83. *On the old Road*, I, p. 42, I, p. 42, I, p. 446. *Modern Painters*, III, p. 145.

Digitized by Google

agitée par un parfait, mais lent mouvement de circulation, laisse continuellement la lie tomber le plus bas possible, et l'eau pure s'élever, sans que pour cela les couches inférieures soient négligées : l'organisation, au contraire, est parfaite, la sympathie absolue, et si un membre souffre, tous souffriront avec lui » (1). Si les nations contemporaines s'éloignent de cet idéal de solidarité elles seront rapidement punies : « La vie d'un peuple est, en général, semblable au cours d'un ruisseau de laves : d'abord étincelant et farouche, puis languissant et invisible. Bientôt le flot n'avance plus que par les chutes et rechutes de blocs glacés » (2).

Si ce recueil de préceptes, dont nous n'avons voulu que tracer une brève esquisse, passait sous les yeux du lecteur, il saisirait vite les caractères généraux de ces formules. Elles n'ont point la brève précision des maximes d'un moraliste, ni la sécheresse abstraite des axiomes du philosophe, mais le charme ému et le coloris éclarant de la poésie, le mysticisme et la foi passionnée d'un dogme religieux. Toutes les tendances que nous avons vu apparaître dans l'enfance de Ruskin, se développer quand vint la maturité, se manifester dans ses premiers livres, ont atteint leur plein épanouissement. L'enfant prodige qui prêchait sur ce texte : « Hommes, soyez bons », le fougueux protestant qui écrivait les *Sept flambeaux de l'Architecture*, subsistèrent toujours chez J. Ruskin. Tout plein de l'Ancien et du Nouveau Testament, il retrouva parfois pour exprimer ses idées, le ton ému et l'image délicate des divines paraboles, pour les défendre l'accent fougueux et les images éclatantes des prophètes bibliques.

Il y a un an à peine, Georges Allen mettait en vente un petit livre qui, par sa reliure, par la composition des pages, la forme des caractères, ressemblait à un ouvrage

(1) *Munera pulveris*, p. 135.

(2) *Seven Lamps*, 275. Autres ex. : *Unto*, p. 58, 60. *Crown*, p. 60. *Fors Clavigera*, II, p. 449, 459, *Fors Clavigera*. Letter LXII.

Digitized by Google

de piété. En l'ouvrant, on trouvait des conseils moraux sur la charité, la paresse, la foi, le bonheur, des explications de dogmes religieux, la confession, l'Eglise invisible, des notes sur les principaux événements de la Bible : la mort d'Aaron, l'échelle de Jacob, des détails sur la vie des saints depuis sainte Geneviève jusqu'à saint Jérôme, de sainte Ursule jusqu'à sainte Zita. Cet ouvrage de piété n'était point l'œuvre d'un pasteur, mais un recueil de citations bibliques, prises dans les ouvrages de Ruskin, et classées de manière à former un choix de lectures religieuses (1). Il était impossible de donner une preuve plus décisive de l'influence exercée sur notre auteur par la Bible. Les traces de cette action apparaissent progressivement dans son œuvre. La *Poésie de l'Architecture* et les premiers volumes des *Peintres modernes* renferment peu de citations de l'Ancien et du Nouveau Testament. Dans les *Sept flambeaux* et les *Pierres de Venise*, le nombre n'accroît que légèrement. A partir de 1862, elles abondent de plus en plus. Exposés d'économie politique, théories artistiques, dissertations morales, les sujets les plus opposés sont toujours développés avec le même contingent de citations bibliques. Dans les derniers volumes qu'ait écrits Ruskin, et notamment dans *Fors Clavigera*, toutes les cinq pages nous retrouvons un verset ou deux de l'Ancien Testament (2).

Le caractère biblique, qui est le trait distinctif de la langue dans la seconde période de sa vie, se révèle de deux manières différentes. Tantôt il enchaîne, dans une phrase éloquente, pour accentuer la vivacité de l'attaque

(1) *The Bible refer. of J. Ruskin*, 1898.

(2) Exemples : *Poetry of archit.*, 246 p. in-4°, 2 cit. — *Seven Lamps*, 388 p. in-12, 24 cit. — *Stones of Venice*, 3 vol. in-4°, 145 cit. — *Lectures on art*, 233 p. in-12, 34 cit. — *Munera pulveris*, 206 p. in-12, 20 cit. — *Unto this last*, 174 p. in-16, 52 cit. — *Crown*, 205 p. in-12, 58 cit. — *Time and Tide*, 206 p. in-12, 50 cit. — *Fors Clavigera*, vol. I, 504 p. in-12, 67 cit. — *Fors Clavigera*, vol. II, 496 p. in-12, 60 cit. — *Fors Clavigera*, vol. III, 460 p. in-12, 109 cit. — *Fors Clavigera*, vol. IV, 500 p. in-12, 103 cit.

Digitized by Google

et préciser le sentiment qui l'anime, quelques mots du livre éternel. Tantôt, sans effort apparent, sans la moindre citation, il retrouve, dans un élan oratoire, le ton même des prophètes de la Judée. Prenons deux idées générales, l'infériorité de nos sociétés contemporaines, et le rôle des femmes : chacun de ces développements ne sera que le commentaire d'un passage de la Bible. N'est-ce donc pas aimer notre ouvrage, plus que celui de Dieu, « que de respecter ce verre qui brille, et non les nuages étincelants, que de tisser des robes brodées par des doigts ingénieux, de rendre éclatantes les voûtes dorées que nous avons superbement ornées, tandis que nous n'avons pas encore regardé les Cieux, ce travail de ses doigts, ni les étoiles de cette voûte étrange qu'Il a ornée? Rêvons-nous de nous faire pardonner, en ciselant des fontaines et en dressant des piliers en l'honneur de Celui qui taille le chemin des rivières à travers les rocs, et dont les réprimandes font trembler les piliers de la terre, de nous faire pardonner les injures faites aux collines et aux ruisseaux dont Il a garni notre domaine, les poissons répandus dans leur douce atmosphère, les feux allumés avec leur herbe tendre et leurs fleurs, ce mélange honteux de luxe et de misère, répandu sur notre terre natale, comme si nous travaillions uniquement, en Angleterre du moins, à faire mentir l'hymne que chantent les Chérubins là-haut, l'Eglise ici-bas : « Saint, Saint est le Seigneur, le Maître de toutes les créatures; les cieux — et la terre — sont remplis de Sa gloire » (1). Autant cette apostrophe est passionnée et violente, autant celle qu'on va lire est douce et tendre. Ruskin passe sans embarras des imprécations de Job au Cantique des Cantiques. Il rend, avec autant d'aisance et de poésie, la vigueur des unes, la caresse de l'autre : N'avez-vous jamais entendu parler d'une Madeleine, « qui descendit à son jardin, à l'aurore, et trouva quel-

(1) *Lectures on art* p. 76.

Digitized by Google

qu'un à la porte qu'elle supposa être le jardinier? Ne l'avez-vous pas souvent cherché, Lui, cherché en vain, tout le long de la nuit, cherché en vain, à la porte de cet antique jardin, où l'épée enflammée est plantée? Il n'est jamais là, mais à la porte de ce jardin-ci, il attend toujours; il attend pour vous prendre par la main, prêt à descendre avec vous, pour voir les fruits de la vallée, pour voir si la vigne a fleuri et si les grenades ont bourgeonné. Là, vous verrez avec Lui les petites vrilles de la vigne, que sa main dirige; là, vous verrez pousser les grenades, où sa main a jeté les graines couleur de sang. Que dis-je? vous verrez les cohortes d'anges gardiens, qui, des battements de leurs ailes, écartent les oiseaux affamés, des bords du sentier où Il a semé. Et vous les entendrez se crier les uns aux autres, à travers les rangées des vignes : « Emparons-nous des renards, des tendres renards qui pillent les vignes, parce que tendres sont les raisins de nos vignes. O reines que vous êtes! ô reines, parmi les collines et les heureuses forêts verdoyantes de votre pays, les renards auront-ils des terriers, et les oiseaux de l'air, des nids? Et, dans nos cités, les pierres vous crieront-elles qu'elles sont les seuls oreillers où le Fils de l'Homme puisse reposer sa tête? » (1). J. Ruskin avait raison, dans ses *Præterita,* de bénir sa mère, pour la patience persévérante avec laquelle elle lui avait appris à lire, à réciter et à comprendre la Bible. C'est à ces études de son enfance qu'il doit l'art merveilleux avec lequel il enchâsse, dans un développement, une citation qui vient apporter à l'expression fugitive d'une idée passagère, le charme du souvenir et la force de la durée. Quelle que soit notre admiration pour les pages d'une si saisissante originalité que nous venons de traduire, nous leur préférons d'autres passages, où Ruskin, avec une

(1) *Sesame,* p. 141; *Lectures on art,* p. 9. — Pour trouver d'autres exemples, prendre un livre quelconque de Ruskin, et chercher, à l'index, les mots : *Citations bibliques.*

Digitized by Google

poésie moins débordante, mais avec une précision plus grande, dans des envolées moins lyriques, mais dans des cris plus passionnés, a lancé, à son auditoire surpris, de telles apostrophes qu'elles font évoquer les ombres des prophètes disparus. Ecoutez cette voix passionnée : « Rendez vos repas modestes, jusqu'à ce que ceux des pauvres soient abondants, sinon vous n'êtes pas chrétiens. Vous qui avez de si jolies robes, mettez des blouses et des tabliers, jusqu'à ce que vos pauvres soient habillées avec grâce et décence, sinon vous n'êtes pas chrétiennes. Vous qui pouvez chanter, ou jouer sur des instruments, suspendez vos harpes au-dessus des rivières que vous avez empoisonnées, ou bien descendez au milieu de ceux que vous avez rendus fous, vils et sourds; mettez de l'harmonie dans leurs âmes, sinon vous n'êtes pas chrétiens » (1). Ecoutez encore : « Dans ces vingt dernières années, l'Angleterre a blasphémé, délibérément et ouvertement, le nom de Dieu; a fait des iniquités, en le proclamant bien haut; et chaque homme a fait à son prochain autant d'injustices qu'il était en son pouvoir de lui faire. Quand des Etats étaient dans une obscurité morale aussi profonde, les prophètes des vieux temps leur prédisaient l'obscurité de la terre. La lumière en sera assombrie dans les cieux, et les étoiles cesseront de briller. » Tous les prophètes grecs, chrétiens, juifs insistent sur la même vérité, dans des milliers de mythes. La plus importante, pour la pensée d'autrefois, était la fable du guerrier et du prophète juif, pour qui le soleil ne se hâtait pas de baisser. Je vous laisse comparer, avec cette légende, le résultat matériel de vos guerres et de vos prophéties, tel que le proclamait votre journal favori, il n'y a pas quinze ans : L'empire de l'Angleterre, sur lequel, jadis, le soleil ne se couchait pas, ne le voit plus se lever (2) ». Ecoutez, enfin, cette virulente apostrophe : « Tout cela était à vous! La terre avec ses

(1) *Fors Clavigera*, IV, p. 226.
(2) *Storm Cloud*, p. 62.

Digitized by Google

moissons blondes, et ses créatures innocentes; le firmament avec ses lumières éternelles et ses saisons si obéissantes, les hommes, corps et âmes, fidèles serviteurs de vos pères, pendant un millier d'années, leurs vies et celles de leurs enfants, confiées entre vos mains, pour être sauvées ou détruites. A vous le soin de les nourrir, comme au pasteur la tâche de mener paître ses moutons, à vous leurs idées et le soin de désigner leur prêtre et leur maître, à vous leurs cœurs, si vous vouliez seulement les connaître de vue et de nom, leur accorder le don fugitif de votre regard, tandis que vous marchez au milieu d'eux, comme leur roi. Tout ce royaume et toute cette gloire, toute cette terre et tous ses habitants, vous, les plus pitoyables et les plus fous des Iscariotes, vous les avez vendus, de sang froid, au plus offrant » (1). Les mêmes apostrophes virulentes se retrouvent, à chaque page, dans ces livres de la dernière heure, qui, comme la *Couronne d'Olivier sauvage*, *Fors Clavigera*, sont les satires d'un fervent chrétien. Les lecteurs français, lassés des éternels sourires de gens d'esprit qui se croient des philosophes, fatigués de l'éternelle indulgence d'hommes du monde qui se donnent pour des moralistes, liront avec passion ces pages vigoureuses. Après de longues causeries avec ce poète attardé, ils sentiront leur conscience soulagée et leur âme régénérée. Ils auront, enfin, rencontré, exprimés dans une langue originale et forte, ces sentiments dont parle Molière, « ces haines vigoureuses, que doit donner le vice aux âmes vertueuses ». Si Ruskin, avant de laisser tomber pour toujours la plume, a voulu imprimer à sa langue un caractère aussi particulier, c'est qu'il tenait à ce que le dernier souvenir évoqué par son nom fût celui d'un prophète qui aima la justice et ignora la peur.

Nous croyons avoir montré, dans l'histoire de sa vie et de sa pensée, que si l'évolution de ses idées se divisait en

(1) *Fors Clavigera*, II, p. 127. — Autres exemples : *Crown*, p. 19 et p. 185; *Lectures on art*, p. 216; *Fors Clavigera*, p. 196, etc.

Digitized by Google

deux périodes, il n'y avait point entre elles de séparation profonde. Ruskin a formulé contre l'art et l'économie politique moderne les mêmes objections ; ses théories esthétiques et sociales ont les mêmes caractères ; il a trouvé pour les justifier les mêmes arguments. Le critique d'art, qui accumula dans les cinq volumes des *Peintres modernes* ses connaissances de botanique, de géologie, de dessin, de peinture ; l'économiste révolutionnaire qui amassa, dans les quatre volumes de *Fors Clavigera*, ses objections scientifiques, théologiques, esthétiques contre l'organisation sociale contemporaine, se ressemblent profondément. Ruskin est un moraliste, qui a entrepris successivement de préparer une renaissance artistique et une rénovation sociale, basées sur les mêmes idées et conçues dans le même esprit. Ce qui est vrai de la pensée de Ruskin, l'est aussi de son style. Si l'évolution de sa langue, depuis la période harmonieuse des *Peintres modernes*, jusqu'à l'éloquence biblique de la *Couronne de l'olivier sauvage*, peut être divisée en deux phases, les changements n'altèrent en rien les caractères essentiels de cette prose ; et l'histoire de son style est profondément une comme celle de sa pensée. S'il s'inspire des versets de la Bible, ou s'il puise dans les souvenirs de ses promenades à travers la nature, il change la source de ses images, il ne transforme en rien la nature essentiellement concrète de sa prose. Dans les périodes des *Sept flambeaux*, comme dans les apostrophes de *Fors Clavigera*, on retrouve la même horreur pour l'expression nette et froide de l'idée, le même dédain pour l'enchaînement méthodique des pensées, le même désir de sacrifier la clarté et la précision à l'intensité de vie. Il y a, éparses dans tous les volumes de Ruskin, des pages qui laissent au lecteur la même impression de coloris et de couleur qu'un rayon du soleil en plein midi. A la fin de sa vie, il est vrai, des lignes trop nombreuses ont l'incertitude et la tristesse des lueurs du crépuscule.

Digitized by Google

III.

Après avoir vu se former, s'épanouir cette langue incomparable, nous allons assister à son déclin. La chute devait être d'autant plus rapide et plus complète, que le genre de pensée et de style de Ruskin se prêtaient moins à l'engourdissement progressif de la vieillesse. Quand une langue doit sa beauté à la simplicité des phrases et à la précision des termes ; quand une intelligence doit sa force à la clarté de ses abstractions et à la logique de ses raisonnements, cette langue et cette intelligence peuvent briller d'un éclat limpide, même quand l'écrivain est tout près de l'éternel passage. Mais lorsque la valeur d'un style est due à l'originalité des images et à la vie des phrases, l'influence d'une pensée au caractère sensible de ses idées et à la puissance de ses visions, le déclin est voisin de l'apogée. Et, en effet, dès qu'un homme a franchi la maturité, qu'est-ce qui s'éteint le plus tôt en lui ? Ce n'est ni la justesse du jugement, ni la clarté du raisonnement. Ces qualités seules qui sont intimement liées à la surabondance de sève de la jeunesse, la richesse de l'imagination et la fécondité des créations, disparaissent les premières, quand l'homme cesse de gravir, pour redescendre les pentes de la colline de la vie. Les grands philosophes conservent le plus souvent, jusqu'aux derniers jours, la clarté de leurs concepts, et la sûreté de leurs déductions. La poésie, elle, est synonyme de jeunesse. C'est ce qui fait son charme ; c'est aussi ce qui explique sa fragilité. Sophocle nous a laissé l'illustre exemple d'un vieillard aveugle conservant la limpidité et l'abondance de la maturité. Plus près de nous de grands génies nous ont montré, par de douloureux déclins, que les poètes ne devraient jamais vieillir, et que, pour eux surtout, mourir de bonne heure est un bienfait des dieux. — J. Ruskin mit au service de la morale tous les dons d'une âme de poète. Comme eux, il aurait dû rester éter-

Digitized by Google

nellement jeune ou disparaître en pleine force. Il eût ainsi évité aux critiques la tâche pénible d'analyser des pages indignes de lui.

Peut-être cette décadence aurait-elle été moins rapide et moins complète sans l'influence de Carlyle, qui vint accentuer les défauts, qu'annonçait déjà la nature particulière de cette pensée. Si au lieu de se proclamer le disciple de l'auteur de *Sartor Resortus*, Ruskin s'était pris d'admiration pour un des maîtres de la philosophie contemporaine; cet enthousiasme aurait lutté contre les tendances naturelles de son esprit, l'eût empêché de toujours sacrifier l'idée à la vision, le terme propre à l'image. La majesté de son éloquence biblique ne pouvait que s'affaiblir, au contact des bouffonneries sanglantes de Carlyle. Ses images, déjà si peu cohérentes, ne pouvaient que perdre leur dernier lien, au contact des réelles hallucinations dont est trop souvent remplie la prose de Carlyle. Ici, Ruskin résumera ses objections contre la science moderne, en lui reprochant de munir les cathédrales d'orgues à vapeur pour entonner le Dies Iræ (1); ses attaques contre l'Angleterre moderne, en soutenant qu'au lieu d'avoir une âme pour la faire vivre, elle n'a que de l'acide carbonique pour gonfler sa carcasse pourrie (2). Plus loin, il s'écriera : « L'Angleterre est-elle une Reine, une Actrice, ou une Esclave? Est-elle une Nation, mère de nations; ou bien un polype visqueux, qui se multiplie par une involontaire vivisection et qui laisse tomber des débris de lui-même, à moitié pourris, partout où il rampe et où il se contracte? Dans ces fêtes universelles de la Nativité, peut-elle trôner comme une Madone et s'écrier : « Regardez-moi; regardez les enfants que le Seigneur m'a donnés »; ou bien est-ce que ses lèvres sont incapables d'émettre ce cri, ou tout autre, pour toujours? Leur rose harmonieux est-il devenu la muette balafre du lézard? C'est définir sa maternité que

(1) *Val d'Arno*, p. 171.
(2) *Crown*, p. 159.

Digitized by Google

de dire qu'elle salit tous les fossés du monde de sa bave (1) ».

Il serait absolument injuste de rendre Carlyle responsable du déclin rapide de la langue de Ruskin. En s'efforçant de faire violence à ses qualités natives de goût parfait et de tendresse passionnée, pour introduire dans sa prose les sarcasmes sanglants du maître, notre auteur a sans doute diminué la valeur littéraire de son style : mais ces défauts nouveaux ne furent point la cause principale de cette décadence. Une obscurité grandissante effaça vite et pour toujours les dons merveilleux que nous avions admirés. Les citations de la Bible, les souvenirs de la nature, les abstractions réalisées, toutes les sources d'images auxquelles il puisait dans sa maturité, devinrent autant de causes d'obscurité.

Il arrive souvent à Ruskin, dans son désir d'insérer une citation, pour colorer l'expression d'une idée banale, de ne pas se préoccuper des connaissances théologiques du lecteur. C'est ainsi qu'il s'écriera en parlant des maîtres grecs, qui au XIIIe siècle apprirent aux Pisans les premiers éléments de la sculpture : « Les chrétiens étaient incapables de bâtir, sauf s'ils avaient des maîtres grecs pour les diriger, et des temples grecs à piller : leur meilleur ouvrier n'est qu'un apprenti des *græculi esurientes* qui sculptent le temple de Saint-Jean. Pensez-y bien. Ici le nouveau Testament a été proclamé pendant 1200 années. — Aucun esprit de sagesse, jusqu'ici, n'a été donné à ses ouvriers, *sauf celui qui descendit de la colline de Mars, où Saint-Paul se tenait debout impuissant dans sa pitié. Aucun Bézaléel n'apparaît pour construire de nouveaux tabernacles, à moins qu'il n'ait été instruit par Dédale* (2) ». Ce défaut, déjà regrettable dans les conférences de Ruskin sur l'art, devient grave dès qu'il se révèle dans les traités d'économie politique. Quand un critique parle

(1) *Fors Clavigera*, II, p. 7.
(2) *Val d'Arno*, p. 8.

Digitized by Google

des écoles religieuses de la sculpture ou de la peinture, il a le droit d'exiger de ses auditeurs une certaine connaissance des livres sacrés ; mais un économiste, désireux d'inculquer à ses lecteurs des théories nouvelles, ne peut cependant leur demander de feuilleter à chaque instant la Bible, pour découvrir le sens d'un axiome sur la circulation des richesses. Trop heureux quand Ruskin ne les entraîne pas, quelques lignes plus loin, à propos du capital ou du devoir social, dans de longs commentaires sur telle pièce de Shakespeare ou tel verset du Dante (1) !

Dans les dernières années de sa vie, lorsqu'il voulut, pour colorer son style, enchâsser dans ses phrases quelques images brillantes, trop souvent il ne fit qu'ajouter une nouvelle source d'obscurités à celles qui jaillissaient déjà de ses citations bibliques (2). Ces lignes : « Hâtez-vous, belles dames, il n'y a plus pour vous que quarante ou cinquante hivers, dans les yeux noirs desquels vous pourrez voir encore la neige tomber et fondre » (3) — sont déjà indignes d'un écrivain, dont nous avons montré le bon goût et la saine vigueur. Mais comparer les différences entre l'art païen et chrétien, à celles qui séparent les vapeurs mortelles s'élevant d'une mare croupissante, et ces mêmes vapeurs colorées par une torche (4) ; définir le talent de Reynolds, en disant qu'il fleurit mais ne pèse point, qu'il a un lys pour sceptre (5) ; déclarer que les connaissances amassées pour être vendues, sont bonnes à être arrosées ou époussetées (6), — c'est sacrifier le sens de l'idée au coloris de l'image, le fond à la forme.

Le manque de précision, qui enlevait aux formules imagées leur charme accoutumé, détruisit, en même temps,

(1) *Munera pulveris*, p. 99, 109, 120, 134.

(2) Obscurités, résultant des citations Bibliques. *Munera pulveris*, p. 32, 34, 47, 88, 146, 165, 169, 198. *Fors Clavigera*, III, p. 180. *Id.*, IV, p. 22, 78.

(3) *Fors Clavigera*, I, p. 201.

(4) *On the old Road*, I, p. 42.

(5) *Id.*, I, p. 222.

(6) *Fors Clavigera*, I, p. 136.

Digitized by Google

l'effet que produisaient les phrases éloquentes, où il résumait en une vision, un développement antérieur. Terminant une étude sur Leighton et Alma Tadema, sans transition, brusquement, il s'écriera : « Le gué, Messieurs, quelles que soient vos connaissances, vos espérances, vos fois, ou vos négations, vous avez à le passer pieds nus — car c'est un baptême en même temps qu'un gué, et ses vagues, comme ses sables, sont sacrées. Dans vos jours de jeunesse, ici, vous trempez vos pieds aux bords de la rivière, que vous devez virilement braver, à chaque heure de votre vie, sans vous laisser entraîner par elle, sans folâtrer avec elle. Elle est assez jonchée de feuilles mortes, des fleurs de la forêt, assez chargée de rocs, ruines des braves. Votre devoir est de la franchir ; votre destinée est peut-être de descendre, avec elle, jusqu'aux profondeurs d'où l'on n'entend pas de cris. Traversez-la, avec un bâton dans la main, une ceinture autour des reins, et avec la loi, quelle qu'elle soit, que le Ciel vous a donnée. Sur l'autre rive, se trouve la Terre Promise, la Terre des Braves » (1). L'esprit est tout de suite frappé de l'obscurité de l'idée et de l'incohérence des images. — Un gué, qui est un baptême, une rivière, sur laquelle tombent des feuilles mortes, — et aussi des rochers ; tous ces détails s'accumulent sous la plume de l'écrivain, sans qu'il soit possible de découvrir entre eux le moindre lien, ou de comprendre leur portée.

On sent l'effort d'une imagination affaiblie, qui, sans avoir conscience de son déclin, lutte en vain pour évoquer les images nécessaires à l'expression de ses idées concrètes, les cherche dans ses souvenirs de la nature, dans ses réminiscences bibliques ou littéraires, sans pouvoir leur donner leur clarté coutumière. Parfois, lassé de ces combats douloureux, Ruskin, plutôt que de renoncer à son goût pour le lyrisme a recours aux procédés les plus

(1) *Art of England*, p. 112, 113, autre ex. . *Lectures on art*, p. 105. *On the old Road*, I, p. 476.

Digitized by Google

artificiels. Des abstractions réalisées (ne nous parle-t-il pas, quelque part, de ces « moins » qui se retirent dans les faubourgs (1), des étymologies par exemple, celles des mots gain, vénal (2), des jeux de mots incompréhensibles, sur « defeat » et « feat », « defect » et « fact » (3), — voilà les effets de style où se complait l'intelligence qui écrivit la description de la Riccia. — Il ne lui restait plus qu'un pas à franchir, pour devenir inintelligible. Le degré fut franchi le jour où on put lire dans *Fors Clavigera*, des lignes comme celles-ci. Au lieu de « l'honneur et la courtoisie anglaise nous n'avons plus que le sourire sournois d'un colporteur fouetté, avec une vielle à vapeur au lieu de voix ». « Ma mère ne m'a jamais appris à passer au tamis les cendres. Elle ne pensait pas, sans doute, que j'eusse un jour l'occasion, comme un évêque, de m'occuper ainsi. Elle ne comprenait pas, pauvre et douce mère, combien il me serait utile d'avoir quelques trous à mon chapeau ecclésiastique, pour passer au tamis les cendres des âmes humaines » (4). A la même époque, dans sa correspondance et son dernier volume de *Præterita*, il s'étendait longuement sur l'art de faire les mouillettes, sur les baisers qu'il donnait aux fleurs, et sur les plats doux qu'il espérait manger au paradis (5).

La folie était venue. Une nuit sans fin s'était faite dans la pensée de Ruskin. A la mélancolie du crépuscule, qui avait si vite affaibli cette imagination, dont la sensibilité et la force de création ne pouvaient s'épanouir librement que dans les matinées fécondes de la jeunesse, s'étaient donc ajoutées les tristesses déchirantes des ténèbres éternelles de la folie. A qui de nous n'est-il point arrivé,

(1) *Unto*, p. 131.

(2) *Unto*, p. 170, 171. *Munera*, p. 137.

(3) *Munera*, p. 58, 145, *Crown*, p. 46. *Fors Clavigera*, III, p. 76, 77.

(4) *Fors Clavigera*, III, p. 177 et 228. Autres ex. : III, p. 324, IV, p. 93, 183, 325, etc.

(1) *Hortus inclusus*, p. 88, 132. *Præterita*, vol. III.

Digitized by Google

quand une nuit étoilée a remplacé, trop vite, un beau jour, de regretter la lumière, qui donne aux êtres animés une intensité de vie plus grande, et jette, sur les choses inanimées, sur les feuillages des arbres et sur les tiges des herbes, sur les vagues des eaux et sur les rides immobiles des rocs, le ruissellement d'une vie mystérieuse. Et cependant, dans la nuit rien ne meurt. Tout dort, doucement, d'un sommeil égal. L'air est plein de parfums, de murmures, et les grains d'or des étoiles, pourtant immobiles, semblent être une poussière étrange, dansant dans un rayon de soleil, pour nous invisible, — le rayon du soleil qui viendra, demain, réveiller le monde endormi. Si ce spectacle, où tout exprime la paix bienfaisante, l'attente de l'aurore prochaine, nous attriste déjà, avec quels sentiments devrons-nous assister au crépuscule des vies humaines, où, jusqu'à la nuit, la pensée lutte et se débat contre la faiblesse qui lentement l'envahit, à mesure que le soleil descend sur la colline, où l'intelligence qui se sent mourir ne peut pas espérer en l'aube de demain? Plus l'âme de l'homme a été noble, sa pensée grande, les tristesses de sa vie nombreuses; plus nous assistons avec pitié aux angoissants combats des dernières heures. C'est avec ce sentiment de douloureuse émotion, que chacun doit feuilleter les pages obscures, parfois inintelligibles de *Fors Clagivera*, où un des plus nobles cœurs qui aient battu sur cette terre, une des plus puissantes imaginations qui aient charmé les hommes de ses créations, un des plus grands prosateurs de la littérature Anglaise, le fondateur, avec de Quincey, du style lyrique, où Ruskin, dans ses rares instants de lucidité, a essayé d'oublier qu'il était fou.

JACQUES BARDOUX.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 12 janvier 1901.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Dr Hospital, vice-président. Le secrétaire des séances donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente ; le procès-verbal est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Garenne, qui sollicite le concours de la Société pour faire poser, près de la tombe de Massillon, à la Cathédrale, une plaque commémorative du grand évêque et de l'éloquent orateur de la chaire. Malheureusement la réunion n'est pas assez nombreuse pour prendre une décision ; toutefois on serait d'avis de nommer une Commission spéciale pour examiner le projet de M. Garenne.

M. le Dr Hospital adresse ensuite, au nom de la Société, ses félicitations les plus sincères à M. le Dr Paul Girod, qui vient d'être nommé Commandeur de l'Ordre du Mérite agricole.

Le Comité constitué pour l'érection d'une statue à Vercingétorix s'est formé dans la Société. Il aura bientôt à choisir l'emplacement le plus convenable pour recevoir ce monument ; il est à espérer que la Société, si dévouée à cette œuvre patriotique et nationale, aura elle aussi voix au chapitre et pourra émettre son avis.

M. Mathieu, trésorier, avertit les membres de la Société que le propriétaire du local où sont déposées les archives de la Société, rue Thomas, a donné congé pour le 1er juillet prochain ; le choix d'un nouveau local s'impose donc et cette question sera discutée à la prochaine séance.

La Société a souscrit à l'Histoire de la ville de Moulins, publiée par M. Faure ; M. Mathieu annonce qu'il a reçu les deux volumes de cette œuvre intéressante et qu'ils sont à la disposition des membres de la Société. Le compte rendu de l'ouvrage sera confié à M. Rouchon, archiviste du département, qui, mieux que tout autre, est à même d'apprécier les mérites de cette histoire locale.

Digitized by Google

Séance du 12 février 1901.

Présidence de M. le Dr Hospital, vice-président.

M. Mathieu, trésorier de la Société, annonce qu'en juillet prochain finit le bail du local où sont déposées les archives de la Société, et montre la nécessité de chercher un nouveau logis capable d'abriter les archives et même les membres de la Société, réunis en assemblée mensuelle. Pour cela, il faut s'entendre avec M. le Président du Club Alpin, qui avait bien voulu consentir à partager son local des séances avec la Société des Amis de l'Université.

Sur la proposition de M. le Président, une Commission de trois membres est désignée pour faire le choix d'un nouveau local ; ce sont : MM. Desdevises du Dezert, Brunhes et le Dr P. Girod.

M. le Dr Hospital serait d'avis d'envoyer à titre gracieux la *Revue d'Auvergne* à la bibliothèque du Lycée B. Pascal ; les membres de la Société ne peuvent qu'approuver l'excellente idée de leur président et on décide de servir désormais la *Revue d'Auvergne* à la bibliothèque du Lycée.

Sur la demande de M. Mathieu, et après une lettre adressée par les Etudiants de l'Université au Président de la Société, lettre dans laquelle les Étudiants sollicitent une subvention pour l'Association qu'ils viennent de fonder à Clermont, les membres de la Société consentent à leur accorder cent francs sur le budget de 1900, et souhaitent prospérité et longue existence à la nouvelle Association.

M. le Dr P. Girod donne ensuite lecture d'un premier manuscrit de M. le Dr Pommerol sur : les *Cylindres osseux de la Flûte antique*, et montre les différents osselets que l'auteur a réunis et qu'il a eu l'amabilité d'envoyer à la Société avec son travail.

Un second travail manuscrit de M. le Dr Pommerol sur : *la Flore quaternaire de Saint-Hippolyte, près de Châtelguyon*, est également lu par M. le Dr P. Girod, qui, pour appuyer les explications verbales qu'il a bien voulu donner, montre une série de hachettes, provenant de la station d'Auroer, près de Moulins.

M. le Président s'associe à tous les membres présents pour adresser à M. le Dr P. Girod ses remerciements les plus sincères.

Digitized by Google

Compte de gestion du Trésorier en 1900.

(Séance du 12 mars 1901.)

Messieurs,

Votre trésorier a l'honneur de vous rendre compte, ainsi qu'il suit, des résultats du troisième exercice financier de la Société, qui a pris fin le 31 décembre 1900 :

RECETTES.

En 1900, il a été fait recette de :

466 cotisations de 1900, à 10 fr.	4.660f	»	
24 cotisations de 1900, à 5 fr.	120	»	4.838f »
6 abonnements à la *Revue*, dont 5 à 10 fr. et 1 à 8 fr.	58	»	
Une cotisation de 1899, à 10 fr.	10	»	
Subvention du département du Puy-de-Dôme pour 1900	250	»	625 50
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année	100	»	
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*.	71	»	
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, au 31 décembre 1900	194	50	
Total des recettes			5.463f 50

DÉPENSES.

Au cours de la même année, les dépenses ont consisté en :

REVUE.

Impression de la *Revue* en 1900 [30 feuilles] (facture Mont-Louis)	1.950f	»		
Couvertures, titres et faux-titres (Id.)	165	»	2.115f »	2.270f 86
Reproductions de dessins à la charge de la Société (Id.)	55	»		
Frais d'envoi de la *Revue*	100	86	155 86	
A reporter				2.270 86

Digitized by Google

Report.....		2.270f 86

SUBVENTIONS.

Versements à l'Agent comptable de l'Université de Clermont :

Pour le cours sur l'art roman.....	400f »	
Pour le cours d'électricité industrielle.....	400 »	
Versement à M. le docteur P. Girod de la subvention à lui votée (séances des 13 mars et 24 avril 1900).....	250 «	
Versement de la subvention destinée à la participation de la Société aux frais d'acquisition des peintures murales de la Cathédrale de Clermont.....	100 »	
Frais d'impression de douze tirages à part alloués aux auteurs d'articles parus dans la *Revue* (facture Mont-Louis).....	282 »	1.654 »
Versement de la subvention accordée à l'Association des Etudiants de Clermont....	100 »	
Paiement de l'indemnité revenant au personnel de la salle des conférences	100 »	
Paiement de la souscription à l'ouvrage de M. Faure « Histoire de la ville de Moulins ».	12 »	
Paiement de la cotisation de la Société au Syndicat d'initiative d'Auvergne, en 1900...	10 »	

FRAIS GÉNÉRAUX.

Paiement d'imprimés (facture Mont-Louis).	57 50	
Paiement au Club Alpin français (Section d'Auvergne) du prix du loyer, contributions, éclairage et chauffage.....	270 »	
Paiement du prix du loyer de la salle des archives et de la prime d'assurance contre l'incendie, en 1900.....	102 45	827 64
Frais de bureau et de poste pour correspondance et envois de volumes.....	42 75	
Frais de deux cadres avec grillages (facture Mabru-Lagrange).....	12 »	
Frais de recouvrements des cotisations en 1900.....	162 94	
Traitement d'un commis.....	180 »	
Total des dépenses.....		4.752f 50

Digitized by Google

BALANCE.

Les recettes se sont élevées à.....	5.463'50
Et les dépenses, à.....	4.752 50
Excédent de recettes.....	711 »

AVOIR DE LA SOCIÉTÉ.

Cet avoir est constitué par :		
La réserve au 31 décembre 1899.....		3.004'18
et le reliquat actif au 31 décembre 1900.....		711 »
Ensemble.....		3.715'18
Et il est représenté par :		
Fonds en compte courant.....	3.470 »	
Fonds en caisse au 31 décembre 1900.....	245 18	
Total égal.....	3.715 18	

Il résulte du compte qui précède que les recettes sont inférieures à celles de l'année précédente. Cette diminution provient, d'une part, d'un certain nombre de démissions causées, le plus souvent, par le départ de membres de la région, et, d'autre part, de plusieurs décès. Nous avons eu, en effet, à regretter la mort de MM. Colardeau, Dumas-Damon, Gonod d'Artemarre et Marignier. Souhaitons que de nouvelles adhésions viennent combler ces vides.

Quant aux dépenses, elles n'ont pas excédé celles prévues, le Comité de publication et votre trésorier s'étant efforcés de rester dans les limites indiquées au budget.

Je demanderai instamment à MM. les Sociétaires de me faire connaître, en cas de changement de domicile, leur nouvelle adresse, afin que la *Revue* puisse leur être envoyée régulièrement. Je ne doute pas qu'ils veuillent bien, dans leur intérêt, me renseigner à cet égard.

A la prochaine séance, les ressources de l'année seront alors connues, et j'espère, en vous présentant le projet de budget de 1901, pouvoir vous proposer de porter la réserve à 3,500 francs.

Le Trésorier,

J.-B. MATHIEU.

Digitized by Google

Projet de budget pour l'année 1901, présenté par le Conseil d'administration et adopté.

(Séance du 23 avril 1901).

RECETTES.

405 cotisations de membres titulaires, à 10 fr.	4.050	»	
19 cotisations de membres adjoints, à 5 fr..	95	»	4.195 »
5 abonnements à la *Revue*, à 10 fr.....	50	»	
Subvention du département du Puy-de-Dôme en 1901.....	250	»	
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand pour la même année.....	100	»	350 »
Produit de la vente de fascicules de la *Revue*.....			*mémoire*
Intérêts des fonds de la Société déposés en compte courant, au 31 décembre 1901.....			*mémoire*
Somme prélevée sur l'avoir de la Société au 31 décembre 1900.....			215 18
Total des recettes, sauf *mémoires*...			4.760f 18

DÉPENSES.

REVUE.

Publication de la *Revue* (30 feuilles).....	1.950f	»	
Couvertures et titres.....	190	»	
Reproductions de dessins à la charge de la Société et frais de tirages à part.....	200	»	2.490f »
Envoi de la *Revue*.....	150	»	

SUBVENTIONS.

Pour le cours sur l'art roman auvergnat.....	400f	»	
Pour le cours d'électricité industrielle.....	400	»	
Subvention pour frais de photographies pour les conférences (1901-1902).....	100	»	1.010 »
Indemnité au personnel de la salle des conférences.....	100	»	
Cotisation au Syndicat d'initiative d'Auvergne.	10	»	
A reporter.....			3.500 »

Digitized by Google

Report.....		3.500f »
FRAIS GÉNÉRAUX.		
Imprimés divers, brochage de volumes.....	150 »	
Loyer, éclairage et chauffage de la salle des séances.....	270 »	
Loyer de la salle des archives et assurance contre l'incendie.....	102 45	922 45
Frais de correspondance, envois divers et frais de bureau.....	70 »	
Frais de recouvrements des cotisations.....	150 »	
Traitement d'un commis.....	180 »	
Ensemble.....		4.422f 45
Dépenses imprévues.....		337 73
Total égal.....		4.760f 18

Pour le cas où il ne serait pas voté de nouveaux crédits, l'avoir de la Société, au 31 décembre 1900, resterait fixé à 3,500 francs pour constituer la réserve, augmentée de 500 francs sur celle de l'année précédente.

MÉLANGES

Collection iconographique des Champignons d'Auvergne.

Le *Bulletin de la Société botanique de France*, tome III, n° 8, page 461, porte la mention suivante :

« Pendant qu'elle était réunie chez M. Lecoq, M. Lamotte a présenté à la Société une *Collection iconographique des champignons de l'Auvergne*, qu'il a entreprise depuis plusieurs années et qu'il s'occupe activement de compléter.

» Cette remarquable collection se compose d'une série de dessins coloriés, exécutés avec un grand soin par divers artistes sous la direction de M. Lamotte, et accompagnés de descriptions qu'il a rédigées lui-même. Elle ne comprend encore que les Champignons proprement dits (Hyménomycètes) et les Lycoperdacées (Gastéromycètes). Les planches sont de la grandeur d'un in-folio ordinaire. Chaque espèce occupe une ou plusieurs planches, et est figurée au moins trois ou quatre fois, une des figures représentant la coupe du cham-

Digitized by Google

pignon, et les autres ses divers états ou âges. Au bas de la planche se trouve la description, faite au moment où la planche a été dessinée.

» M. Lamotte s'est efforcé de décrire, non seulement la forme et les caractères spécifiques ordinaires de chaque champignon, mais encore son odeur, sa saveur et sa couleur, indications très difficiles à préciser, à cause du manque de termes de comparaison, surtout en ce qui concerne l'odeur et la saveur; il pense que l'on pourrait tirer des caractères bien certains de l'odeur et de la saveur, s'il était toujours possible de les désigner par un nom ou de les comparer sûrement à quelque chose de précis.

» Déjà plus de 500 planches représentant environ 450 espèces sont achevées et exécutées chacune à trois exemplaires. M. Lamotte espère pouvoir parvenir à faire peindre et à décrire ainsi toutes les espèces d'Auvergne, dont le nombre doit s'élever au moins à quinze cents. S'il ne lui est pas possible de publier un jour cet important travail, il en restera, du moins, trois exemplaires, savoir : l'original déposé chez lui, et deux copies, qui sont l'une chez M. Lecoq et l'autre chez M. le docteur Aguillon, à Riom. »

Qu'était devenue cette précieuse collection? Il était réservé à M. Paul Gautier, directeur du musée Lecoq, interrogé par nous, de découvrir le carton qui contenait ces planches. Au lieu de placer cette œuvre dans la Bibliothèque, on l'avait enfouie dans un carton d'herbier, et c'est en rangeant les collections botaniques que M. Gautier trouva dans sa cachette, parmi la série des plantes diverses, les aquarelles ainsi enfermées. Grâce à lui, il nous a donc été possible de consulter l'*Iconographie* dont parle le *Bulletin de la Société botanique de France*.

La collection renferme exactement 497 planches.

Malheureusement les descriptions des espèces faites par Lamotte et qui, suivant les indications de la note précédente, devraient se trouver au bas des in-folios, font complètement défaut. Il nous manque donc la partie essentielle de l'œuvre du mycologue auvergnat, et nous avons quelques craintes de ne pouvoir mettre la main sur le précieux manuscrit, toutes nos recherches n'ayant, jusqu'à ce jour, donné aucun résultat. Il y a pourtant un intérêt considérable à retrouver ce document, s'il existe encore, comme nous aimons à l'espérer.

Lamotte pensait, avec raison, que l'on peut tirer des caractères différentiels certains de la saveur et de l'odeur propres à chaque espèce. L'étude de ces propriétés doit donc tenir une grande place dans les descriptions de l'auteur : c'est là, suivant nous, le côté vraiment original de son travail.

Digitized by Google

Nous adressons donc un chaleureux appel aux lecteurs de la *Revue d'Auvergne*, aux bibliophiles, aux anciens amis de Lamotte, très nombreux encore, et enfin à tous les amis des sciences. Nous avons l'espoir de pouvoir bientôt, grâce à leur bienveillant concours, consulter l'intéressant document que nous cherchons.

Les planches qui nous occupent ont été exécutées par les procédés combinés de l'aquarelle et de la gouache : toutes sont très belles; quelques-unes sont véritablement d'inimitables miniatures. Ces images, peintes d'après des types fraîchement cueillis, sont « des représentations vivantes produites, on le sent, par la main jalouse du peintre botaniste, qui veut et réussit à rivaliser avec la nature. »

Nous aurions voulu donner les noms de tous les artistes qui les ont peintes; ici encore nos informations sont incomplètes et nous devons nous borner à notre regret à citer seulement deux de ces délicats aquarellistes : MM. Schaeck, fils d'un ancien médecin de notre ville, et Isaïe Coulon, récemment décédé. Nous avons été heureux, il y a un an environ, de présenter quelques-uns de ces beaux vélins à Coulon, son étonnement et sa joie de revoir ces belles œuvres de sa jeunesse furent si grands que notre plaisir fut vif de pouvoir les lui remettre sous les yeux et de lui adresser, en présence de Mme Coulon et de quelques amis, nos plus sincères félicitations.

Cet album, qui est si précieusement conservé dans un carton du musée clermontois sous la rubrique : *Champignons peints*, est évidemment l'une des deux copies de l'œuvre de Lamotte, celle qui fut exécutée pour Lecoq. Que sont devenus l'original et la copie remise au docteur Aguillon, de Riom ? Nous l'ignorons complètement; toutes nos démarches sont restées vaines et nous ne pouvons plus compter que sur l'obligeance et la sagacité de la rédaction et des lecteurs de la *Revue* pour obtenir des renseignements à ce sujet.

Nous avons pensé, un moment, à donner ici la liste des champignons récoltés par Lamotte et figurés dans son album. Nous avons dû abandonner cette idée en raison des difficultés que nous avons éprouvées à déterminer avec certitude certaines espèces. Il semblerait, en effet, à cause de l'insuffisance des documents que nous possédons que notre botaniste a été surtout un chercheur qui fait provision de matériaux à étudier, plutôt qu'un mycologue dans le vrai sens du mot. Dans la plupart des cas, sauf de très rares exceptions, Lamotte s'était borné à désigner les champignons avec les termes généraux des genres linnéens, agaricus, polyporus, hydnus, clevaria, peziza, etc...

Avec des données aussi vagues et en l'absence des plantes elles-

Digitized by Google

mêmes, caractériser les espèces et les placer dans la classification friesienne, presque universellement adoptée aujourd'hui, était une tâche ingrate et difficile. Nous l'avons tenté cependant et nous avons réussi à en désigner un très grand nombre.

Mais si les planches ne portent pour ainsi dire aucun renseignement en ce qui concerne la dénomination, elles donnent, inscrites sur des fiches collées au bas des figures, des indications très précises sur l'habitation et l'époque de croissance des champignons. Nous espérons donc qu'il nous sera possible de récolter un jour les espèces qui restent à déterminer en visitant nous-mêmes les stations signalées.

Faisons pourtant observer, en passant, qu'un certain nombre de stations citées souvent par notre auteur ont complètement disparu, notamment dans les environs de Riom et de Clermont : l'envahissement de la culture s'étend chaque jour; le vignoble se substitue aux lieu et place des anciens bois; les stations botaniques se sont, de tous côtés, refoulées vers la montagne. Partout l'activité de l'homme est un élément de transformation, lente, il est vrai, mais toujours agissante; les géologues, eux-mêmes, apprécient ses effets et n'hésitent pas à lui accorder une place dans la série des agents dont l'action contribue à modifier sans cesse la surface du globe.

J.-B. PEDON.

BIBLIOGRAPHIE.

P. BOISSONNADE. — *Essai sur l'organisation du travail en Poitou, depuis le* XIe *siècle jusqu'à la Révolution.* Paris. Champion 1900. 2 vol. in-8° de 523 et 590 pages.

M. Boissonnade, qui occupe la chaire d'histoire du Poitou à la Faculté des lettres de Poitiers, a consacré ses premières années d'enseignement à l'étude de l'industrie poitevine avant la Révolution et vient de faire paraître le résultat de ses recherches sous le titre *d'Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le* XIe *siècle jusqu'à la Révolution.*

Contrairement à beaucoup d'autres, le livre de M. Boissonnade donne bien plus que ne promet son titre, c'est l'histoire de l'industrie poitevine, c'est la législation des corporations, c'est la vie ouvrière, c'est le résumé des relations qui existèrent entre les corporations et l'autorité royale ou ecclésiastique.

A la netteté de cette division générale qui permet de traiter mé-

Digitized by Google

thodiquement l'immense sujet, correspond dans chaque livre une série de chapitres aussi clairement distribués, et qui donnent à tout le travail une remarquable teneur.

*Le livre 1er* traite successivement du commerce et de l'industrie en Poitou, du XIe au XVe siècle, — du relèvement économique du Poitou pendant la Renaissance, — de l'industrie et du commerce du Poitou au XVIIe et au XVIIIe siècles.

Nous voyons que les grandes industries poitevines du moyen âge ont été les tapisseries, la draperie, le travail des peaux, la métallurgie et les armes, la quincaillerie et la coutellerie, le travail du bois, la céramique et la verrerie.

Le Poitou exporte des blés, des vins et des laines. Il reçoit les soieries, les épices, les drogues tinctoriales par l'intermédiaire des marchands de Bruges, commissionnaires des Vénitiens sur les côtes de l'Océan.

La guerre de Cent Ans ruine le Poitou, comme tant d'autres pays de France ; la province se relève dans les dernières années du XVe siècle et jouit d'une paix profonde jusqu'aux guerres de Religion. La branche de commerce la plus importante à cette époque est l'importation du sel des marais salants *(terræ salsabiles)* de l'Aunis et du littoral poitevin dans l'intérieur du pays et les provinces limitrophes. Le sel est si bon marché qu'on en peut donner aux bestiaux. Poitiers a une imprimerie dès 1476 ou 1478 et ne compte pas moins de 17 librairies en 1522.

Les guerres de religion amènent de nouvelles ruines. Poitiers n'est plus, au début du XVIIe siècle, qu'une ville mal bâtie, sale et en grande partie inhabitée ; l'industrie semble émigrer à Niort et à Saint-Maixent, où se développent la draperie et le tissage des serges et droguets. A la fin du siècle, la production du Poitou montait à 25 ou 30,000 pièces d'étoffes. La bonneterie était presque aussi importante. La tannerie poitevine a grande réputation ; les chamoiseurs de Niort reçoivent du Canada des peaux d'élan et d'orignal et ont la réputation d'être les meilleures du royaume.

La centralisation royale, les guerres de la fin du règne de Louis XIV, la Révocation de l'Édit de Nantes font du Poitou « une des plus pauvres provinces du royaume », l'agriculture elle-même est en décadence. On voit des friches de 30,000 arpents dans la partie la plus fertile du pays. L'industrie se relève un peu, mais la routine des fabricants poitevins lui ferme les débouchés : sur les marchés d'Espagne les lainages anglais se vendent 20 % moins cher que ceux du Poitou. Le commerce est entravé par le déplorable état des chemins ; sur la côte un seul port, Les Sables, était ouvert à la

Digitized by Google

grande navigation, et pouvait recevoir des bâtiments de cinq à six cents tonneaux.

Le livre II passe en revue les différents métiers et étudie leurs origines, leurs progrès et leurs règlements. Successivement défilent sous nos yeux les marchands de grains, les meuniers, les amidonniers, les boulangers et fourniers, les pâtissiers, les bouchers, les rôtisseurs ; viennent ensuite le commerce du poisson, du sel et des épices, des beurres et des fromages, des légumes et des fruits ; le commerce des liquides, la revente des aliments, les industries de l'éclairage et du chauffage, — les industries textiles et le commerce de l'habillement, — le travail et le commerce des cuirs et des peaux, — les industries du bâtiment et de l'ameublement, — le travail et le commerce des métaux communs et précieux, les industries des transports, des jeux et des spectacles et les arts d'agrément, les industries du manuscrit et du livre, la médecine, la chirurgie, la pharmacie et les industries annexes.

M. Boissonnade a collectionné avec une admirable patience les plus minutieux détails des ordonnances corporatives, et a goûté un plaisir de véritable érudit à nous faire admirer l'ingénieuse complication des ordonnances, des règlements, des inhibitions et défenses imposées aux industriels et aux commerçants. S'il s'est arrêté longtemps dans cette étude, ce n'est point par une vaine curiosité, c'est qu'il a vu dans ces vieilles lois le secret de la vitalité et du développement des corporations, la source des vertus industrielles qui ont fait monter l'artisan du servage à la liberté, et lui ont donné l'aisance, parfois même la richesse et la considération. Comme il arrive souvent dans la vie des peuples, les institutions antiques ont survécu aux nécessités qui les avaient fait naître et les mêmes lois qui avaient protégé les industries naissantes risquaient, quelques siècles plus tard, de les étouffer ; cela n'empêche pas qu'elles n'aient eu, à leur heure, leur raison d'être.

Nous ne pouvons, à notre grand regret, suivre M. Boissonnade dans son pittoresque voyage à travers les métiers, mais c'est dommage, car chaque pas nous met en présence d'un fait curieux et caractéristique, puisé aux bonnes sources. Nous apprenons que les maréchaux-ferrants de Poitou exercent aussi l'art vétérinaire, — que la *sarruzerie* (serrurerie) est « un métier subtil » particulièrement surveillé, — que les potiers d'étain ne doivent pas mettre plus de 10 % de plomb dans l'alliage qui leur sert à fabriquer les pichets, et que, malgré cette défense, les gens du Poitou étaient sujets à une maladie spéciale « la colique du Poitou » que les médecins ne purent enrayer avant la substitution de la faïence à l'étain. — Les pages relatives aux auberges, tavernes et cafés, aux théâtres, jeux et

Digitized by Google

spectacles, aux imprimeries, nous renseignent sur le caractère que prend, suivant les époques, la vie sociale et intellectuelle. Les femmes n'osaient aller à la Comédie de peur d'y être insultées ou mêlées aux disputes qui éclataient entre les officiers et les étudiants ; jusqu'à la Révolution un jeune homme n'eût point osé se montrer au café.

Le chapitre relatif à la médecine et à la chirurgie nous renseigne sur les méthodes suivies à la Faculté de Poitiers et sur les lacunes de l'instruction médicale, mais à côté des théories surannées, des pratiques absurdes, des routines invétérées, nous voyons parmi ces vieux médecins quelques esprits ingénieux, qui poussent au progrès et entrevoient déjà les méthodes rationnelles. Il ne fallait pas un mince mérite à cette époque pour composer un traité raisonnable sur l'éducation des enfants, ou pour prôner les vertus curatives des douches, ou des eaux minérales. M. Boissonnade a bien fait de citer les noms de ces courageux novateurs.

Le livre III nous fait pénétrer en pleine vie ouvrière, nous initie aux conditions du travail dans la corporation jurée et dans le métier libre. Nous suivons l'artisan dans les épreuves de sa vie d'apprenti et de compagnon ; nous apprenons comment se conquérait le titre de maître, comment vivaient maîtres et ouvriers, comment s'administraient corporations et métiers, quel rôle social et politique ont joué dans le pays ces organismes.

M. Boissonnade établit que, contrairement à l'opinion commune, les corporations jurées étaient beaucoup moins répandues que les métiers libres. Poitiers était la ville où elles existaient en plus grand nombre, et cependant, en regard des trente-cinq corporations jurées figuraient, au XVIIIe siècle, trente communautés libres.

Les corporations jurées constituaient comme une sorte d'aristocratie industrielle, et les communautés libres aspiraient à obtenir la situation de corporation jurée ; c'était l'autorité publique qui, le plus souvent, mettait obstacle à la création de la jurande, par crainte du monopole et par un juste souci de l'intérêt public. A partir du milieu du XVIIIe siècle, le pouvoir central cesse de favoriser la formation de nouvelles jurandes.

L'apprentissage diffère de caractère suivant qu'il s'agit d'un métier libre ou d'une corporation jurée. Dans le premier cas, il dérive d'un accord librement consenti ; dans le second, c'est le statut de la corporation qui en a déterminé les conditions d'avance et pour tous. Le nombre des apprentis est limité. A Poitiers, chaque patron a droit à un apprenti, pas davantage. La durée de l'apprentissage varie suivant les corps. L'apprenti paye au maître qui lui

Digitized by Google

enseigne son art une somme parfois considérable, il paie un droit d'immatriculation dans la communauté, et parfois une redevance à la ville. Il est défendu aux patrons de *fortraire* l'apprenti d'un confrère. L'apprenti doit respect et soumission au maître qui ne lui épargne pas toujours les verges, mais les mœurs étaient grossières et les abus dont nous serions tentés de nous plaindre passaient alors inaperçus.

Le compagnon est bien plus libre que l'apprenti, et a gardé jusqu'à la Révolution l'habitude du tour de France ; il va de ville en ville louer ses services, mais quand il s'est loué, il faut qu'il fasse son temps, sous peine d'amende, de bannissement ou de prison.

Pour prévenir les effets de la concurrence, certains métiers taxent le prix de la journée du compagnon et n'autorisent même pas le compagnon embauché par un maître à aller « en débauche » travailler chez un autre une seule journée. Le compagnon n'a pas le droit de travailler en chambre à son compte ; il devient alors un *chambrelan* et s'expose à la confiscation de ses marchandises par la corporation. Le compagnon travaille parfois seize à dix-sept heures, et les fréquents chômages pour fêtes religieuses (80) sont alors pour lui un bienfait.

La maîtrise s'acquiert dans les corporations jurées après de nombreuses épreuves, et au prix de grands sacrifices pécuniaires ; dans les métiers libres, il faut, pour ouvrir boutique, subir un examen et obtenir la permission de l'autorité municipale. Chez les apothicaires, l'épreuve dure six mois. Les statuts de métiers ont cherché par toutes sortes de moyens à assurer l'impartialité des juges, et il reste très douteux qu'ils y soient parvenus ; « le vice essentiel du régime de la maîtrise en Poitou est l'exploitation financière du candidat. » On lui fait payer de grosses redevances, on l'oblige à offrir un banquet aux maîtres, on lui extorque des cadeaux, des gratifications, et quand tout est payé, il n'a souvent plus un sou pour ouvrir boutique. Seuls les fils ou gendres de maîtres échappent à ces obligations ruineuses.

Le livre III nous trace un tableau très étudié de la condition morale des compagnons et des maîtres ; M. Boissonnade cite des faits et cherche « à démêler dans les documents les multiples aspects sous lesquels on y entrevoit la vie ouvrière. » Il constate que le patron cherche égoïstement à se garantir contre la concurrence de ses confrères ; il a tendance à mépriser la profession de son voisin et pousse l'esprit processif jusqu'au ridicule. Les corps de métier se mettent en grève dès qu'ils se croient lésés, et les autorités municipales doivent les surveiller sans relâche pour leur faire observer les ordonnances. L'industrie est routinière.

Digitized by Google

Le côté moral de la vie ouvrière est étudié par M. Boissonnade avec un sens critique supérieur qui le met en garde contre toute exagération ; si l'ouvrier était moins souvent alcoolique, il était plus souvent ivrogne, et les « fessées de verges » n'y faisaient rien. A tout prendre, il n'était ni bien meilleur, ni plus mauvais que l'ouvrier d'à présent.

Il travaillait certainement beaucoup plus longtemps, et était moins payé ; s'il a été parfois moins malheureux, il ne faut chercher ces temps meilleurs « ni dans les premiers siècles du moyen âge, ni dans les trois derniers siècles de la Monarchie. »

On a beaucoup exagéré l'autonomie des anciennes corporations ; les métiers libres n'ont aucun droit de s'administrer ; les jurandes elles-mêmes sont soumises au contrôle de l'Administration. Cependant elles élisent des gardes-jurés qui veillent à l'observation des statuts et au maintien des privilèges et peuvent agir, en certains cas, comme officiers de police judiciaire, faire des visites domiciliaires, opérer des saisies ; mais il arrive aussi que ces agents élus de la corporation se transforment en tyranneaux et n'appliquent les statuts que lorsqu'ils y trouvent intérêt.

Les corporations poitevines avaient leurs armoiries, mais n'ont jamais été assez riches pour avoir leur hôtel à elles appartenant ; elles se contentaient presque toujours de louer « une chambre commune » en quelque couvent. Presque toutes avaient des dettes. Les maîtres se portaient avec plus d'ardeur aux frairies qu'aux assemblées, et les *boîtes* ou caisses des métiers étaient souvent vides ; mais sous le vocable du saint patron de la corporation, tous les membres du métier formaient une confrérie qui remplissait plus d'un but charitable.

Les gens de métier ne formaient qu'une faible partie de la population, mais c'était sur eux que les bourgeois se déchargeaient volontiers des plus gros impôts et des plus lourdes charges, telles que la milice, et l'on s'explique que les marchands aisés aient pensé de bonne heure à pousser leurs enfants dans la judicature, comme ils le font encore aujourd'hui.

Il semble que l'industrie et le commerce aient été considérés par les pouvoirs publics comme des banquiers attitrés dont la caisse était inépuisable.

Le livre IV nous fait connaître le caractère des relations existantes entre les industriels et les commerçants et les autorités seigneuriales, municipales ou royales.

Le seigneur a été, à l'origine, le propriétaire de tous les métiers, et a conservé jusqu'à la Révolution des droits gênants et de lucratifs monopoles, comme les moulins et fours banaux. Il légifère en

Digitized by Google

matière commerciale. Il a conservé son droit de haute justice dans 300 paroisses sur 540 dans la seule sénéchaussée de Poitiers, et ses juges font la police des métiers. Il fixe les taxes, délivre des licences pour faire le commerce, autorise l'exhibition des enseignes, vérifie les poids et mesures, exerce la police des halles et marchés, perçoit sous le nom de *levage*, *barrage*, *prévôté* ou *coutume* de véritables droits d'octroi. Tout lui est prétexte à exiger péage ou redevance. Le juif paie 8 deniers à Maillé-sur-Sèvre, et la juive enceinte 1 sou 4 deniers (vers 1740).

Les villes autonomes, Poitiers et Niort, ne sont, à vrai dire, que des seigneuries, et exercent leurs droits comme des barons haut-justiciers. Dans les villes domaniales, comme Châtellerault, Fontenay et Thouars, c'est le sénéchal royal ou seigneurial qui exerce tous les droits du suzerain.

A Poitiers et à Niort, le corps de ville a sur les métiers l'autorité la plus étendue; il approuve les statuts corporatifs, octroie ou refuse les privilèges, rédige et modifie les règlements, et possède tous les pouvoirs nécessaires pour les faire appliquer.

Le maire ne craint pas d'inspecter lui-même les marchés, de mettre les marchands indélicats à l'amende et les mutins en prison. Il est assisté par des échevins, des intendants, des visiteurs ou des gardes nommés chaque année par l'assemblée des Cent bourgeois. Le procureur de la commune, le greffier de l'échevinage contribuent aussi à assurer la bonne police des corps de métiers.

Lors des grandes foires, on met sur pied deux *escadres* de chaque compagnie de la milice bourgeoise.

Des visiteurs spéciaux sont chargés de la police des mœurs dans chaque quartier de la ville et cherchent à empêcher « les adultères, » concubinaiges — et autres exécrables vices contre l'honneur de » Dieu et de la religion chrétienne. »

Tous les nomades sont sous l'autorité du maire, qui leur délivre seul des permis de séjour.

La Commune a le droit de poids et mesures et le droit de taxation, correctif naturel du monopole des jurandes.

Ayant le pouvoir législatif, elle a l'autorité judiciaire, le présidial n'intervient que dans le cas où l'échevinage ne remplirait point ses devoirs. Les membres de la Cour de l'échevinage portent le titre de Conseillers du roi ; ils ont la juridiction civile et criminelle sur toutes les corporations ; ils peuvent condamner à l'amende, à la suspension, à la déchéance, au fouet, au pilori. L'appel n'est reçu en Parlement que pour les causes d'une importance exceptionnelle.

Comme les seigneurs féodaux, la commune retient des « faisances » et perçoit des redevances sur les marchands et gens de métier ;

Digitized by Google

comme eux, elle a ses droits de *barrage*, de *soquet*, d'*entrage* et de *coutume*.

L'Eglise a favorisé par la voix de ses docteurs l'émancipation progressive des travailleurs, mais elle l'a rarement vue d'un bon œil dans ses domaines propres. Elle gouverne les corporations et les confréries par le caractère religieux qu'elle a su donner à ces associations ; elle maintient dans les métiers l'esprit d'orthodoxie et d'obéissance : l'assistance aux processions est obligatoire ; les protestants eux-mêmes sont obligés de laisser tendre le devant de leurs maisons. L'Eglise fait défendre le commerce des aliments gras pendant les jours maigres et en temps de carême. Elle veille à l'observation du repos dominical et des fêtes, mais elle a fort à faire, car l'irrévérence fait, au XVIIIe siècle, de singuliers progrès.

La librairie et l'imprimerie sont étroitement surveillées, et cependant le protestantisme gagne du terrain et a pour lui, en 1664, la moitié de la noblesse et la dixième partie du peuple. L'Eglise déploie une activité extraordinaire pour chasser les protestants des corporations et finit par y parvenir, mais au prix de persécutions qui ne sont pas encore oubliées.

La royauté a tenu, comme tous les autres pouvoirs publics, à faire sentir aux métiers son autorité tutélaire. De bonne heure, les officiers royaux ont demandé à connaître, à amender, à confirmer les décrets municipaux qui organisaient les corporations. Le roi édicte des ordonnances générales, applicables à tout le royaume, accorde des privilèges à certaines industries, cherche à s'attribuer la juridiction directe ou d'appel sur les métiers — et surtout à s'assurer les bénéfices que promet l'exploitation fiscale de l'industrie et du commerce. La royauté est aussi besoigneuse, aussi exigeante que la féodalité.

Pendant la première période de l'âge moderne (1453-1589), l'autorité royale multiplie les ordonnances de police, les règlements destinés à assurer la bonne fabrication des produits ; elle s'applique à régler les modes de vente, à fixer les salaires, essaie de rendre les mesures uniformes. Elle habitue les gens de métier à la prendre pour juge suprême de leurs contestations avec les pouvoirs locaux. Plus encore que le roi, ses agents, par vanité professionnelle, cherchent à empiéter sur les juridictions seigneuriales et féodales.

La royauté commence à comprendre ses intérêts économiques, elle cherche à fonder des fabriques, elle leur octroie des exemptions de taxes, elle oblige les villes à leur fournir des subsides. L'Histoire de la fabrique de draps de Poitiers montre combien était grande l'inexpérience des conseillers royaux et prouve que l'industrie vit

Digitized by Google

surtout de liberté. D'ailleurs, le roi contrecarrait lui-même, par ses exigences fiscales, l'activité qui, à la longue, aurait pu s'éveiller.

Avec Henri IV, le système réglementaire s'établit. L'Edit de Nantes ramène la paix dans le Poitou qui commence à exploiter les mines, élève des vers à soie, travaille le verre et le fer, mais ces progrès ne se réalisent pas sans luttes, et pour triompher de la routine, les agents royaux interviennent à chaque instant dans la vie industrielle et ouvrière, sont en guerre ouverte avec les municipalités, tandis que la fiscalité dévore le marchand avant qu'il ait pu rien gagner. « Le trésor royal est un gouffre sans fond, où se dé» versent les contributions extorquées à l'industrie et au com» merce. »

Colbert fit les efforts les plus persévérants pour donner aux Poitevins le génie de l'industrie et les arracher « à leur paresse et fainéantise ; » mais sauf quelques fabriques de bonneterie et quelques tanneries, il ne paraît pas y avoir réussi. Il sut au moins développer les routes et canaux. Il obligea le corps de ville de Poitiers à contribuer pour 3,000 livres à la formation du capital de la Compagnie des Indes. Désespéré par la mauvaise volonté et la mauvaise foi des fabricants, il voulut même leur apprendre leur métier et il leur traça dans des ordonnances générales le détail de toutes leurs opérations. Cette ingérence du ministre peut nous paraître exagérée, elle est en partie justifiée par les abus qu'il avait à combattre. M. Boissonnade, suivant Colbert pas à pas, est arrivé à montrer en quoi il eut raison et en quoi il eut tort, et nous fait voir toutes les preuves d'intelligence commerciale qu'il donna dans l'application de ses ordonnances.

Mais Colbert abuse de la réglementation et du contrôle ; il soumet les métiers à un véritable esclavage, il fait du « machinisme » avant les machines, et il lui arrive d'écrire que si la ville de Poitiers est gueuse et misérable, c'est parce que ses habitants ne sont pas assez taxés, et ne sont pas « excités par quelque charge douce qui leur » donne un peu de peine à y parvenir. »

Avec les successeurs de Colbert, le système réglementaire dépasse toutes limites raisonnables. Les sujets s'habituent peu à peu à tout attendre du roi et à lui demander permission pour leurs entreprises les plus minimes.

Le roi est le bienfaiteur naturel qui sauve les industries en péril; et il le croit si bien qu'il commande à ses intendants de donner tous leurs soins à l'augmentation des manufactures. Il se fait lui-même professeur d'arts et métiers, il prétend obliger les petits fabricants du Poitou à travailler les laines suivant les méthodes en usage à la manufacture des Gobelins, et comme les gens de métier se soucient

Digitized by Google

peu de se conformer à ces règlements qui les ruinent, la police les astreint à des obligations de jour en jour plus compliquées et plus rigoureuses auxquelles ils mettent toute leur habileté à se soustraire le plus possible. On finit par dégoûter les maîtres d'accepter les fonctions de gardes-jurés. Ils ne se rendent plus aux assemblées consultatives convoquées par l'intendant. Le roi les fait surveiller par ses inspecteurs provinciaux des manufactures et par ses lieutenants de police.

Dans les trente-cinq dernières années de l'ancien régime, on constate une détente notable de l'autorité ; cependant, on n'a encore qu'une demi-confiance dans l'initiative individuelle ; on cherche à l'éveiller par l'appât des primes et des avances remboursables. La sériciculture prend quelque développement, la culture de la garance est introduite, la fabrication de la soude est essayée. Une école gratuite de dessin est fondée à Poitiers. Le système réglementaire n'est pas abandonné tout d'un coup, mais on ne fait plus de nouveaux règlements et on ne prête plus la main à l'observation des anciens. Les difficultés que rencontra Turgot lorsqu'il voulut décréter le libre commerce des grains ou abolir les jurandes montrent combien le gouvernement avait raison de procéder avec lenteur.

On n'a plus confiance dans le vieux système, et l'on n'attend rien de bon de la liberté ; c'est dans cette crise, au milieu de ces tâtonnements, que la Révolution surprend l'industrie ; rien d'étonnant si les cahiers du Tiers-Etat sont remplis de doléances, et si presque tous réclament contre l'arbitraire et la fiscalité.

La vaste enquête de M. Boissonnade s'appuie sur les études préalables les plus sérieuses, sur de patientes recherches aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale de Paris, aux Archives de la Vienne, aux Archives municipales et à la Bibliothèque municipale de Poitiers, aux Archives de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à diverses Archives privées et particulières. Il a consulté les Recueils généraux et spéciaux, les ouvrages antérieurs à la Révolution, les ouvrages modernes relatifs au commerce et à l'industrie. Il a mis en œuvre plus de 30,000 pièces et documents originaux.

Il faut, pour maintenir l'ordre dans une pareille armée, quelque chose des talents d'un général. M. Boissonnade est un excellent tacticien ; il sait mettre chaque détail à sa place, et en sa vraie valeur ; il ne permet ni confusion ni fausse manœuvre, et telle est la sûreté de sa méthode et la clarté de son ordre de marche que l'on passe en revue ces innombrables bataillons avec une attention toujours éveillée et tenue en haleine. Tous les petits faits défilent lestement, bien groupés, bien encadrés, et donnent l'impression d'en-

Digitized by Google

semble à la fois la plus nette et la plus pittoresque. Un livre de ce genre montre tout ce qu'on peut attendre de l'histoire provinciale, quand on sait l'étudier, la comprendre, et la peindre.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

JACQUES BARDOUX. — *John Ruskin.* — Le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIXe siècle. — Paris, Calmann-Lévy 1901. — In-12, 549 p.

John Ruskin, assez peu connu du grand public français, est un des plus nobles penseurs dont s'honore l'Angleterre contemporaine. Né en 1819, mort en 1900, il a fourni une des carrières littéraires les plus longues et les plus remplies que l'on connaisse. Ses œuvres, écrites de 1834 à 1891, ne comprennent pas moins de 85 volumes sur les sujets les plus variés : sciences naturelles, archéologie, critique d'art, roman, poésie, économie politique et sociale, polémique, économie rurale. Une œuvre aussi étendue et aussi variée suppose au moins chez l'auteur une extraordinaire puissance d'étude et d'assimilation, mais Ruskin y a mis bien mieux ; il y a fait parler une charmante imagination et une grande âme.

Fils d'un intègre et habile négociant de Londres et d'une austère puritaine, Ruskin reçut la grave éducation qui convenait à un futur pasteur de l'Eglise anglicane. Il n'entra point dans les ordres, mais ses parents regrettèrent toujours qu'il ne se fût pas contenté « d'expliquer aux hommes les voies du salut », et son père disait avec un soupir : « Il aurait été évêque ».

La Bible fut sa première lecture et sa première étude. Tous les jours pendant trois heures, sa mère s'enfermait avec lui et lui faisait lire et expliquer le merveilleux poème qui donne au cœur et à l'esprit un si substantiel aliment — et que nous remplaçons en France par les « Contes de ma mère l'Oie ».

Mme Ruskin était la raison en personne. « Je n'ai jamais entendu, disait son fils, un mot de sentiment, d'étonnement, d'admiration ou d'affection troubler sa vie sereine de maîtresse de maison ». Avec une telle éducatrice, Ruskin risquait de devenir le plus correct et le plus savant des clergymen ; mais sa santé s'altéra, on conseilla à ses parents de le faire voyager ; la famille partit pour la France, les bords du Rhin et la Suisse (1833). Ce fut pour Ruskin un éblouissement : la Bible de la Nature et de l'Art venait de s'ouvrir devant lui et il mit à en lire et à en comprendre les pages grandioses la même ferveur qu'il avait mise à lire les livres des Rois et des Prophètes.

Digitized by Google

Il goûtait la nature en savant, en artiste et en poète. Ses connaissances en botanique et en géologie donnaient à son observation une rigueur et une précision très remarquables; sa science archéologique lui permettait de disséquer un monument et de pénétrer tous les secrets de sa structure intime. A cette jouissance d'érudit s'ajoutait l'émotion profonde de l'artiste en face d'un grand spectacle naturel ou d'une belle œuvre d'art. Pour représenter les objets, pour les décrire en leurs moindres détails, pour broder sur un thème donné les plus fantaisistes variations, Ruskin avait un crayon souple et habile, et un style d'une étrange souplesse, d'une richesse sans pareille, d'une admirable et jamais assez louée sincérité.

Façonnés par quatre siècles de culture classique, nos esprits français sont construits sur un plan géométrique, tout en lignes droites, et sont rebelles à la fantaisie. Rien ne les choque plus qu'un défaut de méthode ou de proportion, de logique ou d'enchaînement. La phrase française est arrêtée dans ses contours, franche dans sa couleur, volontiers abstraite et axiomatique. Elle a quelque chose de la symétrie — et de la pauvreté — de nos architectures officielles. Ruskin n'a voulu ni béquilles, ni lisières, il marche seul, va où il veut, court, vole, s'arrête, regarde un insecte à la loupe et bondit l'instant d'après au-dessus des nuages, pour jeter d'en haut un coup d'œil sur l'immense horizon. Son style ne se rattache à aucune école, son éloquence ne relève d'aucune rhétorique; il ne sait ce que c'est que l'artifice, il est tout impression et sincérité. Il ne s'inquiète ni de convaincre, ni de charmer, ni d'étonner son lecteur. En face d'une idée ou d'une chose, son imagination s'enflamme, projette devant ses yeux mille tableaux féériques. Dans la joie fiévreuse de la contemplation, Ruskin jette pêle-mêle sur le papier les descriptions, les images, les réflexions que lui suggèrent les apparences entrevues, les cris d'enthousiasme ou de passion que lui arrache la beauté du spectacle. Et les descriptions sont exactes comme des photographies, ses images radieuses comme des apparitions, ses réflexions profondes, évocatrices. *Il pense en images*, il donne une forme à l'abstrait, la vie à l'irréel, l'âme à l'inexprimable. — Mais en tout cela, dirait un pédant, il n'y a pas trace de composition. — Eh non! cher monsieur, il n'y a eu en cela véritablement aucune composition — mais avec ces discours échevelés, pareils aux petits nuages blancs qui volent dans les ciels printaniers, Ruskin a su attirer et retenir l'attention de l'Angleterre sur les choses de l'art, il lui a révélé la beauté de son art national, l'art des préraphaélites de Hant, de Millais et de Rossetti.

Grâce à sa forte éducation religieuse, Ruskin n'a pas sombré

Digitized by Google

dans le dilettantisme, où se sont abîmés tant de nos meilleurs esprits. L'art ne lui est pas apparu comme un amusement mais comme l'expression sensible des grandes idées morales ; son âme, imbibée de christianisme, n'a jamais pu séparer la beauté plastique de la beauté morale, les splendeurs païennes ne l'ont jamais séduit, il a spiritualisé les Vénitiens avant de se laisser aller à les admirer. A tout autre genre il préfère le paysage, à toute pompe mondaine, les montagnes « ces cathédrales naturelles, ces autels naturels surchargés d'or, éclatants de broderies sous le travail des fleurs avec les nuages qui les dominent comme la fumée d'un sacrifice jamais interrompu. »

Pour Ruskin, comme pour Mrss Elisabeth Barrett-Browning, « la terre est gorgée de ciel », c'est-à-dire qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour voir partout la marque de l'intelligence et de la justice divines, et si les hommes ne trouvent pas ici-bas le bonheur et la paix c'est qu'ils sont aveuglés par l'orgueil, condamnés par leurs vices à un honteux et dégradant esclavage ; le rôle de l'artiste et du poète est de rouvrir leurs yeux à la lumière, de racheter leurs âmes de la servitude, de les rendre à la vie morale et bienfaisante.

Mais pour lutter contre le mal, le penseur est obligé de quitter le ciel et de descendre dans l'arène terrestre, au milieu des conflits, des haines, des violences, des trahisons.

Qu'il fait bon vivre dans le monde des idées ! dans l'intimité des poètes, des sages, des artistes, de tous les grands morts augustes et bienveillants !...

Le monde des vivants ! — quelle foire grotesque et répugnante ! grossièreté du décor, vulgarité de la foule, vanité des hiérarchies — maquignonnages honteux, travaux rebutants, plaisirs stupides — les rois couverts d'oripeaux faisant la parade, les peuples prenant sur leur nécessaire pour entendre des pétards et voir des culbutes — les routes bordées de lépreux et de culs-de-jatte — dans l'air des odeurs de friture, de sueur et d'étable ; des bruits de grosse caisse, trombone et de porte-voix.

Qu'il fait bon vivre en la Tour d'ivoire !..

Descends, paresseux, viens peiner et souffrir avec tes frères, pousse de l'épaule ce char embourbé, cours au devant de cette bête furieuse, relève ce blessé. Si tu ne peux agir, jette au moins à ces multitudes des paroles de paix et de compassion.

Nul n'a mieux compris que Ruskin l'action par la parole ; les idées artistiques, morales et sociales qui remplissaient son âme, il les a propagées par le livre, par le journal, par la lettre, par le cours, par la conférence, avec une ténacité, une hardiesse, une liberté dont s'effraieraient nos mœurs routinières. Il osait blâmer le goût

Digitized by Google

exagéré des étudiants d'Oxford pour les sports puérils — il osait flétrir le machinisme — et railler les sacro-saints principes de l'Economie politique, mais il voulait associer l'ouvrier aux joies de l'art et de la science; il proclamait que l'oubli de soi-même est la condition primordiale et nécessaire du progrès social. « Tant que vous désirerez posséder plutôt que de donner, tant que vous chercherez le pouvoir du commandement plutôt que celui du pardon, tant que votre bonheur vous semblera jaillir d'une contestation ou d'une rivalité, quelle qu'elle soit, avec d'autres hommes ou d'autres nations; tant que vous mettrez toute espérance dans la suprématie et non dans l'amour; tant que votre désir sera d'être le plus grand, au lieu d'être le plus petit, le premier au lieu d'être le dernier, tant que vous servirez le maître de ce qu'il y a de plus bas, le dernier ennemi qui puisse être vaincu, la mort; vous aurez la couronne de la mort avec ses vers, les récompenses de la mort avec ses vers. Vous pourrez dire à la tombe : « Tu es ma mère », et au ver : « Tu es mon frère et mon père ». Je vous laisse juger et choisir entre ce salaire et le don de l'Etoile du matin, cette obéissance et cet acte de volonté qui vous permettra de réclamer une autre affection que celle de la terre et d'entendre d'autres voix que celles du tombeau vous dire : « Mon frère, ma sœur ou ma mère! »

Cette page, d'une si étrange beauté, résume de façon saisissante toute la philosophie de Ruskin. Il faut remercier M. Jacques Bardoux d'avoir brillamment contribué à nous la faire connaître. La France a besoin d'entendre ces grandes paroles. C'est vers l'art, vers la morale, vers l'amour que nous devons nous tourner, si nous ne voulons périr. Le culte de l'âme, c'est le salut; le culte des appétits — c'est le « tout à l'égout ».

G. Desdevises du Dezert.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LE FÉLIBRE FÉLIX GRAS

L'année est fatale aux poètes. Après Henri de Bornier, c'est Armand Silvestre qui disparaît, après Armand Silvestre Félix Gras, et Félix Gras, s'il n'était pas aussi célèbre que les auteurs de la *Fille de Roland* et de *Grisélidis*, ne comptait pas moins pour les nombreux fidèles de notre moderne poésie provençale (1). C'était, avec Frédéric Mistral, le seul maître survivant d'une école qui successivement a perdu tous ses chefs, le Félibrige, dont s'énorgueillit à bon droit la France méridionale, et que la France du Nord n'a garde de désavouer.

Le Capoulié des Félibres, qui vient de mourir prématurément, à peine âgé de cinquante-six ans, avait eu à se faire accepter à la suite de devanciers du premier ordre ; mais son talent toujours croissant et ses publications n'avaient pas tardé à faire de lui leur égal, à le classer comme un poète d'un rang magistral, d'une rare valeur. C'est la conviction qui doit rester à tout lecteur de son œuvre, et je crois qu'on peut parler de Félix Gras comme du plus jeune frère de Roumanille, de Mistral, d'Aubanel, d'Anselme Mathieu. D'autant plus que, si par bonheur Mistral, dans sa verte et juvénile vieillesse, survit pour donner le précepte et l'exemple, je ne vois pas qui dans la phalange des Félibres militants prendra la se-

(1) Depuis l'achèvement de ce travail, les Lettres françaises ont perdu encore un poète regretté, Eugène Manuel.

Digitized by Google

conde place occupée naguère et maintenant, hélas ! laissée vide par le départ de Félix Gras.

On a souvent écrit sur les Félibres dans les revues et les journaux de Paris, à propos de la fête annuelle de Sceaux ou des voyages de Mistral, mais il a manqué presque toujours aux appréciateurs de la capitale, journalistes ou critiques, d'avoir vécu dans le milieu provençal. Leurs informations, leurs jugements, comportent des lacunes que nous pouvons combler, ayant été presque le seul des lettrés parisiens qui ait, pendant des années consécutives, vécu dans l'intimité de ces lyriques provençaux. En effet, aux heures de la jeunesse, j'ai passé dans le Midi une partie de mon temps d'enseignement secondaire et j'ai eu le privilège des relations intimes avec les Félibres et des confidences poétiques de ce groupe initial aujourd'hui presque tout entier dispersé.

Par exemple je ne donnerai pas l'explication encore inédite de ce nom de Félibre qui caractérise ces poètes d'outre-Loire. Eux-mêmes ne savent pas l'étymologie bien exacte de ce nom devenu inséparable de leur œuvre. Il y a toujours eu quelque chose d'imprévu, même de mystérieux dans la façon dont jaillissent, pour ainsi dire, les noms des écoles ou des partis qui deviennent traditionnels et légendaires.

Quoi qu'il en soit, les Félibres ont un premier caractère distinctif que la poésie française présente à quelques moments de son histoire, dans les promenades de Ronsard et de ses adeptes et leurs haltes aux auberges du Bas-Meudon, dans les dîners de Boileau, de Racine, de La Fontaine et de Molière au cabaret du Mouton-Blanc et de la Pomme-de-Pin, dans les réunions de banlieue des Romantiques de 1825 sous la tonnelle de la mère Saguet. C'est d'être avant tout des amis, des camarades, des commensaux.

Ce qui a contribué sûrement à les maintenir tels, c'est qu'ils n'ont pas éprouvé, comme tant d'autres, les rivalités

Digitized by Google

d'honneurs et d'argent; ils n'ont convoité que le vert laurier dont la possession n'excite ni la cupidité avide, ni l'ambition fiévreuse, et chacun en a sagement accepté sa part, grande ou petite, sans jalouser le voisin. Ils ont été, sans interruption, des compagnons de jeunesse, de poésie et de table aussi, comme Horace et ses intimes, « sodales ». C'est ainsi qu'ils se sont connus au début, aimés, unis pour leur œuvre poétique, dans des agapes confiantes, parmi tous les beaux sites du Midi languedocien, provençal, comtadin, à la Fontaine de Vaucluse, au pont du Gard, à Font-Clarète, à Font-Segugne, noms de villages qui résonnent comme des modulations de lyre, mais principalement, ainsi que Mistral nous l'a dit, sur les bords du Rhône, dans les îles qui séparent les deux rives entre Avignon et Villeneuve; c'est là, devant le soleil couchant qui dore si poétiquement le château des Papes et les remparts d'Avignon, dans des soupers prolongés bien après le lever des étoiles, que Mistral et ses émules ont échangé tant de causeries alertes, brillantes, toujours honnêtes et le plus souvent élevées, donnant l'essor à la fantaisie, au rêve, aux grandes ailes des Muses!

Qui ne tiendrait compte avant tout de ces repas d'amis poètes, auxquels Mistral fait allusion dans la préface de ses *Iles d'or*, ne comprendrait pas l'originalité du Félibrige, son caractère de poésie à la fois superbe et familière, subtile et primitive, artistique et naturelle. Il y a là vraiment un échange de vie fraternelle qui ne peut exister qu'entre commensaux. Quiconque a senti ce charme et goûté cette expansion fraternelle ne les oubliera jamais.

C'est dans ce milieu de poètes ingénus et savants à la fois que s'est produit, que s'est développé le dernier d'entre eux par la date, mais non par le talent, Félix Gras. Amené dans ces réunions par le doyen de la bande poétique, Roumanille, dont il était le beau-frère, Félix Gras, très jeune encore, se joignit à ceux dont j'ai cité les noms.

Digitized by Google

à Roumieux, à Jean Brunet, à Gaut, à Tavan, à Crousilhat, à Michel, à Bringuier, à Bonaparte Wyse, pour reprendre à ses origines le dialecte dont ils voulaient se servir. Ils se sont dit avec raison que le patois n'était qu'une altération de ce dialecte et qu'ils avaient le droit de le retremper dans la véritable langue romane, notre langue d'oc. C'est ainsi que renouant à travers les âges la chaîne brisée de la tradition, ils font remonter au XIe, au XIIe, au XIIIe siècle, pour y reprendre un héritage qui leur appartenait par vertu de naissance, le trésor trois fois séculaire de la poésie française, telle qu'elle s'était manifestée dans le Midi des Troubadours. La poésie du Gay Saber devait reparaître du jour où des novateurs de génie ou de talent iraient dans sa sépulture frémissante la chercher, l'exhumer, la ressusciter. Après Roumanille le précurseur, ces novateurs furent Mistral, Aubanel, et leur disciple immédiat, Félix Gras.

D'abord notaire à Villeneuve, puis juge de paix à Avignon, Félix Gras n'a pas cessé d'être poète. Son œuvre est relativement considérable. Elle ne comprend pas moins de deux volumes de prose et de trois recueils poétiques. Le premier de tous, *Les Charbonniers*, nous représente une véritable épopée, qu'on peut citer après *Mireille* et *Calendal*. C'est de ce dernier poème qu'elle se rapproche le plus. Car le poète a puisé ses inspirations dans l'âpre nature et le paysage sévère de la montagne provençale. C'est le Ventoux, le mont Ventoux, gigantesque, avec ses grandes forêts, ses rochers abrupts, ses ifs et ses noyers énormes, qui sert de théâtre à des luttes épiques. Ces luttes s'engagent entre deux races ennemies qui se disputent les bois du Ventoux, les charbonniers laborieux et les bandits déprédateurs. Le héros, Réginel, est le chef des travailleurs, Oursan celui des brigands. Et tous deux sont épris de la belle Annonciade. Réginel est obligé de faire son tour de France. En son absence, Oursan tente d'enlever Annonciade. Mais Réginel revient à temps pour

Digitized by Google

tuer le scélérat, exterminer les brigands et faire consacrer son amour.

Un mouvement prodigieux, une flamme ardente, remplissent ce poème tumultueux que le souffle et la verve, qualités très rares de nos jours, recommandent à notre admiration. Cet emportement de lyrisme, ce grandiose soutenu, cette fougue irrésistible, ce sont les dons mêmes du poète, et nous n'en connaissons pas de plus précieux. Car nous refusons le beau nom de poète à ceux qui n'ont d'haleine que pour une vingtaine de vers péniblement concertés. Ici au contraire la poésie déborde, sans qu'il y ait jamais excès ou prolixité. C'est l'élan du créateur toujours surveillé par la précision de l'artiste, la perfection dans l'abondance.

Je ne sais lequel préférer de ces épisodes puissants, l'incendie de la caverne où les bandits ont leur repaire, l'attaque par leur bande du château de Saint-Lambert, la chasse aux loups, la lutte où Réginel remporte le prix, le tableau de la fabrication de la poudre dans la grotte des voleurs, enfin la bataille homérique déchaînée et menée vigoureusement dans les quatre derniers chants du poème.

Voici quelques-unes de ces strophes qui donnent une idée de cette poésie éloquente et colorée :

« Pour abreuver les hirondelles, pour rafraîchir quel-
» ques fleurettes, pour dire que tu voulais un petit ruis-
» seau, Nature qui ne peux rien désirer en vain, tu as
» tranché comme un nuage cinq lieues de montagnes.
» Qu'ils sont grands, qu'ils sont beaux tes caprices !

» O nature merveilleuse, ô coupe éternelle! Des gouf-
» fres de ce monde aux gouffres du ciel bleu, n'est-ce pas
» que ton âme est si sereine, que de l'homme il n'y a
» rien, mais rien que la vertu qui puisse fièrement se
» comparer à toi... »

Ce sont des pensées dignes du Lamartine de *Jocelyn*. Les descriptions, les épisodes dans leur entraînement passionné, sont dignes parfois du Hugo de *La Légende*.

Digitized by Google

« Alors commence le grand combat. A travers la combe » immense, Réginel lance un roc aussi facilement qu'une » poignée de semence dans les sillons. Le roc fait un » bruissement, puis fond comme une cresserelle du haut » des cieux... Soudain un coup de bise envoie sur Réginel » un nuage chargé de tempêtes qui couvre le soleil. Il fait » presque nuit et les lavandes répandent leur parfum, et » le vent comme un fléau les fouette sur le roc qui reçoit » les soufflets.

» Et dans la nue qui hurle des tonnerres jaillit la » flamme. Tout à coup la nue en crevant lance des grê- » lons qui hachent les rameaux des mélèzes, étourdissent » les troupeaux, et les rochers gigantesques en sont défi- » gurés longtemps après l'ouragan. »

Voici maintenant un cri de passion qui résume l'immense amour de Réginel pour Annonciade. C'est au moment où il combat seul contre la bande des compagnons d'Oursan : « O fille de mon cœur, la mort va m'emporter! » Adieu, mon amour, ma félicité! mes baisers ne cueille- » ront plus sur ta lèvre ardente ce qui contente le cœur » gonflé d'amour. Tout à l'heure je vais mourir. Si tu » pouvais être là présente, il me semble que la mort me » ferait moins souffrir. Un rayon de tes prunelles suffirait » pour me nourrir toute l'éternité! Douce comme le par- » fum des violettes, ton haleine chasserait la glace hor- » rible de la mort. Dans un baiser, je poserais mon âme et » l'amour de mon cœur! O fille, je t'aime, je t'aime! Et » parce que je t'aime, je ne veux plus mourir... »

Enfin l'amour triomphe avec la bonne cause et le dénouement amène cette lyrique explosion :

« Se retournant, Réginel, plus amoureux qu'une co- » lombe, a vu Annonciade pâle comme la neige, là-haut » sur le pic où le soleil darde. Et l'immense joie le gagne » aussitôt. Il fait quatre bonds sur la montagne et, jetant » un grand cri, les yeux pleins de larmes, scintillant » comme les fleurs trempées de rosée, il se précipite dans

Digitized by Google

» ses bras, et, comme deux enfants, alors de chauds bai-
» sers ils apaisent leur faim. »

Toloza, qui vint longtemps après *Les Charbonniers*, est une véritable chanson de gestes qui nous reporte au XIIIe siècle. Voici comment le poète l'annonce et il tiendra sa promesse :

« Je dirai leurs joies et leurs désastres. Sublime tour-
» billon! grands coups de dagues, heurts des boucliers,
» des haches, bris de lances et bris d'épées, retentissent
» à mes oreilles! Retentissent aussi les baisers des cours
» d'amour! »

Ce poème, plein de fougue chevaleresque, nous ramène au *Girard de Viane*, aux *Aliscamps*, à toutes les œuvres maîtresses de l'épopée médiévale. C'est le don d'invention et l'enthousiasme de nos aïeux avec tout l'art d'un moderne. La fiction est attachante, le rythme entraînant, les détails tantôt éclatants, tantôt gracieux. Cependant la force domine.

Ici la donnée première est fournie par la croisade de Montfort contre les Albigeois. C'est un phénomène curieux que ce sentiment des Méridionaux, même les plus orthodoxes, contre cette invasion des hommes du Nord, chasseurs d'hérétiques. Le souvenir qu'elle a laissé se trahit dans maintes poésies des Félibres et surtout dans ce beau poème de *Toloza*. En effet, les personnages odieux du récit lyrique sont les Croisés et leurs auxiliaires. Les personnages sympathiques sont les guerriers albigeois. Le plus captivant de tous est le pâtre Jean Pierret qui, reconnu et élevé par la dame Alix Floride, devient un vaillant chevalier, un preux de tournoi, un favori des cours d'amour, de plus un terrible pourfendeur. Aussi bien est-il désigné pour frapper les plus rudes coups dans la résistance provençale à l'irruption des Croisés. Il va droit aux ennemis avec ses compagnons Blacas, Mauléon et Miraval; mais, parmi ses prouesses, il rencontre dans le camp hostile une jeune guerrière, amazone chrétienne, Angélique de Simiane. Et

Digitized by Google

leurs cœurs sont pris en un serment. Ce qui n'empêche pas Jean Pierret de faire travailler fièrement sa dague et son épée et de tuer autant d'adversaires qu'un combattant de l'*Iliade* ou bien un paladin de la *Chanson de Roland.*

Jean Pierret « fait pleuvoir les têtes et les bras dans les » genêts et les asphodèles. » Et c'est ainsi qu'il défend Carcassonne en grande bataille et trouve encore moyen de retrouver Angélique dans la mêlée. Cette fois Angélique est à lui par la pensée et par le cœur. Mais l'oncle de la jeune fille, l'évêque de Cahors, la fait jeter dans une prison. Les pages d'amour contrastent habilement avec ce qu'on pourrait appeler les paysages de batailles :

« La pleine lune s'est levée ;
» Elle brille dans le ciel comme un bouclier d'argent ;
» Les rayons jouent dans l'or des oriflammes au vent
» Et sur l'herbe trempée de rosée et les armures brillantes.
» Toutes les tentes sont closes
» Et le cauchemar danse sur l'armée qui dort.
» Des vols de corbeaux, des vols de corneilles
» Couvrent les arbres et les murs.
» Dans le charnier de la bataille
» Ces énormes oiseaux rongent les yeux des morts. »

Ne croirait-on pas avoir sous les yeux un tableau détaché de la *Légende des Siècles ?*

Jean Pierret traverse mille aventures pour la défense de sa cause et la recherche de sa bien-aimée. Il est pris par trahison, puis délivré ; au chant septième, au huitième, il gagne encore des batailles. « Tel le faucheur avec sa faux ouvre un large sillon dans le blé doré. » Puis après tant d'exploits, il se remet en route pour délivrer Angélique. Il n'y réussit qu'à moitié. Car son amante lui échappe encore et lui-même périra victime d'une surprise. Ce sera la jeune guerrière qui vengera son fiancé en tuant Simon de Montfort de sa propre main.

Tel est ce poème où les scènes de combat révèlent l'ampleur des vieilles épopées, où les descriptions revêtent

Digitized by Google

la précision antique. C'est à coup sûr dans le genre narratif la plus belle œuvre avec *Calendal* de la langue d'oc renouvelée.

Le *Romancero provençal*, qui date de 1887, fait pendant aux *Iles d'or* de Mistral, toutes proportions gardées. Car c'est un recueil absolument lyrique. Supposez les ballades d'Audefroy ou de tel chansonnier du Moyen-âge avec toutes les ressources et toutes les industries de la poésie moderne. Mais les thèmes sont analogues. C'est la blonde Mirabelle que l'on marie contre son gré à un seigneur difforme et laid, et que le hasard délivre de sa chaîne ; c'est le roi des Sarrasins qui s'enamoure de la provençale Denise que lui refuse un « parâtre »; c'est dame Guiraude, ensevelie depuis six cents ans, et dont la voix sous l'amas de pierres fait entendre un soupir de liberté ; c'est la Jeannette du cotillon vert qui devient la belle amie du roi. Ce sont aussi les figures légendaires de la Provence, la reine Jeanne, le roi René, le vaillant prince d'Aragon. Je regrette de ne pouvoir citer un de ces épisodes où se mêle l'agilité du rythme à la vivacité de l'accent. Ce sont joyaux d'artistes que les chansons de ce Romancero.

Félix Gras ne fut pas seulement un poète original, c'était en sa langue de Félibre un prosateur exquis. On peut en juger par ses *Papalines*, histoires du vieil Avignon pontifical qui tiennent le milieu entre les contes juvéniles d'Alphonse Daudet et les récits d'Emile Gebhart. Ce sont autant de fictions savoureuses qui respirent encore la fleur d'un passé galant et mystique, sensuel et pieux à la fois. Mais le chef-d'œuvre du volume, c'est une aventure contemporaine, *la Camargue*, où l'auteur fait tenir tout un drame d'amour et de mort dans un paysage d'une fidélité pittoresque. C'est vraiment « peint », comme eût dit Mme de Sévigné : « Pays de Camargue, plaine sans fin, » coupée par le luisant des étangs et quelques rideaux » de tamaris à la floraison fine comme de la mousseline » rose. Cela sous un ciel bleu, profond, sans nuage, rayé

Digitized by Google

» par des lignes de flamands et des vols de cormorans » qui vont en triangle. »

Le roman des *Rouges du Midi*, sur lequel nous ne pouvons insister dans les limites de ce travail, est plein de sève et de verdeur. La vie de la Révolution y bouillonne dans toute son ardeur.

Telle est, dans son ensemble, l'œuvre de Félix Gras, comprenant deux volumes de prose et trois recueils poétiques. Quand on songe au nombre d'années qu'il eût pu vivre encore, aux poèmes qu'il eût certainement composés, on ne saurait trop déplorer cette perte. On ne pourrait encore trop regretter l'homme dont le visage exprimait si bien l'ardeur et la fierté, l'ami sûr, le confrère accueillant pour les jeunes, le patriote enfin qui avait pris et vérifié par lui-même cette belle devise : « J'aime mon village » plus que ton village, j'aime ma Provence plus que ta » province, j'aime la France plus que tout! »

Il me souvient qu'aux fêtes de Pétrarque en Avignon, fêtes que la municipalité d'alors avait faites plus italiennes que françaises, Félix Gras, parmi tous ces toasts qui n'oubliaient rien que la patrie, porta seul un *brinde* au drapeau tricolore qui retentit dans nos cœurs. Le souvenir de cette initiative hardie vivra toujours chez ceux qui dans le Félibre artiste ont encore aimé le sincère républicain. Qu'en mémoire donc de cette journée les plis du drapeau tricolore ombragent la tombe de notre ami sur laquelle doit éternellement fleurir le laurier inséparable des vrais poètes.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

LE CLERGÉ DU PUY-DE-DOME

PENDANT LA PÉRIODE THERMIDORIENNE

ET SOUS LE DIRECTOIRE

(Suite et fin.)

Tout le canton de Billom est fortement surexcité par la loi du 4 brumaire. Les prêtres réfractaires circulent dans le pays au milieu d'une escorte protectrice de fidèles. A leur voix toute puissante se groupent réquisitionnaires et déserteurs, prêts à tous les coups de main. L'administration de Billom, « *épouvantée* » du sort que ses administrés lui réservent, implore du département un quintal de poudre et l'autorisation de mettre en état les pièces de canon qu'elle possède « *pour effrayer les fanatiques* ».

L'autorisation est accordée, car le voisinage d'Ambert cause de vives inquiétudes; on craint que la révolte ne se propage de proche en proche dans tout l'Est du département. La commune de Saint-Julien menace de se jeter sur Billom. Dans la nuit du 17 pluviôse, une centaine d'individus armés de sabres, marchant en ordre, tambours en tête, parcourent les rues du chef-lieu de canton, avec des injures et des menaces contre les administrateurs et contre les patriotes. On réussit cependant à les disperser sans avoir recours au canon.

Il ne se produisit dans la suite aucun conflit grave, mais

Digitized by Google

chaque jour était marqué par de sanglantes bagarres et des excès de toutes sortes (1).

Aubière qui, au point de vue politique, compte parmi les cantons les plus troublés, ne manque pas une occasion de protester contre les lois anticléricales.

Le 10 germinal an IV, un attroupement de déserteurs commandés par des réfractaires se contente d'aller, à tombée de nuit, briser les vitres des patriotes. Quiconque s'avise non pas même d'exécuter mais seulement de rappeler l'exécution de la loi de brumaire s'expose aux pires brutalités (2).

Les citoyens Verny et Clément, chargés par l'administration centrale de l'estimation d'un bien national provenant de la ci-devant frairie du Saint-Esprit, dans la commune du Broc, s'acquittaient paisiblement de leur tâche, quand une troupe furieuse les assaillit: « Ces jacobins, ces scélérats » dont la présence souillait le domaine. Les deux infortunés experts, meurtris de coups, laissant des poignées de cheveux aux doigts des femmes enragées, durent abandonner leurs opérations sous une grêle de pierres dont plusieurs les blessèrent grièvement (3).

Arrêter les prêtres coupables, auxquels d'innombrables complices donnaient asile, les conduire au chef-lieu à travers des populations hostiles, était non seulement très pénible mais aussi fort dangereux et le zèle des pouvoirs publics s'en trouvait considérablement atténué. Les gendarmes, même en grand nombre, réussissent rarement, leur capture faite, à la mener en lieu sûr. Les paysans indignés s'appellent, s'assemblent, s'arment, s'embusquent au coin d'un bois, le visage noirci pour ne pas être recon-

(1) L. 491. Séance de l'Administration municipale de Billom, le 5 frimaire an IV. Signé : Chaulby, pr., Galtier, Raymond, Piquard (?), Boisset, administrateurs ; Laroche, commissaire, et Vaurs (?) secrétaire. Arrêté du département, 17 frimaire an IV. — L. 491. 26 pluviôse. Lettre au ministre Cochon.

(2) L. 490. Aubière. Correspondance de la municipalité.

(3) L. 287. 2 thermidor an IV. Le Broc. — L. 491. Rapport et arrêté. — Envoi de la gendarmerie dans la commune du Broc.

Digitized by Google

nus, tombent à coups de fusil ou de faulx ou de pierres sur la maréchaussée, délivrent le captif et disparaissent (1). Les troupes envoyées après coup dans la commune incriminée se trouvent en présence de paisibles cultivateurs, contre la plupart desquels on ne peut relever aucune charge décisive; les poursuites traînent en longueur et aboutissent invariablement à des non-lieux ou à des acquittements ; on ne condamne guère que les contumax; les perquisitions demeurent vaines par la complicité ou l'inertie des agents locaux.

Comment les lois seraient-elles exécutées, quand à l'opposition du peuple s'ajoute la mauvaise volonté des fonctionnaires et que les rebelles échappent au châtiment ou ne sont frappés que de punitions dérisoires ?

Les agents locaux, tirés de la masse paysanne, sont par ce fait même des instruments défectueux. D'une ignorance lamentable, ils partagent le plus souvent les croyances et les préjugés de leurs compatriotes, souvent aussi ils redoutent leurs violences. Dans le premier cas, ils se font ouvertement ou clandestinement les protecteurs des réfractaires et des insoumis de tous genres ; dans le second, ils ne se montrent qu'en apparence les fidèles défenseurs de la Constitution, mais en réalité, ferment les yeux sur tous les abus, se déclarent impuissants devant l'unanimité de l'opposition. Le pouvoir central ne peut rien contre cette attitude. Les tribunaux refusent de sévir et en cas de rigueur insolite le délinquant a toujours la suprême et facile ressource de la fuite. Les révocations ne réussissent pas davantage : les officiers municipaux ne tiennent pas outre mesure à des fonctions que les circonstances rendent si difficiles; en outre, par qui remplacer les agents destitués ? Par d'autres moins obéissants encore. Souvent d'ailleurs, on n'en trouve pas. Quant aux jacobins, sur le zèle desquels on pourrait compter pour l'exécution des lois

(1) L. 287. 11 floréal an IV. Commune de St-Ours, village du Bouchet, enlèvement d'un réfractaire. Arrêté de l'Administration centrale.

Digitized by Google

relatives aux prêtres, ils sont fort rares dans le Puy-de-Dôme, le gouvernement n'en veut à aucun prix et ils ne tiendraient pas une journée devant la mauvaise humeur ou mieux l'indignation populaire.

Les plaintes abondent contre l'incivisme des municipalités. Nous avons déjà parlé des agents de Trézioux. Les officiers municipaux de La Montgie et de Malhat ne comprennent pas autrement qu'eux leurs devoirs. Ils refusent catégoriquement d'envoyer la liste des déserteurs et exécutent la loi de brumaire en laissant dire la messe dans leur propre maison par tous les insoumis du voisinage (1).

Le commissaire exécutif d'Olby fait part à Engelvin, délégué du département, de tous les déboires que lui donnent les administrateurs de ce canton — 19 germinal an IV. En vain, il les requiert à chaque heure de se conformer aux lois. Menaces et reproches restent sans effet. L'administration refuse d'enregistrer la loi du 4 brumaire et les règlements consécutifs, refuse de dresser la liste des nombreux prêtres réfractaires du ressort, refuse de poursuivre les déserteurs et réquisitionnaires qui, encouragés par cette attitude, font aux prêtres insoumis des escortes protectrices, se livrent envers les patriotes à des insultes et à des voies de faits. En pleine assemblée primaire, le fils et le neveu de l'agent municipal de Mabouzat criaient à tue-tête : « A bas la cocarde ! N'en faut plus ! qu'on nous laisse nos prêtres ! » et le bureau, dont le propre fils du président de l'administration était secrétaire, n'eut garde d'intervenir. Le commissaire exécutif est à plusieurs reprises injurié et poursuivi à coups de pierres. Devant la porte de la maison commune, l'arbre de la liberté a été coupé et remplacé par une superbe croix que, chaque jour, de pieuses mains ornent de fleurs.

Enfin, il est de notoriété publique que les administrateurs et le juge de paix ont solennellement promis de ne

(1) L. 286. 12 germinal an IV. Rapports et arrêté du département. — L. 496.

Digitized by Google

jamais faire exécuter les lois odieuses contre les prêtres et contre les réquisitionnaires (1).

Le Département, par arrêté du 20 germinal, destitue douze fonctionnaires du canton d'Olby, les dénonce à l'accusateur public et pourvoit à leur remplacement. Les remplaçants sont tous d'anciens fonctionnaires — agents nationaux, assesseurs, greffiers, maires, juges de paix — remarqués autrefois pour leur excessive modération. Le Département espère en vain que la destitution de leurs prédécesseurs leur sera d'un salutaire exemple.

Dans la commune du Broc, où les experts Verny et Clément ont été si maltraités, le directeur du jury entame une enquête et s'adresse d'abord aux administrateurs municipaux qui, tous, avaient assisté à la bagarre. Chose étrange ! ils n'ont reconnu personne et le directeur doit se renseigner au hasard des conversations. Mais, comme d'habitude, les suspects ont eu le temps de s'esquiver et on n'est pas près de les rattraper (2).

Les troubles continuent sans interruption durant l'an V, mais ne revêtent pas une gravité exceptionnelle, car la « vigilance » de l'administration se relâche de plus en plus. Les curés réfractaires officient sans encombre, dans la majorité des cantons, et particulièrement dans celui de Plauzat. Dans les communes de Saint-Vincent et de Ludesse, les agents Babut et Boudet assistent aux cérémonies ; ils serviraient presque la messe. Partout les cloches tintent, les processions se déroulent par les chemins, les fidèles innombrables chantent des hymnes (3).

La loi du 3 brumaire est censément en vigueur depuis près de deux ans.

(1) L. 286. Olby, 19 germinal an IV. — L. 498.

(2) Le directeur du jury d'Issoire, Cothon, au département du Puy-de-Dôme. — L. 491. 11 thermidor an IV. — L. 491. 15 thermidor. Lettre de l'Administration *cantonnière*, extra muros d'Issoire.

« Les experts ayant pu reprendre leurs travaux sans autre incident, on surseoit à l'envoi de la gendarmerie dans leur commune. »

(3) L. 289. 4e jour compl. V. St-Vincent-Ludesse. L. 289. 5e jour. V. Plauzat, St-Sandoux. — Cf. passim. Liasses 494 à 508.

Digitized by Google

III

Mépriser les lois, fouailler les patriotes, protéger les insermentés, se sacrifier pour eux, brutaliser leurs adversaires, cela ne suffit pas à la foi intransigeante de l'Auvergnat. Il lui faut encore purger le pays de tous les renégats, des judas, des hérétiques, en un mot des prêtres constitutionnels.

Cette colère, qui devait engendrer de si regrettables violences, a son explication, sinon son excuse, dans les textes mêmes, dans les pièces des procès intentés aux ennemis du clergé constitutionnel, dans les réponses des accusés. Le plus grand nombre ne veut voir dans les prêtres jureurs que des scélérats installés par les persécuteurs de la vraie religion, des traîtres vendus au Directoire. Mais, leur objecte-t-on, le culte de ces prêtres est identique, dans le fond, à celui des réfractaires, ils confessent la même foi, ils adoptent les mêmes dogmes. — Pas du tout, interrompt le paysan indigné, ils n'ont pas le costume ecclésiastique, ils ne sonnent pas les cloches, ils ne font pas de processions. — C'est que la loi le leur défend, mais leur religion est aussi sincère, aussi vive que celle des insermentés...

Paroles vaines! Jamais le paysan ne se décidera à considérer comme un représentant et un serviteur de Dieu ce prêtre républicain que l'ancien curé de la paroisse, réfractaire, lui dénonce comme un « fourbe » et un « impie ». Que le constitutionnel offre toutes les apparences de ferveur, qu'il possède toutes les qualités, qu'il déploie la plus séduisante éloquence, qu'il ait de la douceur, de la modestie, de l'abnégation, de la persévérance, toutes les vertus évangéliques, comment ces vertus que l'on se refuse systématiquement à reconnaître, pourront-elles contrebalancer l'influence toute puissante et séculaire de l'insermenté? Celui-là est venu depuis quelques mois ; celui-ci règne depuis

Digitized by Google

des années, il est du pays, il connait tous ses paroissiens, c'est lui qui les a baptisés, éduqués, confessés, mariés, lui qui a conduit au cimetière leurs parents, lui qui a conjuré par ses prières la grêle et les orages, c'est lui le conseiller et le souverain. L'autre n'est qu'un fonctionnaire et non pas l'oint du Seigneur. Le pouvoir civil l'a défloré en le touchant, sa soumission à la loi révolutionnaire lui ôte tout caractère sacré.

Suivre sa direction, c'est compromettre son salut, c'est risquer la damnation éternelle. Jamais une raison de convenance politique ne triomphera de ce sentiment. Défendre le prêtre réfractaire, c'est assurer son salut.

Le paysan ne peut pas croire que la bénédiction de l'assermenté soit aussi bonne que celle de l'insermenté, sa prière aussi efficace, son absolution aussi absolutrice. En suivant le culte du réfractaire, ce culte de deux mille ans, ce culte dans lequel il ne se rappelle pas avoir vu le moindre changement de forme, la moindre modification de rite, il est toujours sûr, absolument sûr de suivre la bonne voie, il en est sûr depuis son enfance, depuis des siècles, depuis les apôtres. Par le réfractaire, il est sûr du pardon de ses péchés, sûr de son salut, sûr de ne pas brûler éternellement en compagnie des hérétiques et des païens. Tandis qu'avec « l'autre », qui sait? Et puis, cette « trahison » répugne à sa fidélité tenace.

Nous verrons à quels excès cet attachement peut conduire : les impulsifs ou les fanatiques, ceux qui ne reculent pas devant le meurtre, s'efforceront par tous les moyens, d'écraser l'Eglise constitutionnelle comme un reptile venimeux. La plupart des autres, moins violents, se garderont de molester le prêtre constitutionnel, mais suivront le culte réfractaire, en dépit des lois, sans oser aller toutefois jusqu'à la révolte ouverte et retenus, le plus souvent, par des intérêts matériels. D'autres, moins convaincus de l'hérésie des prêtres constitutionnels, hésiteront cependant à rompre avec la tradition, la coutume,

Digitized by Google

les habitudes de leur enfance et des ancêtres. Il reste une infime minorité, cantonnée plus spécialement dans les villes et partagée en deux groupes : ceux qui suivent franchement le culte constitutionnel ; ceux plus rares encore qui n'en suivent aucun ou qui se rattachent à des religions autres que le catholicisme.

Sur l'Église constitutionnelle d'Auvergne à la fin de la Révolution, nous n'avons aucun document précis. Le nombre de ses ministres en fonctions dans le Puy-de-Dôme ne paraît avoir jamais été très grand. La plupart d'entre eux, incarcérés sous la Terreur et relâchés après Thermidor, se soumettent sans murmure et sont peu mêlés à la vie politique. Sans influence sur les populations, ils s'efforcent de soutenir une lutte loyale mais inégale contre le clergé insermenté, et si l'on entend quelquefois parler d'eux, c'est uniquement pour apprendre les tracasseries et les cruautés dont ils souffrent de la part des paysans et à l'instigation des réfractaires.

Dans une lettre, datée de germinal an III, l'abbé Poyet, curé constitutionnel de Montferrand, après avoir déploré les souffrances de son Église sous le régime jacobin, expose ses misères actuelles : « Une nouvelle persécution, d'un » genre différent, se prépare contre les prêtres constitu- » tionnels.... Les réfractaires reparaissent dans les parois- » ses, reprennent leurs fonctions, nous rendent odieux » au peuple plus que jamais en nous attribuant tous les » malheurs qu'éprouve la République. Nous sommes pour » ainsi dire seuls contre tout le monde. On loue, on achète » des locaux pour les réfractaires.... On se détache de nous » pour courir après eux. Ils disent à leurs partisans que » les prêtres *jureurs* (voici leurs termes) sont la cause de » la cherté des vivres et de toutes les peines qu'ils souf- » frent, ils ébranlent les plus affermis. Bientôt nous allons » nous trouver seuls pour nous. Le peuple est crédule et » il souffre réellement. *Nous craignons qu'il tourne sa* » *fureur contre nous* qui nous sommes sacrifiés pour lui,

Digitized by Google

» qui sommes ses meilleurs amis, qui ne voulons que son » bonheur spirituel et temporel. *La vérité que nous ne* » *cessons de lui répéter, loin de le frapper, ne fait que* » *l'irriter....* Est-il possible que ce peuple ignorant et » ingrat tout à la fois puisse ouvrir les yeux sur ses pro- » pres intérêts en entendant à chaque instant des impré- » cations contre nous, en voyant rebaptiser, remarier, re- » confesser, ceux qui l'avaient été par nous. C'est ce que » font tous les jours les réfractaires. Leur zèle est exter- » minant. Ils ne font de grâce ni à nous, ni à ceux qui » nous suivent et nous écoutent... Malgré la fureur de » nos ennemis, *nous ne nous écarterons jamais des règles* » *de la modération et de la charité.* La persécution ne » fera qu'ajouter à notre ardeur à défendre la vérité et la » justice. Nous serons toujours les amis de nos concitoyens » malgré eux.... Nous ne désespérons pas de leur dessiller » les yeux.... »

Cet espoir, formulé sans grande conviction, ne devait pas se réaliser, mais les craintes exprimées plus haut ne furent que trop bien remplies.

Partout le prêtre constitutionnel, abreuvé d'outrages, se vit contraint d'abandonner la place au réfractaire. A Châteaugay, le curé Bourlet est violemment chassé du presbytère; à Neschers, Courtade doit céder aux insultes et aux mauvais traitements; à Trézioux, aucun assermenté n'a pu se maintenir; à Isserteaux, l'abbé Béal ne reste qu'au péril de sa vie; à Sayat, l'abbé Maze trouve, un matin, la porte de l'église fermée et gardée contre son approche par une troupe de femmes menaçantes. L'adjoint veut faire ouvrir au nom de la loi, mais est obligé de reculer [27 frimaire an IV] (1).

La région d'Ambert est, naturellement, une des plus inhospitalières aux religieux assermentés des deux sexes. Parmi tous les excès dont ils furent victimes, injures,

(1) Cf. plus haut, émeutes à Neschers, Châteaugay, etc. — Pour Sayat, Cf. L. 286, 27 frimaire.

Digitized by Google

coups, pillages, l'événement le plus tragique et le plus significatif est l'assassinat de François-Caprais de Brignon, curé de Dore-l'Eglise.

Brignon avait à cette époque près de soixante ans. Esprit d'une haute culture et franchement libéral, ses collègues l'avaient délégué, en 1789, à l'Assemblée bailliagère de Riom, puis aux Etats Généraux. Après avoir voté la Constitution civile, modestement il était rentré dans sa paroisse; il y prêcha aux prêtres la soumission, aux paysans la tolérance, déplorant la persécution religieuse, que la révolte des ecclésiastiques ne faisait qu'exaspérer; il ne cessa de donner lui-même l'exemple de la plus entière obéissance aux lois de la Nation. Au commencement de 1793, il renonça à ses fonctions, suivant le vœu des conventionnels. En dépit de cette attitude modèle, il fut déclaré suspect par les jacobins et emprisonné plusieurs mois à Ambert. Revenu à Dore après la détente de thermidor, il reprit avec un infatigable zèle la direction spirituelle de sa chère paroisse, espérant cette fois que ses efforts vers l'apaisement aboutiraient. Ce noble cœur comptait sans le fanatisme des populations et sans la haine intransigeante des réfractaires. Sa soumission à la République l'avait irrémédiablement compromis aux yeux des montagnards, et les insermentés, vindicatifs, ne lui pardonnaient pas de condamner leur rébellion par la grandeur de sa conduite et le libéralisme de ses idées. Les paysans du Livradois, surexcités par les insoumis, imaginèrent contre Brignon les plus mesquines et les plus odieuses vengeances. On l'accusa, cet homme de bien, de la dispersion des Joséphines, de dénonciations contre les réfractaires, des poursuites contre Bravard; pas de lâchetés, pas de crimes dont ne fût chargé ce renégat, dont la présence sacrilège à l'autel était un constant outrage à Dieu. Ce prêtre qui avait trahi ses frères, ce Judas qui avait vendu son Maître, donnait la nausée aux dévotes du pays. Sa patience, sa mansuétude tout évangéliques,

Digitized by Google

achevaient d'exaspérer ces saintes filles, et, furieuses, elles ne se lassaient pas d'exiger qu'il rendît les clefs de l'église à un plus digne; elles allaient par bandes saccager son jardin, hurler sous ses fenêtres les pires menaces; lui, trop généreux pour déserter son poste, résigné à l'injustice et à l'outrage, attendait illusoirement qu'une lueur de raison éclairât ces âmes égarées et touchât ces cœurs farouches (1).

Un soir d'hiver — 28-29 brumaire an IV (19 au 20 novembre 1895) — une dizaine de misérables, barbouillés de noir, leurs vastes chapeaux enfoncés jusqu'aux yeux, surgirent des bois et vinrent, à la faveur de l'ombre, cerner la maison de Brignon. Ils n'attaquèrent pas furieusement, brusquement, dans un moment d'exaspération, non. Après avoir posté des sentinelles aux issues, ils frappent à la porte et disent à la servante, éveillée en sursaut, qu'un malade demande à Maples les prompts secours de l'abbé. Toinon, défiante devant cette troupe sinistre qu'elle distingue mal dans l'obscurité, hésite à aller ouvrir. Les bandits s'impatientent et, dédaignant alors toute précaution, font sauter la porte à coups de poutre. Dans le voisinage, des fenêtres s'ouvrent, puis se referment précipitamment sous la menace des sentinelles. Toinon crie au secours; mais une balle siffle à ses oreilles et coupe net sa voix épouvantée. Elle court chez son maître. Le curé s'habille en hâte, quand des mains brutales l'étreignent; des voix féroces le somment de rendre l'argent volé à la Constituante, l'argent dont on a payé son serment, ses dénonciations, ses espionnages. Le pauvre prêtre, dont les ressources sont plus que précaires, a un louis dans sa poche, il le donne; il donne ses clefs et on le traîne, en bonnet de nuit et pieds nus, par la maison, du grenier au rez-de-chaussée; on fouille partout, et cha-

(1) Nous résumons ici les pièces de l'enquête (L. 496). L. 286. Entre autres calomnies, on accusait Brignon d'être vendu aux républicains. Les femmes, comme dans toutes les affaires religieuses de cette époque, jouèrent ici le principal rôle.

Digitized by Google

que bandit choisit à son gré (trois couverts, deux cuillers à ragoût, deux gobelets, le tout en argent, une montre en or, quatre pistolets d'arçon, deux fusils, un sabre, des cannes à épée, des couteaux, des mouchoirs, un chapeau et un manteau neuf, des serviettes...); puis, d'une poussée, les misérables jettent Brignon dans la cuisine et, à bout portant, l'abattent d'un coup de feu.

A qui s'en prendre de ce meurtre lâche? Que saisir de précis au milieu des bavardages aussi féconds que ridicules des commères du voisinage? Où trouver les coupables? La servante Toinon, affolée par la terreur, n'a pu rien reconnaître sur ces ombres masquées et barbouillées. Le jury garda sept accusés, dont une religieuse, une accoucheuse, un *grand maïrien* (qui ne sait pas signer), une cultivatrice, un communaliste, une denteleuse, une sans profession : soit deux hommes et cinq femmes... Les commères d'imagination prétendaient, il est vrai, que le crime était l'œuvre de femmes déguisées en hommes.

Le 24 vendémiaire an V, tous les prévenus furent renvoyés, faute de preuves (1).

On n'a pas partout recours à ces moyens sommaires contre les constitutionnels. Les gens de La Sauvetat se piquent même de légalité : ils demandent à Barre, leur agent municipal, de convoquer une assemblée extraordinaire pour délibérer sur « certains » vœux. Barre rédige complaisamment un « Avis au public » qu'il proclame au son du tambour. L'assemblée se réunit, et des citoyens y présentent une pétition tendant à les délivrer de la présence perturbatrice et insupportable du constitutionnel Duclos. Barre acquiesce à cette demande et, au nom de ses concitoyens, réclame à Duclos les clefs de l'église; il l'invite ensuite à se retirer pour éviter les discussions et les discordes dont il est la cause : « Vous êtes ici, lui

(1) L. 286. Brumaire. — L. 496. — De Vissac, p. 293, dossiers 1094-1100.

Digitized by Google

» dit-il, en présence de votre souverain. Le peuple sou-
» verain ne veut pas de vous ; je ne veux pas connaître
» d'autre loi que la sienne. » — Duclos proteste qu'il n'a jamais intentionnellement troublé la paix publique, qu'il s'est soumis à la loi du 7 vendémiaire et a reçu, en conséquence, la liberté d'exercer le culte. Les habitants répliquent : « Nous n'entendons pas nous opposer à la loi
» invoquée par le citoyen Duclos ; mais ce que nous exi-
» geons de lui n'est en somme qu'une manifestation de
» de la liberté dont nous tenons à jouir dans l'exercice de
» notre culte. »

Devant la résistance légitime, mais téméraire, de Duclos, la foule s'exaspère et se trouve bien sotte d'user d'arguments. Inutile, se dit-elle, de passer par quatre chemins ; si le constitutionnel ne remet pas les clefs et les insignes sacerdotaux, il n'y a qu'à les prendre. Quelques patriotes indignés veulent s'opposer. Il s'ensuit une épouvantable bagarre où les républicains, en trop petit nombre, sont fort maltraités. Un citoyen, Dabert, est frappé d'un coup de poignard et sa femme abattue d'un coup de feu. Deux officiers de santé vont leur apporter des soins : les vainqueurs les arrêtent, les menacent de mort ; quelques-uns commencent l'assaut de la maison Dabert. Les deux blessés parviennent péniblement à se sauver avec l'aide de leur famille. Tous les patriotes prennent la fuite, abandonnant leurs biens à la fureur des énergumènes qui les saccagent. Que fait l'agent municipal ? Indécis et inquiet du côté de ses supérieurs et du côté de ses administrés, il se tient coi et laisse aller les choses au gré des amis des réfractaires.

Le Département se sent impuissant à réprimer les désordres. Faire des poursuites, c'est achever d'irriter la population. D'ailleurs, qui poursuivre ? Tout le monde n'est-il pas coupable ? Le Département décide d'essayer, cette fois, les moyens de la douceur, de la persuasion, de la conciliation, par l'entremise d'un bon citoyen, Imbert

Digitized by Google

oncle, « qui réunit aux lumières de l'expérience un senti-
» ment bien profond d'attachement à la République. »

Cette « puissante ressource » n'obtient pas plus de succès que les demi-rigueurs tentées autre part, et l'abbé Duclos renonce de lui-même à des fonctions aussi dangereuses qu'inutiles [floréal an V] (1).

Les habitants de Châteldon demandent aussi à s'assembler pour décider si la ci-devant église de Paslières restera ouverte ou sera fermée. L'Administration municipale délègue deux de ses collègues, Vata et Delaire, pour présider l'assemblée. Une foule nombreuse les attend sur la place de Paslières et expose sa plainte : de l'avis de tous les pétitionnaires, le citoyen Bort, ministre assermenté, est un homme sans conduite, dont l'immoralité constitue un perpétuel scandale et un danger. Les deux délégués pénètrent dans l'église où Bort officie en présence d'une centaine de femmes. Quelques jeunes gens se tiennent debout et couverts, cherchant à troubler le service divin « par leur effronterie »; ils se rendent aux raisons des commissaires et quittent le sanctuaire. La messe finie, le prêtre se retire fort ému, emportant les objet sacrés. Plusieurs habitants sont chargés de l'accompagner et répondent de sa sûreté. Les commissaires se disposent ensuite pour entendre les récriminations de l'assemblée : « Nous
» voulons bien un ministre du culte, disent les uns, mais
» nous le voulons doué de mœurs pures, en état de rap-
» peler le citoyen à ses devoirs et de le faire marcher
» dans le sentier de la vertu, et non un homme qui sue
» le crime.... » — Les partisans du curé constitutionnel, au contraire, s'écrient : « Protégez, soutenez les petits
» contre l'aristocratie et l'impiété des riches qui se cou-
» vrent aujourd'hui du manteau de la religion pour nous
» diviser et nous amener à une guerre civile. » Conciliants, les délégués montent en chaire et, dans un long

(1) L. 289. 12 floréal an V. Décision du Département. — L. 490. Rapports. Avis au public. Protestations de Duclos.

Digitized by Google

discours, exhortent les citoyens au calme; ils terminent par la lecture de la loi du 7 vendémiaire an IV, sur la police et l'exercice des cultes. Les peines qui y sont énoncées contre les perturbateurs paraissent produire une certaine impression de crainte sur l'auditoire. Les administrateurs font ensuite évacuer l'église, se mettent au seuil et recueillent les suffrages des entrants au sujet de la fermeture ou de l'ouverture : 115 voix se prononcent pour la fermeture de l'église et 96 pour l'ouverture. En conséquence de ce vote, les commissaires ordonnent à l'agent de retirer la clef de l'église et de venir la déposer le jour même à l'Administration de Châteldon.

Celle-ci, pour maintenir le calme à Paslières, élabore un arrêté par lequel elle laisse le citoyen Bort-Mambrune libre de continuer l'exercice de son culte ailleurs que dans l'église, sous la sauvegarde et la surveillance de l'agent.

Le Département ne pouvait ratifier cette mesure « illé» gale et impolitique : illégale, en ce qu'elle autorisait les » gens à délibérer sur l'exécution d'une loi; impolitique, » parce qu'elle tendait à fomenter des troubles religieux » *en accordant aux partisans des insermentés* la ferme» ture d'édifices réservés aux prêtres soumis ». — L'arrêté de Châteldon est donc déclaré nul; l'église est remise à la disposition des fidèles du prêtre Bort, contre lequel on ne relève que les « *calomnies* » sans fondement de ses ennemis. Des poursuites seront dirigées contre le commissaire exécutif de Châteldon, contre les jeunes gens qui ont tenté naguère de troubler l'office et contre tous ceux qui pourraient désormais porter atteinte au libre exercice du culte (7 pluviôse an V).

Le 25 pluviôse, l'Administration de Châteldon répond qu'elle a fait exécuter ces ordres et chargé l'agent et l'adjoint de Paslières de veiller à la tranquillité, « qui d'ailleurs n'avait jamais été troublée que par l'ouverture de cet édifice ».

Ainsi, dans une des rares communes où une notable

Digitized by Google

partie des habitants suit le culte des assermentés, les pouvoirs publics et le vieux parti catholique se coalisent contre eux.

Remarquons qu'ils sont poussés par des raisons très différentes : les autorités constituées ne paraissent, en effet, tenir à aucune espèce de prêtres, pas plus insoumis que soumis, et ont reconnu explicitement « que la pétition de » fermeture *est une manœuvre de malintentionnés qui,* » *à l'approche des assemblées primaires, cherchent à fo-* » *menter des troubles* pour inquiéter et fatiguer le peuple, » *courbé sous le poids de la plus affreuse misère* (1) ».

Quoi qu'il en soit, le culte constitutionnel, mal établi dans le Puy-de-Dôme et n'y trouvant aucun soutien, était destiné à une disparition totale et prochaine.

IV.

Après le 18 fructidor, le Directoire renouvelle contre les ecclésiastiques infidèles les lois les plus rigoureuses. Tout prêtre insoumis, tout prêtre qui, assermenté ou non, commettra la moindre infraction aux lois de la République sera sur-le-champ déporté. Il est intéressant de constater comment les administrateurs et les habitants du Puy-de-Dôme parviennent à atténuer et à éluder des prescriptions aussi formelles et contribuent ainsi largement à rendre la victoire du pouvoir provisoire et superficielle.

Nous avons déjà noté l'activité et le zèle officiels du Département dans la publication, l'affichage, la proclamation des lois fructidoriennes. Mais il s'agit de les appliquer. Pour découvrir et arrêter les coupables, l'autorité a deux moyens renouvelés de la Terreur : l'*interception des lettres* et les *visites domiciliaires*. En conséquence, les lettres

(1) L. 492. Extrait du registre des délibérations de Châteldon. — Séance du 1er pluviôse an V. — Rapport de Delaire et Vata. — Arrêté de Châteldon. — Arrêté du Département. — Réponse de Châteldon.

Digitized by Google

venant de l'étranger ou y allant sont soumises à un examen sévère : « Cette surveillance a pour but d'arrêter les rela-» tions criminelles des émigrés et celles bien aussi dan-» gereuses des prêtres... Elle a aussi pour but de connaî-» tre leurs projets... afin de purger le sol de la République » de ceux qui auraient eu la témérité d'y rentrer... » ; de connaître aussi leurs complices de l'intérieur. Cette surveillance avait été d'abord confiée aux commissaires des cantons frontière. On pensait ainsi, en centralisant ce service, le rendre plus efficace ; les commissaires qui en étaient plus spécialement chargés devaient, semble-t-il, y acquérir de l'expérience et y apporter d'autant plus d'attention que pour cette surveillance ils ne pouvaient plus compter sur leurs collègues de l'intérieur. Mais, les suspects apprirent vite à éviter les bureaux frontière, à déguiser de plus en plus habilement leurs titres et leurs relations. D'ordinaire, ils employaient des intermédiaires qui se faisaient passer pour marchands. Les commissaires de la frontière, privés des connaissances locales indispensables, étaient facilement dupés ; les réclamations incessantes des commissaires de l'intérieur démontraient toute l'insuffisance du procédé. Ceux-ci furent donc chargés de l'examen des correspondances. Ils ne devaient pas se borner à dresser procès-verbal de la lettre saisie pour l'envoyer au ministre de la police, mais ils devaient y joindre tous les renseignements possibles sur l'auteur de la lettre et ses correspondants, chercher les auteurs des anonymes, déchiffrer les cryptogrammes (1).

A la date du 22 fructidor an V, le ministre de la police écrit au commissaire du département du Puy-de-Dôme ; il s'étonne « du peu d'activité donné à une mesure aussi salutaire » que l'interception et la vérification des lettres, mesure dont les derniers événements, dit-il, décuplent le

(1) L. 543. Messidor an VII — juin 1799. Note sur le mode de surveillance à exercer sur les correspondances. — Bourguignon. — L. 543. 9 germinal an VII. Lettre du ministre de la police : Deval.

Digitized by Google

prix. Naturellement le commissaire répond qu'il va faire les plus grands efforts pour secouer l'inertie des autorités locales. Peine perdue ! Des lettres timbrées de Billom et d'Aurillac et allant à l'étranger ne sont arrêtées qu'à Clermont. Le ministre invite le commissaire du Puy-de-Dôme à rappeler ses collègues de Billom et d'Aurillac à leurs devoirs, à prendre sur eux, sur leur moralité et sur leurs opinions politiques, sur le directeur des postes, les renseignements les plus détaillés pour en conclure leur négligence ou leur infidélité (1).

Le commissaire du département se multiplie et envoie aux cantons circulaires sur circulaires, en vain. Le commissaire d'Aigueperse « paraît ignorer les dispositions de » ces circulaires et on n'a aucune preuve qu'il y ait satis» fait jusqu'à ce jour. »

Rappels à l'ordre, révocations, rien n'y fait. Partout et toujours à Clermont-Ferrand, Ambert, Ardes, Besse, Billom, Issoire, Lezoux, Maringues, Montaigut, Riom, Tauves, Thiers, on se heurte à la même inertie incurable. Les velléités de zèle s'éteignent vite et plusieurs commissaires cantonaux déjà las écrivent au ministre pour « savoir » s'ils doivent continuer la surveillance prescrite (2) ».

L'interception des lettres entraînait d'ailleurs des retards préjudiciables aux affaires publiques et à une bonne administration. On en revient donc, partiellement, au système d'autrefois : Les lettres venant de l'étranger sont expédiées directement au ministre par les bureaux frontière, qui interceptent en même temps celles venant de l'intérieur. Les commissaires cantonaux sont de nouveau déchargés de cette besogne, sauf ceux qui ont reçu des instructions particulières.

Des correspondances saisies dans le Puy-de-Dôme de-

(1) L. 543. 22 fructidor an V — pluviôse an VI — germinal an VI et an VIII. — Correspondances diverses.

(2) 8 germinal an VIII. Lettre du commissaire central du Puy-de-Dôme à ses collègues des cantons.

Digitized by Google

puis 1791 il ne reste qu'une liasse d'une centaine de lettres peu intéressantes. La négligence et la mauvaise volonté sauvèrent les plus compromettantes ; ajoutons-y la ruse : Clermont fut pendant toute la Révolution « l'en- » trepôt d'où les gens de la montagne retirèrent leurs » lettres par l'intermédiaire de voituriers et de commis- » sionnaires ». Ce procédé était bien connu, pourtant il fonctionna à toutes les époques. Beaucoup de ces lettres sont de véritables palimpsestes, écrites à l'encre ordinaire, puis entre les lignes avec du jus d'oignon. La plupart ne contiennent que des nouvelles de famille, des envois et des demandes d'argent. A mesure qu'on se rapproche de l'an VIII, les prières de revenir au pays sont de plus en plus fréquentes : autre preuve de la tranquillité du département et de l'indulgence des autorités (1).

Quand, par hasard, ces lettres fournissent des renseignements précieux, les mesures prises, par la suite, pour s'assurer des suspects manquent totalement de vigueur et par conséquent de succès. Parmi ces mesures, les plus redoutables, en apparence, furent les visites domiciliaires.

Ici encore, il ne faut pas se laisser prendre aux formules officielles, aux termes rigoureux, aux protestations ampoulées.

Dans un arrêté du 25 messidor an VI, l'administration du Puy-de-Dôme ne sait comment exprimer toute l'ardeur de son zèle, et prend toutes les précautions les plus étroites pour procéder aux visites prescrites. A la réception de cet arrêté, les cantons paraissent également animés de sentiments enthousiastes, perquisitionnent, verbalisent, correspondent avec le Département en d'interminables rapports. Ces mesures, semble-t-il, auront enfin un résultat (2) !

(1) Lettre du 2 messidor an VI. — Lettre du commissaire du Puy-de-Dôme au ministre de la police, 6 brumaire an VIII.

(2) L. 291. 23 messidor an VI. Comme exemples piquants d'arrêtés cantonaux. Cf. ceux de *Combronde*. — Comme procès-verbaux types ceux de *Châteldon*.

Digitized by Google

Qu'on en juge. A Thiers, le 1er thermidor an VI, l'administration municipale se réunit en séance extraordinaire : « Jalouse de s'empresser... à concourir à l'anéantissement » des ennemis de la République... , considérant qu'elle ne » saurait mettre trop de promptitude à l'exécution de » l'arrêté sur les visites domiciliaires..., qu'il lui importe » de donner des preuves non équivoques du zèle et du » civisme dont elle a toujours été animée.... » arrête qu'il sera procédé le lendemain même aux visites et en règle minutieusement les détails.

Cet empressement vous ravit et vous avez hâte de connaître les procès-verbaux des visites. Ils sont fort amples et abondants, pour arriver à cette conclusion brève : Les visites n'ont amené la découverte d'aucun individu suspect (1).

Mais peut-être n'y avait-il pas en effet de suspects. Voyons ailleurs. Le commissaire de Mauzun écrit au Département : « Il y a dans le canton de Mauzun bien des prêtres réfractaires qui font un mal infini, qui exagè- » rent nos défaites, qui découragent les conscrits, ils ne » cessent de courir nuit et jour, faisant entendre partout » où ils passent, qu'il n'y a de repos et de bonheur à espé- » rer que dans le rétablissement de la royauté....

» J'ai fait avec la plus grande exactitude et la plus grande » célérité et le plus grand secret les perquisitions... elles » ont été *infructueuses* (2). »

Au Montel-de-Gelat, les visites sont aussi vaines ; de même à Monton, de même à Neschers, de même à Salveranges, de même partout. Quelquefois, les commissaires chargés des visites perquisitionnent dans des maisons non suspectes, mais se gardent bien de mentionner au procès-verbal cet excès de zèle [Randan, 15 thermidor an VI] (3).

(1) L. 542. Extrait des registres de l'administration municipale du canton extérieur de Thiers, 1er thermidor VI. — Procès-verbaux des visites.

(2) L. 541. 29 fructidor an VII. Lettre du commissaire de Mauzun.

(3) L. 541. 3 vendémiaire an VIII. Procès-verbaux de Neschers, du Montel, de Monton. — Randan, 15 thermidor an VI.

Digitized by Google

Ce fait est du reste isolé. Au contraire, les témoignages de négligence et de désobéissance abondent et l'Administration se plaint sans cesse de longs retards dans l'envoi des procès-verbaux. En dépit des plaintes, nombre de cantons passent outre et ne font aucun compte rendu.

Le commissaire de Riom explique (15 thermidor an VI) que malgré le retard, les mesures n'en ont pas moins été *strictement* exécutées. Du reste, la commune de Châteaugay, seule suspecte, a été seule visitée... sans succès. Il ne laisse point ignorer en terminant que : « ...depuis le 30 messidor, » les agents et les adjoints retenus chez eux par les tra- » vaux de la campagne, ne paraissent pas à l'administra- » tion, ne s'étant point encore rendus à la séance pério- » dique qui devait avoir lieu aujourd'hui.... (1) ».

A Ravel, les visites ont dû être retardées (10 fruct. an VI) parce que la force armée est venue très longtemps après l'arrêté. Détail piquant ! Parmi les commissaires perquisiteurs, l'administration de Ravel a nommé l'adjoint de Glaisne « prêtre exerçant le culte qui s'est refusé à poursuivre ses confrères (2) ».

Ailleurs, les excuses manquent tout à fait de netteté. L'administration de Pionsat « ....ne sait pas par quelle » *fatalité* l'arrêté départemental du 23 messidor n'est par- » venu que le 18 messidor et... ». Peu importe, puisque les visites ne donnent aucun résultat. Tout ce que nous savons, c'est que s'il y a peu d'émigrés et de nobles, en revanche les réfractaires pullulent (3).

Les lenteurs apportées à l'exécution des visites donnent aux suspects le temps de se mettre à l'abri. Des gendarmes vont à Saint-Georges arrêter le prêtre Lachaze ; l'agent municipal leur dit qu'il est parti depuis longtemps ; les gendarmes fouillent néamoins sa maison et... ne le trouvent point. De même à Queuilhe, le prêtre Gervais, du Sal.

(1) L. 542. Riom, 15 thermidor an VI.
(2) L. 542. Ravel-Salmeranges, 10 fructidor an VI.
(3) L. 542. Pionsat, 22 thermidor an VI, 6 thermidor an VI.

Digitized by Google

a pris son essor; de même à Montaigut, en l'an VI et en l'an VII, à Marsac, à Maringues, à Latour, à la Roche-Blanche, les réfractaires, avertis assez tôt, se dérobent (1).

Un incident survenu dans la commune de Combronde en dit long sur l'organisation des visites et sur l'état d'esprit des exécuteurs. L'agent municipal de Prompsat trouve, contrairement à tout le monde, que l'administration va trop vite en besogne. C'est une *trahison !* Il s'en plaint au commissaire de Combronde en termes plus qu'amers : « C'est horrible et dégoûtant tout à fait qu'un agent ne » sache pas quand il doit avoir des visites dans sa com- » mune; ça tombe entièrement dans l'irrégularité et dans » l'effronterie qu'un agent ne sache pas quand il doit avoir... » Est-ce que les agents ne doivent pas savoir tout ce qui » se passe?.... Pourquoy les mande-t-on si ce n'est pour » les trahir aux séances décadaires.... Qu'on ne s'avise » plus de venir dans ma commune sans que je le sache... » Quoi, un agent être aux champs et les étrangers être dans » les maisons de ses habitants, ce n'est pas poli et ça ne » fait pas honneur parce que les trahisons, tout le monde » les détestent. — Salut et fraternité. — Debard. »

De telles lettres étaient si peu rares qu'on ne s'en offusquait qu'à moitié. Le commissaire de Combronde envoie à l'insolent une réponse pas trop méchante, un véritable cours de civisme à l'usage des conseillers municipaux :

1° L'agent aurait pu tout au moins cacheter son poulet. — 2° La Constitution ayant centralisé les pouvoirs au canton, il n'y a rien d'extraordinaire à ce que les délégués remplissent leurs fonctions sans consulter les agents ou adjoints. — 3° Vous criez à la violation de votre territoire, mais les administrations ayant été autorisées à choisir des commissaires exécuteurs, puisque nous n'avons pas été choisis, ni vous ni moi, consolons-nous.

4° « Le nom de paroisse s'est évanoui ainsi que le

(1) L. 341. Manzat, 24 messidor an VI; Montaigut, 17 thermidor an VI; Marsac, 17 thermidor an VI.

Digitized by Google

» despotisme des vieux curés. Dans ce temps-là, un » seigneur conservait à main armée le lièvre qui brou- » tait dans sa terre, et le curé le confessionnal qu'en- » graissaient ses ouailles... Vous ne voudriez pas, citoyen » administrateur, voir revivre les cens, les dîmes qui » ruinaient jadis Prompsat... Ne vous plaignez plus, je » vous le répète, de vos collègues visiteurs, quitte à faire » comme eux lorsqu'on vous délèguera de semblables » fonctions dans leurs communes. »

Et le commissaire termine ainsi son sermon à la brebis égarée :

« Je ne vois, citoyen administrateur, rien qui puisse » appuyer les plaintes que vous m'avez faites, nos supé- » rieurs auprès desquels vous m'annoncez vouloir les pro- » duire n'y attacheront rien de sérieux ; ils aimeront, » comme moi, à voir régner entre nous l'union qui est la » force des corps politiques, et sur leurs remontrances » vous rentrerez au bercail que vous ne devez jamais » quitter (1). »

Ainsi, pas plus que l'interception des lettres, les visites domiciliaires n'aboutissent au résultat attendu. Mal organisées, faites seulement le jour, prévues longtemps à l'avance (2), ces perquisitions restent à l'état de demi-mesures, ne reçoivent qu'une demi-exécution, assez pour être vexatoires, pas assez pour être utiles. L'administration départementale ne peut rien pour rendre effectif le zèle le plus souvent platonique des commissaires de cantons. Ceux-ci, complices ou non des délégués, ne parviennent pas à secouer leur négligence et à réprimer leur mauvaise volonté. Du reste l'ignorance, pour ne pas dire autre chose, des administrateurs locaux, est déjà une garantie d'échec (3).

(1) L. 541. Combronde. L'agent de Prompsat au commissaire de Combronde, 21 thermidor an VI. — Réponse du commissaire.

(2) Cf. Lettre du commissaire de Mauzun citée plus haut.

(3) Dans la séance de l'Administration centrale du 24 floréal an VII, « sur l'obser- » vation d'un membre que le public était souvent averti des délibérations que l'Admi-

Digitized by Google

Quand quelque réfractaire se laisse prendre à des moyens si redoutables en apparence et si évitables en fait, on se demande s'il n'est pas privé de sens ou s'il ne l'a pas fait exprès. Les prisonniers ne courent pas d'ailleurs un bien grand danger. Les tribunaux du Puy-de-Dôme, fidèles à leur vieille tactique, se montreront pleins d'indulgence, toutes les fois que cette indulgence ne sera pas compromettante et pourra s'étayer de prétextes plus ou moins spécieux.

Le curé d'Échandelys (commune de Saint-Germain-l'Herm), François Pallasse, qui avait échappé aux recherches pendant la Terreur, grâce à la complicité des autorités et à la protection des paysans, s'était fait fort maladroitement prendre le 20 avril 1796. Bien malgré elle l'administration du canton avait ordonné le transfert du prêtre au chef-lieu. En attendant la voiture qui devait l'emporter, Pallasse fut logé dans la chambre du guichetier. La nuit venue, Pallasse jeta son matelas par la fenêtre et se précipita lui-même d'une hauteur de 18 pieds; le guichetier tira au hasard un coup de fusil; le fugitif ne fut pas rejoint.

Arrêté de nouveau en septembre 1797, près de Billom, Pallasse fut enfin traduit devant le tribunal criminel. Les magistrats excédés, empêtrés dans les règlements contradictoires, renvoyèrent le prévenu devant l'administration centrale. Celle-ci, bien que Pallasse n'eût pas tout à fait soixante ans, au lieu de le condamner, suivant la loi stricte, à la déportation, l'envoya en réclusion dans sa famille.

Dans la même séance, 27 brumaire an VI (17 nov. 1797), l'abbé Raynaud fut mis en surveillance à Reignat, son pays natal (1).

» nistration avait prises pour des affaires dont le succès dépendait du secret, on a arrêté » qu'il serait tenu par le secrétaire général un *registre* particulier où seraient inscrits » les arrêtés qu'elle prendrait pour les affaires de sûreté ».

L. 293, 24 flor. VII. Nous n'avons pas vu ce registre.

(1) De Vissac, p. 314. Dossiers 1078-1296. — P. 317. Dossier 1291.

Digitized by Google

L'administration paraît invariablement aussi bienveillante que le Tribunal criminel. Après avoir réclamé à grands coups d'arrêtés l'exécution formelle des lois, si, par malheur, quelque gendarme trop zélé saisit un prêtre, le Département le relâche à peu près blanchi, effaçant ainsi d'une main ce qu'elle prescrit de l'autre.

La seule victime des « persécutions » de l'an VI dans le Puy-de-Dôme fut l'abbé Jean Bernard et certes, ni l'Administration, ni le Tribunal criminel n'y mirent la moindre âpreté.

Jean Bernard de Beaumont, curé de Thuret, âgé de 63 ans, revint d'exil en 1796. Après la loi du 19 fructidor, il demanda un passeport de déportation, mais au lieu de partir se cacha à Beaumont. Dénoncé et pris le 13 décembre il fut avec deux autres prêtres déféré au Département. Il était loisible de supposer, d'après le passeport, que Bernard avait effectivement quitté la France mais pour y revenir presque aussitôt. Dans ce cas, il était assimilé à un émigré rentré et passible de la peine de mort. S'il prouvait n'avoir pas fait usage de son passeport, Bernard retombait sous le coup de la loi de fructidor et devait être déporté. Mais comment faire valoir cette preuve? La procédure était très confuse sur ce point que l'Administration seule avait charge d'éclaircir. Le Tribunal criminel fatigué de cette perpétuelle ingérence administrative renvoya l'affaire devant le corps législatif.

Mauvaise inspiration et funeste pour le prévenu ! Le Directoire, informé, blâma le Tribunal pour excès de pouvoir et fit casser sa décision; il blâma le Ministre de la Justice d'avoir soumis une question aux Cinq-Cents directement sans la faire passer par le Directoire; il déclara enfin que le cas de Jean Bernard relevait de la seule autorité administrative.

Le malheureux Bernard, qui, traduit d'abord devant le Département, n'aurait eu qu'à présenter sa preuve pour être aussitôt relâché, fut après l'intervention du Directoire

Digitized by Google

considéré comme émigré rentré et conduit devant la Commission militaire, à Lyon. Il refusa une deuxième fois de prêter serment et fut fusillé le 25 juin 98 [an VI] (1).

Le prêtre Bernard est donc une victime, non du zèle anti-ecclésiastique des autorités du Puy-de-Dôme, mais bien de ces éternelles et ridicules animosités de pouvoirs, de ces jalousies de fonctionnaires, de cette organisation incomplète qui sont une des plaies de l'époque.

En l'an VI, le Département du Puy-de-Dôme condamna cependant à la déportation 4 prêtres, tous insermentés, tous insurgés contre les lois de la République. Le premier, Tabry, réfugié dans la commune de Sayat, ne cessait depuis deux ans et demi de persécuter les ministres constitutionnels; un autre, Etienne Chaboissier, ex-curé de Champeix, résidant à Saint-Etienne-sur-Usson, était en relation avec les bandes de la Ganse-Blanche; un troisième, Claude Vallé, de Saint-Remy, avait mené diverses émeutes contre les républicains. Les accusations portées contre eux étaient trop formelles et trop graves; l'Administration, bon gré mal gré, ne pouvait que requérir l'exécution stricte de la loi (2).

Les cas n'étaient pas toujours aussi simples. Le prêtre Jean Spinouse menacé à son tour de déportation présenta au Département (25 vendémiaire an VI) une pétition où il déclarait n'avoir jamais été fonctionnaire public salarié, ni dénoncé. L'Administration municipale de Riom affirme le 3 brumaire que Spinouse a exercé publiquement son ministère dans les communes voisines. Cependant on ne relève aucune dénonciation sur les registres. Le Département, perplexe, se confie enfin aux assertions de la municipalité et enjoint à Spinouse de prendre un ordre de route pour

(1) De Vissac 317. D. 1306. — L. 290. 9 ventôse VI. Arrêté du Directoire relatif à Jean Bernard. Exposé de l'affaire.

(2) L. 290. 15 niv. VI. Tabry. — L. 290. 27 pluv. VI. Chaboissier. — L. 290. 28 pluv. VI. Cl. Vallé. — L. 291. 9 fruct. VI. — W.-R. Modène, natif de Nascos, non naturalisé est renvoyé chez lui.

Digitized by Google

sortir du territoire de la République. Spinouse réclame de nouveau et prétend fournir les preuves de ses dires. Le Département lui accorde avec justice un sursis d'une décade. Spinouse présente alors à Riom un certificat de non exercice signé de plusieurs citoyens et de l'ancien curé de la commune de Theilhède (15 frimaire). La municipalité, non seulement ne veut tenir aucun compte de cette pièce, mais encore reproche en termes grossiers à l'Administration centrale d'avoir accueilli une pétition suspecte. Le Département se contente de faire à la municipalité de Riom quelques remontrances « paternelles ». Dans sa délibération du 3 nivôse suivant, l'Administration municipale de Riom considère Spinouse comme sujet à la déportation pour deux motifs : « 1° parce qu'il a été » fonctionnaire public ; 2° parce que n'eût-il été que sim- » ple ecclésiastique elle prétend que les dispositions des » lois des 21 et 23 avril 93 et celles consignées dans la » lettre du Ministre de la police du 3 brumaire dernier » lui sont applicables en ce que la loi et la décision du » Ministre comprennent également et sans exception tous » les prêtres qui n'auraient pas prêté le serment confor- » mément à la loi du 14 août 92. »

Pour la question de fait, point de difficulté ; le Département « *est sûr* » que Spinouse a exercé des fonctions publiques et tombe sous le coup des lois susdites (1). Mais il y a une question de droit. La municipalité de Riom prétend que tout prêtre, fonctionnaire ou communaliste, est astreint au serment. Le Département admet une autre interprétation et soutient que si Spinouse n'avait jamais exercé le culte, il pouvait se dispenser du serment et ne serait pas sujet à la déportation, à moins qu'on ne le considère comme perturbateur et qu'on ne lui applique la loi de fructidor. Mais ce n'est pas le cas.

La loi du 14 août 92 exige le serment de tous les Français « recevant traitement ou pension de l'Etat ». Les lois des 21 et 23 avril 93 déclarent, il est vrai, déportables « TOUS

Digitized by Google

» les ecclésiastiques séculiers ou réguliers, frères convers, » lais, qui n'ont pas prêté le serment ». L'Administration du Puy-de-Dôme sous-entend : tous les ecclésiastiques *recevant traitement ou pension.* Telle est certainement l'opinion du ministre dans sa lettre du 3 brumaire. Comment présumer en effet « que le législateur ait voulu » infliger des peines aux simples prêtres pour n'avoir pas » prêté un serment qu'il n'avait jamais exigé d'eux? » Du reste dans différentes lettres le ministre s'exprime ainsi : « Examinez si le prêtre dont il s'agit n'a été assujetti à » aucun des serments prescrits par les lois relativement » aux prêtres, lois qui n'ont jamais concerné que les prêtres » fonctionnaires publics, salariés ou pensionnés et ceux » qui sans être pensionnés avaient droit et qualité pour » toucher une pension. »

Donc, plus de doute, tout prêtre communaliste, c'est-à-dire non exerçant, insermenté, ne peut être déporté que d'après la loi du 19 fructidor contre les citoyens perturbateurs de l'ordre public (1).

Pour ce qui est du prêtre Spinouse, considéré comme fonctionnaire public, il lui sera accordé un délai d'une quinzaine pour sortir du territoire français. Spinouse obéit-il? Nous ne savons. En tous cas, dans le Puy-de-Dôme la plupart de ses collègues se dérobent facilement à cette formalité. Les complices, les asiles ne leur manquent pas; au besoin les bandes royalistes les accueilleront. Qu'ont-ils à craindre? Les visites domiciliaires sont peu dangereuses, les tribunaux indulgents, l'Administration sans haine; pendant que les municipalités et le Département se débattent au milieu des faits contradictoires, des

(1) L. 290. 9 nivôse an VI. 29 déc. 97. Dans cette longue délibération le Département ne développe pas les preuves de la culpabilité de Spinouse, fonctionnaire public. Il les affirme.

En revanche il s'étend longuement sur le différend qui s'est élevé entre lui et l'administration de Riom et le qualifie avec une bienveillance « paternelle » de malentendu. L'éclaircissement du malentendu tient plusieurs pages du registre. Ces conflits, parfois grossiers, n'étaient pas rares dans le Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

interprétations diverses ou se querellent âprement pour des questions de clocher, des formules douteuses, des mots hasardeux, les prisons mal fermées laissent fuir les prévenus. Et dehors, les populations émues des misères de leurs bons prêtres ne reculent devant aucun sacrifice pour les soustraire à la contrainte des lois. Rien ne peut éteindre leur zèle ; la reprise des rigueurs en fructidor ne fait que marquer la reprise de la résistance, des hostilités entre le pouvoir et l'habitant.

La commune de Durmignat, canton de Montaigut, était à cette époque le théâtre de faits singuliers, que les habitants interprétaient comme une marque de la faveur divine. Depuis plus d'un an les guérisons miraculeuses se multipliaient, des apparitions avaient surgi, des tempêtes avaient été conjurées par les reliques. Ces prodiges émanaient d'une chétive fille de cultivateur, Antoinette Perrier, en qui l'imagination populaire voyait l'incarnation de sainte Anne. Elle avait prophétisé tous les événements de la Révolution et la misère du paysan tant que durerait le Directoire ; elle déclarait la guerre impie, ainsi que le payement des impôts ; elle affirmait que les prêtres constitutionnels étaient des suppôts de Satan ; des anges lui étaient apparus, pleurant sur les souffrances des réfractaires, la conjurant de les soutenir et de ranimer la foi du peuple. La *Sainte* avait autour d'elle des disciples dont la plus exaltée était Françoise Olivier ; elle les envoya, suivant les ordres sacrés, dans les villages voisins, convoquer les paysans pour la nuit de Noël. Six cents personnes se réunirent à son appel dans la pauvre église de Durmignat. Du haut de la chaire, sainte Anne lança l'anathème sur les fonctionnaires de la République, sur le gouvernement du démon. Et la foule convaincue se sentait envahie d'une pieuse indignation ; elle frémissait, prête au martyre, pour le salut de la religion. Chacun s'en vient alors au pied de l'autel, s'agenouille devant Antoinette Perrier, pose les mains sur l'Evangile, jure de renoncer à la Nation et

Digitized by Google

à la Loi, accentue ce serment d'un énergique : A bas la République !

La scène se poursuivait lorsque parut le citoyen Duranthon, agent municipal, le seul administrateur du canton qui osât tenter de rétablir l'ordre. Le moment était critique en effet ; l'écharpe tricolore ne constituait pas une sauvegarde ! On le vit bien ! Les disciples de sainte Anne s'élancèrent toutes griffes dehors, lacérèrent indistinctement l'écharpe, emblème odieux, et le municipal, représentant de l'enfer. La mère et la sœur de Duranthon, éplorées, s'interposèrent entre la foule et la victime. Les fanatiques se ruèrent sur elles et quand enfin la garde nationale fut parvenue à disperser l'émeute « l'agent et ses deux courageuses protectrices gisaient couverts de graves blessures ».

Le lendemain, 6 nivôse an VI, des mandats d'arrêt furent lancés contre les principaux coupables, « contre les » fanatiques liberticides qui ne reconnaissaient pas l'auto- » rité de la République, mais seulement celle de Dieu, » comme si la loi de l'Etat n'était pas celle de Dieu ! » Antoinette Perrier, Françoise Olivier et deux hommes furent arrêtés ; les deux hommes s'évadèrent. Le Tribunal de Riom les condamna par défaut à 8 ans de fers et les deux femmes à 8 ans de réclusion. Ces dernières se pourvurent en cassation et l'affaire fut renvoyée le 12 floréal an VI devant le Tribunal de l'Allier (1).

Plus l'Administration semble mettre de vigueur à l'exécution des lois, plus la population met de rage à l'entraver.

En prairial an VI, la brigade de Rochefort battait vainement la campagne pour s'emparer des réquisitionnaires et des réfractaires. Comme d'habitude, les recherches restaient vaines par la mauvaise volonté des administrateurs et des habitants. Les gendarmes apprirent cependant la

(1) De Vissac, p. 366. D. 1325-1328. Archives départementales. L. 497. Emeute et soulèvements.

Digitized by Google

présence de deux prêtres à la cure de Nébouzat ; ils s'y rendirent. Michel Lassalas, agent municipal, les accompagnait sans enthousiasme ; il garda les chevaux durant la perquisition. Les réfractaires Vincent et Beauregard sont enfin découverts « cachés dans un caveau fait exprès » ; on les saisit, on les ligotte, on va les emporter. Mais la foule s'amasse, les femmes pleurent, gémissent, crient « au secours ! » tombent en crises à la vue des ecclésiastiques si ignominieusement ficelés. Peu rassurés, les gendarmes se dégagent avec peine et se hâtent vers Rochefort. A peine ont-ils fait un quart de lieue, qu'une bande les atteint, plus de 150 personnes armées de faulx, de fourches, de bêches. « La servante des curés, Madeleine Gauthier, brandit un peloton de fil pour châtrer les gendarmes *(sic)* » (1). L'attaque commence à distance par des coups de pierres ; le brigadier L'Hermite est grièvement blessé ainsi que le gendarme Calendrier. Marie Lassalas, sœur de l'agent, interpelle violemment son frère qui, pour réponse, se sauve à toutes jambes. Cependant la brigade résiste ; elle se voit promptement cernée par tous les paysans d'alentour ; il en vient d'Olmont, des Pradines, du Pont-des-Eaux, même de Saint-Bonnet. Les gendarmes déchargent leurs pistolets sur les agresseurs, lâchent les abbés et piquent des deux sur Rochefort, poursuivis longtemps par deux gros mâtins et obligés de crier sur leur passage qu'ils courent après des voleurs. Les deux curés sauvés sont triomphalement portés à Nébouzat par une foule en délire.

Suivant l'usage, l'Administration centrale envoya dans la commune rebelle 40 fantassins et 10 cavaliers commandés cette fois par le commissaire du Département, Fraisse, en personne. Les poursuites paraissent vivement menées sans grand résultat : une nombreuse partie de la population s'est en effet enfuie, le reste garde le silence.

(1) L. 498.

Digitized by Google

On lance huit mandats d'arrêt contre 3 hommes et 5 femmes. Seules, Marie Gauthier et Jeanne Bourdier sont saisies par les gendarmes de Tauves et de Rochefort. L'accusation portée contre elle est des plus graves : « provocation à la révolte armée et attaque contre l'autorité par un attroupement de plus de quinze personnes. » Le 20 frimaire an VI Marie Gauthier est acquittée comme n'ayant pas fait partie du rassemblement, mais Jeanne Bourdier est condamnée à 16 ans de réclusion et 6 heures d'exposition sur la place de Riom. La sentence fut confirmée par le Tribunal de Cassation. Les contumax, jugés en vendémiaire an VIII en pleine époque de clémence, encoururent néanmoins : les 3 hommes 16 ans de fers, les 3 femmes 16 ans de réclusion (1).

Aux portes mêmes du chef-lieu, dans la banlieue de Clermont, les réfractaires pullulent et déjouent toutes les poursuites. Quelques-uns (parmi lesquels, Armillon, Cordemoy, Serres et Bourgoignon) se mettent à la tête de leurs partisans et vont à plusieurs reprises briser les fenêtres du juge de paix et de l'adjoint de Chamalières. Les cultivateurs de Royat et des environs leur donnent asile et prêtent leurs granges pour l'office divin. Des processions parcourent même les champs (2).

(1) L. 291. 29 prairial an VI. — Arrêté du département. De Vissac, p. 392. D. 1501-1508.

(2) L. 492. Corresp. diverses. Messidor VI. — Rapport du Commissaire de Chamalières :

.....

« Armillon prêtre qui, avant le 18 fructidor exerçait sans avoir obéi aux lois, le » culte publiquement dans la section de Royat, taille : 5. p. 2 p., gros, replet, figure » *assez jolie, mais infiniment bête, par conséquent très fanatique*, menant » même dans ses retraites une conduite assez licencieuse.

» Cordemoy, sexagénaire, qui chez lui exerce en cachette le culte.

» Serres, ex-chanoine à Chamalières, y fait aussi des tournées... *il est aussi fort* » *peu spirituel*, il exerce parfois, soit dans des maisons particulières soit dans des » granges.

» Bourgoignon, 28 à 30 ans, se fit ordonner quelque temps avant le 18 fructidor...

.....

NOYER-DUBOUY.

Digitized by Google

Comme on le voit, les réfractaires ne se contentent pas de « souffler la révolte et l'incivisme », ils mettent à l'occasion la main à la pâte.

L'un d'eux (Serres), surpris vers onze heures du soir par l'agent municipal d'Aubière et trois hommes de la garde sédentaire, est sommé de se rendre. Pour toute réponse, l'abbé tombe à grands coups de bâton sur la garde. Des déserteurs accourent et l'aident à s'esquiver. Le lendemain, les mêmes déserteurs vont couper cent ceps de vigne dans une propriété de l'agent.

L'Administration d'Aubière organise alors des patrouilles nocturnes, ordonne aux aubergistes de cesser leur commerce dès neuf heures du soir. Le Département installe quinze hussards aux frais de la commune (6 germinal VII).

Le lendemain, on le supplie de retirer la force armée, car l'ordre est complètement rétabli ; les principaux auteurs des troubles, l'abbé Serres et le déserteur Bouveix, ont pris la fuite ; on désignera leurs complices, pour que ces mauvais citoyens supportent tous les frais.

Le Département se fâche : s'il a envoyé la force armée, « ce n'est pas seulement pour rétablir la tranquillité pu» blique... mais aussi pour arrêter les... déserteurs... et » réfractaires... et prêtres sujets à la déportation... Que » la commune profite donc de son séjour pour faire de » bonne besogne ».

La municipalité insiste à plusieurs reprises pour l'évacuation ; le Département persiste et ordonne aux hussards de rester à Aubière jusqu'au 11 germinal (1). Le résultat est d'ailleurs parfaitement vain.

A la fin de l'an VII, les gendarmes nationaux sont toujours victimes de leur zèle. La brigade de Pontgibaud, emmenant quatre prisonniers, est assaillie à la gorge de

(1) L. 490. 4 germ. VII. Rapport de l'agent d'Aubière. — 5 germ. VII. — Séance extraordinaire de l'Administration d'Aubière. — 8 germ. VII. Arrêté du Département. — 7 au 8 germ. VII. Correspondance entre le Département et Aubière.

Digitized by Google

La Goutelle par une centaine d'hommes bien armés. Le brigadier tire son sabre, mais dix fusils le couchent en joue ; Fontaine saisit son pistolet, mais un vigoureux coup de canon sur le poignet le force de lâcher l'arme. En fin de compte, les gendarmes se voient contraints de renoncer à leur capture. La brigade de Pontaumur se met à la poursuite des assaillants, réussit après mille dangers à en prendre un, mais doit l'abandonner presque aussitôt.

Vingt-cinq fantassins, dix gendarmes et quinze cavaliers, envoyés à Saint-Pierre-Roche, sous les ordres du commissaire civil Perdraux, sont tenus d'y rester jusqu'à ce que « les quatre individus enlevés lui soient rendus, et notamment le prêtre Suchet ». Elle risquait d'attendre si longtemps, que l'Administration lui donna bientôt l'ordre de réintégrer Clermont sans nulle proie (1).

Le mal paraît sans remède, d'autant plus que rien ne peut triompher de la mauvaise volonté des pouvoirs locaux. Les lois fructidoriennes, les destitutions, les exhortations ne transforment en aucune façon l'esprit réactionnaire et clérical des administrateurs cantonaux.

Pierre Ducrohet, président de l'Administration d'Ennezat, refuse, le 1er pluviôse an VI, le serment de haine à la royauté. Il tolère, sous ses yeux, l'exercice du culte par des prêtres insoumis. Dans son canton, Amable Joseph, agent de Chappes, protège ouvertement les réfractaires ; les habitants de cette commune ont saccagé les biens nationaux acquis par des Clermontois et maltraité les acquéreurs, sans que l'agent daigne intervenir. Gabriel Cohade, agent de Saint-Beauzire ; J. Roubin, adjoint des Martres, ont une conduite analogue.

Tout le canton de Montaigut-le-Blanc est administré par des fonctionnaires de même genre, qui injurient sans cesse et tout haut et le gouvernement et la loi. Bard, le fameux agent de la Sauvetat, s'est fait une rigoureuse

(1) L. 293. 29 floréal VII. Procès-verbal du brigadier de Pontgibaud. — Arrêté du Département.

Digitized by Google

obligation de contredire le Département, surtout en ce qui touche aux lois contre les ecclésiastiques.

L'Administration centrale se contente le plus souvent de remontrances, et ne destitue les coupables qu'à la dernière extrémité. Dans une population essentiellement réactionnaire, où dénicher des fonctionnaires fidèles, et d'ailleurs comment les soutenir? En désespoir de cause, on se rabat sur de pauvres diables parfaitement ignorants et parfaitement passifs. Le commissaire civil Bourlin, en mission à Plauzat et à Authezat, dont les administrateurs ont été à vingt reprises mis à pied, nous révèle que les nouveaux fonctionnaires sont de braves gens sachant à peine signer leur nom, et si bêtes que, pour n'importe quelle affaire, il vaut mieux s'en rapporter aux gendarmes et ne tenir aucun compte de la municipalité (1).

Ainsi, la politique anti-cléricale du Directoire a subi dans le Puy-de-Dôme un échec complet. Non seulement on n'a pu à aucune époque empêcher l'exercice clandestin du culte réfractaire, mais même on n'a jamais pu réprimer les manifestations publiques. Les fêtes religieuses et patronales sont invariablement le signal de toutes sortes d'excès contre-révolutionnaires; ces fêtes patronales ou baladoires, qu'avant 1789 les prêtres eux-mêmes voulaient supprimer à cause des désordres auxquels elles donnaient lieu, sont suivies, depuis thermidor, avec plus d'affectation et d'enthousiasme que jamais (2). Les mesures prescrites sans ardeur par l'Administration centrale trahie par les autorités inférieures, se brisent contre l'opposition irréductible des cantons ruraux.

L'inconstance de la politique du Directoire à l'égard du catholicisme est la première cause de son insuccès. Le peuple ne s'explique pas ces alternatives de rigueur et de de clémence, et n'y voit qu'une manie intermittente et intolérable de persécution. A qui faire remonter la faute

(1) L. 490. Messidor Vs. Rapport de Bourlin en mission à Authezat.
(2) Cf. *passim*. Rapports de tous les commissaires civils.

Digitized by Google

de cette inconstance, sinon à l'irritante opposition des réfractaires envers le gouvernement républicain? Tandis que les ministres des autres cultes s'abstiennent soigneusement de toute ingérence politique et respectent scrupuleusement le régime de la liberté, le clergé romain profite de cette liberté pour combattre avec un nouvel acharnement et le pouvoir et la loi. D'où colère du Directoire et reprise, peut-être maladroite, des mesures terroristes. Le Gouvernement, après s'être reconnu impuissant à imposer ou à défendre le clergé constitutionnel, l'a abandonné à ses propres forces, s'est interdit d'intervenir dans la lutte entre la religion de la constitution civile et la religion des insoumis. Il fallait continuer franchement et sans réticence ce régime de neutralité; exiger l'obéissance stricte aux lois de la part de tous, mais sans revenir aux lois d'exception contre le catholicisme romain. Il fallait présider impartialement à la concurrence des divers cultes, réprimer avec fermeté les désordres causés par l'indocilité des prêtres réfractaires, sans proscrire leur religion qui était celle de la majorité. Cette proscription ne pouvait qu'exaspérer davantage les passions populaires, susciter un élan de fanatisme, imposer aux administrations un surcroît de besogne matériellement et moralement impossible à accomplir. En reprenant, sous un gouvernement régulier, des lois révolutionnaires que la Terreur n'avait pu faire triompher, on place les départements dans une déplorable alternative : ou bien ils appliquent ces lois envers et contre toute la population, et alors c'est une révolution qui recommence; ou bien, et c'est ce qui se passa, se sachant vaincus d'avance et voulant sauvegarder la paix publique, ils ne font qu'un simulacre d'exécution, se voient obligés de reconnaître encore une fois leur impuissance. Cet aveu achève de déconsidérer le Directoire, gouvernement trop prétentieux, entreprenant mais débile, et accroît d'autant l'audace et la volonté des réactionnaires.

Dans le Puy-de-Dôme, en particulier, l'opposition clé-

Digitized by Google

ricale a été d'autant plus violente que le groupe des catholiques romains englobait l'immense majorité de la population et se trouvait pour ainsi dire seul. Ailleurs, la multiplicité des cultes, réduits à la condition de sociétés privées en concurrence pénible, amenait un équilibre des forces religieuses, éminemment favorable à la République. Ici, au contraire, peu ou point de protestants, peu ou point de juifs, peu ou point de rationalistes, une infime minorité de constitutionnels. Le clergé romain est tout puissant, triomphant dans le peuple et dans les administrations cantonales. L'Administration centrale, intimidée, non sans raison, par cette influence énorme, privée en outre de moyens suffisants, n'a jamais pu, à aucune époque, vaincre la turbulence du parti réfractaire. Même avec plus d'énergie et des ressources, exiger de lui la simple obéissance était bien difficile; exiger sa disparition était une dangereuse entreprise et impossible.

De sa lutte contre le pouvoir, ce parti est sorti très fort et revendiquant plus haut que jamais ses anciens privilèges, et d'abord le droit aux manifestations extérieures du culte, appuyé par le vœu de la majorité des habitants.

Le désir de cette victoire tient dans l'âme auvergnate une place presque exclusive; aussi, un changement de régime sera-t-il d'autant mieux accueilli qu'il y donnera plus de satisfaction. Le Consulat se contente de rétablir la liberté des cultes. Mais bientôt Bonaparte — dans un intérêt personnel — rétablira, aux dépens des cultes rationalistes, la suprématie du catholicisme romain. Nous serions étonnés que, bien au-dessus de toutes les considérations politiques et même économiques, le Concordat n'ait pas valu à l'Empire les félicitations des habitants du Puy-de-Dôme et transformé leur soumission en attachement.

AUZELET.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ESPAGNE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'Espagne a eu, au XVIe et au XVIIe siècle, une période d'admirable activité intellectuelle. Sa gloire littéraire a précédé celle de la France et les théories morales de ses grands théologiens ont préparé dans une large mesure le mouvement philanthropique du XVIIIe siècle (1).

La culture espagnole a toujours été d'ailleurs aristocratique et catholique, faite pour un petit nombre, asservie à l'orthodoxie, et par conséquent de caractère conservateur et traditionaliste.

Elle alla en déclinant pendant le règne de Charles II; aucun effort sérieux ne fut tenté pour la relever avant l'avènement de Charles III, mais de 1760 à 1808 s'opéra dans toutes les parties de l'enseignement public un énergique et patient travail de rénovation, qui avait amené de réels progrès, lorsqu'il fut arrêté net par l'invasion française.

En 1760, l'Espagne n'avait presque pas d'écoles élémentaires. Quelques couvents de Franciscains et de Récollets avaient ouvert des cours de latinité, la jeunesse provinciale venait encore dans les séminaires ecclésiastiques étudier le latin, au risque d'entendre beaucoup de théologie. Les Universités, trop nombreuses et trop pauvres, distribuaient en des cours moroses et interminables, un en-

(1) HINOJOSA. Influencia que tuvieren en el derecho publico de su patria, y singularmente en el derecho penal los filosofos y teologos españoles anteriores à nuestro siglo. Madrid, 1890, in-8°.

Digitized by Google

seignement suranné sans valeur scientifique. Les Jésuites possédaient quelques grands établissements comme le Collège impérial de Madrid, et faisaient de bons humanistes. On eût cherché vainement dans toute l'Espagne un cours de sciences naturelles, ou de philosophie, ou d'histoire, ou même de droit castillan.

En 1808, le vieil édifice scolastique était éventré de toutes parts. On avait établi des écoles primaires, des asiles pour orphelins, des ouvroirs, des écoles d'apprentissage. N'osant encore organiser un enseignement officiel, Charles III avait du moins fondé des instituts modèles destinés à donner l'exemple des réformes. Les Universités avaient été reconstituées en 1772 et en 1807. Le grec, l'hébreu, l'arabe avaient retrouvé des chaires, le droit national avait repris le pas sur le droit romain, l'enseignement des sciences expérimentales était entré dans les Universités. A côté de ces grands corps toujours réfractaires aux nouveautés, le roi avait encouragé les progrès d'un enseignement nouveau, d'allure plus scientifique et plus moderne. Les *Sociétés économiques des amis du pays* ouvraient des cours et des laboratoires, traduisaient les meilleurs ouvrages étrangers, publiaient des livres nouveaux, distribuaient des encouragements à tous les travailleurs.

La médecine et la chirurgie cessaient d'être des routines et prenaient le caractère de sciences. L'enseignement des Beaux-Arts était fondé. Enfin, au-dessus des Universités, des grandes écoles, des écoles libres, le roi avait créé et doté de nombreux et magnifiques instituts scientifiques, littéraires et artistiques qui auraient honoré les pays les plus civilisés.

I. *Ecoles élémentaires (Escuelas de primeras letras).*

L'honneur d'avoir songé à instruire le peuple revient à l'Église.

En 1600, un noble aragonais, D. José Calasanz, chape-

Digitized by Google

lain du cardinal Colonna, fonda l'ordre des Escolapios qui s'installa à Moya (Catalogne), en 1683.

Plusieurs congrégations de femmés, les Dominicaines, les Franciscaines, les Augustines, les Carmélites s'étaient vouées à l'enseignement des filles. En 1650, une congrégation française, la Compagnie de Marie, s'installa à Barcelone. Un ordre dit des Bethléemites fut créé à Guatemala en 1660, par Pierre de Béthencourt, pour développer l'instruction primaire en Amérique; en 1687, l'ordre comptait 27 maisons au Pérou et en Nouvelle-Espagne (1).

Cependant les progrès furent très lents. Les Escolapios, introduits en Catalogne en 1683, ne pénétrèrent en Castille que sous Ferdinand VI; les maitres ne présentaient aucune garantie de savoir et les méthodes étaient aussi cruelles que rudimentaires. Larruga écrit qu'il n'y avait dans les écoles ni plan, ni méthode, ni discipline, et considère les rentes qui leur sont léguées comme de l'argent perdu (2).

D. Lucas Maria Romero del Barrio n'est pas moins sévère. Au bout de deux mois d'école, « l'enfant n'a encore appris qu'à connaitre sa place », puis on lui donne une planche avec les lettres, et il reste six heures par jour à considérer ces caractères qui sont pour lui du chinois; comme les lettres ont des noms étranges, qui ne correspondent pas à leur valeur en composition, l'enfant met six mois à apprendre à épeler, prononce mal, et comme il a été très battu, est dégoûté du livre avant de savoir lire — (les magisters avaient pour axiôme que la *letra con sangre entra*). Les méthodes pour l'enseignement de l'écriture et du calcul ne sont pas meilleures; on abrutit l'enfant sans profit, l'enseignement qu'il reçoit est sans valeur éducative (3).

(1) V. de La Fuente. Hist. de las Univ. III. p. 148.
(2) Larruga. Memorias. 26, p. 249.
(3) Archivo de Alcala. Instr. pub. Leg. 119. — Nov. Rec. VIII. I. 7.

Digitized by Google

D. Diégo de Torres, professeur à l'Université de Salamanque, fait une peinture désespérante des écoles castillanes. « A cinq ans, mes parents me mirent une petite serviette à la main et me clouèrent dans le cœur la crainte du maître, l'horreur de l'école, la peur perpétuelle des coups et autres angoisses que la bonne éducation impose aux innocents enfants. Je payai sur mes fesses ma science de la lecture, l'écriture me coûta bien des coups de poing et bien des soufflets et je restai dix ans dans cet Alger, captif pendant cinq ans de Pedro Rico, ainsi s'appelait le comite de cette galère (1). »

Charles III entreprit, en 1771, de mettre un peu d'ordre dans cette anarchie. L'Etat espagnol ne pouvait songer à se faire instituteur ; il prétendit du moins exercer un contrôle sur l'enseignement. Le droit d'ouvrir une école n'appartint plus au premier venu. Le candidat magister dut être vieux chrétien (2) de naissance légitime, de bonne vie et mœurs, et fournir une attestation du juge ecclésiastique constatant qu'il avait été interrogé sur la doctrine chrétienne. Il envoyait des modèles de son écriture et des compositions de calcul à la Congrégation de Saint-Cassien de Madrid, et sur le rapport de cette commission, le Conseil de Castille lui conférait le droit d'enseigner (3).

Le 22 décembre 1780, un décret royal supprima la Congrégation de Saint-Cassien et la remplaça par *le Collège académique du noble art des études primaires*, qui décerna désormais les grades (4).

Le 25 décembre 1791, des écoles royales furent créées dans chacun des huit quartiers de Madrid, et placées sous la direction du Conseil.

(1) Vida y aventuras. Madrid 1792, in-8°.

(2) Los que entraren en la hermandad de S. Casiano sean habidos y tenidos por honrados, de buena vida y costumbres, cristianos viejos sin mezcla de mala sangre u otra secta, con apercibimiento que a los maestros que faltaren y contravinieren a esto se los castigara severamente. — Nov. Rec. VIII. I. 1. — 1er sept. 1743.

(3) Nov. Rec. VIII. I. 2, 11 juillet 1771.

(4) Id. ibid. Loi. 3.

Digitized by Google

Mais les instituteurs libres se trouvaient tyrannisés ; il leur était défendu d'afficher des annonces en dehors de leur quartier, excepté à la Fête-Dieu et les jours de fête ; défendu de mettre sur leurs annonces des exemples d'écriture qui n'auraient pas été faits par leurs élèves, ou des lettres ornées qu'ils n'auraient pas dessinées eux-mêmes ; défendu de se soutirer les élèves les uns aux autres ; défendu d'avoir un gérant ; défendu de se servir de modèles gravés qui n'auraient pas été approuvés par le Collège académique (1). Le Conseil lui-même finit par proposer au roi de revenir à la liberté de l'enseignement. Un décret du 11 février 1804 permit à tout diplômé du Conseil d'exercer son art dans n'importe quel quartier, bourg ou village, et le laissa libre de s'agréger ou non au Collège académique. Les examens étaient gratuits et se passaient à Madrid devant une commission dirigée par le président de la Junte de charité. Au mois d'avril de la même année, le roi attribua la présidence de la commission au corrégidor de Madrid, et décréta la création de jurys régionaux dans les villes capitales de province ; pour subvenir aux dépenses de ces commissions, le prix de l'examen fut fixé à 200 réaux. L'enseignement comprenait la doctrine chrétienne, l'écriture, la lecture, l'arithmétique, la grammaire et l'orthographe castillanes (2). Le Collège académique ne tarda pas à disparaître (3) et les magisters ne dépendirent plus que du Conseil.

Les lois étaient sages et libérales, mais les progrès de l'enseignement étaient contrariés par le manque de ressources, par l'indifférence générale et, dans certains pays, par l'hostilité des pouvoirs locaux.

La situation des maîtres restait très précaire. Leurs maigres ressources ne suffisaient pas pour les faire vivre. La paroisse de Cornella, en Catalogne, offrait à son ma-

(1) Id. ibid. Loi. 4.
(2) Archiv. de Alcala. Inst. pub. Leg. 119. — Nov. Rec VIII, I, 7.
(3) Nov. 1806. — Archiv. de Alcala — *loc. cit.*

Digitized by Google

gister 137 livres (1,812 rs) par an (1). Zamora donnait au sien 2 réaux par jour, moitié moins qu'aux journaliers employés à la prison (2). Beaucoup d'instituteurs étaient réduits à la mendicité.

Les parents comprenaient peu le prix de l'instruction (3),

Les maîtres étaient l'objet d'une surveillance aussi jalouse qu'inintelligente. Le directeur de l'école du Christ, à Fontarabie, ayant placé un étendard au-dessus de la porte de l'école, la ville le dénonça à la junte de Guipuzcoa, qui renvoya l'affaire au corrégidor (4).

Peu à peu, l'attention publique s'éveilla. En fondant les colonies de la Sierra-Morena, le roi déclara l'école gratuite et obligatoire pour tous les enfants des colons (5).

En 1795, les Cortès de Navarre décrétèrent l'enseignement obligatoire et établirent dans chaque commune un surintendant des écoles, choisi parmi les anciens alcaldes (6).

En 1800, une Académie royale d'éducation fut fondée à Madrid.

Des plans de réforme de l'enseignement primaire furent présentés au Conseil de Castille par D. Torquato Rovio de la Riva en 1798, par D. Juan-Antonio-Gonzalez Canaveras en 1801, par D. Fulgencio Palet en 1808 (7).

A mesure qu'on avance, les idées des réformateurs se précisent et prennent un tour plus pratique. On voit même poindre l'idée de laïciser le personnel enseignant. Romero del Barrio veut que l'enseignement ait une valeur

(1) Diario de Barcelona, 16 mai 1802.

(2) Duro. Hist. de Zamora. III, p. 230.

(3) Campomanes. Discurso sobre la educacion popular de los artesanos, cap. IV, p. 147.

(4) Guip. instruido, vº escuelas. 1771.

(5) Ferrer del Rio. Hist. del reynado de Carlos IIIº. III, p. 182.

(6) Quadernos y Leyes, 1795, p. 172.

(7) Arch. d'Alcala, instruccion pub. leg. 119.

Digitized by Google

morale et cherche à préparer pour l'avenir de bons chrétiens, de bons citoyens et de bons pères de famille (1) ; Canaveras demande que le français soit enseigné ; Palet propose la création d'un enseignement agricole ; D. Juan de Diaz Andujar, deuxième rédacteur de la *Gazette*, obtient en 1806 la permission d'imprimer les œuvres élémentaires de Pestalozzi, et le 18 octobre de la même année, D. Francisco Wortel, capitaine au régiment suisse de Wimpfen, ouvre une école pestalozzienne qu'il dirigera lui-même, et fonde une *Société des amis de Pestalozzi* (2).

Si l'enseignement des garçons avait été si longtemps négligé, on pense bien que les filles avaient été plus oubliées encore. Peu s'en fallait, qu'à ce point de vue l'Espagne ne fût un pays barbare. Dans les montagnes de Burgos, les femmes qui ne savaient ni filer, ni tisser, étaient employées comme bêtes de somme (*pasiegas*), et si Larruga condamnait cet usage, c'était par des raisons économiques, la femme la plus robuste ne portant guère que le quart de la charge de l'âne le plus faible (3).

Le 11 mai 1783, le roi ordonna l'établissement de trente-deux écoles gratuites de filles à Madrid, et engagea les villes de province à imiter cet exemple. Les fillettes devaient apprendre les prières de l'Eglise, le catéchisme, les maximes de la pudeur et de la bonne conduite. On leur enseignerait la couture, la broderie, la dentelle, le filet ; on les habituerait à se présenter à l'école avec des vêtements propres et à s'y comporter avec modestie et tranquillité (4). Ce programme n'avait rien de bien révolutionnaire et fut cependant mal accueilli ; les autorités locales ne marquèrent aucun empressement pour ouvrir des écoles de filles. A Santander, un particulier voulut faire preuve d'initiative, il loua une maison pour y installer l'école ; il

(1) Arch. d'Alcala, *loc. cit.*
(2) Arch. d'Alcala, *loc. cit.*
(3) *Memorias*, 26, p. 222.
(4) Nov. Rec. VIII, I, 10.

Digitized by Google

devint l'objet de la haine des habitants, et on l'expulsa presque violemment de la maison qu'il avait louée (1).

En 1788, la Junte de charité de Toro obtint du roi une subvention de 3,000 rs; mais, dans les écoles qu'elle établit, les petites filles n'apprenaient qu'à filer la laine (2).

En 1789, la petite ville d'Orduña voulut avoir une école de filles : elle organisa un concours pour avoir une institutrice capable et vertueuse, mais elle ne lui assura qu'un traitement fixe de 260 réaux, lui donna le monopole de l'enseignement, et se réserva le droit de la destituer (3).

Il n'y avait à sortir résolûment de la routine que quelques grands seigneurs philosophes, dont les idées paraissaient probablement beaucoup plus subversives que bonnes à imiter. Le marquis de Santa-Cruz ne voulait-il pas fonder un orphelinat sans habit religieux, ni réfectoire, ni chapelle, ni rien qui sentît l'éducation monastique? Les maîtresses auraient été des laïques; on eût élevé les jeunes filles en vue d'en faire un jour des mères de famille laborieuses; elles auraient appris à tenir une maison, à coudre, à laver, à cuisiner! (4)

Tout cela avait peu de succès. Une enquête ordonnée en 1797 constate que les écoles des deux sexes étaient fréquentées par 393,726 enfants (5), et, d'après le recensement de 1787, les enfants de sept à seize ans représentaient un total de 1,814,980 personnes. L'école ne recevait donc pas le quart des enfants en âge de s'instruire (6).

Aux Indes, les fils des créoles profitaient presque seuls des rares écoles ouvertes par les Bethléémites.

En 1782, le roi recommanda aux magistrats des Indes de fonder des écoles où les jeunes indigènes apprendraient la doctrine chrétienne et l'espagnol. La cédule royale

(1) Larruga, t. 26, p. 227.
(2) Duro, III, 186.
(3) Ord. Orduña, p. 45.
(4) Morel-Fatio, Etudes, II, p. 33.
(5) M. Fernandez. La hacienda de nuestros abuelos, p. 227.
(6) Censo de 1787.

Digitized by Google

ajoute : « On tâchera de persuader par la douceur aux pères de famille d'envoyer leurs enfants à l'école. » Cette formule dubitative en dit long sur les résistances que l'on prévoyait (1).

De temps à autre, un moine plus éclairé que ses confrères ouvrait une école ; s'il venait à quitter le pays, l'école se fermait (2). Et pour instituer un maître d'école, il fallait une nomination du gouverneur, une pétition au Conseil des Indes, une enquête à la Recette générale des Indes, l'avis du fiscal des Indes, une consulte au roi, l'approbation du roi, un acte de nomination donné par le Conseil (3). Un cacique du Yucatan ayant demandé une école et proposé pour elle l'énorme dotation de 900 pesos par an (6,000 rs), dix-sept mois s'écoulèrent entre la demande et la réponse du Conseil des Indes (4).

On peut dire sans exagération que l'enseignement primaire aux Indes n'existait pas.

II. — *Ecoles de grammaire.*

L'enseignement secondaire était moins mal partagé en Espagne que les études élémentaires, parce qu'il ne soulevait pas les mêmes appréhensions et que ses programmes ne donnaient pas encore matière à discussion.

Si beaucoup de gens pensaient que le paysan et l'artisan en savent toujours assez, tout le monde estimait l'instruction indispensable au fonctionnaire, utile au bourgeois et bienséante à l'hidalgo. Il n'était pas encore question d'étendre outre mesure les programmes ; ni les sciences, ni les langues étrangères n'étaient enseignées ; le grec était presque partout laissé de côté ; l'histoire était négligée ; la philosophie se bornait à un catéchisme aristotélicien ; le latin et l'espagnol constituaient à peu près

(1) Arch. de Indias. Est. 145. Caja 7, leg. 12.
(2) Id., ibid. F. Estevan de Baloria a Pansacola. 1791-1793.
(3) Id. ibid. Escuela de las Letras de S. Agustin de Florida. 4 juillet 1799.
(4) Id. ibid. 10 mai 1802, 6 oct. 1803.

Digitized by Google

toute la matière de l'enseignement secondaire, considéré comme une préparation aux disciplines spéciales des Universités.

La grammaire, la rhétorique et la logique, les trois degrés du vieux *trivium* scolastique, s'enseignaient dans un nombre infini d'endroits. Il y avait des maîtres de grammaire enseignant librement ou chargés d'un cours municipal (1).

Certains couvents de Dominicains, de Franciscains et d'Augustins avaient conservé une ou deux chaires de latin (2).

Quelques Ordres possédaient de véritables collèges.

Les séminaires, établis en exécution des décrets du concile de Trente, servaient aussi de collèges aux jeunes gens qui se destinaient aux carrières laïques (3).

Enfin, les Facultés des Arts dans les Universités enseignaient le latin aux futurs théologiens, canonistes, juristes et médecins.

La plupart de ces collèges étaient fort misérables. Le Collège Saint-François, à Tolosa, fondé en 1611 par Doña Ysabel de Idiaquez, avait 5,500 réaux de revenu et était installé dans une salle du couvent des Franciscains (4). Les Collèges des Irlandais et des Ecossais à Valladolid avaient chacun 2 régents et 15 ou 16 élèves (5). A Saragosse, le Collège de la Très-Sainte-Trinité avait 10 élèves, celui de Saint-Vincent-Ferrier, 6 ou 8, celui de Saint-Jérôme était réservé « à la famille du donateur » (6). Les séminaires

(1) Le maître de latinité de Tolosa avait, en 1799, 1,975 rs de traitement. Gorozabel, p. 355. — La chaire de grammaire de Molina de Aragon rapportait, en 1797, 6 rs par jour ; chaque élève donnait au maître 4 rs par mois ; un bénéfice simple, agrégé à la chaire par la Chambre royale, assurait au titulaire 550 rs de revenu. — *Diario de Zaragoza*. Avril 1797.

(2) Ferrer del Rio, III, p. 183.

(3) Nov. Rec. VIII, VII, 15. Notes 8 à 11.

(4) Gorozabel, p. 149.

(5) Twiss., voyage en Espagne, p. 70.

(6) Borao, p. 86.

Digitized by Google

étaient un peu moins mal installés ; quelques collèges d'Ordres faisaient seuls grande figure.

Les Jésuites avaient des collèges à Saint-Sébastien, Orense, Salamanque, Valladolid, Alcala, Baeza, Séville, Alicante, Valence, Segorbe, Vich, Manresa (1). Leur Collège impérial de San-Isidro, à Madrid, avait la plus vaste église de la ville. Ils dirigeaient les séminaires nobles de Madrid (2), de Calatayud, de Barcelone et de Valence (3). Ils possédaient 16 maisons au Mexique (4) et avaient littéralement couvert l'Amérique méridionale de leurs établissements (5).

Les Jésuites étaient certainement à la tête de l'enseignement, tant pour la bonne tenue de leurs maisons que pour la valeur de leurs professeurs et même pour la variété de leurs programmes. Tandis que beaucoup de gens se mêlaient d'enseigner le latin sans même bien savoir l'espagnol, et bornaient leur enseignement à une connaissance mécanique de la grammaire (6), les Jésuites introduisaient dans leurs écoles nobles l'étude des mathématiques, de la physique, voire même de la nautique et de la balistique, et faisaient une part à la danse, à l'escrime et à l'art de découper à table (*arte cisoria*), tous talents qui contribuaient à former un cavalier accompli.

Malgré ces velléités progressistes, l'enseignement était extrêmement routinier et se réduisait en général à farcir la mémoire des jeunes gens de règles et de préceptes de grammaire, de rhétorique et de poétique, empruntés à des manuels, à des formulaires où les maîtres croyaient naïvement toute la science enclose (7). On s'exerçait à parler latin. A manier sans une science suffisante une

(1) Crétineau Joly, Histoire de la Compagnie de Jésus, III, p. 277.
(2) Calle de S. Bernardino, aujourd'hui hospice militaire.
(3) La Fuente, III, p. 363.
(4) Id. II, p. 494.
(5) Id. III, p. 333.
(6) La Fuente, III, p. 340.
(7) Jovellanos. Reglamento por el colegio de Calatrava. Obras I, p. 193.

Digitized by Google

langue aussi difficile, maîtres et élèves perdaient bien vite toute originalité.

L'expulsion des Jésuites entraîna tout d'abord une baisse très notable du niveau de l'enseignement, mais le roi fut amené à s'en occuper, et ses conseillers affirmèrent les tendances scientifiques et pratiques que les philosophes français avaient mises à la mode. Un grand mouvement se produisit et donna, au moins pendant quelque temps, l'illusion d'une renaissance.

Le roi déclara que les biens confisqués à la Compagnie de Jésus seraient appliqués à la fondation et à l'entretien d'écoles nouvelles. La province de Guipuzcoa demanda l'achèvement du couvent de Loyola, destiné jusqu'alors à servir d'asile aux jésuites infirmes, et proposa d'y installer un collège avec chaires de mathématiques, de navigation et de pilotage (1). Le Conseil des Indes se montra favorable à la création d'une Académie de mathématiques pour l'enseignement de la nautique (2). Le Collège de San-Gregorio de Mexico, confisqué aux Jésuites, se rouvrit sous le nom de Collège-Séminaire de San-Carlos et fut destiné à l'instruction des fils des principaux caciques indiens (3). On commençait à comprendre que l'instruction est le plus puissant moyen d'assimilation.

Le règlement élaboré en 1780 par Jovellanos pour le Collège impérial de Calatrava, à Salamanque (4), nous renseigne très exactement sur les progrès désirés par les réformateurs les plus instruits.

Les humanités, dont le but est d'apprendre à bien penser, à bien parler et à bien écrire, restent la base de l'enseignement. Au lieu de les apprendre dans les vieux traités, véritables livres de cuisine avec recettes pour assaisonner toutes sortes de morceaux, on les étudiera

(1) Guip. instr. Vº Loyola.
(2) Arch. de Indias, 145-7-12 (1785).
(3) Id., ibid.
(4) Obras I, 168-229.

Digitized by Google

dans les modèles et on s'assimilera les règles en les voyant appliquées par les maitres.

La liste des classiques comprend César, Térence, Cicéron, Tite-Live, Salluste, Sénèque et Columelle, Virgile et Horace — les odes honnêtes — et des morceaux choisis tirés des œuvres de Catulle, Tibulle, Properce, Ovide, Sénèque, Juvenal et Perse. Tous les autres poètes, même Lucain, sont exclus, comme pouvant corrompre le goût. Tout ce qui dans les auteurs anciens se rapporte à l'Espagne et à son histoire, sera étudié avec un soin particulier. On mettra entre les mains des élèves le *De ritibus et moribus Romanorum*, de Newport, et son petit Traité de mythologie.

La langue castillane sera suivie depuis ses origines jusqu'à son complet développement. Jovellanos fait lire à ses étudiants des passages des *Partidas*, le comte Lucanor, le Centon épistolaire du bachelier Hernan Gonzalez, les *Trescientas* de Juan de Mena.

Il veut qu'on leur donne une idée des règles du genre historique, et il range parmi ces règles la fidélité et la critique, il veut que l'historien tienne compte de la chronologie, connaisse la géographie, étudie la religion, les lois et les mœurs des peuples dont il parle. La classe matinale sera consacrée chaque dimanche à la lecture et à l'explication de la Bible. Le professeur exposera l'histoire des livres saints d'après le *Compendium* du séminaire de Padoue; les institutions hébraïques d'après la Bible de Du Hamel; l'Histoire des peuples d'Orient d'après l'*Apparatus* de Lami (1) et le *Dictionnaire de la Bible*, de D. Calmet (2).

Dans un autre ouvrage (3), Jovellanos vient à traiter la question des langues. Il conseille le latin à l'ecclésiastique,

(1) Apparatus Biblicus. Grenoble, 1867, in-f°.

(2) Dictionnaire critique et historique de la Bible. Paris, 1722, 4 vol. in-f°.

(3) Memoria sobre educacion publica o sea tratado téorico practico de enseñanza. Obras I, p. 230-267.

Digitized by Google

à l'avocat, à celui qui veut suivre les cours des Universités; au militaire, au marin, au diplomate, au commerçant, il donne le choix entre le français et l'anglais et définit admirablement le mérite propre à chacune de ces langues.

La française offre une doctrine plus universelle, plus variée, plus méthodique, plus agréablement exposée, et surtout en rapports plus intimes avec nos intérêts actuels et nos relations politiques; l'anglaise contient une doctrine plus originale, plus profonde, plus solide, et généralement parlant plus pure et plus conforme au génie espagnol (1).

Enfin, dans son Plan général d'instruction publique (2), il formule le programme scientifique de l'enseignement idéal qu'il a conçu. Laissant le haut enseignement philosophique aux Universités, il maintient les sciences mathématiques et expérimentales dans les attributions de l'enseignement secondaire, qu'il complète en instituant des cours de dessin, de morale pratique et de commerce.

Les théories de Jovellanos étaient celles de son siècle entier, et l'État lui apparaissait comme l'éducateur naturel de la nation. Charles III n'osa pas créer de toutes pièces un enseignement officiel, il voulut du moins instituer deux établissements modèles qui donneraient aux instituts libres l'exemple de tous les perfectionnements et de tous les progrès. Il réforma le Séminaire des nobles de Madrid et ouvrit pour les roturiers les Études royales de Saint-Isidore.

Le Séminaire des nobles avait été institué le 21 sept. 1725 par Philippe V, et doté d'une rente de 2 maravédis par livre de tabac consommé en Espagne (3). Ferdinand VI et Charles III lui accordèrent une subvention annuelle de

(1) Obras I, p. 248.

(2) Bases para la formacion de un plan general de instruccion publica. — Obras I. 268-276.

(3) Nov. Rec. VIII, III, 1.

Digitized by Google

2,000 doublons d'or (16,000 rs.) sur les vacantes de la Nouvelle Espagne (1). Le programme des études comprenait l'instruction religieuse, l'espagnol, le français, le latin, la géographie, l'histoire, la poétique, la rhétorique, la logique, la métaphysique, l'histoire naturelle et la morale (2). Le régime de la maison était l'internat, dont on s'était promis merveille pour inculquer le goût du travail à la jeunesse dorée de Madrid.

L'expulsion des Jésuites enleva au séminaire presque tous ses maîtres, le roi prétendit que l'institution n'en souffrirait pas, et pour accentuer le caractère militaire de cette école aristocratique, il en confia la direction au premier mathématicien de l'Espagne, à l'ingénieur de marine D. Jorge Juan. Mais beaucoup de familles nobles étaient attachées à la Compagnie de Jésus et boudèrent. Le collège bénédictin de Sorèze au diocèse de Toulouse devint la maison à la mode pour l'éducation des jeunes nobles (3). D. Jorge Juan connaissait mieux l'astronomie que la pédagogie, il avait soixante ans ; sous sa direction le Séminaire déclina. A sa mort (1773), le roi convertit le Séminaire en une sorte d'école palatine pour les enfants de ses serviteurs, et pendant dix ans le collège traîna sans gloire sa médiocre existence. En 1785, Charles III reprit l'idée d'en faire une pépinière d'officiers. Il y avait quarante-deux places et le prix de la pension variait de 8 à 14 réaux par jour; encore pouvait-on obtenir des réductions.

Les revenus du collège passèrent de 785,300 rs., en 1774 à 1,080,278 rs. en 1792 (4). Malgré tous les efforts du roi, la décadence continua.

En 1793, Charles IV chargea D. Manuel Abad y La Sierra, archevêque de Selimbria et inquisiteur général,

(1) Arch. d'Alcala instr. pub. Leg. 328.
(2) Coxe. III. p. 648.
(3) Morel Fatio II, page 252.
(4) Arch. d'Alcala, instrucc. pub. Leg. 32.

Digitized by Google

d'inspecter le Séminaire et à la suite de cette inspection, un plan de réforme fut établi. Le directeur serait un ecclésiastique nommé par le roi, sur la présentation du premier secrétaire d'État, il devait habiter le séminaire et visiter tous les jours les classes et les études. Il avait la haute main sur tout le personnel, élèves, domestiques, professeurs. L'internat était rendu de plus en plus rigoureux. Pas d'autres vacances que les dimanches et jours fériés, pas de sorties, sinon en cas de maladie des parents, pas de visites en dehors des heures de récréation, défense aux femmes de monter dans les chambres des directeurs d'études. Tout était prévu et se devait faire mécaniquement - comme au temps de la Compagnie.

Lever de 6 h. à 6 h. 1/2, prière et toilette, — chocolat. 7 h. 1/2 à 8 h., messe. — 8 h. à 9 h. 1/2, étude. — 9 h. 1/2 à 11 h., classe. — 11 h. à midi 1/2, récréation. — Midi 1/2 à 2 h., repas et repos. — 2 h. à 3 h., récréation. — 3 h. à 4 h., étude. — 4 h. à 5 h., classe. — 5 h. à 6 h., chapelet, collation et repos. — 6 h. à 7 h., catéchisme et histoire de la religion. — 7 h. à 8 h., cours d'éducation et de politesse par les directeurs de salles. — 8 h. à 9 h. 1/2, étude des leçons. — 9 h. 1/2., souper et coucher.

On réglait jusqu'à la ration de chocolat des directeurs des salles [maîtres d'études] (1).

Mais ce beau plan ne fut pas appliqué, et le 30 nov. 1798 un nouvel inspecteur, l'archevêque de Burgos dénonce les abus les plus criants.

Les bâtiments du collège sont en bon état, les domestiques se conduisent bien, les professeurs ne donnent lieu à aucune espèce de plainte, mais l'administration, représentée par le directeur et l'aumônier ne vaut rien.

L'aumônier, l'abbé Scuditti, est étranger et parle un espagnol tellement mélangé d'italien que les élèves ne peuvent probablement pas le comprendre; il ne se consi-

(1 Arch. de Alcala. instr. pub. Leg. 328. Mai 1794.

Digitized by Google

dère comme soumis à aucune règle générale, passe pour avoir une conduite légère, et se contente de faire ce que lui dit le directeur. Il prétend avoir deux ou trois fois demandé l'application des statuts de 1794; le directeur a répété après lui : « Les statuts! les statuts!... » L'abbé n'a pas insisté davantage.

Le Directeur D. Antonio de Lara y Zuñiga, ancien chanoine de San-Ildefonso et inquisiteur à Séville, est rempli d'esprit de domination, très vindicatif et sans la moindre probité. Il est à couteau tiré avec les professeurs. D. Blas Garcia, maître primaire, s'est une fois trouvé mal après une algarade du directeur. Ce haut fonctionnaire n'a pas inspecté les études depuis quatre ans, et ne sait ce qui s'y passe que par les délations de son frère, grossier calomniateur dont la présence est un scandale dans la maison. Il n'a d'autre ami que le professeur d'histoire D. Antonio Carbonell qui s'est fait son âme damnée, est peu instruit, négligent, dort en classe, accepte des élèves des douceurs et même de l'argent, a vendu des livres de la bibliothèque, mais sert d'espion au directeur (1).

Instruit du fâcheux état où se trouvait le Séminaire, le roi promulgua le 28 juillet 1799 une ordonnance de réforme qui fut cette fois exécutée (2) et qui donna au Séminaire une réelle prospérité.

La direction fut rendue à un militaire, D. Andres Lopez y Sagastizabal, colonel de cavalerie. Il eut à côte de lui un second directeur, régent des études et secrétaire, un premier et un second directeur spirituel, 7 directeurs pour les sept divisions et un directeur surnuméraire. Toutes les chaires furent mises au concours. Les professeurs, au nombre de 22, touchaient de 8 à 12,000 réaux et habitaient le séminaire « quand ils n'avaient pas l'inconvénient d'être mariés (3) ». Outre les matières enseignées dès 1727, les

(1) Arch. d'Alcala, instr. pub. Leg. 328.
(2) Nov. Rec. 8, 3, 3.
(3) Diario de Barcel, 13 juillet 1802.]

Digitized by Google

programmes comprenaient la physique expérimentale, l'astronomie, la géographie, la chronologie, le dessin, la musique [piano et violon] (1). Le Séminaire ainsi reconstitué se peupla rapidement et comptait 347 élèves en 1806. La guerre de l'indépendance amena sa ruine.

Les Études royales de Saint-Isidore paraissent avoir été établies sur un plan mieux conçu et n'avoir point passé par les mêmes vicissitudes que le Séminaire des nobles.

Créé en 1770, le nouveau collège fut organisé sur un plan très original et très intelligent. Les professeurs, tous nommés au concours, et pourvus d'un traitement de 6,600 à 11,000 réaux, formaient une sorte de chapitre autonome et gouvernaient le collège avec le concours d'un secrétaire, d'un comptable et d'un trésorier, chargés du matériel. Des maîtres répétiteurs à 3,300 et 5,500 réaux venaient en aide aux professeurs les plus chargés.

Les chaires étaient au nombre de 14 : Rudiments de latinité, — Préceptes de la syntaxe, — Qualités de la bonne version et propriété latine, — Poésie, — Rhétorique et éloquence, — Langue grecque, — Langue hébraïque, — Langue arabe, — Logique, — Mathématiques, — Physique expérimentale, — Philosophie morale, — Droit naturel et droit des gens. — Discipline ecclésiastique, liturgie et rites sacrés (2).

Le premier concours, présidé par deux conseillers de Castille fut très brillant. On en écarta les réguliers à cause de leurs opinions ultramontaines, les professeurs des Universités vinrent concourir et l'on poussa le libéralisme jusqu'à confier les chaires de droit naturel et de discipline ecclésiastique à des gens suspects de jansénisme.

La chaire de poésie fut disputée par deux des plus fins littérateurs de l'époque : Nicolas Moratin et Ignacio Ayala. Ce dernier obtint la chaire et n'en resta pas moins l'ami de son concurrent.

(1) Guia de forasteros, 1804.
(2) Ferrer. III, 212.

Digitized by Google

Les cours s'ouvrirent le 1er octobre 1771 par une séance solennelle où D. Manuel Blanco de Valbuena, professeur d'éloquence latine, fit en un latin élégant l'éloge du roi, restaurateur des études, et la critique virulente et peu généreuse de la Compagnie de Jésus. Ayala lut un poème latin où il promettait de veiller en gardien fidèle sur les sanctuaires de Phébus et de chanter les unions, les lois et les droits imprescriptibles des Muses, qu'il engageait à oublier les fontaines du Parnasse pour les eaux du Manzanares.

Peu de jours après la rentrée, eut lieu, en grande pompe, le transfert des reliques de saint Isidore et de sainte Marie de la Cabeza dans la chapelle des Reales estudios.

Avec son personnel à demi laïque, ses chaires de sciences, sa philosophie débarrassée de la scolastique, son enseignement de tournure janséniste, le nouveau Collège prospéra rapidement; il avait 387 élèves en 1785; il en eut jusqu'à 400 un peu plus tard, presque autant que l'Université d'Alcala (1).

Mais les hommes lui manquèrent et il languit, victime des misérables habitudes d'incurie et de tripotage, qui ont ruiné tant de belles choses en Espagne.

Le roi avait créé près de son collège une bibliothèque formée avec les livres des jésuites et l'avait confiée à un bibliothécaire appointé à 10,000 réaux. Au bout de peu de mois, le bibliothécaire était remercié; jusqu'en 1785, la bibliothèque resta dans l'abandon. Le roi décida alors qu'elle recevrait un exemplaire de tout ouvrage publié en Espagne et la fit ouvrir au public le 20 janvier 1786. En 1788, la nomination de D. Joseph Villarroël comme bibliothécaire suscita les jalousies des autres professeurs. Villarroël acheta des livres, collectionna des médailles, mais trouva dans ses collègues une si violente opposition qu'il dut se retirer (2). D. Miguel de Manuel, son succes-

(1) Ferrer, *loc. cit.*

(2) Arch. de Alcala. Inst. pub. L. 222, 6 nov. 1792.

Digitized by Google

seur, laissa tomber la bibliothèque dans un état lamentable. Les manuscrits se perdirent, rangés à la hâte dans une pièce dont le plancher menaçait de se rompre; les élèves venaient lire des romans et des ouvrages prohibés, mêlaient leurs livres avec ceux de la bibliothèque et les emportaient; le second bibliothécaire, D. Candido Maria Trigueros, chef du département des médailles, en faisait le commerce; son adjoint, Salcedo, limait les pièces d'or et d'argent (1). Une nouvelle inspection, dirigée en 1806 par l'inquisiteur général, démontra la persistance des abus, et, au lieu d'y remédier, l'inspecteur imposa deux leçons de catéchisme par jour aux élèves et ordonna le rétablissement de la messe quotidienne à la chapelle (2), mesures assurément très louables, mais qui ne remettaient en ordre ni la bibliothèque, ni le médailler.

III. *Universités.*

Les Universités partageaient avec les collèges l'enseignement du latin et préparaient à l'Espagne des théologiens, des canonistes, des juristes et des médecins.

Les Universités espagnoles étaient d'antiques corporations, investies par le pape ou par le roi du droit d'enseigner et de conférer les grades, et vivant de leurs propres revenus.

L'Espagne en avait compté jusqu'à quarante et en avait encore vingt-quatre au XVIIIe siècle; trois grandes, Salamanque, Valladolid et Alcala de Henares, et vingt et une mineures, établies dans de grandes cités comme Saragosse, Valence, Grenade et Séville, ou dans de petites villes que l'on prétendait plus favorables au recueillement: Oñate, Oviedo, Santiago, Avila, Toledo, Oropesa, Almagro, Baeza, Osma, Siguenza, Orihuela, Gandia, Cervera, Huesca, Pampelune et Yrache. Toutes souffraient d'un même mal : le manque de ressources. La

(1) Arch. de Alcala. Ibid., 11 nov. 1799.
(2) Id., janvier-fév. 1806.

Digitized by Google

science n'avait jamais été populaire en Espagne, les libéralités des particuliers étaient allées à des œuvres de charité ou d'ostentation plutôt qu'à l'œuvre du haut enseignement.

La plus riche des Universités espagnoles, Salamanque, avait 1,200,000 réaux de revenu (1) à répartir entre 80 professeurs ; à Valladolid, l'édifice rachitique de l'Université disparaissait presque devant la masse imposante du Collège aristocratique de Santa-Cruz, comme l'Université d'Alcala devant le Collège de San-Ildefonso (2). Le capital du Collège de San-Ildefonso était estimé, en 1803, à 5,556,498 réaux.

Saragosse avait un revenu moyen de 50 à 60,000 réaux (3). Pampelune perdit, en 1770, le droit de conférer les grades parce qu'elle les donnait trop facilement et à trop bon marché pour se procurer quelques ressources (4) ; à Oñate les professeurs touchaient à peine 3,000 réaux et finirent par déserter la ville (5).

Les Universités étaient aussi mal administrées que mal rentées. Elles n'étaient pas toutes constituées sur un type uniforme, mais nulle part la direction scientifique des études n'était en de bonnes mains.

Salamanque était une véritable confédération anarchique. D'un côté, l'Université soutenue par les couvents ; de l'autre, les grands Collèges. Le recteur, étudiant nommé par ses camarades, était sans action ; l'assemblée des professeurs (*claustro*) n'avait que voix consultative ; l'autorité appartenait au chancelier et au chanoine écolâtre. L'Université était cléricale, mais les grands Collèges lui faisaient la guerre à coups de procès et ne songeaient qu'à maintenir leurs privilèges (6).

(1) Laborde, II, p. 263.
(2) La Fuente, II, p. 508.
(3) Borao, p. 66.
(4) La Fuente, II, p. 447.
(5) Arch. de Guip., sec. 4, neg. 6, leg. 10. — 1795.
(6) La Fuente, II, p. 508.

Digitized by Google

Alcala était une espèce de « République de Venise ». Le Collège de Saint-Ildefonse était tout dans l'Université, et le recteur tout dans le Collège ; c'était lui qui payait les professeurs et maniait les deniers, sans rendre compte ni au claustro, ni au chancelier.

Valladolid était plus démocratique ; le claustro y avait une grande influence et gouvernait l'Université avec l'assistance du corps de ville et du chapitre cathédral (1).

A Saragosse, l'Université était placée sous le protectorat honorifique du Saint-Siége et sous le patronage de la cité. L'archevêque était chancelier-né ; il était assisté par un recteur, choisi généralement parmi les chanoines ou les dignitaires du chapitre. Le *claustro* formait le Conseil de l'Université. Il comprenait un certain nombre de conseillers choisis dans toutes les Facultés, le recteur sortant, un fiscal, un receveur, deux secrétaires, un bedeau, un alguazil et un maître des cérémonies (2).

Cette organisation, assez simple et assez rationnelle, était considérée comme excellente, et le roi s'inspira des mêmes idées lorsqu'il établit, en 1717, l'Université de Cervera. Il se réserva seulement la nomination du chancelier (3).

Les Universités jouissaient en somme d'une large autonomie, mais les mauvaises méthodes qu'on y suivait et le peu de valeur des examens et des concours peuplaient les claustros de pédants paresseux mettant leur *punto* à maintenir les privilèges de leurs chaires et la routine de l'enseignement.

Le vice capital des Universités espagnoles réside dans l'idée même qu'elles se faisaient du savoir. Toutes les sciences étaient censées parvenues à leur complet développement et avaient été réduites en formules immuables, qu'il s'agissait uniquement de graver dans sa mémoire ;

(1) La Fuente, op. cit.
(2) Borao, p. 44.
(3) Real decreto, du 17 août 1717.

Digitized by Google

l'esprit d'initiative et d'invention, le goût des recherches, le sens critique, la personnalité, le talent, tout ce qui distingue le professeur du rhapsode, était ignoré ou honni dans les claustros. Si quelque téméraire hasardait le bout du pied hors des sentiers battus, il se rendait suspect à ses collègues et risquait d'être dénoncé à l'Inquisition.

D. Graciliano Alfonso, professeur de droit canonique et civil à l'Université d'Alcala, fut l'objet d'une enquête de l'Inquisition à la fin du XVIIIe siècle. Le commissaire répond « qu'il était connu pour ses opinions risquées et son goût pour les livres défendus, que c'était un homme d'un talent assez brillant et très appliqué, mais qu'il abusait de ses qualités... Il avait souvent des discussions avec les jeunes gens et essayait de leur inspirer ses idées... Il est à craindre qu'il ait fait beaucoup de mal à la jeunesse (1) ».

On ne disait pas *enseigner*, on disait *lire* la théologie ou le droit; la maussade et endormante exégèse était à peu près la seule forme connue de l'enseignement.

Les programmes de l'Université de Cervera, créée de toutes pièces en 1717, représentent sans doute l'idéal que se faisaient d'une Université les conseillers du roi.

La Faculté des Arts compte quatre chaires de grammaire latine, un des professeurs de latin fera aussi un peu de grec. Il y a une chaire de rhétorique et six chaires de philosophie. Cette dernière science paraît tout d'abord assez bien partagée, mais comme le texte royal ajoute que trois professeurs appartiendront à l'école thomiste et trois à l'école suariste, on voit immédiatement de quelle philosophie il s'agit.

(1) Inq. de Toledo. Leg. 190, n° 1.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 12 mars 1901.

Présidence de M. le docteur Hospital, vice-président.

M. Mathieu, trésorier de la Société, présente le compte de gestion pour l'année 1901, dont voici le résumé :

Recettes.....	5.463f 50
Dépenses.....	4.752 50
Excédent de recettes...	711 »

Avoir de la Société au 31 décembre 1900..... 3.715f 18

M. le Trésorier demande qu'on désigne, conformément aux statuts, une Commission de trois membres pour vérifier ses comptes.

MM. Desdevises du Dezert, Rouchon et Bréhier sont nommés membres de la Commission de vérification des comptes et sont chargés de faire un rapport à la réunion mensuelle d'avril.

M. Mathieu présentera à la prochaine séance le projet de budget pour l'année 1901.

Des remerciements sont adressés à M. le Trésorier par M. le Dr Hospital, qui, en cette circonstance, a bien voulu se faire l'interprète de tous les membres de la Société.

La Commission déjà désignée pour s'occuper du nouveau local de la Société, est invitée à ne pas oublier la mission dont elle s'est chargée, car au 1er juillet, il faut avoir abandonné le logis de la rue Thomas et transporté les archives de la Société dans le local qui aura été choisi.

M. le Président ajoute qu'il a la douloureuse mission d'annoncer à la réunion la perte que vient de faire la Société dans la personne de M. Berlin, contrôleur des Contributions directes, et de M. Bouchet, un archéologue qui avait la passion du livre.

La réunion, s'unissant aux sentiments exprimés par son président, offre à la famille de chacun des regrettés sociétaires ses respectueuses sympathies.

Digitized by Google

M. Desdevises du Dezert demande à présenter un article de M. Fernand Martin sur l'abbaye de Cluny. Il donne lecture des passages les plus intéressants de ce travail très documenté ; mais on ne peut l'insérer dans la *Revue d'Auvergne*, parce qu'il ne rentre pas dans le cadre que se sont imposé les membres du Comité de publication.

M. le Dr P. Girod dépose également une note de M. Pedon, qui sera insérée dans le prochain numéro de la *Revue*.

Puis il présente toute une série de silex d'Aurillac, accompagnés des coupes de terrains où ils ont été trouvés.

Les membres présents prêtent la plus grande attention aux explications pleines d'intérêt que leur donne M. le Dr P. Girod, et lui sont très reconnaissants d'avoir bien voulu leur communiquer une partie de ses belles collections.

Séance du 9 avril 1901.

Présidence de M. Bonnefoy, vice-président.

La Commission chargée de vérifier les comptes du Trésorier pour l'année 1900, après examen de ces comptes, propose de les adopter.

A l'unanimité, la réunion approuve les comptes de M. Mathieu, trésorier, et lui vote des remerciements.

Puis M. Mathieu expose le projet de budget pour 1901, lequel est adopté. Toutefois, de nouveaux crédits n'étant pas votés sur le projet de budget de 1901, la réunion décide que la réserve (réserve qui était de 3,000 francs) sera portée à 3,500 francs, les 500 francs étant pris sur l'excédent des recettes de 1900.

M. le Président appelle de nouveau l'attention des sociétaires sur la question du local des archives. Les membres de la Commission, chargés de régler cette question, sont priés de continuer leurs recherches.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre du 13 avril 1901, lettre du Ministre des Beaux-Arts, au sujet de la continuation des fouilles au sommet du Puy de Dôme. Dans cette lettre, M. le Président de la Société est informé que M. le Ministre a approuvé le devis dressé par M. Ruprich-Robert, architecte en chef des monuments historiques, et qu'il a pris à la charge de son département la totalité de la dépense, évaluée à 1,685 fr. 60. M. le Ministre est également tout disposé à encourager le projet de publication que la Société des Amis de l'Université désire consacrer aux ruines du Puy de Dôme, en l'autorisant à reproduire les dessins qui existent dans les archives de la Commission des monuments historiques. Ainsi,

Digitized by Google

grâce aux démarches et à la persévérance de M. Audollent, cette question des fouilles a fait un grand pas : la Société a obtenu l'autorisation de faire des fouilles, M. le Ministre a désigné un architecte pour les diriger, et enfin il a alloué un crédit de 1,685 francs.

Un des membres de la Société demande à M. le Président s'il ne serait pas utile de faire une démarche auprès des membres du Conseil général, réunis en session ordinaire du mois d'août 1901, pour obtenir une subvention départementale. — M. Bonnefoy veut bien se charger de présenter à ses collègues une demande en ce sens.

Ne serait-il pas juste de faire également une démarche auprès des membres de l'Académie de Clermont, qui s'intéressent toujours si vivement aux progrès de l'Histoire d'Auvergne? — M. Rouchon est chargé de faire les démarches utiles pour arriver à ce résultat.

M. Rouchon dépose sur le bureau un travail de M. Gavelle, nouveau membre de la Société, sur l'Art hollandais primitif. Ce sujet, ajoute M. Rouchon, peut paraître, à première vue, un peu étranger à l'Auvergne. Mais les artistes de l'époque de la Renaissance se déplaçaient souvent, et leurs divers séjours sont loin de nous être tous connus. Cette étude intéresse donc la France artistique et peut même jeter quelques clartés sur l'Histoire de l'Art en Auvergne.

Liste des Sociétés ou Revues avec lesquelles la « Revue d'Auvergne » correspond.

I. France.

Allier. — Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, Moulins ; Le *Centre médical*, Gannat ; La *Quinzaine Bourbonnaise*, Moulins ; La *Revue scientifique du Centre*, Moulins.

Hautes-Alpes. — Société d'Etudes des Hautes-Alpes, Gap.

Cantal. — *Revue de la Haute-Auvergne*, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Corrèze. — Société archéologique de la Corrèze, Tulle ; Société historique, scientifique, archéologique, Brive.

Côte-d'Or. — *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, Dijon.

Creuse. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, Guéret.

Haute-Garonne. — *Annales du Midi*, Toulouse.

Gironde. — *Annales de la Faculté des Lettres*, Bordeaux ; *Revue*

Digitized by Google

des Etudes anciennes, Bordeaux; *Revue des Lettres françaises et étrangères,* Bordeaux.

Hérault. — Société Languedocienne de Géographie, Montpellier.

Ille-et-Vilaine. — *Annales de Bretagne,* Rennes.

Indre-et-Loire. — Société archéologique de Touraine, Tours.

Isère. — *Annales de l'Université,* Grenoble.

Loire. — La *Diana,* Montbrison.

Haute-Loire. — Société Agricole et Scientifique, Le Puy; Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts, Le Puy; *Velay-Revue,* Le Puy.

Lot. — Société d'Etudes du Lot, Cahors.

Lozère. — Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts, Mende.

Meurthe-et-Moselle. — *Annales de l'Est,* Nancy;

Nord. — *Bulletin de l'Université,* Lille.

Puy-de-Dôme. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Clermont-Ferrand; Société d'Horticulture, Clermont-Ferrand; Société du Musée, Riom.

Rhône. — *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*

Saône-et-Loire. — Société d'Histoire naturelle, Mâcon; Société des Sciences naturelles, Chalon-sur-Saône; Société d'Histoire naturelle, Autun.

Seine. — Bibliothèque de la Sorbonne; La *Mélusine;* Le *Polybiblion; Revue internationale de l'Enseignement; Revue historique; Revue des Traditions populaires;* Société de Spéléologie.

Deux-Sèvres. — Société botanique des Deux-Sèvres, Niort.

Vaucluse. — Académie de Vaucluse, Avignon.

Haute-Vienne. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* Limoges.

II. Colonies.

Algérie. — *Revue Africaine,* Alger.

Tunisie. — *Revue Tunisienne,* Tunisie.

III. Etranger.

Alsace-Lorraine. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Metz.

Angleterre. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society,* Manchester.

Belgique. — Société des Bollandistes, Bruxelles; Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, Mons; Université de Louvain, Louvain; *Revue Bénédictine,* Mardessous.

Digitized by Google

Etats-Unis d'Amérique. — Société d'Agriculture, Washington ; Smithsonian Institution, Washington.

Suisse. — Société neufchâteloise de Géographie, Neufchâtel ; Société des Sciences naturelles, Zurich.

Un registre de prêt, déposé dans la salle des Archives, est ouvert pour les membres de la Société. On peut s'adresser à *M. Accarias*, professeur à l'Ecole professionnelle et archiviste adjoint, pour les emprunts des publications reçues par la Société.

MÉLANGES

La Restauration de Notre-Dame du Port.

D'importants travaux viennent d'être exécutés à Notre-Dame du Port. L'intérieur de la basilique était, jusqu'à ces derniers temps, recouvert d'un enduit blanchâtre qui lui donnait un aspect terne, uniforme, très peu artistique. Grâce au zèle éclairé de M. le chanoine Raynaud, curé de la paroisse, et à la science prudente de M. Ruprich-Robert, architecte en chef des monuments historiques, l'église est en train de se débarrasser de ce laid revêtement. Avec beaucoup de précaution, soit en brossant, soit en frappant à petits coups au moyen d'outils de bois, on a fait tomber tout le badigeonnage, et l'appareil très régulier des murs, les tambours bien taillés des colonnes ont revu le jour. Çà et là quelques fragments de lave s'étaient jadis glissés au milieu des pierres blanches de la construction primitive ; pour rétablir le caractère homogène de l'édifice, on a dû les remplacer discrètement par des morceaux de grès tirés des carrières environnant Clermont d'où proviennent aussi les matériaux utilisés à l'origine. Les jointures très soignées, un peu claires peut-être en ce moment, prendront bien vite une teinte plus accusée et se fondront harmonieusement dans l'ensemble. Enfin cette restauration a révélé dans l'abside, au-dessus et à l'intérieur du cintre des fenêtres, une ornementation en pierres noires émergeant du ciment, analogue à certaines portions de la curieuse marqueterie lapidaire qui décore l'extérieur.

Jusqu'à présent le chœur et le déambulatoire ont seuls bénéficié de cette toilette nécessaire. Le contraste est frappant entre ce tiers du monument rendu à son état ancien et la nef à laquelle le manque de fonds n'a pas encore permis de toucher. Il faut espérer que la suspension des travaux sera de courte durée et que bientôt Notre-

Digitized by Google

Dame du Port tout entière, y compris la « Souterraine » déshonorée par une prétendue décoration moderne, reparaîtra dans sa sévère beauté, pour le plus grand profit de l'art chrétien et du bon goût.

AUG. AUDOLLENT.

BIBLIOGRAPHIE.

L. BRÉHIER. — *L'Egypte de 1798 à 1900.* — Paris, Combet et Cie, 1900, in-8° de XII-334 pages, 4 cartes et plans.

Le livre que M. Bréhier vient de faire paraître sur l'Egypte est destiné « à ceux qui veulent éclairer leur opinion sur la question » d'Egypte et trouver rapidement les renseignements nécessaires à » quiconque cherche à juger sans parti pris. » La documentation en est sérieusement établie à la fin de chaque chapitre; un index très bien fait permet de courir au détail qui intéresse spécialement; le livre est écrit dans un mode très simple, avec une chaleur contenue qui stimule jusqu'au bout l'attention et l'intérêt du lecteur.

L'Egypte est, depuis les temps bibliques, la terre de l'esclavage. Le paysan copte, le fellah, a tour à tour travaillé pour ses maîtres les pharaons, les rois de Perse, les Ptolémées, les Romains, les Khalifes, les Mamlouks.

A la fin du XVIIIe siècle, la France s'est emparée de l'Egypte, et pendant trois ans, entre les guerres, les révoltes et les invasions, une poignée de savants français poussèrent à fond l'étude du pays et donnèrent en ce coin du monde oriental le spectacle d'une si fébrile activité que les habitants en demeurèrent comme éblouis, et n'en perdirent plus le souvenir.

Au moment où tant d'efforts commençaient à être récompensés, l'Angleterre lança sur la petite armée française d'occupation un déluge de Turcs, d'Albanais, de Maltais, d'Allemands et d'Italiens qui la submergea.

L'Egypte fut rendue au sultan. — Mais l'Angleterre qui avait crié : au voleur ! quand la France avait voulu prendre la place des mamlouks en Egypte, essaya quelques années plus tard de s'y installer elle-même ; elle trouva devant elle un aventurier de haut vol qui l'arrêta.

Avec des procédés à la turque, Méhémet-Ali reprit l'œuvre de la France. Il appela en Egypte des officiers français, des ingénieurs français, des industriels français, et sous son intelligent despotisme,

Digitized by Google

l'Egypte commença à présenter tous les symptômes extérieurs de la prospérité.

En 1840, la France espéra un instant faire de son client Méhémet le successeur des sultans ottomans. L'Angleterre voulut en faire un banni. L'Europe le laissa pacha d'Egypte.

Et pendant quarante ans encore les Français restèrent à la tête de toutes les grandes entreprises, dressèrent la carte de l'Egypte, rouvrirent le canal de Suez, déblayèrent le Sérapéum, fondèrent le musée de Boulâq.

Mais aux despotes intelligents, comme Méhémet et Saïd, succéda un despote voluptueux comme Ismaïl. Le Khédive voulut vivre dans une féerie perpétuelle et se ruina. Tout se ressentit des caprices du maître ; tout devint apparence et mensonge : il y eut un fantôme d'armée, un semblant d'opinion publique, une ébauche de gouvernement parlementaire. Ismaïl, débordé, abdiqua en faveur d'un jeune prince sans expérience et sans autorité, le désordre s'accrut, et l'Egypte tomba aux mains d'un colonel fellah, jadis bâtonné, ignorant, grandiloque et pillard qui alarma bientôt tous les intérêts européens.

Les puissances européennes résolurent d'intervenir pour la protection de leurs nationaux ; une conférence diplomatique se réunit à Constantinople et pendant que les diplomates délibéraient, l'Angleterre qui avait promis de ne pas agir seule, *sauf le cas de force majeure*, bombardait Alexandrie (11 juillet 1882) et occupait la ville (15 juillet). Elle n'osait croire encore que la France lui laisserait le champ libre; Gambetta adjurait la Chambre française d'envoyer 8,000 hommes en Egypte. Clémenceau se jeta dans ses jambes, et par 416 voix contre 75, les crédits nécessaires à l'expédition furent refusés.

Et depuis lors les Anglais sont maîtres de l'Egypte.

Ils ont un poste de plus sur la Méditerranée et sur la route de l'Inde.

Ils ont le canal de Suez.

Ils ont rétabli l'ordre en Egypte et remis le fellah à la chaîne.

Ils ont pris tout leur temps pour s'installer ; ils ont laissé le Mahdi prendre Khartoum et décapiter Gordon, puis le Mahdi est mort, les rivalités de ses généraux ont brisé la puissance des mahdistes, et Kitchener a réoccupé Khartoum et décapité le cadavre du Mahdi. Déjà les impérialistes anglais parlent de continuer jusqu'au Cap la voie ferrée anglaise qui s'avance vers Khartoum.

Mais, dit M. Bréhier, « ce rêve grandiose n'est pas près d'être » réalisé. En fait l'Egypte est comme une dépendance du gouverne-

Digitized by Google

» ment anglais, en droit elle n'est même pas un pays de protec-
» torat..... aux yeux des Egyptiens, les Anglais ne diffèrent pas
» des maitres séculaires qui ont exploité leur pays... leur despo-
» tisme minutieux est au moins aussi intolérable que l'arbitraire
» insolent des mamlouks. Leur domination n'a donc d'autre base
» que la force et si les hasards de la politique universelle les obli-
» geaient à négliger l'Egypte, leur domination pourrait disparaître
» avec autant de facilité que celle des mamlouks. »

G. Desdevises du Dezert.

Le Puy-de-Dôme et Vichy, *Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue*, par M. Marcellin Boule, Philippe Glangeaud, Gilbert Rouchon, Antoine Vernière. — Paris. Masson et Cie, 1901. Prix : **4** fr. **50**.

Le nouveau volume de la collection des Guides publiée sous la direction de M. Boule, servira comme ses ainés, les Guides du Cantal et de la Lozère, à perfectionner l'art de voyager. Savoir voyager, ce n'est pas seulement ressentir avec plus ou moins de vivacité les impressions que produisent sur l'âme les monuments et les paysages; ce n'est pas seulement recueillir une foule de notions éparses sur les curiosités diverses des régions que l'on parcourt. C'est aussi, et avant tout, coordonner les observations faites, c'est assigner à chaque phénomène naturel, à chaque particularité de race, à chaque manifestation de l'activité humaine sa place dans un vaste ensemble, c'est monter du détail aux vues générales. Les voyageurs qui visiteront le Puy-de-Dôme et la contrée de Vichy avec ce besoin de méthode et de synthèse seront amplement satisfaits par le livre de MM. Boule, Glangeaud, Rouchon et Vernière. D'autre part, ceux qui sont étrangers à ce genre de préoccupation et qui ne demandent à un guide que des indications pratiques trouveront dans le volume les instructions les plus détaillées pour explorer notre région d'une manière agréable et commode.

L'ouvrage comprend une première partie scientifique. Ce mot n'est pas trop ambitieux, car si la science que nous communiquent les auteurs est présentée sous une forme attrayante qui la met à la portée de tous, elle n'en est pas moins établie sur les recherches les plus exactes. Dans trois chapitres M. Boule traite de la *Géologie*, de l'*Orographie* et de l'*Hydrographie;* c'est le domaine où son nom fait autorité. Pour un quatrième chapitre, le *Climat*, les auteurs ont eu la précieuse collaboration de M. Plumandon, le distingué météorologiste de l'Observatoire du Puy de Dôme. La *Flore* et la

Digitized by Google

Faune (chap. V), les *produits minéraux*, eaux minérales et autres produits (chap. XI), forment la partie qui revenait tout naturellement à M. Glangeaud et qu'il a traitée avec sa haute compétence. M. Vernière résume très clairement dans le chapitre VI, *Anthropologie*, les questions relatives à l'archéologie préhistorique et à la race. Le même auteur nous donne sur l'*Homme actuel* (chap. IX), une étude très captivante qui témoigne d'une connaissance approfondie des usages locaux, des goûts et des habitudes de la population. A propos des costumes, il aurait pu signaler au touriste la curieuse collection que M. Vimont s'occupe de réunir au musée de Clermont. De M. Vernière sont encore les chapitres remplis de faits et de chiffres intéressants sur l'*Agriculture* (chap. X), le *Commerce et l'Industrie* (chap. XII), l'*Administration* (chap. XIII). Enfin M. Rouchon accomplit le tour de force de condenser en une quarantaine de pages l'*Archéologie* et l'*Histoire* (chap. VII et VIII), sans que cette brièveté soit aride et sans que rien d'essentiel soit omis.

Chaque chapitre est suivi d'indications bibliographiques qui n'ont certainement pas la prétention d'être complètes, mais qui cependant auraient pu l'être davantage. Les auteurs auront à cœur de réparer quelques omissions dans une seconde édition qui ne saurait tarder à paraître.

La deuxième partie du volume comprend les itinéraires. Ils sont groupés en trois sections : I. Vichy, la Limagne, le Forez, le Livradois ; II. Clermont, Limagne, chaîne des puys, vallée de la Sioule; III. Le massif du Mont-Dore. Dans chaque section les excursions et promenades sont judicieusement combinées, avec l'indication exacte et détaillée des distances, des prix et des moyens de transport.

A propos des localités diverses, les auteurs nous donnent sur leur histoire et sur la configuration du sol des renseignements qui n'ont pu trouver place dans les études générales de la première partie. C'est ainsi que nous avons un bref aperçu du passé de Vichy, de Billom, de Clermont, etc. La description des monuments est faite avec beaucoup de soin et de goût. Les notes sur la géologie des sites particulièrement intéressants et une foule d'indications accessoires sont imprimées en petit texte, de manière à ce que le voyageur qui n'est pas un spécialiste embrasse facilement d'un coup d'œil ce qu'il lui importe le plus de savoir.

De fort jolies gravures, des coupes géologiques et des cartes sont disséminées à travers le volume. La plupart des gravures sont des reproductions de vues prises par des photographes de profession ou des amateurs parmi lesquels nous remarquons les noms très connus de MM. Denis, Lefièvre, Gendraud, Gréau, etc. Elles con-

Digitized by Google

tribueront, avec le texte qu'elles accompagnent, à donner aux personnes qui ne connaissent pas encore l'Auvergne le plus vif désir de la visiter.

L'aspect extérieur du volume, les dispositions typographiques, le format, la reliure souple rendent le contenant digne du contenu et font que ce Guide, aux renseignements si sûrs et si abondants, est en outre très portatif et facile à consulter.

A. E.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

LE SENTIMENT DU DROIT

Un sentiment profond règne dans toute société humaine, le sentiment de la justice. L'homme est convaincu qu'il n'a pas le pouvoir de faire tout ce qu'il veut à ses semblables et qu'il est des choses qu'il ne doit pas souffrir de ses semblables. Les effets de ce sentiment sont aisés à relever au sein même de la barbarie la plus grossière ; il n'y a pas de société, dit Cicéron, qui puisse subsister, même entre bandits ou pirates, sans une certaine forme de justice. Le caractère propre de la justice, c'est qu'elle est, comme l'a montré Aristote, une vertu sociale ; si l'homme a des droits, c'est parce qu'il vit en société ; l'idée de droit implique un rapport entre plusieurs personnes et la conviction que ce rapport doit être déterminé non pas seulement par les nécessités et les besoins, mais par des obligations réciproques.

Le sentiment de la justice joue un rôle considérable dans l'histoire de l'humanité. Déjà l'enfant puni injustement ne souffre pas uniquement de la douleur causée par le châtiment qu'on lui inflige ; ce qui lui est plus sensible encore, ce qui le remplit d'indignation, c'est que ce châtiment n'est pas mérité. De même il ne jouit pas de certains éloges, de certaines récompenses qu'on lui décerne, parce qu'il sait qu'il n'en est pas digne. L'homme de cœur est naturellement révolté par l'injustice alors même qu'il n'en est pas victime et qu'il n'en subit pas le contre-coup ; si c'est à lui qu'elle s'attaque, il résiste avec la plus grande énergie, prêt à sacrifier ses intérêts les plus chers, à subir les dernières extrémités plutôt que de laisser porter at-

Digitized by Google

teinte à son droit. Les actions les plus admirables dont l'histoire a conservé le souvenir ont été accomplies par des individus et par des peuples qui combattaient pour défendre ou pour recouvrer leurs droits. Enfin si nous considérons le mouvement puissant qui emporte notre siècle et qui détermine tant de changements au point de vue intellectuel, moral, social et politique, nous voyons qu'il est surtout produit par un besoin de plus en plus impérieux de justice, une aspiration de plus en plus ardente vers l'égalité.

Certes, il s'en faut que ce principe obtienne partout et toujours une part égale d'influence : il rencontre en effet de terribles antagonistes. Toute société a ses lois, ses règles ; mais la loi a parfois été établie par la volonté despotique d'un homme qui, se sentant le plus fort, a fait en sorte d'assurer sa toute-puissance ou la satisfaction de ses passions ; toutefois un tel ordre de choses manque de stabilité et ne tarde pas à provoquer des révoltes. Le plus souvent la volonté absolue d'un seul ne fait pas la loi ; le pouvoir est divisé ; un certain nombre de personnes en possèdent des portions diverses et plus ou moins inégales ; l'exercice qu'elles en doivent faire est fixé par des règles écrites ou par l'usage et la tradition. Chez les peuples sauvages et pendant les siècles de barbarie, le sentiment inné de la justice agit bien faiblement en comparaison des passions qui déterminent la conduite des hommes ; en se combinant avec elles, il ne les modifie guère, tandis qu'il est lui-même susceptible de toutes sortes de dépravations : que d'actions ont été longtemps regardées comme justes qui révoltent notre raison et notre conscience morale ! De plus, la justice impose à l'homme des devoirs envers ses semblables, ses égaux ; par conséquent cette règle ne s'étend pas à ceux qui ne font pas partie de la même société, du même peuple ; il n'est lié envers eux par aucun devoir de justice. Au sein même du groupe social, tous n'ont pas à beaucoup près les mêmes droits et les mêmes

Digitized by Google

devoirs ; enfin il est souvent des individus, les esclaves, les parias, que l'on ne considère pas comme des hommes et envers lesquels on n'est tenu à aucune obligation.

A mesure que l'esprit humain fait des progrès, l'idée de la justice s'élargit et s'élève à la fois. D'une part, on s'aperçoit que nous avons des devoirs de justice envers tous sans exception, même envers les ennemis, même envers les esclaves ; d'autre part, on reconnaît que la justice ne consiste pas à obéir aux lois quelles qu'elles puissent être, qu'elle n'en dérive pas, mais qu'au contraire c'est elle qui est le fondement des lois, qu'elle se hausse au-dessus d'elles, qu'elle nous permet de les juger et parfois de les condamner ; aux lois écrites, la conscience oppose des lois non écrites, que personne n'a promulguées, mais qui sont éternelles et universelles. Cette barrière infranchissable, qui semble s'opposer à l'exercice de notre liberté, d'où vient que la raison, loin de se révolter contre elle, l'accepte et la reconnaît comme son expression complète et normale ? C'est que le droit a son principe précisément dans la raison et la liberté ; notre droit c'est nous-même ; le prix que l'homme attache à son droit tient au sentiment, si vague et si confus qu'il soit, de sa propre personnalité ; l'obligation qu'il s'impose de pratiquer la justice envers les autres est un hommage qu'il rend à leur personnalité. L'homme se détermine en connaissance de cause, il a conscience de son autonomie et de sa responsabilité, il se sent diminué si on l'empêche d'être lui-même et il n'incline sa volonté que devant une autorité qu'il reconnaît légitime. Il est une personne raisonnable et libre, c'est là ce qui lui confère à ses propres yeux une dignité sacrée et inviolable ; le sentiment qu'il a de la valeur de sa personne est si fort que partout où il constate la présence d'une personnalité semblable à la sienne, il reconnaît, quoi qu'il lui en coûte, un droit égal au sien.

La raison et la liberté, dont l'objet propre est le bien, ont donc une valeur par elles-mêmes et une valeur à la-

Digitized by Google

quelle toute autre chose est incomparable ; elles doivent être prises toujours comme fins, jamais comme moyens. Mais tout le monde reconnaît que l'homme, né pour être une personne raisonnable et libre, ne l'est que s'il le veut et dans la mesure où il le veut ; que la plupart des hommes ne s'inquiètent pas de cette loi, qu'ils sont bien loin de cet idéal : n'en résulte-t-il pas immédiatement qu'ils ne possèdent pas de droits ou du moins de droits égaux à ceux des autres ? Ne devons-nous pas aussi admettre cette autre conséquence que l'homme n'est dans son droit que quand il obéit à la raison et fait le bien, qu'il ne peut invoquer son droit en faveur d'une action mauvaise et absurde? N'oublions pas que le droit, s'il a un principe moral, est une faculté essentiellement sociale et concerne les rapports des hommes entre eux : restreindre les droits des uns serait donc étendre ceux des autres et leur accorder des privilèges exclusifs, ce que nous ne saurions accepter. La liberté, qui possède naturellement le droit de s'exercer sans entraves, ne peut conférer à personne le droit de s'immiscer dans la conduite d'un autre. Encore une fois, il ne s'agit pas de jugement moral, mais de conduite sociale ; la personnalité de l'un ne peut à aucun titre empiéter sur celle d'un autre ; si je n'exerce pas ma raison et ma liberté, si je n'en comprends pas le prix, cela ne regarde que ma conscience morale et le souverain Juge, s'il y en a un : vous ne pouvez légitimement intervenir. En ne developpant pas ma raison et ma liberté, j'ai manqué à mon devoir, mais c'est sous ma propre responsabilité ; cette déchéance morale ne doit entraîner aucune déchéance sociale, car c'est volontairement et en connaissance de cause, c'est-à-dire d'une façon qui a quelque chose encore de personnel, que j'ai sacrifié ma personnalité ; il ne tenait qu'à moi qu'il en fût autrement ; j'aurais pu faire le bien, si j'avais voulu et ce pouvoir suffit pour donner naissance au droit.

Quelle doit donc être l'attitude de la société à l'égard

Digitized by Google

des enfants ? Ils ne sont pas des personnes, des êtres raisonnables et libres, mais ils doivent le devenir ; ils n'ont pas de droits, mais ils doivent en avoir ; ils ont, si l'on peut ainsi parler, dès maintenant le droit d'avoir plus tard des droits ; les autres hommes ne peuvent donc sans injustice rien faire qui mette obstacle à l'épanouissement de leur personnalité, au développement de leur raison et de leur liberté ; ils ont droit à tout ce qui peut faire d'eux des hommes complets.

Nous n'hésitons pas à dire qu'on doit toujours respecter le droit même des hommes qui paraissent les moins respectables ; ce n'est pas l'individu que nous considérons en eux, mais la personne morale qui sommeille profondément, qui est plus qu'à demi étouffée par ses adversaires, mais qui subsiste néanmoins, qui peut et qui doit toujours se dégager et se manifester, qui constitue toujours en eux une puissance et une valeur morale.

Contre cette doctrine un grand nombre de philosophes modernes protestent vivement. Puisque les fondements du Droit, disent-ils, sont la Raison et la Liberté, pouvons-nous poser en principe l'égalité des droits de tous les hommes ? Pouvons-nous dire que le droit est un absolu, qu'il existe ou n'existe pas, qu'il ne comporte pas de degrés, quand la raison présente si évidemment le caractère contraire ? Nous savons que l'énergie morale est, au moment de la naissance, très inégalement départie aux différents individus et que plus tard ils en font eux-mêmes un usage très inégal, de sorte qu'ils sont loin de mériter également le nom de personnes. — Sans doute, mais inégaux moralement, ils sont égaux socialement. Quelle que soit la supériorité intellectuelle et morale d'un homme, il est des bornes qu'il ne doit pas franchir, il ne doit jamais méconnaître la dignité de son prochain. Il doit avoir pitié de la condition à laquelle il le voit réduit, il doit s'efforcer de l'en faire sortir et de l'en relever, mais il ne doit jamais s'en servir comme d'un instrument, se substituer à lui,

Digitized by Google

faire son bien malgré lui et à son insu. Ne dites pas que la plupart des hommes sont incapables de comprendre ce qu'est le bien et ce qu'est leur bien, qu'ils sont encore plus impuissants à l'atteindre, qu'ils sont ignorants, asservis à l'erreur et aux passions les plus grossières, que ce qu'ils peuvent faire de mieux c'est de se mettre sous le patronage des intelligences supérieures; celles-ci en effet les conduiront mieux qu'ils ne sauraient se conduire eux-mêmes; gardez-vous surtout d'ajouter que, si les individus vulgaires ne comprennent pas cette nécessité, c'est le rôle des âmes d'élite de leur enlever une liberté dont ils feraient mauvais usage et de les conduire au bien à leur corps défendant. Quelque brillant en effet que pût être le résultat au point de vue de la forme extérieure, il serait intrinsèquement détestable au point de vue moral, car il aurait pour condition première l'écrasement d'un grand nombre de personnalités. Celui dont la conduite a un principe véritablement moral, c'est-à-dire le sentiment de sa dignité personnelle, reconnaît la même dignité à la personne de tous ses semblables; sinon, c'est qu'il est aveuglé par l'orgueil et l'esprit de domination.

Il est certain que l'obligation de respecter les droits de tous sans exception renferme dans d'étroites limites l'exercice de notre activité et nous empêche souvent de faire le bien dont nous avons conçu l'idée; que de fois l'ignorance, les préjugés, la résistance inerte, l'opposition mesquine ou les passions des petites âmes ont entravé les grandes et belles choses que des hommes supérieurs voulaient exécuter! L'histoire ne nous enseigne-t-elle pas que les grands hommes n'ont rien pu faire de grand que grâce au mépris qu'ils avaient pour tous les autres et à la conviction où ils étaient qu'il n'y a pas de droit qui tienne contre le génie? Proclamer l'universalité et l'inviolabilité du droit, c'est, selon M. Renan, proclamer le règne de la médiocrité et condamner l'humanité à demeurer immobile. « La nature à tous les degrés, dit-il, a pour fin

Digitized by Google

unique d'obtenir un résultat supérieur par le sacrifice d'individualités inférieures. Est-ce qu'un général, un chef d'Etat tient compte des pauvres gens qu'il fait tuer?... Le monde n'est qu'une série de sacrifices humains... Le grand nombre doit penser et jouir par procuration... Quelques-uns vivent pour tous; si on veut changer cet ordre, personne ne vivra... Les hommes ne sont pas égaux, les races ne sont pas égales. Le nègre par exemple est fait pour servir aux grandes choses voulues et conçues par le blanc. »

Cette doctrine a rarement été exprimée avec plus de netteté que dans le célèbre paradoxe d'Herbert Spencer. L'humanité, dit-il, semble prendre à cœur de contrecarrer les lois naturelles de l'évolution, et elle en est bien punie. Il n'est guère de famille qui ne considère comme un devoir d'entourer de soins les vieillards, les malades, les infirmes, les idiots, les aliénés et qui ne s'impose pour cela de terribles privations. Comme beaucoup d'entre elles n'y pourraient suffire, toutes les nations tiennent à honneur de fonder et d'entretenir toutes sortes d'asiles et d'hôpitaux. Ce sont là des charges terribles, car ces personnes ne constituent pas seulement des bouches inutiles, mais elles nécessitent des soins très coûteux. Il en résulte donc malaise pour les travailleurs vigoureux et honnêtes afin de procurer la prolongation d'une existence misérable à ceux qui ne produisent aucune valeur sociale. Et il y a plus encore : nous nous faisons scrupule de porter atteinte aux droits des faibles d'esprit, des neurasthéniques, des alcooliques, des syphilitiques, des tuberculeux; nous les laissons libres d'agir à leur gré, de prendre part à tous les votes, de se marier. Que de crimes et de désastres en sont les conséquences fatales! Que d'obstacles apportés aux entreprises des hommes intelligents et généreux par la coalition entêtée des esprits inférieurs et des basses passions! Que d'unions dont le résultat le plus clair est de perpétuer, de multiplier la race des fous et des malades et

Digitized by Google

de faire courir un danger de plus en plus grand à l'humanité ! Au lieu que, si nous laissions la nature accomplir librement son œuvre et appliquer les lois bienfaisantes de la concurrence vitale et de la sélection, elle aurait bientôt fait justice de tous ceux qui ne devraient pas vivre, délivré le genre humain du fardeau qui l'accable et assuré son progrès constant. — Tout cela serait rigoureusement vrai si notre espèce était identique aux autres espèces animales, si elle n'était pas soumise à d'autres conditions d'existence. Mais il n'en est point ainsi : l'homme connaît qu'il a d'autres lois, celles du sentiment et de la conscience morale ; il compare les exigences du cœur avec celles de l'intérêt, il comprend qu'elles sont d'un autre ordre, qu'il doit faire passer ce qui est bon avant ce qui est utile, et qu'il le peut.

La doctrine que H. Spencer a exposée sous une forme scientifique et qui paraît à bien des penseurs le dernier mot de la théorie de l'évolution a été développée d'une manière singulièrement oratoire et passionnée par Nietsche, dont le nom fait tant de bruit à notre époque. Nietsche ne tarit pas en invectives contre la pitié et la miséricorde qui font que nous nous préoccupons sans cesse du sort des gens infirmes de corps et d'âme, contre la religion chrétienne qui est la religion de la pitié et qui a assuré le règne des petits hommes ; ce sont les faibles qui par leur coalition ont imposé leurs lois aux forts et les ont chargés d'entraves afin de les empêcher d'être ce qu'ils devraient être, de faire ce qu'ils veulent ; il est temps que ceux-ci se rendent compte de la situation, qu'ils prennent conscience de leur supériorité, qu'ils agissent dans la plénitude de leur droit naturel, qu'ils s'affranchissent de scrupules absurdes, qu'ils exercent leurs forces tout entières. A cette condition l'on verra surgir au milieu de la médiocrité universelle cet être superbe, le sur-homme (übermensch) qui est l'idéal de notre espèce et dont il dépend de nous de préparer et de hâter l'avénement. — Ce système n'a pas même le mérite

Digitized by Google

de la nouveauté : il est soutenu très clairement dans le Gorgias de Platon par le sophiste Calliclès, qui oppose la justice selon la nature et la justice selon la loi ; les lois, dit-il, sont l'œuvre de la multitude des faibles ; le fort ne doit pas s'y laisser asservir. Cette prétendue doctrine du progrès constitue en réalité un effroyable recul : c'est un retour à la théorie qui identifie le droit avec la force, qui applaudit au succès et sanctionne l'écrasement des vaincus ; c'est la négation de toute justice. L'humanité ne doit pas laisser ébranler le principe qu'elle a eu tant de peine à faire triompher : il n'y a pas de droit contre le droit.

Je me connais immédiatement moi-même, j'ai conscience de la valeur de ma personne et de l'obligation qui s'impose à moi d'accroître et de développer cette valeur ; de là un certain nombre de nos contemporains ont tiré cette conclusion que le premier et le plus immédiat de nos devoirs c'est le culte de notre propre personne, que nous n'avons d'obligations qu'envers elle, que le véritable Dieu c'est notre moi, que nous devons tout lui rapporter, que nous devons consacrer tous nos soins à en exalter la dignité en lui procurant les jouissances esthétiques et intellectuelles les plus exquises. C'est à cet égoïsme raffiné que l'on a donné le nom d'*égotisme ;* le plus célèbre apôtre de ce système est l'Allemand Max Stirner, dont la renommée balance celle de Nietsche ; on en retrouve l'écho dans plusieurs livres de Maurice Barrès. « Je ne suis pas, dit Max Stirner, un moi à côté d'un autre moi ; je suis le moi unique, je suis unique... Et c'est seulement en qualité de moi unique que je m'approprie tout, c'est seulement comme tel que je me manifeste et me développe. Ce n'est pas comme homme que je me développe, ce n'est pas l'homme que je développe en moi, mais c'est moi, en tant que moi, que je développe... Mon commerce avec le monde consiste à en jouir et à en tirer parti pour ma satisfaction personnelle... Je ne veux pas la liberté, l'éga-

Digitized by Google

lité des hommes; je veux seulement avoir mon pouvoir sur eux, je veux en faire ma propriété, c'est-à-dire je veux les faire tels que je puisse en jouir. » — Etrange aberration qui a pour point de départ la méconnaissance de la sympathie profonde que nous ressentons pour tous les hommes et de l'autorité de la conscience ! Le culte du moi a pour conséquence immédiate l'oubli de tous les devoirs de la vie morale et sociale. Pascal a eu raison de dire : « Le moi est haïssable. »

Sommes-nous quittes de tous nos devoirs lorsque nous pratiquons scrupuleusement la justice, non seulement selon la lettre, mais selon l'esprit ? Non ; il y faut joindre la bonté. Combien est rare cette vertu précieuse ! Chez la plupart de ceux qui en manquent, c'est à la fois étroitesse d'esprit et petitesse de cœur : le sot, dit Vauvenargues, n'a pas assez d'étoffe pour être bon. Il est tout entier dominé par la préoccupation de ce qui peut lui être utile, lui procurer un avantage, un plaisir, ou lui éviter une douleur ; il n'est pas capable de penser à autre chose ; il ne lui vient pas à l'esprit qu'il existe des êtres vivants au-delà des limites de son étroit horizon; ceux-ci lui sont totalement étrangers, ne le touchent pas ; il n'a jamais réfléchi sur leur nature ni sur leur sort. Chez d'autres, c'est l'orgueil qui a desséché le cœur. Ils se croient sincèrement d'une autre espèce que le commun des hommes ; ils ne daignent pas s'intéresser à leurs joies et à leurs peines ; ils se gardent bien d'intervenir pour soulager leurs souffrances ou améliorer leur condition, tout cela ne vaut pas que des esprits supérieurs y perdent leur temps et leur peine.

Mais il ne suffit pas de s'affranchir de ces sentiments étroits. La bonté n'est pas une qualité négative ; c'est une vertu essentiellement active et positive. La bonté consiste tout d'abord à aimer les autres autant et de la même manière qu'on s'aime soi-même, à être pleinement touché non seulement de leurs peines, mais de leurs joies. Leib-

Digitized by Google

nitz l'a dit : Aimer, c'est se réjouir du bonheur d'autrui. Les gens que nous aimons, nous leur voulons du bien pour eux-mêmes ; nous sommes attentifs non seulement à ce que nous faisons pour eux, mais à la manière dont nous le faisons ; nous n'avons pas la prétention de nous substituer à eux ; nous n'oublions rien de ce qu'ils sont ni de ce qu'ils sentent. La vertu dans ce cas ressemble, ainsi que le remarque Aristote, à une sorte d'excès. Voici ce qu'il faut entendre par là : nous ne comptons pas, nous ne mesurons pas ce que nous donnons, nous faisons tout ce que nous pouvons, nous nous livrons tout entiers sans que rien nous vienne arrêter. La bonté est donc la vertu pleine et entière. L'homme qui n'est pas bon n'a pas encore remporté sur ses antagonistes une victoire complète : il fait le bien par raison, mais il ne l'accomplit pas avec toute son âme. Le bien n'est tout à fait bien que s'il est fait par amour. La bonté consiste à prendre plaisir à faire du bien, à réfléchir sans cesse sur ce que l'on peut faire pour diminuer les maux ou augmenter les joies d'autrui, à ne ménager ni ses soins ni ses efforts, à croire que l'on n'a jamais fait assez, à ne pas connaître de félicité plus grande que le bonheur que l'on répand autour de soi.

C'est bien à tort que l'on confond souvent la bonté avec la simplicité d'esprit et avec cette inertie de la volonté qui ne sait résister à personne. La bonté n'est pas une faiblesse ; elle suppose au contraire une énergie infatigable. Le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un homme, c'est de reconnaître qu'il est bon ; il n'en est pas que nous devions avoir autant à cœur de mériter. La bonté n'est pas à proprement parler une vertu à part ; c'est l'achèvement, la forme la plus parfaite de la vertu ; elle lui donne une beauté ou plutôt une grâce exquise ; de là vient qu'elle est si aimable, qu'elle nous mérite la confiance et l'appui de nos semblables. Mais elle ne réclame pas de salaire ; elle n'y fait point attention, elle sait s'en passer, car elle porte en elle-même sa récompense. Kant semble dire que

Digitized by Google

le plaisir que certains hommes trouvent à faire le bien en diminue le mérite ; cela dépend : si l'on a été déterminé à agir de telle ou telle façon par le plaisir que l'on y trouve, c'est-à-dire en réalité par l'influence d'un sentiment, d'une passion, l'on n'a pas agi par vertu, puisque la première condition de la vertu c'est le désintéressement. Mais la pratique de la vertu, l'exercice de l'activité libre et raisonnable, est accompagné d'une joie intime, d'autant plus douce et plus forte que la liberté est plus entière et l'action plus efficace. Ce n'est pas un avantage extérieur que nous puissions et que nous ne devions pas poursuivre. C'est le cas d'employer les expressions d'Aristote : elle s'ajoute à la vertu comme à la jeunesse sa fleur.

E. JOYAU.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE MONTPENSIER

Montpensier, Mons Pancerius, Mons-Pancherius, Mons Pansatus (1), Mons Panceruis (2), aujourd'hui chef-lieu de commune, à deux kilomètres d'Aigueperse, était autrefois le siège d'une seigneurie très importante. Comté en 1350, Montpensier devint duché-pairie en 1539 (3). Un puissant château était alors fièrement campé sur la butte qui domine le village, à l'ouest. De là ses tours altières, ses courtines élevées commandaient à tout le pays et les sentinelles abritées derrière ses redoutables créneaux pouvaient aisément surveiller au loin la marche d'un ennemi. Cette forteresse, une des plus fortes de l'Auvergne, fut démantelée par ordre de Louis XIII sur les conseils de Richelieu. Sur son emplacement, au commencement de ce siècle, on a ouvert des carrières de plâtre dont l'exploitation a fini d'en faire disparaître les derniers vestiges et actuellement il ne reste plus pierres sur pierres de cette demeure royale, où était venu mourir Louis VII, roi de France.

La paroisse de Montpensier, dans le diocèse de Clermont, faisait autrefois partie de l'archiprêtré de Limagne (4) ; elle possédait un prieuré et une cure occupant la

(1) Gallia Christiana.

(2) Charte de donation de la chapelle de Montpensier au prieuré du lac Rouge *(Lacurubeo)* (Saint-Hilaire-la-Croix), par le chapitre cathédral de Clermont : Archives départementales.

(3) Ambroise Tardieu : *Dictionnaire du département du Puy-de-Dôme*, p. 233.

(4) *Calendrier d'Auvergne pour l'année* 1762, p. 25.

Digitized by Google

même église et une chapelle au château dont le bénéfice était uni à celui de la cure (1).

Au XIIe siècle, ce prieuré avait été donné par le chapitre cathédral de Clermont au prieuré de Saint-Hilaire-la-Croix (2). Au XVIe siècle, il était à l'entière disposition de l'abbé Mozat et valait en 1535 XLV livres (3).

Sa cure, sous le vocable de Saint Bonnet, était au XVIe siècle à la présentation de l'abbé de Mozat et valait en 1535 LXXV sols (4). En 1648, le pouillé général du diocèse (5) nous dit qu'elle était à la présentation du prieur de Montpensier et sous le titre de Saint *Bonit*. Cependant en 1762 elle avait fait retour à l'abbé de Mozat, car le calendrier de cette année (6) porte que c'est lui qui présente et l'évêque de Clermont qui nomme à la cure de Saint-Bonnet de Montpensier.

Plan. — Cette église est actuellement sous l'invocation de Notre-Dame de Septembre. Elle est bien orientée et se compose de trois nefs, de deux travées, d'un transept non saillant extérieurement et de trois absides la terminant à l'est.

Nefs. — La nef centrale est voûtée d'un berceau plein cintre d'une seule venue, sans arc doubleau. Elle ne reçoit le jour que par les bas-côtés avec lesquels elle communique de chaque côté par deux arcs plein cintre retombant sur de gros et massifs piliers de forme rectangulaire oblongue.

Les collatéraux moins élevés que la nef principale sont

(1) Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges, bénéfices du diocèse de Clermont pour l'année 1648 ; Bibliothèque de la ville de Clermont.

(2) Charte de donation déjà citée.

(3) Alexandre Bruel : *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour. Pouillé de Clermont*, p. 82 et 83. *Calendrier d'Auvergne pour l'année* 1762.

(4) Alexandre Bruel : *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, Pouillé de Clermont*, p. 82 et 83. *Calendrier d'Auvergne pour l'année* 1762, p. 8.

(5) *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges. Diocèse de Clermont.*

(6) Calendrier d'Auvergne pour l'année 1762, p. 25.

Digitized by Google

voûtés en quart de cercle, la dernière travée au nord a cependant une voûte en plein cintre. Les travées y sont séparées entre elles par des arcs doubleaux plein cintre. Ceux-ci retombent sur des pilastres droits à imposte ornée d'un simple congé qui sont appuyés soit aux murs extérieurs soit aux piliers séparatifs des nefs. Dans chaque travée de ces bas-côtés, au nord comme au sud, s'ouvre une fenêtre plein cintre et étroite.

Transept. — L'intertransept circonscrit en quatre plein cintre est couvert d'une coupole octogonale reposant sur quatre trompes appuyées sur une dalle posée en gousset. Les angles rentrants de cette coupole sont très peu accusés et très arrondis, ce qui lui donne presque l'aspect d'une calotte hémisphérique.

Les bras du transept sont voûtés d'un berceau plein cintre dont l'axe est transversal à celui de l'église. Les murs qui les ferment au nord et au sud sont droits et dans le prolongement des gouttereaux des nefs, ce qui fait que le plan cruciforme ne parait pas extérieurement. Passant à travers ces transepts, les collatéraux se prolongent d'une travée de chaque côté du chœur, vont se terminer à hauteur du sanctuaire par une chapelle semi-circulaire, éclairée par une fenêtre plein cintre. L'arcade plein cintre qui ouvre sur ses absidioles repose sur deux pilastres nus et droits qui n'ont ni base ni imposte.

Chœur. — En face de la grande nef se trouve le chœur formé d'une travée comprise entre quatre arcades plein cintre. Celles-ci retombent sur des piliers droits, unis et couronnés d'imposte simplement chanfreinées. Au-dessus est une voûte plein cintre de même hauteur à peu près que celle de la nef et sensiblement plus haute que celle du sanctuaire. Le mur de décrochement entre ces deux dernières voûtes est ajouré d'une petite fenêtre en plein cintre.

Le sanctuaire est semi-circulaire avec voûte en cul-de-four dans laquelle on remarque un contre-fruit bien marqué. Sur son mur de pourtour règne un mur en bahut qui

Digitized by Google

supporte six colonnettes à chapiteaux lisses qui ont à chaque angle une espèce de corne ou gros crochet et dont les tailloirs unis et chanfreinés sont cassés. Les bases de ces colonnes se composent de deux gros tores séparés par une scotie. Sur elles s'appuient cinq arceaux plein cintre tapissant le mur de l'hémicycle. Deux d'entre eux restent aveugles, tandis que les trois autres sont percés d'une fenêtre plein cintre. Celles-ci ont à l'intérieur un fort ébrasement et un talus profond. L'arcade plein cintre qui sépare ce sanctuaire du chœur est en fer à cheval et retombe de chaque côté sur une espèce de pilastre très peu saillant qui ne porte ni moulure ni imposte et va jusqu'au sol sans même avoir de socle.

Extérieur. — Cette église n'a qu'une porte; elle ouvre dans le mur occidental, elle est rectangulaire et ses huis en sont encore ornées de vieilles peintures romanes. Au-dessus règne un cordon de billettes. Cette façade est composée d'un simple pignon triangulaire dont les rampants sont couverts de dalles et qui domine le toit de 2 à 3 mètres. Un second pignon tout semblable à ce premier s'élève sur l'arc séparant le chœur du sanctuaire. Les murs latéraux sont étayés d'un contrefort plat en moyen appareil.

Placé au-dessus de la coupole octogonale de l'intertransept, le clocher est carré. Il n'a qu'un étage ajouré sur chaque face de deux baies plein cintre. Il est moderne puisqu'en 1829, M. Mosnier, desservant de cette paroisse, venait dire en plein conseil de fabrique que cette église *se trouvant dépourvue de clocher*, celui qui existait ayant été démoli, il était utile de lui en construire un et d'approuver le devis dressé à cet effet (1). En plus nous avons aux archives départementales (2) le procès-verbal d'adjudication des travaux daté du 25 avril 1830. Ce fut François Gorce, maçon, habitant Aigueperse, qui fut déclaré

(1) Archives départementales, série O, églises et presbytères. Montpensier.
(2) Archives départementales, série O, églises et presbytères. Montpensier.

Digitized by Google

adjudicataire. Les travaux prévus se montaient à la somme de 265 francs. Il est à regretter que le devis détaillé n'ait pas été conservé. Cependant, de la modicité du montant de l'adjudication nous pouvons conclure que les travaux à faire n'étaient pas très importants. Aussi croyons-nous que pour établir le nouveau clocher on s'est simplement servi de cette base quadrangulaire qui chez nous, au-dessus de l'intransept, sert toujours de piédestal à un clocher octogonal. Elle devait être à peu près intacte, on se contenta donc alors de l'élever un peu et de l'éclairer de ces huit jours plein cintre.

Le chevet est formé de trois absides semi-circulaires dont celle du milieu sensiblement plus grande à trois fenêtres plein cintre, tandis que ses compagnes n'en ont qu'une. Un cordon continu de billettes, placé à hauteur d'imposte des ouvertures, ceinture ses absides et se relève vers les baies pour leur former une gracieuse archivolte.

Deux contreforts plats placés entre les fenêtres épaulent le mur circulaire de l'abside centrale. Ils montent jusqu'au toit, mais à leur partie haute ils ont un ressaut recouvert d'une pierre posée en talus. Celle-ci déborde sur le parement antérieur du contrefort, et se termine par un larmier; elle forme ainsi une goutte pendante qui protège le contrefort.

Les trois nefs sont recouvertes d'un seul toit à deux pentes, comme ceux des absides, celui-ci est en dalles grossières reposant à même sur le rein des voûtes. Il vient retomber sur un entablement droit soutenu par des modillons forts simples qui semblent absolument modernes. N'auraient-ils pas été changés au XIXe siècle ? Dans les délibérations du Conseil municipal, déjà citées, de 1839, il est question de restauration à faire aux toitures. En effectuant celles-ci n'aurait-on pas remplacé les modillons ? (1)

(1) Archives départementales, série O, églises et presbytères, Montpensier.

Digitized by Google

Les fenêtres sont toutes plein cintre ; les claveaux, sans alternance de couleur, en sont d'une taille très grossière. Au nord, deux d'entre elles ont leur cintre formé d'une seule pierre taillée en arc. Pour les autres elles ont toutes un nombre pair de claveaux.

Dans le mur de la façade, comme dans ceux des absides, se remarquent de nombreux trous carrés qui, évidemment, doivent être des trous ayant servi à loger les bois d'échafauds des constructeurs.

Toutes les maçonneries sont en blocage, il n'y a que les ouvertures et les contreforts en pierre d'appareil et celle-ci est en arkose.

A signaler à l'intérieur de l'église une cuve baptismale formée de deux vasques, une grande et une petite, accolées l'une à l'autre et prises toutes deux dans un seul et même bloc de pierre polygonal.

Cette église, avec la grande simplicité de sa construction et la sobriété poussée à l'extrême de son ornementation, serait très difficile à dater, si l'on n'avait pas les quelques chapiteaux du sanctuaire et les contreforts de l'abside. Mais les premiers par leurs crochets, peu prononcés il est vrai, mais cependant parfaitement existants et visibles, et les seconds par leur ressaut et surtout leur larmier, indiquent d'une façon assez certaine comme date d'édification la fin de l'époque romane.

Or, comme cette église a été construite d'une seule venue, on ne trouve, en effet, aucune reprise dans sa maçonnerie, sauf pour la voûte plein cintre que j'ai signalée sur la dernière travée du collatéral nord, c'est donc dans cette période que je la classerai tout entière, malgré le dire de M. J.-B. Bouillet qui, dans sa *Description archéologique des monuments du Puy-de-Dôme,* nous la donne comme étant du XIe siècle (1).

(1) Bouillet : Description archéologique des monuments celtiques romans et du Moyen Age du département du Puy-de-Dôme, p. 109.

Digitized by Google

Mon opinion a d'ailleurs la chance de se trouver fort heureusement corroborée, par une pièce très importante pour l'histoire de ce monument. M. Rouchon, notre sympathique archiviste du Département, l'a découverte dans le fonds du prieuré de Saint-Hilaire-la-Croix, et, avec sa complaisance habituelle, il a bien voulu me la signaler et me la communiquer. C'est un acte de donation daté de 1193 par lequel le chapitre cathédral de Clermont concède à Guillaume et à tous les frères du Lac-Rouge (Saint-Hilaire-la-Croix) le domaine et la *chapelle* qu'il possédait à Montpensier, et cela à la condition expresse que dans ce lieu ils fonderont un chapitre régulier et *construiront* une *église* et les autres bâtiments nécessaires. D'ailleurs voici la pièce :

« Totum sancte Claromontensis ecclesie capitulum venerabilibus in Christo Willelmo priori et omnibus fratribus de Lacurubeo tam presentibus quam futuris in perpetuum. Quum personas vestras observantia regularis discipline et omni honestate morum in Domino vidimus comendandas, ad utilitatem vestram libenter inducimur et honorem. Motum igitur facimus presentibus et futuris quod nos omnes concedimus vobis habenda in perpetuum hospitale Montispacerii et capellam et omnia pertinentia ad hospitale vel capellam, salvo tamen jure capelle nostre que est in Montepacerio, et salvo jure nostro et censu quem habemus in terris vicinis. Propter quod sciendum est quod vos tenemini nobis dare XX solidos Claromont. Sub annua pensione pro predictis quod vobis concessimus et donavimus, et per solvetis X solidos in festo Pentecostes, X solidos in festo beati Andrée annis singulis persolvendos. Tenemini etiam ex premisso in prefato loco instituere canonicos secundum formam et regulam vestri ordinis Domino servituros. Tenemini quoque ecclesiam et officinas ibidem construere competentes. Ea etiam inter nos et vos est unita societas quod si aliquis de canonicis nostris ad domum ipsam diverterit debetis cicum reve-

Digitized by Google

rentia hospitalitatem congruam exhibere, et si in eodem loco ad religionem migrans Domino servire voluerit, debetis eum cum gratiarum actione, recipere et honorem et reverentiam exhibere. Si qua etiam discordia vel dissentio inter nos et vos vel inter capellanum de Montepancerio et vos pro rebus hinc inde pertinentibus exorta fuerit debebit per manum capituli nostri amicabili compositione vel justicia mediante finiri. Nos etiam debemus domum illam cum pertinentibus tanquam res nostras in omni casu custodire defendere et fovere. Et ut hec omnia inconcussam teneant firmitatem presentem praginam sigillo nostro fecimus communiri et sigilli Willelmi priores de Lacurubeo impressione muniri et auctoritate sigilli domini G. Claromontensis episcopi eandem paginam communiri.

» Actum in capitulo nostro presentibus domino G. episcopo et W. preposito et G. decano et Eld. cantore et P. abbate Sancti Genesii et archidiaconis et canonicis fere universis, anno dominice incarnationis M° C° XC° III°, mense maio, indictione decima (1). »

A cette époque 1193, il n'y avait donc à Montpensier qu'une simple chapelle qui ne méritait pas le titre d'église puisque les religieux du Lac-Rouge devaient y en construire une.

Or, le monument dont je viens de vous donner la description, ne peut guère, avec ses trois nefs, son transept et ses trois absides, être considéré comme une simple chapelle, mais doit bien être pris pour une église complète. Je crois donc que nous avons à Montpensier l'église que les religieux du Lac-Rouge ont dû élever pour remplir leurs engagements envers le chapitre cathédral.

Cette date précise de construction donne donc (car elles sont très rares pour les églises de cette époque) un grand intérêt à l'église de Montpensier qui, par elle-même, n'aurait pourtant rien de bien remarquable.

(1) Arch. dép. du Puy-de-Dôme, chapitre cathédral. arm. 4, sac 1, cote 1.

Digitized by Google

Cette église, bâtie à la fin du XIIe siècle, 1193, a été construite encore uniquement sur les données romanes, sans aucun mélange de l'art nouveau, qui s'épanouissait dans l'Ile-de-France. Et malgré l'époque avancée où elle a été élevée, elle a, avec ses gros piliers rectangulaires et son manque total d'ornementation, conservé un tel air d'antiquité que J.-B. Bouillet a pu s'y tromper et qu'il nous l'a vieillie d'un siècle.

Ceci vient donc à l'appui de ce que j'ai toujours soutenu que, si l'Auvergne, au point de vue de la construction, était au commencement de l'ère romane en avance sur les autres provinces, par contre, au XIIe siècle, elle s'est trouvée en retard sur elles.

Ainsi, pendant que les provinces du nord de la Loire avaient renoncé depuis près d'un siècle aux règles étroites du roman pour suivre uniquement les principes plus larges de l'art gothique, nos pères, fidèles à leurs traditions et ne sentant nul besoin de changer leur manière de faire, continuèrent à construire leurs églises selon les vieilles méthodes qui ne manquaient, d'ailleurs, ni d'élégance, ni de solidité, et conservèrent ainsi dans son entière intégrité leur art arverno-roman sûrement jusqu'à la fin du XIIe siècle, comme le prouve l'édification à cette époque de l'église de Montpensier.

Et qu'on le remarque bien, situé à quelques centaines de toises du grand chemin de Paris à Clermont, entre Aigueperse et Gannat, Montpensier n'était pas un pays perdu. Gannat, qui n'était qu'à deux petites lieues de là, était alors un vrai centre où les ressources ne devaient pas manquer. De plus, Montpensier était le chef-lieu d'une puissante seigneurie et ce bourg lui-même devait avoir une certaine importance puisque déjà, à cette date reculée, il possédait un hôpital (1). Enfin, c'était le prieuré

(1) Archives départementales du Puy-de-Dôme. Chapitre cathédral, armoire 4, sac 1, cote 1. *Charte de donation de la chapelle de Montpensier au prieuré du Lac-Rouge.*

Digitized by Google

du Lac-Rouge qui faisait construire notre église; or, ce prieuré était riche et ses moines augustins, comme d'ailleurs tous les moines de cette époque, devaient se tenir au courant des progrès, et surtout de ceux faits dans l'art architectonique; il n'est donc pas probable qu'ils fussent ignorants de la découverte de l'art gothique qui datait déjà de près d'un siècle.

Si donc l'église de Montpensier a été construite ainsi, c'est qu'on a voulu ne pas renoncer encore à notre style auvergnat qui avait fait l'admiration de tous. C'est que nos pères tenaient encore à leur architecture nationale dont ils étaient fiers et non sans raison. N'avait-elle pas présidé à la construction de monuments hors ligne, tels que Saint-Foy de Conques, de Saint-Cernin de Toulouse et de Saint-Jacques-de-Compostelle ?

H. DU RANQUET.

Digitized by Google

LA FAUNE QUATERNAIRE

DE SAINT-HIPPOLYTE, PRÈS DE CHATELGUYON

I

Quand on va de Riom à Châtelguyon, en suivant la route qui passe par Saint-Hippolyte, on observe des faits géologiques d'autant plus intéressants qu'on se trouve dans la région des phénomènes de dislocation et de fracture qui se remarquent partout où se fait la jonction des roches cristallines du Plateau central avec les dépôts tertiaires de la Limagne. La route escalade insensiblement le haut escarpement granitique pour prendre la direction de Chazeron et de Manzat (1).

Après avoir dépassé Mozat de quelques centaines de mètres, on observe à la surface des champs des cailloux roulés de moyenne grosseur. En certains points, une véritable formation alluviale repose dans des fosses profondes parfois de deux mètres au moins dans les couches de calcaire marneux et de marnes feuilletées. Les cailloux, à peine roulés, sont d'un volume double de celui de la tête; les angles en sont légèrement émoussés et les faces à

(1) Voir sur la Géologie de Châtelguyon :

H. Lecoq. *Les Epoques géologiques de l'Auvergne.* Paris, Baillère, 1867; in-8°, tome II, p. 433.

Baudin. Carte géologique du département du Puy-de-Dôme, 1843-1846.

Barre. *Châtelguyon et ses Eaux minérales*; in-8°. Riom, Leboyer, 1840.

Cameré. *Etude sur les Eaux minérales de Châtelguyon*; in-8°. Paris, Dunod, 1885. — V. *Ann. Min.*, p. 300, 1885; *Bullet. Soc. Géol. de France*, tome XVI, 3e série, p. 1091-96.

Digitized by Google

peine polies; il sont engagés dans un sable terreux, de couleur brune, et dans un cailloutis anguleux. Il en est qui sont formés de granulite d'un gris blanchâtre, d'autres d'une roche porphyrique d'un rouge verdâtre; on en voit aussi qui sont de granite, de feldspath et de basalte compact.

A la bifurcation de la route d'Enval, les cailloux roulés disparaissent; les champs sont recouverts d'une terre végétale grise qui semble être le fond d'un lac. C'est dans ce fond de vallées que se trouvent de riches prairies et les sources qui alimentent Mozat.

A l'ouest, sont les collines et les plateaux porphyriques qui s'étendent de Tournoël à Saint-Hippolyte, en passant par le territoire de Saint-Jean-d'en-Haut. C'est là qu'est la fameuse fissure ou gorge qu'on appelle le Bout-du-Monde, où viennent sourdre les eaux minérales et acidulées d'Enval.

Quand on commence de monter l'escarpement, les cailloux roulés disparaissent; on ne voit plus à la surface du sol qu'une terre grise mêlée à une grande quantité de sable quartzeux. Sous ce limon, mélangé de sable blanc, se voient des sables plus purs, formés de quartz rouge, bleu et noir, de granite blanc et de porphyre rouge, avec absence complète d'éléments basaltiques. Cette formation argilo-sableuse est d'une grande puissance; elle atteint parfois une épaisseur de huit à dix mètres. Elle est composée de couches obliques dans le sens de la colline porphyrique sur laquelle elle s'appuie, c'est-à-dire qu'elle plonge dans la direction de l'est. Elle est parfois traversée par des lits d'argile pure ou de petits cailloux roulés. Enfin, dans le voisinage de Saint-Hippolyte, le long d'un ancien chemin, on observe de très gros blocs erratiques de porphyre rouge, polis sur une de leurs faces.

Quand on arrive au petit village de Roche-Pradière ou Sous-Marcheix, on voit s'étaler aux pieds le vallon que l'on vient de parcourir, et qui ressemble à une espèce de

Digitized by Google

cirque fermé du côté de l'ouest et largement ouvert du côté de l'est dans la direction de Mozat et de Riom. On tombe alors dans la vallée de Châtelguyon, où coule le Sardon et viennent émerger de nombreuses sources thermo-minérales. Ce vallon ou plutôt ce ravin a été formé par une profonde fracture qui, partant des environs de Loubeyrat, passe à Chazeron et descend jusqu'au-dessous de Châtelguyon, après avoir disloqué et infléchi les marnes et les arkoses qui se trouvent immédiatement à l'est de l'Etablissement des Bains. Les couches de ces deux formations sont obliques et plongent dans la pente opposée à celle des lèvres du ravin.

A la surface de l'étroit plateau qui sépare les deux vallons de Saint-Hippolyte et de Châtelguyon, on observe des *blocs erratiques de très gros volume* gisant à la surface du sol, au sommet même de la lèvre nord du vallon de Saint-Hippolyte. Ces blocs sont polis d'une manière grossière et irrégulière, mais ils portent de grandes stries parallèles, de deux à trois centimètres de large et d'un demi-centimètre de profondeur. Il en est qui sont de granit et de porphyre; d'autres sont constitués par une brèche quartzeuse dont il est difficile d'établir la provenance.

Sur la lèvre opposée du même vallon, près de Saint-Hippolyte, au-dessus des argiles sableuses et des sables granitiques, on observe un bloc erratique, de trois à quatre mètres cubes environ, en grès quartzeux, dont l'origine est aussi incertaine que celle de la brèche quartzeuse. Sur la pente même, on voit beaucoup d'autres blocs erratiques, mais d'un volume moindre.

Sur le plateau, près de Châtelguyon, on voit à la surface du sol beaucoup de graviers et de sables de nature basaltique, mélangés de quartz et de grains d'arkose. Après avoir passé les arkoses dites les *Rochers des Renards*, on retrouve les argiles sableuses que nous avons déjà signalées près de Saint-Hippolyte.

Digitized by Google

Il ne saurait y avoir de doute : le vallon ou petit cirque de Saint-Hippolyte a été autrefois recouvert d'un glacier. Les blocs erratiques polis et striés qui reposent sur chaque pente n'en sont autres que les moraines latérales. Nul agent que les glaces mouvantes n'aurait ainsi étalé des blocs énormes, transportés certainement de fort loin. C'est la fonte régulière et périodique des glaces qui a produit les couches alluviales des environs de Mozat. Peut-être même que la butte où est bâti Riom se trouve être la moraine frontale de ce même glacier qui devait remonter fort haut sur le plateau granitique.

II

Le phénomène géologique qui présente le plus grand intérêt est un lambeau de sables et de graviers déposé sur la pente nord du vallon de Saint-Hippolyte, adossé par conséquent au petit plateau derrière lequel se trouve l'Etablissement des Bains et les hôtels de la station de Châtelguyon.

Une sablière en exploitation, située à trente mètres environ au-dessus du fond de la vallée, présente la coupe suivante :

1° Une couche de terre végétale de 1 m. 50 d'épaisseur, composée d'un mélange de sable rougeâtre avec intercalation de limon marneux ;

2° Une couche de sable de nature quartzeuse, de couleur tantôt rougeâtre, tantôt jaunâtre, avec mélange de scories volcaniques noires et de quelques rares petits cailloux de basalte; de petits lits d'argile et de limon argileux se voient entre les sables. Cette couche a plusieurs mètres de profondeur et n'est pas exploitée jusqu'à la base.

Il a été trouvé dans cette formation alluviale de nombreux débris d'ossements dont nous allons parler. La plupart sont déposés dans une des salles de l'Etablissement thermal, et sont mis gracieusement à la disposition

Digitized by Google

des savants qui veulent les étudier. Ils sont tous d'une couleur rougeâtre très caractéristique, due au séjour au milieu d'alluvions de nature en partie volcanique et de composition ferrugineuse.

Les espèces animales qu'ils représentent sont :

Bos Taurus, Lin. — On peut rapporter à cette espèce une omoplate, une vertèbre cervicale et une vertèbre dorsale. Elle est analogue à l'espèce que les paléontologistes désignent parfois du nom de *Bos priscus*, Ow., et ne se distingue pas suffisamment du Bœuf actuel pour mériter une désignation spéciale.

Bos primigenius, Rütym. — Il est représenté par un radio-cubitus droit, de forme trapue et de petite dimension.

Elephas intermedius, Jourd. — Une avant-dernière molaire et une dernière molaire appartiennent à cette espèce décrite par Jourdan, et provenant des graviers de la vallée du Rhône. Des débris existent et sont déposés au Muséum de Lyon.

Les molaires sont caractérisées par des lames d'émail moins resserrées, à bords plus sinueux et moins parallèles que dans l'*E. primigenius*. En outre, ce caractère est moins prononcé que sur l'*E. antiquus*, ce qui lui a valu une place spéciale dans la série des Eléphants fossiles.

Une petite molaire ou première molaire appartient aussi à cette espèce. Nous constatons encore un fragment de mâchoire inférieure, comprenant les deux branches horizontales qui se réunissent sur la ligne médiane en formant une grande apophyse caractéristique. Il existe aussi un fragment de crâne, mais il est impossible de pouvoir dire à quelle espèce d'*Elephas* il appartient, pas plus, du reste, que le débris de maxillaire inférieur dont nous venons de parler.

Elephas primigenius, Blum. — La photographie d'une avant-dernière molaire inférieure droite nous a été donnée par notre collègue M. A. Vernière. Elle est entière et les

Digitized by Google

détails anatomiques de ses lames d'émail la distinguent nettement de l'espèce précédente. L'original de la photographie se trouve actuellement entre les mains de M. le docteur Grasset, de Riom.

Cervus Elaphus, Lin. — M. Paul Gautier, préparateur à l'Université de Clermont, nous a informé, dans le temps, qu'il possédait une mandibule de *C. Elaphus*, provenant de la sablière de Saint-Hippolyte.

Equus caballus, Lin. — M. François Boyer, de Volvic, a bien voulu nous adresser un certain nombre d'ossements fossiles ayant la même origine que les précédents. Comme ceux de l'Etablissement thermal, ils sont légers, d'une belle couleur rougeâtre et incrustés de paillettes de mica. Nous constatons dans ce lot la présence d'un atlas, d'une première phalange, d'une phalange unguéale et d'un métacarpien de *Bos primigenius;* l'extrémité articulaire inférieure d'un fémur de *Bos priscus;* un métatarsien et la première phalange d'un *Equus caballus* ou *E. fossilis*, de taille moyenne, absolument semblable à l'Equus actuel.

D'autres ossements fossiles, provenant du gisement de Saint-Hippolyte, ont été déposés au Musée de l'Ecole des Mines de Paris par les soins de M. Cameré, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Il les attribue à l'*Elephas*, à l'*Aurochs* et au *Cervus* (1).

La faune des sables de Saint-Hippolyte contient donc les espèces suivantes : *Elephas intermedius*, *Elephas primigenius*, *Bos primigenius*, *Cervus Elaphus* et *Equus caballus* ou *fossilis*. Cette faune est essentiellement post-pliocène ou quaternaire, et appartient aux hauts niveaux de cette période. Elle est post-glaciaire, ce qu'indique d'une manière évidente la présence des blocs erratiques qui gisent au sommet du plateau ou sur les pentes du

(1) Cameré. *Op. cit.*, p. 12. — Le maire de Saint-Hippolyte possède un certain nombre d'ossements fossiles découverts dans la même sablière. Il nous a été impossible, pour l'étude, d'en obtenir la communication.

Digitized by Google

vallon, tandis que les couches de sable, occupant par rapport à eux une situation ou un niveau inférieur, ont été déposées postérieurement au milieu de la pente sud.

La présence de l'*Elephas intermedius* dans les alluvions quaternaires indique des dépôts synchroniques de l'époque chelléenne. En effet, cette espèce a été spécialement signalée dans le gisement classique de Chelles. Il est possible que dans la sablière de Saint-Hippolyte on puisse trouver des haches de pierre semblables à celles de cette dernière station, mais jusqu'à ce jour elles ont passé inaperçues. Il se pourrait qu'elles ne soient pas faites au moyen de larges plaques de silex, si rares dans nos terrains miocènes, mais plutôt avec le basalte, le quartzite, le grès et peut-être même le granit ou le porphyre.

Une conséquence géologique très remarquable sur laquelle nous devons maintenant attirer l'attention, c'est qu'après, sinon pendant l'époque glaciaire, un grand courant d'eau passait par le val de Saint-Hippolyte, déposait des sables fluviatiles sur les bords et entraînait des cailloux roulés et même anguleux jusqu'auprès de Riom, en pleine Limagne. C'était certainement là l'ancienne vallée ou vallée quaternaire du Sardon. Un temps vint où cette vallée fut subitement asséchée par suite d'une fracture profonde commençant au-dessus de Chazeron et se poursuivant jusqu'à l'est de Châtelguyon. Alors le ruisseau de Sardon prit une nouvelle direction; il suivit le nouveau lit, plus profond que le premier et creusé, à partir de Sous-Marcheix, dans les porphyres, les arkoses et les marnes tertiaires. Ce phénomène de dislocation, qui mit à découvert les sources minérales actuelles de Châtelguyon, n'a pu avoir lieu qu'au moment de l'existence de la faune de l'*E. intermedius* et de l'*E. primigenius*, c'est-à-dire après la grande extension glaciaire. Il a dû être en rapport avec les violentes commotions de la croûte terrestre qui accompagnaient, en Auvergne, les derniers phénomènes volca-

Digitized by Google

niques. La ligne de fracture de la vallée actuelle du Sardon, dirigée de l'ouest à l'est, a la plus grande ressemblance et les plus étroites relations avec celles de la gorge d'Enval, de Durtol, de Nohanent, et surtout de Villars, de Royat et de Ceyrat. Presque toutes ont mis à découvert des sources minérales; elles prouvent d'une manière certaine un grand mouvement, accompagné de nombreuses dislocations dans la masse granitique du Plateau central, alors même que la chaîne des puys était en pleine formation et en pleine éruption volcanique.

Docteur F. POMMEROL.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ESPAGNE

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(Suite et fin.)

La Faculté de théologie compte sept chaires : deux thomistes et deux suaristes enseignent la théologie scolastique, un religieux franciscain a la chaire du subtil docteur (Duns Scot), un jésuite la chaire d'écriture sainte et d'hébreu. Il y a en plus une chaire de théologie morale.

Le droit canon a huit chaires. Cinq professeurs expliqueront en cinq ans les cinq livres des décrétales (*empezando todos los años un catedratico el primer libro, y continuando los siguientes hasta cumplir el quinquennio*). Il y aura en outre une chaire *de prima* (du matin), une du soir (*de visperas*) et une chaire du Concile de Trente.

Le droit civil occupe neuf professeurs, quatre pour les Institutes, deux pour le Digeste, deux pour le Code, un pour le Volume, les Novelles et les Constitutions.

La médecine a une chaire de prima et une de visperas, une chaire de Pronostics, une de Méthode, une de Pharmacie *(de simples)* et une de Chirurgie et Anatomie. Le titulaire devait être un chirurgien *latin*.

Enfin le roi laissait prévoir l'établissement d'une chaire de mathématiques, quand on aurait trouvé un homme capable de les professer avec fruit (*buscando para ella quien la lea con utilitad*) (1).

(1) R. decreto, du 17 août 1717.

Digitized by Google

Ce programme présente d'énormes lacunes. Ni l'histoire, ni la géographie, ni les langues vivantes ne sont enseignées à la Faculté des Arts ; les sciences semblent ne pas exister. Le droit national est oublié pour le droit romain. Ce qui est plus triste encore, c'est que les matières enseignées s'apprennent dans des ouvrages beaucoup trop anciens ou dans des manuels d'une incroyable médiocrité (1).

La médecine est étudiée dans Hippocrate et dans Galien ; c'est seulement vers le milieu du XVIIIe siècle qu'une traduction espagnole met les *Institutiones medicæ* de Boerhaave entre les mains des étudiants (2). La superstition était si forte qu'un médecin de Mexico ayant demandé, en 1757, s'il ne ferait pas bien de se faire recevoir docteur en astrologie, le Conseil des Indes répondit qu'on ne pouvait être bon médecin si l'on n'était en même temps bon astrologue (3).

Dans les sciences, Aristote régnait sans partage, parce que « Newton, Descartes et Gassendi ne font pas d'aussi bons logiciens que le Péripatéticien » (4). Mais le respect qu'on avait pour Aristote n'allait pas toujours jusqu'à lire et étudier ses ouvrages ; la philosophie aristotélicienne était remplacée à Alcala par des questions subtiles et oiseuses (5). L'enseignement du système de Kopernik était interdit au début du XVIIIe siècle dans les Universités espagnoles (6), et Salamanque croyait encore, en 1764, que la nature a horreur du vide (7). Pour la plupart des

(1) « On croit généralement, disait un colon américain, que toute la science se trouve dans la grammaire latine de Nebrija, dans la philosophie aristotélique, dans les instituts de Justinien, dans la Curia philippica, dans la Théologie de Gonot et dans celle de Zaraga ». (Art. de vérifier les dates. Supplément, t. XII, p. 90).

(2) Orden. de Valladolid, II, p. 31.

(3) Arch. des Indes, 97, 5, 17.

(4) Coxe, VI, p. 185, Ticknor, III, p. 307.

(5) Ferrer, III, p. 191.

(6) Ticknor, III, p. 294.

(7) Baret, p. 576.

Digitized by Google

étudiants, « les mathématiques n'étaient qu'un tissu de mensonges et de sortilèges semblables au jargon des Bohémiens. D'autres soupçonnaient que ce n'était pas à force de travail et de réflexion que l'on étudiait ces sciences, mais à l'aide de la magie et du diable (1). » On apprenait les mathématiques dans l'Almageste de Ptolémée et dans le traité de la sphère de Sacro Bosco. Les seuls travaux que fissent paraître les maîtres étaient des sortes d'almanachs appelés *Piscatores*, dans lesquels on insérait des anecdotes, des épigrammes et des énigmes dans le goût des Arabes (2).

L'étude du droit civil était peut-être la plus rebutante de toutes. L'enseignement consistait dans la lecture et le commentaire d'un certain nombre de traités particuliers que les étudiants voyaient solennellement défiler un à un devant leurs yeux. Il eût fallu trente-deux ans à un écolier de Salamanque pour parcourir le cycle complet des études (3). Le droit canon laissait encore plus à désirer; un grand nombre de ses dispositions étaient contraires aux lois du royaume, et il était enseigné par des moines dans un sens très ultramontain (4).

Tout avait été sacrifié à la théologie et la théologie elle-même agonisait.

« La scolastique, dit M. Menendez Pelayo, était complètement épuisée, et nous ne pourrions pas extraire une seule idée utile pour notre étude, des nombreux cours de théologie et de philosophie qui se publièrent en Espagne durant les cinquante premières années du XVIIIe siècle (5). » Elle eut cependant un maître en la personne du P. Luis de Losada, professeur de théologie à Salamanque, qui a laissé un cours complet de philosophie digne des

(1) Diego de Torres y Villarroel, Vida y aventuras.
(2) Coxe, III, p. 590.
(3) Antequera. p. 382.
(4) A. Ferrer, III, p. 191. Rapport de l'Université d'Alcala.
(5) M. Pelayo. Est, III, 1, p. 156.

Digitized by Google

meilleurs temps de la scolastique. Feijoo a dit que cet ouvrage avait ouvert les portes de l'école espagnole à la philosophie expérimentale (1).

Personne n'a porté sur l'enseignement des Universités espagnoles un jugement plus sévère qu'Olavide et Jovellanos. Olavide se plaignait que le caractère scolastique des études fit perdre en inepties et en frivolités le temps que l'on aurait dû employer à apprendre des choses sérieuses et pratiques (2).

« Les sciences, disait Jovellanos, ont cessé d'être pour nous un moyen de chercher la vérité et se sont converties en un gagne-pain. Les étudiants se sont multipliés à mesure que baissaient les études, et à la manière de certains insectes qui vivent de la pourriture et ne servent qu'à la propager, les scolastiques, les pragmatiques, les casuistes et tous les mauvais professeurs des facultés intellectuelles ont entrainé dans leur corruption les principes, l'estime et jusqu'à la mémoire des sciences utiles (3). »

Avec une pareille manière de comprendre la science, les examens et les grades ne pouvaient avoir aucune valeur, mais ils étaient si mal ordonnés qu'ils ne prouvaient même pas que le récipiendaire eût profité des médiocres études qu'il était censé avoir faites. Pour les étudiants pauvres, les grades n'étaient guère autre chose que des certificats d'assiduité ; pour les riches c'étaient de simples parades.

Le baccalauréat était peut-être l'examen le plus sérieux. C'était le seul que possédaient, en 1770, la majeure partie des professeurs, des avocats et des médecins (4). Il avait ses règles particulières suivant chaque Université. On exigeait en général quatre ans de présence aux cours.

(1) Gaudeau, p. 37.

(2) A. Ferrer, III, p. 188. Plan prop. au roi par Olavide pour la réf. de l'Univ. de Séville, 1769.

(3) Jov. Informe, nº 342.

(4) *Novisim.* rec. VIII. 7. 7. (1771-86.)

Digitized by Google

L'examen consistait en interrogations sur les positions présentées à la Faculté par le candidat. Il y avait deux ou quatre professeurs argumentants, chacun d'eux pouvait interroger le candidat pendant un quart d'heure et discuter avec lui pendant un autre quart d'heure (1). Quelques Universités exigeaient du candidat qu'il eût pris part à une discussion académique d'apparat (*auto mayor*).

La licence supposait quatre ans de cours après le baccalauréat et un certain nombre de leçons et d'argumentations publiques faites au courant de ces quatre années (2). Quand on voulait gagner une année, on passait l'examen définitif « *a claustro pleno* », devant tous les professeurs assemblés. Quand on avait fait ses quatre ans de stage, on passait devant un jury plus réduit. L'épreuve consistait en une argumentation sur un passage choisi par le candidat entre trois textes, tirés au sort par le président. Le candidat avait vingt-quatre heures pour préparer son argumentation. On lui donnait une heure pour exposer la question et une heure pour répondre aux objections qui lui étaient posées (3). A Salamanque, l'examen définitif était dit « examen secret de la Chapelle Sainte-Barbe » parce qu'il se passait à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Barbe, berceau de l'Université; on l'appelait secret parce que l'étudiant n'en connaissait pas immédiatement le résultat, mais allait le lendemain le demander au recteur (4).

Le doctorat était moins un grade qu'un honneur. Après un simulacre d'examen, dont les matières étaient connues d'avance du candidat, il recevait la *borla* doctorale dans une cérémonie mystique qui présentait quelque analogie avec le sacre d'un évêque.

Dans la petite Université d'Yrache, le doctorat était con-

(1) *Folleto del maestro de ceremonias de Hirache*, 1797.

(2) La licence en théologie à Alcala supposait 8 actes: *Tentativa, acto primero, acto secundo, acto tercero, Principio, quod libeto, Parva ordinaria, Magna ordinaria, Alfonsina.* — La Fuente. Hist. de las Univ. III, p. 163.

(3) Folleto de Hirache.

(4) La Fuente, op. cit. I pass.

Digitized by Google

féré dans la chapelle de l'Université. On dressait dans le chœur un buffet, sur lequel on plaçait une croix et deux chandeliers avec leurs cierges allumés. Au pied de la croix, le livre des évangiles et un bassin d'argent contenant un anneau et un bonnet. Les assistants prenaient place de chaque côté du buffet, devant lequel était disposé un coussin pour le candidat. La cérémonie commençait par une prière au Saint-Sacrement, puis quelques professeurs posaient au récipiendaire une question à leur choix (*quod libet*), le candidat répondait brièvement, en indiquant la solution adoptée par lui ou les solutions qui lui paraissaient probables. L'examen terminé, le maître des cérémonies amenait le candidat devant un petit pupitre décoré « d'un beau morceau de drap riche » et le candidat lisait sa profession de foi catholique. Puis le maître des cérémonies le prenait par la main gauche, le menait devant le recteur et demandait pour lui le grade de docteur. Le candidat s'agenouillait devant le recteur qui lui mettait la Bible entre les mains et lui disait : *Accipe librum utriusque testamenti Dei quod sit speculum animæ tuæ.* Le candidat répondait : *Sit.* Le recteur prenait l'anneau dans le bassin d'argent et le passait au doigt du candidat en disant : *Annulus iste sit signum conjunctionis animæ tuæ cum sana doctrina Ecclesiæ catholicæ Dei.* Le candidat répondait : *Sit.* Le recteur prenait le bonnet doctoral et en coiffait le candidat en disant : *Authoritate pontificia et regia, quâ in hac parte fungor, constituo te magistrum in artium facultate per hujus pilei ornati impositionem, ut illam interpreteris et doceas, gaudeasque omnibus privilegiis quibus gaudent qui hoc simili gradu condecorantur in hac alma Universitate. Quod cedat in laudem omnipotentis Dei Patris + et Filii + et Spiritus sancti.* Le nouveau docteur répondait : *Amen*, et toujours à genoux, prêtait entre les mains du recteur, sur la croix et l'Évangile, un long serment de fidélité à l'Église, au Roi et à l'Université. Il se relevait, embrassait le recteur et

Digitized by Google

tous les maîtres de l'Université, et après une prière au Saint-Sacrement le claustro se retirait avec la même solennité qu'à l'arrivée (1). A Salamanque, le doctorat servait de prétexte à une fête qui durait trois jours et coûtait des sommes énormes au candidat.

Au début du XIXe siècle, après plusieurs ordonnances de réforme, les frais d'un doctorat de Salamanque montaient encore à 20,000 rs. (2). A Alcala, le nouveau docteur était armé chevalier, mais le conseil de Castille se refusait à le considérer comme noble et lui accordait seulement l'exemption des tailles roturières (3).

Tout ce que l'on peut dire de mieux de ces examens, c'est qu'ils permettaient aux étudiants de faire montre d'ingéniosité, de faconde et de promptitude d'esprit, mais ces qualités, très communes en Espagne, ne suffisent pas à faire des savants.

Les concours pour l'obtention des chaires ne pouvaient donner de bien meilleurs résultats, puisque ceux qui y prenaient part y apportaient la science apprise à l'Université et constatée par l'examen. Les concours étaient d'ailleurs rarement sérieux. La plupart des juges n'avaient que le grade de bachelier; à Saragosse, les étudiants votèrent jusqu'en 1747 pour l'admission des professeurs (4). Les jurys étaient remplis de parents et de commensaux du récipiendaire. On lui tenait compte de ses relations, de sa docilité, de sa médiocrité même — car une science trop vaste eût senti l'hérésie — et la routine se fortifiait par les mêmes mesures qui devaient la combattre. (5).

Dans ces Universités sans esprit scientifique, l'indiscipline des écoliers allait de pair avec l'ignorance des maî-

(1) Folleto de Hirache.
(2) La Fuente III. 237.
(3) Auto du 28 janvier 1770.
(4) Borao, p. 101.
(5) En 1768, le Claustro de Salamanque voulait élire comme professeur de mathématiques un candidat qui ne savait ni arithmétique, ni algèbre et n'avait que trois mois d'études en astronomie. — R.-Giron. Hist. de la Ciudad de Salamanca, p. 464.

Digitized by Google

tres. Les étudiants étaient soumis à un régime semi-ecclésiastique. Ils devaient porter la soutane et le bonnet et et vivre dans les collèges dans une sorte de demi-internat, mais la naissance et la fortune établissaient entre eux de telles différences, et les riches gentilshommes donnaient à leurs camarades pauvres de si détestables exemples que personne ne vivait selon la règle.

Les fils de seigneurs étaient boursiers des six Grands Collèges *(Colegios Mayores)* de Saint-Barthélemy, de Cuenca, d'Oviédo et de l'Archevêque à Salamanque, de Santa-Cruz à Valladolid, de San Ildefonso à Alcala (1).

Ces collèges avaient été fondés pour recevoir des étudiants pauvres, mais se prétendaient dispensés par le pape d'obéir à leurs constitutions primitives (2). La pauvreté était une clause d'exclusion ; et l'on recevait des étudiants ayant 500 ducats de revenu et davantage, possesseurs de riches majorats, pourvus de canonicats et de bénéfices sans charge d'âme de 40,000 rs de revenu (3). L'heureux jeune homme qui obtenait une *beca* (4) dans un grand Collège avait huit ans devant lui pour préparer ses licences, et si, à l'expiration de ce délai, il n'avait pas encore gagné ses grades ou s'il n'avait pas obtenu un poste à sa convenance, il restait comme hôte *(uesped)* dans le Collège, et travaillait à y maintenir les bonnes traditions, jusqu'au jour où il attrapait quelque place dans le clergé ou la magistrature. Administrant leurs revenus, choisissant et congédiant leurs serviteurs, nommant leur recteur, les *colegiales* étaient la plaie des Universités. Ils auraient cru déroger en suivant les cours de la Faculté, remplaçaient le certificat d'assiduité par une attestation de leur recteur, intentaient

(1) Le collège de Fonseca, à Saint-Jacques de Compostelle, était affilié à ceux de Salamanque, le Collège impérial de Huesca à celui de Saint-Ildefonse.

(2) *Coleccion de las reales ordenes* II, p. 229.

(3) Ferrer del Rio, III, p. 193.

(4) Echarpe d'une forme particulière dont la couleur servait à distinguer les différents collèges.

Digitized by Google

à l'Université des procès insensés, et lui faisaient à l'occasion les plus sanglants affronts (1).

Ils prétendaient acquérir la science par infusion et passaient ordinairement leur temps à jouer, à discuter, à discourir, sans ouvrir un livre et sans quitter un quart d'heure le jeu, leur toilette, les soirées, le théâtre ou la table (2). Les anciens élèves devenus magistrats, chanoines ou prélats restaient attachés à leurs collèges et formaient une vaste association, qui monopolisait les grandes charges au profit des familles aristocratiques (3). Les étudiants des petits collèges portaient le nom de *manteistas*, à cause du long manteau qu'ils devaient porter. Il y avait parmi eux des jeunes hommes laborieux et rangés; la grande masse étudiait peu — comme toujours, comme partout, — et cherchait à singer les vices des riches *colegiales*. Au dessous des élèves des petits collèges étaient les étudiants libres, vivant dans de misérables garnis, à l'affût de petits emplois, et comptant sur la soupe des couvents pour apaiser leur faim (4).

Les mœurs universitaires restèrent longtemps brutales. D. Diego de Torres se vante de n'avoir jamais vu dans sa classe ces bouffonneries, ces cris, ces insolences dont les élèves brouillons et mal élevés étaient coutumiers avec ses collègues. Mais il avait prévenu ses disciples qu'il « casserait la tête » au premier mauvais plaisant, et il s'emporta un jour jusqu'à lancer à la tête d'un impertinent un compas de bronze du poids de quatre livres; l'étudiant esquiva le coup et les autres se tinrent désormais pour avertis (5).

D. Isidoro Ortiz, professeur à Salamanque, parle aussi

(1) Cf. Notre étude sur les *Colegios mayores* et leur réforme en 1771. — Rev. hisp. t. VII (Paris, 1900).

(2) M. Fernandez, p. 275. R.-Giron, p. 483.

(3) Ferrer, III, p. 196.

(4) On les appelait pour cette raison *sopones*. — Ferrer, III, p. 198.

(5) La Fuente, III, p. 314.

Digitized by Google

avec amertume des étudiants, irréguliers, hautains, d'esprit léger et extravagant, sans respect pour les règlements ni pour l'enseignement, sans crainte des châtiments, sans désir des récompenses, qui se présentaient sans but et sans intérêt à des cours où les professeurs exposaient leur réputation (1).

A Alcala, les étudiants en philosophie quittaient en tumulte les salles de cours pour aller dans la rue jeter des pierres aux passants.

A Saragosse, Suaristes et Tomistes s'attaquaient à coups de pierres (2) et se donnaient rendez-vous sur le pont de la Huerva pour dire des indécences aux dames (3).

Tout était prétexte à dissipation et à mascarade, la nomination d'un professeur, un *auto-mayor*, un doctorat, une fête nationale ou religieuse. On prêchait en vers dans les églises, on y jouait des mystères, on faisait défiler dans les rues des rosaires vivants, des cavalcades où figuraient les Sciences théologiques, les Hérésies, le Judaïsme en caban vert et en bonnet jaune, le Jansénisme, le Quiétisme, la Morale relâchée et la métaphysique; le Bon Goût (castillan) portait sur un plateau du sucre, du sel, du piment et des épices (4). Et devant tant d'incohérence, de superstition et d'orgueil, les étrangers étaient peut-être un peu excusables d'appeler les Espagnols les sauvages de l'Europe.

C'est ainsi que les jugeraient certainement nos critiques contemporains ; mais si l'on admet un instant que la vérité n'est pas de ce monde, que chacun peut la chercher où il la trouve et que le bonheur est après tout le dernier mot de la sagesse, on comprendra jusqu'à quel point ce baroque enseignement convenait au tempérament espagnol.

Impulsif et passionné, d'un individualisme intransi-

(1) Id., p. 316.
(2) Borao, p. 97.
(3) Id., p. 102.
(4) El P. Isla. — La Juventud triunfante, cité par Gandeau, page 44.

Digitized by Google

geant, l'Espagnol érige volontiers son caprice en raison, ses désirs en droits et ne se reconnaît guère qu'un supérieur, qui est Dieu. Pourquoi donc irait-il se mettre au joug de l'étude, se condamner à l'ingrat et rebutant labeur, alors que toutes ces vaines sciences qu'on lui prône ne tendraient qu'à restreindre son indépendance, à gêner son initiative, à couper les ailes à son imagination. Il n'y a pour lui qu'une science, celle de l'inconnaissable, la théologie, et il s'y jette avec la fougue qui lui est propre, soit pour s'élever avec les grands songeurs sur les cimes les plus vertigineuses de la pensée, soit pour s'amuser avec la foule des pèlerins aux longueurs et aux accidents du chemin. L'étude est pour quelques élus le chemin du ciel et pour tout le reste un jouet. On apprend à jongler avec les idées, on lance un argument comme la boule d'un bilboquet, et quand on est passé maître à ce jeu, on obtient les grades, et par les grades les places, les traitements, les honneurs, le droit à la considération et au far-niente. Quelle philosophie vaut celle-là ?

Les ministres de Charles III étaient moins philosophes et plus pratiques et voulurent à toute force « mettre du scientifique » dans les Universités.

Ils crurent très sincèrement bien faire et luttèrent contre les obstacles avec un courage qui ne faiblit pas une minute pendant quarante ans. A ces corps immobiles qui s'appliquaient la parole : *Non erit in te Deus recens, nec adorabis Deum alienum* (1), ils imposèrent la tutelle royale, des réformes, de nouveaux enseignements et de nouvelles méthodes.

Le 14 février 1769, chaque Université fut soumise à un directeur nommé par le roi, qui eut la haute main sur le personnel, les programmes et l'enseignement (2). L'idée était bonne, mais la direction fut donnée à des conseillers

(1) Ferrer del Rio, III, p. 190.

(2) Orden. de Vallad., I, page 28. — Auto acordado du 2 décembre 1768. Instruction du 14 février 1769.

Digitized by Google

de Castille, étrangers à l'Université, jugeant tout sur rapports, sans compétence spéciale et sans les loisirs nécessaires pour l'acquérir.

Le 6 septembre 1770, le roi ajouta au directeur, un censeur d'Université (1), chargé de surveiller l'orthodoxie religieuse et politique des candidats aux grades.

Le 22 février 1771, les collégiales furent soumis à un rigoureux internat, les *hospederias* furent supprimées et les constitutions des collèges soumises à une commission de réforme (2). Comme les collèges de Salamanque ne voulaient pas céder, l'évêque D. Felipe Beltran, exécuteur des volontés royales, les fit fermer le 1er juillet 1773 et y apposa les scellés. Pendant quatre ans il ne fut pas pourvu à une seule *beca* (3).

Ainsi se trouvèrent brisés en trois ou quatre coups les obstacles qui s'apposaient aux desseins du roi.

Le terrain déblayé, les réformateurs s'attaquent à la fois à l'administration, au personnel enseignant, à l'enseignement et aux examens (4).

Le rectorat est profondément modifié. Le recteur est proposé par l'Université, qui doit le choisir parmi les docteurs ou licenciés; il est nommé par le Conseil de Castille. Il est le chef naturel de la hiérarchie et le juge de tous ceux qui jouissent du fuero universitaire.

Il est assisté du *claustro*, composé des docteurs, licenciés et professeurs de l'Université. Le secrétaire tient les registres d'inscription, d'assiduité et d'examens ; le juge des revenus *(juez de rentas)* procède comme juge royal contre les laïques débiteurs de l'Université. et comme juge ecclésiastique contre les clercs ou les débiteurs de dîmes. Le chancelier a la garde des privilèges universitaires. Le juge des études ou maître des écoles (*maestres-*

(1) Réal prov. du 6 sept. 1776. — Nov. Rec., VIII, V, 4. 25 mai 1754.
(2) Ferrer del Rio, III, page 201.
(3) Falcon. — Salamanca artistica, p. 39.
(4) Ordeu. Vallad.

Digitized by Google

cuela) a la surintendance de l'enseignement. On voit encore à Salamanque un vice-secrétaire, deux bedeaux, un stationnaire de la librairie, un maître des cérémonies, un *alguazil del silencio*, un bedeau des petites écoles, un comptable, un syndic, un sacristain de la chapelle Saint-Jérôme, un administrateur de l'hôpital des études, un greffier des écritures, un *obrero mayor*, un appeleur, un horloger, un balayeur, deux notaires, deux grands clercs, deux dépositaires, deux receveurs, deux huissiers à verge, un fiscal.

Pour le recrutement des professeurs, l'ancienneté est supprimée et le concours devient la règle. Les chaires sont données à vie *(en propiedad)* ou pour deux, quatre ou six ans *(en regencia)*. Le roi aurait voulu supprimer les chaires viagères, mais les titulaires firent une telle opposition à ce projet que le roi dut y renoncer (1). L'Université préside le concours et propose trois candidats au roi qui nomme le titulaire par l'intermédiaire du Conseil (2). Le roi contrôle la composition des jurys, défend qu'on lui propose toujours en premier le candidat le plus âgé (16 septembre 1772) et ne permet plus l'avancement qu'entre chaires de même ordre (9 mars 1773). En 1771, une chaire de philosophie morale étant vacante à Valladolid, l'Université avait pour juger le concours un théologien, un juriste et un médecin (3).

Une retraite est accordée aux professeurs titulaires. Ils touchent la moitié de leur traitement après vingt ans de services, les deux tiers après trente ans.

L'enseignement, et c'est le point faible de la réforme, reste exégétique. Les réformateurs veulent instruire les hommes, mais ne veulent pas les émanciper ; ils veulent un enseignement pratique et professionnel, et la première vertu de l'étudiant est pour eux l'assiduité. Du 18 octobre

(1) Nov. Rec., VIII, IX, 26, 18 oct. 1774.
(2) Nov. Rec., VIII, IX, 9. — 1769-1786.
(3) Ord. Vallad., II, p. 23.

Digitized by Google

au 25 juin, les professeurs doivent une heure et demie ou trois heures de cours tous les jours ouvrables. Les étudiants sont tous immatriculés et doivent suivre les cours du matin et ceux du soir; ils ont en moyenne cinq heures de cours par jour, ce qui est tout à la fois excessif et insuffisant, parce qu'ils ne font rien en dehors de l'Université.

Quelques progrès de détail sont réalisés.

Les écoles thomiste et suariste, qui divisaient la philosophie, sont supprimées (1).

Le droit national est enseigné concurremment avec le droit romain (2).

Les livres scolaires sont mieux choisis.

Les mathématiques ne sont plus enseignées d'après Ptolémée, mais d'après Wolf et Newton.

Les livres de médecine sont empruntés aux étrangers : Boerhaave, Haller, Wan Swieten, Gorter, Daniel Leclerc.

Pour le droit, on se sert de l'ouvrage de Mora y Javara, *Des erreurs dans le droit civil*, et du livre du savant portugais Barbadino sur *la véritable méthode d'étudier*, où se trouvent des vues très saines sur la réforme de la législation (3).

La théologie se dégage peu à peu des subtilités de l'école. Dès 1770, l'Université d'Alcala proposait de mettre entre les mains des étudiants les ouvrages de Gothi, de William Hessels, Van Est et de Billuart (4) qui font autorité encore aujourd'hui.

Comme les bons livres classiques étaient rares, le roi engagea les professeurs à rédiger leurs cours et à les laisser à la bibliothèque de l'Université (5). Il proposa des prix et des pensions aux auteurs de manuels ap-

(1) 23 déc. 1766. — Ferrer, IV, 296.

(2) Nov. Rec., VIII, IV, 7, 28 nov. 1802.

(3) Verdadero metodo de estudiar para ser util a la republica y a la yglesia. —. Valence, 1746.

(4) Summa S^ti-Thomæ. — Liège, 1746-1751.

(5) 5 nov. 1774.

Digitized by Google

prouvés par l'assemblée des professeurs (1). Sous le règne de Charles IV, un grand nombre d'ouvrages français, anglais et allemands furent traduits et mis entre les mains des étudiants (2).

A côté des chaires d'enseignement, le roi établit des gymnases où les juristes et les canonistes s'exerçaient à la discussion sous la présidence d'un professeur *(catedratico moderante)*. Les élèves de première année n'avaient pas le droit d'y prendre la parole (3).

Les actes solennels *(autos mayores)* furent conservés et gardèrent aux examens leur vieux caractère de joutes oratoires; on se contenta de faire observer plus rigoureusement les règlements. On exigea le baccalauréat ès arts de tout étudiant des Facultés majeures; il fallut trois ans de cours pour obtenir ce baccalauréat.

Quatre ans de cours étaient nécessaires pour le baccalauréat en théologie, en droit canon et en droit civil. Les canonistes et les civilistes pouvaient gagner un an en passant à *claustro pleno* avec dix argumentants.

L'examen ne comprenait jamais qu'une épreuve orale.

Il ne fut rien changé aux programmes de la licence et du doctorat. Le roi se contenta de limiter les frais de cette dernière épreuve.

Charles III crut sans doute de bonne foi avoir restauré les études; cependant les résultats de ses réformes furent peu considérables, parce que le personnel chargé d'appliquer les nouvelles méthodes demeura invinciblement attaché aux anciennes.

A peine rouverts en 1779, les grands collèges se remplirent de nouveau d'étudiants orgueilleux et fainéants, (4) et l'état général des Universités laissait tant à

(1) Ferrer, IV, p. 297.

(2) Mem. du pr. de la Paix, t. II. — Tableau de la situation de l'Espagne.

(3) Ord. Vallad., II, p. 21.

(4) Arch. hist. nac. — 19, 20, 20 bis. Instr. pub. Leg. 205. — 1er juillet 1772. Rapport de Don Pedro Diaz de Rojas, visiteur du Collège de Saint-Ildefonse.

Digitized by Google

désirer que le 31 août 1806, le roi demanda à chaque Université un rapport détaillé sur le nombre de ses chaires et de ses étudiants, le chiffre de ses revenus, la durée des études et les livres suivis dans les cours (1). Le 24 mars 1807, dix Universités n'avaient pas encore répondu et le 6 juin celle d'Osuna n'avait pas encore donné signe de vie.

Le 5 juillet parut l'ordonnance de réforme, qui supprimait d'un seul coup onze Universités (Almagro, Avila, Baeza, Gandia, Irache, Oñate, Orihuela, Osma, Osuna, Siguenza, Toledo), et enlevait le droit d'enseigner la médecine à celles qui ne pourraient pas créer un cours complet de médecine et de chirurgie. L'arithmétique, l'algèbre, la trigonométrie, la physique, la chimie et l'histoire naturelle entraient dans les programmes de la Faculté des arts. La médecine prenait un développement considérable. On lui attribuait neuf professeurs et l'on attachait un *découpeur* au cours d'anatomie. L'étude du droit civil exigeait dix ans, dont deux de droit romain et une année d'études pratiques. La théologie et le droit canon demandaient huit ans d'études, et le canoniste qui voulait devenir avocat devait faire quatre ans de droit civil avant d'être admis au barreau (2).

Cette fois les sciences envahissaient victorieusement les Universités, mais en 1807 comme en 1771, le personnel manquait pour appliquer la réforme, et la routine avait encore de beaux jours en perspective quand l'invasion française vint licencier les Universités (4 mai 1808).

4. — *L'Enseignement extra-universitaire.*

Les hommes d'Etat espagnols n'attendaient rien de bon des Universités et ne tentèrent de les réformer que par acquit de conscience. Désespérant de s'emparer jamais de

(1) Arch. hist. id. ibid. — Leg. 257.
(2) Arch. hist. loc. cit. Leg. 256. — 12 juillet 1807.

Digitized by Google

ces vieilles bastilles, ils imaginèrent d'organiser à côté d'elles des instituts d'une structure plus moderne, qui devaient peu à peu attirer à eux toute la vie scientifique du pays.

On commença par créer de grands corps privilégiés, destinés à former une base d'opérations solide dans la guerre que l'on se proposait d'entreprendre et que l'on devinait longue et difficile.

Le 3 novembre 1714, Philippe V créa l'Académie espagnole pour l'étude et la conservation de la langue castillane. Les académiciens au nombre de vingt-quatre reçurent les honneurs des officiers de la couronne (1). Le roi donna à la nouvelle Académie une subvention annuelle de 60,000 réaux et lui demanda de rédiger un dictionnaire, une grammaire et une poétique. Le dictionnaire parut en 6 volumes in-f° de 1726 à 1739, la poétique, œuvre de Luzan, en 1737 et la grammaire en 1771 (2).

L'Académie de l'histoire, fondée en 1738, se donna pour mission de purger l'histoire nationale des fables qui la déparaient et de l'éclairer à l'aide de documents offrant une authenticité réelle (art 1er du règlement). Elle réunit de précieuses collections, donna de bonnes éditions des historiens nationaux et avait en 1808 publié quatre volumes de mémoires intéressants.

L'Académie de médecine, créée le 13 septembre 1734, à l'instigation de Don Jose Cervi, premier médecin du roi, fomenta les progrès de cette science, très mal vue des théologiens.

Le prince de la Paix cite dans ses mémoires cette curieuse diatribe d'un théologien du temps de Ferdinand VII contre la médecine : « Consultons avant tout le salut de l'âme ; c'est bien autrement essentiel que celui du corps. Cendre et poussière, voilà ce que nous sommes et

(1) Criados de la Casa réal. — Baret, p. 555.

(2) Sempère. Bib. de los mejores escritores del reynado de Carlos III. Tome I. — Dédicace et article Academia espanola.

Digitized by Google

ce que nous allons redevenir. Puisque cela doit nous arriver, qu'importe un peu plus tôt ou un peu plus tard? Nos jours sont comptés! Aucun médecin, Hippocrate lui-même, ne saurait ajouter un instant à ceux qui nous sont destinés de toute éternité. Le salut des âmes, le salut de l'Etat veulent qu'il soit mis un frein à l'impiété qui se propage sous le manteau de la médecine. Matérialiste ou médecin moderne, c'est tout un (1). »

L'Académie royale des nobles arts de San-Fernando, ébauchée en 1744, par Olivieri, Vanloo, Dumandre et Sachetti, fut instituée par décret royal du 13 juin 1758, et reçut ses statuts définitifs le 30 mai 1759. Ses progrès furent d'abord arrêtés par la routine; jusqu'en 1768 l'étude du nu lui fut interdite. Elle finit par s'affranchir, réunit une belle collection de tableaux et de moulages, ouvrit des cours de perspective et d'anatomie, donna des prix et des bourses d'études à ses élèves les plus méritants, envoya des pensionnaires à Rome et finit par réveiller le goût artistique qui était tombé à Madrid dans la dernière barbarie. Au Rastro, les tableaux se vendaient suivant le nombre de figures qui s'y trouvaient représentées, à raison de 40 sous par tête (2).

Autour des quatre grandes Académies royales se groupèrent d'autres sociétés savantes (3).

La province eut les siennes, Académie *de los descon-*

(1) Mem. II, p. 301.

(2) Mém. du pr. de la Paix, II, p. 203.

(3) Académie de droit espagnol; Royale Académie de droit du titre de Charles III, à Saint-Philippe le Royal; Royale Académie de jurisprudence pratique du titre de la Purissime Conception, à Saint-Isidore le Royal; Royale Académie de jurisprudence théorique et pratique et de droit royal pragmatique, du titre du Saint-Esprit, à Saint-Isidore le Royal, Royale Académie de sacrés canons, histoire, liturgie et discipline ecclésiastique du titre de Saint-Isidore, aux Reales-Estudios; Royale Académie de droit civil, canonique et national du titre de la Très pure Conception, en la royale chapelle et oratoire de Saint-Philippe de Neri; Royale Académie latine de Madrid; Royale Académie de droit national du titre de Notre-Dame du Carmel, à l'oratoire de Saint-Philippe de Néri; Royale Académie de théologie scolastique dogmatique de Saint-Thomas, au couvent de Saint-Thomas (Forasteros 1804).

Digitized by Google

ñados (qui doutent d'eux-mêmes), de Barcelone (1731) ; Académie géographique historique de Valladolid (1746) ; Académie des Belles-Lettres de Séville; Académie de jurisprudence et de législation de Barcelone (1776); Académie de jurisprudence théorico-pratique de San-Carlos, à Valladolid (1784); Académie de mathématiques et beaux-arts de la Purissime Conception, à Valladolid (1779); Académie de l'histoire nationale, à Xerez (1790); Société médicale de Séville; Académie de médecine pratique de Barcelone (1770-86), etc., etc.

Mais les sciences restaient en dehors du mouvement ; on trouvait des théologiens, des juristes, des médecins même pour fonder des Académies, on ne trouvait ni mathématiciens, ni physiciens, ni naturalistes.

Le gouvernement tenta de ce côté un puissant effort. Charles III fonda l'Observatoire royal astronomique (1795), Charles IV créa, en 1796, le Corps royal des ingénieurs cosmographes pour l'étude théorique et pratique de l'astronomie et la confection des cartes. En 1797, le Dépôt hydrographique donna à l'Espagne un institut géographique d'une réelle valeur.

Les sciences chimiques et naturelles furent enseignées, au jardin botanique, par Ortega, Ruiz et Pavon, à l'Ecole royale de minéralogie, par Christian Herchen, au laboratoire royal de chimie, par Louis Proust (1). Le cabinet d'Histoire naturelle, créé par Davila et enrichi par Bowles, renfermait, dès le commencement du XIXe siècle, de remarquables collections minéralogiques, ornithologiques, entomologiques et ethnographiques ouvertes au public deux jours par semaine (2).

L'enseignement de la médecine, si arriéré dans les Universités, fut organisé de toutes pièces à Madrid avec un véritable luxe. Le Collège royal de médecine (1795),

(1) Forasteros, 1804.
(2) Coxe. VI, p. 192.

Digitized by Google

l'Ecole royale de médecine pratique, le Collège royal de chirurgie de San-Carlos, la Junte supérieure administrative de pharmacie (1804), l'Ecole vétérinaire (1792-1802), donnèrent à l'Espagne des établissements d'un caractère vraiment scientifique, tels qu'elle n'en avait jamais eus (1). Cadix, Barcelone, Burgos, Santiago eurent aussi des Ecoles de médecine et de chirurgie. Des jardins botaniques furent créés pour la culture des plantes médicinales et l'acclimatation des végétaux utiles (2).

Tant d'efforts finirent par arracher les particuliers à leur habituelle inertie. En 1765, le comte de Peña Florida et quelques gentilshommes biscayens fondèrent à Vergara la première Société économique des amis du pays (3). D'autres patriotes les imitèrent, et vingt ans plus tard l'Espagne comptait plus de soixante sociétés de cette espèce (4) fondant des enseignements scientifiques, prodiguant des encouragements à l'agriculture et à l'industrie, instituant des concours, distribuant des prix. Les dames n'avaient pas voulu rester en arrière du mouvement, elles avaient créé des associations féminines *(juntas de damas)* et s'occupaient entre elles d'œuvres scolaires et charitables (5).

Ce réveil de l'initiative individuelle est peut-être le plus heureux symptôme qu'on puisse noter dans l'histoire intérieure du XVIIIe siècle espagnol. Il témoigne des progrès accomplis par l'esprit public et montre qu'à un moment l'Espagne fut vraiment en voie de guérison.

5. — *Les Universités des Indes.*

Le Nouveau-Monde bénéficia des progrès de la culture dans la Péninsule.

(1) Nov. Rec. VIII, XII, 2 (note 3.)
(2) Ferrer del Rio., IV, p. 500.
(3) Ferrer del Rio., III, p. 235.
(4) (C. R. Florida, § 17.) Rehfues, I, p. 163.
(5) Coxe VI, p. 109.

Digitized by Google

L'enseignement n'avait pas été absolument négligé aux Indes. Il avait bien fallu apprendre le latin et la théologie aux prêtres, le droit aux procureurs et aux avocats, la médecine aux médecins. On avait donc fondé des Universités en Amérique. Celles de Mexico et de Lima étaient de création royale et dataient de 1551 (1). Puis le roi s'était désintéressé de la question et avait laissé le champ libre aux ordres monastiques.

Divisés entre eux et disciples des trois écoles rivales thomiste, scotiste et suariste, les Franciscains, les Dominicains, les Jésuites luttèrent de zèle à qui gagnerait le plus d'âmes à la bonne doctrine, à qui fonderait le plus de collèges, le plus de séminaires. Il résulta de cette rivalité que l'Amérique comptait, à la fin du XVIIIe siècle, dix-neuf villes d'Université (Santo Domingo, Habana, Mechoacan, Guadalajara, Mexico, Chiapas, Mérida de Yucatan, Guatemala, Santa-Fé de Bogota, Caracas, Quito, Cuzco, Lima, Guamanga, Chuquisaca, Santiago de Chile, Cordoba del Tucuman, Buenos-Ayres, Manita), et offraient le spectacle unique de villes pourvues de deux et même de trois Universités rivales (2).

Trop nombreuses, les Universités des Indes étaient aussi pauvres que celles de la métropole. L'Université royale de Santa-Fé de Bogota n'avait que 55,000 réaux de revenu pour 15 professeurs (3). Au Collège royal de Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Ildefonse de Mexico, un avocat avait enseigné le droit civil et le droit canon pendant trois ans, sans traitement, et avait reçu en récompense deux rations quotidiennes et l'emploi de laquais du vice-recteur (4). L'Université de la Havane avait obtenu, en 1767, un million de pesos sur le temporel des jésuites, mais n'avait

(1) Antequera, p. 476.

(2) Santa-Fé-de-Bogota en avait deux, Quito, Lima et Santiago de Chile en avaient trois.

(3) Art. de vérif. les dates. Supplément. XII, p. 88.

(4) Arch. des Indes, 145, 7, 12.

Digitized by Google

encore rien touché de ce chef en 1802, et demandait un secours annuel de 2,000 pesos pour payer ses maîtres (1). L'Université de Guadalajara, en Nouvelle-Espagne, fondée le 18 novembre 1791, était dotée avec un impôt de 1 à 2 °/₀ sur les cures des évêchés de Guadalajara, Valladolid et Durango. On promettait aussi quelques chapellenies aux professeurs. Guadalajara donnait 150 pesos par an, l'évêque 20,000 pesos, le chapitre 10,000. Pendant huit ans on devait réserver à l'Université le produit des grades majeurs, on l'installait dans le Collège des Jésuites et l'on prenait des chanoines et des moines pour enseigner la théologie (2).

Mexico et Lima étaient restées les grands centres d'instruction. Lima possédait l'Université de Saint-Marc, fondée par Charles-Quint, où l'on enseignait la théologie, le droit et la médecine. Le grand collège de Saint-Philippe et le collège de Saint-Martin (jésuites) s'unirent en 1767 pour fonder le *Real y Mayor Convictorio de S. Carlos* qui enseignait la philosophie, la théologie, le droit et la médecine. Le séminaire diocésain avait des chaires de philosophie et de droit civil, les Jésuites y possédèrent, jusqu'en 1767, un noviciat et une maison professe, les autres ordres y avaient six collèges, le roi y fonda, le 23 juillet 1753, un amphithéâtre anatomique (3).

L'Université royale et pontificale de Mexico (4) habitait un vrai palais terminé en 1776. Elle avait, comme les Universités d'Espagne, son Colegio Mayor, le Collège de Notre-Dame de tous les Saints, déclaré Mayor en 1701 (5). Six autres collèges : Collège de S. Ildefonse. — Collège des enfants, fondé en 1726, pour les enfants de chœur. — Collège de Santo-Domingo de Porta Coeli. — Collège

(1) Id., ibid. 27. Fév. 1802.
(2) Arch. des Indes, 145, 7, 12, 18 nov. 1791.
(3) V. de La Fuente, III, p. 342.
(4) Arch. des Indes, 97, 5, 17.
(5) Arch. des Indes, 145, 7, 12.

Digitized by Google

de S. Gregorio. — Collège de S. Pablo. — Collège de S. Jean de Latran (pour les Indiens) (1), gravitaient autour d'elle. En 1768, le roi fonda à Mexico une Ecole de médecine. L'Ecole des Mines (1791) était le plus bel édifice de toute la ville, avec 7 cours intérieures, 11 fontaines, 13 escaliers et 238 pièces de toutes dimensions (2).

Les programmes étaient les mêmes qu'en Espagne, mais plus grande encore était l'importance donnée à la théologie (3).

Le recteur, le vice-recteur, les conseillers et le secrétaire de l'Université de la Havane devaient être ecclésiastiques (4).

Les professeurs des Universités des Indes étaient nommés directement par le roi (5) ou désignés par les vice-rois. Dans ce cas, ils devaient obtenir la confirmation du Conseil des Indes dans un délai de cinq ans (6).

L'enseignement présentait les mêmes défauts qu'en Espagne ; les cours n'étaient que d'interminables dictées ; les examens de simples certificats d'assiduité, délivrés parfois sur l'attestation de deux camarades (7). Les *autos mayores* étaient encore plus vides qu'en Espagne. On vit, en 1754, l'Université de Mexico épuiser tous les honneurs universitaires pour récompenser un jeune bachelier de 24 ans, qui avait argumenté avec le plus grand talent contre les professeurs en exercice et en retraite, les doyens des Facultés et les maitres des Ordres religieux agrégés à l'Université (8).

(1) Arroniz, p. 78.

(2) Arroniz, p. 123.

(3) Caracas avait deux chaires de philosophie — quatre de théologie — deux de controverse — une de philosophie morale — une de théologie positive — une de droit civil — une de droit canon et une de médecine (art. de vérif., dates, suppl. XII, p. 88).

(4) La Fuente, III, 335.

(5) Arch. des Indes, 145, 7, 12. — 30 mai 1715.

(6) Arch. des Indes, 97, 5, 17. — 1758.

(7) Arch. des Indes, 97, 5, 17. — 1758.

(8) Id. Ibid., 1754.

Digitized by Google

Il y eut cependant de beaux travaux exécutes dans ces Universités du Nouveau-Monde. Les Jésuites établirent les dictionnaires et les grammaires de la plupart des dialectes américains (1). Des naturalistes recueillirent de riches collections de plantes, d'oiseaux et d'insectes (2).

La *Mineria* de Mexico réussit à améliorer la législation minière, l'exploitation des mines et le traitement des minerais (3).

A la fin du XVIIIe siècle, quelques symptômes d'activité se manifestent : deux professeurs de Caracas abandonnent la philosophie aristotélique et donnent les premières leçons de philosophie moderne (4) ; des écoles de dessin et de musique s'ouvrent dans différentes villes.

L'archevêque de Mexico établit une chaire de chimie à l'hôpital de S. Andres (5). Un observatoire astronomique se fonde à Santa-Fé de Bogota (6). Mais l'Inquisition contrarie tous les progrès. Elle surveille étroitement l'imprimerie, elle ferme les Indes espagnoles aux livres étrangers (7), elle persécute les professeurs suspects de libéralisme, comme Abad y Queipo et Rojas (8); les colons qui voyagent rapportent dans leur pays l'amer souvenir de la liberté dont ils ont joui à l'étranger ; la culture officielle ne leur suffit plus. Ils commencent à ne plus avoir foi en l'Espagne, à la moins respecter et à la moins craindre.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

(1) La Fuente, III, p. 337.
(2) Humboldt, I, p. 428.
(3) Chevalier. Le Mexique, p. 306.
(4) La Fuente, III, p. 341.
(5 Arch. des Indes, 145, 7, 12.
(6) La Fuente, loc. cit.
(7) Chevalier, p. 286.
(8) Chevalier. Le Mexique, p. 321.

Digitized by Google

FAUNE DE L'AUVERGNE

(Suite.)

293. * **L. depressus** Payk (Pl. X, fig. 3). — L. 8-10. — Noir assez luisant, sauf les élytres chez la femelle. Pronotum à côtés arrondis; rebord du sommet effacé au milieu. Elytres à stries bien marquées, assez finement ponctuées. Interstries plans, à ponctuation dense, semblable à celle des stries.

Louchadière, Pariou, la Nugère, Vallée de Royat, Veyre-Monton ! Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier).

294. * **L. cassideus** F. (Pl. X, fig. 4, 9). — L. 11-14. — Noir mat. Pronotum presque carré, à côtés légèrement arrondis; sommet non rebordé. Elytres à stries fines, formées de séries de points très fins, à peine distincts de ceux des interstries.

Environs de Clermont, Limagne, Chanturgue, Gergovie, Royat ! — Lezoux (Duchasseint). — Pont-de-Dore (Bayle). — Allier (Olivier).

Tribu XVIII : **CHLÆNIINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III. fig. 34). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères métathoraciques distincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux ou à peine tordus près du sommet. Un seul pore sétigère oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article subcylindrique ou ovalaire. Mandibules aiguës. Antennes à trois premiers articles glabres ou moins pubescents. Labre entier ou légèrement échancré. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées. Jambes antérieures normales échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois articles dilatés, le premier triangulaire, les autres carrés (Pl. IV, fig. 9).

Digitized by Google

Genre 57 : **CALLISTUS** Bon.

(Pl. V, fig. 50, 51.)

Labre faiblement échancré. *Mâchoires à lobe externe d'une seule pièce, non palpiforme.* Dernier article des palpes subovalaire, acuminé. Menton pourvu d'une dent aiguë. Pronotum cordiforme, fortement rétréci en arrière.

295. **C. lunatus** Fab. (Pl. V, fig. 49). — L. 7. — Noir bleuâtre; pronotum roux; élytres rouge ferrugineux, avec trois taches noires. Les deux premiers articles des antennes roux; cuisses et tibias jaunes à la base, noirâtres à l'extrémité; tarses bruns.

R. Montaudoux! (Bayle). — Ambert (Dufour). — Allier (Olivier).

Genre 58 : **CHLÆNIUS** Bon.

(Pl. IV, fig. 9; Pl. VI, fig. 1.)

Labre tronqué ou faiblement échancré. Mâchoires normales. Dernier article des palpes subcylindrique, non acuminé. Menton pourvu d'une dent bifide.

Espèces à rechercher au bord des rivières et des ruisseaux.

Sous-Genre 1 : *DINODES* Bon.

Dernier article des palpes large, cylindrique, tronqué, presque sécuriforme. Dent du menton simple.

296. **C. azureus** Duft. — L. 12. — Entièrement bleu verdâtre, légèrement pubescent. Base des antennes et pattes ferrugineuses. Pronotum à angles postérieurs arrondis. Elytres à stries peu profondes, légèrement ponctuées. Interstries à ponctuation très dense et très fine.

Allier (Olivier, Desbrochers).

Sous-Genre 2 : *CHLÆNIUS* s. str.

Dernier article des palpes étroit, cylindrique. Dent du menton généralement bifide.

297. **Chl. tristis** Schall. — L. 10. — Noir. Tête bronzée ou verdâtre; pronotum et élytres noir de suie, avec un duvet brunâtre, serré. Pronotum densément ponctué en arrière. Elytres à stries fines; interstries finement granuleux.

Lezoux (Duchasseint). — Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

298. * **Chl. velutinus** Duft. — L. 15-17. — Tête et pronotum vert métallique; élytres vertes, pubescentes, entourées d'une bordure

Digitized by Google

testacée. Antennes et pattes testacé pâle. Pronotum cordiforme, faiblement ridé transversalement, avec quelques gros points sur la ligne médiane et près de la base. Stries peu marquées. Interstries peu convexes, très finement granuleux.

A. C. Bords de l'Allier et de ses affluents ; Pont-de-Dore ; Saint-Nectaire ! — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier). — Manque à Ambert (Dufour).

299. **Chl. festivus** F. — L. 15-17. — Espèce très voisine de la précédente, dont elle diffère par le pronotum vert cuivreux, assez fortement ridé transversalement, et par les élytres, à stries plus profondes, à interstries plus convexes, à pubescence moins serrée.

Deux exemplaires capturés au bord du Cher (Olivier, d'après des Gozis).

300. **Chl. variegatus** Fourc. — L. 10-12. — Dessus d'un vert gai ; élytres entourées d'une bordure testacée, graduellement et faiblement dilatée au sommet. Les trois premiers articles antennaires et pattes testacées. Pronotum presque carré, à marge latérale jaune, à ponctuation très fine, très dense, et couvert d'une pubescence jaunâtre. Elytres finement striées, couvertes d'un duvet serré ; interstries finement granuleux. Dessous brun bronzé ; abdomen largement bordé de testacé.

Aigueperse ; bords de l'Allier (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

301. * **Chl. vestitus** Fab. (Pl. X, fig. 5). — L. 9-11. — Dessus vert métallique ; élytres entourées d'une bordure testacée brusquement et irrégulièrement dilatée au sommet. Antennes rousses ; pattes testacées. Pronotum cordiforme, à angles postérieurs droits, vifs, à marge latérale jaune, à ponctuation assez forte et éparse. Elytres couvertes d'un duvet serré ; interstries finement granuleux. Dessous brun noir ; épipleures testacés.

C. Bords de l'Allier et de ses affluents : Veyre, Couze, etc. — Aydat ! Saint-Nectaire ! La Bourboule (Fauvel). — Pont-de-Dore. — Manque à Ambert (Dufour). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

302. * **Chl. nitidulus** Schrt. — L. 10-14. — Tête vert métallique non cuivreux. Pronotum et écusson vert cuivreux. Elytres vert un peu bleuâtre, couvertes d'un duvet roussâtre assez serré, non bordées de jaune. Les deux ou trois premiers articles antennaires testacés ; pattes roux ferrugineux. Pronotum densément ponctué, rétréci en arrière, subcordiforme, à angles postérieurs presque

Digitized by Google

droits, assez vifs. Elytres à stries assez fines, très faiblement ponctuées; à interstries granuleux.

Ambert (Dufour). — Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier).

Var. *Tibialis* Dej. — Cuisses noires ou brunes; tibias ferrugineux; tarses brunâtres, ainsi que l'extrémité des précédents.

Ambert (Dufour). — Bords de l'Allier, Saint-Genès-Champanelle! Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Mont-Dore, La Bourboule (Fauvel). — Haute-Loire (Pradier).

303. * **Chl. nigricornis** Fab. — L. 10-14. — Tête, pronotum et cuisses vert métallique cuivreux. Elytres vert bleuâtre, couvertes d'un duvet roussâtre assez serré, et non bordées de jaune. Premier article antennaire généralement testacé ou rougeâtre; pattes brun noirâtre. Pronotum densément ponctué, non rétréci en arrière, à angles postérieurs émoussés, arrondis. Elytres à stries bien marquées, légèrement ponctuées; interstries finement et densément granuleux.

Ambert (Dufour). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Var. *Melanocornis* Dej. — Pattes et premier article antennaire rouge ferrugineux.

Bords de l'Allier, Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Mont-Dore, La Bourboule, Lioran (Fauvel).

Tribu XIX : **PANAGÆINI**.

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). — Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). — Epimères métathoraciques souvent linéaires, parfois peu distinctes. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Deux pores sétigères oculaires (Pl. III, fig. 4). — Scrobes mandibulaires dépourvus de pore pilifère. Palpes à dernier article sécuriforme, *le précédent contourné à l'extrémité* (Pl. III, fig. 18). Mandibules aiguës. Antennes à trois premiers articles glabres ou moins pubescents. Labre entier ou à peine échancré. Vertex rétréci en arrière en forme de cou (Pl. III, fig. 17). Prothorax plus ou moins orbiculaire (Pl. X, fig. 8', 9'). Ecusson normal. Elytres non tronquées. Jambes antérieures normales. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à deux articles dilatés (Pl. IV, fig. 3, 5).

Digitized by Google

GENRE 59 : PANAGÆUS LATR.

(Pl III, fig. 17, 18; Pl. IV, fi5. 3, 5, 7.)

304. * **P. crux major** L. (Pl. X, fig. 8, 8'). — L. 8, 10. — Noir, avec une pubescence rousse, passant au brun sur la tête et le pronotum. Elytres à quatre taches rouges ou orangées; les postérieures atteignant le bord externe, qui est rouge. Etranglement du vertex prononcé en dedans de la ligne des yeux. Pronotum en ovale transverse, à ponctuation grosse, uniforme.

Environs de Clermont, Limagne; Pont-de-Dore, Sarcenat, Ceyrat, Saint-Nectaire! Chambon! — Ambert (Dufour). — Olliergues (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Var. *Trimaculatus* Dej. — Bande transverse médiane de l'élytre, partagée par la couleur rouge en trois taches : l'une cordiforme suturale, les deux autres latérales arrondies.

R. Les Martres, sous les écorces, en décembre.

305. * **P. bipustulatus** F. (Pl. X, fig. 9, 9'). — L. 8. — Noir, pubescent. Elytres à quatre taches rouges ou orangées ; les postérieures isolées du bord externe, ne dépassant pas la huitième strie. Etranglement du vertex partant du bord même de l'œil; pronotum orbiculaire, pas plus large que long, à ponctuation double. Articles antennaires moins longs que dans le précédent.

Environs de Clermont, Royat, Ceyrat, Villars; bords de l'Allier; Olliergues (Bayle). — Allier (Olivier).

Var. *Trimaculatus* Preud. de Borre. — Caractérisée, comme dans l'espèce précédente, par la division de la bande noire transverse des élytres en trois taches distinctes.

TRIBU XX : LOROCERINI.

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoraciques indistincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées sur tout leur pourtour. Epipleures normaux. Un seul pore sétigère oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article fusiforme. Mandibules aiguës. Antennes *insérées en dedans de la ligne des yeux*; leur premier article découvert et aussi long que les trois suivants réunis. [Les antennes sont amincies graduellement jusqu'à l'extrémité ; les quatre premiers articles dépourvus de la pubescence normale, mais munis, ainsi

Digitized by Google

que les deux suivants, de longs poils dressés (Pl. III, fig. 24). Labre arrondi. Vertex brusquement rétréci en forme de cou. Prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées. Jambes antérieures normales échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois premiers articles dilatés.

Genre 60 : **LOROCERA** Latr.

(Pl. III, fig. 24 ; Pl. X, fig. 10.)

306. **L. pilicornis** F. — L. 8. — Bronzé verdâtre. Cuisses bronzées ; tibias et tarses roussâtres ou jaunâtres. Dessous noir. Tête et pronotum presque lisses. Elytres à stries ponctuées ; quatrième interstrie avec trois gros points en fossettes.

R. Lac de Servière ! — Lezoux (Duchasseint). — Boisséjour (Charnier). — Saint-Amant-Roche-Savine (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Tribu XXI : **NEBRIINI.**

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoraciques indistincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures ouvertes en arrière. Epipleures normaux. Un seul pore sétigère oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore sétigère. Palpes à dernier article graduellement élargi vers le sommet (Pl. VI, fig. 2). Mandibules aiguës. Antennes à quatre premiers articles glabres. Labre légèrement échancré, ou bien tronqué ou arrondi (Pl. III, fig. 10). Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées, à huit stries, à repli basilaire visible. Jambes antérieures non échancrées, à épines distales, toutes les deux apicales. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois articles dilatés.

Genre 61 : **NEBRIA** Latr.

(Pl. III, fig. 10 ; Pl. VI, fig. 2.)

Labre tronqué ou faiblement échancré. Mandibules et mâchoires normales. Dernier article des palpes graduellement élargi vers l'extrémité, tronqué ou subarrondi. Menton pourvu d'une dent courte, bifide.

307. * **N. picicornis** F. — L. 15-16. — Brun noir luisant. Tête et milieu de l'abdomen (surtout à l'extrémité) rougeâtre obscur. Antennes rougeâtres. Pattes testacées. Pronotum cordiforme, à angles

Digitized by Google

postérieurs presque saillants, à base ponctuée. Stries bien marquées, ponctuées; interstries presque convexes.

Bords de l'Allier : Dallet, Mirefleurs, Les Martres, Coudes, Brioude! — cc. Le Puy (Xambeu). Signalé aussi par Pradier.

308. **N. Jockischi** Sturm. — L. 13-14. — Elytres subparallèles; ailes développées. Entièrement noire, avec une tache rougeâtre obscure au milieu du front. Antennes à partir du cinquième article et tarses parfois plus ou moins ferrugineux. Pronotum fortement cordiforme, moitié plus étroit que les élytres; gouttière latérale très étroite, imponctuée. Elytres à stries bien marquées, ponctuées. Interstries un peu convexes; le troisième sans point enfoncé.

Bords de la Dore, au pied du Sancy (Fauvel).

309. * **N. brevicollis** F. (Pl. IX, fig. 11). — L. 11-12. — Forme large, trapue; élytres subparallèles; ailes développées. Brun noir luisant, parfois rougeâtre. Antennes, marge du pronotum, épipleures, tibias et tarses plus ou moins roussâtres. Pronotum court, transverse, rétréci en arrière, fortement ponctué à la base et dans les impressions; à gouttière large, fortement ponctuée; angles postérieurs aigus. Stries enfoncées, fortement ponctuées, crénelées.

c. Dans la région inférieure. Environs de Clermont, Limagne. — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

310. * **N. Gyllenhalli** Sch. — L. 9-10. — Forme également large; élytres subparallèles; ailes développées. Noir; tarses ferrugineux plus ou moins clairs. Cuisses et parfois pattes en entier rougeâtres. Pronotum très court, très cordiforme; base vaguement ponctuée; gouttière latérale assez étroite, presque lisse. Elytres à stries bien marquées, faiblement pointillées. Interstries avec trois ou cinq points enfoncés.

Espèce alpine. Massif du Mont-Dore, Puy de Dôme.

311. * **N. rubripes** Serv. (Pl. X, fig. 2). — L. 11-13. — Elytres ovalaires, à épaules effacées, ailes atrophiées. Brun noir luisant. Antennes testacé roussâtre, avec les articles deux à quatre et parfois le premier bruns; cuisses rouges; tibias roussâtres. Pronotum grand, cordiforme, peu transverse, fortement ponctué dans les impressions; gouttière marginale assez large, finement ponctuée. Ecusson avec un point en fossette au sommet. Stries profondes, fortement ponctuées; troisième interstrie avec trois ou quatre points.

Espèce alpine. — Puy de Dôme. Massifs du Mont-Dore, du Cantal, du Forez, du Mezenc! c.

Digitized by Google

Var. *Atripes* M. Pic. — Cuisses et tibias brun noir. — Avec le type.

312. **N. Lafresnayi** Serv. — L. 12. — Forme élancée, étroite; élytres ovalaires, à épaules effacées; ailes atrophiées. Brun noir luisant, parfois roussâtre. Tête ordinairement rougeâtre, avec deux taches obscures; antennes et pattes noirâtres plus ou moins ferrugineuses. Pronotum étroit, à peine transverse, très cordiforme; angles postérieurs aigus, saillants; les antérieurs presque aigus, saillants. Gouttière marginale large, égale, assez densément et assez finement ponctuée. Stries bien marquées, finement ponctuées.

Source de la Dore, au pied du Sancy (Lainé). — Mezenc! — Allier, Marcillat et Pionsat (Olivier).

Genre 62 : **LEISTUS** Frolich.

(Pl. VI, fig. 3.)]

Labre un peu arrondi en avant. Mandibules dilatées extérieurement à leur base en une lame aplatie. Mâchoires élargies à la base, qui présente une série externe de tubes cylindriques terminés par un cil raide. Dernier article des palpes graduellement élargi vers le sommet, qui est tronqué. Menton pourvu d'une dent courte, bifide.

313. * **L. ferrugineus** L. — L. 7,5. — Entièrement testacé roussâtre ou clair, parfois avec un faible reflet bleuâtre. Pronotum très cordiforme, à côtés brusquement redressés à la base, à angles postérieurs droits; base et sommet nettement ponctués; gouttière marginale presque nulle, surtout en avant, lisse. Stries profondes, fortement ponctuées en avant.

A. C. Dans la région inférieure. Environs de Clermont, Limagne, le Mont-Dore. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

314. **L. spinibarbis** Dej. (Pl. X, fig. 13). — L. 8-9. — Bleu métallique brillant. Antennes ferrugineuses, à premier article souvent obscur. Cuisses brun rougeâtre; tibias et tarses roux clair. Pronotum cordiforme, transverse, à angles postérieurs subaigus; base et sommet densément ponctués; gouttière marginale large, finement ponctuée. Stries fortement ponctuées.

Vic-le-Comte, Royat, Durtol, Sayat, Louchadière, Le Mont-Dore. Pied des Côtes (Dufour). — Puy de Dôme (Bayle). — La Bourboule (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

315. **L. fulvibarbis** Dej. — L. 8. — Brun noir, bleuâtre. Antennes et pattes roux ferrugineux. Pronotum cordiforme, fortement

Digitized by Google

et brusquement étranglé à la base; base et sommet fortement ponctués; gouttière marginale étroite, presque nulle en avant. Elytres convexes; stries fortement ponctuées.

R. Environs de Clermont; pied des Côtes (Dufour). — Royat (Bayle). — Mont-Dore (Fauvel). — Allier (Olivier).

316. * **L. nitidus** Duft. — L. 7,5. — Forme allongée. Brun noir métallique; élytres à reflets verdâtres. Antennes et pattes roux ferrugineux. Pronotum cordiforme, large, court, graduellement et non brusquement rétréci et sinué vers la base; base et sommet ponctués; gouttière marginale étroite, presque nulle en avant. Elytres ovales, étroites; stries fortement ponctuées.

Espèce alpine. — Mont-Dore! Cantal.

Tribu XXII : **CARABINI.**

(Pl. I et II.)

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). — Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoraciques indistincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures ouvertes en arrière. Epipleures normaux. Un seul pore sétigère oculaire (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires dépourvus de pore sétigère. Palpes à dernier article plus ou moins sécuriforme (Pl. XI, fig. 1, 2, 3). Mandibules aiguës. Antennes à quatre premiers articles glabres. Labre plus ou moins bilobé, trilobé ou bifide (Pl. VI, fig. 4; Pl. III, fig. 11; Pl. IV, fig. 8). Vertex étranglé ou non. Ecusson plus ou moins petit. Elytres non tronquées. Jambes antérieures non échancrées, à épines distales toutes les deux apicales (Pl. III, fig. 5). Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois ou quatre articles dilatés.

Genre 63 : **CALOSOMA** Weber (1).

(Pl. VI, fig. 6.)

Labre plus ou moins bilobé. Mandibules chagrinées ou couvertes de strioles transversales. Dernier article des palpes faiblement sécuriforme. Menton pourvu d'une dent aiguë ou arrondie. Antennes à deuxième article très court; le troisième allongé, comprimé, coupant en dessus. Elytres à contour trapézoïdal. Epipleures normaux. Hanches postérieures contiguës.

(1) Le *G. Calosoma* comprend les insectes les plus marquants de la famille. Ces Carabides font une chasse active aux chenilles processionnaires; ils comptent donc parmi les rares espèces qui se capturent sur les arbres. On les prendra en secouant les branches sur les jeunes chênes.

Digitized by Google

317. **C. inquisitor** L. — L. 17-20. — Dessus brun bronzé, plus ou moins verdâtre, bordé de vert ou plus rarement de bleu foncé. Dessous cuivreux. Pronotum à rebord latéral effacé avant la base. Elytres avec seize stries ponctuées; les interstries ridés transversalement; les quatrième, huitième et douzième avec une série de points métalliques.

Vallée de la Pépinière! Gorges d'Enval (Du Buysson). — Bois de la Bourlhonne (Bayle). — Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier).

318. **C. sycophanta** L. (Pl. X, fig. 14). — L. 25-27). — Tête et pronotum bleu foncé. Elytres vert doré, à reflets d'un rouge feu sur les côtés. Dessous violacé. Elytres à seize stries ponctuées, crénelées; interstries finement ridés transversalement; les quatrième, huitième et douzième avec une série de points écartés.

Les Gravanches; Gorges d'Enval (Du Buysson). — Environs de Clermont; Aigueperse (Bayle). — Plomb du Cantal (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

319. **C. maderæ** F. — L. 29-31. — Noir foncé assez luisant. Elytres non striées, paraissant lisses à la vue simple, mais très finement ridées transversalement; trois séries de points obsolètes.

T. R. Allier (Olivier).

GENRE 64 ; **CARABUS** L. (1).

(Pl. VI, fig. 7.)

Labre bilobé ou trilobé. Mandibules lisses. Dernier article des palpes plus ou moins sécuriforme. Menton pourvu d'une dent médiane. Antennes à deuxième article allongé, le troisième subcylindrique non comprimé. Elytres (prises ensemble) à contour elliptique. Epipleures normaux. Hanches postérieures contiguës.

SOUS-GENRE 1 : *PROCRUSTES* BON.

(Pl. IV, fig. 8.)

Labre trilobé. Premier article antennaire sans pore sétigère subapical. Dent du menton bifide. Elytres à rugosités irrégulières. Tarses antérieurs des mâles à trois articles dilatés.

320. * **C. coriaceus** L. — L. 33-37. — Noir brun presque mat. Dessous et pattes plus luisant. Pronotum un peu plus large que

(1) Les *Carabus* sont, avec les Calosomes, les types les plus marquants de la famille. On les recherchera sous les pierres ou, à l'automne, sous les mousses et les écorces, au moins pour certaines espèces. Les Carabes projettent par l'anus un liquide fétide et irritant, dont Pelouze a établi la constitution chimique.

Digitized by Google

long, un peu rétréci en arrière ; à angles postérieurs très peu saillants, arrondis.

c. Dans la région inférieure.

Sous-Genre 2 : *CHÆTOCARABUS* Thoms.

(Pl. XI, fig. 1, 13.)

Labre bilobé, élargi en avant. Avant-dernier article des palpes labiaux pourvu en dessous de plusieurs soies et *pileux au sommet ;* le dernier sécuriforme, *sillonné au côté externe* (Pl. XI, fig. 1). Sous-menton pourvu de pores sétigères près des angles antérieurs. Dent du menton petite, aiguë. Elytres à séries de rugosités, dont trois plus marquées (Pl. XI, fig. 13). Tarses antérieurs des mâles à quatre articles dilatés.

321. * **C. intricatus** L. (Pl. XI, fig. 15). — L. 25-30. — Bleu foncé, noirâtre sur le milieu du pronotum et des élytres. Forme allongée, peu convexe.

r. Très disséminé : Pontaumur ! Chambon ! Ambert (Dufour). — Allier (Olivier) — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 3 : *MESOCARABUS* Thoms.

(Pl. XI, fig. 2, 4.)

Labre bilobé, peu élargi en avant. Avant-dernier article des palpes labiaux pourvu en dessous de plusieurs soies, non pileux au sommet; le dernier non sillonné (Pl. XI, fig. 2). Sous-menton pourvu de pores sétigères. Dent du menton petite, aiguë. Mandibules longues. Elytres à trois lignes caténulées, séparées l'une de l'autre par un groupe de trois stries (Pl. XI, fig. 4). Tarses antérieurs des mâles à quatre articles dilatés.

322. * **C. catenulatus** F. (Pl. XI, fig. 14). — L. 24-26. — Noir foncé, souvent bleuâtre ; pronotum en entier ou en partie et marge des élytres violacés. Forme oblongue, convexe. Pronotum subcordiforme. rugueux, surtout en arrière; à bords relevés en arrière, à angles postérieurs larges, saillants.

c. Surtout dans la zone montagneuse. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 4 : *MEGODONTUS* Sol.

Labre bilobé, fortement rétréci en avant. Avant-dernier article des palpes labiaux pourvu en dessous de plusieurs soies. Sous-menton sans pores sétigères. Dent du menton atteignant le niveau

Digitized by Google

des lobes latéraux. Mandibules longues. Elytres à stries nombreuses, plus ou moins crénelées. Tarses antérieurs des mâles à quatre articles dilatés.

323. **C. purpurascens** F. — L. 25-30. — Forme allongée assez variable. Noir; côtés du pronotum et marge des élytres pourprés, violacés, bleuâtres ou verdâtres, parfois vert cuivreux ou doré. Pronotum à angles postérieurs saillants. Elytres à stries nombreuses, crénelées, avec trois séries de gros points. Sur les côtés et à l'extrémité, les lignes élevées sont fortement crénelées et passent à une granulation.

c. Dans toutes les zones. — Allier (Olivier), — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 5 : *HYGROCARABUS* Thoms.

(Pl. X, fig. 5.)

Labre bilobé, élargi en avant. Avant-dernier article des palpes labiaux pourvu en dessous de deux soies. Sous-menton avec pores sétigères. Mandibules longues. Bord latéral des élytres *denté en scie* à la base. *Elytres à trois séries de gibbosités séparées par de larges fossettes* (Pl. X, fig. 5). Tarses antérieurs des mâles à trois articles dilatés.

324. * **C. variolosus** F. — L. 25. — Noir foncé, peu luisant. Pronotum transverse, subcarré; angles postérieurs obtus, saillants.

Le Mont-Dore.

Cette espèce est indiquée, dans la faune de Fairmaire et Laboulberie, comme commune aux environs de Phalsbourg et comme ayant été capturée dans le Dauphiné, à Uriage (Bouteiller) et au Mont-Dore (Clément Rey, Guynemer). Elle a été prise pendant l'excursion de la Société Entomologique au Mont-Dore, par Levrat. Enfin, elle a été retrouvée par M. Viturat, fin août 1883, sur les bords de la Dordogne, à un kilomètre de la station thermale. (Un seul exemplaire sous une pierre. — Fauvel. 1888.) — M. le Dr Bonnard nous a signalé de nouveau sa capture en 1899.

Sous-Genre 6 : *CHRYSOCARABUS* Thoms.

(Pl. IX, fig. 3.)

Labre bilobé, élargi en avant. Avant-dernier article des palpes pourvu en dessous de deux soies. Sous-menton pourvu ou non de pores sétigères. Mandibules longues. Elytres à sculpture variable (à trois côtes ou à séries de rugosités). Tarses antérieurs des mâles à trois ou quatre articles dilatés.

Digitized by Google

325. **C. cebennicus** Jacquet, 1886 [**C. Hispanus** F.] (Pl. XI, fig. 16). — L. 25-30. — Forme allongée, peu convexe. Tête et pronotum bleu violacé ou verdâtre, rugueusement ponctués. Elytres rouge doré ou cuivreux; rugueuses, avec trois séries de points assez gros.

Garabit (Cantal). — Bois d'Espally (Haute-Loire)! — St-Flour; bord de la Truyère, à Garabit; région comprise entre Maurs et Aurillac [Daude]. — Argentat (Corrèze) [Vachal] (1). — Ces trois localités semblent fixer la limite septentrionale de l'aire de répartition de cette espèce.

L'espèce est signalée pour la première fois dans la Haute-Loire par Pradier, *loc. cit.*

326. * **C. auronitens** F. (Pl. XI, fig. 6, 17). — L. 18-23. — Oblong, ovale, subconvexe. Tête et pronotum d'ordinaire vert bronzé, doré ou cuivreux; pronotum subcordiforme, assez rétréci en arrière, à angles postérieurs assez saillants. Elytres d'un beau vert métallique, ovalaires, convexes, avec trois côtes noires, saillantes, étroites, à intervalles ponctués, rugueux. Premier article antennaire et pattes rouges; tarses bruns. Tibias presque toujours noirs dans les exemplaires de notre région.

Région montagneuse et alpine. Environs de Clermont: Vallées de Royat, de Boisséjour; Monts Dômes, Monts Dore, Forez. — Allier (Olivier).

Cette espèce est citée avec doute par Pradier.

1° Type : Oblong-ovale, vert doré en dessus, prothorax subcordiforme; suture des élytres et côtes noir bleu, larges; intervalles ponctués, rugueux; premier article des antennes, cuisses et tibias généralement roux. — L. 22-24;

2° Var. *Costellatus* Gehin. — « Dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Ardèche, de l'Isère et de la Savoie, on trouve des exemplaires dont la taille ne dépasse guère 18^{mm}; ils sont de couleur foncée plus ou moins bleuâtre, à élytres encore plus déprimées, à côtes moins saillantes, à intervalles plus rugueux, à points enfoncés près des côtes plus rugueux, à ponctuation intercostale plus marquée que dans la variété *Zwicki* proprement dite (2), et paraissant disposée sur deux lignes longitudinales; enfin, le scape, les cuisses et les tibias sont roux, couleur de poix plus ou moins noirâtre. Ce sont ces exemplaires que, dans mon Catalogue de 1876, j'ai désignés sous le nom de *Cyanellus* et de *Costellatus*,

(1) Ces indications sont fournies par M. Fauvel, *loc. cit.*

(2) Gehin définit ainsi la variété *Zwicki* Heer : « Pronotum cordiforme; côtes des élytres peu élevées; intervalles presque plans, moins ponctués que dans le type; tibias roux ou noirs. »

Digitized by Google

mais ce dernier nom seul me paraît devoir être conservé, sinon comme variété, au moins comme s'appliquant à une sous-variété intéressante »;

3° Var. *Cupreonitens* Fauvel. — Comme le type, mais violacé cuivreux, bleu violacé, ou mieux noirâtre en dessus; cuisses et tibias roux.

En août 1875, M. Carret, de Lyon, découvrait au Puy de Dôme un *C. auronitens* d'un aspect bien particulier, qu'il rapportait avec doute à la variété *Putzeysi* Mors., localisée dans la forêt de Soignes, en Belgique. Gehin citant de sa collection un *C. cupreonitens* trouvé dans le Puy-de-Dôme par M. Carret, il est probable que le Carabe signalé dans la note de M. Carret est le *cupreonitens*.

Sous-Genre 7 : *AUTOCARABUS* Seidl.

(Pl. I et Pl. II.)

Labre bilobé. Avant-dernier article des palpes labiaux pourvu en dessous de deux soies. Sous-menton pourvu de pores sétigères. Mandibules courtes, larges. Elytres avec trois côtes concolores, arrondies, échancrées près de l'extrémité chez les femelles. Tarses antérieurs des mâles à quatre articles dilatés.

327. * **C. auratus** L. (Pl. I et Pl. II). — L. 23-25. — Oblong. Vert métallique, parfois doré ou cuivreux; pattes et quatre premiers articles antennaires roux. Pattes souvent rembrunies, surtout sur les cuisses. Elytres convexes; intervalles très finement chagrinés.

T. C. Dans la région inférieure. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

1° Var. **Honoratii** Dej. — Brun, presque noirâtre, rarement vert métallique; plus court; côtes moins saillantes.

Thiers (Bayle). — Pariou (Berce).

2° Var. **Lotharingus** Dej. — Cuisses brunes. Pronotum très transverse, arrondi en avant. Forme méridionale.

Cité avec doute par Bayle.

3° Var. ou ab. **Lasserei** Doué. — Coloration olivâtre, terne; élytres étroites, lisses, sans côtes.

Allier (Moulins, Montoncel, d'après Olivier). — Lozère (Ispagnac, d'après Frère Pierre).

Sous-Genre 8 : *CARABUS* s. str.

(Pl. XI, fig. 20.)

Labre bilobé. Avant-dernier article des palpes labiaux pourvu en dessous de deux soies. Sous-menton pourvu de pores pilifères,

Digitized by Google

Mandibules courtes, larges. Elytres avec trois côtes ou trois groupes de côtes séparées par une ligne caténulée. Tarses antérieurs des mâles à quatre articles dilatés.

328. * **C. cancellatus** III. (Pl. XI, fig. 18, 20). — L. 20-24. — Oblong, convexe. Bronzé, cuivreux, clair, parfois verdâtre, rarement noirâtre. Premier article antennaire rouge. Cuisses brunes. Antennes du mâle simples. Pronotum plus ou moins carré ou transverse; à angles postérieurs très saillants, obtus. Elytres avec trois carènes noires, simples, saillantes, séparant trois lignes caténulées, moins élevées; intervalles lisses ou très finement rugueux.

Un peu partout, mais pas très commun. Environs de Clermont; Limagne; Orcines, Pariou, Saint-Genès-Champanelle, Manson; massifs du Mont-Dore, du Cantal, du Forez. — Allier (Olivier) — Haute-Loire (Pradier).

Var. *femoralis* Gehin. — Cuisses rouges.

329. * **C. monilis** F. (Pl. XI, fig. 10, 12, 21, 22, 23, 32, 33). — L. 21-27. — Ovale, allongé, assez convexe. Taille et coloration extrêmement variables. Premier article antennaire très rarement rougeâtre. Antennes du mâle à articles sept, huit et neuf sinués en dessous (fig. 32). Pronotum subconvexe, transverse, à côtés un peu relevés en arrière, à angles postérieurs obtus, larges, saillants en arrière (fig. 12). Episternes métathoraciques un peu transverses (fig. 33). Elytres à trois lignes caténulées.

c. Dans la région supérieure.

1° Taille : Elle oscille entre 20 et 29^{mm}. Gehin signale même des formes alpines de 16^{mm}, mais que nous n'avons point trouvées dans notre région;

2° Coloration : Une réunion d'individus de cette espèce montre peut-être autant de diversité qu'une collection d'espèces différentes. Partant des types à teinte uniforme noire, il est possible de passer par tous les intermédiaires, à des exemplaires d'un magnifique violet ou d'un vert intense. Certains présentent un ton général noir violet ou noir verdâtre, avec la marge des élytres violet ou vert métallique; d'autres individus à élytres vert pré ou vert doré ont le prothorax cuivreux. On ne saurait croire à une telle variabilité si l'on n'avait sous les yeux toutes les nctes de cette gamme si étendue. Et, bien que les exemplaires des régions élevées se fassent remarquer en général « par une coloration très sombre qui leur donne un air spécial », il n'en est pas moins vrai qu'on peut trouver réunis dans une aire très restreinte, tel que le cratère du Pariou, les types les plus variés de ces colorations.

Digitized by Google

1° **C. monilis.** — Type : Chez les individus typiques, **les côtes sont égales** en hauteur et en largeur; les quatrième, huitième et douzième, caténulées; les intervalles (stries) peu ou point ponctués. En d'autres termes, les élytres présentent des groupes composés de trois côtes égales, groupes séparés les uns des autres par une ligne caténulée, les côtes dans chaque groupe étant elles-mêmes séparés par une strie à peu près lisse (Pl. XI, fig. 21).

Rare. — Haute-Loire, aux Estables!

2° Var. **consitus** Panz. — Les côtes sont inégales; la côte médiane de chaque groupe se montre plus large, plus élevée que les deux latérales (*Interpositus* Gehin, *Kroni* Hope). Plus souvent les côtes latérales sont plus ou moins interrompues ou même nulles, et remplacées par une granulation irrégulière [*consitus* s. str.] (Pl. XI, fig. 22, 23).

Commun dans toute la région supérieure : Monts Dôme, Monts Dore, Forez, Cantal, Mezenc!

3° Var. **femoratus** Gehin. — Comprend les exemplaires ayant les cuisses et tout ou partie d'un ou plusieurs articles antennaires rouge ferrugineux plus ou moins clair.

Avec la forme précédente : Laschamps, Pariou, Monts Dore, Cantal, Forez.

330. * **C. granulatus** L. (Pl. XI, fig. 9, 34). — L. 17-20. — Elytres subdéprimées, rétrécies graduellement d'arrière en avant à partir du tiers postérieur. D'ordinaire bronzé foncé, parfois vert noirâtre. Antennes noires, celles du mâle simples. Pronotum large, court, non rétréci en arrière; angles postérieurs à peine saillants. Elytres avec trois carènes accompagnées d'une ligne de granulations et séparant trois lignes caténulées aussi élevées qu'elles; sommet fortement échancré chez la femelle. Episternes métathoraciques plus longs que larges (fig. 34). — (Les exemplaires à cuisses rouges se rapportent à la forme *rubripes* Geh.)

Monts Dore! Pierre-sur-Haute! — [Montferrand (Bayle)] (1). — La Bourboule (Fauvel). — Allier. R. (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

331. **C. arvensis** F. (Pl. XI, fig. 11, 21, 34, 35). — L. 12,19. — Allongé, convexe. Vert bronzé, plus clair sur les côtés; parfois cuivreux ou passant au violacé, même au noirâtre. Tête généralement lisse; antennes noires, à articles six, sept et huit, sinués en dessous

(1) Il s'agit très certainement ici de *C. granulatus* F. = *cancellatus* Ill. (*L. granulatus* L. = *cancellatus* F.).

Digitized by Google

chez les mâles. Pronotum aussi large en arrière qu'en avant, à côtés peu relevés en arrière ; angles postérieurs peu saillants, arrondis (fig. 11). Elytres avec trois carènes accompagnées d'une ligne de granulations et séparant trois fortes lignes caténulées (fig. 24); sommet entier chez les femelles. Episternes métathoraciques à peu près carrés (fig. 35).

Pierre-sur-Haute! — Cité aussi par Bayle, d'après Lecoq, Favarq, Desbrochers. — Haute-Loire (Pradier).

Var. **pomeranus** Ol. — Cuisses rouges.
Pierre-sur-Haute (Bayle).

Sous-Genre 9 : *ARCHICARABUS* Seidl.

Labre bilobé, élargi en avant. Avant-dernier article des palpes pourvu en dessous de deux soies. Sous-menton avec pores sétigères, épaissi en bourrelet dans toute sa largeur. Mandibules longues. Elytres à plus de vingt-cinq stries très fines ou effacées, et trois séries de points en fossettes. Tarses antérieurs des mâles à quatre articles dilatés.

332. **C. nemoralis** Ill (Pl. XI, fig. 8). — L. 21-24. — Forme massive. Pronotum large, non rétréci en arrière. Elytres couvertes de stries très fines, comme effacées, plus ou moins enchevêtrées, et offrant trois séries de points en fossettes interrompant plusieurs intervalles. Généralement bronzé plus ou moins sombre; pronotum largement violacé, ou bleuâtre, ou vert, sur les côtés; marges des élytres cuivrées, pourprées, vertes ; élytres parfois entièrement d'un vert vif. (Exemplaires du Pariou.)

c. Un peu partout. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Sous-Genre 10 : *OREOCARABUS* Geh.

(Pl. XI, fig. 7.)

Labre bilobé. Avant-dernier article des palpes labiaux pourvu en dessous de deux soies. Sous-menton pourvu de pores sétigères. Mandibules courtes, larges. Elytres à vingt-cinq stries, et trois interstries marqués par des points plus ou moins visibles. Tarses antérieurs des mâles à quatre articles dilatés.

333. * **C. convexus** F. (Pl. XI, fig. 7, 19). — L. 15-17. — Noir; côtés du pronotum et marge des élytres bleus. Pronotum très peu rétréci en arrière. Elytres ovalaires, convexes.

Commun, sauf dans la zone alpine. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Digitized by Google

Genre 65 : CYCHRUS F.

(Pl. VI, fig. 4, 5.)

Labre bifide. Mandibules lisses. Dernier article des palpes fortement sécuriforme, excavé en dessus en forme de cuiller. Menton sans dent distincte. Antennes à premier article allongé, renflé en massue. Elytres à épipleures très larges, embrassant fortement le métasome. Hanches postérieures non contiguës.

334. * **C. rostratus** L. (Pl. IV, fig. 1). — L. 16-19. — Noir peu brillant. Tête finement ponctuée, sans impression entre les yeux; Elytres très convexes, densément granuleuses, sans lignes caténulées, distinctes. Antennes et pattes noires.

Zones supérieures. Bois de la Pauze; Monts Dôme, Monts Dore. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

335. **C. attenuatus** F. — Noir luisant; élytres brun bronzé. Tête marquée d'une impression entre les yeux. Elytres granuleuses, chacune avec trois lignes de chaînons saillants, effacées en avant. Tibias testacé rougeâtre.

Zones supérieures : Volvic, Pariou, bois d'Allagnat! — Bois de Randanne (Bayle). — Mont-Dore, Lioran (Fauvel). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

Tribu XXIII : OMOPHRONINI.

Abdomen à six segments ventraux (Pl. III, fig. 34). Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoraciques indistincts. Cavités cotyloïdes des hanches postérieures fermées sur tout leur pourtour. *Mesosternum recouvert par le prosternum* (Pl. XI, fig. 28). Epipleures normaux. Un seul pore oculaire antérieur (Pl. III, fig. 3). Scrobes mandibulaires pourvu d'un pore sétigère. Palpes à dernier article subcylindrique. Mandibules aiguës. Antennes à quatre premiers articles glabres. Labre légèrement échancré. *Corps suborbiculaire* (Pl. III, fig. 8). Ecusson invisible. Jambes antérieures échancrées au côté interne. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à premier article légèrement dilaté (Pl. IV, fig. 2).

Genre 66 : OMOPHRON Latr.

(Pl. IV, fig. 2; Pl. XI, fig. 28.)

336. **O. limbatum** F. (Pl. III, fig. 8). — L. 5-7. — Testacé jaunâtre. Vertex, milieu du pronotum et trois bandes transverses inégales sur les élytres, vert métallique ainsi que la suture. La dimension de ces taches est d'ailleurs très variable.

Digitized by Google

Bords de l'Allier à Pont-du-Château! au pont de Ris (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

A rechercher dans le sable des grèves, qu'il faut piétiner ou arroser pour faire sortir l'insecte.

FAMILLE II. — CICINDELIDES [1]

Lobe externe des mâchoires palpiforme, biarticulé (Pl. XI, fig. 31). Antennes de onze articles insérées sur le front, en dedans de la base des mandibules (Pl. XI, fig. 30). Articles antennaires feutrés ou pubescents dans la région distale. Pattes normales. Tarses de cinq articles. *Mâchoires terminées par un onglet articulé.*

GENRE 67 : CICINDELA L.

Abdomen à six-sept segments ventraux. Epimères mésothoraciques atteignant la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 25). Epimères métathoraciques indistincts. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées en arrière. Epipleures normaux. Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore sétigère. Palpes à dernier article subcylindrique. Palpes labiaux à quatre articles. Mandibules longues, aiguës, fortement croisées au repos (Pl. XI, fig. 30). Antennes à quatre premiers articles glabres. Labre variable. Tête grosse, yeux saillants. Prothorax, écusson, élytres normaux. Jambes antérieures sans échancrure, à épines distales toutes deux apicales. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à trois premiers articles un peu dilatés.

SOUS-GENRE 1 : *CYLINDERA* WESTW.

Corps allongé, subcylindrique. Episternes prothoraciques glabres.

337. **C. germanica** L. (Pl. XI, fig. 25). — L. 9-12. — Verte, rarement bleuâtre ou noirâtre. Elytres avec un point huméral, une tache médiane au bord externe et une lunule étroite à l'extrémité. Poitrine à côtes rougeâtres; abdomen bleuâtre ou violacé. Tibias et tarses roussâtres.

Environs de Clermont; Pontgibaud! — Montferrand (Bayle). — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

SOUS-GENRE 2 : *CICINDELA* S. STR.

Corps oblong ou ovalaire, peu convexe. Episternes prothoraciques garnis de poils blancs.

338. **C. sylvatica** L. — L. 15-18. — Noir bronzé, velouté. Côtés de la tête et du prothorax rouge cuivreux; ceux de la poitrine et de

(1) Les Cicindèles sont des insectes très agiles, volant très rapidement, par saccades; le filet est indispensable pour leur chasse.

Digitized by Google

l'abdomen violacé. Elytres avec une lunule humérale, souvent interrompue; une fascie médiane sinueuse et un gros point marginal aux trois quarts. *Labre noir, rugueux, caréné longitudinalement.* Tête et pronotum rugueux; élytres variolées.

Lezoux (Bayle). — Allier, T. R. (Olivier).

339. C. campestris L. (Pl. XI, fig. 26). — L. 12-15. — Vert mat; côtés du prothorax en dessous, flancs, cuisses et jambes rouge cuivreux; abdomen vert bleuâtre. Elytres avec six points blancs; le deuxième sur le disque, entouré d'un cercle brun, souvent en outre un point noirâtre près de la suture au premier tiers. Labre blanc testacé, non caréné. Pronotum granuleux, nettement transverse, trapézoïdal, plus étroit en arrière. Elytres un peu déprimées, élargies en arrière; épipleures métalliques.

C. Dans toutes les zones, sauf peut-être la zone alpine.

340. C. hybrida L. (Pl. XI, fig. 29). — L. 12-15. — Bronzé brunâtre ou verdâtre; dessous vert bleuâtre; côtés du prothorax en dessous, de la poitrine, cuisses, tibias, écusson et suture rouge cuivreux; genoux et tarses bleuâtres. Elytres avec une lunule humérale, parfois interrompue; une bande médiane sinueuse et une lunule apicale, blanches. Labre blanc testacé, non caréné. Pronotum presque carré. Elytres presque toujours finement dentées en scie à leur bord postérieur; épipleures métalliques.

C. Même répartition que la précédente. — Monts Dôme, Monts Dore. — Allier (Olivier). — Haute-Loire (Pradier).

341. C. sylvicola Dej. (Pl. XI, fig. 27). — L. 15-16. — Coloration et facies de la précédente. Tête grosse. Labre blanc testacé, non caréné, avancé au milieu, assez fortement échancré de chaque côté. Pronotum trapézoïdal, sensiblement plus étroit en arrière. Elytres non dentelées en scie au bord postérieur; épipleures métalliques.

Signalée par Baudet-Lafarge.

342. C. arenaria Fuessly. — L. 8-10. — Vert obscur, mat, presque noirâtre, vert bleuâtre en dessous. Elytres à bord marginal blanchâtre, auquel se rattache un point blanc au quart postérieur; une lunule humérale en forme de C, et une fascie médiane, étroite, recourbée postérieurement en crochet. Labre non caréné, blanc testacé. Pronotum carré, bien plus étroit que la tête. Elytres à bord postérieur denté en scie, à épipleures blanc testacé.

Bords de la Dore, à Olliergues (Bayle). — Allier. T. R. (Olivier).

CH. BRUYANT, A. EUSÉBIO.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 6 mai 1901.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Bonnefoy, vice-président.

Le secrétaire des séances donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est approuvé.

La question du local pour les archives de la Société est exposée par M. Mathieu, qui a fait les recherches et a trouvé, rue Saint-Genès, un appartement au premier, sur cour, composé de deux salles, qui, à la rigueur, peuvent être réunies, le tout pour un loyer annuel de 150 francs.

M. Lenoir, membre de la Société des Amis de l'Université et président du Club Alpin, déclare qu'il serait heureux de continuer à offrir l'hospitalité aux Amis de l'Université, et permet de placer des rayons ou une bibliothèque dans la salle des réunions, soit en face, soit à côté de la vitrine qui existe déjà.

M. le docteur Girod est d'avis de faire construire un rayonnage et déclare que pour 200 ou 250 francs, on aura une très grande armoire. Mais serait-elle suffisante pour contenir toutes les archives de la Société? M. Accarias, archiviste, déclare qu'il faudrait en réalité deux ou trois armoires, ce qui porterait la dépense à 700 ou 800 francs. Ne serait-il pas préférable de demander au propriétaire de la maison s'il a une pièce libre dans son immeuble, à céder à la Société, et dans laquelle on pourrait loger toutes les archives qui chaque année deviennent de plus en plus considérables?

C'est une question qui sera étudiée pour la prochaine réunion.

M. le Président fait remarquer que M. Auzelet, l'auteur de l'article paru dans la *Revue*, ne fait pas partie de la Société, et il croit qu'il serait juste de lui demander son adhésion. Il rappelle aussi qu'il serait bon que le comité de publication fixât exactement ce qu'il doit publier dans la *Revue d'Auvergne*. Ne doit-on imprimer que des ouvrages inédits et originaux et des articles intéressant l'Auvergne? — Il serait peut-être utile de rédiger un règlement dans ce sens.

M. Audollent a sollicité l'adhésion à la Société de M. Ruperic-Robert, archiviste des monuments historiques, qui a accepté avec empressement. Et à ce propos, M. Audollent rappelle que M. Ruperic-Robert s'est occupé de la consolidation du château de Murols. Il a été un peu déçu, car l'Etat n'a accordé que de très faibles sub-

Digitized by Google

sides, les fonds faisant tout à fait défaut. Mais M. le Ministre va réclamer de nouveaux crédits aux Chambres. En cette occasion, il semble qu'il serait bon d'attirer l'attention du Conseil général sur cette question des ruines de Murols et de le faire revenir sur les crédits qu'il a lui-même votés. — Il serait utile également d'intéresser les hommes politiques du Département à cette œuvre de conservation, car le Département est le premier intéressé à ce que le vieux château de Murols soit conservé. M. Bonnefoy accepte de parler de cette question à ses collègues du Conseil général.

M. Desdevises du Dezert a reçu de M. Maury, ancien élève de la Faculté des Lettres de Clermont et maître de conférences à l'Université d'Upsal, en Suède, une lettre dans laquelle il propose à la Société d'échanger les publications de l'Université suédoise avec la *Revue d'Auvergne*. L'Université d'Upsal publie trois revues, dont l'une en Russe, l'une en Français et l'autre en Suédois ; cette publication serait certainement intéressante pour les membres de la Société. L'échange est accepté et M. Desdevises est prié de vouloir bien répondre à l'Université d'Upsal.

M. Accarias, archiviste-adjoint, annonce que des négociations avaient été entreprises au début de 1900 avec l'Académie de Metz, pour échange de publications. L'Académie de Metz avait donné une réponse favorable ; ne serait-il pas utile de reprendre ces négociations et d'arriver à une solution ? M. Accarias est chargé d'écrire dans ce sens au Président de l'Académie de Metz.

M. Lenoir rappelle aux membres de la Société que le Club Alpin a organisé une excursion dans le département du Lot. Il est heureux d'apprendre que M. le docteur P. Girod a bien voulu se joindre aux membres du Club pour diriger, en même temps, une excursion scientifique. — M. Menat craint que la réunion de tous les excursionnistes n'occasionne de l'encombrement dans ces petites localités souvent dépourvues du nécessaire.

M. Lenoir rassure tout le monde en déclarant qu'il a pris les mesures utiles pour éviter toute espèce d'ennuis aux vaillants excursionnistes. Il prie en outre les personnes qui voudraient y prendre part d'envoyer leur adhésion avant la fin de la semaine.

M. le docteur P. Girod annonce qu'il a préparé une série de planches sur les fougères d'Auvergne, travail qu'il a l'intention de présenter à la *Revue d'Auvergne*. M. le Président déclare que la Société acceptera son travail avec beaucoup de satisfaction.

M. Joyau fait la lecture annoncée de son travail sur le *Sentiment du Droit*.

M. le Président lui adresse, au nom de tous, ses sincères remerciments.

Digitized by Google

Séance du 11 Juin 1901.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le docteur Hospital, vice-président.

M. le Président donne lecture de deux lettres de M. Vernière, retiré à Ménétrol, près de Riom, desquelles il résulte que M. Vernière donne sa démission, tant de secrétaire général, archiviste, que de président du Comité de publication.

M. le docteur Hospital fait savoir qu'il a écrit à M. Vernière, l'informant combien il avait appris avec peine la détermination prise par un collègue qui remplissait ses fonctions avec une haute compétence ; l'assemblée s'associe aux regrets exprimés par son président. Notification de la démission de M. Vernière, comme président du Comité de publication, sera faite à ce Comité qui voudra bien élire parmi ses membres un nouveau président.

MM. Mathieu, trésorier, et Accarias, archiviste-adjoint, sont priés de s'occuper avant le 30 juin 1901, de faire transporter du local de la rue Thomas à la salle des séances, rue Ballainvilliers, toutes les archives de la Société ; ils voudront bien aussi faire l'installation de la bibliothèque de la Société dans le nouveau local.

M. le Président est prié d'écrire à M. le Recteur de l'Université d'Upsal pour lui annoncer que la Société accepte l'échange des publications demandées par M. Maury.

Relativement au tirage à part des travaux parus dans *la Revue*, M. le docteur Hospital croit devoir rappeler aux auteurs de vouloir bien indiquer en envoyant les épreuves, le nombre qu'ils peuvent désirer en plus des vingt-cinq exemplaires qui sont alloués par la Société.

Au nom de la Société, M. le Président adresse ses félicitations à M. Bonnefoy, l'un des vice-présidents, pour sa nomination d'officier de l'Instruction publique, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Nancy en 1901.

M. Baron, empêché, n'a pu faire sa lecture annoncée ; elle est remise à la prochaine réunion.

BIBLIOGRAPHIE.

Hippolyte d'Espinchal. — *Souvenirs militaires* (1792-1814), publiés par Frédéric Masson et François Boyer. Paris. Ollendorf, 1901, 2 vol. in-8°.

Né en 1777, mort en 1864, Hippolyte d'Espinchal, appartenai à une des plus anciennes familles de l'Auvergne. Son père émigra dès

Digitized by Google

1789, appela son fils auprès de lui en 1792 et l'enrôla en 1794, à l'âge de dix-sept ans dans l'armée de Condé. De 1794 à 1801, d'Espinchal se battit pour le drapeau blanc, dans les rangs des émigrés; tantôt à la solde de l'Autriche, tantôt à la solde de la Russie ou de l'Angleterre. Son extrême jeunesse lui faisait trouver des charmes à la vie militaire ; l'influence de son milieu explique et excuse sa conduite.

Après le traité de Lunéville, les Bourbons eux-mêmes parurent désespérer de leur cause, la France se donnait tout entière à Bonaparte, beaucoup d'émigrés estimèrent qu'il fallait cesser la lutte et vinrent faire leur soumission. Napoléon en orna sa cour et en renforça son armée. D'Espinchal fut de ceux qui préférèrent le sabre à l'épée de gala. Il entra au mois d'octobre 1806 dans les « Gendarmes d'ordonnance de l'Empereur ».

Pendant huit ans, il servit Napoléon, comme il le lui avait promis, avec fidélité et dévouement. Il prit part aux batailles de Friedland, d'Essling et de Wagram. Au mois de janvier 1812, il se fit attacher à l'armée d'Espagne et resta dans ce pays jusqu'à la fin de juin 1813. Il vit Soult à Séville, dans tout l'éclat de sa gloire, et il assista au désastre de Vitoria. A peine rentré en France, il fut envoyé à l'armée d'Italie, et prit part à l'héroïque campagne du prince Eugène contre l'Autriche. A l'avénement de Louis XVIII, il était officier de la Légion d'honneur, lieutenant-colonel, et proposé pour le grade de colonel.

Il se rallia sans enthousiasme aux Bourbons; mais quand il les eut acceptés, il ne les quitta plus. En 1815, il n'alla pas rejoindre la plupart de ses compagnons d'armes dans les rangs de l'armée impériale; il n'alla pas à Gand, il leva une compagnie de volontaires royaux, et guerroya dans le Forez contre les autorités bonapartistes. Cette page n'est pas la plus belle de sa vie; quelque mal qu'il se donne pour expliquer sa conduite, il reste évident que l'ambition fut son principal mobile, mais le roi, de nouveau restauré, l'oublia complètement, et d'Espinchal laisse éclater dans les derniers feuillets de son livre toute l'amertume de son dépit.

Politique médiocre, comme beaucoup de ses contemporains, d'Espinchal a du moins été un brave et beau soldat, un des brillants cavaliers de Napoléon. Ecrits avec moins de verve que les célèbres *Mémoires* de Marbot, ses *Souvenirs militaires* tracent une peinture très animée de la vie à outrance que menaient les hommes de cette époque. Vraiment fous d'action, aimant la guerre pour la guerre, pour ses émotions, pour ses vertiges, pour les jouissances violentes qu'elle procure, ces grands sabreurs sont bien loin de nous, mais nous attirent encore comme des héros d'épopée, et si nous ne les

Digitized by Google

comprenons plus, ce n'est pas que nous soyons devenus meilleurs, c'est que nous sommes devenus moins braves.

On doit remercier MM. Masson et Boyer d'avoir publié le manuscrit de d'Espinchal, qui dormait depuis quarante ans à la Bibliothèque de Clermont. Ils l'ont publié sans notes, et peut-être ont-ils bien fait de laisser le lecteur en face du texte pur et simple ; mais il ne faudrait pas pousser le scrupule jusqu'à reproduire les erreurs géographiques ou linguistiques échappées à la plume hardie de d'Espinchal ; les fautes de ce genre sont assez nombreuses et les éditeurs tiendront certainement à les faire disparaître dans leur prochaine édition. — G. D.

Une carrière universitaire. — J.-F. Nourrisson (1825-1899), par M. H. Thédenat, prêtre de l'Oratoire, membre de l'Institut, 1 vol. in-12, 360 p., Paris, A. Fontemoing, 1901.

M. Nourrisson appartient doublement à l'Histoire d'Auvergne : il naquit à Thiers en 1825, et il occupa le premier la chaire de philosophie à la Faculté des Lettres de Clermont, lors de sa fondation en 1855.

M. Thédenat à intitulé son livre : *Une carrière universitaire.* Ce titre ne nous paraît pas bien justifié ; car si toute sa vie M. Nourrisson a enseigné (d'abord au Collège Stanislas, puis à la Faculté de Clermont, au Lycée Napoléon, enfin au Collège de France), il ne semble pas avoir été avant tout et par dessus tout un professeur ; les élèves ne tiennent pas la première place dans ses pensées et ses préoccupations ; il songe plus encore à ses études et à ses travaux personnels. D'autre part, quel que soit le mérite des publications fort nombreuses de M. Nourrisson (plus de 20 volumes), quel qu'ait été l'éclat de ses succès à la licence, à l'agrégation, au doctorat et plus tard dans les concours académiques, il est manifeste qu'il dut surtout son avancement aux brillantes relations qu'il avait eu le bonheur de se faire. Le père de M. Nourrisson était voisin de campagne du baron de Barante, membre de l'Académie française, l'orateur célèbre de la Restauration ; celui-ci se prit d'un vif intérêt pour le jeune homme, auquel il témoigna jusqu'à la fin de sa vie (1866), une cordiale et active sollicitude ; il le mit en rapports avec ses amis de Paris, Cousin, Guizot, Molé, de Broglie. Au collège Stanislas, Nourrisson eut pour maîtres Ozanam et le P. Gratry, pour condisciples Caro, Lescœur, Foucher de Careil. Très répandu dans le monde catholique, collaborateur du *Correspondant*, il était en relations avec Henri Perregue, avec les cardinaux Meignan et Bourret ; il fut un moment à Claremont (1852-53), pré-

Digitized by Google

cepteur du duc de Penthièvre, fils du prince de Joinville, et se concilia l'affectueuse sympathie de la reine Marie-Amélie. Ces amitiés lui furent précieuses pour le succès de ses livres, pour le progrès de sa carrière et pour son élection à l'Académie des Sciences morales.

Le livre de M. Thédenat, composé en grande partie de pages empruntées à la Correspondance de M. R., avec ses amis, surtout avec M. de Barante, sera accueilli avec une grande faveur par tous ceux qui ont eu l'avantage d'être en rapport avec M. N. Quant aux autres, ils trouveront quelque intérêt à faire la connaissance d'un homme qui, s'il n'a pas été un philosophe original ni un écrivain agréable à lire, a du moins donné l'exemple d'un travail opiniâtre, d'un beau caractère, d'une fidélité constante à ses amitiés et à ses convictions. — E. Joyau.

Les Humbles, par Fernand Martin, un vol. in-18, édité chez Juliot, 15, rue de l'Écu, Clermont-Ferrand. — Prix : 3 francs. — En vente chez tous les libraires.

Ce petit livre a de quoi vous surprendre. Celui qui l'a écrit n'est point quelconque : il n'ambitionne ni la fortune ni les honneurs; il est resté fidèle à la foi politique de sa jeunesse combien que la cause qu'il sert soit morte d'une mort déjà ancienne. Si son cœur appartient au passé, sa raison est tournée vers l'avenir; il rêve, lui aussi, la régénération sociale, mais il ne l'espère ni des lois ni des révolutions, il l'attend du progrès moral; il croit que l'homme ne peut être plus heureux qu'à la condition de devenir meilleur — il croit à la toute puissance de la vertu. Il a une âme.

A l'heure où tant d'autres adorent la richesse, il célèbre la pauvreté libératrice : alors que le succès a tant de fidèles, il chante les petits, ceux qui ont eu la sagesse de borner leurs désirs, ceux qui, modestes, laborieux et utiles, vivent sans ambition vaine, heureux d'échapper à la tentation de faire le mal, heureux de vivre leur humble vie sous le regard de Dieu.

En dépit de certains portraits d'après nature, comme la vieille Myon, des *Vieux serviteurs*, M. Martin est plutôt un idéaliste qu'un observateur.

Ses figures sont vivantes, mais d'une vie qu'il leur prête; elles s'illuminent de ses enthousiasmes ; elles respirent ses haines et ses colères, elles empruntent leurs tendresses aux tendresses de son âme. Le *moine* est à ce point de vue une des plus belles esquisses de l'album.

La conviction politique qui a dicté à M. Martin son « Petit Prince » ne le rend pas aveugle aux vertus de ses adversaires. L'*instituteur* laïque a sa part d'éloges comme le *frère ignorantin*.

On peut ne pas partager toutes ses idées, impossible de ne pas sympathiser avec celui qui a écrit la belle ode Ruskinienne « *In excelsis* » et la charmante confidence intitulée « *Misanthropie* ».

G. D.

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

VICTOR LENOIR

Notre Société des Amis de l'Université a perdu l'été dernier un de ces hommes rares qui sont indispensables partout où ils apportent leur intelligence et leur dévouement. Victor Lenoir nous représentait un de ces êtres privilégiés dont la fin prématurée crée un vide irréparable. Il avait rempli bien des fonctions, accepté bien des tâches, et toujours il a été égal ou supérieur aux missions si nombreuses qu'il avait assumées d'un cœur vaillant.

Clermontois d'adoption, inséparable de cette ville dans laquelle il a tenu vraiment une large place, Etienne-Victor Lenoir était originaire de la Creuse, né à Jarnage le 21 décembre 1837. Son oncle, avocat de mérite à Clermont, M. Chante-Grellet, avait de bonne heure veillé sur son éducation. C'est lui qui le fit venir dans notre ville du Petit-Séminaire d'Ajain où notre ami jusqu'à la Seconde avait mené de solides études. Ce fut un rude noviciat que l'apprentissage du Séminaire d'Ajain où les maîtres étaient bons et dévoués, mais la règle sévère et la discipline spartiate. C'est ainsi du reste que se forment les natures robustes, les caractères vigoureux.

Au lycée de Clermont, Victor Lenoir poursuivit avec succès les cours d'humanités ; il en avait conservé l'habitude des lectures de choix et le goût des œuvres exquises. En effet nous qui avons vécu près de ce fin lettré, nous ne l'avons jamais vu se plaire à des lectures frivoles, à des ouvrages médiocres. Le Beau seul ou le Vrai sous la forme de l'histoire et des voyages avaient le don de l'attirer, le pouvoir de le retenir. Sa bibliothèque, au premier coup

Digitized by Google

d'œil, attestait les préférences de son esprit. Tous les classiques y figuraient, lus et relus; tous les grands romantiques également. Car Victor Lenoir connaissait à merveille et passionnément aimait Hugo, Musset, Gautier, Louis Bouilhet, Balzac, Georges Sand, et parmi les modernes Alphonse Daudet lui fut familier. Il est même remarquable que dans une carrière si occupée il ait pu trouver des loisirs pour prendre et reprendre ses auteurs favoris.

Nul en effet n'a plus travaillé dans sa jeunesse que ce courageux Lenoir. Une fois bachelier, après ses premières années de droit, il entra comme clerc chez Me Bastide. Ce fut là, devant les mêmes dossiers, qu'il rencontra l'éminent Bardoux auprès duquel il approfondit la procédure. A vingt-cinq ans il achetait la charge de Me Montader, et jusqu'en 1885 il remplit l'office d'avoué près notre Tribunal civil avec une compétence, une aisance de parole, une sûreté de jugement qui n'avaient d'égales que son exactitude proverbiale, sa sollicitude envers ses clients, surtout à l'égard des plus humbles, sa délicatesse puisée aux meilleures traditions de sa confrérie. Mais dès ce moment, tout en étant l'avoué le plus occupé de Clermont, Victor Lenoir trouvait le secret de se consacrer aux intérêts les plus divers de ce pays où il édifiait sa fortune en fondant sa considération professionnelle.

Appartenant, avant 1870, au parti libéral qui réprouvait les fautes de l'Empire et prévoyait ses désastres, Lenoir fut appelé le lendemain du Quatre-Septembre au Conseil municipal. Il y tint une grande place par ses connaissances étendues et son esprit pratique en même temps qu'élevé. A plusieurs reprises il fut nommé adjoint sous les administrations de ses amis Moinier et Gaillard, et comme eux il sut donner une grande impulsion aux travaux de l'assemblée municipale, un grand éclat à l'édilité clermontoise. Les premiers embellissements de notre cité sont dus à ce trio d'hommes vraiment supérieurs, André

Digitized by Google

LENOIR (VICTOR-ETIENNE)

Né à Jarnage (Creuse), le 21 décembre 1837,
Officier de l'Instruction publique,
Ancien Avoué à Clermont-Ferrand,
Adjoint au maire de cette ville (1875-1882),
Président du Tribunal civil de Gannat (1885-1891),
Conseiller à la Cour d'appel de Riom (1891-1901),
Président du Club Alpin,
Ancien Président de la Société d'Emulation de l'Auvergne,
Vice-Président de la Société des Amis de l'Université
de Clermont-Ferrand,
Décédé en cette ville le 18 juillet 1901.

Digitized by Google

Digitized by Google

Moinier, Gilbert Gaillard, Victor Lenoir. Hélas! aucun des trois n'est parmi nous pour recueillir le fruit d'existences passées à faire le bien et trop tôt interrompues.

En 1881, Lenoir avait quitté le Conseil municipal à tort pour l'avantage de la ville et pour le légitime accroissement de sa situation. Ses préférences autant que ses aptitudes le portaient vers la magistrature. En 1885 il fut appelé à la présidence du tribunal de Gannat.

Dans l'intervalle il avait voué ses loisirs d'avoué et d'édile à des œuvres clermontoises, philanthropiques, littéraires, sociales, qui ont prospéré par son concours et son activité. C'est ainsi qu'il contribua à la fondation de cette petite Société qui est devenue notre grande association des Amis de l'Université. Il fut un des Administrateurs les plus assidus, les plus capables de la Caisse d'épargne, du Bureau de bienfaisance, du Lycée de Clermont, de l'Ecole Normale d'institutrices. Il donnait à la fois le conseil et l'exemple dans cette Société du Club Alpin, si nécessaire au relèvement de notre race, qu'il présidait avec tant d'entrain et de décision. On sait comme il la représenta dignement auprès de la section centrale de Paris et des visiteurs de premier ordre qui, tels que Xavier Blanc, les deux Durier et Laferrière, sont venus voir l'Auvergne sous ses auspices. Lenoir était un véritable entraîneur d'Alpinistes; c'était aussi dans les banquets de la section un improvisateur plein d'à-propos et de gaîté communicative qui savait porter à la Française des toasts qu'on n'oubliait pas.

A Gannat, Victor Lenoir, dans les fonctions de président, conquit une prompte autorité. Il se fit aimer de ses collègues, estimer de la population. Cependant un avancement digne de ses capacités l'attendait. Il fut désigné, en 1891, pour le siège de conseiller à la Cour de Riom. Il y déploya ses plus hautes qualités de magistrat. De l'avis de M. le Premier Président et de M. le Procureur général il était hors de pair dans les délibérations par la justesse

Digitized by Google

de son esprit et son savoir juridique. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il s'était concilié ses chefs et tous les conseillers par la noblesse de ses sentiments, la bonté de son cœur, la franchise et la sûreté de son commerce. Aussi bien a-t-il recueilli les témoignages les plus touchants du deuil de tous ses collègues et a-t-il laissé des regrets dont à toute rencontre on constate la profondeur et la durable impression.

Avoué, magistrat, président ou membre actif des Compagnies ou des Sociétés dont il était l'âme, lettré de race, ardent patriote, citoyen aussi ferme que tolérant, modéré dans ses opinions républicaines invariables, Victor Lenoir joignait à ces qualités de l'homme public toutes les vertus et tous les dons de l'homme privé. Marié jeune à une femme vraiment faite pour l'enorgueillir autant que pour enchanter son existence, il fut à bon droit le modèle des maris. Il fut encore le modèle des pères, plein de tendresse et de dévouement pour ses deux fils dont l'un hélas! ne devait pas lui fermer les yeux. On sait qu'il eut le malheur de perdre le second de ses fils, à peine âgé de vingt-sept ans, jeune homme accompli dont l'enfance et l'adolescence avaient été une joie continue pour ses parents, et qui, marié récemment à une cousine qui avait réalisé son rêve (1), quitta la vie au moment où tous les horizons s'ouvraient à ses espérances.

Après un tel malheur, Victor Lenoir était sans doute relié à l'existence par la plus parfaite des compagnes et par un fils aîné rempli d'esprit et de cœur. Mais, inconsolable du coup qui l'avait frappé, jamais il ne s'en releva. L'âme a usé le corps. Il paraissait encore plein de vie et il se mourait déjà de sa douleur.

Ce mari, ce père incomparable, était aussi le meilleur des amis. Lié par une affection fraternelle à des hommes d'élite qui l'ont précédé dans l'autre vie, Louis Chalmeton,

(1) Mme Thérèse Chante-Grellet, fille du Conseiller d'Etat.

Digitized by Google

Blatin-Mazelhier, André Moinier, Emile Labourier, Gilbert Gaillard, Agénor Bardoux, il leur prodigua les richesses de son cœur. Il aimait à se rencontrer avec ses amis et à passer avec eux en sa demeure hospitalière ou à Royat de longues soirées dans l'audition des poètes que Bardoux faisait valoir de sa voix pénétrante. Ses sensations étaient aussi vives que son goût était délicat. Il fut en amitié, comme en toute chose, excellent, réalisant l'idéal de Cicéron et de Montaigne. Aussi, de même que tous ceux qui l'ont connu demeureront attachés à sa mémoire, ceux qui vivaient comme nous dans son intimité chaleureuse et charmante portent un deuil inconsolable et ont au cœur une blessure qui ne se cicatrisera pas.

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

LES

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

LEUR IMPORTANCE ET LEUR ROLE

Parmi les idées généreuses de ce temps, l'une des plus nobles, et sans doute pour l'avenir l'une des plus fécondes, est celle qui se propose de mettre à la portée de la démocratie les conquêtes de la science, et d'éveiller en elle la vie intellectuelle en l'initiant progressivement aux méthodes de la haute culture.

C'est de cette idée que procède l'« extension universitaire », c'est elle qui a présidé, depuis quelques années, à la création de ces Universités populaires, dont l'organisation est encore à peine ébauchée, mais qui exerceront peut-être, un jour, une réelle influence sur la formation de la société nouvelle. Débarrassé des conceptions étroites et des règles rigides de la vieille pédagogie, l'esprit moderne s'est formé un idéal plus élevé du rôle que l'instruction supérieure doit jouer dans le développement de la nation. On a compris que la culture intellectuelle ne pouvait plus être l'apanage d'un petit nombre, et qu'elle n'exercerait une action vraiment féconde que le jour où elle aurait intéressé toutes les classes à ses recherches, et les aurait appelées à participer directement à ses bienfaits (1). Les laboratoires et les salles de cours se sont ouverts au grand

(1) Voir à ce propos l'article publié dans la *Revue de Paris*, du 1er février 1901, par M. Marcelin Berthelot, sous le titre : « La Science et l'éducation populaire ».

Digitized by Google

publié, et, descendant de leurs chaires, les professeurs n'ont pas craint de se mêler à la foule qui venait à eux, poussée par un instinctif besoin d'apprendre. Suivant un mot expressif et juste, la science s'est « humanisée », et, entre les maîtres et les hommes de bonne volonté qui s'adressaient à eux pour leur demander de faire leur apprentissage intellectuel, s'est établi un courant d'échanges qui profitent tout à la fois à la cause de la science et à celle du progrès social (1).

Mais si les leçons orales donnent, à ceux qui les écoutent, une direction précieuse, elles sont néanmoins incapables de former, à elles seules, l'éducation scientifique. Elles constituent un moyen de développer le goût de l'étude, en ouvrant à l'esprit des horizons plus larges, mais elles sont impuissantes à suppléer, par elles-mêmes, à l'étude personnelle.

C'est une vérité banale de dire que l'homme ne sait jamais bien que ce qu'il a lui-même appris, vérité cependant moins banale qu'elle n'en a l'air, puisque dans la grande œuvre d'enseignement dont nous venons de parler, il semble qu'on l'ait complètement oubliée, au risque de frapper cette œuvre elle-même de stérilité et de mort. Il serait dans tous les cas puéril, et funeste aux intérêts qu'on prétend servir, de croire que l'on obtiendra des résultats sérieux, dans la campagne entreprise aujourd'hui contre l'ignorance, en s'en tenant à de simples leçons de vulgarisation. Il ne s'agit pas, en effet, de distraire le peuple, mais de l'instruire, et je ne parle pas ici d'une instruction plus ou moins superficielle, dangereuse même par son insuffisance, mais d'une instruction sérieuse, fortifiant la raison par l'exercice de l'intelligence, capable de former le jugement, c'est-à-dire de former des hommes.

(1) « La culture intellectuelle », a dit Renan, « est un arbre où chaque branche participe à la vie des autres, où les seuls rameaux inféconds sont ceux qui s'isolent et se privent de la communion avec le tout ». Cf. « L'Instruction supérieure en France », *Questions contemporaines*. Paris, 1868, 2e édition.

Digitized by Google

Dans un article publié il y a près d'un demi-siècle, Jules Simon considérant le double courant politique et industriel qui entraîne, avec une rapidité croissante, les sociétés modernes, montrait déjà, avec une clairvoyance remarquable, que les peuples les plus instruits étaient destinés à supplanter fatalement, dans tous les domaines de l'activité humaine, les peuples les moins instruits (1). Les événements qui se déroulent sous nos yeux, et qu'il n'avait peut-être pas cru si proches, justifient ses prévisions. La lutte économique ardente, engagée en ce moment entre les peuples, se terminera logiquement par la victoire de celui qui vaut le mieux, c'est-à-dire qui sait le mieux. L'instruction n'est donc plus pour les nations un simple besoin, mais une nécessité, et dans ces conditions il importe de ne négliger aucun des moyens qui s'offrent à nous de la répandre. Or, de tous les moyens le plus certain, celui qui produit les résultats tout à la fois les plus rapides et les plus durables, c'est la lecture. C'est le livre, livre de science, d'imagination ou d'art, qui constitue l'instrument de travail indispensable pour toute éducation intellectuelle. Carlyle disait un jour que « les livres forment la richesse inépuisable de l'humanité », c'est cette richesse incessamment accrue qu'il faut mettre à la disposition de tous, en créant partout des bibliothèques, bibliothèques populaires et bibliothèques publiques.

Jusqu'ici on n'a attaché en France, à la question des bibliothèques, qu'une importance secondaire, et cependant, si l'on veut bien réfléchir à ce que je disais tout à l'heure, on reconnaîtra qu'il n'en est guère qui soit d'un intérêt plus actuel, et dont la solution, peut-être, soit plus urgente. A défaut même de toute considération générale, l'observation des faits suffirait d'ailleurs à le prouver. Si l'on examine, en effet, la situation présente du monde et

(1) « Le peuple le moins instruit deviendra prochainement le dernier peuple de l'Europe; c'est inévitable et ce sera juste. » Voir « L'Instruction primaire et les Bibliothèques populaires », par J. Simon. *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1863.

Digitized by Google

qu'on cherche impartialement à y déterminer la place occupée par chaque peuple, on constate que les pays les plus prospères, et qui progressent le plus rapidement, sont précisément ceux où les bibliothèques sont les plus nombreuses et les plus riches. C'est le cas, notamment, des Etats-Unis (1) et de l'Allemagne (2). Ces deux peuples ont compris que le progrès intellectuel était un des facteurs essentiels du progrès matériel, et leur prospérité industrielle et commerciale n'est, on peut le dire, que la résultante du développement qu'ils ont donné à tous leurs établissements d'instruction, et notamment à leurs bibliothèques.

Sans même parler des Etats-Unis où les bibliothèques, considérées comme de véritables écoles d'enseignement et d'éducation publiques, ont pris de nos jours un essor prodigieux (3), je me contenterai d'indiquer ici ce qui a été fait en Allemagne pour ces importants établissements, surtout depuis la création de l'Empire.

M. Karl Dziatzko, bibliothécaire de l'Université de Gœttingue, dans une étude parue il y a quelques années, écrivait, en parlant des bibliothèques allemandes, que les

(1) Sur la prospérité actuelle des Etats-Unis, cf. un intéressant article de M. Paul Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste français*, du 16 novembre dernier.

(2) Cf. sur l'Allemagne l'ouvrage de M. Georges Blondel, *L'essor industriel et commercial du peuple allemand*. Paris, 1899, 2e édition.

(3) Les bibliothèques américaines ont été étudiées récemment dans un ouvrage publié par M. Herbert B. Adams, *Public libraries and popular education*. Albany, 1900. (Cet ouvrage forme le n° 31 du *Home Education Bulletin* de l'Université de New-York.) Cf. aussi dans le *Courrier des Bibliothèques*, 1901, nos 3-4, un article de M. Daniel Grand, « Sur l'organisation et le fonctionnement des Bibliothèques des Etats-Unis d'Amérique », et n° 5 un travail de miss Plummer. « De la coopération des Bibliothèques publiques et des Ecoles publiques aux Etats-Unis ».

Si nous ne nous occupons pas ici des bibliothèques américaines, c'est que nous ne pourrions tirer aucune conclusion pratique d'une comparaison entre ce qui se fait aux Etats-Unis et ce qui se passe chez nous. Aux Etats-Unis c'est l'initiative privée qui fait tout. Pour n'en citer qu'un exemple, il suffit de rappeler les dons faits par M. Carnegie, en faveur des bibliothèques publiques, dons qui se chiffrent par millions de dollars. Ces libéralités n'étant pas encore, malheureusement, entrées dans les habitudes européennes, il n'y a donc pas lieu d'établir de parallèle entre les Américains et nous.

Digitized by Google

progrès qu'elles avaient réalisés depuis 1870, avaient « marché de pair avec les progrès politiques et sociaux de l'Empire », et ajoutait « qu'au point de vue du nombre et de l'importance des bibliothèques, nul autre pays ne pouvait, à l'heure actuelle, rivaliser avec l'Allemagne » (1). Ainsi que je l'ai déjà montré ailleurs, « ce n'est pas là une assertion gratuite, mais une vérité appuyée sur des documents et sur des faits (2) ». On n'a, du reste, pour s'en convaincre, qu'à parcourir l'intéressant travail, rédigé en 1893, par M. Schwenke, sous le titre de : *Adressbuch der deutschen Bibliotheken* (3), et dans lequel sont énumérés, avec exactitude, les principaux dépôts de livres. D'après cet ouvrage, il y avait à cette époque, en Allemagne, 1,617 bibliothèques d'étude renfermant plus de 27 millions de volumes, et disposant, pour achats de livres, d'un budget annuel de 3 millions de francs. Les plus importants de ces multiples établissements, c'est-à-dire les bibliothèques d'Etat et les grandes bibliothèques universitaires et municipales, au nombre de 130, possédaient à eux seuls 15 millions de volumes, et un crédit de plus de 1,500,000 francs était affecté, chaque année, à leurs acquisitions.

Mais ces chiffres, déjà très considérables, ne suffisent pas cependant à donner une idée d'ensemble de la situation des bibliothèques allemandes au commencement du XXe siècle. M. Schwenke a laissé en effet de côté, et de parti pris (il en avertit le lecteur dans sa préface), toutes les bibliothèques n'ayant pas, au moins dans une certaine mesure, un caractère scientifique. Les bibliothèques populaires, avec leurs centaines de milliers de volumes, et leurs

(1) Karl Dziatzko, « Entwickelung und gegenwærtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands, mit besonderer Berücksichtigung Preussens ». *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*. 5, Heft, Leipzig, 1893.

(2) Cf. *Les Bibliothèques universitaires allemandes et leur organisation*, par M. Jules Laude. Paris, 1900.

(3) Cet ouvrage, paru à Leipzig, forme le tome X des *Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekswesen*.

Digitized by Google

crédits parfois élevés, sont donc exclues de sa statistique. D'autre part, et même en s'en tenant uniquement aux bibliothèques citées par l'*Adressbuch*, il faudrait encore compléter les données de M. Schwenke en mentionnant les augmentations de crédit réalisées en ces dernières années, les subsides extraordinaires accordés par l'Etat à ses grandes bibliothèques depuis trente ans, et enfin les dépenses énormes effectuées, pendant le même laps de temps, par les divers gouvernements et par les villes, pour les constructions neuves destinées aux bibliothèques.

Nous passerons en revue ces différents aspects de la question, afin de nous rendre mieux compte de l'activité de l'Allemagne dans le domaine que nous étudions, et après avoir indiqué, d'une façon sommaire, quel est, actuellement, le degré de développement des bibliothèques populaires, nous examinerons un peu plus longuement la situation des bibliothèques publiques, en insistant particulièrement sur celle d'entre elles qui, en raison de sa création récente et des perfectionnements qu'elle présente, peut être considérée comme un modèle : la bibliothèque de Strasbourg (1).

Le grand mouvement que l'on constate en ce moment en Allemagne, en faveur des bibliothèques populaires, ne remonte guère au delà de 1875, et c'est à la Saxe que revient l'honneur de l'avoir provoqué. Le 12 octobre 1875, le gouvernement saxon, sur l'initiative prise par le député Pfeiffer, présentait au *Landtag* un projet de loi consacrant les bibliothèques populaires comme établissements d'utilité publique, projet qui fut adopté sans discussion. Il prenait en même temps l'engagement de contribuer, par tous les moyens en son pouvoir, au développement de ces bibliothèques, et demandait, à cet effet, d'inscrire au budget

(1) M. Ernest Schultze a publié, tout dernièrement, à Stettin, sous le titre : ***Freie oeffentliche Bibliotheken, Volksbibliotheken und Lesehallen***, un travail très bien fait et très documenté, dans lequel il passe en revue la situation des bibliothèques populaires et des bibliothèques publiques des différents pays d'Europe et des Etats-Unis d'Amérique. Nous devons beaucoup à cet ouvrage.

Digitized by Google

ordinaire un crédit annuel de 18,750 francs qui fut immédiatement accordé. En 1889, ce crédit fut porté à 22,500 francs; depuis 1898 il est de 25,000 francs. A l'heure présente, la Saxe a dépensé plus de 500,000 francs pour ses *Volksbibliotheken,* et leur nombre, qui était de 198 en 1875, a atteint 1,065 en 1893, ayant ainsi plus que quintuplé en dix-huit ans. Depuis lors le mouvement s'est poursuivi, toutes les communes ont tenu à honneur d'avoir leur bibliothèque, et grâce aux subventions que l'Etat mettait à leur disposition pour les aider, elles sont arrivées à se constituer des dépôts de livres très bien formés et assidûment fréquentés. Ainsi que le constatait récemment M. Schultze, on compte maintenant en Saxe les villages qui n'ont pas leur bibliothèque (1).

Bien que moins rapides dans les autres parties de l'Allemagne, les progrès n'en ont pas moins été très sensibles. Toutes les villes importantes ont plusieurs bibliothèques populaires. Sans parler de Berlin qui en possède plus de trente, on en compte 5 à Breslau, 4 à Düsseldorf, 7 à Leipzig, etc. Des Sociétés se sont organisées qui exercent leur action dans tout l'empire, la *Deutsche Gesellschaft für ethische Kultur*, par exemple, la *Comenius Gesellschaft*, et surtout la *Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung* qui, de 1892 à 1896, n'a pas créé moins de 760 bibliothèques populaires.

Nous devons enfin mentionner les fondations particulières faites par certains philanthropes éclairés. C'est ainsi que la ville d'Iéna possédera bientôt, grâce à la générosité du professeur Abbe, ancien propriétaire et directeur actuel de la célèbre fabrique Zeiss, une bibliothèque populaire modèle pour laquelle son fondateur n'a pas dépensé jusqu'ici moins de 200,000 francs (2).

(1) On pourrait faire une constatation presque analogue pour le Wurtemberg.

(2) Tout ce que nous disons ici des bibliothèques populaires en Allemagne n'est qu'un résumé très succinct du 3me chapitre de l'ouvrage de M. Schultze, cité note précédente, « Die Volksbibliotheken in Deutschland ».

Digitized by Google

Mais le développement des bibliothèques populaires, pour remarquable qu'il soit, n'est que peu de chose en comparaison de celui des bibliothèques scientifiques et des bibliothèques publiques. Les dépenses faites depuis vingt-cinq ans, et surtout pendant le dernier decennium, pour ces grands établissements, se chiffrent par millions. D'année en année on augmente les crédits qui leur sont affectés, les divers Etats et les villes votent partout des ressources extraordinaires pour combler les lacunes signalées dans les collections, effectuer des travaux de catalogage, ou remplacer par de nouvelles constructions les bâtiments anciens incommodes ou trop étroits.

Pour importants que soient les sacrifices demandés, ils ne soulèvent l'opposition d'aucun parti; tous savent en effet que, suivant l'expression de M. Roquette, « l'argent ainsi dépensé n'est pas perdu, puisqu'il contribue au développement de la nation entière et, par le fait même, à son progrès et à sa grandeur (1) ». De 1885 à 1900, le Landtag prussien a accordé aux grandes bibliothèques du royaume plus de 1,500,000 francs de crédits extraordinaires, et cette année même il a augmenté de 77,000 francs leur budget ordinaire, déjà très élevé, en inscrivant encore à l'*Extraordinarium* la somme énorme de 438,000 francs, pour le seul exercice 1901 (2). Tous les centres universitaires de l'empire ont, en outre, été dotés, pour leurs bibliothèques, de bâtiments neufs, « admirablement appropriés à leur destination, et pourvus de tous les perfectionnements et de tout le confort modernes ». Fribourg, Gœttingue, Leipzig, Halle, Kiel, etc., possèdent maintenant de véritables palais (3), et il en est de même de toutes les capitales royales ou grand-ducales. La

(1) Cf. J. Laude, *op. cit.*, p. 4-5.

(2) Voir *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1901, p. 127-129 : « Mehrbewilligungen für die preussischen Staats-Bibliotheken durch den Staatshaushaltsetat für 1901. »

(3) Cf. J. Laude, *op. cit.*, p. 49-53.

Digitized by Google

Bibliothèque de Stuttgart a coûté 2,600,000 francs (1); celle de Wolfenbüttel (15,000 habitants), près d'un million (2), et les villes ont suivi dans cette voie les gouvernements en édifiant, à leurs frais, pour leurs bibliothèques publiques, des constructions somptueuses. La municipalité de Francfort, par exemple, n'a pas dépensé moins de 532,000 francs pour élever une bibliothèque nouvelle, qui est maintenant un des beaux monuments de la ville, et qui peut contenir plus de 500,000 volumes (3), et nombre d'autres villes, Aix-la-Chapelle (4), Brême (5), Cologne (6), pour ne citer que les dernières, ont imité Francfort en s'imposant des sacrifices considérables.

Tout en logeant les bibliothèques d'une façon véritablement grandiose, on s'est encore efforcé de mettre à leur disposition un budget d'achats suffisant pour leur permettre de se tenir au courant de la production scientifique et littéraire, et on les a pourvues d'un personnel choisi avec soin et assez nombreux pour assurer le service. La Bibliothèque de Francfort consacre 16,000 francs par an à ses achats, et son personnel se compose de 3 bibliothécaires, 2 surnuméraires et 3 garçons (7). La Bibliothèque de Hambourg a un budget d'acquisition de 30,000 francs, et possède, sans compter le personnel subalterne, cinq bibliothécaires (8). Enfin, la Bibliothèque de Strasbourg, il est vrai une des mieux dotées de l'Allemagne, achète, chaque année, pour 72,000 francs de livres, et dispose d'un personnel des plus nombreux : 8 bibliothécaires,

(1) Voir Graesel, *Manuel de Bibliothéconomie*, traduction J. Laude. Paris, 1897, p. 102-104.

(2) Graesel, *op. cit.*, p. 105-109.

(3) Cf. *Die Stadtbibliothek in Frankfurt am Main.....* herausg. von Dr C. Ebrard. Frankfurt, 1896, et l'analyse faite de cet ouvrage dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1897, p. 109-111.

(4) *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 76.

(5) *Ibid.*, p. 77.

(6) *Ibid.*, p. 128-129.

(7) Cf. Schwenke, *op. cit.*, p. 119-120.

(8) *Ibid.*, p. 160.

Digitized by Google

4 aides-bibliothécaires, 5 secrétaires et 5 garçons (1). Rien que ces chiffres suffiraient à appeler l'attention sur l'importance exceptionnelle de cette bibliothèque. Mais ce n'est pas tant encore par son organisation, en quelque sorte extérieure, qu'elle est intéressante que par sa constitution intime, par le caractère spécial qui lui a été conféré, et qui a été le signal d'une évolution profonde dans les idées fondamentales de la bibliothéconomie.

On connaît l'histoire de cette Bibliothèque (2). Constituée au lendemain de la guerre avec, comme fonds premier, les 40,000 volumes des collections académiques qui avaient échappé à l'incendie, la nouvelle Bibliothèque, grâce aux dons nombreux qu'elle reçut immédiatement de toutes les parties du monde, et surtout de l'Allemagne, grâce aux sacrifices pécuniaires faits par l'Alsace-Lorraine, pût se reconstituer avec une rapidité prodigieuse. Actuellement, elle compte près de 800,000 volumes et est, peut-être, de toutes les bibliothèques allemandes, la plus homogène et la mieux proportionnée dans ses diverses parties.

En 1895, elle a été transportée dans le nouveau palais, achevé pour elle sur le Kaiserplatz, vis-à-vis du nouveau Palais impérial et à côté du palais de la Délégation d'Alsace-Lorraine. Construit dans le style de la Renaissance italienne, en pierres blanches de Phalsbourg, sur un terrain concédé à titre gracieux par la ville de Strasbourg, le bâtiment actuel occupe une superficie de 3,320 mètres carrés, et n'a pas coûté moins de 2,000,000 de francs (3).

(1) J. Laude, *op. cit.*, p. 16 et p. 25.

(2) Cf. sur cette bibliothèque : J. Lindenlaub, « L'Université de Strasbourg » *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Etudes de* 1879. Paris; C. Thiaucourt, « Les Bibliothèques universitaires et municipales de Strasbourg et de Nancy », *Annales de l'Est*, 1891, p. 36-61; et plus particulièrement l'ouvrage de S. Hausmann : *Die Kaiserliche Universitaets-und Landesbibliothek in Strassburg. Festschrift zur Einweihung des neuen Bibliotheksgebaeudes* Strassburg, 1895. — Voir aussi, dans le travail de M. H. Hoseus, « *Die Kaiser Wilhelms Universitaet zu Strassburg, ihr Recht und ihre Verwaltung.....* », Strassburg, 1897, le passage qui concerne la Bibliothèque, Abschnitt, XXV, p. 520.

(3) Ces détails sont empruntés à l'ouvrage de M. Hausmann, déjà cité.

Digitized by Google

Il se distingue entre tous, non-seulement par son luxe, mais encore par son organisation pratique qui répond à tous les desiderata de la bibliothéconomie moderne. Rien n'a été négligé pour donner satisfaction tout à la fois aux besoins du service, à ceux de l'Université et à ceux du public, du grand public. Ce qui fait en effet l'originalité de la Bibliothèque de Strasbourg, ce qui constitue en quelque sorte le signe distinctif de sa personnalité, c'est qu'elle est parallèlement une bibliothèque universitaire et une bibliothèque régionale, c'est-à-dire une bibliothèque d'étude pour les universitaires et une bibliothèque publique de lecture pour la population de Strasbourg, en même temps que la Bibliothèque centrale de l'Alsace-Lorraine tout entière. Voici en quels termes s'exprime, en effet, le décret de fondation promulgué le 19 juin 1872 : « La Bibliothèque nouvelle prend le nom de Bibliothèque universitaire et régionale. Elle est destinée à servir aux besoins de l'Université et des différents établissements d'instruction d'Alsace-Lorraine, à ceux des fonctionnaires et à ceux du *public* (1).

Si j'insiste sur ce caractère spécial de la Bibliothèque de Strasbourg, c'est qu'il constitue une innovation qui, importée chez nous, pourrait rendre, ainsi que je le montrerai plus loin, d'immenses services, non-seulement à nos Universités provinciales, et par contre-coup aux Académies qui en dépendent, mais aussi aux villes où ces Universités ont leur siège.

Dans de nombreux centres universitaires, Heidelberg, Gœttingue, Giessen, Fribourg (2), etc., les bibliothè-

(1) Wir Wilhelm, von Gottes Gnaden Deutscher Kaiser, König von Preussen, verordnen dass die Bibliothek die Bezeichnung « Universitæts-und Landesbibliothek » führe und die bleibende Bestimmung erhalte, die literarischen Hülfsmittel für die durch unsern Erlass vom 28 April dieses Jahres neu begründete Universitæt Strassburg, sowie zum Gebrauche der übrigen Lehranstalten, in Elsass-Lothringen, der Behœrden und *Privatleute*, zu sammeln und zu ordnen.... » *Verordnung betreffend die Errichtung der Bibliothek vom 19 juni* 1872. Strassburg, 1872.

(2) A Fribourg, il y a, à la vérité, une Stadtbibliothek, mais sans aucune impor-

Digitized by Google

ques universitaires jouent, il est vrai, et jouaient, bien avant 1872, le rôle de bibliothèques publiques ; mais jusqu'alors cette organisation, aussi avantageuse que rationnelle, n'avait pas officiellement, pour elle, de sanction de droit. En créant à Strasbourg une grande bibliothèque universitaire et publique, le Gouvernement impérial prenait donc une initiative hardie, celle de montrer que l'organisation en question, qui réussissait dans des villes de moindre importance, pouvait être appliquée avec succès sur une scène plus grande, et les événements lui ont donné raison, puisque la Bibliothèque de Strasbourg est, actuellement, une des plus fréquentées d'Allemagne. Le nombre des lecteurs et emprunteurs, qui n'était en 1875 que de 12,309, a atteint 28,246 en 1894, et celui des volumes consultés a passé, dans le même laps de temps, de 16,074 à 101,628, et depuis 1895, c'est-à-dire depuis le transfert de la Bibliothèque dans le bâtiment nouveau, les statistiques de fréquentation accusent une progression encore plus rapide. L'expérience est donc concluante, et nul doute que l'exemple donné à Strasbourg ne soit suivi, dans un délai plus ou moins éloigné, par toutes les grandes villes où existent encore, côte à côte, une bibliothèque universitaire et une bibliothèque municipale. Ainsi qu'on l'a fait justement remarquer, la coexistence de deux établissements de ce genre, sur un même point, ne peut avoir que de mauvais résultats. Elle a pour conséquence immédiate, en effet, une répartition défectueuse des ressources et un morcellement essentiellement préjudiciable aux intérêts bien compris des travailleurs. Comme l'a très bien montré M. Schultze (1), les villes ne peuvent songer, sur ce terrain, à faire concurrence à l'Etat, et le seul parti raison-

tance, puiqu'elle n'a que 13,000 volumes et 600 francs seulement de budget annuel pour acquisition de livres ! La vraie bibliothèque est la Bibliothèque universitaire, qui est une bibliothèque publique ouverte à tous les habitants de la ville.

(1) *Op. cit.*, p. 164-165.

Digitized by Google

nable, pour elles, est de cesser une rivalité absolument inutile.

Prises dans leur ensemble, les tendances actuelles de l'Allemagne, au point de vue bibliothéconomique, peuvent, croyons-nous, se résumer ainsi : 1° Former dans chaque centre important, et surtout dans les principaux centres universitaires, de grandes bibliothèques publiques d'un caractère à la fois scientifique et général, confortablement installées, dotées d'un budget élevé et d'un personnel nombreux, et largement ouvertes à tous; 2° Créer pour les classes ouvrières et rurales, qui manquent de l'instruction nécessaire pour profiter des avantages des bibliothèques publiques, des bibliothèques populaires nombreuses, et composées avec soin.

Si ce programme n'est pas encore complètement réalisé, il est du moins en passe de l'être, et l'Allemagne, on peut en être sûr, ne reculera devant aucun sacrifice pour arriver à l'exécution intégrale du plan qu'elle poursuit. De jour en jour, la situation des bibliothèques allemandes, que nous venons de voir déjà si prospères, va en s'améliorant, et si l'on recherche les mobiles qui poussent les Etats et les villes de l'empire à s'imposer, en leur faveur, les plus lourdes charges, on les trouve résumés dans cette phrase que le grand historien Sybel prononçait, dans son discours d'inauguration de la Bibliothèque de Strasbourg, le 9 août 1871, en montrant l'influence que le nouvel établissement était destiné à exercer sur le développement de l'instruction : « Amour de la patrie épuré, dévouement à l'Etat, patience dans la poursuite du but, conservation de ce qui a été conquis, l'Allemagne doit tout cela, pour la meilleure part, à l'instruction publique » (1).

Ce n'est donc pas uniquement pour maintenir et affer-

(1) Les principaux passages de ce discours ont été traduits par M. Thiaucourt. *Annales de l'Est*, 1891, p. 46-48.

Digitized by Google

mir sa suprématie scientifique que l'Allemagne s'efforce de perfectionner, sans cesse, ces laboratoires d'étude que sont les bibliothèques, c'est surtout pour que la nation entière puisse venir y former son intelligence, y ennoblir son âme par la lecture des œuvres qui, suivant encore un mot de Sybel, ont créé le « sentiment national allemand », et y tremper son courage pour la vie de dévouement et de travail qu'exige de chacun la réalisation de l'œuvre de progrès poursuivie par le pays.

Et maintenant, est-il permis, après avoir montré ce que les Allemands ont fait et font encore pour leurs bibliothèques, de se demander où en sont nos bibliothèques françaises ? L'observateur superficiel, qui se contenterait de visiter les bibliothèques de Paris, serait tenté de croire, en contemplant leurs richesses accumulées, et particulièrement celles de la Bibliothèque nationale, que nul pays n'a dépensé autant que la France pour ses bibliothèques.

La Bibliothèque nationale est, à n'en pas douter, la plus importante du monde ; les étrangers sont les premiers à le proclamer, et si l'on considère que, outre cet immense dépôt, Paris possède encore les grandes bibliothèques Sainte-Geneviève, Mazarine et de l'Arsenal, la Bibliothèque de la Sorbonne et celles des Ecoles supérieures, sans compter les bibliothèques des Académies et celles des Sociétés savantes, force est de reconnaître qu'aucune ville, ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni nulle part, n'offre de pareilles ressources aux travailleurs. Ainsi que le disait Renan : « On ne cherche et on ne trouve que là », mais il ajoutait : « Cette brillante Alexandrie sans succursales » m'inquiète et m'effraye. Aucun atelier de travail intel- » lectuel ne peut être comparé à Paris ; c'est une ville » faite exprès pour l'usage des gens d'esprit, mais qu'il » faut se défier de ces oasis au milieu d'un désert ! Des » dangers perpétuels les assiègent. Un coup de vent, une

Digitized by Google

» source tarie, quelques palmiers coupés et le désert » reprend ses droits » (1).

Il y a 40 ans que le brillant écrivain traçait ces lignes, et si, depuis lors, la situation s'est un peu améliorée dans nos provinces, il s'en faut, malgré tout, de beaucoup, nous allons le voir, qu'elle soit satisfaisante.

Je ne m'attarderai pas à tracer le triste tableau de l'état dans lequel se trouvent nos bibliothèques populaires. On peut avancer que, sauf quelques rares exceptions, elles n'existent que de nom. Est-ce à dire que rien n'ait été fait pour elles ? Bien au contraire. Plusieurs sociétés, la Société Franklin en tête, et un assez grand nombre de municipalités ont créé des bibliothèques populaires et l'Etat, de son côté, a essayé, par des subsides, d'encourager ce mouvement. Et cependant presque partout on a échoué, faute de méthode, faute surtout d'avoir su intéresser le public à une œuvre qui était faite pour lui. M. Abel Chevalley a décrit avec humour, dans la *Semaine littéraire et scientifique* (2), ces malheureuses bibliothèques reléguées dans des quartiers perdus, logées dans la mansarde d'un cinquième étage, ou dans un sous-sol sans air et sans lumière, ouvertes une ou deux fois par semaine, fermées parfois pendant des mois, et où tout semble être habilement combiné pour éloigner les lecteurs. Et c'est ainsi, comme il le dit, qu'il y a partout en France des quantités de livres abandonnés à la poussière, livrés en proie aux insectes et aux rats. Serait-il donc impossible de faire mieux ? Pour rendre productif ce capital énorme qui, faute de soins, se détériore et se perd, il suffirait d'avoir dans chaque ville une salle, non pas luxueuse mais convenable, bien située, chauffée pendant l'hiver, meublée de sièges et de tables, et largement ouverte à tous, où

(1) Renan, *op. cit.*, p. 161.

(2) Article reproduit dans le journal *Le Temps* du 5 novembre 1898, et cité par M. Schultze, dans la partie de son ouvrage qui concerne les Bibliothèques populaires françaises, p. 201-202.

Digitized by Google

le soir, sa journée finie, l'ouvrier pourrait venir, suivant le mot de Jules Simon, « goûter le plaisir d'apprendre et le plaisir de penser » (1). Il y a là toute une organisation à créer, organisation d'ailleurs très simple, sur laquelle je ne puis insister ici, mais qui pourrait, avec un peu de bonne volonté, fonctionner sans grands frais.

Si nos villes de province sont à peu près dépourvues de bibliothèques populaires, elles possèdent toutes, par contre, des bibliothèques publiques. Nombre de ces bibliothèques renferment un chiffre de volumes très élevé et, si l'on s'en fiait aux apparences, on taxerait volontiers d'exagération tous ceux qui, après Renan, ont déclaré qu'il était sinon tout à fait impossible du moins très difficile de se livrer, en dehors de Paris, à des études sérieuses. Mais si, au lieu de s'en tenir aux renseignements que fournissent les statistiques, on entre dans ces grands dépôts, si l'on parcourt leurs catalogues et qu'on étudie les collections qui les composent, on ne tarde pas à comprendre que les doléances dont ils font l'objet, sont entièrement fondées. Certes, ces bibliothèques sont riches, elles possèdent un fonds précieux, mais précieux uniquement au point de vue historique, documentaire. On peut dire des plus importantes qu'elles contiennent le trésor à peu près complet des vérités acquises à la fin du XVIIIe siècle, mais on peut ajouter que, depuis lors, elles n'ont augmenté ce trésor que dans des proportions insignifiantes. Le mouvement intellectuel du XIXe siècle, le plus puissant et le plus varié que le monde ait jamais connu, la grande renaissance scientifique dont il a été le témoin, et qui a en quelque sorte rénové la vie de l'esprit humain, ne sont pour ainsi dire pas représentés dans nos bibliothèques municipales, et il n'y a rien là d'étonnant pour celui qui connaît les conditions dans les-

(1) Cf. l'article mentionné plus haut, p. 375. Sur la nécessité de mettre les livres à la portée du peuple, voir aussi dans l'ouvrage de Michelet, *Le Peuple*, *Nos Fils*, le chapitre intitulé : « Mon livre », et dans *Le Banquet*, le chapitre II : « Les Livres ».

Digitized by Google

quelles ces dépôts se sont constitués, et les règles qui ont présidé à leur développement. Toutes les bibliothèques actuelles, à de très rares exceptions près, ont été, on le sait, créées à l'époque de la Révolution française par la réunion des livres provenant des établissements religieux supprimés, ou saisis parmi les biens abandonnés par les émigrés. Certains des fonds confisqués étaient considérables et contenaient, sans compter nombre de manuscrits précieux, tout ce qui avait été publié d'important depuis le XVIe siècle. En mettant ces richesses à la disposition du grand public on rendait, sans aucun doute, un service immense à la cause de l'instruction, mais pour pouvoir se développer normalement et se tenir au courant du mouvement intellectuel les nouveaux établissements auraient eu naturellement besoin de crédits importants, et peut-être l'Etat avait-il espéré qu'en acceptant les dépôts qu'il leur confiait, les villes comprendraient qu'elles assumaient, par le fait même, le devoir de les enrichir. Malheureusement il n'en fut rien. Dès le début, les crédits furent insuffisants. On put néanmoins se tenir, tant bien que mal, au courant jusques vers 1850; mais depuis cette époque, la production littéraire et scientifique a pris un essor tellement rapide que, même parmi les bibliothèques municipales les mieux dotées, il n'en est pas actuellement une seule qui renferme, sur un seul point de la science, l'ensemble des ouvrages les plus indispensables. Grâce aux libéralités de l'Etat, elles possèdent bien un certain nombre de collections de textes, mais tous les ouvrages d'érudition moderne leur font défaut, et je ne parle, cela va sans dire, que des ouvrages français. Dans l'impossibilité où ces bibliothèques se trouvent d'acheter les livres essentiels qui paraissent chez nous, il est tout naturel qu'elles n'achètent pas d'ouvrages étrangers, mais il n'en est pas moins vrai que, par le fait même de cette abstention forcée, elles restent complètement à l'écart du mouvement d'études très considérable dont les pays qui nous entourent sont le théâtre.

Digitized by Google

Faut-il, dans ces conditions, parler du manque d'homogénéité de leurs collections ? Ce serait, me semble-t-il, superflu, car ce défaut qui saute aux yeux du moins prévenu est la conséquence fatale de la pénurie des crédits ; mais il est un point que je ne saurais passer sous silence, c'est celui qui a trait à la déplorable installation matérielle des bibliothèques que nous étudions. Il n'est pas exagéré de dire que sous ce rapport la situation est lamentable. Elles sont, à peu près partout, logées dans de vieux bâtiments, où toutes les commodités font défaut : Salles de lecture insuffisantes, locaux d'administration mal agencés et étroits, magasins de livres trop petits où les livres s'entassent sans ordre et où les bibliothécaires eux-mêmes sont impuissants à les trouver ; tel est, tracé à grands traits, le tableau de leur condition présente, et tous ceux qui me lisent savent, hélas ! qu'il correspond à la réalité.

En résumé, nos bibliothèques publiques sont dans un état inquiétant de stagnation. Mais ce n'est pas assez de le constater, et si j'insiste ici sur les défectuosités qu'elles présentent, ce n'est pas pour exalter, de parti pris, l'étranger à nos dépens, c'est simplement pour faire comprendre qu'il est temps que nous sortions de notre quiétude, et qu'il y va de notre dignité. Il faut arriver, et c'est une question vitale pour notre pays, à organiser dans nos provinces des foyers d'étude analogues à ceux que possèdent nos voisins. La création des Universités régionales a été le premier pas fait dans ce sens, mais si l'on veut que ces Universités prospèrent et deviennent de véritables centres intellectuels ; si l'on veut, d'autre part, que les nombreux érudits qui composent nos Sociétés savantes de province puissent travailler d'une façon utile, il importe de constituer, dans toutes les villes universitaires, de vastes ateliers de recherches, bien outillés, bien aménagés, dotés de crédits proportionnés à leur importance, capables de jouer pour la province, où ils ont leur siège, le rôle que joue actuellement en Alsace-Lorraine la

Digitized by Google

Bibliothèque de Strasbourg. La chose est-elle possible? Sans aucun doute, à condition que les villes universitaires consentent à s'unir à l'Etat pour la grande œuvre à laquelle il les convie. Ces villes possèdent, nous venons de le voir, des bibliothèques importantes par leur fonds primitif, mais très pauvres en ouvrages modernes. Pour les compléter, et constituer du même coup des dépôts semblables à ceux de l'Allemagne, il suffirait donc de leur adjoindre des bibliothèques riches en ouvrages scientifiques contemporains. Or, c'est précisément le caractère que présentent chez nous les bibliothèques universitaires.

Ces bibliothèques, fondées il y a maintenant vingt-deux ans, ont pris un essor rapide et sont, à l'heure présente, en pleine voie de développement. Vis-à-vis des autres dépôts de livres plongés dans une sorte de léthargie, elles représentent l'activité et la vie, c'est-à-dire l'avenir. Grâce aux ressources qui leur sont fournies par l'Etat et par les Universités, elles peuvent se tenir au courant du mouvement scientifique moderne et acheter la plupart des travaux de valeur qui paraissent en France et à l'étranger. La Bibliothèque universitaire de Clermont, qui n'est pas, tant s'en faut, une des plus riches, a cependant un budget du matériel qui dépasse 10,000 francs. Elle renferme plus de 350 collections de périodiques français et étrangers, reçoit en dons toutes les thèses et écrits académiques des Universités françaises et de 39 Universités étrangères (suisses, allemandes, anglaises, russes, suédoises, etc.), et est, en outre, en relation avec nombre d'Universités américaines qui lui font parvenir leurs principales publications. C'est, au vrai sens du mot, une bibliothèque d'érudition et d'étude. Il en est de même des autres bibliothèques universitaires, et c'est pour cela, comme je le disais tout à l'heure, que ces bibliothèques, en se fusionnant avec les fonds anciens des bibliothèques municipales, les compléteraient admirablement. La réunion de ces établissements, outre les avantages qu'elle offrirait au point

Digitized by Google

de vue pécuniaire (1), permettrait d'appeler le public à profiter des collections universitaires qui, momentanément, sont réservées exclusivement aux professeurs et aux étudiants, et je ne sais si de tous les avantages qu'on peut faire valoir en faveur de la thèse présentée ici, celui-là n'est pas le plus grand. Dans l'intérêt commun de la science et du pays, il faut, en effet, que ces collections puissent devenir accessibles à tous, et pour cela il faut les installer dans des conditions telles qu'on puisse les mettre à la portée de tous (2).

La question de réunion des bibliothèques universitaires et municipales, pour ainsi dire, résolue en Allemagne, se pose donc maintenant chez nous, mais plus pressante, plus urgente, parce qu'elle constitue, pour ainsi dire, l'unique moyen de regagner sur ce terrain une partie du retard dans lequel nous nous trouvons. Cette réunion impliquerait nécessairement partout la nécessité de construire pour l'établissement nouveau un édifice spécial et peut-être pourrions-nous, sans imiter le faste des constructions étrangères, élever à nos bibliothèques fusionnées, pour une dépense relativement minime, un « home » tout à la fois spacieux et confortablement aménagé. Il en résulterait pour l'Etat et pour les villes quelques sacrifices, mais sacrifices utiles et dont les fruits ne se feraient pas

(1) 1° Par la réduction des frais généraux ; 2° par un emploi plus rationnel des fonds. Avec le système actuel chaque bibliothèque achète, en effet, pour son compte, sans se préoccuper des achats de la bibliothèque voisine. Il en résulte que nombre d'ouvrages, parfois très chers, dont un seul exemplaire suffirait amplement aux besoins de l'Université et des érudits du pays, existent en double dans la même ville. Pour n'en citer qu'un exemple, emprunté à Clermont, je ferai remarquer que le *Corpus inscriptionum latinarum*, édité par l'Académie de Berlin, se trouve à la Bibliothèque municipale et à la Bibliothèque universitaire. Or, le *Corpus*, qui n'est pas terminé, a déjà coûté à chacune de ces bibliothèques plus de 2,000 francs. La réunion des deux bibliothèques, en supprimant l'acquisition d'un des deux exemplaires, aurait donc permis d'acheter pour 2,000 francs d'ouvrages nouveaux.

(2) Pour le moment, c'est impossible, car nos bibliothèques universitaires sont, en général, aussi mal logées que les bibliothèques municipales, peut-être même, pourrait-on dire, plus mal logées. Je n'en veux pour preuve que la bibliothèque universitaire de Clermont.

Digitized by Google

attendre. Il existe, dans nos bibliothèques, des forces vives qui ne produisent que de médiocres effets, parce que, divisées, elles se nuisent. Il faut les réunir pour en décupler la puissance. Dans les voies nouvelles où est entré le monde, la France cesserait de garder son rang si elle s'en tenait à des traditions immuables, si elle ne savait pas adapter aux besoins modernes les institutions du passé. La transformation dont nous venons de montrer la nécessité n'est pas une révolution, mais une évolution. La première ville qui, en France, en aura pris l'initiative, aura rendu service à la cause de l'instruction et à celle de la science, c'est-à-dire à la cause du progrès et à la cause même de la patrie.

JULES LAUDE.

Digitized by Google

LES VOLCANS

DE GRAVENOIRE ET DE BEAUMONT

Le volcan de Gravenoire comprend un cône de scories et plusieurs coulées. Le cône, couvert de pins et de hêtres, domine la Limagne de plus de 400 mètres (alt. 823). A l'O., il est adossé au plateau granitique qui supporte la chaîne des Puys et relié au volcan plus ancien de Charade (alt. 907) par un étroit ruban de basalte, dernier vestige des coulées de ce dernier. Un profond ravin (ravin de l'Enfer) s'est creusé dans la direction de Royat, entre les deux volcans, et l'érosion l'agrandissant continuellement, diminue de plus en plus la languette basaltique qui les réunit encore.

Au N. et au S., le cône éruptif de Gravenoire surplombe les deux vallées de la Tiretaine et de l'Artière, qui constituent deux grandes entailles à travers l'escarpement granitique limitant la Limagne vers l'O.

Plusieurs coulées sortent des flancs et de la base du cône de scories. Les moins étendues se sont dirigées vers Royat ; elles sont entremêlées de scories et atteignent presque la coulée du petit puy de Dôme. Les autres s'étalent largement vers l'E. On pensait, il y a encore peu de temps, que les deux coulées qui se prolongent au delà de Boisséjour, vers Beaumont, Aubière et Clermont, partaient de ce volcan. M. Michel Lévy a fait remarquer que le courant de lave du N. sortait du « cône adventif du Mont Joli ». Il existe au moins deux autres cônes semblables ;

Digitized by Google

l'un se voit à l'O. du Mont Joli; l'autre, situé à l'E. du cimetière de Beaumont, et arasé par les exploitations, a donné la coulée d'Aubière.

L'importance du volcan de Gravenoire est donc considérablement réduite par rapport à ce que l'on croyait. L'histoire des cônes éruptifs dont nous venons de parler se relie trop intimement à celle du volcan de Gravenoire pour qu'on puisse les en séparer.

Les courants de lave, sortis de ces divers appareils, se sont épanchés sur les terrains tertiaires et dans les vallées qu'ils ont comblées. L'érosion a enlevé les formations tertiaires qui les entouraient et, aujourd'hui, ils constituent une sorte de plateau faiblement incliné vers l'E., bordé de vallons qu'ils surplombent de 20 à 30 mètres.

Le volcan de Gravenoire a été étudié par un certain nombre de géologues parmi lesquels il faut citer Legrand d'Aussy, Poulett Scrope, Lecoq, Pegiioux, Von Lassaulx, Pommerol, Girod, Gautier, Michel Lévy, Boule, Lacroix.

Ce volcan est situé sur la *grande faille occidentale de la Limagne* qui a produit l'escarpement cristallin dominant ce bassin tertiaire et le long de laquelle l'Oligocène redressé et plissé au Miocène et au Pliocène s'est effondré. La coupe du puy Chateix, fig. 2 et la coupe 4 montrent l'allure générale de ces couches et les failles nombreuses qui les accidentent.

Par la *faille occidentale, élargie sous forme de fente*, sont sorties les projections constituant le cône de scories du volcan de Gravenoire et les coulées de lave qui s'étendent, d'une part, vers Royat, de l'autre vers Boisséjour.

Sur des *failles parallèles*, dénivelant le tertiaire et les coulées plus anciennes (miocène ?) du volcan de Charade, en gradins successifs, vers le centre du synclinal de la Limagne, s'édifièrent aux environs de Beaumont trois petits volcans :

Digitized by Google

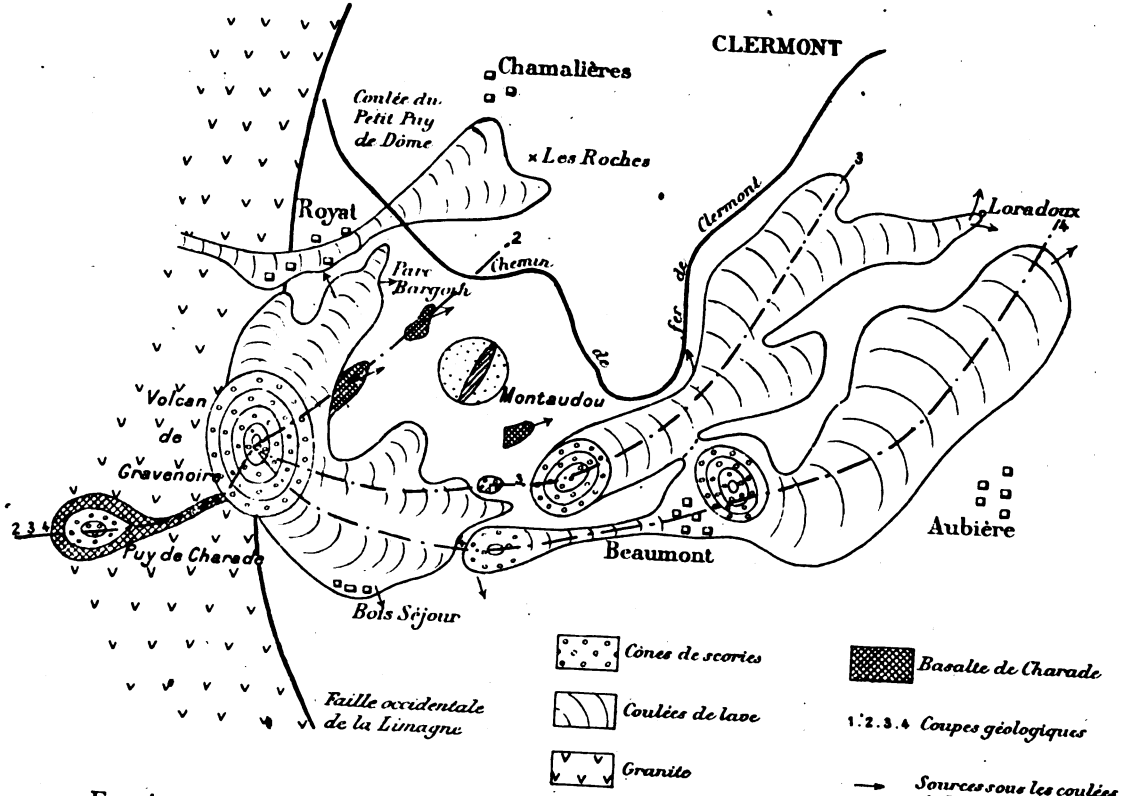

FIG. 1. — Carte schématique des volcans de Gravenoire, de Charade et de Beaumont.

Digitized by Google

1° Le volcan du Mont Joli qui a donné le courant de basalte dirigé vers Clermont-Loradoux ;

2° Le petit cône éruptif situé à l'O. du Mont Joli;

3° Un troisième volcan situé immédiatement à l'E. de Beaumont et au N. du cimetière de cette localité qui a fourni la coulée de lave d'Aubière.

Les exploitations de pouzzolanes sont en train de faire disparaître les deux premiers cônes; le troisième a été presque complètement arasé, probablement à l'époque romaine, et il n'en reste plus que le culot où, par places, on observe encore cependant une stratification bien nette des scories.

L'examen de la coupe générale (fig. 4) montre que le tertiaire qui s'enfonçait au pied de la région cristalline dut être une des *causes principales de la sortie des laves* qui suivirent ainsi les chemins où la résistance était minimum, c'est-à-dire les failles déjà esquissées au Miocène.

Ce sont là, à ma connaissance, les premiers volcans français signalés sur des failles. On peut les comparer, à ce point de vue, à ceux qui ont été décrits par Keilhack et Thoroddsen, en Islande, à ceux du Latium, étudiés par Portis et Sabatini, à d'autres volcans de l'Autriche, de l'Allemagne dont parlent Posèpny, Suess, et à certains volcans américains, étudiés par Gilbert.

Les coulées de lave des volcans de Gravenoire et de Beaumont s'étendirent dans des *vallées du Pliocène supérieur* qu'elles comblèrent au moins en partie. Le fond de ces anciennes vallées, recouvert d'alluvions, surmontées de coulées de basalte est parcouru aujourd'hui par des ruisseaux qui donnent naissance aux sources de Boisséjour, Beaumont, Saint-Jacques et Loradoux (voir fig. 1).

A l'époque romaine, Clermont (Augusto Nemetum) était alimentée en eau par les sources qui se trouvent dans les carrières Saint-Jacques. M. Mourlevat, propriétaire de

Digitized by Google

l'une de ces carrières a retrouvé une partie de la canalisation des Romains.

Depuis l'époque de sortie des laves, l'érosion a creusé latéralement dans les sédiments tertiaires, les deux vallées de l'Artière et de la Tiretaine dominées par des nappes basaltiques formant un plan légèrement incliné vers la Limagne.

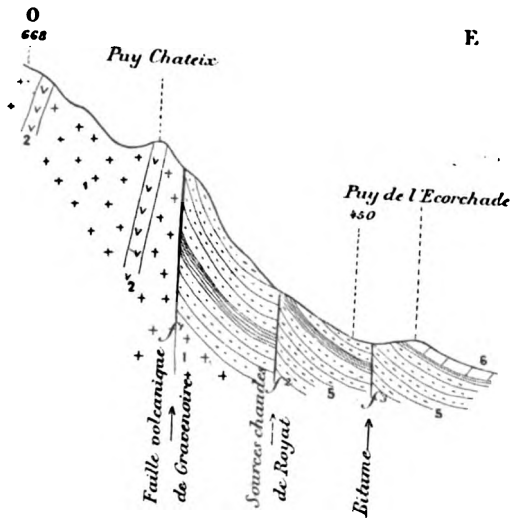

FIG. 2. — Coupe du flanc N. de la vallée de la Tiretaine, à Royat.

1. Granite; 2. Filon de granulite; 3. Arkoses; 6. Calcaire marneux; f_1 faille occidentale de la Limagne s'élargissant sous forme de fente sous le volcan de Gravenoire (faille éruptive, jadis hydrothermale); f_2 faille par laquelle sortent les sources Eugénie et Saint-Mart, à Royat; f_3 faille du puy de l'Ecorchade amenant la sortie du bitume.

Les *laves* issues des volcans de Gravenoire et de Beaumont offrent de grandes analogies au point de vue chimique et pétrographique. Ce sont des basaltes à 50 0/0 de silice, très feldspathiques, à cristaux de pyroxène et d'olivine rares et d'assez faible taille et à microlites de labrador abondants.

Le basalte de Charade se différencie aisément de celui de Gravenoire, c'est un basalte porphyroïde à grands cris-

Digitized by Google

taux de pyroxène et d'olivine. Ce dernier est fréquemment altéré en chusite, limbilite et produits micacés.

Les laves produisirent un métamorphisme différent suivant les points avec lesquels elles furent en contact.

Parfois le *métamorphisme* fut seulement *mécanique* et *calorifique* (cuisson des argiles transformées en brique, rubéfaction des sables et des arkoses). Dans d'autres cas, des blocs de calcaire et de roches cristallines, arrachés de la profondeur, furent en partie ou complètement resorbés (enclaves) par le magma fondu *(métamorphisme chimique)*. Le calcaire fut ainsi transformé en grenat, wollastonite, augite, anorthite, de même qu'on l'a constaté dans les volcans italiens du Latium et de la Somma.

L'action des laves sur les roches quartzeuses ou quartzofeldspathiques amena la production de cristaux d'augite, d'andésine, de sillimanite, de spinellides et de zéolites. La production d'augite et d'andésine est un cas très fréquent des enclaves que l'on recueille en de nombreux points dans les laves.

Les gaz et les vapeurs volcaniques qui se dégagèrent durant l'éruption des volcans de Gravenoire et de Beaumont amenèrent la production de nombreux *minéraux de fumerolles*. C'est le premier gisement de cette nature signalé dans les volcans de la France centrale.

A Royat, le trajet de ces fumerolles passe exactement par la grande faille, par laquelle sortirent les vapeurs et les projections.

Les blocs de nature variée (granite, granulite, arkose), arrachés de la profondeur furent d'abord un peu fondus et vitrifiés à la surface, puis, après leur dépôt furent attaqués par les vapeurs acides des fumerolles. L'action de ces vapeurs sur les parties vitrifiées plus attaquables, donna naissance aux minéraux suivants : fer oligiste, magnétite, pseudo-brookite, augite, augite ægyrinique, biotite, labrador, andésine, anorthose, apatite, etc.

Digitized by Google

Cette formation de minéraux de fumerolles, si intéressante pour l'Auvergne, est analogue à celle qui a été signalée dans les tufs de Nocera (Campanie), dans le volcan de Santorin, et aussi à celle des célèbres éruptions du Vésuve de 1872.

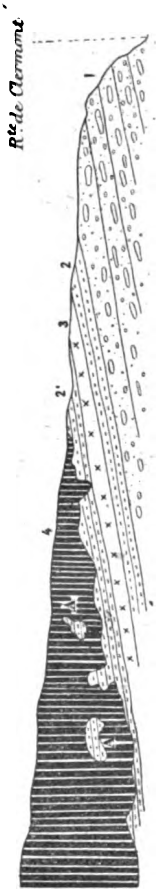

FIG. 3. — Coupe prise le long de la route de Clermont à Ceyrat, à l'O. de Beaumont.

La coulée de basalte repose sur des alluvions (argiles sableuses à *Cypris* 2[1] et 2) qu'elle a cuites et rubéfiées et dont elle a englobé des paquets A dans son intérieur. Au milieu de ces argiles avec blocs roulés de basalte, on trouve une couche de pouzzolanes 3 (premières éruptions du volcan). Les argiles reposent sur des alluvions 1 à gros galets de granite, granulite, basalte, etc.

L'activité volcanique des environs de Gravenoire et de Beaumont, de même que dans le reste de l'Auvergne, est loin d'avoir disparue. Elle se manifeste encore aujourd'hui le long des *failles* qui furent seulement volcaniques

Digitized by Google

ou *volcaniques* et hydrothermales ou simplement *hydrothermales*, par la sortie de nombreuses sources chaudes bicarbonatées, chlorurées et parfois bitumineuses et ammoniacales (sources de Royat et de Clermont).

Par la faille occidentale de la Limagne sortirent les laves de Gravenoire et jadis des sources ayant déposé de la barytine, de la pyrite, de la fluorine, etc., minéraux que l'on recueille au puy Chateix.

La source Eugénie qui donne 1,000 litres d'eau à la minute et 4,000 litres d'acide carbonique est située sur la faille de Royat.

Celle du puy de l'Ecorchade donne issue au bitume.

Les failles des environs de Beaumont et de Clermont ont été volcaniques et sont aujourd'hui seulement hydrothermales.

Ce sont là des faits des plus intéressants, ayant leurs analogues en diverses régions, surtout en Islande et en Italie où l'on trouve également des failles volcaniques et hydrothermales. C'est la première fois qu'une semblable constatation a été faite en France.

Les sources minérales actuelles ne déposent actuellement que du carbonate de chaux qui forme des travertins parfois assez étendus (pont naturel de Saint-Alyre, travertin de la place de Jaude, sur lequel on a, jusqu'ici, vainement essayé de faire croître des arbres à racines profondes, etc.).

Le chlorure de sodium entre aussi dans les eaux minérales de cette région dans une proportion notable (près de 2 gr. par litre). Son abondance est telle qu'une faune et une flore marines ont pu se développer au voisinage de certaines sources.

Enfin de véritables mofettes (dégagement d'acide carbonique) existent encore à Royat (grotte du Chien, sources d'acide carbonique des Roches, des Salins, exploitées pour la fabrication de limonades), et sont à comparer avec celles des Champs Phlégréens, près de Naples.

Digitized by Google

L'*âge* du volcan de Gravenoire a été déterminé par les travaux du docteur Pommerol qui recueillit dans les fentes des laves des restes de *Bos primigenius*, de Cheval, de Renard et de Marmotte (*Arctomys Lecoqi*), faune nette-

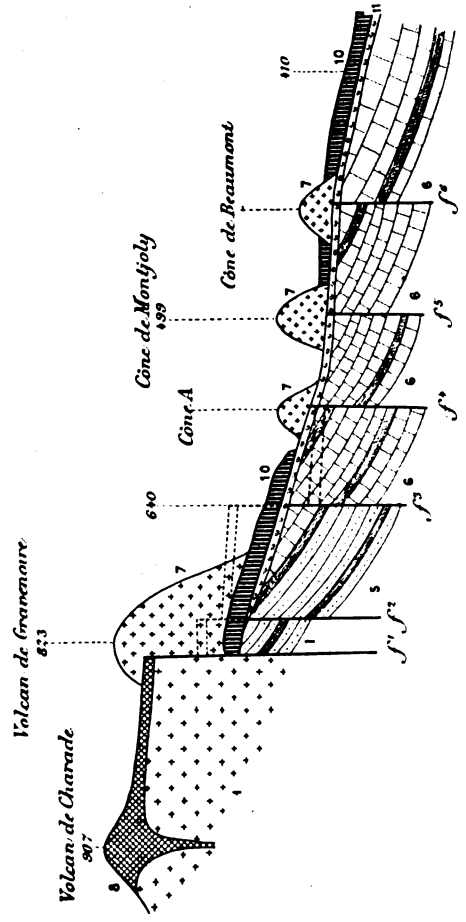

FIG. 4. — Coupe synthétique des volcans de Charade, Gravenoire et Beaumont.

1. Granite; 5. Arkoses et argiles (Sannoisien supérieur); 6. Marnes, calcaire marneux et arkoses (Stampien); 7. Cônes de scories; 8. Coulée du volcan de Charade; les parties de cette coulée découpée par des failles sont figurées en pointillé; 10. Coulées des volcans de Gravenoire et de Beaumont; 11. Alluvions sous basaltiques (Quaternaire inférieur); f_1... f_6 Failles volcaniques et hydro-thermales (sources de Royat et de Clermont).

ment quaternaire. Mais la découverte qu'il fit dans les alluvions de la plaine des Gravanches, nettement postérieures aux coulées des volcans de Gravenoire et de Beaumont, qui les surplombent de 20 à 30 mètres, est plus importante. Ces alluvions renferment en effet une belle

Digitized by Google

faune de l'âge du Renne : le Mammouth (*Elephas primigenius) Rhinoceros tichorhinus*, le Cheval *(Equus caballus)*, le Renne *(Cervus tarandus)*, le Grand Bœuf *(Bos primigenius)*, l'Aurochs *(Bison europeus)*, le Loup *(Canis lupus)*, le Renard *(Canis vulpes)*, etc.

Ces découvertes permettent de croire à l'âge quaternaire des volcans qui nous occupent.

MM. le docteur Paul Girod et P. Gautier, ayant trouvé des débris de squelette humain « dans les scories non remaniées du volcan » de Gravenoire (carrière de la Brenne), pensaient que ce squelette était de l'âge du Renne. Les données précédentes s'opposent à cette conclusion.

Je n'ai pu me faire d'opinion arrêtée (la carrière ayant disparu) sur le gisement géologique de ce squelette qui, pour le docteur Pommerol, aurait été trouvé dans des produits de ruissellement et non dans des scories en place, comme le pensaient les auteurs précédents.

L'étude des volcans de Gravenoire et de Beaumont soulève donc un grand nombre de problèmes variés aux points de vue *volcanique*, *pétrographique*, *minéralogique*, *tectonique*, *hydrologique* et *paléontologique*. Ces questions peuvent être résolues aisément, grâce à la facile exploration de cette région privilégiée et aux nombreuses carrières qui l'accidentent.

Malgré leur faible étendue, ces volcans constituent donc des types les plus complets, les plus instructifs et les plus remarquables parmi les volcans de la France centrale (1).

PH. GLANGEAUD.

(1) Cette Etude est le résumé du Mémoire publié par M. Glangeaud dans le Bulletin des Services de la Carte géologique de la France, sous le titre : **Monographie du volcan de Gravenoire.** — Je tiens à remercier ici M. Béranger, éditeur, qui a bien voulu prêter à la *Revue d'Auvergne* les clichés qui illustrent ce travail.

Digitized by Google

LES

PTÉRIDOPHYTES D'AUVERGNE

INTRODUCTION.

Les PTÉRIDOPHYTES ou CRYPTOGAMES VASCULAIRES forment un ensemble bien défini entre les BRYOPHYTES *(Mousses* et *Hépatiques)* et les ANTHOPHYTES *(Gymnospermes* et *Angiospermes)*, se rattachant à l'un et à l'autre groupe par des intermédiaires qui montrent la continuité de l'évolution des formes végétales.

L'Auvergne, si riche en Anthophytes et en Bryophytes, compte une série très remarquable de Ptéridophytes. Mentionnés par Lecoq et Lamotte, ces végétaux ont été soumis à une étude plus consciencieuse par Fr. Héribaud, et ils devaient occuper une large place dans le Prodrome de Lamotte; malheureusement cet important ouvrage est resté inachevé et la partie réservée aux Cryptogames vasculaires n'a pas été publiée. C'est pour combler cette lacune que nous avons entrepris ce travail, mettant à contribution les travaux de nos prédécesseurs et les précieuses indications de Fr. Héribaud sur les stations où il a récolté les espèces les plus rares.

Les Ptéridophytes comprennent trois grandes séries parallèles :

I. Classe : *Filicinées* (Fougères, Ophioglosses, Hydroptérides).

II. Classe : *Equisetinées* (Prêles).

III. Classe : *Lycopodinées* (Lycopodes, Isoëtes, Sélaginelles).

Digitized by Google

PTÉRIDOPHYTES Cohn.

(Cryptogames vasculaires Brongniart.)

Les Ptéridophytes — comme les végétaux à fleurs (Phanérogames) — ont une *tige* portant des *feuilles*, se rattachant au sol par des *racines*. Mais ces végétaux n'ont pas de fleurs (Cryptogames). Les organes de fructification sont constitués par des *sporanges* portés sur les feuilles ordinaires ou sur des organes, d'origine foliaire, plus ou moins modifiés. Ces *sporanges* contiennent des *spores*. Ces spores en germant ne reproduisent pas la plante initiale, mais un *prothalle*. Sur ce prothalle l'organe mâle *(anthérozoïde)* et l'organe femelle *(oosphère)* président à la formation de la spore sexuée *(oospore)* d'où sort la plante initiale Fougère, Prêle ou Lycopode.

Sur ce schéma fondamental s'établissent, par des variations multiples, les trois classes précédemment indiquées :

Ire Classe : **Filicinæ.**

Les Filicinées (Fougères) ont de grandes feuilles, entières ou plus ou moins profondément découpées. C'est au-dessous de ces feuilles que se groupent les sporanges (sores). Dans quelques cas les sporanges sont portés sur une feuille plus ou moins modifiée ou sur un lobe foliaire.

II. Classe : **Equisetinæ.**

Les Equisetinées (Prêles) se distinguent facilement des Fougères par leur port. Rhizôme et rameaux sont entourés de colerettes de feuilles verticillées, soudées en cornets denticulés. Au sommet des rameaux fructifères, ces colerettes de feuilles se transforment en écussons qui portent les sporanges et constituent des épis sporangifères terminaux.

Digitized by Google

III. Classe : **Lycopodinæ.**

Les Lycopodinées ont une tige grêle, allongée, avec de petites feuilles (Lycopodes et Sélaginelles) ou une tige courte, avec feuilles longues et effilées (Isoëtées). Dans les deux cas, les feuilles supérieures peuvent devenir fructifères et chacune porte alors un sporange, attaché près de la base, sur sa face supérieure.

Pour l'étude de chacune de ces classes, la marche qui nous semble la plus naturelle est d'établir, par l'*étude d'un type*, les caractères que nous venons de résumer, permettant de se familiariser avec les expressions spéciales nécessaires pour comprendre les caractères distinctifs des espèces. Ce type étant établi, il est facile de grouper autour de lui les formes voisines pour constituer l'ensemble de chaque classe.

Dans chacune d'elles, nous donnerons la *description des espèces de la flore d'Auvergne* et l'indication des localités où chaque espèce se rencontre.

Des *considérations générales* sur la géographie botanique du groupe et sur les affinités des espèces auvergnates avec les espèces des diverses flores françaises complèteront ce travail.

I. Classe : **FILICINÆ.**

Etude d'un Type :

Le Polypode vulgaire *(Polypodium vulgare* L.*).*

Planche I. — Cette fougère (fig. 1), récoltée en juin-juillet, présente des organes végétatifs qui rappellent ceux des végétaux supérieurs phanérogames. Une tige souterraine ou *rhizôme, rh,* en constitue l'axe fondamental. Ce

Digitized by Google

rhizôme, connu sous le nom de *réglisse des bois*, a un goût sucré et aromatique dû à la présence de la glycirrhizine dans les tissus. Terminé d'une part par une extrémité renflée, cicatricielle, qui se détruit peu à peu, il se prolonge d'autre part par un bourgeon terminal qui se développe en sens opposé. Ce rhizôme émet de nombreuses *racines adventives latérales*; *ra*, qui s'enfoncent dans le sol. Il porte des *feuilles* à pétiole allongé, *p*, qui se dressent à la surface du sol. Dans le bourgeon terminal, ces feuilles sont enroulées sur elles-mêmes en crosse d'évêque *(préfloraison circinée)*. Le limbe de la feuille est à *nervation pennée*, le parenchyme est découpé presque jusqu'au pétiole en lobes allongés, bordés par de fines denticulations; la feuille est donc *pennatite-partite*. C'est sur la face inférieure de ces feuilles que se développent les organes reproducteurs, les *sores*, *s*, *s*, comme des corpuscules fauves disposés en deux files, longeant la nervure médiane de chaque lobe foliaire.

A la loupe (fig. 2), sur une feuille qui a macéré pendant quelques jours dans l'alcool glycériné, on voit nettement, par transparence, la disposition des nervures d'un lobe. Il y a une *nervure médiane* formant rachis, se détachant de la prolongation du pétiole, et de cette nervure partent d'autres nervures pennées qui se trifurquent et chaque branche se termine par un petit renflement en bouton. C'est précisément sur le bouton qui termine la branche qui se porte vers la pointe que se montre le *sore*, *s*, lorsqu'il se développe. Ce sont les nervures de la région moyenne du lobe qui portent régulièrement les sores. On en compte jusqu'à vingt, en deux files de dix, sur les lobes les mieux développés. Ce nombre peut tomber à huit, six, quatre et même deux sur les lobes du sommet et de la base de la feuille. Les lobes les plus rapprochés du pétiole en sont souvent dépourvus.

A un faible grossissement du microscope (fig. 3), on voit la disposition des nervures et on constate que le *sore*, *s*,

Digitized by Google

est formé par des granulations accolées qui, par leur réunion, forment une saillie globulaire fauve.

A un plus fort grossissement (fig. 4), ces granulations se montrent comme des corps arrondis, portés par des pieds grêles. Ce sont les *sporanges*, *sp*, remplis de corps plus ténus qui sont les *spores;* ces spores sont mises en liberté par rupture de la paroi du sporange.

Le développement de ces sporanges est nécessaire pour bien comprendre leur structure définitive. On peut facilement le suivre en dissociant des sores jeunes et en examinant le produit de cette dissociation.

Le sporange (fig. 5) est d'abord un simple poil unicellulaire qu'une cloison transversale découpe en une cellule terminale, cellule mère du sporange (claire sur le dessin), et une cellule inférieure (ombrée sur le dessin) qui se divisera longitudinalement et transversalement pour former le pied.

La cellule mère du sporange (fig. 6) se divise transversalement en deux cellules superposées.

Deux cloisons obliques (fig. 7) détachent une cellule de coupe triangulaire.

Une cloison parallèle à la surface (fig. 8) sépare de cette cellule triangulaire, qui devient centrale, une cellule pariétale aplatie. La paroi du sporange est ainsi complétée.

Les *cellules pariétales* (fig. 9) se multiplient alors par division transversale.

La *cellule centrale* détache des segments successifs qui lui forment, au-dessous des cellules pariétales, une couche de cellules plus profondes, les *cellules nutritives*.

La couche des *cellules pariétales* (fig. 10) s'accroit par division transversale des cellules, mais elle reste unique. La couche des *cellules nutritives* se divise en deux couches superposées et multiplie transversalement ses cellules. La *cellule centrale* entre aussi en division, d'abord en deux, puis en quatre.

Le sporange s'accroit de plus en plus (fig. 11). Sur sa

Digitized by Google

ligne médiane, les *cellules pariétales* se modifient, épaississent leur paroi pour former l'*anneau*. Les cellules nutritives se détruisent peu à peu. La *masse centrale*, dérivée de la *cellule centrale*, est constituée par de nombreuses cellules : les *cellules mères des spores*. Chaque cellule mère donne, par division, quatre cellules.

Ces spores, groupées quatre par quatre, épaississent leur paroi et deviennent libres dans les cellules mères ; celles-ci se détruisent peu à peu, les cellules nutritives tombent et sont utilisées pour l'alimentation des jeunes cellules. De cette façon, les spores deviennent libres, dans la paroi du sporange. Le sporange adulte est constitué.

PLANCHE II. — Les *sporanges adultes* sont faciles à obtenir, par simple dissociation des sores, on peut les observer directement dans l'eau.

Le *sporange adulte* (fig. 1) a la paroi formée d'une seule assise de grandes cellules aplaties, transparentes, qui laissent voir les *spores*, *sp*, enfermées dans son intérieur. La rangée dorsale est formée d'éléments proéminents, épaissis, qui se détachent comme la chenille sur un casque de dragon. Ces éléments constituent l'*anneau*, *an*. Chaque cellule est étroitement appliquée contre sa voisine; les cloisons sont épaissies en fer à cheval, seule la paroi externe reste mince. Les épaississements sont cutinisés et, de ce fait, hygroscopiques. Par la dessiccation, les parois externes minces perdent leur résistance et les fers à cheval tendent à rapprocher leurs extrémités ; l'ensemble se comporte alors comme un ressort dont les tours tendraient à se rapprocher et une traction violente se produit. L'anneau s'insère sur le groupe des cellules déhiscentes, *r*, qui sont maintenues, d'autre part, du côté du pieds, par les cellules de soutien, *s*. La traction de l'*anneau*, *an* détermine la dissociation des *cellules déhiscentes*, *r*. Les supérieures sont entraînées par l'anneau, les inférieures sont maintenues par les *cellules de soutien*, *s*. La rupture

Digitized by Google

gagne la paroi du sporange, les parois cellulaires se séparent et la déhiscence se fait ainsi par une double ligne transversale qui forme une large bouche dans la région moyenne du sporange. Les spores, *sp*, sont ainsi mises en liberté.

Sur le sporange vu de face (fig. 3), on voit nettement la terminaison de l'*anneau*, *an*, la disposition des *cellules déhiscentes*, *r*, au nombre de quatre, et les deux *cellules de soutien*, *s*. Les faces latérales bombées se détachent de chaque côté de l'anneau.

Dans toutes ces figures, le pied qui s'intercale entre l'anneau et les cellules de soutien est formé de deux files longitudinales de cellules allongées.

Les *spores* (fig. 4), sorties du sporange et fortement grossies, ont, de profil, *a*, l'allure de petits haricots. Leur surface est chagrinée, avec des tubercules saillants. Le hile présente, sur la face, *b*, une dépression longitudinale. Ces spores peuvent être conservées pendant un temps plus ou moins long. Comme des graines, elles peuvent attendre le moment favorable pour leur développement. Sur la terre humide, elles germent.

La spore germante (fig. 5) donne une grande cellule, qui émet un poil, *n*, qui s'enfonce dans le sol ; ce poil absorbant est appelé *rhizoïde*.

Cette grande cellule (fig. 6) se divise ensuite, transversalement, en cellules superposées constituant un filament allongé. On suit facilement (fig. 7) les phases intermédiaires de ce développement. La cellule terminale (fig. 8) se divise alors longitudinalement et par des divisions successives constitue une lame cordiforme. Par des divisions nouvelles, parallèles aux deux faces de la lame, l'ensemble s'épaissit et donne enfin (fig. 9) une lame ayant l'aspect d'un cœur de carte à jouer, relié au sol par de nombreux poils rhizoïdes, *n*, *n*. Cette lame, issue de la spore asexuée, n'est donc pas une *Fougère* semblable à celle qui portait la spore, mais une plantule cellulaire, d'aspect absolument

Digitized by Google

différent, qu'on nomme le *Prothalle*. La spore asexuée, issue de la *Fougère*, donne donc le *Prothalle*.

Si l'on examine à la loupe la face inférieure du Prothalle (fig. 9), on reconnaît, à la surface, de petites proéminences. Les unes sont au pourtour de l'incisure du cœur, on les nomme *archégones*, *sh*, *sh* ; les autres sont disséminées sur les bords et à la base des rhizoïdes, on les nomme *anthéridies*, *at*, *at*.

PLANCHE III. — A un fort grossissement, l'*anthéridie* se montre comme un sac saillant à la surface de l'épiderme. Vue d'en haut (fig. 1), elle ressemble à un dôme, *at*, marqué à son sommet d'une déchirure étoilée, *or*, qui se produit au moment de la déhiscence. Vue de face (fig. 2), l'anthéridie se présente comme un sac sphérique, limité par une paroi formée de deux étages de cellules, *a*, *b*, surmontées par une cellule, *c*, formant calotte. Cette paroi enveloppe une masse interne, *m*, formée de corpuscules arrondis. La sphère, au moment de la déhiscence (fig. 3), s'ouvre par déchirure étoilée de la calotte, *c*, et laisse échapper les corpuscules internes, *m*, *m*, qui s'agitent dans le milieu extérieur ; l'anthéridie vidée montre nettement ses deux étages de cellules, *a*, *b*.

Les corpuscules, pour être étudiés en détail, demandent les plus forts grossissements. Ils se montrent alors (fig. 4) comme des corps repliés en tire-bouchon et munis à leur extrémité antérieure de nombreux cils vibratifs qui leur permettent de se mouvoir avec rapidité. Ces corpuscules fécondateurs, comparables aux spermatozoïdes des animaux, sont nommés *anthérozoïdes*.

L'*archégone* (fig. 5) ressemble à une petite bouteille à col incurvé, à ventre enfoncé dans les tissus. Le *col*, *cl*, est formé par quatre files de cellules superposées qui s'affrontent bord à bord. Le ventre est limité par les cellules du tissu prothallien qui limitent une petite cavité centrale. C'est dans cette cavité que se trouve la cellule femelle,

Digitized by Google

cellule œuf ou *oosphère*, *c*. Cette cellule est surmontée par une cellule plus petite, la *cellule du col*, *b*. Enfin, le canal qui traverse le col est lui-même occupé par un groupe de cellules, *a*, souvent fusionnées : les *cellules du canal*. Le sommet de l'archégone (fig. 6), vue de face, montre les quatre cellules terminales, étroitement appliquées.

A la maturité, le col de l'archégone s'ouvre à son extrémité (fig. 7 et fig. 8).

Les *cellules du canal* deviennent alors mucilagineuses et forment une gouttelette saillante à l'extrémité, *a*. C'est par l'intermédiaire de l'eau que se fait le transport des anthérozoïdes. L'extrémité de l'archégone, largement ouverte dans l'eau qui baigne la face inférieure du prothalle, est donc bien placée pour recevoir ces corpuscules fécondateurs. L'*oosphère*, *c*, reste seule dans le ventre de l'archégone. L'anthérozoïde arrive par le col, en traversant le mucilage jusqu'à l'oosphère. De la fusion de l'élément mâle et de l'élément femelle, plasma à plasma, noyau à noyau, résulte l'œuf fécondé ou *oospore*, qui s'entoure aussitôt d'une membrane de cellulose.

Les archégones peuvent être observés à divers degrés de développement. Dans un état moyen (fig. 9), on voit nettement la première division interne qui détermine la formation primitive de l'*oosphère*, *c*.

Après la fécondation, le col de l'archégone, *cl*, reste largement ouvert, mais il se dessèche, tandis que l'*oospore*, *os*, reste en activité. Par une première division et une cloison placée dans la direction du col, elle se divise en deux éléments accolés, origine de la segmentation. Une cloison perpendiculaire à la précédente apparaît bientôt, déterminant la division de la sphère primitive en quatre quartiers accolés.

Chacune de ces quatre cellules primitives se divise à son tour un grand nombre de fois, et il en résulte un corps cellulaire ou *embryon* (fig. 11) qui se divise naturellement en quatre régions.

Digitized by Google

De ces quatre segments embryonnaires (fig. 11), l'un s'allongera et, prenant point d'appui sur le fond de l'archégone, chassera les trois autres, par le col, à l'extérieur; c'est le *pied*, *p*. Les trois autres segments donneront, l'un la jeune *tige*, *t*, un autre la première *racine*, *ra*, munie de sa *coiffe*, *c*, le troisième, la première *feuille*, *f*.

L'embryon se trouve ainsi poussé, par le pied, hors de l'archégone, mais il reste engagé par cette partie dans l'archégone même, c'est-à-dire au prothalle (fig. 12). Le pied est un organe qui permet l'arrivée aux segments terminaux des substances nutritives accumulées dans le prothalle. Grâce à ces substances, l'embryon devient plantule : sa première racine, *ra*, s'allonge, s'enfonce dans le sol et se couvre de radicelles; la première feuille, *f*, se redresse, s'épanouit, tandis que la petite *tige*, *t*, s'allonge aussi, se couvrant de mamelons qui se développent en feuilles nouvelles. En même temps, le *prothalle*, *pr*, encore rattaché au sol par ses *rhizoïdes*, *n*, *n*, se ratatine, se flétrit, et quand il disparaît, quand le pied de l'embryon se résorbe, la *jeune fougère* issue de l'embryon se présente avec les organes fondamentaux des plantes vasculaires : tige, racine, feuille, et n'a plus qu'à poursuivre sa croissance indépendante.

Si nous jetons un regard en arrière, nous voyons donc que, partant de la Fougère adulte pour revenir à la Fougère adulte, le développement n'est pas direct. La *Fougère adulte* — le Polypode, dans le cas que nous avons choisi — est une *plante vasculaire* avec tige, racine et feuilles. Sur ces feuilles se développent des *spores asexuées (sores — sporanges — spores)*.

La *spore asexuée*, au lieu de donner une Fougère nouvelle, produit une lame foliacée *cellulaire*, le *Prothalle*.

C'est ce *prothalle* qui porte, à sa face inférieure, les organes mâles, *anthéridies*, contenant les *anthérozoïdes*, et les organes femelles, *archégones*, contenant les *oosphè-*

Digitized by Google

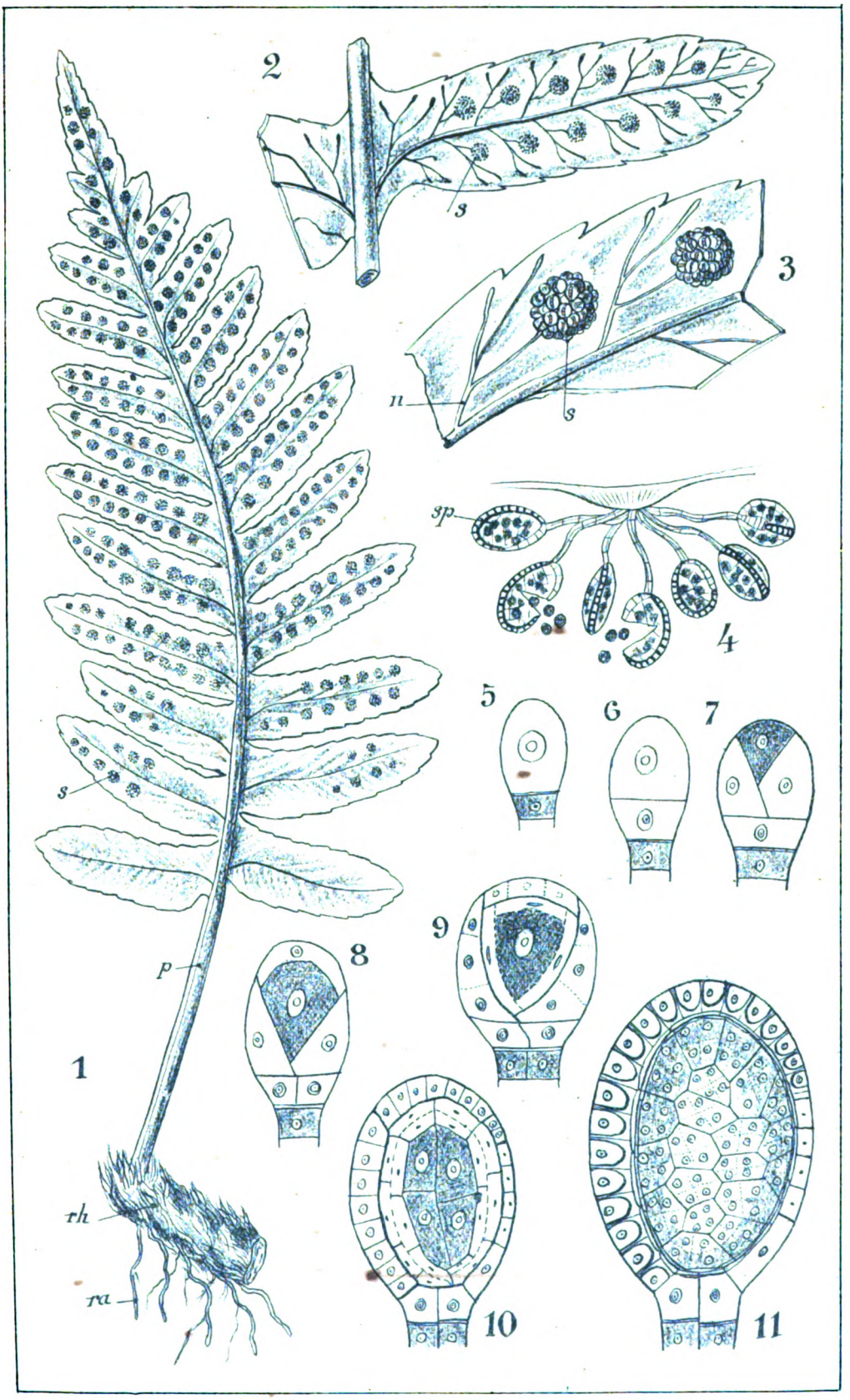

ANATOMIE

Digitized by Google

Digitized by Google

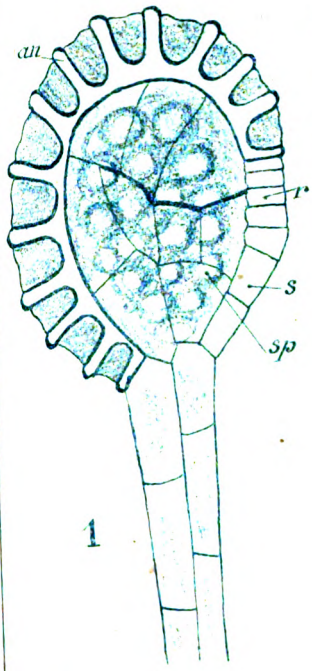

1

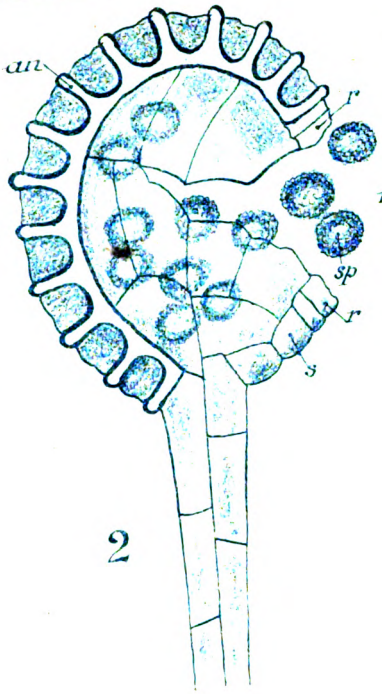

2

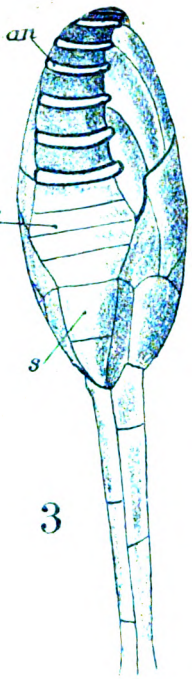

3

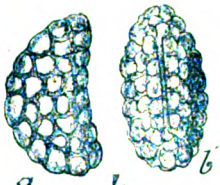

4

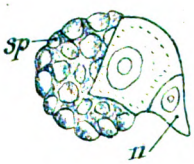

5

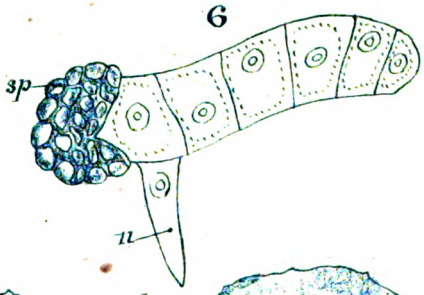

6

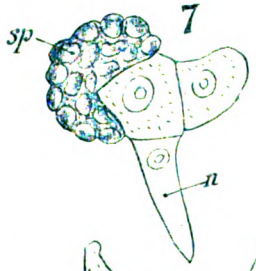

7

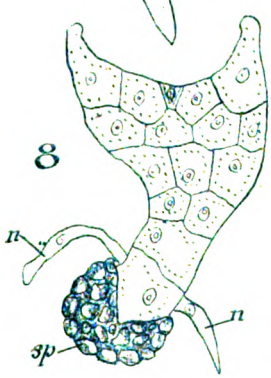

8

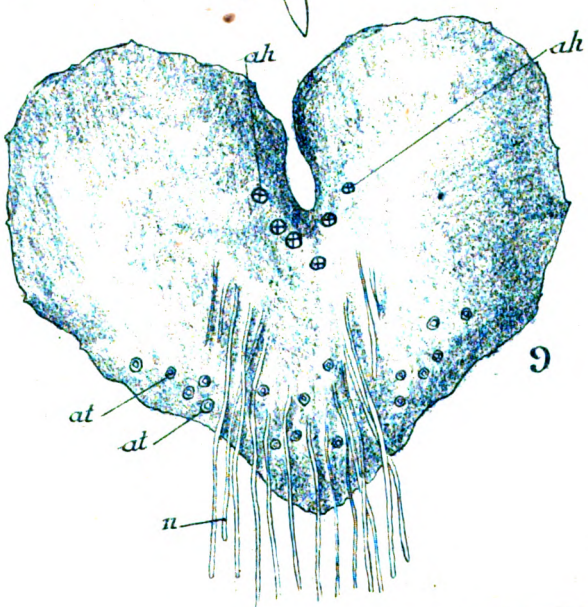

9

REPRODUCTION

Digitized by Google

Digitized by Google

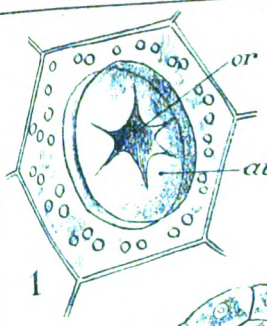

1

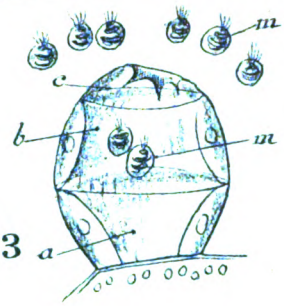

3

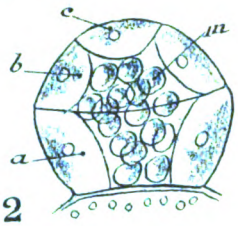

2

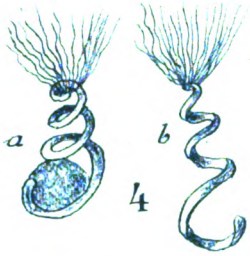

4

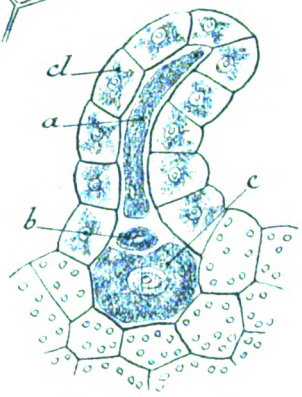

5

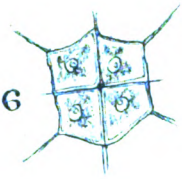

6

9

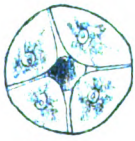

8

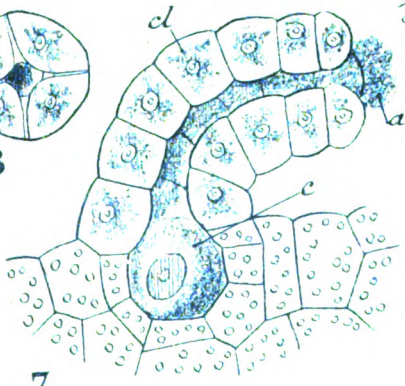

7

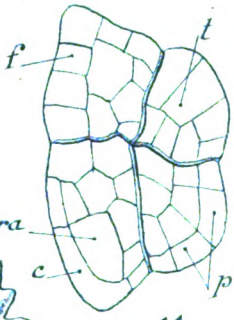

11

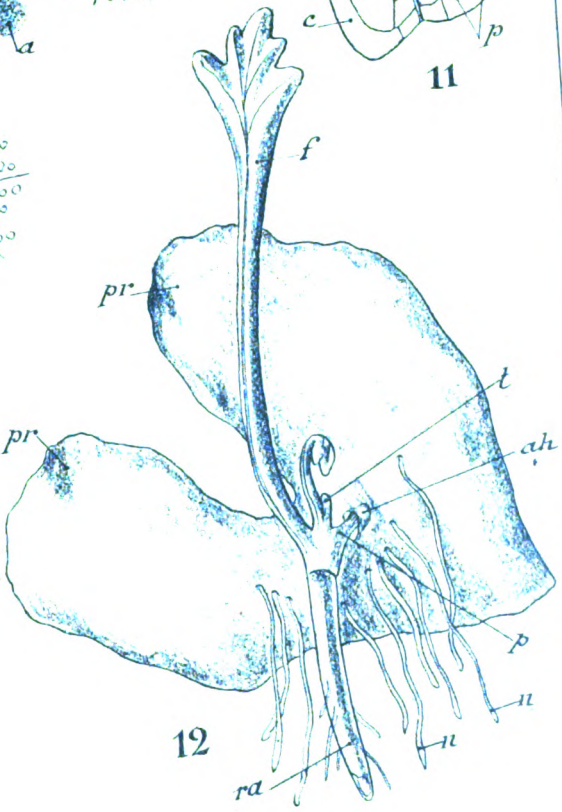

12

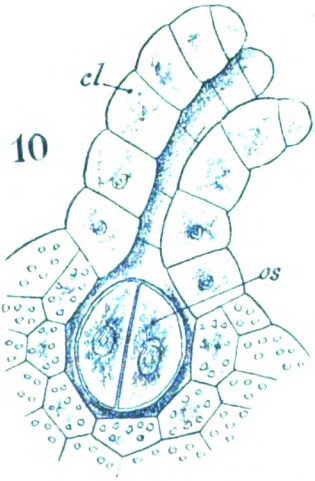

10

REPRODUCTION

Digitized by Google

Digitized by Google

FOUGÈRES

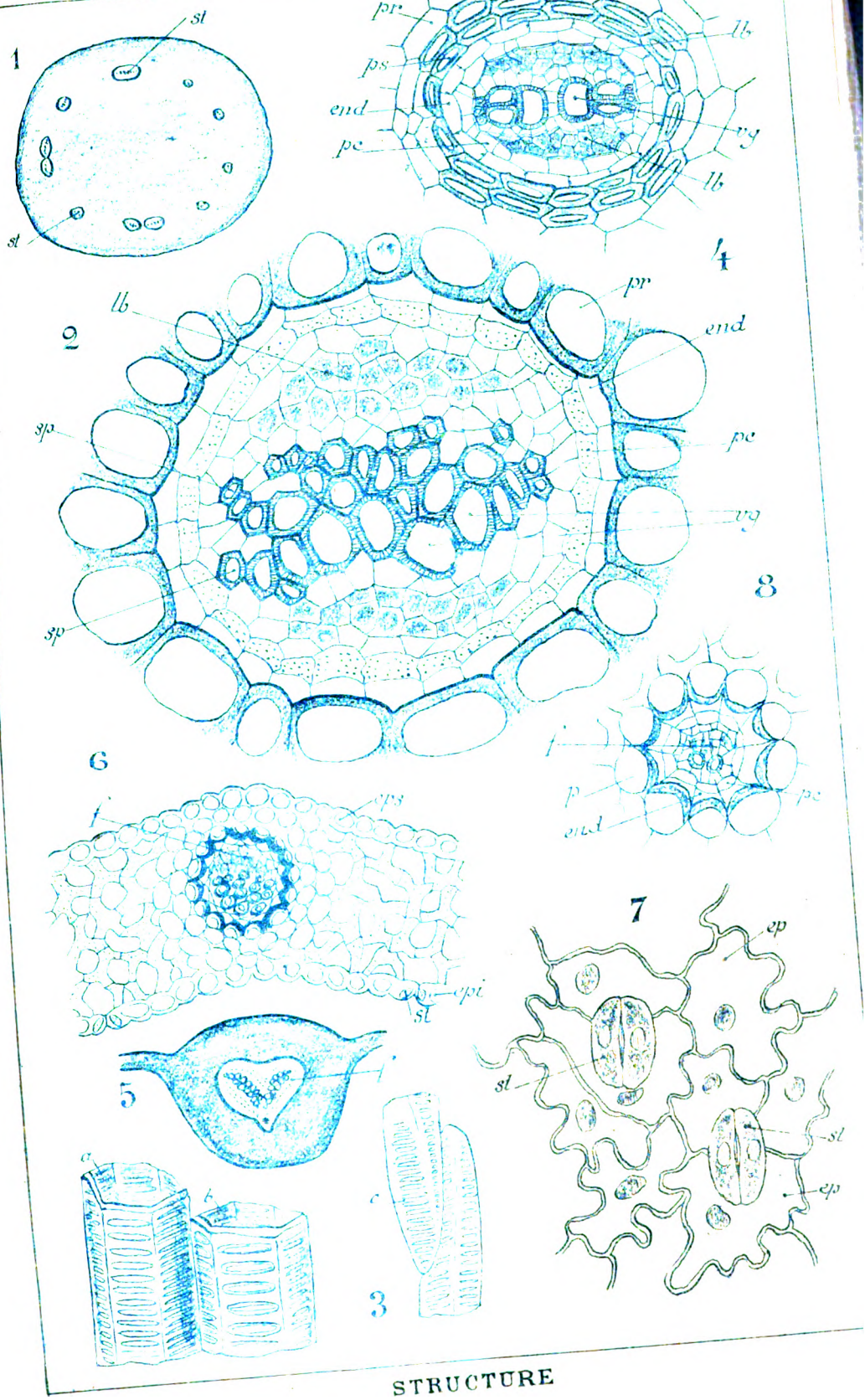

STRUCTURE

Digitized by Google

Digitized by Google

res. L'*anthérozoïde* féconde l'*oosphère*, qui devient *oospore*. L'*oospore* produit, *dans l'archégone*, l'*embryon*. Cet *embryon* se développe aussitôt; rattaché à l'archégone par son *pied*, il se développe bientôt en une *Fougère adulte*, avec tige, racine et feuilles, qui devient indépendante par destruction du pied, et produit les *spores asexuées*.

Ainsi, pour aller de la *Fougère adulte* à la *Fougère adulte* qui porte les *spores asexuées*, il faut passer par le *prothalle*, issu d'une *spore asexuée* et donnant la *spore sexuée* d'où sort la Fougère. Cette alternance de deux formes : la plante feuillée, vasculaire, et le prothalle, cellulaire, est un des faits les plus remarquables du développement du Polypode, et il se retrouve dans tous les groupes et dans toutes les espèces de l'embranchement des Ptéridophytes. Il faut se familiariser dès le début avec cette succession régulière, qui se retrouve ainsi comme caractère général du groupe :

1. Plante feuillée. — Spore asexuée (Sore, Sporange, Spore).
2. Prothalle { Anthéridie — Anthérozoïde / Archégone — Oosphère. } Oospore.
3. Plante feuillée.

PLANCHE IV. — L'étude de la Fougère adulte, de la plante feuillée, doit compléter cette étude. Nous la consacrons au Polypode.

La Fougère adulte présente : tige, racine et feuille. L'apparition d'un corps végétatif compliqué, se reliant au sol par des racines, s'allongeant pour porter de nombreuses feuilles, présidant à la fois à l'assimilation du carbone et à la reproduction, réclamait des différenciations de tissus conducteurs pouvant assurer les mouvements des liquides et la répartition des substances nutritives dans la plante feuillée. Ces tissus conducteurs se différencient en éléments vasculaires de deux ordres : d'un côté, des *vaisseaux annelés, spiralés, scalariformes*

Digitized by Google

mes; de l'autre, des *tubes criblés.* Les premiers, destinés à conduire l'eau du sol vers les feuilles, se groupent en faisceaux que l'on nomme *faisceaux du bois* ou *faisceaux ligneux;* les seconds, qui président à la répartition des substances nutritives solubles venant des feuilles, forment les *faisceaux du liber* ou *faisceaux libériens.* Bois et liber caractérisent les *plantes vasculaires.* Ces tissus, non encore indiqués dans les Bryophytes (Mousses et Hépatiques), se montrent pour la première fois dans les Ptéridophytes.

La coupe du *rhizome* du Polypode (fig. 1) permet de reconnaître ces groupes vasculaires. Le rhizome est entouré par une écorce mince, formée par des cellules tubéreuses brunâtres (liège), et il est constitué par un parenchyme homogène formé de grandes cellules à paroi mince. C'est sur ce fond uniforme que se détachent les groupes vasculaires ou *stèles*, *st*, disposées suivant une ligne circulaire et de dimensions variables.

Chaque stèle, vue à un fort grossissement (fig. 2), se montre protégée par une couche de cellules du parenchyme, *pr*, à paroi fortement épaissie en dedans, formant un *anneau* périphérique. En dedans de cet anneau, on observe successivement, de dehors en dedans, un *endoderme*, *end*, formé de cellules à paroi mince, un *péricycle*, *pc*, à cellules superposées à celles de la couche précédente, et un parenchyme central dans lequel sont placés les *faisceaux ligneux* et *libériens.* Les *faisceaux ligneux* forment une bande transversale continue. Ce sont des éléments à paroi épaisse, incrustée, de coupe polygonale, étroitement appliqués. En examinant avec soin, on constate que les plus gros éléments sont au centre de la stèle et que, aux deux extrémités de la bande, sont placés des éléments plus petits. Il y a en réalité deux *faisceaux du bois*, dont les éléments les plus petits *(vaisseaux annelés et spiralés, sp)* sont à la périphérie et dont les plus volumineux *(vaisseaux scalariformes, vg)* sont au centre, se

Digitized by Google

rencontrant précisément sur la ligne médiane. Les éléments les premiers formés sont les plus petits; on peut donc considérer cette bande ligneuse transversale comme formée de *deux vaisseaux ligneux, à développement centripète,* convergeant au centre de la stèle. La bande ligneuse est flanquée, en dehors et en dedans, de deux bandes de tubes criblés, formant *deux faisceaux libériens, n,* qui alternent, de ce fait, avec les *deux faisceaux ligneux* primitifs. Dans la stèle de la tige du Polypode, il y a donc indépendance et alternance des faisceaux ligneux et libériens, et le bois est centripète.

La coupe longitudinale (fig. 3) permet d'étudier avec détails les *vaisseaux du bois*. Ces vaisseaux sont à paroi épaisse *a, b,* mais cet épaississement est localisé et laisse sur les faces des bandes transversales claires comprises entre les bandes sombres d'épaississement. Ces dernières semblent les barreaux d'échelles dont les crêtes épaissies des faces forment les montants, d'où le nom de *scalariformes* donné aux vaisseaux présentant cette disposition. Ces vaisseaux sont formés par de longues cellules qui se terminent par des faces obliques, *c,* qui s'appliquent contre les faces correspondantes de cellules semblables; les parties non incrustées sont perméables et la communication s'établit entre les éléments formant le vaisseau.

A la tige aboutissent les nombreuses racines qui apportent à la plante l'eau du sol et les sels azotés solubles. La coupe d'une de ces racines (fig. 4) montre que sous la zone de *parenchyme cortical, pr,* se trouve un cylindre central qui est une véritable stèle. On y retrouve l'*anneau* de *parenchyme incrusté, ps,* l'*endoderme, end,* le *péricycle, pc,* et, en dedans, *deux faisceaux ligneux centripètes, vg,* ne s'étendant pas jusqu'au centre et alternant avec *deux faisceaux libériens, lb.*

L'organisation du cylindre central de la racine correspond donc exactement à l'organisation de chaque stèle de la tige, et on peut considérer les stèles de la tige

Digitized by Google

comme le complément direct des racines. Il est vrai que dans leur trajet, sur la longueur de la tige, les stèles se rapprochent, s'anastomosent, pour se diviser ensuite; mais le fait, au point de vue général, permet de se rendre un compte exact des rapports des racines avec la tige au point de vue de la continuité des faisceaux vasculaires.

De la tige partent les feuilles. Le pétiole sert d'intermédiaire entre la tige et le limbe foliaire. La *coupe du pétiole* (fig. 5) montre au centre une zone vasculaire, *f*, formée d'éléments provenant des stèles de la tige. Ce centre est cordiforme, souvent trilobé. L'examen permet de retrouver les bandes vasculaires ligneuses, flanquées des éléments libériens, et d'établir la continuité de ces formations.

Dans le *limbe* (fig. 6), sur la coupe transversale, on retrouve les faisceaux correspondant aux nervures et qui sont dus à la dissociation du faisceau compliqué du pétiole. Le limbe est limité par deux épidermes : *épiderme supérieur*, *eps*, continu, et l'*épiderme inférieur*, *épi*, percé de *stomates*, *st*. Entre les deux épidermes s'étend un *parenchyme lacuneux* dont les éléments irréguliers laissent entre eux de larges méats. Au pourtour du faisceau, ces éléments s'arrondissent, se compriment, se touchent bord à bord et forment une enveloppe continue de plusieurs assises.

L'épiderme inférieur (fig. 7), obtenu par arrachement et vu à un fort grossissement, montre ses *cellules épidermiques*, *ep*, à contour ondulé, irrégulières, et les *stomates*, *st*, caractéristiques. Chaque stomate offre ses deux cellules de bordure et entre elles l'ostiole centrale. Cellules épidermiques et cellules stomatiques sont munies de gros noyaux. Les cellules de parenchyme sont remplies de grains de chlorophylle qui président à l'assimilation du carbone; les stomates président à l'introduction de l'air ambiant.

Le faisceau d'une petite nervure (fig. 8) est une stèle

Digitized by Google

très simplifiée. On y retrouve l'*anneau*, l'*endoderme*, le *péricycle*. Le bois est réduit à quelques éléments spiralés, et, en général, on trouve un cercle continu de liber à leur pourtour.

Ce qui ressort de cette étude, c'est l'identité des stèles depuis les nervures des feuilles, à travers la tige, vers le cylindre central des racines. Partout le bois reste centripète, alternant avec le liber, se continuant directement à travers le parenchyme du corps de la plante.

Dr PAUL GIROD.

(*A suivre.*)

EXPLICATION DES PLANCHES.

(Les planches se rapportent au *Polypodium vulgare*. — Pour l'explication des lettres qui accompagnent les figures, nous renvoyons au texte.)

PLANCHE I.

1. Portion d'un **Polypodium vulgare** adulte : rhizome, racine, feuille portant les sores : Grandeur naturelle.
2. Lobe de la feuille pour l'étude des nervures et des sores : Gross. 2 fois.
3. Portion du même lobe : Gross. 5 fois.
4. Croupe de sporanges : Gross. 60 fois.
5, 6, 7, 8, 9, 10, 11. Phases successives du développement d'un sporange : Gross. 180 fois.

PLANCHE II.

1. Sporange fermé, de profil : Gross. 180 fois.
2. Sporange déhiscent, de profil : Gross. 180 fois.
3. Sporange fermé, de face : Gross. 180 fois.
4. Spores de face et de profil : Gross. 300 fois.
5, 6, 7, 8. Développement du prothalle : Gross. 300 fois.
9. Prothalle développé avec archégone et anthéridies : Gross. 60 fois.

Digitized by Google

Planche III.

1. Anthéridie vue de face : Gross. 250 fois.
2. Anthéridie vue de profil, avant la déhiscence : Gross. 250 fois.
3. Anthéridie vue de profil, après la déhiscence, anthérozoïdes : Gross. 250 fois.
4. Anthérozoïdes : Gross. 650 fois.
5. Archégone, vue de profil, avant la déhiscence : Gross. 250 fois.
6. Extrémité de l'archégone, de face.
7. Archégone ouvert, au moment de la fécondation de l'oosphère : Gross. 250 fois.
8. Extrémité de l'archégone ouvert, de face.
9. Archégone jeune, en voie de développement : Gross. 250 fois.
10. Archégone fécondé : division longitudinale de l'oospore : Gross. 250 fois.
11. Embryon pluricellulaire, supposé extrait de l'archégone : Gross. 350 fois.
12. Prothalle, *pr*, montrant l'archégone, *ah*, et la plantule, en voie de développement, encore reliée par le pied, *p*. La plantule a sa racine, *ra*, sa tige, *t*, et sa première feuille, *f*. Gross. 50 fois.

Ces dessins et ceux des planches précédentes sont, en partie originaux, en partie tracés d'après les originaux de Kny et Sadebeck.

Planche IV.

1. Coupe transversale du rhizôme du **Polypodium vulgare**. Gross. 50 fois.
2. Coupe transversale d'une stèle de ce rhizôme : Gross. 350 fois.
3. Vaisseaux scalariformes dissociés d'un faisceau ligneux : Gross. 450 fois.
4. Coupe transversale d'une racine : Gross. 350 fois.
5. Coupe transversale du pétiole de la feuille : Gross. 100 fois.
6. Coupe transversale du limbe de la feuille : Gross. 250 fois
7. Epiderme inférieur avec stomates : Gross. 250 fois.
8. Faisceau du limbe : Gross. 350 fois.

Digitized by Google

LE SPECTRE DU BROCKEN

AU PUY DE DOME

Nous avons eu l'occasion, M. David et moi, d'observer à plusieurs reprises, depuis le mois d'octobre 1901, au sommet du Puy de Dôme, le phénomène des *couronnes antisolaires*, connu également sous le nom de *spectre du Brocken*. M. David a pu effectuer une série de mesures de diamètres des couronnes, qui lui ont donné des résultats intéressants.

Le 3 octobre 1901, dans la matinée, nous étions sur la plate-forme où se trouve l'anémomètre, au sommet de la tour de l'Observatoire, quand le vent, qui soufflait assez fort du sud-est, amena sur nous un brouillard ascendant, assez léger, qui nous enveloppa, ne paraissant dépasser nos têtes, en hauteur, que de quelques mètres. Chacun de nous vit alors, dans la direction opposée au soleil, son ombre projetée sur le brouillard, et, autour de sa tête, une auréole assez pâle, entourée d'une couronne circulaire colorée, rouge à l'extérieur, jaune à l'intérieur : cette couronne semblait dessinée sur le brouillard à une dizaine de mètres de nous, et paraissait avoir environ 2 mètres de diamètre.

Les jours suivants, il nous arriva plusieurs fois d'observer le même phénomène dont, ni l'un ni l'autre, nous n'avions jamais été témoins avant le 3 octobre.

Digitized by Google

Le 10 novembre, avant le coucher du soleil, on pouvait voir l'ombre immense du Puy de Dôme se projeter sur une *mer de nuages* qui couvrait le plateau d'Orcines et dont la surface atteignait un niveau d'environ 1,100 mètres. En se plaçant ou sur la tour de l'Observatoire, ou sur un point quelconque du *profil* de la montagne, de manière à voir à la surface du nuage sa propre silhouette, chacun pouvait voir encore autour de sa tête l'auréole un peu pâle, entourée de deux couronnes colorées, toutes deux bordées de rouge à l'extérieur et de jaune-vert à l'intérieur.

C'est l'apparence même qu'a signalée Gersdorf, dont les observations sur le Brocken ont fait donner à ces *couronnes antisolaires* le nom de *spectre du Brocken*. Ces couronnes ont été signalées en ballon; elles ont été observées pour la première fois en 1744, par Bouguer, au Pichincha (Equateur), et, depuis lors, assez souvent au Righi et au Faulhorn. M. Mascart les a observées une fois au Pilate. Il ne semble pas qu'on les ait signalées au Puy de Dôme, où, cependant, je les ai aperçues *quatre fois* depuis le 3 octobre 1901, et où M. David, qui réside, depuis cette date, au Puy de Dôme, a eu l'occasion de les apercevoir *plus de vingt fois*.

M. Mascart, dans son *Traité d'Optique* (1), insiste sur l'intérêt que présenteraient des déterminations plus précises des diamètres de ces couronnes. J'ai profité de ce qu'il y a maintenant un observateur capable d'effectuer des mesures de ce genre au sommet du Puy de Dôme pour appeler son attention sur ce point. M. Pellet a bien voulu mettre à notre disposition un sextant appartenant à la collection d'astronomie de la Faculté des Sciences, et je l'ai confié à M. David, qui a procédé à quelques mesures.

Je transcris ici quelques extraits des notes d'observations qu'il m'a communiquées.

(1) *Optique*, t. III, p. 424.

Digitized by Google

Mesures du 1er décembre 1901, de 3 h. 45 à 4 h. 15 du soir.

On a observé jusqu'à trois couronnes concentriques, sans compter l'auréole centrale blanc jaunâtre, bordée de rouge. Toutes les autres couronnes sont également bordées de rouge à l'extérieur : la première était jaune sur le bord intérieur; pour les deux autres, le jaune était peu visible, et la couleur la plus visible à l'intérieur était le vert.

On faisait alternativement une mesure du diamètre extérieur, au bord rouge de la première couronne, et une mesure du diamètre intérieur, au bord jaune. L'ensemble des deux mesures pouvait durer une à deux minutes. On recommençait alors, et cette répétition a permis de saisir, en certains cas, une variation continue et rapide du diamètre de la couronne.

PREMIÈRE COURONNE : DEMI-DIAMÈTRE APPARENT.

	Rouge (extérieur).		Jaune (intérieur).
Obs. n° 1	5° 16′	Obs. n° 2	3° 2′
3	5° 14′	4	3° 0′
5	5° 10′	6	3° 0′
7	5° 2′	8	2° 30′
9	4° 58′	10	2° 25′

Pour la deuxième couronne, des mesures successives ont donné :

8° 22′
8° 30′
8° 40′

La troisième couronne n'était pas assez nette pour permettre des mesures.

Il est à remarquer que, par suite des mouvements des couches de brouillard, la distance à laquelle paraissaient se peindre les couronnes a varié de quelques mètres à plusieurs kilomètres. Il est même arrivé qu'une partie de

Digitized by Google

la couronne fût tout près et une autre partie de la même couronne projetée beaucoup plus loin, et cela sans qu'il parût y avoir aucune interruption dans le cercle.

Observations du 2 décembre 1901, de 2 h. 30 à 3 h. 10 du soir.

On a pu, ce jour-là, observer jusqu'à quatre couronnes, indépendamment de l'auréole centrale, et faire des mesures sur les trois premières et sur l'auréole. La couche de brouillard était répandue sur les plaines.

Citons encore quelques nombres :

PREMIÈRE COURONNE : DEMI-DIAMÈTRE APPARENT.

	Rouge (extérieur).		Jaune (intérieur).
Obs. n° 21	3° 8′	Obs. n° 22	1° 40′
23	3° 4′	24	1° 35′
25	3° 14′	26	1° 40′
27	3° 25′	28	1° 13′
29	3° 38′	30	1° 52′
31	3° 32′	32	1° 46′

Ici, les observations sont interrompues par un petit accident, heureusement sans gravité, survenu à l'observateur. Une masse de givre, accumulée les jours précédents sur l'anémomètre, se détache et vient tomber sur l'observateur qui, en un moment, en est complètement couvert. Il reprend ses mesures après 5 minutes environ d'interruption : il constate que, dans cet intervalle de temps, le diamètre de la couronne a considérablement diminué :

Obs. n° 33	2° 42′	Obs. n° 34	1° 19′
35	2° 38′	36	1° 15′
37	2° 27′	38	1° 12′
39	2° 31′	40	1° 15′
41	2° 40′	42	1° 20′
43	2° 32′	44	1° 23′

Ici, on aborde en même temps la mesure du diamètre extérieur (bord rouge) de la troisième et de la seconde couronne :

Digitized by Google

	3e couronne (ext.).		2e couronne (ext.).		1re couronne (ext.).		1re couronne (int.).	
Obs.	n° 45	5°50′	n° 46	4°12′	n° 47	2°26′	n° 48	1°18′
	49	»	50	4°17′	51	2°27′	52	1°15′
	53	5°40′	54	4°50′	55	2°48′	56	1°24′
			57	5°	58	3° 0′	59	1°35′
			60	5°10′	61	3°10′	62	1°41′

A 4 h. 10 du soir, un peu plus tard, les diamètres extérieurs (bords rouges) sont devenus :

Pour la première couronne.....	2° 38′
Pour la seconde couronne.....	4° 30′

Le diamètre extérieur de l'auréole centrale, bordée, elle aussi, de rouge, varie de 0°48′ à 0°52′.

Ici, la variation avec le temps, du diamètre des couronnes, est bien manifeste. Si l'on compare les nombres du 2 décembre à ceux du 1er décembre, on trouve que *le diamètre apparent des couronnes du même ordre varie du simple au double du jour au lendemain.*

Il restait à examiner si les variations de l'état du brouillard, décelées par les variations du diamètre des couronnes, pouvaient être révélées par d'autres moyens.

Au puy de Dôme, nous avons un thermomètre et un hygromètre enregistreurs, dont j'ai examiné les courbes.

Nous avions encore la bonne fortune d'avoir des instruments enregistreurs à la station d'Orcines : il y a là une station qui fait partie du réseau des stations de la Commission météorologique départementale et où l'observateur, M. Gilbert Lefebvre, non content de lire avec grand soin les instruments à lecture directe, a installé, depuis plusieurs années, des enregistreurs. M. Lefebvre a bien voulu nous communiquer également les courbes relevées pendant les journées des 1er et 2 décembre 1901.

Ces courbes avaient ici un intérêt tout spécial. En effet, Orcines est situé à 4 ou 5 kilomètres, à vol d'oiseau, du puy de Dôme, à l'E.-N.-E. et à 832 mètres d'altitude, sur le plateau granitique qui sert de socle à la chaine des Puys.

Digitized by Google

Les couronnes étaient observées, l'après-midi, sur le brouillard, dans la direction d'Orcines, et Orcines se trouvait à 200 ou 300 mètres au-dessous du niveau de la couche de brouillard d'où le puy de Dôme émergeait de 400 mètres environ. *Nous avions ainsi la possibilité tout à fait exceptionnelle de savoir ce qui se passait à la surface du brouillard, en comparant les valeurs de l'humidité, au-dessus et au-dessous.*

I. Le 2 décembre, l'humidité relative, qui est évaluée, comme l'on sait, en *valeur pour 100* (le 0 correspondant à la sécheresse absolue et le 100 à la saturation) est restée presque constamment égale à 100 au puy de Dôme. A Orcines, elle a varié entre 80 et 90. Vers 3 heures, c'est-à-dire au moment où les observations ont été interrompues quelques instants, les courbes présentent aux deux stations un léger ressaut : ce ressaut est précédé et suivi à Orcines de deux portions de courbes légèrement descendantes. L'humidité de l'air a donc diminué d'abord, puis augmenté légèrement et diminué de nouveau.

On doit donc s'attendre à voir les couronnes commencer par augmenter de diamètre, puis diminuer pour augmenter de nouveau. C'est bien ce que l'observation avait révélé à M. David.

II. Le 1er décembre, les résultats sont encore plus nets. L'humidité relative augmente de 80 à 81 entre 3 h. 30 m. et 4 h. au puy de Dôme, et de 62 à 69 à Orcines. Elle passe un peu après 4 h. par un maximum. En même temps, il y a, aux deux stations, baisse de température : $+1°5$ à $-0°5$ au puy de Dôme ; $+0°3$ à $-0°2$ à Orcines.

Ici l'humidité augmente aux deux stations pendant la période des observations où l'on a vu le diamètre des couronnes diminuer.

Si, maintenant, nous comparons les deux journées des 1er et 2 décembre, nous voyons que celle qui est la plus humide correspond aux plus petites couronnes.

Digitized by Google

Les couronnes antisolaires sont dues, comme les halos et l'arc-en-ciel, à des rayons lumineux réfléchis et diffractés par des gouttelettes de pluie ; et le diamètre des couronnes doit, comme pour les *halos* — c'est-à-dire les cercles *autour* du soleil — augmenter quand la grosseur des gouttes du nuage diminue.

Les mesures effectuées par M. David ont un autre intérêt. Elles établissent que, pour une valeur donnée du diamètre extérieur de la première couronne, on a des valeurs bien déterminées des diamètres des autres et du diamètre intérieur, bordé de jaune, de la première; et que si l'un de ces diamètres vient à varier, les autres varient dans le même rapport. La dispersion resterait ainsi indépendante de la grosseur des gouttes.

BERNARD BRUNHES.

Digitized by Google

LE

LIVRE DE M. JULLIAN SUR VERCINGÉTORIX

Le livre de M. Jullian sur Vercingétorix mériterait d'être populaire en Auvergne. Il vient en son temps, alors qu'on s'apprête à célébrer, par des fêtes qui auront un caractère national, le héros de l'indépendance de la Gaule. Il nous reporte à deux mille ans en arrière, mais le sujet sera toujours vivant dans ce pays, et il emprunte aux préoccupations du moment un caractère d'actualité.

Aux origines de son histoire, l'Auvergne, depuis lors repliée sur elle-même, a joué un rôle universel. L'âme de la Gaule s'est éveillée sur la colline de Gergovie, qui devrait être une colline sacrée si les peuples modernes avaient, comme ceux de l'antiquité, le culte de leurs origines. Trois fois, en l'espace d'un siècle et demi, s'il faut en croire M. Jullian, l'Auvergne aurait réalisé l'accord des peuples gaulois; elle crut les avoir sauvés de la domination romaine sur les revers du plateau de Gergovie, et lorsque son roi et les fantassins qu'il avait dressés à combattre succombèrent dans Alésia, c'en était fait, et pour jamais, de l'indépendance de la Gaule. Il n'y a pas de sujet plus grand ni plus digne de tenter un historien. M. Jullian a voulu que son récit fût accessible à tous. Ces temps reculés sont, pour les savants, remplis de ténèbres. La Grèce avait accompli ses destinées nationales, Rome touchait à la fin de l'ère républicaine, mais la Gaule, ivre encore de sa jeunesse turbulente, « la chose la plus vivante du monde » faisait seulement son entrée dans les

Digitized by Google

temps historiques. Quelle était à cette date la physionomie de l'Auvergne? A un âge où les dieux vivaient sur un olympe terrestre et se mêlaient à l'action des hommes, quelle était la religion et la conscience religieuse des Arvernes? De quels éléments se composait la population, et vers quel avenir l'acheminait sa civilisation? Autant de problèmes que les savants agitent sans pouvoir les résoudre. Chaque menu fait que les archéologues découvrent, n'apporte qu'une lueur dans la nuit. Nous ne connaissons guère mieux le caractère des deux premiers « empires arvernes ». Du second nous ne sommes instruits que par une mention très brève de César. Et la figure même de Vercingétorix, bien qu'un livre entier des Commentaires soit consacré à sa lutte avec les Romains, demeure voilée des ombres qui recouvrent son pays et sa race. Donc, tout est matière à discussion en ce vaste sujet. La conjecture peut s'y donner libre carrière. Que savons-nous de précis et jusqu'où peuvent aller nos inductions, comment le texte de César et le récit de ses batailles peuvent-ils être expliqués? Ces questions doivent être incessamment posées et débattues. Mais ce n'est point ce travail de critique que M. Jullian présente au public. L'ayant fait pour son compte, il nous le tient caché. Il a tenté une manière de reconstitution historique. C'est dire que l'hypothèse abonde dans son œuvre. Or, l'hypothèse est un sentiment personnel, un élément subjectif auquel répugne l'histoire de maintenant, l'histoire-science, qui prétend comme les autres sciences à l'impersonnalité et n'admet pas d'idées ni de faits sans le cortège des preuves qui les établissent pour toutes les intelligences. Mais dans ce domaine où M. Jullian essaye de faire pénétrer la lumière, il faut se résoudre à conjecturer ou se résigner à ne rien savoir. Et l'on doit s'avouer que nul n'était mieux que lui autorisé à formuler des conjectures. Il le fait avec une imagination érudite, dirigée par le sens de l'histoire et la notion des harmonies qui règlent la vie des peuples anciens. D'ail-

Digitized by Google

leurs la conjecture est toujours nettement distinguée de la certitude et, chaque fois, il prend la peine d'en aviser le lecteur. Mais lorsqu'il dispose de textes authentiques, il les interprète et les illustre avec une maîtrise admirable. Bien qu'il ait à pallier plusieurs déceptions et une défaite, les Commentaires de César ne sont pas, en somme, moins précis dans le VIIe livre que dans les autres. Mais leur brièveté a besoin d'explications. Loin de décourager les historiens de l'avenir, comme le dit son continuateur, cette brièveté sollicite, au contraire, leur intervention. Et, en effet, des historiens, des archéologues, des tacticiens ont produit un grand nombre de travaux sur cette campagne de l'an 52 qui a duré trois saisons. Ils ne sont pas tous d'accord. M. Jullian paraît avoir vérifié lui même tous leurs dires et avec une décision, qui n'est pas le trait de son esprit le moins séduisant, il a pris parti entre eux, et retracé avec suite un récit vivant de cette dramatique histoire. Car tout revit dans son livre : le héros malheureux dont il a pénétré si intimement la pensée qu'il a pu prétendre à reconstituer son âme, son rival opiniâtre et glorieux, l'armée des Gaulois et les légions de Rome ; il les suit pas à pas dans leur campagne, il évoque les lieux qu'elles traversent, il retrace le tableau de leurs batailles, et il y a en tout cela tant de vie, de mouvement et de couleur que l'on se demande, en dépit de la science de l'auteur, si l'on n'est pas en présence de la création d'un artiste plutôt que du livre d'un historien.

I.

La première partie nous décrit l'Auvergne, sa religion et son peuple. Ce ne pouvait être la plus solide de l'ouvrage. Trop d'éléments font défaut à cette étude. Mais ce n'est pas la moins élégante. Si nous sommes condamnés à ignorer l'Auvergne primitive, M. Jullian nous a donné une admirable description de l'Auvergne contemporaine.

Digitized by Google

Il en a saisi les contrastes : la violence subite et les grâces charmantes, et il a trouvé pour les peindre des mots qui s'attachent à la mémoire ; il note avec raffinement la variété de ses aspects et jusqu'aux moindres nuances ; il semble éprouver parfois, devant la nature, les mêmes émotions que les poètes anciens : on percevrait ici un accent virgilien et là un frisson d'horreur religieuse. Mais tout cela est personnel, impression d'artiste, et ne nous apprend rien sur les sentiments qu'éprouvèrent dans le cadre de cette nature les compagnons de Vercingétorix. Un seul écho vient de l'antiquité, et c'est la voix de Sidoine-Apollinaire, un écrivain très épris de son art. Mais à quoi bon chicaner contre son plaisir? Si sa physionomie nous échappe nous connaissons du moins le contour de l'Auvergne : son étendue et sa position, sa clientèle et les dangers du voisinage, sa situation militaire et commerciale, tout cela est indiqué d'un trait sûr et cette idée s'en dégage, qui explique à la fois son rôle actif et ses abstentions imprévues, que l'Auvergne pouvait à son gré se répandre et régner sur les bassins qui l'entourent ou se replier sur elle-même et s'isoler dans l'enceinte de ses montagnes et de ses forêts.

Evidemment, nous touchons à quelque chose de plus spécial, en abordant le chapitre de la Religion. Mais là encore était-il possible de rien écrire d'ensemble qui ne fût très général et plus applicable à la Gaule dans sa totalité qu'au pays des Arvernes? Non plus que les autres Gaulois, les Arvernes n'avaient de représentations matérielles de leurs divinités. Les prêtres se réunissaient sous le dôme des forêts. César note, en passant, l'esprit superstitieux des Gaulois, mais il ne dit rien des superstitions locales. Il ne nomme que les grands dieux, ceux dont les prêtres enseignaient la croyance et propageaient le culte, et pour des raisons de conquérant et d'homme d'Etat, il leur donne des noms latins. Dès lors à quels témoignages recourir? La notion générale des cultes naturalistes chez

Digitized by Google

les anciens, la ténacité de certaines superstitions, les divinités gallo-romaines dont quelques attributs laissent deviner le caractère des divinités gauloises, et surtout des analogies entre le Latium au temps des rois de Rome et la Gaule avant la conquête romaine : c'est sur ces bases fragiles que M. Jullian a dressé un olympe très élégant, où s'étagent dans un ordre hiérarchique, et avec des caractères différents, les divinités des Arvernes : « déesses charmantes » des sources, « démons redoutés » des lacs et des forêts, dieux des cimes, à l'humeur changeante, et capricieux comme les nuages qui les enveloppent, tous dominés par Dumias, le dieu du Puy de Dôme, qui bientôt revêt lui-même le masque de Teutatès, le Mercure arverne.

Dans cette première partie, le chapitre qui pénètre le moins au fond des choses est peut-être encore celui qui est consacré au peuple arverne. Lorsque, plus loin, il nous montre le « clan », M. Jullian nous y laisse entrevoir un mélange de races, de provenances diverses, et qui ne semblent pas encore amalgamées dans une société régulière. On l'en croit volontiers, si l'on pense aux tribus préhistoriques qui témoignent de leur passage par les ouvrages grossiers de leurs mains et aux peuples de l'histoire : Ibères, Ligures et Celtes, qui se succédèrent sur le sol de la Gaule. Mais à ce moment, il n'était pas dans le dessein de M. Jullian d'entrer dans l'analyse de ces questions. Il tranche et conclut d'un mot : les hommes qui habitent aujourd'hui l'Auvergne sont les représentants « les plus purs » des hommes de Gergovie, les héritiers « les plus authentiques » des compagnons de Vercingétorix. Il s'interdit donc la curiosité des caractères ethniques. Il en fait même fort peu de cas. « Quelle que soit, chez les Arvernes, la largeur du crâne ou la couleur des cheveux, la nature de leurs terres leur a imposé une certaine nature d'hommes, et leurs montagnes ont été leurs premières et plus fortes éducatrices. » Sans doute, à la longue, les ca-

Digitized by Google

ractères originels s'émoussent et d'autres font saillie qui constituent le tempérament des nations. Mais dans la première jeunesse des peuples, à l'état barbare, il semble qu'il faille tenir quelque compte des instincts de la race. Et même dans la suite, l'influence permanente du sol a peut-être moins d'efficacité sur les hommes que l'action multiple et changeante de la vie historique dans toutes ses manifestations intellectuelles, morales, économiques et sociales. Qu'un peuple se propose un idéal nouveau et son âme est bientôt changée. De grands peuples modernes en fournissent des exemples notoires. Les caractères moraux qui proviennent des fatalités physiques ne sauraient être que des caractères élémentaires relevant directement, dans leur généralité, de la science de la terre, qui est la géographie. L'endurance et le patriotisme local, c'est, d'après M. Jullian, ce que les Arvernes devraient à la nature de leur pays, — encore est-il assez difficile de concilier le second de ces caractères avec le rôle centralisateur et universel que l'Auvergne jouait alors dans la Gaule. Quant à étudier les usages et les mœurs, il semble bien, après tout cela, que l'entreprise en soit vaine. Mais M. Jullian s'est posé à lui-même un principe qui, à défaut de documents, sert de base à toutes les conjectures. « Il est toujours dan-
» gereux d'expliquer le passé par le présent. Pourtant,
» quand une nation a offert du Moyen âge jusqu'à nos
» jours les mêmes caractères, on peut croire qu'elle les
» possédait déjà dans l'antiquité : si les anneaux sont
» assez nombreux et assez solides pour faire, à partir du
» présent, une chaîne continue, il peut être permis d'al-
» longer vers le passé de quelques siècles encore. »

Partant de là, il nous promène à travers l'espace et le temps, et l'on se perd à sa suite, mais l'on n'apprend rien de ce que l'on désirait savoir, car toute science s'arrête à la lisière des forêts de la primitive Auvergne, et à cette barre de ténèbres qui ferme là les horizons de l'histoire.

Digitized by Google

II.

On aurait mauvaise grâce à trop insister sur cette première partie, qui tient, du reste, peu de place dans l'ouvrage, bien que ces questions soient de celles qui tentent le plus vivement la curiosité de l'esprit. Qui ne voudrait savoir, en effet, ce qu'était le peuple arverne au moment où il fit ses débuts dans l'histoire? Mais il se définira lui-même par son action, et nous aurons, par ce qu'il a fait, une idée plus exacte de ce qu'il était.

En l'an 125, les Romains s'établissent dans le midi de la Gaule. Ils portent la guerre chez les Allobroges. Bituit, roi des Arvernes, conduit dans la vallée du Rhône une immense armée au secours de ses alliés. En présence des légions, il estime qu'il n'y en a pas assez pour la pâture de ses chiens. Mais la forte discipline des Romains l'emporte sur la valeur inconsidérée des Gaulois. Au confluent de l'Isère, ils en font, presque sans perte pour eux-mêmes, un affreux carnage. Bituit figure dans le cortège triomphal de son vainqueur, le Sénat se fait livrer son fils Congénat et il n'y a plus de royauté en Auvergne.

Tels sont les faits, authentiques dans leur ensemble, encore que, dans le détail, ils prêtent sur plus d'un point à la critique. Ils provoquent naturellement l'esprit à se demander ce qu'était cette royauté de Bituit, dont les hordes semblent avoir été, par le nombre, la levée de toute la Gaule. Mais les textes ne répondent pas à notre curiosité, et tout ce que nous savons des Gaulois et de leur indépendance jalouse s'oppose à cette hypothèse d'une réunion des tribus celtiques sous l'hégémonie des Arvernes. Pourtant, comme un défi à la réserve des méthodes historiques, c'est cela même que M. Jullian affirme et prétend établir. « Vers l'an 125 avant notre ère, les Arvernes » avaient soumis toute la Celtique, du moins on le croyait » à Rome. On donnait pour limites méridionales à leur

Digitized by Google

» empire les Pyrénées, la mer et les terres de Marseille. » Au nord, disait-on, leur domination s'étendait jusqu'à » l'Océan. Et, s'il faut ajouter foi aux bruits de ce temps, » elle aurait même franchi la Marne, débordé en Belgique, » et ne se serait arrêtée que sur les rives du Rhin, en face » des peuplades germaniques. » La proposition ainsi formulée, les idées, les vraisemblances, les analogies se présentent en foule pour la démontrer. Cela ne constitue pas, sans doute, une preuve irrécusable, mais cela fait un remarquable plaidoyer, qui séduit l'esprit et donne la plus haute idée de l'ingéniosité et de l'éloquence de son auteur. Involontairement, on pense à la définition que Cicéron a donnée de l'histoire : *munus oratoris* « l'histoire est une » fonction de l'orateur ». M. Jullian adopte l'opinion la plus avantageuse à son sujet ; il la soutient comme on plaide une cause ; il se propose, comme une gageure, de la faire triompher de toutes les incertitudes. On n'a jamais écrit de panégyrique plus savant de l'Auvergne, et il n'y en a pas de plus brillant, car s'il interprète l'histoire à la façon des anciens, il y apporte un souci de vie et de couleur locale que n'eurent pas les écrivains de l'antiquité. J'en citerai comme exemple cette page sur la royauté arverne :

« Pour un roi arverne, la vie était un triomphe perpé- » tuel. En temps de paix, il faisait naître sous ses pas le » bruit, la gaieté et l'orgie. Luern, du haut de son char, » distribuait à la foule l'or et l'argent avec cet orgueil de » la richesse qu'on retrouvera douze siècles plus tard chez » les grands seigneurs du Midi. Il réunissait à des ban- » quets d'un luxe inouï, durant des jours entiers, tous » ceux qui voulaient s'enivrer et se gorger à ses frais ; et » l'enclos du festin avait plus de deux lieues de tour. Les » Arvernes avaient le goût du colossal, le Puy de Dôme » leur inspirait la grandeur. Néron ne fera pas mieux » qu'eux. Le barde de Luern avait raison de chanter, en » attrapant une bourse à la volée, que les ornières du

Digitized by Google

» char royal étaient des sillons d'où germait une moisson
» d'or. Plus éclatante encore était la vision du roi des
» Arvernes quand il paraissait en appareil de guerre.
» Qu'on se le figure s'avançant dans les auréoles de son
» collier et de ses bracelets d'or, sur son char plaqué d'ar-
» gent, dont les timons étincelants semblaient la foudre
» forgée en métal ; derrière lui se dressaient les sangliers
» de bronze des tribus, insignes mystérieux des cités en
» marche ; non loin de là, la meute formidable de ses chiens
» de chasse, qui le faisait ressembler autant à un me-
» neur de bêtes qu'à un chef de peuples, et près de lui
» enfin, le poète qui, la lyre en main, chantait les glo-
» rieux faits d'armes du roi et de sa nation. Bituit passait
» ainsi dans une apothéose de lumière, de bruit et de
» chants ; et les hommes imprégnés par tous les sens de
» la grandeur du roi, les yeux frappés par l'or, les oreilles
» par les clameurs, la pensée par les vers, s'imaginaient
» peut-être qu'ils venaient de voir un dieu. »

III.

Tout cela n'est encore qu'une introduction au sujet principal. Mais ce n'était pas inutile à dire, si le peuple arverne tout entier doit être considéré comme le héros de l'indépendance de la Gaule. Le patriotisme de Vercingétorix n'a été que le sentiment commun de son peuple, exalté et réfléchi dans une individualité d'élite. Le rôle qu'il a joué lui était assigné par les traditions de son pays. S'il est douteux que Bituit ait réalisé l'unité de la Gaule, ne fût-ce qu'une fédération militaire, il n'est pas sans intérêt ni sans importance de savoir qu'il a été le premier à s'opposer à l'établissement des Romains en deçà des Alpes, et qu'il a combattu pour le salut de tous.

Après ce premier effort, peut-être sous l'influence du désastre où il l'avait conduite, l'Auvergne se retranche et s'abstient pendant que César promène ses légions sur tout

Digitized by Google

le pays d'alentour. Il n'entre point chez elle, et elle demeure étrangère aux ligues qui se forment contre lui. Mais comme elle avait affronté les premiers risques, elle devait courir les derniers hasards de la lutte. Silencieusement se formaient la vigueur et la vaillance de celui qui allait rallier toutes les résistances, plus puissant que Bituit et surtout plus glorieusement malheureux.

M. Jullian a essayé de retracer la jeunesse de Vercingétorix qui tient, tout entière, dans une seule phrase de César : « Vercingétorix, fils de Celtill, arverne, jeune » homme d'une grande puissance, dont le père avait eu » le commandement de toute la Gaule, et avait été mis à » mort parce qu'il aspirait à la royauté. » Et l'on se méprendrait sur le caractère de cet essai, si on le condamnait, avant tout examen, comme une entreprise romanesque. Sans doute, les détails, les incidents sont à jamais perdus pour nous : — aussi bien, on ne s'attend pas à des anecdotes en cette matière. Mais nous connaissons la formation générale des hommes de sa caste. Ils étaient confiés aux druides, qui, sans doute, avec beaucoup de superstitions, leur enseignaient les quelques notions, dont ils étaient les dépositaires, sur leur race et sur le monde. Et tout ce que nous savons de cet enseignement se projette en lumière sur l'âme lointaine de cette noblesse gauloise. Le jeune homme faisait ensuite l'apprentissage du commandement au milieu de son « clan ». Avec les traits épars dans les historiens anciens, M. Jullian compose un tableau vivant de cette institution si originale de la Gaule celtique. Enfin, il prenait sa part de la civilisation gauloise, civilisation barbare, mais déjà chevaleresque et légèrement nuancée d'hellénisme, qui a sombré brusquement dans la civilisation latine. Vercingétorix n'oubliait pas la mort tragique de son père; il n'abdiquait pas davantage les ambitions de sa famille, et comme les meurtriers de Celtill étaient aussi les amis des Romains, il confondait ses haines, sa vengeance et ses espérances avec

Digitized by Google

l'amour sacré de la liberté gauloise. C'est alors qu'avec la fougue de la jeunesse, mais déjà marqué par le malheur d'une maturité précoce, il se dresse devant nous dans son attitude de combattant. « La splendeur de son corps haut » et superbe le désignait au commandement et à l'admira- » tion des foules. Il avait la supériorité physique qui » donne à la volonté une assurance nouvelle. Il faut se le » figurer avec cette grande taille qui émouvait les Ro- » mains, cet aspect farouche qui effrayait l'ennemi, droit » sur son cheval de bataille, vêtu de la tunique aux cou- » leurs bigarrées, la poitrine constellée de phalères de » métal, ayant à son côté, suspendue par un baudrier d'or, » la large et longue épée incrustée de corail, sur sa tête le » casque surmonté d'un monstrueux cimier qui semblait » prolonger encore sa haute stature, — mais aussi, flot- » tant autour de cet appareil d'éclat et de terreur, le » souffle vivant de la jeunesse, l'air de virginité militaire » du chef adolescent qui n'a point encore souffert pour la » liberté. S'il était vrai que les âmes des guerriers gaulois » émigraient d'un corps à l'autre, les Arvernes ont pu se » demander si Luern ou Bituit, les chefs encore célèbres » de la Gaule triomphante, ne revenaient pas de leur loin- » tain séjour sous la forme juvénile du dernier de leurs » successeurs. »

IV.

La Gaule vient de se conjurer, Vercingétorix s'empare de la royauté arverne par un coup de main, et on le reconnaît comme chef suprême de la résistance. Son rôle ne sera pas de longue durée. Il commence aux premiers jours de l'an 52 et s'achève à l'automne de cette même année. L'action est donc resserrée et pressée comme dans un drame; à peine engagée, elle se hâte au dénouement. Et l'on ne saurait imaginer une action plus émouvante : César contre Vercingétorix, la discipline des légions ro-

Digitized by Google

maines aux prises avec la fougue de la cavalerie gauloise; pour théâtre le sol de la Gaule, pour décor l'horizon de ses forêts, les marécages qui protègent les camps, les fleuves grossis par l'hiver, les murailles barbares des acropoles d'Avaricum, de Gergovie et d'Alésia; des épisodes héroïques alternant avec des scènes de carnage; la population de Genabum réduite en esclavage, et 40,000 habitants massacrés jusqu'au dernier dans Avaricum, femmes et enfants, pour payer le soldat de ses peines.

Et ce tableau n'est point une fantaisie. On voit bien, à le lire, que M. Jullian a voulu réellement que cette partie de son livre fut un drame. Les personnages, qui en sont les héros, y révèlent leur caractère par leur manière d'agir: la prudence avisée du Gaulois y déjoue la science opiniâtre du Romain; chez l'un l'ambition du succès, chez l'autre l'amour de la liberté; pour celui-là l'enjeu était la conquête du monde, pour celui-ci l'indépendance de son peuple; les foules elles-mêmes n'y apparaissent pas comme une masse indistincte, une matière sacrifiée: elles y apportent leur tempérament, leurs instincts, leur âme nationale; et la suite des faits se découpe, sans artifice, en grandes scènes où un épisode principal groupe les incidents secondaires; l'auteur enfin les présente en larges tableaux précis et colorés, disposant les acteurs, ressuscitant leurs espérances et leurs craintes, suivant les péripéties de leur action, — si bien que, son livre en main, les lecteurs de ce pays peuvent se transporter à Gergovie et revivre, comme s'ils étaient d'hier, ces événements bimillénaires.

Quand il l'a suivi, de cette façon, pas à pas, sur le chemin héroïque qui le menait à la mort, quand il est entré dans ses conseils, pesant ses résolutions, quand il a narré ses marches et ses combats, appréciant le prestige du chef et la portée de ses actes, il n'y a plus à s'étonner que M. Jullian entreprenne de nous rendre vivante la physionomie de Vercingétorix. Tous les traits de sa figure, tous

Digitized by Google

les sentiments de son âme sont dans les *Commentaires*, mais il fallait l'art de M. Jullian pour les recomposer. Il l'a fait par les procédés les plus légitimes. La plupart des caractères qu'il indique rappellent à l'esprit telle phrase de César, telle expression de dépit qui est un éloge pour son adversaire, — et si M. Jullian y ajoute ses propres impressions, il y semble autorisé par le sens très délicat et très sûr qu'il a lui-même de l'antiquité. — Lorsque Vercingétorix s'avoue vaincu, on sent bien que toute la Gaule succombe avec lui. La scène est trop émouvante pour n'être pas encore citée. Devant son camp, l'estrade du proconsul est dressée, César se tient assis sur son siège impérial ; autour de lui les aigles des légions ; en face la montagne d'Alésia avec ses flancs couverts de cadavres ; en arrière et sur les côtés les barrières des retranchements ; comme spectateurs 40,000 légionnaires debout sur les terrasses et les tours.

« Vercingétorix sortit le premier des portes de la ville, » seul et à cheval. Aucun héraut ne précéda et n'annonça » sa venue. Il descendit les sentiers de la montagne et il » apparut à l'improviste devant César.

» Il montait un cheval de bataille, harnaché comme » pour une fête. Il portait ses plus belles armes ; les pha- » lères d'or brillaient sur sa poitrine. Il redressait sa haute » taille, et il s'approchait avec la fière attitude d'un vain- » queur qui va vers le triomphe.

» Les Romains qui entouraient César eurent un mo- » ment de stupeur et presque de crainte, quand ils virent » chevaucher vers eux l'homme qui les avait si souvent » forcés à trembler pour leur vie. L'air farouche, la sta- » ture superbe, le corps étincelant d'or, d'argent et » d'émail, il dut paraître plus grand qu'un être humain, » auguste comme un héros : tel que se montra Décius, » lorsque, se dévouant aux dieux pour sauver ses légions, » il s'était précipité à cheval au travers des rangs » ennemis.

Digitized by Google

» C'était bien, en effet, un acte de dévotion religieuse, » de dévouement sacré, qu'accomplissait Vercingétorix. » Il s'offrit à César et aux dieux suivant le rite mysté- » rieux des expiations volontaires.

» Il arrivait, paré comme une hostie. Il fit à cheval le » tour du tribunal, traçant rapidement autour de César » un cercle continu, ainsi qu'une victime qu'on promène » et présente le long d'une enceinte sacrée. Puis, il s'ar- » rêta devant le proconsul, sauta à bas de son cheval, » arracha ses armes et ses phalères, les jeta aux pieds du » vainqueur : geste symbolique pour se transformer en » vaincu et se montrer en captif. Enfin il s'avança, » s'agenouilla, et, sans prononcer une parole, tendit les » deux mains en avant vers César, dans le mouvement de » l'homme qui supplie une divinité.

» Les spectateurs de cette étrange scène demeuraient » silencieux. L'étonnement faisait place à la pitié. Le roi » de la Gaule s'était désarmé lui-même, avouant et décla- » rant sa défaite aux hommes et aux dieux. Les Romains » se sentirent émus, et le dernier instant que Vercingé- » torix demeura libre sous le ciel de son pays lui valut » une victoire morale d'une rare grandeur. »

Le livre de M. Jullian ne retrace donc pas seulement la vie d'un homme : c'est le récit dramatique de la première manifestation générale du patriotisme dans notre pays. Vercingétorix en est le héros. C'est pour cela que l'on prépare des fêtes en son honneur. Il est peu probable, en dépit du talent et des ressources que M. Jullian met à nous le rendre vraisemblable, que les Gaulois se fussent jamais unis, avant la conquête de César, sous l'hégémonie de l'Auvergne. Les Arvernes eurent une clientèle considérable, comme d'autres peuples avaient la leur. « Le pa- » triotisme a besoin, pour grandir, de sentir l'adversaire » ou l'étranger, c'est une vertu de réaction autant que de » réflexion. » Mais, après six années de luttes et de défaites, de résistances partielles et de massacres, les Gau-

Digitized by Google

lois sentirent enfin la nécessité de se concerter dans l'intérêt du salut commun. Il est déjà assez glorieux pour l'Auvergne qu'elle ait fourni son chef à toute la Gaule, dans cette crise suprême, et devant son héroïsme, on doit reconnaître qu'elle a bien mérité de la patrie gauloise.

F. BARDIN.

Digitized by Google

LES ARRÊTÉS

DU

COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE

DANS

« LA RÉVOLUTION DU CANTAL »

I

Au lendemain de la chute de Robespierre (9 thermidor an II), il se produisit, comme on le sait, une certaine réaction. Pour ne s'être fait jour dans notre département qu'en brumaire an III, avec la mission du représentant Musset, cette réaction n'en fut pas moins vive, et les opprimés de la veille s'érigèrent en accusateurs implacables de leurs oppresseurs. De cette époque troublée, il nous reste deux documents importants, qui à l'époque furent imprimés et répandus à profusion, mais qui de nos jours se font de plus en plus rares, *la Révolution du Cantal* et *les Citoyens de Saint-Flour à la Convention nationale.*

Dans le premier de ces réquisitoires (car nous pouvons, sans crainte d'exagération, les qualifier ainsi), on trouve mentionné, entre autres mesures de rigueur, « un arrêté » du Comité de Sûreté générale du 28 prairial qui or- » donne l'arrestation de 160 citoyens » (p. 52). Ce chiffre relativement considérable d'arrestations, faites d'un seul coup, est confirmé par l'un des terroristes les plus incriminés, dans sa *Réponse à l'écrit intitulé : « La Révolu-*

Digitized by Google

tion du Cantal » (p. 59); mais, d'autre part, l'un des reclus, dans des notes curieuses qu'il a laissées sur cette période, déclare que l'arrêté ordonnait son arrestation « et celle de plus de 60 personnes » ! Il est de toute évidence que le terme *plus* employé par ce dernier ne peut correspondre au chiffre *cent* déclaré par les autres.

Déjà mise en éveil par cet arrêté plus ou moins énigmatique, notre curiosité s'est accrue en présence de la divergence des opinions au sujet du nombre des personnes qu'il concernait. Nous avions bien comme un pressentiment que la *Liste des gens suspects, contre-révolutionnaires et conspirateurs du district d'Aurillac*, publiée par l'abbé Serres (1), avait un rapport direct avec l'arrêté du 28 prairial an II, mais il nous fallait une certitude. Le plus simple pour l'obtenir était de consulter le document lui-même, ce que nous avons pu faire grâce à un travail consciencieux de l'un de nos confrères de la *Société de l'Histoire de la Révolution*, J. Guillaume (2), et nous allons tout d'abord le donner dans son intégralité.

Du 28 Prairial an II.

Le Comité de Sûreté générale arrête que :

Le nommé Falvelly, ancien administrateur du département ;

Devèze, ancien procureur du tyran et ex-procureur syndic du district d'Aurillac ;

Vacher, dit Bourlanges ;

Altaroche, ancien président du département du Cantal ;

Vaissier, membre de l'Administration du département ;

Rames, ancien administrateur du département ;

Ganilh, administrateur du département ;

Desprats, entrepreneur de la confection des routes ;

(1) Cf. *La Révolution en Auvergne*, tome IX.

(2) Cf. *Le personnel du Comité de Sûreté générale*, dans *la Révolution Française*, numéro d'août 1900.

Digitized by Google

Lafont, ancien juge au Tribunal criminel du Département;
Delolm-Laforce, ancien président de l'élection d'Aurillac;
Delolm-Nozeyrolles, ancien garde du tyran;
Capelle, ancien mousquetaire;
La Garde père, ancien chevalier de Saint-Louis;
Verdier, dit du Barrat, et sa femme;
Roquemaurel père, dit Despinassol;
Boschatel père, et ses fils appelés Lamartinie;
Durieu, agent d'affaires de la ci-devant maison de Conros;
La ci-devant nommée dame veuve de l'ancien baron de Conros, d'Aurillac;
La ci-devant nommée dame de Barral, veuve Fontanges;
Le nommé Crozet père, ci-devant Dautherives, ancien procureur et secrétaire de Capet;
La nommée Sylvestre, femme dudit Crozet;
La nommée Lachesnaye, femme de Crozet, dit Laplaze;
Le nommé Crozet, dit Du Bay, ex-prêtre;
La nommée Vigier-Dorcet, veuve Niossel;
Le nommé Niossel fils, ancien Malthais;
Cailhac, dit Bauclair, et sa femme;
Cailhac-Beauclair, dit La Grilière;
Carbonnat père, ex-noble;
La nommée Maffre, veuve Delzons, ancien conseiller, et ses deux filles;
Le nommé Lachesnaye, dit Montelly le boiteux;
La veuve Lachesnaye, et la nommée Lachesnaye, sa fille, boiteuse;
La nommée Veyrines, femme Couderc;
Anne Veyrines, sa sœur, et le nommé Veyrines, leur frère, ancien chanoine;
Le nommé Canteloube-Marmiers, et sa femme;
Le nommé Jugeals-Veillant la Bontat, et la nommée Veyrac, sa femme;

Digitized by Google

Le nommé Cambefort, dit Moncan ;
La femme du nommé De Giou, demeurant à Aurillac, rue ci-devant du Prince ;
Le nommé Daubini, neveu de la femme De Giou ;
La veuve Lerou, demeurant rue du Collège, à Aurillac, ou dans la commune de Laroquebrou, près Aurillac, et le nommé Lerou, son fils cadet, dit La Vige, demeurant avec sa mère ;
Le nommé Laurus, ancien garde du tyran ;
Le nommé Malroux, dit Désaurières, ancien avocat du tyran ;
Le nommé Esquirou, dit Puechmège ;
Le nommé Carrière, ex-conseiller ; son fils aîné et la femme du père ;
Le nommé Lacarrière, ancien lieutenant-général ;
Capelle, ancien conseiller ;
Maurel, notaire, et la nommée Baptistat, sa femme ;
Les nommés Baptistat, tous les deux ex-prêtres ;
Larribe, ancien lieutenant particulier, assesseur criminel ;
Lolier, ancien homme de loi ;
La Valette, ancien prieur de Viescamp ;
Les nommées Establie mère et fille ;
Le nommé Laparra, ancien domestique de la ci-devant maison de Fontanges ;
Le nommé Mestries, dit Lapierre ;
Claux, ancien accusateur public ;
Larguèze, médecin, et la nommée Parisot, sa femme ;
Jaulhac, médecin ;
Vanel, ex-curé ;
Le nommé Guitard, ancien gendarme ;
Larguèze, marchand ;
Le nommé Gamet, sa femme et leur fils aîné ;
Cambefort-Mazic, homme de loi ;
Devèze, homme de loi ;
Pagès-Maimac, homme de loi ;
Déaura, ancien juge de paix ;

Digitized by Google

Delsuc, notaire;
Courbaize, homme de loi;
Alary, avoué;
Alary aîné, marchand;
Franiatte, expert;
Leigue, ancien chevalier de Saint-Louis;
Geraud-Bex, dit Balthasard, traiteur, et la nommée Vallet, sa femme;
Deldevez, agent des affaires des ci-devant maisons de Fabrègues et de Laserre;
Le nommé Peytavi, expert;
Souniac, marchand;
Guitard père, ancien avocat du tyran;
Lasmoles, expert;
Laborie, médecin;
Laquairie, commis au district;
La nommée Jugeals Prallat, fille majeure;
La nommée Bastid, femme Lachesnaye, dite Laconda-damine;
La nommée Sarret-Fabrègues, femme Lacan;
La nommée San-Marsal, dite Conros, femme d'Humières;
Le nommé Cahouet, ingénieur en chef du département;
Perret et Guitard fils, ex-législateurs;
Gros, de Salers, ex-législateur;
Henry, de Saint-Flour;
Veyron, de Saint-Flour, ex-législateur;
Perret, ex-prêtre;
La veuve Perret, sa mère, et la nommée Perret, sa fille;
Tous les individus composant la famille de Sedaiges;
Delzangles, dit Faussanges;
Tous les individus de la famille de Fargues;
Le ci-devant vicomte de Peyronenq, sa femme et leur fils aîné;
Jalinques, ancien juge de paix à Maurs;
Ternat fils, marchand chaudronnier;
Et la femme Bruel, veuve Grognier;

Digitized by Google

Seront saisis et conduits dans les maisons d'arrêt du département du Cantal, et, à défaut de place, dans celles des départements voisins ; que les scellés seront apposés sur leurs papiers après examen et distraction de ceux qui, trouvés suspects, seront adressés au Comité de Sûreté générale ; charge le citoyen Brugoux, juge de paix à Arpajon, près Aurillac, de l'exécution du présent arrêté, l'autorise pour cet effet à s'adjoindre tels patriotes dont le nombre lui paraîtra nécessaire ; à requérir près des autorités constituées, civiles et militaires, tous secours et assistances suffisantes ; arrête, en outre, que les procès-verbaux d'arrestation des individus ci-dessus dénommés et tous renseignements relatifs à la conduite politique qu'ils ont tenue depuis la Révolution, seront sans délai adressés au Comité de Sûreté générale.

(S.) M. Bayle ; Amar ; la Vicomterie ; Louis, du Bas-Rhin ; Elie la Coste ; du Barrau ; Vouland ; Jagot ; Vadier (1).

Ce document important pour l'Histoire de la Révolution dans notre pays nous fixe en premier lieu sur le nombre exact de personnes dont le Comité de sûreté générale ordonnait la réclusion. Il est de 124 et non de 160 comme le prétend la *Révolution du Cantal* (2). Ce dernier chiffre nous semble avoir été établi pour les besoins de la cause, tant les passions politiques portent les hommes à tout exagérer !

Il est vrai aussi qu'à première vue le « plus de 60 » de Lakairie est tout aussi inexact puisqu'il y a plus du double d'arrestations à faire. Mais un autre document découvert

(1) Arch. Nat., A F, II*, 254, p. 499.

(2) Pour arriver au chiffre de 124 il faut compter que les fils de Boschatel « appelés » Lamartinie » étaient au nombre de 4 ; « les individus de la famille de Sedaiges » de 3 ; le père, la mère et une fille ; ceux de « la famille de Fargues » de 3 aussi ; la mère et les deux filles.

Digitized by Google

dans la série W des Archives nationales (1), nous montre clairement qu'il n'a entendu parler que des incarcérations effectuées à Aurillac même, le 8 messidor et jours suivants, et qui s'élevèrent à 70; il pouvait dès lors, comme il le fit et à plusieurs reprises, dire qu' « il y eut » *plus* de 60 personnes arrêtées » à ce moment là.

L'arrêté du 28 prairial nous permet ensuite de constater que nos pressentiments en ce qui concerne la *Liste des gens suspects* étaient des plus fondés. En effet, à part Dolivier, qui sera englobé dans un nouvel arrêté du Comité de sûreté générale, les mêmes personnages se retrouvent exactement et à la même place dans les deux documents; ce qui prouve bien que l'arrêté n'est qu'une conséquence de la liste qu'avait fait dresser le plus farouche des montagnards de la députation cantalienne.

Aussi l'on y trouve côte à côte des royalistes avérés, membres de l'ancienne noblesse, comme les Boschatel, les Peyronencq et les Béral de Sedaiges, et des patriotes sincères comme les Altaroche, les Guitard et les Ganilh; il semble même que ces derniers sont en majorité. C'est qu'il suffisait alors de porter ombrage à la Montagne ou à ses partisans pour voir aussitôt s'ouvrir devant soi les portes des prisons....., il était aussi dangereux d'être qualifié de « chaud partisan des Brissotins et des Giron- » dins » que d'être traité « d'aristocrate et fanatique for- » cené ! »

Tous, à quelque parti qu'ils appartinssent, devaient, comme nous l'avons vu, être « conduits dans les maisons » d'arrêt du département du Cantal, et à défaut de place » dans celles des départements voisins ». Il est donc nécessaire avant de voir la façon dont cet ordre fut exécuté, de jeter un coup d'œil sur les prisons qui existaient à

(1) *Liste des individus conduits dans les maisons d'arrêts en exécution des ordres donnés par le citoyen Brugoux, commissaire délégué du Comité de sûreté générale de la Convention nationale.* (Archives nationales, W, dossier 3,393).

Digitized by Google

Aurillac au mois de prairial de l'an II. C'est ce que nous allons faire en remontant toutefois au début de la Révolution.

II

En 1792, nous dit un auteur anonyme, « on commença » à construire des prisons aux Cordeliers pour y mettre » les criminels, et on y arrangea des appartements pour » placer la gendarmerie ; ces prisons étaient auparavant » rue de Lacoste, sous le Palais de Justice » (1), à l'endroit où se trouve aujourd'hui le dépôt des pompes à incendie. Nombreux sont du reste les Aurillacois qui peuvent les y avoir vues ; car, construites avec une partie du Palais sur l'emplacement de l'hôtel du chevalier de Malras, seigneur d'Yolet, à la fin du XVIe siècle, elles n'ont définitivement quitté cet endroit que depuis une trentaine d'années pour aller occuper l'aile gauche du monument qui s'élève sur la plus belle place de la cité.

S'il faut en croire la chronique, ce n'est pas au fronton de leur entrée qu'on aurait pu graver la célèbre phrase du Dante : « Voi chi entrate, lasciate omni speranza ! » Sans compter les levées d'écrou légalement prononcées, de temps en temps les prisonniers prenaient sans vergogne la clef des champs, ainsi que pourrait en témoigner l'acte suivant que passa l'un des notaires en vogue de l'époque « entre les deux guichets » :

« Le 9 avril 1782, par devant le notaire soussigné, fut » présent Pierre Liaubet, maître en chirurgie, originaire » de Sansac-Veinazés, et Romieu Léon, marchand, habi- » tant de Carpentras, détenus en la prison, qui déclarent » que la nuit de dimanche environ une heure après » minuit, ledit Liaubet a entendu quelque bruit comme » sabot ou pierre qui tombe dans la cour desdites prisons, » et même parler quelqu'un sans pouvoir distinguer la

(1) *Annales historiques de la ville d'Aurillac*, Ms. aux Arch. com. d'Aurillac.

Digitized by Google

» voix, que le dimanche soir, Gaston, geôlier, avait eu » quelques propos avec Demartres de Labrousse, détenu, » pour le faire coucher; et ledit Léon que ce jour, à la » nuit, Gaston avait fermé toutes les portes des prisons, » et que son fils fut voir ensuite si son père avait bien » fermé, ce qu'il trouva fait, et ajoute que dans la nuit il » entendit crier la femme du geôlier qui disait que les » prisonniers s'échappaient, qu'alors ledit geôlier se leva, » prit de la lumière et des armes pour les arrêter et arrivé » dans la cour trouva la porte de la prison où étaient » Demartres, le nommé Vigier de Caumon et un autre » appelé le Vacher, ouverte et ces derniers éva- » dés, etc., etc. » (1).

Ces évasions n'étaient pas chose exceptionnelle, car nous trouvons dans une délibération du Conseil de ville, en date du 29 mars 1780, ce passage des plus significatifs en l'espèce : « On fera un mémoire pour M. le Directeur » général afin de faire accorder à la ville des fonds pour » faire les réparations urgentes aux prisons d'où s'évadent » journellement des prisonniers et encore six détenus de » crime la semaine dernière, et ce à cause de l'insuffi- » sance des revenus » (2).

Ce n'est pourtant pas ce défaut de sûreté qui fit chercher de nouveaux locaux où l'on put installer les prisons d'une façon plus convenable. Une loi, en date du 20 janvier 1791, avait établi un Tribunal criminel pour chaque département, et par décret du 11 février suivant celui du département du Cantal fut fixé dans la ville d'Aurillac (3). Dans sa séance du 29 décembre de la même année, l'Assemblée départementale fut appelée à s'occuper de son installation. Il fallait non seulement un prétoire avec toutes les salles nécessaires à l'instruction des procédures, mais encore une maison de justice, une de détention, une

(1) *Minutes* de Delsuc, notaire royal, année 1782. (Arch. départ. du Cantal).
(2) Arch. com. d'Aurillac, B. B. 10.
(3) Collection générale des Décrets.

Digitized by Google

de réclusion et une de gêne. Tous ces bâtiments exigeaient un emplacement considérable et devaient être séparés et sûrs.

De l'avis unanime, il n'existait aucun local plus convenable pour l'établissement du Tribunal criminel et de ses accessoires que la maison des ci-devant Cordeliers. Détruite comme tous les couvents durant l'occupation protestante de 1569 à 1570, elle s'était vue renaître de ses ruines dès 1592, et les religieux n'avaient pas tardé à y reprendre leur vie commune jusqu'au jour où la Révolution les avait dispersés. Elle comprenait « le cloître où il » y a un jardin par côté, deux cours, jardin, terrasse, » vieille église et pré derrière le couvent », sans compter » les habitations affermées du côté du foiral, la grande » église, cimetière et passage » (1).

Malheureusement cette maison venait d'être adjugée par l'administration du District à M. Destanne, l'un des membres du Conseil général. Celui-ci, désirant donner à l'assemblée une preuve de son zèle pour la chose publique, s'empressa d'offrir au même prix de subroger l'administration dans son achat pour tout ce qui serait nécessaire à l'établissement du Tribunal criminel. Cette offre patriotique fut acceptée avec reconnaissance et l'on décida sans désemparer de se pourvoir auprès de l'Assemblée nationale pour obtenir l'autorisation nécessaire à cet effet (2).

On n'abandonnait pas pour cela les prisons existantes dans la rue de Lacoste. Il fut en effet arrêté dans la même séance que, comme toutes celles qui existaient alors dans le département auprès des tribunaux de districts, elles pourraient tenir lieu de *maison d'arrêt*, à condition de vérifier exactement leur état et d'y faire exécuter les

(1) La première enchère de cette partie du couvent des Cordeliers avait été faite sur le prix de 9,460 livres. (Arch. départ. Q).

(2) *Procès-verbal des séances de l'assemblée du département du Cantal, tenue à Aurillac au mois de décembre* 1791. (Impr.)

Digitized by Google

réparations utiles pour les assainir et les rendre sûres. C'est dans leurs murs que furent incarcérés au cours de l'année 1793, les prêtres sujets à la déportation pour refus de serment, en attendant leur départ (1).

Le Directoire du département eût beau solliciter du Ministre de l'intérieur le décret d'autorisation à l'effet d'acquérir l'emplacement des ci-devant Cordeliers, il ne l'avait pas encore obtenu à la fin de l'année 1792. On s'en consolait en pensant : « Dans le peu de stabilité de nos » institutions actuelles, peut-être est-ce un bien pour ce » département que cet établissement ne soit pas formé ; » les dépenses qu'on aurait faites pour cet objet seraient » en pure perte pour lui, si la main réformatrice de la » Convention adopte un nouveau plan pour l'organisation » de la justice » (2).

Aussi le Directoire se borna-t-il à faire faire aux bâtiments quelques réparations provisoires pour établir les prisons dont nous avons parlé au début ; ces travaux furent adjugés le 7 juin 1792 ; mais bientôt il fut reconnu indispensable d'y faire de nouveaux ouvrages et une nouvelle soumission eut lieu le 6 juillet suivant. En même temps on arrangea la partie des locaux occupée de nos jours par une école communale pour y loger provisoirement les chevaux de la gendarmerie.

Enfin « au mois de juin 1793 on transféra aux prisons » des Cordeliers les prisonniers criminels » (3). Ils ne tardèrent pas à y être rejoints par des prisonniers politiques et cela sur leur demande même. Le

(1) C'est de la Maison d'arrêt que partit le premier convoi de prêtres déportés, en exécution de la loi du 26 août 1792. Le départ eut lieu le 2 avril 1793 et il comprenait les abbés :

Glaize, desservant de la chapelle de Feydit, à Chanet ;

Rodier, communaliste de Charmensac ;

Journiac, curé de Saint-Hilaire (Puy-de-Dôme) ;

Ternat, curé de Château-sur-Cher (Puy-de-Dôme).

(2) *Compte rendu au Conseil général du département du Cantal, par les citoyens qui ont composé le Directoire*, 1793. (Imp.).

(3) *Annales historiques*. Op. cit.

Digitized by Google

2 juillet, nous voyons en effet un membre du Directoire du département faire le rapport sur « la pétition des » citoyens Ratery, Armand Combret et Chantal, détenus » en la maison d'arrêt de la ville d'Aurillac, tendants à » être transférés en la maison de justice de ladite ville » et le Directoire s'empresser de leur accorder le transfert, « considérant que les pétitionnaires seront autant en » sûreté dans une maison que dans l'autre et qu'il n'y a » en conséquence aucun inconvénient d'adhérer à leur » demande » (1). Les citoyens Ratery et Chantal étaient deux prêtres qui se trouvaient sous le coup de la déportation, et le citoyen Combret, un ex-capitaine de gendarmerie de la Corrèze, reclus pour défaut de passeport en forme.

A ce moment, la *Maison d'arrêt* et la *Maison de justice* ne se trouvaient plus les seules prisons d'Aurillac. Il en existait une troisième depuis tantôt neuf mois, la *Maison de réclusion* destinée aux prêtres insermentés que leur âge ou leurs infirmités exemptaient de la déportation, et que l'on avait installée aussi dans un « ci-devant » couvent », celui des religieuses du Buis.

L'abbaye de Saint-Jean du Buis lès Aurillac était un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, situé hors des murs de la ville, et dont l'origine aussi bien que la date de fondation nous sont inconnues (2). Suivant le procès-verbal d'adjudication de cet établissement vendu comme bien national, le 29 prairial an VI (17 juin 1798), il se composait de trois corps de logis à différents étages avec une cour au levant où se trouvaient hangar, four, fournil, lessivier, fontaine, etc., un jardin potager, un verger planté d'arbres à fruits, et, du côté nord, une pente raide où il y avait des noyers et des frênes (3).

(1) Arch. départ. du Cantal, L. 155.

(2) Cf. *L'Abbaye de Saint-Jean du Buis lès Aurillac*, par l'abbé J.-B. Chabau.

(3) Arch. départ., Q. — Le prix de vente fut fixé par experts à la somme de 15,130 livres.

Digitized by Google

Dès le 1er août 1792, la municipalité d'Aurillac avait arrêté de se joindre à celle de Saint-Flour pour demander à l'administration du département la réclusion dans un même local de tous les prêtres qui avaient refusé de prêter le serment prescrit (1). Ce ne fut que six semaines plus tard qu'une décision fut prise conformément à la loi du 26 août, votée dans l'intervalle.

En exécution de cette loi, le Conseil général du département arrêta d'inviter celui de la commune d'Aurillac, qui devait avoir l'inspection et la police de la nouvelle prison « à envoyer deux de ses membres... pour se » concerter ensemble sur la désignation à faire de ladite » maison ». Ce ne furent pas deux mais six membres de la commune qui se présentèrent à la séance du 14 septembre, et le porte-parole de la députation déclara que l'on ne pouvait « indiquer dans cette ville de maison plus » commode pour y réunir les ecclésiastiques de ce dépar- » tement qui devront l'être dans les cas portés par les » articles 8 et 9 de la loi du 26 août, que le ci-devant » couvent des religieuses du Buis, et qu'en attendant » qu'il soit évacué par lesdites religieuses, la maison du » sieur Lachesnaye, émigré, pourrait servir momentané- » ment à cette réunion » (2).

On ne se servit pas de ce local provisoire car « le » 1er octobre, tous les religieux furent obligés de sortir de » leurs couvents » (3), et ce ne fut que le 19 de ce mois que le premier ecclésiastique fut reclus, Antoine Lamouroux, prêtre communaliste de Raulhac ; il devait y laisser sa vie avec treize de ses confrères (4). Au mois de juillet 1793, il

(1) Registres des délibérations du Conseil municipal. (Arch. com.)

(2) Arch. départ., L. 151. — La maison de Lachesnaye se trouvait rue de Noailles, auj. maison de Clavières.

(3) *Annales historiques*, op. cit.

(4) Jean Soulier, curé de Landogne ; François Basset, d'Anglards de Salers ; Pierre Dufayet, de Drugeac ; Raymond Denchanet, Jacques-Etienne Dufayet et Jean-Marie Tissandier, communalistes de Salers ; Eustache et Jean Andrieu, religieux de Murat ; Georges Julhe, curé de Saint-Gal ; Martin Cavaroc, de Lascelles ; Alexis Gibergues,

Digitized by Google

y avait déjà près de 40 prêtres reclus au Buis, et en vendémiaire an III ils y étaient, paraît-il, encore 120, chiffre que malheureusement nous n'avons pu contrôler (1).

Une nouvelle *maison de réclusion* vint bientôt se joindre à la première ; elle était destinée aux parents d'émigrés et autres personnes déclarées suspectes. Les maisons religieuses étant dans notre ville les locaux les mieux appropriés pour devenir des geôles, on en affecta encore une à cette destination. Et, mon Dieu, lorsqu'on y réfléchit bien, ce n'était pas les changer beaucoup ; certains cloîtres ne sont-ils pas de véritables prisons (volontaires toutefois), où les désabusés du monde se réfugient loin de ses bruits?

Le 4 septembre 1793, plusieurs députés de la Société populaire d'Aurillac étant venus se plaindre, en son nom, au Conseil permanent du département « de la non exécu- » tion de la loi du 2 juin dernier relative à l'arrestation » des gens suspects d'aristocratie et d'incivisme », le président eut beau observer que les conseils généraux des communes étaient mieux à portée de connaître les gens suspects et que le Conseil s'était empressé de faire réimprimer la loi et de la leur transmettre « espérant de leur » zèle qu'elles veilleront avec soin à son exécution », rien n'y fit et il fallut s'incliner.

Certains membres de l'assemblée convertirent du reste la pétition de la « Société républicaine » en motion ; la discussion fut ouverte aussitôt et, après qu'il en eût été délibéré, on arrêta : « Article 1er; en vertu de la loi du » 2 juin dernier, il est enjoint aux conseils généraux des » communes, à peine de responsabilité, de mettre en état

curé de Clavières ; Guillaume Vaurs, communaliste de Cussac ; Joseph Vidal, chorier de la collégiale de Saint-Flour. (Registre des actes de l'Etat civil de la commune d'Aurillac. Arch. du greffe du Tribunal civil). Nous devons cette communication au greffier actuel, M. Maziol.

(1) Le 24 vendémiaire an III, on augmente le traitement du concierge de la maison de réclusion, « vu sa pétition dans laquelle il expose qu'ayant à surveiller 120 prêtres » reclus, un adjoint lui est devenu absolument nécessaire. » (Arch. départ., L. 156).

Digitized by Google

» d'arrestation toutes les personnes notoirement suspectes » d'aristocratie et d'incivisme qui se trouveront sur leur » territoire ; Article 2; lesdites personnes seront conduites » sous bonne escorte à la diligence desdits conseils de » communes au chef-lieu du département où elles seront » réunies dans le cy-devant couvent de Saint-Joseph, » etc. » (1).

Le couvent de Saint-Joseph appartenait aux sœurs de Sainte-Claire qui avaient acheté l'emplacement en 1651 et occupé les bâtiments, aussitôt construits par les soins de l'abbé Varet, leur directeur, jusqu'au jour de la dispersion des ordres religieux (2). La municipalité d'Aurillac songea d'abord à y établir une caserne pour loger les grenadiers des gardes nationales du département qui devaient se réunir en cette ville; le rassemblement n'eut pas lieu et l'on put ainsi disposer des locaux, tandis que l'église était employée à servir de magasin pour les fourrages destinés aux armées (3).

Au lendemain de la tourmente, la Commission des arts chargée de dresser un plan d'embellissement et d'assainissement de la ville, proposa de demander au Gouvernement « la maison ci-devant Joseph » pour une manufacture ; toutefois ce ne fut qu'en l'an VII qu'elle reçut une destination, une loi du 17 floréal ayant autorisé la translation de l'hospice dans ses murs. Il y était encore il y a une dizaine d'années (4).

Enfin, une cinquième et dernière prison fut établie au château de Saint-Etienne. Il avait été vendu *nationalement*, le 6 février 1791, à Jeanne-Françoise de Barral, marquise de Fontanges et nièce de l'abbé d'Aurillac, mais celle-ci ne tarda pas à se trouver en butte à la persécution malgré ses nombreux bienfaits; la municipalité eut fort à

(1) Arch. départ., L. 152.
(2) Cf. *Le monastère de Sainte-Claire-de-Boisset*, par l'abbé Delmas.
(3) *Annales historiques*, op. cit.
(4) Registres des délibérations du Conseil municipal. (Arch. com.).

Digitized by Google

faire pour empêcher la démolition de « l'antique demeure » des cy-devant seigneurs d'Aurillac » que demandaient avec instance les Jacobins de la Société populaire, « sa » position menaçante au-dessus de cette ville inquiétant » les amis de la Liberté ». Fort heureusement le Conseil du département put modérer leur impatience jusqu'au jour où « sur les différentes plaintes qui sont parvenues à » la municipalité que la maison du Buis n'était pas assez » vaste pour contenir tous les prêtres », elle désigna le château pour seconde *maison de réclusion* (6 frimaire an III) (1).

Comme nous allons le voir tout à l'heure ce ne furent pas seulement des ecclésiastiques que l'on y conduisit. La maison de Saint-Joseph étant devenue à son tour trop étroite pour contenir tous ses pensionnaires forcés, on enferma un certain nombre de suspects, à Saint-Etienne. Mais ce ne fut que pour un temps relativement court, les prêtres se retrouvèrent bientôt seuls et les derniers d'entre eux ne sortirent qu'en messidor an III.

Nous aurions voulu pouvoir donner la liste de tous ceux qui passèrent dans ces différentes geôles de l'an II à l'an IV, malheureusement les registres d'écrou n'existent plus, du moins à notre connaissance. Dans nos recherches, nous n'avons trouvé qu'une copie du registre de la maison de justice annotée par François Teillard, ancien député à la Législative ; M. le conseiller Boudet, qui la possède, l'a mise libéralement à notre disposition et nous tenons à l'en remercier ici, bien que nous ayons dû nous contenter d'y faire quelques emprunts, tout en regrettant qu'il n'y ait semblable document pour les autres prisons.

(1) Arch. départ., op. cit. — Registres des délibérations du Conseil municipal, op. cit. — *Saint-Géraud et son illustre abbaye*, par Mgr Bouange, tome II.

Digitized by Google

III.

Notre aperçu sur les prisons existantes à Aurillac en l'an II étant terminé, revenons à l'arrêté du 28 prairial et à son exécution.

Ainsi que le fait justement observer l'auteur de la *Réponse à l'écrit ayant pour titre la Révolution du Cantal*, l'arrêté du comité de sûreté générale avait « deux par- » ties qu'il ne faut pas confondre ; une purement mi- » nistérielle et matérielle, des incarcérations à faire ; » l'autre, très délicate, tableau à tracer de la vie des » incarcérés » (1). C'est de la première de ces deux parties que nous voulons seulement nous occuper, renvoyant pour la seconde aux documents imprimés de l'époque.

Elle devait être tout d'abord confiée au Comité révolutionnaire local, et sur l'original de la *liste des gens suspects*, que nous avons entre les mains, on lit fort bien ces mots, quoique raturés ensuite, « donner au Comité révo- » lutionnaire établi à Aurillac l'ordre le plus formel et » le plus impératif de faire arrêter, etc. ». Jugea-t-on plus convenable de la faire exécuter plus tard par un commissaire spécialement délégué par le Comité de sûreté générale ? — Nous l'ignorons. Toujours est-il que ce fut Brugoux qui en fut chargé ; il l'exécuta, dit-on, « avec » célérité, avec appareil, même avec rigueur et perfidie » envers certains ».

Déjà un certain nombre de ceux que visait l'arrêté étaient sous les verrous. C'est ainsi que nous trouvons : sur une « liste des reclus de la maison dite Saint-Joseph » en date du 21 ventôse, Lagarde père, Boschatel père, Canteloube-Marmiès et sa femme, Sedages père, sa femme et sa fille, Peyronencq, Larguèze, Carrière père et

(1) Page 61.

Digitized by Google

fils, et Delolm-Nozerolles (1) ; dans le manuscrit de M. Teillard, « la de Barral, veuve Fontanges, » prisonnière à la maison de justice depuis le « 19 nivôse an II » ; et sur la *liste des gens suspects, contre-révolutionnaires, etc.*, le nom de l' « ex-procureur du tiran » Devèze accompagné de cette annotation de l'écriture même de Carrier : *arrêté* (2).

Il avait été écroué lui aussi à la maison de justice, le 2 frimaire an II, mis en liberté le 15 nivôse en vertu d'un jugement du 1er du même mois, puis incarcéré de nouveau en attendant son transfert à Paris. Quant à la marquise de Fontanges, c'est elle-même qui, étant réfugiée à Lyon, avait demandé au Comité révolutionnaire d'Aurillac « de » lui envoyer un conducteur à ses frais » pour être ramenée de *Ville-Affranchie* en notre ville; cette mission avait été confiée au citoyen Serieys, membre du Comité, le 27 frimaire (3).

D'autre part, Henry « ex-législateur, prévenu d'intelli- » gence avec les Brissot, les Vergniaud, etc. », avait été conduit dans les prisons de Clermont, en vertu d'un arrêté du représentant Châteauneuf-Randon, du 3 nivôse an II (4). Et ce n'était pas le seul de nos compatriotes qui

(1) Cette liste est en notre possession. — Delolm-Nozerolles, incarcéré une première fois, le 24 mai 1793, et mis en liberté le 16 décembre, avait été « remis dans » les fers », le 26 du même mois « sans aucun nouveau grief ». *(Jean-François Delolm-Nozerolles au citoyen Musset*, imp.) — Le 16 brumaire an II, le Comité révolutionnaire du Cantal établi en la ville d'Aurillac, par le représentant du peuple Taillefer, avait envoyé des commissaires à Paris et à Clermont pour obtenir l'arrestation de Larguèze, Canteloube-Marmiès et sa femme, Sedages, sa femme et sa fille, qui s'y étaient réfugiés en 1789 et en 1792. (*Registre du Comité*, publié pour la première fois).

(2) Ce n'est pas la seule remarque intéressante que l'on peut faire en consultant l'original de cette liste ; signalons encore plusieurs personnes que l'on y avait portées mais rayées ensuite ; après Lafont : Delzons, juge au tribunal du district, et Delzorts, commissaire national ; après Larguèze : Brunon père, sa femme et son fils aîné ; après Gros : Salvage de Saint-Martin, Benoid d'Allanche et Teillard de Murat, ex-législateurs.

(3) *Etat des personnes mises en arrestation*, etc., copie du registre d'écrou annotée, par M. Teillard. — *Registre du comité révolutionnaire*, op. cit.

(4) *Les citoyens de Saint-Flour à la Convention nationale*, op. cit.

Digitized by Google

fut emprisonné hors du département; pour ne citer que ceux qui nous intéressent, « la Silvestre, femme Dauthe-» rives père....., Lachesnaye, femme Laplaze, émigré » étaient « enfermées à Rodez », et Verdier-Dubarrat « en-» fermé à Toulouse »; pour la femme de ce dernier « on » la croit recluse à Paris » (1). Mais il n'y avait là qu'une faible partie de ceux à la liberté de qui on en voulait!

Muni des pleins pouvoirs du Comité de sûreté générale, Brugoux prit ses mesures en conséquence et « le 8 messi-» dor an II (26 juin 1794) se firent beaucoup d'arresta-» tions à Aurillac » (2). Pour exécuter plus vite son mandat, il avait dû « requérir près des autorités civiles et « militaires tous secours et assistances suffisantes », ainsi qu'il y était autorisé, car *le Décadaire du Cantal* nous apprend qu'à la même date « Dèzes embastille les » citoyens » (3). Or, comme Hébrard affirme dans sa *Réponse* que « tout cela était fait quand il (Brugoux) ap-» pela des adjoints » pour remplir la seconde partie de l'arrêté (4), ce ne pouvait être que comme président de l'administration du district que Dèzes prenait part aux arrestations.

Elles se continuèrent les jours suivants dans toute l'étendue du district, un certain nombre de gens à reclure habitant en dehors de la ville d'Aurillac. Aussi, malgré toute la diligence apportée, ce ne fut que le 26 messidor que le commissaire délégué put dresser d'une façon complète la « liste des individus conduits dans les maisons » d'arrêts » qu'il fit aussitôt passer à ses mandataires. Les « gens arrêtés », en comprenant ceux que nous avons énumérés plus haut, étaient au nombre de 92....., ou plutôt de 91, par suite de l'évasion de Vaissier (5).

(1) *Liste des individus conduits dans les maisons d'arrêts*, op. cit.

(2) Lakairie. — (3) Numéro de germinal an III, IIe décade.

(4) *Réponse à l'écrit ayant pour titre la Révolution du Cantal*, p. 61.

(5) « Etant conduit à Paris par les gendarmes, il s'est évadé à Vic, et le procès » s'instruit au Tribunal criminel ».

Digitized by Google

Des 32 autres personnes inscrites dans l'arrêté du 28, 22 étaient reconnues « infirmes » et placées « sous la sur- » veillance et responsabilité des communes » de leur résidence :

La veuve ex-marquise de Conros, d'Aurillac;
Crozet d'Auterives père, ex-procureur de Capet;
Cailhac-Beauclair et sa femme;
Cailhac dit Lagrilière;
Carbonnat père, ex-noble;
La fille Delzons;
La veuve Lachesnaye et sa fille boiteuse;
La Veyrines, femme Couderc;
Jugeals-Veillant de Labontat;
La veuve Lerou;
Capelle, ex-conseiller (1);
Gamet, femme Larguèze;
Deaura, ex-juge de paix;
Valet, femme Bex dit Balthazard;
Jugeals-Prallat;
Sanmarsal, femme d'Humières;
La veuve Perret, sa fille et son fils, prêtre (2).

Le surplus était composé des « absents »; deux des fils de Bochatel, prêtres qui, suivant l'expression du temps, « se sont déportés »; un troisième, garde du corps, « émigré » avec Crozet dit Dubuis, ex-prêtre; Veyrines, ex-chanoine, et Peyronencq fils aîné (3); Durieu, ex-agent d'affaires de la cy-devant maison de Conros, « conduit

(1) « Ordre reitéré pour l'amener à Aurillac, et en attendant mis comme tous les » autres infirmes, sous la surveillance et responsabilité des communes où ils sont ». — Reclus en vertu du mandat d'arrêt lancé contre lui par le représentant Taillefer, il était sorti de Saint-Joseph, le 29 ventôse. (*Registre du Comité révolutionnaire*, op. cit. et *Notice* de Lakairie).

(2) Le 22 messidor an II, sur le rapport des officiers de santé Brugoux et Darses constatant que « Jean-Joseph Perret ne peut être quant à présent soumis à la » déportation, à moins que son état ne s'améliore », l'administration du département y surseoit « jusqu'à la convalescence ». (Arch. départ., L. 156).

(3) Peyronencq *fils aîné* qui est ainsi porté sur la « liste des individus con-

Digitized by Google

» dans la maison d'arrêt de Tulle » et au sujet duquel on avait « donné des ordres pour qu'il fût pris dans le dépar- » tement de la Corrèze », de même que pour « faire sai- » sir et conduire à Aurillac » Larguèze, marchand, son fils aîné, et Alary, avoué, qui étaient à Montpellier (1).

Ainsi que nous l'avons déjà dit, « ce fut au château de » Saint-Etienne qu'on mit une grande partie des personnes » condamnées à la réclusion par arrêté du Comité de » sûreté générale. Le couvent de Saint-Joseph ne pouvait » pas suffire pour tous. Il y avait entr'autres Ganilh, » administrateur du département, le même qui en 1793 » fut traduit à la barre de la Convention comme fédéra- » liste ; Rames, expert, ex-administrateur ; Guitard père » et fils, etc., etc. » (2).

« La guillotine était en permanence » sur la place d'Aurillac, mais la gaîté française ne perd jamais ses droits, et Lakairie, l'un des reclus, nous dit en parlant d'un de ses compagnons d'infortune, Lorus, chevalier de Saint-Louis : « Comme il était d'une taille avantageuse et qu'il avait » une figure rébarbative, on lui avait donné le nom de » *portier du château!* » (3). A plus d'un siècle de distance on demeure stupéfait devant l'insouciance qu'affectaient nos aïeux en face de la mort.

Nous disons bien... en face de la mort, car Mme de Laronade jouait tranquillement aux cartes dans sa prison lorsqu'on vint l'appeler pour comparaître devant le Tribunal et « peu d'heures après elle était décapitée » (4). D'autre part un terroriste écrivait de Paris, le 25 messidor, « que fait-on des nouveaux reclus, je n'en vois

» duits dans les maisons d'arrêts », ne se trouve pas compris dans l'arrêté du 28 prairial. Par contre, *Gros, ex-législateur*, qui y est compris, ne se retrouve pas sur la *liste*.

(1) « Trois officiers de santé constatent par leur certificat que Larguèze père est » malade à Montpeyrou ». — Arch. nat., W 53. Dossier 3,393.

(2) Arch. com., Fonds Lakairie.

(3) Ibidem.

(4) Cf. *La Justice révolutionnaire en Auvergne*, par M. Roudet.

Digitized by Google

» point arriver, c'est dommage car il me tarde de les voir » passer la tête à la fenêtre, autant il en viendra autant » de... (*sic*)! » (1). Agréable perspective pour ceux appelés à faire le voyage et dont les premiers étaient déjà partis.

En effet, le 15 messidor an II, l'agent national du district avait reçu un nouvel arrêté du Comité de sûreté générale, en date du 7 (2), et qui était ainsi conçu :

Vu la lettre du 26 prairial du Comité de surveillance de la commune d'Aurillac, département du Cantal, et les pièces qui y sont jointes, le Comité de sûreté générale arrête que les nommés Dolivier et Vaissier, membres de l'administration du département, seront saisis et traduits de brigade en brigade, à Paris, dans la prison de la Conciergerie, pour être jugés par le Tribunal révolutionnaire. Charge le Comité de surveillance de la commune d'Aurillac de l'exécution du présent arrêté et d'en rendre compte.

(S) Louis, du Bas-Rhin ; Jagot, Vadier, Elie La Coste, M. Bayle, La Vicomterie, Dubarrau, Voulland (3).

Dolivier, qui se trouvait encore en liberté, car on avait pour consigne à son égard, « avant de l'arrêter, faire » informer contre lui » (4), fut écroué le 16 messidor, à la maison de justice, et deux jours plus tard il partait pour Paris en compagnie de Vaissier, « pieds et poings liés, » avec un collier de fer au col » (5). Cet appareil n'empêcha pas Vaissier d'échapper à Vic des mains des gendarmes qui les conduisaient ; il avait eu, sans doute, un vague pressentiment du sort qui l'attendait dans la capitale et, à la première occasion, il s'était empressé de brûler politesse à ses gardiens.

(1) Autographes révolutionnaires en notre possession.
(2) Arch. départ., L. 308.
(3) Arch. nat. AF. II*, 255, p. 596.
(4) *Liste des gens suspects, contre-révolutionnaires, etc.*, op. cit.
(5) *Le Décadaire du Cantal*, ventôse an III, IIe décade.

Digitized by Google

L' « ex-bénédictin..... dont le caractère n'avait pas » toute la fermeté qui convient à un républicain » (1) dut s'applaudir de sa perspicacité lorsqu'il eut connaissance plus tard d'une lettre, en date du 22 messidor, où l'on pouvait lire « si Vanel, Vaissier et Dolivier arrivaient à » Paris, dans les trois jours ils seraient guillotinés ». Il n'était pas besoin du reste de faire le voyage pour trouver la mort ; le 18 messidor, jour du départ de Vaissier, son cousin, homme de loi de Saint-Urcize, était condamné par le Tribunal criminel du Cantal, et exécuté le même jour. Il avait suffi pour le faire passer du banc des témoins sur la sellette des accusés, de la dénonciation d'un révolutionnaire, jadis condamné par contumace et reparu pour purger sa condamnation, contre lequel il avait été appelé à témoigner ! (2).

Presque à la même époque arrivait à Aurillac l'arrêté mentionné dans la *Révolution du Cantal* non moins brièvement que celui du 28 prairial, « arrêté du Comité » de Sûreté générale du 14 messidor, qui traduit à Paris, » Dolivier et onze autres individus » (page 54). Le voici encore dans son intégralité.

Du 14 Messidor an II.

Sur les déclarations produites, le Comité de sûreté générale arrête que les nommés Montlogis, ex-noble, demeurant à Dousque ou Montlogis; Méalet de Cours père et fils; Daudin, demeurant dans le canton de Vic; le nommé Montclar, prévenu d'émigration; Clary, officier de santé, à Pleaux; Dolivier, administrateur du Cantal; le ci-devant chevalier de Sanhes, demeurant dans la commune de Maurs; Delur, ci-devant marquis de Saluces, ce dernier actuellement en arrestation à Toulouse; Méalet dit de Faulat et sa femme; Falvelly,

(1) Lakairie.
(2) *La Justice révolutionnaire en Auvergne*, op. cit.

Digitized by Google

ex-prêtre, demeurant à Maurs ; seront saisis, conduits par la gendarmerie nationale de brigade en brigade dans la maison dite de la Force, à Paris, et que les scellés seront apposés sur leurs papiers, examen et distraction faite de ceux qui seraient trouvés suspects dont il sera fait rapport au Comité ainsi que de tous renseignements relatifs à la conduite politique qu'ils ont tenue. Charge le citoyen Brugoux, juge de paix à Arpajon, près Aurillac, département du Cantal, de pourvoir à l'exécution du présent arrêté.

(S) M. Bayle, Voulland, Louis, du Bas-Rhin; Elie La Coste, Lavicomterie, Dubarrau, Vadier (1).

On s'étonnera sans doute de voir le nom de Dolivier porté sur deux arrêtés semblables pris à huit jours de distance à peine, mais si l'on se reporte aux termes de la lettre que nous citons plus haut, on comprendra sans peine qu'il était un de ceux qui se trouvait le plus en butte aux haines des terroristes. Cela n'était pas étonnant; il avait osé le premier dénoncer l'un d'entre eux coupable de faux en écriture publique, et les administrateurs du département, après l'avoir tout d'abord blâmé de « soupçonner l'administration du district d'Aurillac en » la personne d'un de ses membres, s'étaient vus obligés » d'écrire à l'accusateur public pour qu'il ait à poursuivre » l'auteur du délit » (2). On ne le lui avait pas pardonné !

De ses onze compagnons d'infortune, deux, sans compter « le ci-devant marquis de Saluces..... en arrestation » à Toulouse », se trouvaient alors en réclusion à Aurillac, Decours de Polvrières « à Saint-Joseph » et Méallet-Faulat « acquitté par jugement du 20 ventôse an II qui » ordonne néanmoins qu'il sera détenu jusqu'à la paix et

(1) Arch. nat., AF. II*, 255, page 642.
(2) Arch. départ., L. 156.

Digitized by Google

» ensuite banni à perpétuité » (1). La femme de ce dernier avait été acquittée par le même jugement sans condition et se trouvait « détenue chez elle » à Marcolés (2).

Montclar écroué dans la maison de justice, le 10 nivôse, avait été « élargi le 20 prairial pour trois mois, pour aller » sous bonne escorte à Paris et ailleurs faire mettre en » règle ses certificats de résidence (jugement du 15 prai- » rial) » (3). Les six autres étaient encore en liberté; Daudin fut écroué le 26 messidor, Montlogis, le 27, et Lagarde de Saignes à la fin du mois. Le 8 thermidor, Brugoux écrivait au Comité de sûreté générale : « J'ap- » prends par le rapport des gendarmes, qu'il ne leur est » pas possible de découvrir Decours fils et Falvelly, ex- » prêtre » (4). Quant à Clary, qui accompagnera plus tard Bonaparte en Egypte, il était allé exercer son art aux armées.

IV.

« Les maisons de détention et d'arrêt étaient pleines » et cependant, cela n'était pas, parait-il, suffisant. Le représentant du peuple en mission Borie, qui tout d'abord ne devait pas venir à Aurillac (5), y arrivait brusquement le 1er thermidor, et, introduit dans la salle des séances de l'administration du département, communiquait aussitôt les pouvoirs dont il était revêtu et en demandait la consignation « tout au long » sur les registres. Ces pouvoirs consistaient en une lettre adressée de Paris, le 4 messidor, par « les représentants du peuple composant le Comité de » salut public au citoyen Borie, représentant du peuple, à » Nimes », et libellée en ces termes :

(1) et (2) *État des personnes mises en arrestation, etc.*, Ms Teillard, op. cit.

(3) Arch. nat., AF. II*, 268, p. 2631.

(4) *La Révolution du Cantal*, p. 73.

(5) Le 29 messidor, l'agent national du district lui exprime « ses regrets de sa nou » venue ». (Arch. départ., L. 308.)

Digitized by Google

« Citoyen collègue, le Comité te fait passer ci-joint la » lettre que notre collègue Carrier lui a adressée par » laquelle il paraît que des contre-révolutionnaires au- » teurs de conspiration formée dans le département du » Cantal y jouissent encore de leur liberté. Le Comité te » charge de prendre à cet égard toutes les mesures que la » sûreté publique peut exiger et il t'investit des pouvoirs » nécessaires à cet effet. Salut et fraternité.

« *Les membres chargés de la correspondance (S) Col-* » *lot-Dherbois et Billaud-Varennes* » (1).

« Le jour même il va à la Société, le peuple l'y atten- » dait; chacun s'y exprime à sa manière, d'après son » cœur. Ce peuple, toujours juste quand il n'est guidé que » par son instinct, témoigne au représentant le désir de » maintenir dans les fonctions administratives, le citoyen » Ganilh, quoique reclus » (2). Mais en même temps on lui communique le travail déjà fait concernant les nombreux prisonniers, et il fixe au 4 thermidor le départ de ceux que le Comité de sûreté générale envoyait au Tribunal révolutionnaire.

Tous les préparatifs étaient faits pour ce départ, lorsque dans la nuit du 3 au 4, Montlogis, « dont tout le » crime était de n'avoir point voulu être rôti dans son » château, lors des illuminations arpajonnaises » (3), s'évada de la maison de justice. Cette évasion causa l'émotion la plus vive; le départ du convoi est remis; Carcenat, juge au Tribunal de district du Mur-de-Barrès et Vidalenc, concierge de la maison de justice, « prévenus » d'avoir favorisé l'évasion de Montlogis » (4), sont arrêtés; on invite le représentant Borie « à faire mettre sous la » surveillance de la municipalité tous les détenus » (5).

(1) Arch. départ., L. 156.

(2) *Réponse à l'écrit ayant pour titre la Révolution du Cantal*, op. cit., p. 62.

(3) Ibidem.

(4) *Etat des personnes mises en arrestation, etc.*, op. cit.

(5) *La Révolution du Cantal*, op. cit., p. 70.

Digitized by Google

« Salsac propose de les envoyer tous au Tribunal révo-
» lutionnaire ; Brugoux, dans sa sagesse dictatoriale,
» prend un parti moyen et compose un premier convoi
» d'une vingtaine de personnes, qu'avec Salsac il va por-
» ter à la sanction du représentant » (1). Ayant trouvé aux Archives nationales un document qui donne le nom de ces personnes, sur le nombre et l'identité desquelles on n'était jusqu'à aujourd'hui guère fixé, nous le reproduisons en entier, bien qu'il n'émane pas directement du Comité de sûreté générale.

Liste des individus qui doivent être traduits au Tribunal révolutionnaire, par ordre du représentant du peuple Borie, en datte du 4 thermidor, de l'exécution duquel a été chargé le citoyen Brugoux, commissaire délégué du Comité de sûreté générale de la Convention nationale.

1° Delolm-Nozeyrolles..... Il s'est évadé de la maison de Saint-Joseph, cette nuit (2).

2° Lagarde père ;

3° Larguèze, médecin ;

4° Louis Devèze, ex-procureur du tiran ;

5° Altaroche, ex-président du département.... Il n'est pas encore arrivé à Aurillac ;

6° François Sartiges-Sourniac ;

7° Tallemandier, sa femme ;

8° François Bonnal, ex-maltaix ;

9° Barral, femme Fontanges ;

10° Béral, veuve de Méallet de Fargues.... âgée de 80 ans, elle ne peut partir à cause de ses infirmités actuelles ;

11° La Méallet, sa fille, ex-marquise d'Anjony ;

12° Peyrac-Jugeals, femme Roquemaurel ;

13° Marguerite Tournier, veuve Laronade... a été guillotinée hier à Aurillac, pour fait d'embauchage ;

(1) *Réponse*, op. cit., p. 63.

(2) « Il était retenu pour cause de suspicion et d'aristocratie. Delduc, concierge, fut » mis en jugement et acquitté par jugement du second jour des sans-culottides de » l'an II, sous prétexte que Delolm était sorti par une force majeure et que Delduc n'y » avait pas coopéré ». (*Etat des personnes mises en arrestation*, etc. Ms. Teillard, op. cit.).

Digitized by Google

14° Antoine Delzangles dit Faussanges.... on le prendra en passant à Mauriac où il est détenu :

15° Delur-Saluces, ex-marquis..... il est à Toulouze et les ordres sont donnés ;

16° Chapelle dit Lapachevie ;

17° et Rose Nastrac ;

Il est ordonné au nom de la loi à toutes les autorités constituées civiles et militaires de faire conduire à Paris les cy-dessus désignés par une bonne et sûre escorte, au Tribunal révolutionnaire en vertu de l'ordre à moi donné par ledit représentant Borie ; et que les nommés :

1° Montlogis, ex-noble..... il s'est évadé de la maison de justice d'Aurillac dans la nuit du 3 au 4 du courant ;

2° Desaignes, ex-chevalier de Malte et de Saint-Louis ;

3° Daudin, du côté de Vic..... ses infirmités actuelles rendent son départ impossible ;

4° Meallet de Cours, oncle, ex-noble ;

5° Meallet dit Faulat, ex-noble ;

Seront traduits en la maison de la Force, à Paris, de la même manière que les autres, en exécution des ordres à moi transmis par ledit Comité de sûreté générale de la Convention, tous lesquels individus seront escortés outre la gendarmerie par treize citoyens de la garde nationale d'Aurillac, dont l'un sera commandant et qui seront relevés à Mauriac par le même nombre ainsi de suite jusqu'à Clermont où il sera pris de nouvelles mesures par les autorités constituées pour que tous ces individus achèvent d'arriver à leur destination bien sûrement.

Fait et arrêté à Aurillac, le 5 thermidor l'an II de la République française, une et indivisible. (*S*). Brugoux (1).

Les seize détenus que le représentant Borie envoyait ainsi au Tribunal révolutionnaire comme « les plus cou- » pables et les plus dangereux » (2) étaient depuis longtemps dans les prisons d'Aurillac. Nous avons déjà parlé de sept d'entre eux à propos de l'arrêté du 28 prairial (3) ; il nous reste à dire un mot sur la réclusion des autres.

(1) Arch. nat., W, 53, dossier 3,393.

(2) *La Révolution du Cantal*, p. 70.

(3) Delolm-Nozerolles, Lagarde père, Larguèze, Devéze, Altaroche, Mme de Fontanges, Delzangles de Faussanges.

Digitized by Google

Le 22 frimaire an II (12 décembre 1793), au Comité révolutionnaire du Cantal, « les citoyens Aliés et Mirande » ont obtenu la parole, et après avoir rendu compte de » leur mission à Ville-Affranchie, le Comité leur a déclaré » être satisfait de leur opération, et, considérant que les » familles de Fargues, de Sartiges et Roquemaurel la » Nouaille se trouvent dans le cas de la loi qui regarde » comme émigré tous les étrangers résidant à Lyon en » rébellion et qui n'en sont pas sortis dans vingt-quatre » heures, arrête que les susdites familles seront transférées » dans la maison de justice d'Aurillac » (1).

C'est en vertu de cet arrêté que, le 25 frimaire, furent écroués Sartiges-Sourniac et sa femme, Bonal, la veuve de Méallet de Fargues et l'ex-marquise d'Anjony avec leurs filles et la femme de Roquemaurel; cette dernière était accompagnée de deux jeunes enfants dont l'un mourut « dans ladite maison de justice, sise faubourg de la Fraternité », le 26 germinal, à peine âgée de trente-trois mois (2). La plupart de ces personnes furent acquittées par le Tribunal criminel, le 19 ventôse an II « et cependant détenues jusqu'à la paix et ensuite bannies à perpétuité ». Seules « Marie-Iphigénie Méallet et Marie-Iphigénie Léautoin furent mises en liberté, comme » étant au-dessous de l'âge d'accusation » (3).

JEAN DELMAS.

(A suivre.)

---

(1) *Registre du Comité révolutionnaire*, op. cit.
(2) « Décès de François-Cazimir Roquemaurel ». Reg. de l'Etat civil. Op. cit.
(3) *Etat des personnes mises en arrestation*, Ms. Teillard, op. cit.

Digitized by Google

FAUNE DE L'AUVERGNE

QUATRIÈME PARTIE

I

Remarques sur diverses espèces signalées par erreur en Auvergne

Nous donnons ici la liste d'un certain nombre d'espèces signalées par erreur dans notre région. Ces renseignements sont pour une bonne part empruntés à M. Fauvel. (*Essai sur l'Entomologie de la Haute-Auvergne.*)

Alpinus Baud.-Laf. *(Carabus)* = *nemoralis.*
Amœnus Baud.-Laf. *(Carabus)* = *monilis* var. *consitus* (exemplaire avorté à pattes noires, Fauvel).
Amœnus [Desbrochers, 1859 (1)] *(Pterostichus)* = *pumilio.*
Andreæ [Olivier, 1876] *(Bembidium)* = *femoratum.*
Conforme [Martin, 1859] *(Bembidium)* = *fasciolatum ?*
Depressus [Pradier, 1854] *(Pterostichus)*, à rayer.
Dimidiatus [Martin, 1859] *(Pœcilus)* = *koyi.*
Erythrocephalus Baudet-Lafarge *(Calathus)* = *ambiguus.*
Fastiditus [Pradier, 1854] *(Harpalus)*, à rayer.
Fenestratus [Desbrochers, 1866, 1 et 3] *(Dromius)* = *agilis* var. *bimaculatus.*
Festivus Dej. [Fauvel, 1887] *(Carabus).* Nous rapportons tous nos exemplaires à *C. auronitens.*
Flavicornis [Baudet-Lafarge, 1836] *(Harpalus)*, à rayer.
Fuliginosus [Pradier, 1854] *(Harpalus)*, à rayer.
Fuscipennis [Baudet-Lafarge 1836] *(Harpalus)* = ?

(1) Nous plaçons entre crochets les noms des auteurs qui ont signalé les espèces en Auvergne.

Digitized by Google

Glaciale [Du Buysson, 1886] *(Bembidium)* = *pyrenæum*
Granulatus [Bayle] *(Carabus)* = *cancellatus.*
Hagenbachi [Desbrochers, 1866, 3] *(Pterostichus)* = *femoratus.*
Honnoratii [Baudet-Lafarge, 1836] *(Pterostichus)*, à rayer.
Koyi [Daude] *(Pœcilus)* = *lepidus.*
Melanophthalmus Baud. Laf. *(Platynus)* = *ruficornis.*
Micans [Daude] *(Platynus)* = *atratus.*
Montanus Baud-Laf. *(Pterostichus)* = *cristatus ?*
Monticola [Daude] *(Carabus)* = *nemoralis.*
Niger [Daude] *(Platynus)* = *atratus.*
Normannum [Baudet-Lafarge, 1836], à rayer.
Obsoletum [Martin, 1859], *(Bembidium)* = *femoratum.*
Olivieri [Baudet-Lafarge, 1836; Martin, 1859; Desbrochers, 1866, 3] *(Nebria)* = *rubripes* var. *atripes.*
Peregrina Baud.-Laf. *(Pœcilus)* = *lepidus.*
Pusillus [Baudet-Lafarge, 1836] *(Pterostichus)* = *diligens ?*
Pusillus [Daude] *(Pterostichus)* = *pumilio.*
Ruficornis [Desbrochers, 1866, 3], *(Pœcilus)* = *cupreus* var. *cœrulescens.*
Rufipes Baud.-Laf. *(Calathus)* = *fuscipes.*
Smaragdinus [Daude] *(Harpalus)* = *latus.*
Stomoides [Baudet-Lafarge, 1836] *(Bembidium)*, à rayer?
Subsinuatus [Olivier, 1876] *(Pterostichus)* = *pumilio.*
Sulphuripes Baud-Laf. *(Calathus)* = *fuscipes.*
Tibialis [Noël] *(Nebria)* = *rubripes* var. *atripes*,
Vagans [Baudet-Lafarge, 1836; Bayle.] *(Carabus)* = *nemoralis.*
Versutus [Fairmaire et Laboulbène] *(Platynus)* = *viduus* var. *mœstus.*
Viridipennis Baud.-Laf. *(Leistus)* = *nitidus.*

II

Liste des abréviations des noms d'Auteur

Ahr. = Ahrens.
Ahrens.
Baud.-Laf. = Baudet-Lafarge.
Bed. = Bedel.
Bedel.
B.-Laf. = Baudet-Lafarge.
Bon. = Bonelli.
Bonelli.
Bonvouloir.
Brul. = Brullé.
Brullé.
Brüggem. = Brüggeman.
Chaud. = Chaudoir.
Clairv. = Clairville.
Clairville.
Creutz. = Creutzer.
Curt. = Curtis.
De Geer.

Digitized by Google

Dej. = Dejean.
Dejean.
Doué.
Drapiez.
Duf. = Dufour.
Duft. = Duftschmid.
Dum. = Duméril.
Dupt., *lire* Duft. = Duftschmid.
Duv. = Duval.
Er. = Erichson.
Erichs. = Erichson.
F. = Fabricius.
Fab. = Fabricius.
Fabr. = Fabricius.
Fairm. = Fairmaire.
Fauv. = Fauvel.
Fauvel.
Fourc. = Fourcroy.
Frolich., *lire* Frohlich.
Fuessly.
Gangl. = Ganglbauer.
Ganglb. = Ganglbauer.
Gaut. = Gautier des Cottes.
Gaut. des Cottes = Gautier des Cottes.
Geer (de).
Geh. = Gehin.
Gehin.
Germ. = Germar.
Gœz. = Gœze.
Gœze.
Gozis (des).
Gyll. = Gyllenhal.
Gyllenhal.
Heer.
Herbst.
Hoffm. = Hoffmann.
Humm. = Hummel.
Ill. = Illiger.
Illig. = Illiger.
Jacquet.
Kiesenw. = Kiesenwetter.
Kirby.
Küst. = Küster.
L. = Linné.
Laporte. = Laporte de Castelnau.
Lat. = Latreille.
Latr. = Latreille.
Latreille.
Lec. = Le Conte.
March, *lire* Marsh.
Marsh. = Marsham.
Megerle.
Ménétr. = Ménétriez.
Motsch. = Motschulsky.
Motschulsky.
Mull = Müller.
Nic. = Nicolai.
Nicol. = Nicolai.
Ol. = Olivier.
Oliv. = Olivier.
Panz. = Panzer.
Panzer.
Payk. = Paykull.
Paykull.
Pic.
Preud. = Preudhomme de Borre.
Prud. de Borre, *lire* Preudhomme de Borre.
Putz. = Putzeys.
Quens. = Quensel.
Redt. = Redtenbacher.
Ros. = Rossi.
Rossi.
Sahl. = Sahlberg.
Sam. = Samouelle.
Sch. = Schonherr.
Schall. = Schaller.
Schaum.
Schmidt. = Schmidt-Gœbel.
Schmidt-Gœbel.
Schiœdte.
Schr. = Schrank.
Schrank.
Schrt., *lire* Schr. = Schrank.
Scop. = Scopoli.
Seidl. = Seidlitz.
Serv. = Serville.
Sol. = Solier.
St. = Sturm.
Steph. = Stephens.
Sturm.
Sulz. = Sulzer.
Thoms. = Thomson.
Thunb. = Thunberg.
Vill. = Villers.
Wather. = Waterhouse.
Weber.
Wesm. = Wesmael.
Westw. = Westwood.
Zimm. = Zimmermann.

Digitized by Google

III

Bibliographie

Les ouvrages concernant la famille des Carabides sont extrêmement nombreux et nous ne pouvons songer à en donner ici la liste complète : nous nous contenterons de signaler les travaux sur lesquels nous nous sommes particulièrement appuyés pour la rédaction de cette faune.

En revanche, la bibliographie relative à la faune entomologique de l'Auvergne est assez réduite, et nous croyons devoir mentionner tous les travaux que nous avons eus entre les mains, lors même qu'ils seraient complètement étrangers à cette monographie. En les distribuant par ordre de date, nous avons pensé tracer ainsi le résumé de l'histoire entomologique de l'Auvergne.

Enfin, un travail de la nature de cette faune n'implique pas seulement des recherches bibliographiques, et nous tenons à remercier un certain nombre de nos collègues qui ont bien voulu nous communiquer, soit des documents, soit des renseignements précieux au point de vue de la détermination des espèces. Qu'il nous soit permis de nommer : MM. Frère Adelphe, Bedel, H. du Buysson, R. du Buysson, Charnier, Desbrochers des Loges, Duchasseint, Dufour, Frère Héribaud, Olivier, Oberthur, M. Pic, Quittard et Vernière.

1° Ouvrages relatifs a la Faune entomologique de l'Auvergne.

1. 1809. **Baudet-Lafarge.** — Essai sur l'entomologie du département du Puy-de-Dôme. -- Monographie des Lamelli-Antennes. — Clermont.

1 *bis*. 1835. **Baudet-Lafarge.** — Catalogue d'Insectes coléoptères trouvés dans le département du Puy-de-Dôme. — Ann. scient. de l'Auvergne. T. VIII.

2. 1836-37. **Baudet-Lafarge.** — Essai sur l'entomologie du département du Puy-de-Dôme. — Monographie des Carabiques. — Clermont.

Ce travail, imprimé dans les tomes IX et X des Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne (1836 et 1837), comprend la description de 239 espèces dont il faut défalquer un certain nombre de formes considérées comme nouvelles par l'auteur et qui « se rapportent sans exception à des types anciennement décrits. (Fauvel) ». En outre, cet ouvrage ne renferme presque aucun renseignement sur l'habitat, la répartition et la fréquence.

Digitized by Google

3. 1836 (?) **Bayle.** — Catalogue manuscrit de sa collection. Cet intéressant document nous a été transmis par M. Desbrochers des Loges à qui nous adressons nos sincères remerciements.

4. 1839. **Lecoq.** — Rapport sur l'état actuel des sciences naturelles en Auvergne. Congrès scientifique de 1838. — Paris et Clermont.

5. 1850. **Bellier de la Chavignerie.** — Observat. sur les Lépidoptères de l'Auvergne. Ann. scient. de l'Auvergne, 1850. — Paris, Ann. de la Société entomologique (1), VIII, 1850.

6. 1854. **Guillemot.** — Catalogue des Lépidoptères du Dépt du Puy-de-Dôme. — Annales scient., litt., ind. de l'Auvergne ; tiré à part.

7. 1854. **Pradier.** — Catalogue des insectes Coléoptères du département de la Haute-Loire. — Ann. S.agr., sc. arts du Puy.

8. 1855-56. **Pradier.** — Insectes coléoptères du Puy-de-Dôme. — Annales de la Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

9. 1856. **Guillemot.** — Observations sur les Lépidoptères du printemps des environs d'Hyères, comparés à ceux de l'Auvergne. — Clermont.

10. 1856. **Guillemot.** — 25 jours de chasse aux Lépidoptères à Barcelonnette et à Larche.

11. 1856. **Guillemot.** — Description d'une nouvelle espèce de Lépidoptère: « *Anaïtis pierretaria* ». Ext. du précédent.

12. 1856. **Guillemot.** — Notice sur une hybridation des *Dicranura vinula* et *herminea*. — A. Bull.

13. 1858. **Guillemot.** — Premier suppl. au catalogue des Lépidoptères du P.-de-D. — Ann. sc., litt. et ind. de l'Auvergne. — Clermont.

14. 1859. **Desbrochers des Loges.** — Annales de la Société entomologique de France. Bull. p. CCLIX.

15. 1859. **Martin.** — Rapport sur le Congrès de la Société entomologique de France, tenu à Clermont-Ferrand et en Auvergne en 1859. — A. et tiré à part. Paris.

16. 1864. **Favarcq.** — Catalogue des Longicornes du département de la Loire. — Ann. S. imp. agr. de la Loire.

(1) Dans la suite nous désignerons simplement les Annales de la Société entomologique de France par la lettre A.

Digitized by Google

17. 1865 (1) **Desbrochers des Loges.** — Notes sur quelques Coléoptères des environs de Moulins. — A. 1865. Bull.
18. 1866 (2) **Desbrochers des Loges.** — Notes sur quelques Coléoptères des environs de Moulins et du centre de la France. — A. Bull. XXXIII.
19. 1866 (3) **Desbrochers des Loges.** — Notice sur l'Entomologie du Bourbonnais. — Assises scient. du Bourbonnais, 1re session, 1866. Moulins.
20. 1872. **Desbrochers des Loges.** — Coléoptères rares du Centre. — A. Bull. p. LXXXV.
21. 1874. **Oustalet.** — Recherches sur les insectes fossiles des terrains tertiaires de la France. — Première partie : Insectes fossiles de l'Auvergne, 174 p., 6 planches. — Ann. sc. nat.
22. 1874. **Guénée.** — Une promenade dans les montagnes du Cantal. — A. Bull p. CLXV.
23. 1874. **Desbrochers des Loges.** — Coléoptères rares du Centre. — A. Bull. CCXII.
24. 1874. **Annuaire Entomologique.** — Liste des espèces trouvées par Desbrochers dans le Centre, p. 97.
25. 1875. **Annuaire Entomologique. — Guénée. —** Une promenade dans les montagnes du Cantal.
26. 1875. **Simon.** — Notes sur quelques Coléoptères recueillis au Cantal. — A. Bull. CLVIII.
27. 1875. **Olivier.** — Capture au Lioran de *Fer. cantalica.* — A. Bull. CLXXIX.
28. 1875. **Annuaire Entomologique.** — Liste des espèces signalées dans le Centre par Desbrochers des Loges.
29. 1876. **Brongniart.** — Sur un insecte fossile de la famille des Diptères, trouvé à Chadrat (Auvergne) : *Proto mya Oustaleti.* — Bull. Soc. géol., IV, 3e série.
30. 1876. **Annuaire Entomologique.** — Liste des Coléoptères capturés la même année par MM. Olivier et Dr Senac au Lioran, p. 102.
31. 1876. **Rouchy.**— Le Naturaliste au Mont-Dore. — F.J.N. (1).
32. 1877. **Annuaire Entomologique.** — Liste des espèces capturées au Mont-Dore par M. Rouchy.
33. 1877-78. **Carret.** — *Carabus auronitens* et sa variété *Putzeysi.* — F.J.N.

(1) L'abréviation F.J.N. désigne la *Feuille des Jeunes Naturalistes*, recueil d'Histoire naturelle qui devrait être entre les mains de tous les débutants.

Digitized by Google

34. 1878. **Du Buysson.** — Distr. géogr. de la *Mante religieuse* en France. — F.J.N.

35. 1878-79. **Noël** (Pseud. de **Daude**). — Le Naturaliste au Cantal. — F.J.N.

36. — **Daude.** — Le Touriste au Cantal. — Saint-Flour (sans date d'édition).

37. 1878-79. **M. Langlois.** — Invasion de la *Vanessa Cardui* en France, au mois de juin 1879. — F.J.N.

38. 1879. **Plumandon.** — Migration de papillons *(Vanessa Cardui)*. — Nature, 5 juillet.

39. 1879. **Maurice Sand.** — Catalogue raisonné des Lépidoptères du Berry et de l'Auvergne. — Paris, Deyrolle.

40. 1879. **Annuaire Entomologique.** — Liste des Coléoptères capturés au puy de Dôme par M. Carret.

41. 1879-80. **Xambeu.** — Notes et observ. sur les Anthicides de France. — F.J.N., p. 126.

42. 1880. **Annuaire Entomologique.** — Liste des espèces capturées par Noël, au Lioran et dans la vallée de la Jordanne, p. 104.

43. 1880-81. **Mangerel.** — Chasse aux Coléoptères en automne (environs de Pionsat). — F.J.N.

44. 1881-82. **Xambeu.** — Observ. diverses sur les Carabides. — F.J.N.

45. 1884. **Du Buysson.** — Note sur l'habitat de *Rosalia alpina*. — A. Bull. p. CXLIV.

46. 1885. **Du Buysson.** — Note sur *Corymbites Putoni* et *Elater rubidus*. — A. Bull. p. CXCVII.

47. 1886. **Du Buysson.** — Promenade d'un naturaliste au Mont-Dore. — Le Naturaliste.

48. 1887. **Fauvel.** — Essai sur l'Entomologie de la Haute-Auvergne. — Rev. Soc. ent. (1), t. VI, 1887.

49. 1887. **J. Richard.** — Liste des Cladocères et des Copépodes d'eau douce observés en France. — Bull. Soc. zool.

50. 1887. **J. Richard.** — Sur la Faune pélagique de quelques lacs de l'Auvergne. — CR. 14 nov. et 12 déc.

51. 1888. **Olivier.** — Excursion en Auvergne. — Rev. Bourbon. Moulins.

52. 1888. **Grandjean.** — Les Coléoptères du Pont de Moulins. — Rev. Bourb., mars 1888

(1) Ce travail constitue la liste la plus complète et la plus précise que nous possédions pour les espèces de la Faune de l'Auvergne.

Digitized by Google

53. 1888. **Olivier.** — Excursion au Montoncel.— Rev. Bourbon. Moulins.
54. 1888. **Preudhomme de Borre.** — Sur le *Bembidium biguttatum* et les formes voisines. — CR. Soc. ent. Belg.
55. 1888. **J. Richard.** — Entomostracés nouv. ou peu connus.— Bull. Soc. zool.
56. 1888. **J. Richard.** — Recherche sur la faune des eaux douces du plateau central : *Copépodes* et *Cladocères*. — Rev. d'Auvergne.
57. 1888. **Eusébio.** — Recherches sur la F. pélagique des lacs d'Auvergne. — Rev. d'Auvergne.
58. 1888-89. **C. Bruyant.** — Essain flottant de *Tetramorium cæspitum*. — F.J.N.
59. 1888. **J. Richard.** — Cladocères et Copepodes non marins de la faune française. — Rev. Bourbon.
60. 1889. **De Guerne et Richard.** — Distr. géogr. des Calanides d'eau douce. — A.F.A.S.
61. 1889. **Givois.** — Les Erebies du Mont-Dore. — Rev. Bourb.
62. 1889. **Dr Girod.** — Sur une variété nouvelle de *Satyrus Janira*. — Rev. d'Auvergne.
63. 1889. **Fockeu.** — Note sur quelques galles observées en Auvergne. — Rev. Biol. du Nord.
64. 1890. **Berthoule.** — Les Lacs d'Auvergne. — Rev. sc. appliquées. Paris ; tiré à part.
65. 1890. **Richard.** — Sur les Entomostracés et quelques autres animaux inférieurs des lacs d'Auvergne. — Appendice au précédent.
66. 1890. **C. Bruyant.** — Les Fourmis des environs de Clermont. — Rev. d'Auvergne. Tiré à part. Paris.
67. 1890. **Olivier.** — Faune de l'Allier, vol. II, 1re partie : Coléoptères. Moulins.
68. 1889-90. **Xambeu.** — Paussides, Clavigerides, Pselaphides et Scydmenides recueillis dans le bassin du Rhône et dans la Vallée de la Tet. — F.J.N., p. 21 (quelques captures en Auvergne).
69. 1890-91. **Mingaud.** — *Rosalia alpina* dans les Cévennes. — F.J.N.
70. 1890-91. **M. Pic** — *Nebria rubripes*, var. *atripes*. — F.J.N.
71. 1891. **Olivier.** — Faune de l'Allier, vol. II, 2e partie : Orthoptères. — Moulins.
72. 1891. **Desbrochers des Loges.** — Notes entom. en zig-zag. Contribution à la faune des Coléoptères de la France centrale. — L'Echange.

Digitized by Google

73. 1891. **Desbrochers des Loges.** — Quelques jours de chasse aux insectes au Mont-Dore. — Le Frelon.

74. 1892. **J. Richard.** — Distribution géogr. de Cladocères. — Congrès zool. de Moscou.

75. 1893. **C. Bruyant.** — Note sur un Hémiptère recueilli au lac Chauvet. — A.F.A.S. (Congrès de Besançon).

76. 1894. **C. Bruyant.** — Note sur un Hémiptère aquatique stridulant. — CR. 26 février.

77. 1894. **C. Bruyant.** — Bibliographie raisonnée de la Faune et de la Flore limnolog. de l'Auvergne. — Tiré à part. Paris.

78. 1894. **Dr P. Girod.** — Ressemblance protectrice des Lépidoptères. — Rev. d'Auvergne.

79. 1894. **J. Richard.** — Revision des Cladocères. — Ann. des sc. nat.

80. 1895. **Desbrochers des Loges.** — Annotations au catalogue de Bayle. — Tours.

81. 1895. **C. Bruyant.** — Matériaux pour la Faune d'Auvergne. Synopsis du genre *Carabus*. — Bull. Soc. H. N. d'Auv.

82. 1895. **C. Bruyant.** — L'Etude du Plankton des lacs et la Pisciculture. (Congrès international d'Ostréic., de Piscic. et de Pêche). — Bordeaux.

83. 1895. **J. Richard.** — Contribution à la faune des Entromostracés de la France. — F.J.N.

84. 1896. **C. Bruyant.** — Faune de l'Auvergne (Généralités). — Rev. d'Auvergne.

85. 1896. **Gobin.** — Essai sur la géographie de l'Auvergne. — Clermont.

86. 1896-97. **De Rocquigny.-Adanson.** — Géonémie de Saturnia pyri. — F.J.N.

87. 1896-97. **De Rocquigny.-Adanson.** — Géonémie de Rhodocera Cleopatra. — F.J.N.

88. 1898. **Viré.** — Organes des sens des Crustacés obscuricoles des Catacombes de Paris et des Cavernes du Plateau central. — Bull. du Muséum. Nombreux mémoires épars dans les journ. scient. et résumés in Rev. gén. des sciences, février 1898.

89. 1898. **Dollfus.** — Sur 2 types nouv. de crustacés Isopodes appartenant à la faune souterraine des Cévennes.

90. 1898. **C. Bruyant.** — Atlas de Géographie biologique. — Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Digitized by Google

91. 1898. **Olivier.** — Supplément aux Coléoptères de l'Allier. — Rev. du Bourbon, p. 57.

92. 1898. **Flammary.** — Hyménoptères nouveaux ou encore non signalés en Auvergne. — Revue d'Auvergne, 1898.

93. 1898. **C. Bruyant.** — Introduction à la Faune de l'Auvergne. Notes de Géographie biologique. — Rev. Bourbon.

94. 1898. **Layé.** — Les ennemis du pommier : l'Anthonome et la Chenille effeuillante. — Bull. Soc. Hort. et Viticulture du Puy-de-Dôme.

95. 1898. **Berthoumieu.** — Bibliographie de l'Histoire naturelle du Bourbonnais. — Rev. du Bourbon.

96. 1898. **Maurice Pic.** — Notes diverses in : Bull. Soc. Ent.; L'Echange, n° 96 ; F.J.N.

97. 1899. **Abbé Pierre.** — Un Cynipide nouveau pour la France. — Rev. Bourbon.

98. 1899. **G. de Rocquigny.-Adanson.** — Répartition géographique de *Smerinthus ocellata*. — Rev. Bourbon.

99. 1899. **Olivier.** — Notes sur *Carabus amethystinus*. — Bull. Soc. Ent.

100. 1899. **Bruyant.** — Contrib. à l'Étude géogr. Ent. de l'Auv.— Bull. Soc. Ent.

101. 1899. **Abbé Pierre.** — Le *Nematus abbreviatus* et sa cécidie. — Rev. Bourbon.

102. 1899. **Pérez.** — Sur quelques variations du *Bombus Latreillellus*. — Bull. Soc. Ent.

103. 1899. **Béguin.** — Coléoptères nouveaux pour l'Allier. — Rev. Bourbon.

104. 1899. **Olivier.** — Les Hémiptères de l'Allier. — Rev. Bourb.

105. 1900. **Bruyant.** — Note sur les variations du Plankton au lac Chauvet. — C. R. Acad. sc.

106. 1900. **Bruyant et Eusébio.** — Note sur la Faune halophile de l'Auvergne. — C. R. Ac. Sc.

107. 1900. **Bruyant.** — Prodrome d'une géographie zoologique du Plateau central. — Bull. hist. de l'Auvergne.

108. 1900. **Bedel.** — Description d'une espèce nouvelle de *Nanophyes*. — Bull. Soc. Ent.

109. 1900. **G. de Rocquigny.-Adanson.** — *Zeuzera pyrina*. — Rev. Bourbon.

110. 1900. **Bruyant.** — Premières recherches sur le Plankton des lacs d'Auvergne. — Rev. d'Auv.

111. 1900. **Bruyant et Eusébio.** — Note pour servir à la Faune entomol. de l'Auvergne. — Bull. Soc. Ent.

Digitized by Google

112. 1900. **Giard.** — Sur un Hémiptère parasite des chenilles d'hyponomeuta. — Bull. Soc. Ent.

113. 1901. **Pommerol.** — Un Hémiptère destructeur des chenilles du pommier. — Rev. Bourbon.

114. 1901. **H. du Buysson.** — Coléoptères nouveaux pour l'Allier. — Rev. Bourbon.

115. 1901. **Pommerol.** — La Chenille du pommier, ses ennemis naturels. — Clermont-Ferrand.

116. 1901. **Valéry Mayet.** — Contributions à la Faune entomologique des Cévennes et du Velay. — Bull. Soc. Ent.

117. 1901. **H. du Buysson.** — Observations sur la dispersion de *Barbitistes serricauda*. — Bull. Soc. Ent.

118. 1901. **Giard.** — Capture d'*Isophya pyrenæa* en Auvergne. — Bull. Soc. Ent.

119. 1901. **Du Buysson** — Abondance de *Phyllotreta* à Broût-Vernet. — Bull. Soc. Ent.

120. 1901. **M. Pic.** — Ichneumoniens de Riom et environs. — L'Échange.

121. 1901. **Berriat-St-Prix.** — Énumération de Coléoptères rec. d. le Puy-de-Dôme. — L'Échange.

122. 1901. **Quittard.** — Contribution à la Faune des Coléoptères du département du Puy-de-Dôme, principalement des environs de Riom. — L'Échange.

123. 1901. **H. du Buysson.** — Description de deux var. nouvelles de Coléoptères. — Rev. d'Entomologie.

2° Ouvrages relatifs a la Monographie des Carabides.

Acloque. — Faune de France. Coléoptères. — Paris, 1896.

Bedel. — Faune des Coléoptères du bassin de la Seine. Carnivora. — Paris, 1881.

Bergé. — N. s. *Carabus auronitens*. — Soc. ent. Belgique, 1885.

Bergé. — Des couleurs métalliques chez les Insectes et spécialement chez les Coléoptères. — Soc. ent. Belgique, 1889.

Bourgeois. — Tableau syn. des espèces françaises du g. *Notiophilus*. — Bull. soc. des amis des Sc. nat. de Rouen, 1876.

Bourgeois. — Tabl. syn. des esp. franç. du g. *Cicindela*. — F. J. N. 1876.

De la Brulerie. — Rev. des espèces du g. *Acinopus*. — A., 1873.

De la Brulerie. — Mon. des Ditomides. — A., 1877.

Chatin. — Morphologie comparée des pièces maxillaires, mandibulaires et labiales chez les Insectes broyeurs. — Toulouse, 1884.

Digitized by Google

Chatin. — Recherches morph. sur les pièces mand. max. et labiales des Hymenoptères. — Paris, 1887.
Chaudoir. — Mémoire sur les **Feronia**. — Abeille V, 1868.
Chaudoir. — Mon. du genre **Pœcilus**. — Abeille XIV, 1876.
Dejean. — Species général des Coléoptères. — Paris, 1825-1839.
Dejean. — Iconographie des Coléoptères d'Europe. T. IV. — Paris, 1829-1834.
Dubois. — Chasse aux Coléoptères dans les villes. — F. J. N., 1879-80.
Duval (Jacquelin) et **Fairmaire.** — Genera des Coléoptères d'Europe. T. I. — Paris, 1857.
Erichson. — Naturgeschichte der Insecten Deutschlands. Coleoptera B. I; H. 1. Bearbeitet von Schaum — Berlin, 1860.
Fairmaire. — Hist. nat. de France. Coléoptères. — Paris, Deyrolle.
Fairmaire et **Laboulbène.** — Faune entomologique française. T. I. — Paris, 1854.
Fauconnet. — Faune analytique des Coléoptères de France. — Autun, 1892.
Fauconnet. — Genera des Coléoptères de France. — Autun, 1892.
Fauvel. — Faune Gallo-Rhénane. T. II. — Caen, 1872-74.
Fauvel — Description du *Trechus Cantalicus*. — Rev. d'Entomologie, 1888.
Ganglbauer. — Die Kæfer von Mitteleuropa. B. I. Caraboida. — Vienne, 1893.
Gautier des Cottes. — Mon. du genre *Calathus*. Mitheilungen der Schw. Ent. Gesell. B. II. H. VI, 1867.
Géhin. — N. s. le *Carabus monilis* et ses variétés. — Le Naturaliste. Paris, 1888.
Géhin. — *Carabus auronitens* et ses variétés. — Le Naturaliste. Paris, 1882.
Gehin et **Haury.** — Cat. syn. et syst. des Coléoptères de la Tribu des Carabides. — Remiremont et Prague, 1885.
Des Gozis. — Tableau syn. des Lebiides de France. — F. J. N., 1873.
Heyden, Reitter et Weise. — Catalogus Coleopterorum Europæ. — Berlin, Mœdling et Caen, 1891.
Houlbert. — Rapports naturels et phylogénie des principales Fam. de Coléoptères. — Paris, 1891.
G. de Lapouge. — Phylogénie des Carabus. — F. J. N., 1896-97.
Lucante. — Chasse aux Coléoptères dans les inondations. — F. J. N., 1878.
Oberthur. — N. sur le Carabus auronitens. — Bull. Soc. Ent., 1884.
Putzeys. — Mon. des Amara. — Abeille, t. XI, 1873.

Digitized by Google

Putzeys. — Mon. du genre Calathus. — Ann. Soc. Ent. Belge, 1873.
Putzeys. — Tableau syn. du g. Notiophilus. -- Abeille, t. XIX, 1881.
Redtenbacher. — Fauna austriaca. Ed. III. — Vienne, 1872-74.
Reitter. — Uebersicht der mir bekannten Arten des Coleopterengattung *Dromius* Bon. aùs Europa ùnd angrœnzenden Lœndern. — Wiener Ent. Zeitung, 1880.
Reitter. — Tableaux anal. pour la détermination des Coléoptères d'Europe. Carabidæ. — Miscellanea Entomologica, 1900.
Rougemont. — Observations sur l'organe détonant de *Brachynus crepitans*. — Soc. ent. suisse, 1881.
Seidlitz. — Fauna baltica. — Kœnigsberg. Ed. II, 1891.
Seidlitz. — Fauna transsylvanica. — Kœnigsberg, 1891.
Vuillefroy. — N. sur les *Carabus hispanus* et *rutilans*. — Soc. ent. Fr. Bull., 1892.

IV

Faunule halophile

Pendant la publication de ce travail, nos recherches nous ont fait découvrir l'existence d'une faunule halophile, c'est-à-dire particulière aux terrains salés déposés par les eaux minérales, où les botanistes avaient déjà signalé une florule halophile.

Nous avons capturé ces espèces, qui sont également maritimes, à Saint-Nectaire, Sainte-Marguerite, Mirefleurs, Médagues, et M. Quittard vient de les retrouver aux marais de Cœur, près de Riom.

Les formes halophiles de notre faune, observées jusqu'ici, se rapportent aux espèces suivantes dont la détermination a été vérifiée par notre savant collègue, M. Bedel :

Amara erythrocnemis. — Nic.
Pogonus halophilus. — Zim.
Philydrus halophilus. — Bedel.
Bledius spectabilis. — Kr.
Bledius, s. p. — Kr.
Cyclonotum hispanicum. — Kust.

Deux de ces espèces appartiennent donc à la famille des Carabides et nous en donnons ci-dessous la description, telle qu'elle devrait être intercalée dans le corps de ce travail.

Digitized by Google

117 *bis.* — **Amara erythrocnemis.** — Nic. — L. 6-8. — Cette espèce prendrait place dans le tableau de détermination à la suite d'Amara rufipes dont elle se rapproche beaucoup. Elle s'en distingue par sa taille généralement plus petite, l'impression externe du pronotum complètement effacée, les cuisses et la saillie médiane de l'épine trifide des tibias antérieurs qui est beaucoup plus large et tronquée carrément à l'extrémité. — Saint-Nectaire !

Tribu V *bis.* — POGONINI.

Abdomen à 6 segments ventraux (Pl. III, fig. 24). Epimères mésothoraciques n'atteignant pas la cavité cotyloïde des hanches intermédiaires (Pl. III, fig. 26). Epimères mésothoraciques distinctes. Cavités cotyloïdes des hanches antérieures fermées dans tout leur pourtour. Deux pores sétigères sus-oculaires (Pl. III, fig. 4). Scrobes mandibulaires pourvus d'un pore pilifère. Palpes à dernier article non subulé. Mandibules aiguës. Antennes à deux premiers articles glabres ainsi que la base du troisième. Labre entier. Vertex, prothorax et écusson normaux. Elytres non tronquées. Jambes antérieures échancrées. Ongles simples. Tarses antérieurs des mâles à deux premiers articles dilatés.

Genre 29 *bis.* — POGONUS Déj.

130 *bis.* — **P. halophilus** Nic. — L. 5,5 — 6,5. — Vert bronzé plus ou moins obscur ; antennes et pattes brunâtres, ces dernières avec un léger éclat bronzé. Pronotum plus large que long, assez rétréci à la base qui est ponctuée et impressionnée de chaque côté. Elytres assez ovalaires à stries ponctuées, atténuées à l'extrémité et sur les côtés. Troisième interstrie avec trois points enfoncés.

Cette espèce paraît être la plus caractéristique de notre faune halophile. Elle se trouve, en effet, en très grande abondance sur les terrains salés et son aire de répartition est strictement limitée à ces derniers. — Sainte-Marguerite, Mirefleurs ! Marais de Cœur (Guittard.) (1).

(1). Dans le premier tableau de détermination des tribus, les Pogonini s'intercaleraient entre les Platynini et les Patrobini. Le tableau serait donc modifié de la façon suivante :

16.	Epipleures tordus au niveau du 9e segment abdominal (fig. 22) ; ongles et tarses toujours simples.....	17
—	Epipleures normaux, ongles parfois dentés ou pectinés. Elytres avec un repli basilaire.....	16 *bis.*
16 *bis.*	Scrobes mandibulaires sans pore pilifère ; ongles souvent dentés ou pectinés.....	III. Platynini.
16.	Scrobes avec un pore pilifère. — Ongles simples...	V *bis.* Pogonini.

Digitized by Google

V

Addenda et Errata

P. 16, ligne 29, lire : *1887* au lieu de 1787.
P. 51, c. f. note concernant la faune halophile.
P. 53, ligne 31, lire : *35* au lieu de 15 *bis*.
P. 59, ligne 7, lire : *5 — 5, 5* au lieu de 5.
P. 76, ligne 29, lire : *taille généralement supérieure à 6^{m}/^{m}*, au lieu de taille supérieure à 6, 5.
— ligne 33, lire : *taille inférieure ou égale à 6, 5*, au lieu de taille supérieure à 7^{m}/^{m}.
P. 106, ligne 8, effacer : *Pl. IX, fig. 13.*
P. 114, ligne 12, ajouter le chiffre 5 au bout de la ligne de points.
P. 134, genre Brachynus. — Voir in Bull. Soc. Ent. 1899 la discussion relative à la structure et à la fonction de la glande défensive chez les Brachynus.
P. 157, lignes 36 et 37, supprimer : *pointus mais.*
P. 164, sous-g. *Trianæ*. — M. Quittard (1901) a pris à Crouzol *Amara concinna* ; cette espèce est voisine de *rufipes* dont elle diffère par les stries élytrales très fines et la base du pronotum à peine ponctuée.
P. 166, n° 126 : Amara consularis. — En appendice au travail de M. Quittard (1901), M. Pic signale à Murols la capture d'une nouvelle forme, *Bradytus orthomoides*, qu'il considère, avec doute, comme une variété de *Consularis*.
P. 167, dans la diagnose de la tribu de Patrobini, lire : épimères *métathoraciques* assez peu distinctes, au lieu de : épimères mésothoraciques.
P. 168, Diagnose des Trechini, lire : Epimères *métathoraciques* distinctes.
P. 172, Diagnose de Bembidiini : Epimères *métathoraciques* distinctes.
P. 174, ligne 18, lire : *151*, au lieu de 251.
P. 187, ligne 30, ajouter : *200* avant E. Riparius.
P. 189, ligne 5, lire : *Notiophilus aquaticus. Linné.* — Supprimer : *Pl. IX, fig. 13.*
— ligne 23, lire : *206*, au lieu de 276.
P. 193, A la distribution de 219, *D. fulvipes*, ajouter : *Rabanesse, juin 1901 !*
P. 195, A la distribution de : 223, *A. Picipes*, ajouter : *Châteaugay, juillet !* (Malozat — Quittard).

Digitized by Google

P. 207, ligne 5, lire : *269*, au lieu de 259.

P. 215, Genre Chlænius, M. Quittard (1901) signale la capture de Chlænius (S. G. Agostenus) sulcicollis, Paykull (Riom, avril). Cette espèce se range à côté de Ch. tristis, pour la coloration qui est d'un noir mat, et s'en distingue par le pronotum qui, au lieu d'être uniformément et densément chagriné, est garni, en avant, de plaques lisses parsemées de gros points. — Cette espèce est signalée par Bedel comme très rare dans le bassin de la Seine.

P. 220, ligne 37, lire : Gyllenhali, au lieu de *Gyllenhalli*.

P. 221, genre Leistus. — M. Quittard a trouvé, sous les pierres, dans les environs de Volvic, en avril et septembre, Leistus montanus. — Cette espèce, pour la coloration, se place à côté de Spinibarbis, elle en diffère surtout par les pattes entièrement rousses. — Non signalée dans le bassin de la Seine.

P. 224, dernière ligne, lire : C. Catenulatus, Scop., au lieu de *C. Catenulatus, F.*

Digitized by Google

VI

Table analytique et synonymique des noms de tribus, genres, sous-genres, espèces et variétés (1)

A

Abacetus..... 26
Abax..... 22
Acinopus..... 44
Acuminata Payk = eurynota..... 116
Acupalpus..... 53
Adelosia..... 25
Adustum..... 15
Ænea Latr. (*Lorocera*) = pilicornis..... 306
Ænea Latr. (*Amara*) = trivialis Gyll..... 113
Æneus (*Dyschirius*)..... 215
Æneus (*Harpalus*)..... 248
Æthiops..... 75
Ætophorus..... 6
Agilis *..... 18
Agonum..... 18 (6)
Agostenus... cf. addenda
Agrorum Oliv. = variegatus..... 308
Albipes F = ruficornis = pallipes F..... 52
Alpinum..... 170
Alpinus..... 44
Amara *..... 27
Amaroïdes..... 76
Ambiguus * Payk = erratus + fuscus..... 49-50
Amblystomus..... 49
Amplicollis = sculptus Schm..... 136
Anchomenus..... 18 (1)
Anchus..... 18 (2)
Andreæ = cruciatum Dej. 174
Augustatus (*Dyschirius*). 213
Augustatus Dej. (*Trechus*) = sexstriatus.... 141
Augusticollis F. = assimilis..... 54
Anisodactylus..... 46
Anthracinus..... 85
Anxius..... 273
Apricaria..... 127
Aquaticus * = semipunctatus F..... 204
Archicarabus..... 64 (9)
Arenaria (*Cicindela*) = literata Sulz = lugdunensis Dej..... 342
Arenaria F. (*Clivina*) = fossor..... 209
Areolatus..... 145
Argenteolum..... 151
Arqutor..... 20 (7)
Aristus..... 42
Articulatum..... 147
Arvensis..... 331
Aspericolle = lepidum Dej. 197
Assimile Gyll. = doris Steph. = guttula Duft. 190
Assimile Steph = doris Gyll..... 186
Assimilis = angusticollis F..... 54
Ater = striola F..... 97
Aterrimus..... 73
Atratus Dej. (*Acupalpus*) = brunipes..... 284
Atratus (*Harpalus*) = hottentota Duft..... 258
Atratus * (*Platynus*) = niger Dej. ex parte.... 62
Atricapillus = elongatus Duft..... 28
Atripes..... 311
Atrocoeruleum cf. fasciolatum..... 163

(1) Le numéro placé à la suite du nom de Tribu, genre, etc., indique le numéro d'ordre adopté dans le corps de l'ouvrage. — Les noms des Tribus, genres et sous-genres sont en italique. — Les noms marqués d'un * sont ceux des espèces mentionnées dans les addenda. — Les chiffres entre parenthèses indiquent les noms des sous-genres rapportés au genre.

Digitized by Google

Atrorufus = excavatus Payk = rufipes Duft.. 130
Attenuatus (*Cychrus*).... 335
Attenuatus (*Harpalus*) = consentaneus Dej..... 264
Aulica = picea F..... 105
Auratus..... 327
Aureus..... 201
Auronitens *..... 326
Austriacus..... 58
Autocarabus..... 62 (7)
Autumnalis = impiger Duft = seriepunctatus St..... 268
Axillaris = homagrica Duft..... 35
Azureus (*Chlœnius*)..... 296
Azureus (*Ophonus*) = chlorophanus Panz.... 241

B

Badister..... 55
Balius..... 53 (1)
Batenus..... 18 (5)
Bembidiini..... VIII
Bembidion..... 35
Bembidium..... 35
Bifasciatus..... 25
Bifrons..... 124
Biguttatum = vulneratum Dej..... 197
Biguttatus = semipunctatus Sturm..... 202
Bimaculatus..... 18
Binotatus..... 226
Bipunctatum..... 162
Bipustulatus (*Badister*).. 290
Bipustulatus (*Panagæus*) = quadripustulatus St. 305
Bisignatum..... 169
Bistriatus..... 139
Bisulcatus = Focki Humm..... 143
Blechrus..... 3
Bothriopterus..... 20 (8)
Brachynini..... I
Brachynus *..... 1
Bracteon..... 35 (1)
Bradycellus..... 47
Bradytus..... 27 (7)
Brevicollis (*Nebria*) = cursor Müll..... 309
Brevicollis Dej. (*Ophonus*) = rufibarbis..... 245
Broscini..... XI
Broscus..... 38
Brunnicorne..... 170
Brunnipes (*Bembidium*) = rulicorne = rufipes Ill..... 158
Brunnipes (*Acupalpus*) = atratus Dej..... 284
Bruxellense Wesm. = rupestre..... 175

C

Calathus..... 16
Calceatus..... 234
Callistus..... 57
Callosum Küst. = laterale..... 179
Calosoma..... 63
Campa..... 35 (14)
Campestris..... 339
Cancellatus *..... 328
Cantalicum..... 181
Cantalicus (*Pterostichus*). 79
Cantalicus (*Trechus*).... 138
Carabini..... XXII
Caraboïdes Bed. (*Cychrus* = rostratus..... 334
Caraboïdes (*Tachypus*) = picipes Duft..... 146
Carabus..... 64
Cassideus F = depressus St..... 294
Cassideus Ill. = depressus Payk..... 293
Catenulatus..... 322
Cebennicus Jacquet = hispanus F..... 325
Celere F. = lampros.... 160
Cephalotes Dej. (*Badister*) = unipustulatus... 289
Cephalotes (*Broscus*).... 208
Chætocarabus..... 64 (2)
Chalcopterum Dej. = pygmæum..... 178
Chlœniini..... XVIII
Chlœnius..... 58
Chlorocephala..... 7
Chlorophanus Panz. = azureus..... 242
Chrysocarabus..... 64 (6)
Cicindindela..... 67
Cistoloïdes Panz. = fuscipes..... 45
Clibanarius..... 18 (4)
Clivina..... 39
Clypeatus = sulcatus F.. 220

Digitized by Google

Coadunata..... 33
Coelia..... 27 (6)
Cœrulescens = versicolor St. (cf. cupreus) [Pœcilus]..... 94
Cœruleum cf. fasciolatum..... 163
Collaris (*Bradycellus*)... 228
Collaris (*Clivina*) [cf. fossor]..... 209
Communis F. (*Amara*) = montivaga..... 108
Communis St. (*Amara*) = plebeja Steph..... 110
Concinna (*Amara*) cf. addenda.
Concinnus (cf. madidus). 74
Conforme (cf. fasciolatum) 163
Connexus = vittatus Brul. 38
Consentaneus Dej. = attenuatus..... 264
Consitus (cf. monilis).... 329
Consularis *..... 126
Convexus..... 333
Cordatus..... 247
Coriacens..... 320
Costellatus (cf. auronitens)..... 326
Crenata..... 128
Crepitans..... 3
Cristatus * = parum punctatus Germ..... 80
Cruciatum D. = Andreæ. 174
Crux-major..... 304
Crux-minor..... 9
Cupreonitens (cf. auratus)..... 326
Cupreus (*Elaphrus*)..... 199
Cupreus (*Harpalus*)..... 252
Cupreus * (*Pœcilus*)..... 93
Cursor Müll. = brevicollis..... 309
Curta..... 111
Curtus..... 221
Cyaneus F. = intricatus. 321
Cyanocephala..... 8
Cyathigera Ros = trimaculata..... 10
Cychrus..... 65
Cylindera..... 67 (1)
Cymindis..... 8
Cyrtonotus..... 27 (2)

D

Decorum..... 166
Decipiens (cf. rufitarsis). 261
Deletum Dej. = nitidulum..... 170
Demetrias..... 7
Dentata Ros. = emarginata..... 36
Dentellum = flammulatum Clairv. = ustulatum Duft. = undulatum St..... 155
Depressa Ol. = Striola F. = ater..... 97
Depressus Payk. = cassideus Ill..... 293
Depressus St. = cassideus F..... 294
Diachromus..... 45
Diflinis..... 239
Diligens *.. 90
Dimidiatus (*Harpalus*)... 267
Dimidiatus (*Pœcilus*)... 94
Dinodes..... 58 (1)
Discipennis (cf. fossor).. 209
Discoïdeus Dej. = fasciolatus..... 39
Discus..... 131
Distinctus..... 231
Distinguendum (cf. femoratum)..... 176
Distinguendus Duft. = psittaceus..... 251
Ditomini..... XIII
Ditomus..... 41
Doris Gyll. = assimile Steph..... 186
Doris Steph. = assimile Gyll..... 190
Dorsalis (*Acupalpus*).... 282
Dorsalis (*Platynus*) = prasinus Thunb..... 55
Dromius..... 5
Drypta..... 9
Dyschirius..... 40

E

Elaphrini..... IX
Elaphrus..... 34
Elegans..... 280
Elongatum..... 159
Elongatus Duft. = atricapillus..... 28
Emarginata = dentata Ros..... 36

Digitized by Google

Emphanes 35 (9)
Eques 165
Equestris = patricia Duft. 121
Erratus = fulvipes Gyll.. 50
Eruditus Dej. = interstinctus 88
Erythrocnemis (*Amara*) cf. Faune halophile... 89
Erythropus Marsh. = strenuus 89
Europhilus 18 (7)
Eurynota = acuminata Payk 116
Excavatus Payk = atrorufus 130
Exiguus 283
Explodens 2

F

Familiaris 114
Fasciatus Dej. = nigriventris 26
Fasciolatum * 163
Fasciolatus = discoïdeus Dej 39
Femoralis (cf. cancellatus) 328
Femoratum * 176
Femoratus (cf. Monilis) [*Carabus*] 329
Femoratus * (*Pterostichus*) = rufipes Dej. ex parte 78
Fenestratus 21
Ferrugineus F. (*Harpalus*) = rufus 249
Ferrugineus (*Leistus*) = spinibarbis Panz. 313
Festivus 299
Flammulatum Clairv. = dentellum 155
Flammulatum Duft. = varium 156
Flavicollis = nigriceps Dej 285
Flavipes Duft. = (*Calathus*) = fulvipes Gyll. = erratus 50
Flavipes (*Tachyptus*) 148
Flavitarsis Dej. = modestus 272
Fluviatile 172
Focki Humm. = bisulcatus 143
Fossor = arenaria F.... 209
Foveola = foveatus Fourc. = punctatellus Duft... 14
Frigidus (cf. fuscipes) ... 45
Fœhlichi = segnis Dej. 270
Fuliginosus 68
Fulva 125
Fulvibarbis 315
Fulvicollis 5
Fulvipes (*Amara*) = striatopunctata Dej 118
Fulvipes Gyll. (*Calathus*) = erratus = fulvipes Duft 50
Fulvipes * (*Ditomus*) 219
Fulvipes F. (*Harpalus*) = latus 255
Fumigatum 189
Fuscipes * = cisteloïdes Panz. = rufipes B. Laf. 45
Fuscus = rufipes F..... 49

G

Gagates Fauv. = Lafresnayi 312
Gallicus Fairm. = luctuosus 46
Germanica 337
Germanus 224
Gibbus F. = tenebrioïdes. 222
Gilvipes Dej. = nemorivagus 227
Glabrata 104
Glabratus 13
Globosus 217
Gracilis (*Platynus*) 69
Gracilis (*Pterostichus*) ... 86
Granulatus (*Carabus*) 330
Granulatus (*Licinus*) = silphoïdes F 292
Griseus 237
Guttula Duft. = assimile Gyll 190
Guttula F. 193
Guttula Redt. = lunulatum 192
Gyllenhali * Duft. = Jockischi St. 308
Gyllenhali * Sch. = Jockischi Duft 310

H

Hœmorrhoïdalis F. = marginata 12
Halophilus (*Pogonus*) cf. Faunule halophile..... 247

Digitized by Google

Haptoderus 20 (4)
Harpalini XV
Harpalinus 229
Harpaloïdes = rufescens Dej. 196
Harpalus 51
Helopioïdes 286
Hispanus F. = cebennicus Jacq. 325
Hoffmanseggi 291
Holosericeus F. = tristis. 287
Homagrica Duft. = axillaris 35
Honorati (cf. auratus) 327
Honestus 262
Hortensis Panz. = nemoralis. 332
Hottentota Duft. = atratus 258
Humerale 185
Humeralis Bon. (*Badister*) = sodalis 288
Humeralis (*Cymindis*) ... 34
Hybrida 340
Hygrocarabus 64 (5)

I

Immaculicornis (cf. crépitans) 3
Imperialis 30
Impiger Duft. = autumnalis 268
Impressum Panz. = velox 150
Inæqualis = negligens Dej. 72
Indagator F. = maderæ. 319
Ingenua 123
Inquisitor 317
Intermedius (cf. fuscipes). 45
Interstinctus = eruditus Dej. 88
Intricatus = cyaneus F.. 321

J

Jockischi Duft. = gyllenhali Schon. 310
Jockischi St. = gyllenhali Duft. 308

K

Koyi * = peregrina B. Laf. = viaticus Dej. ... 95

L

Lacertosus (cf. bipustulatus) [*Badister*] 290
Lævicollis = montanus St. = satyrus St. 259
Læviusculus 218
Læmostenes = *Pristonychus* Dej. 14
Lafresnayi = gagates Fauv. 312
Lagarus 23
Lampros = celere F. 160
Lasserei (cf. auratus) 327
Latebricola 327
Laterale = callosum Kust. 179
Latus * = fulvipes F. = limbatus Duft. 255
Lebia 2
Lebiini II
Leironotus 27 (1)
Leistus 62
Lepidum Dej. = aspericolle 197
Lepidus * 96
Leucophthalmus = planus F. 43
Licinini XVII
Licinus 56
Limbatum 336
Limbatus Duft. = latus.. 255
Limodromus 18 (3)
Linearis 17
Liocnemis 27 (8)
Lionychus 7
Literata Sulz. = arenaria 342
Littorale = paludosum Panz. 152
Livens 56
Longicornis 133
Lopha 35 (12)
Lorocera 60
Lorocerini XX
Lotharingus cf. auratus.. 327
Luctuosus = gallicus Fairm. 46
Lugdunensis Dej. = arenaria 342
Lugens 61
Lugubris Duft. = versutus 63
Lunatum 168
Lunatus 295
Lunicollis = vulgaris Panz. 112
Lunulatum = guttula Redt. 192
Luteicornis 257
Luxatus Dej. = Wetterhali 40
Lyperosomus 20 (2)

Digitized by Google

M

Macra = picimana Duft. 102
Maculicornis 235
Maderæ = indagator F. 319
Madidus 74
Manicellus 53 (2)
Marginata = hæmorrhoidalis F 12
Marginatus 59
Maurus cf. glabratus 13
Mazoreus 12
Megodontus 64 (4)
Melanarius Ill. = vulgaris 82
Melancholicus 250
Melanocephalus (Calathus) 44
Melanocephalus (Dromius) 22
Melanocephalus Er. (Stenolophus = skrimshiranus 278
Melanocornis cf. nigricornis 303
Melanura 37
Melas 81
Meridianus 281
Meridionalis (Dromius). 19
Meridionalis (Ophonus). 243
Mesocarabus 64 (3)
Metabletus 4
Metallescens 233
Metallina 35 (6)
Micans = pelidnus Dej. 66
Micropterus = Microcephalus Dej 48
Micros 132
Miliaris F = variolosa 31
Minimum = pusillum Gyll 177
Minor 87
Minutus F = quadristriatus 134
Mixtus = vespertinus Panz 276
Modestum 167
Modestus (Harpalus) = flavitarsis Dej 272
Modestus St. (Platynus) = viridicupreus 58
Mœstus cf. viduus 64
Molops 24
Monilis * 329
Monostigma = unipunctatus Germ 29
Montanus (*Leistus*) cf. addenda
Montanus St. (*Harpalus*) = lævicollis Satyrus St. 259
Monticola 171
Montivaga = communis F 108
Mulleri = parum punctatus F 60

N

Nana 144
Nebria 61
Nebriini XXI
Neglectus = piger Gyll. 260
Negligens Dej. = inæqualis 72
Nemoralis * = hortensis Panz 332
Nemorivagus = gilvipes Dej 227
Nepha 35 (11)
Niger (Omaseus) 83
Niger Dej. (Platynus) = atratus 62
Nigerrimus St. = vulgaris 82
Nigriceps Dej = flavicollis 285
Nigricornis 303
Nigritus 84
Nigriventris = fasciatus Dej. = notatus Schaum. 26
Nitida Steph. (Amara) = plebeja 120
Nitida (Amara) 109
Nitidulum = deletum Dej = rufipes Gyll 170
Nitidulus = Schranki. Duft 302
Nitidus (Dyschirius) 211
Nitidus * (Leistus) 316
Nivalis = vivalis Ill. 41
Nodulosus Creutz = variolosus 324
Notaphus 35 (4)
Notatus Schaum = nigriventris 26
Notiophilini X
Notiophilus 37

O

Oblungiusculus 232
Oblungo-punctatus 91

Digitized by Google

Oblungus F = obscurus. 53
Obscuro-guttatus,..... 15
Obscurus = oblungus F. 53
Obsoleta Dej. = ovata.. 107
Obtusum 194
Obtusus 135
Octomaculatum = Sturmi Panz 188
Ocys 35 (16)
Odacantha 10
Olisthopus 17
Omaseus 20 (6)
Omophronini XXIV
Omophron 66
Oodes 54
Oodini XVI
Ophonus 50
Oreocarabus 64 (10)
Orescius 56 (1)
Orichalceum Panz = pygmæum 161
Orthomoides. Pic, cf. addenda.
Ovalis 98
Ovata = obsoleta Dej.... 107

P

Pallipes F. (Platynus) = ruficornis = albipes F..... 52
Pallipes (Tachypus)..... 147
Paludosus Ol. = riparius 200
Paludosum Panz. = littorale 152
Palustris 205
Panagæini XIX
Panagæus 59
Parallelus 99
Parisiensis cf. melanocephalus..... 44
Parophonus 50 (2)
Parum punctatus F (Platynus) = mulleri 60
Parum punctatus Germ. (Pterostichus) = cristatus 80
Parvulus 142
Patricia Duft. = equestris..... 121
Patrobini V
Patrobus 29
Pedius 20 (1)
Pelidnus Duft. = micans. 66
Peltatus 287
Percosia 27 (5)
Peregrina Baud-Laf. = Koyi..... 95
Perileptini VII
Perileptus 33
Perplexus Dej. = smaragdinus. 253
Peryphus 35 (8)
Philoctus 35 (15)
Picea F. (Amara) = aulica..... 105
Picea (Molops) = terricola F..... 101
Piceus (Calathus) = rotundicollis Dej..... 47
Piceus (Platynus) = picipes F..... 67
Picicornis..... 307
Picimana Duft. = macra. 102
Picipennis = vernalis F. 275
Picipes * (Acinopus) = megacephalus Ill. = tenebrioides Duft..... 223
Picipes F. (Platynus) = piceus..... 67
Picipes Duft. (Tachypus) = caraboides..... 146
Piger Gyll. = neglectus. 260
Pilicornis = ænea Latr. 306
Planus F = leucophthalmus..... 43
Plataphus 35 (3)
Platus 50 (1)
Platyderus 19
Platynini III
Platysma 20 (6)
Plebeja (Amara) = nitida Steph 120
Plebeja Steph. (Amara) = communis... 110
Pœcilus 21
Pogonini cf. Faunule halophile..... 247
Pogonus cf. Faunule halophile..... 247
Politus..... 212
Polystichus..... 11
Pomeranus cf. arvensis. 331
Prætermissa = rufocincta Dej..... 122
Prasinum..... 154
Prasinus Thunb. = dorsalis..... 55
Principium..... 35 (2)
Pristonychus Dej. = *Læmostenes*..... 14
Procrustes 64 (1)

Digitized by Google

Pseudomaseus 20 (6)
Pseudophonus. 50 (3)
Psittaceus = distinguendus Duft..... 251
Psophia..... 4
Pterostichini..... IV
Pterostichus..... 20
Pubescens = ruficornis F. 236
Punctatellus Duft. = fovantus Fourc. = foveola 14
Punctatulus..... 240
Puncticollis..... 246
Punctipennis cf. fuscipes. 45
Punctulatum..... 153
Punctulatus Wism. (notiophilus) = quadripunctatus..... 203
Pumicatus.. 129
Pumilio Duft. (Bembidium) = quinquestriatum..... 195
Pumilio * (Pterostichus) = spadicus Dej..... 77
Purpurascens..... 323
Pusillum Gyll = minimum..... 177
Pygmæum = orichalceum Panz. = calchopterum Dej..... 161
Pymæus..... 265
Pyrenæum *..... 178

Q

Quadriguttatum..... 180
Quadrillum..... 27
Quadrimaculatum..... 183
Quadrimaculatus..... 20
Quadrinotatus 23
Quadripunctatus (*Harpalus*)..... 256
Quadripunctatus (*notiophilis* = punctulatus Wesm..... 203
Quadripustulatum..... 182
Quadripustulatus St. (*Panagæus*) = bipustulatus..... 305
Quadrisignatus (*Dromius*) 24
Quadrisignatus (*Tachys*). 140
Quadristriatus (*Trechus*) = minutus F..... 134
Quinquestriatum = pumilio Duft..... 195

R

Riparius = paludosus ol. 200
Ripicola..... 164
Rostratus = caraboïdes Bed..... 334
Rotundatus..... 51
Rotundicollis Dej. = piceus..... 47
Rubripes (*Harpalus*).... 254
Rubripes * (*Nebria*)..... 311
Rufescens Dej. = harpaloïdes..... 196
Rufibarbis = brevicollis Dej..... 245
Ruficollis..... 71
Ruficorne = Rufipes Ill. = brunnipis Dej..... 158
Ruficornis F. (*Ophonus*) = pubescens..... 236
Ruficornis * (*Platynus*) = pallipes F. = albipes Schaum..... 52
Rufimanus Marsh. = tardus..... 271
Rufipes (*amara*) 117
Rufipes Gyll. (*Bembidium*) = nitidulum... 170
Rufipes Ill. (*Bembidium*) = ruficorne..... 158
Rufipes F. (*Calathus*) = fuscus..... 49
Rufipes Baud. Lal. (*Calathus*) = fuscipes?..... 45
Rufipes (*Lebia*)..... 6
Rufipes (*Notiophilus*).... 206
Rufipes Duft. (*Patrolus*) = atrorusus..... 130
Rufipes Dej. (*Pterostichus*) = femoratus.... 78
Rufitarsis 261
Rufocincta Dej. = praetermissa..... 122
Rufus = ferrugineus F.. 249
Rupestre F. (*Bembidium*) = ustulatum..... 173
Rupestre 4. (*Bembidium*) = bruselleuse Wesm.. 175
Rupicola = subcordatus Dej 244

S

Sabulicola..... 238
Salinus..... 214
Salzmanni..... 103

Digitized by Google

Satyrus St. = Lævicollis = montanus St..... 259
Scapularis = turcica F.. 11
Scaritini..... XII
Schrauki Duft. = nitidulus..... 302
Scitulus..... 65
Sclopeta..... 1
Sculptus Sch. = amplicollis..... 136
Scybalicus..... 48
Segnis Dej. = frœhlichi. 270
Semipunctatus F. (*Notiophilus*) = æquaticus... 204
Semipunctatus St. (*Notiophilus*) = biguttatus... 202
Semiviolœccus Dej. = dimidiatus..... 267
Seriepunctatus St. = autumnalis..... 268
Serripes..... 269
Servus..... 274
Sexpunctatus..... 57
Sexstriatus = augustatus Dej..... 141
Signaticornis..... 242
Signatus..... 225
Silphoïdes F. = granulatus..... 292
Silvatica..... 338
Silvicola..... 341
Similata..... 106
Similis..... 230
Strimshiranus = melanocephalus Er..... 278
Smaragdinus = perplexus Dej..... 253
Sobrinus Dej. = rubripes 254
Sodalis = humeralis Bonv..... 288
Spadiceus Dej. = pumilio. 77
Sphodrus..... 15
Spinilarbris..... 314
Spinilabris Panz. = ferrugineus..... 313
Spurcaticornis cf. binotatus..... 226
Stenolophus..... 52
Steropus cf. *Pterostichus*. 20 (3)
Stomis..... 28
Strenuus = crythropus Marsh..... 89
Strepitans cf. crepitans. 3
Striatopunctata Dej. = fulvipes..... 118
Striatum..... 149
Striola F. = ater = depressa ol..... 97
Sturmi Panz. = octomaculatum..... 188
Subcordatus Dej. = ripicola..... 244
Substriatus (*Dyschirius*). 216
Substriatus (*Notiophilus*). 207
Sulcatus F. = clypeatus. 220
Sulcicollis (*Chlacinus*), cf. addenda.
Sulphuripes..... 263
Sycophanta..... 318
Sylvatica..... 338
Sylvicola..... 341
Synechostictus cf. Bembidium..... 35 (5)
Synuchus = *Taphria* Bonv..... 13

T

Tachypus..... 34
Tachys..... 33
Tachyta..... 21
Talanes cf. *Bembidium*.. 35 (16)
Taphria Bon. = Synuchus..... 13
Tardus = rufimanus Marsh..... 271
Tenebrioïdes Duft. (*Acinopus*) = Picipes..... 223
Tenebrioïdes (*Zabrus*) = gibbus F..... 222
Tenebrosus..... 266
Tenellum..... 184
Terricola F. (*Molops*) = picea..... 101
Terricolu (*Lœmostenes*).. 42
Testaceum cf. ripicola... 164
Testediolum..... 35 (10)
Testedium..... 35 (7)
Teutonus = vaporarium F..... 277
Thoracicus..... 210
Thoreyi..... 70
Tibiale cf. fasciolatum... 163
Tibialis (*Amara*)..... 115
Tibialis (*Chlœnius*) cf. nitidulus..... 302
Trechini..... VI
Trechus..... 30
Trepanes cf. *Bembidium*. 35 (13)
Triœna cf. *Amara*..... 27 (4)
Tricolor cf. fasciolatum.. 163
Tricuspidata..... 119

Digitized by Google

Trimaculata = cyathigera Ros 10
Trimaculatus (*Panagæus*) cf. bipustulatus 305
Trimaculatus (*Panagæus*) cf. crux-major 304
Tristis = holosericeus F. 297
Trivialis Gyll. = ænea.. 113
Truncatellus 16
Turcica F. = scapularis. 11

U

Uliginosus 198
Undulatum St. = dentellum 155
Unipunctatus Germ. = monostigma 29
Unipustulatus = cephalotes Dej 289
Ustulatum Duft. (*Bembidium*) = dentellum 155
Ustulatum L. (*Bembidium*) = rupestre F. 173

V

Vaporarium (*Cymindis*). 32
Vaporarium F. (*Stenolophus*) = teutonus 277
Variegatus = agrorum Ol. 300
Variolosa = miliaris F.. 31
Variolosus = nodulosus Creutz 324
Varium = flammulatum Duft 156
Velox = impressum Panz. 150
Velutinus 298
Vernalis F. (*Harpalus*) = picipennis 275
Vernalis (*Lagarus*) 100
Versicolor Sturm. = cœrulescens cf. cupreus.. 93
Versutus = lugubris Duft. 63
Vespertinus Panz. = mixtus 276
Vestitus = viridipunctatus Gœze 301
Viaticus Dej. = Koyi Dej. = peregrina Baud. Laf. 95
Viduus* 64
Viridicupreus = modestus Sturm 58
Viridipunctatus Gœze = vestitus 301
Vittatus Brull. = connexus 38
Vivalis Ill. = nivalis.... 41
Vulgaris Panz. (*Amara*) = lunicollis 112
Vulgaris (*Pterostichus*) = melanarius Ill. = nigerrimus Sturm.... 82
Vulneratum Dej. = biguttatum 191

W

Wetterhali = luxatus Dej. 40

Z

Zabrini XIV
Zabrus 43
Zwicki cf. auronitens.... 326

Digitized by Google

PLAN DE L'OUVRAGE

PREMIÈRE PARTIE. — Étude générale de la Famille.

I. — Étude du premier type : Carabus auratus.

II. — Étude du deuxième type : Sphodrus leucophthalmus.

III. — Morphologie.

DEUXIÈME PARTIE. — Tableaux de détermination des tribus, genres et espèces.

Famille I. — Carabides.

Premier tableau de détermination des tribus.

Deuxième — — — basé sur les caractères particuliers aux mâles.

Tableaux de détermination des genres.

Tableaux de détermination des espèces.

Famille II. — Cicindélides.

TROISIÈME PARTIE. — Catalogue systématique des espèces.

QUATRIÈME PARTIE.

I. — Remarques sur diverses espèces signalées par erreur en Auvergne.

II. — Liste des abréviations des noms d'auteurs.

III. — Bibliographie :

1° Ouvrages relatifs à la Faune entomologique de l'Auvergne.

2° Ouvrages relatifs à la monographie des Carabides.

IV. — Faunule halophile.

V. — Addenda et errata.

VI. — Table alphabétique et synonymique des noms de tribus, genres, sous-genres, espèces et variétés.

CH. BRUYANT, A. EUSÉBIO.

Digitized by Google

LA RENTRÉE SOLENNELLE DE L'UNIVERSITÉ

Le lundi 4 novembre 1901 a eu lieu, dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, la rentrée solennelle de l'Université de Clermont. A deux heures, M. Zeller, recteur, a pris place sur l'estrade, assisté de MM. des Essarts, doyen de la Faculté des Lettres et vice-président du Conseil de l'Université ; Poirier, doyen de la Faculté des Sciences ; Bousquet, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie ; Brunhes, directeur de l'Observatoire. M. Izenic, inspecteur d'Académie du Puy-de-Dôme, avait été invité à prendre place à côté d'eux en sa qualité de chef des deux enseignements secondaire et primaire. Venaient ensuite la Faculté des Sciences, la Faculté des Lettres, l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, M. Hosteing, proviseur, et une délégation des professeurs du lycée Blaise-Pascal ; MM. les Inspecteurs primaires de Clermont, le Directeur et les professeurs de l'Ecole normale d'instituteurs, etc.

Sur les sièges d'honneur, on remarquait M. le général Tournier, commandant le 13e corps d'armée ; M. le général Millet, commandant la 26e division d'infanterie ; M. Joly, préfet du Puy-de-Dôme ; M. François, secrétaire général de la Préfecture ; M. Renon, maire de la ville de Clermont-Ferrand ; M. Bonnefoy, conseiller général, vice-président de la Société des Amis de l'Université ; M. Albert, vice-président du Tribunal civil, président de l'Association des Anciens Elèves du Lycée de Clermont ; M. Millet, conseiller général, maire de Riom ; M. le président de la Chambre de commerce ; des officiers, des membres de l'Administration préfectorale et du Conseil de préfecture, de la Municipalité, du Conseil municipal et de la Société des Amis de l'Université ; MM. les Inspecteurs principaux de la Compagnie P.-L.-M., beaucoup de personnes notables des Services publics et de la ville de Clermont, parmi lesquelles un grand nombre de dames.

(*Extrait du procès-verbal.*)

M. Zeller, recteur de l'Académie, a d'abord prononcé une allocution dont nous sommes heureux de donner plus loin le texte à nos lecteurs, puis M. le docteur Rochet a prononcé le discours d'usage. Dans une courte et spirituelle causerie, l'éminent profes-

Digitized by Google

seur a montré que certaines méthodes médicales employées par les anciens ont reparu de nos jours sous une forme plus scientifique. Il est piquant de voir que quelques-unes de ces médications, la cure d'air et les eaux thermales, par exemple, ont été employées de toute antiquité, bien que ce soit seulement aujourd'hui qu'on ait pu en donner nne explication rationnelle.

M. Rochet termine par une réflexion consolante sur l'avenir qui attend les théories médicales d'aujourd'hui :

« Grâce au progrès des sciences physiques, chimiques et naturelles, on est arrivé à expliquer bien des faits qui autrefois paraissaient extraordinaires. Il en sera peut-être de même des médications actuellement en vogue; si elles tombent dans l'oubli, quelques-unes pourront reparaître plus tard, lorsque de nouvelles données scientifiques permettront d'en expliquer les effets. »

Puis la parole est donnée à M. Brunhes, professeur à la Faculté des Sciences et directeur de l'Observatoire, désigné par le Conseil de l'Université pour rédiger le rapport annuel sur la situation de l'Université de Clermont. Dans ce travail, M. Brunhes a fait un tableau précis et complet de tous les événements qui ont constitué, pendant l'année 1900-1901, la vie de notre Université. Il a passé en revue successivement les mutations du personnel, le matériel, l'enseignement, les travaux des professeurs, les distinctions honorifiques, les étudiants et les examens.

Il est impossible d'analyser, sans en reproduire les détails, ce rapport si substantiel : nous nous contenterons donc d'en détacher les passages relatifs aux créations originales et aux travaux spéciaux qui donneront à notre Université sa figure particulière, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, sa personnalité parmi les établissements d'enseignement supérieur.

En mettant en pleine lumière les efforts réalisés dans ce sens, M. Brunhes a su montrer les rapports de plus en plus intimes qui unissent au pays d'Auvergne les maitres de son Université.

C'est d'abord une réorganisation pleine de promesses de l'Observatoire du puy de Dôme.

« L'Observatoire du puy de Dôme a subi, en 1901, un changement important, non seulement dans son personnel, mais dans son organisation. Un arrêté ministériel du 31 juillet 1901 a rétabli, à partir du 1er octobre, la situation d'aide-météorologiste en résidence à la Station de la montagne, au sommet du puy de Dôme, a donné à ce fonctionnaire un auxiliaire chargé de le suppléer dans le service des observations lorsqu'il doit s'absenter et de le décharger complètement de la télégraphie privée.

» Le nouveau Directeur, nommé le 1er octobre 1900 avec la mis-

Digitized by Google

sion expresse d'étudier les moyens d'accroître l'activité scientifique de l'Observatoire, a jugé, après quelques mois de séjour à Clermont et plusieurs semaines de séjour au sommet du puy de Dôme, que la tâche la plus urgente était de reprendre sur un point essentiel la tradition établie par le fondateur de l'Observatoire.

» En créant au puy de Dôme le premier observatoire de montagne, M. Alluard n'avait pas entendu que presque tout le personnel et toute l'activité scientifique de l'Observatoire fût concentré à la Station de la plaine, à Clermont.

» En dépit des pessimistes qui allaient déclarant qu'on ne trouverait personne pour habiter le puy de Dôme, M. Alluard avait voulu que, outre le gardien, un observateur résidât en permanence à la Station de la Montagne qui était pour lui le véritable observatoire du puy de Dôme. Lorsque, en 1889, après le départ de M. Alluard, l'observateur Trouillard, qui avait rempli ces fonctions durant dix ans avec beaucoup de zèle et de conscience, donna sa démission ; il ne fut pas remplacé. Il est certain que le poste exige des qualités complexes de dévouement et de bonne santé, et qu'il n'y faut pas maintenir indéfiniment le même titulaire, sauf à récompenser par une situation plus importante ou moins exceptionnelle celui qui, dans un service de plusieurs années, y a donné complète satisfaction.

» Le poste nouveau, ou plutôt rétabli, de météorologiste résidant au puy de Dôme a été confié à M. Pierre David, licencié ès sciences physiques, préparateur à la Faculté des Sciences de Clermont, qui avait déjà donné des preuves de zèle et de dévouement à la science, qui avait collaboré notamment aux recherches de magnétisme terrestre entreprises ici même sur les argiles cuites par la lave des volcans d'Auvergne. »

M. Brunhes donne ensuite les détails suivants sur le laboratoire limnologique de Besse et les progrès de son installation :

« M. le doyen Poirier exprime du moins sa satisfaction de voir presque comblés les vœux de la Faculté, relatifs au laboratoire limnologique de Besse. Son rapport présente pourtant une lacune; il omet de dire ce que la création de Besse doit au désintéressement du professeur de zoologie de la Faculté, qui a, lui aussi, permis de consacrer des économies réalisées sur son service à une œuvre d'intérêt plus général. Il est juste de mentionner avec reconnaissance l'importante allocation que nous a attribuée M. le Ministre de l'Instruction publique, et aussi l'appui généreux que nous avons rencontré auprès du Conseil général du Département. Aussi les démarches qu'a multipliées, sans se lasser, M. le Recteur, qui a fait du succès de la station de Besse, son affaire et, je dirai, sa pensée per-

Digitized by Google

sonnelle, ne sont pas restées inefficaces. C'est le 24 avril 1901 qu'a été signée la vente de l'immeuble acquis par la Faculté des Sciences.

» C'est un immeuble bâti à cheval sur la Couze-Pavin. Il possède des bassins intérieurs largement alimentés et un grand laboratoire de pisciculture qu'une double enceinte de murs met à l'abri des variations de température. Dans le laboratoire sont réunis les différents appareils d'incubation usités en France et à l'étranger, assez nombreux pour assurer le nombre d'œufs demandés par le Département. Un laboratoire de recherches, bien éclairé, sera installé au premier étage; et l'on y a déjà transporté le matériel de l'ancien laboratoire provisoire installé dans la maison d'école. »

Au premier rang des créations d'un intérêt pratique se place le cours d'électricité industrielle auquel est venu s'adjoindre, cette année, un cours de chimie agricole.

« Dans une Université comme la nôtre, dit M. Brunhes, le service de la physique industrielle ne saurait se proposer de former de toutes pièces de véritables ingénieurs électriciens, comme l'Ecole supérieure d'électricité de Paris ou les Instituts électrotechniques de Nancy et de Grenoble. Mais pour avoir des visées moins ambitieuses, il n'en poursuit pas moins un but fort utile et bien déterminé dans sa complexité :

» 1° Rendre accessibles au grand public, aux personnes déjà adultes et qui en ont besoin pour l'exercice de leur profession, les branches de la physique appliquée que les progrès des vingt dernières années ont entièrement renouvelées ;

» 2° Permettre aux étudiants de s'initier à l'électricité pratique et, par là, de prendre conscience eux-mêmes, s'il y a lieu, d'une vocation industrielle dont la culture pourrait être achevée dans une autre Université ou Ecole permettant des études plus approfondies;

» 3° Exercer dans le laboratoire des jeunes gens munis d'une bonne instruction primaire supérieure aux méthodes de mesure électrique, de manière à les rendre capables, sans quitter Clermont, de devenir des contremaîtres électriciens ou des surveillants d'installation sachant bien les éléments de leur profession ;

» 4° Enfin, mettre à la disposition des industriels et du public un laboratoire qui permette les vérifications de compteurs ou les étalonnages d'appareils au moins les plus simples; avoir réunis à Clermont tous les éléments de décision en cas de litige relatif à une installation électrique; d'une façon générale, établir entre les ingénieurs et industriels et les professeurs de la Faculté, un échange d'idées et des relations profitables à la science et à la pratique.

Digitized by Google

» Ces idées, nous avons le plaisir de les voir de jour en jour mieux comprises. Lorsque la Commission des tramways et chemins de fer du Conseil général du Puy-de-Dôme, d'accord avec une délégation de la Chambre de commerce de Clermont, a entrepris en mars 1901, sous l'inspiration de M. le Préfet et sous la direction éclairée de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, un voyage d'études aux principales usines hydroélectriques des Alpes françaises, la Commission a pensé que la place du professeur de l'Université chargé de l'enseignement de la physique industrielle y était marquée, et l'a invité à se joindre à elle, montrant ainsi qu'elle n'ignore pas à quel point les grandes questions techniques auxquelles est lié l'avenir économique du pays, intéressent l'Université tout entière. »

Enfin, nous ne saurions mieux terminer cette revue en reproduisant les détails donnés par M. Brunhes sur un événement archéologique qui intéresse à la fois notre Université et notre région, la reprise des fouilles du Temple de Mercure, au sommet du puy de Dôme, sous la direction de M. Audollent, maître de conférences à la Faculté des Lettres, et Ruprich-Robert, architecte de la Commission des monuments historiques :

« Ces fouilles, on ne l'a pas oublié, ont été reprises par l'initiative de la Société des Amis de l'Université de Clermont qui, ayant à cœur de voir continuer l'œuvre si bien remplie jadis par M. Alluard et par l'Académie de Clermont, a voté l'an dernier, à cet effet, une somme de 1,000 francs. Le Ministère des Beaux-Arts, sollicité de répondre à cette générosité, a attribué un complément de 1,700 francs et délégué M. l'architecte Ruprich-Robert à la surveillance des fouilles ; la Société des Amis de l'Université déléguait, de son côté, M. Audollent.

» On a, durant quatre semaines, remué 600 mètres cubes de terres. Trois groupes de constructions ont revu le jour :

» 1° Au nord, un mur épais de soutènement, suivi pendant une trentaine de mètres, qui maintenait la colline de l'Observatoire ;

» 2° Plus bas, et près de la maison d'habitation, au pied d'un mur de 40 mètres, plusieurs morceaux de colonnes, dont une en marbre, avec un beau chapiteau corinthien en arkose presque intact, un dallage et une vingtaine de fragments moulurés d'un entablement ;

» 3° Vers le sud enfin, le soubassement d'un nouvel édifice et, dans le voisinage, trois bancs en pierre, analogues à ceux qui étaient déjà exhumés.

» On a extrait, en outre, des terres remuées, une centaine de monnaies, datant des quatre premiers siècles de notre ère, quel-

Digitized by Google

ques-unes même antérieures à la conquête romaine, des cuillers, des agrafes, des bijoux et boucles en bronze, des terres cuites figurées, un énorme bloc de métal de 1 mètre de diamètre, enfin, des fragments de marbres exotiques et de poteries variées.

» Ces résultats prouvent bien, concluait M. Audollent, que le puy de Dôme n'a pas dit son dernier mot, et qu'il y aurait intérêt à reprendre des fouilles trop longtemps interrompues. C'est ce qu'a bien compris, avec la largeur de vues dont il nous a donné bien des preuves, le Conseil général du Puy-de-Dôme, quand, à la session d'août, il a voté, sur la proposition de M. Bonnefoy, en même temps que des félicitations à MM. Ruprich-Robert et Audollent, un crédit de 2,000 francs pour reprendre et continuer les fouilles l'été prochain. »

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

Séance du 15 octobre 1901.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le docteur Hospital, vice-président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et procède ensuite au dépouillement de la correspondance.

M. Fernand Martin, membre de la Société, demande à être autorisé à encarter, dans le prochain numéro de la *Revue*, une circulaire relative à la souscription d'une publication historique qu'il prépare, intitulée : *Les Jacobins au village*. M. Martin est autorisé, et le secrétaire des séances voudra bien lui dire combien la Société serait heureuse d'avoir dans sa bibliothèque un exemplaire de cette nouvelle publication.

La Société a été cruellement éprouvée par la perte de quatre de ses membres, MM. Lenoir, Pyrent de la Prade, l'abbé Noëllet et Pommerol.

Deux de ces membres étaient plus spécialement attachés à notre Société : M. Lenoir comme vice-président et M. Pommerol comme président et collaborateur à la *Revue d'Auvergne*.

M. le docteur Hospital se fait l'interprète des membres de la Société en adressant un dernier souvenir à ceux qui ont disparu.

M. le Président rappelle que les conférences du vendredi, faites l'an dernier dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, étaient fort goûtées et très suivies par le public clermontois. Il compte que les sympathiques orateurs, qui ont pris la parole l'année dernière, voudront bien prêter à nouveau leur gracieux concours, et il dresse une liste des conférenciers que l'on voudra bien consulter pour savoir s'ils acceptent de faire une conférence.

On est d'avis d'adresser à M. le Directeur de l'Ecole de médecine une circulaire qu'il pourra communiquer à ses collègues; on décide également d'adresser une demande au Comité d'initiative d'Auvergne auprès duquel on est sûr de trouver beaucoup de bonne volonté.

M. le Président annonce qu'il faudra sous peu s'occuper du renouvellement du bureau, l'élection aura lieu en décembre. A cet effet, conformément aux statuts, on adressera à chaque membre,

Digitized by Google

huit jours avant l'élection, une convocation personnelle, et à la prochaine séance on fixera la date de l'election.

M. Bonnefoy propose de consacrer 100 francs à l'achat de quatre médailles que l'on décernerait aux jeunes étudiants qui auraient été jugés les plus dignes de cette récompense et appartenant soit à la Faculté des lettres, soit à la Faculté des sciences, soit à l'Ecole de médecine, soit à l'Ecole de pharmacie.

L'assemblée vote les 100 francs demandés par M. Bonnefoy et décide que, chaque année, les professeurs de chaque enseignement (lettres, sciences, médecine, pharmacie) se réuniront pour désigner celui de leurs étudiants respectifs qui recevra une des quatre médailles.

Séance du 12 novembre 1901.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le docteur Hospital, vice-président.

Le secrétaire des séances donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté sans observations.

Des membres nouveaux sont présentés et admis.

M. Maurice Lenoir est présenté par M. le docteur Hospital et M. des Essarts ; M. Chavastelon est présenté par M. le Dr P. Girod et M. Glangeaud ; M. le docteur Moureyre est présenté par M. Mathieu et M. Bonnefoy ; M. Mizoule, négociant, et M. Gaillardot, élève de l'Université, sont présentés par M. le docteur P. Girod et M. Lauby.

M. le Président adresse tout d'abord de chaleureuses félicitations à M. Ehrhard dont la conférence sur Grillparzer a été si goûtée des Viennois et qui a remporté en Autriche un succès si mérité.

M. des Essarts a bien voulu se charger de rédiger pour la *Revue* un article nécrologique sur M. Lenoir, notre regretté vice-président. M. le Dr Girod fera celui de M. Pommerol, ancien président de la Société.

On aborde ensuite la question des conférences du vendredi, faites dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, sous les auspices de la Société.

M. Brunhes serait d'avis de dresser la liste des conférences avec la date et le sujet traité, et de l'afficher non seulement à l'entrée des Facultés, mais aussi dans les sous-préfectures du Département et dans les chefs-lieux des départements voisins. Ce serait, ajoute M. le docteur Girod, un excellent moyen de propagande pour la Société ; on lui attirerait ainsi des adhérents et on montrerait son activité. On pourrait du reste ajouter au bas de l'affiche les condi-

Digitized by Google

tions pour être admis dans la Société. Cent exemplaires seraient suffisants. — La proposition de M. Brunhes est adoptée.

M. le docteur Girod croit que l'on pourrait faire plus encore. Il serait bon, dit-il, de former des essaims dans les différents chefs-lieux du ressort académique. Pour cela, il suffirait de tenir chaque année des Congrès, à la fois scientifiques, littéraires, archéologiques, en différents centres de la région (à Tulle, Guéret, Aurillac, Le Puy, Moulins), et qui auraient l'avantage d'attirer à la Société un grand nombre de membres nouveaux.

A propos du renouvellement du bureau, qui doit avoir lieu en décembre prochain, M. Rouchon exprime le désir de voir les professeurs de l'Université accepter, sinon les fonctions de président, du moins celles de vice-présidents. MM. les professeurs de l'Université s'étaient défendus de solliciter les suffrages de leurs compatriotes, lors de la formation de la Société des Amis de l'Université ; mais les scrupules qui ont dicté cette décision n'ont plus de raison d'être, et M. Rouchon serait heureux que cette décision, qui du reste ne figure pas sur les statuts, ne fut plus observée.

M. le docteur Guillemin demande que l'on mette les noms des membres sortants du bureau sur la lettre de convocation, car chacun d'eux n'est peut-être pas connu de tous les membres électeurs.

La prochaine réunion aura lieu à 8 heures, mais le scrutin ne sera ouvert qu'à 9 heures, afin de pouvoir se concerter sur le choix des candidats.

Les articles 10 et 11, relatifs aux élections des membres du bureau, seront également reproduits dans la lettre de convocation. M. le Président pose ensuite la question de la rentrée solennelle et demande si on est d'avis de la faire suivre d'un banquet. Il est décidé que le banquet n'aura lieu que dans le courant de janvier, c'est-à-dire après l'élection du bureau ; ce banquet servira d'ouverture solennelle.

Le n° 6 de la *Revue d'Auvergne*, année 1898, a été distribué en trop grande quantité et il en reste seulement quatre exemplaires. Il est décidé d'en faire tirer 200 exemplaires afin de pouvoir faire face aux demandes d'échanges et aux exigences des archives de la Société.

M. le Président dresse ensuite la liste des conférences du vendredi, qui commenceront le 13 décembre prochain.

La parole est ensuite donnée à M. P. Girod pour faire la communication annoncée sur le Campinien dans le Cantal. La causerie intéressante de M. le docteur Girod est agrémentée de photo-

Digitized by Google

graphies qui reproduisent les curieux spécimens de l'industrie primitive de ces stations cantaliennes.

M. Audollent prend ensuite la parole et expose les résultats des fouilles qui ont été faites, sous sa direction, au sommet du puy de Dôme, résultats heureux qui doivent être un encouragement à poursuivre l'œuvre entreprise, favorisée à la fois par les subsides votés par la Société et aussi par les crédits que l'Etat et le Conseil général du Puy-de-Dôme ont bien voulu accorder sur les pressantes démarches de M. Ruprich-Robert, de M. Audollent et de M. Bonnefoy.

M. le Président se fait l'interprète de tous en adressant, au nom de la Société, de chaleureux remerciements à M. le docteur Girod et à M. Audollent pour les communications si intéressantes qu'ils ont bien voulu faire.

CONFÉRENCES HEBDOMADAIRES.

Depuis le 13 décembre, les Conférences hebdomadaires ont commencé au palais des Facultés. Voici le titre de celles qui ont déjà été faites en 1901 et de celles qui seront faites en 1902 :

Le 13 et le 20 décembre. — M. le docteur Paul Girod : L'Evolution du règne végétal.

Le 10 janvier. — M. Brunhes : Les Cerfs-volants.

Le 17 janvier. — M. Bréhier : Les origines de la Question d'Orient ; La prise de Constantinople par les Turcs.

Le 24 janvier. — M. le docteur Bousquet : L'Œuvre de la *Goutte de lait*. Résultats obtenus. Nécessité de créer à Clermont une « Goutte de lait ».

Le 31 janvier et le 7 février. — M. le docteur Gautrez : L'Assainissement des villes : 1° La question des eaux ; 2° L'évacuation des résidus domestiques.

Le 14 février. — M. Farges : Les Poètes en langue d'oc de la Haute-Auvergne.

Le 21 février. — M. Lauby : La vie végétale sur le Plateau Central.

Le 28 février. — M. Des Essarts : Le Centenaire de Victor Hugo.

Le 7 mars. — M. Laude : Les Bibliothèques scientifiques et les Bibliothèques publiques en France et à l'étranger.

Le 14 mars. — M. le docteur Vigenaud : La Médecine au théâtre.

Le 21 Mars : M. Joyau : Le Hasard et le Destin.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ

(Ancienne Société d'Emulation de l'Auvergne)

Siège social : rue Ballainvilliers, 62, à Clermont-Ferrand.

Conseil d'Administration

(1901-1904).

Président : M. le docteur Gautrez.

Vice-Présidents : MM. G. Bonnefoy, conseiller général ; Côte-Blatin, conseiller général ; docteur Hospital ; Du Ranquet.

Secrétaire général-archiviste : M. Accarias, professeur à l'Ecole supérieure professionnelle.

Secrétaires des séances : MM. Eusébio, professeur au Lycée Blaise-Pascal et Lauby, licencié ès-sciences.

Trésorier : M. J.-B. Mathieu, ancien notaire.

Trésorier adjoint : M. Fontbertasse, propriétaire.

Délégué des membres adjoints Etudiants : M. N.

Délégué des autres membres adjoints : M. N.

Comité de publication.

Président : M. G. Rouchon.

Secrétaires : MM. Ehrhard et docteur P. Girod.

Membres du Comité : MM. Audollent, Bardin, Dr Bousquet, Bréhier, Bruhnes, Bruyant, Ulysse Chabrol, Colombier, Constantin, Desdevises du Dezert, Des Essarts, Paul Gautier, Glangeaud, Guichard, Hommell, Charles Jaloustre, Joyau, Julien, Laude, Mège, Poirier, A. Vernière et Vimont.

Membres d'honneur.

MM. les Sénateurs et Députés des six départements de l'Académie de Clermont.

M. le Général commandant le 13e corps d'armée.

M. le Premier Président et M. le Procureur général près la Cour d'appel de Riom.

M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

Monseigneur l'Evêque de Clermont.
M. le Recteur de l'Académie.
M. le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme.
M. le Maire de Clermont.
M. le Président du Tribunal civil.
M. le Président de la Chambre de commerce.
M. le Président du Tribunal de commerce.
M. Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences.
M. Chotard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres.
M. Gasquet, recteur de l'Université de Nancy.
M. le Président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont.

MM. Boule, Bouquet de la Grye, Paul Bourget, Henri Doniol, Emile Duclaux, Fouqué, Alfred Lacroix, colonel Laussedat, Michel Lévy, Pierre de Nolhac, et docteur Roux.

Présidents de la Société.

1898-1901. — Dr Chibret.
1901-1904. — Dr Gautrez.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Janvier 1902.

Membres titulaires.

A

MM.

Accarias, professeur à l'Ecole supérieure professionnelle, Clermont.
Albert G., vice-président du Tribunal civil, Clermont.
Alexandre, négociant, Clermont.
Allezard Charles, Les Bouis, par Parentignat (Puy-de-Dôme).
Alluard, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, Clermont.
Amblard, propriétaire, Clermont.
Amenc André, ancien président du Tribunal de commerce, Clermont.
Aniel, propriétaire, Clermont.
Annet (le Frère), directeur du Pensionnat, Clermont.
Arcy (le comte d'), Clermont.
Arnold (Mlle), professeur à l'Ecole normale d'institutrices, Royat (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

MM.

ASSÉZAT Charles, conseiller de Préfecture, Clermont.

ASSOCIATION amicale des anciens élèves du Lycée de Montluçon (Allier).

ASTEL Henri, propriétaire, Clermont.

AUDOLLENT, maître de conférences à la Faculté des Lettres, Clermont.

AUZELET, étudiant en Sorbonne, Paris.

AYMAR Alphonse, contrôleur des Contributions directes, Aurillac (Cantal).

B

BAISLE, banquier, Clermont.

BALME, intendant militaire en retraite, Lyon (Rhône).

BALME DU GARAY, conseiller à la Cour d'appel, Riom.

BARADUC (le docteur), Montaigut-en-Combrailles (Puy-de-Dôme).

BARANTE (le baron de), château de Barante, près Thiers (Puy-de-Dôme).

BARDIN, professeur au Lycée Blaise-Pascal, Clermont.

BARBIN, négociant, Clermont.

BARDOUX Jacques, docteur ès-lettres, Paris.

BARON, professeur à l'Université, Clermont.

BARRAUD, propriétaire, Clermont.

BARRIÈRE, sénateur du Puy-de-Dôme, Paris.

BARRIÈRE Léopold, receveur de l'Enregistrement en retraite, Clermont.

BASSE Roger, avocat, Clermont.

BASTIDE (le docteur), Clermont.

BAUDONNAT Michel, agent voyer, Royat.

BAUDRY Edouard, négociant, Clermont.

BAYLE (l'abbé), curé de Saint-Saturnin (Puy-de-Dôme).

BAYLE (l'abbé), aumônier de la communauté des sœurs de Lamontgie, Chamalières (Puy-de-Dôme).

BÉAL (l'abbé), curé de Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme).

BEAUMONT, directeur des Contributions indirectes, Clermont.

BELLET Louis, imprimeur, Clermont.

BELLŒUF-JOAL, propriétaire, Clermont.

BELMONT (Monseigneur), évêque de Clermont.

BERTRAND Arthur, conservateur honoraire des Forêts, Clermont.

BÈS DE BERC, avocat, Clermont.

BIDET, ancien notaire, Montferrand (Puy-de-Dôme).

BIÉLAWSKI Maurice, percepteur, Issoire (Puy-de-Dôme).

BILLIET, percepteur, Saint-Pourçain (Allier).

Digitized by Google

MM.

Bocave, professeur au Lycée Blaise-Pascal, Clermont.

Bonnefoy Georges, conseiller général et maire, Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme).

Bonnefoy-Bayle Antoine, conseiller d'arrondissement, Aubière (Puy-de-Dôme).

Bonnet Michel, avoué, Clermont.

Bonnevie (comte de), château de Pogniat, Aubiat (Puy-de-Dôme).

Bordes Gustave, notaire, Thiers.

Bostbarge (l'abbé), curé de Saint-Genès-les-Carmes, Clermont.

Boucher, directeur de la succursale de la Banque de France en retraite, Clermont.

Bouchereau (le docteur), Tulle (Corrèze).

Bouchet Antoine, juge suppléant, Issoire.

Boudal (l'abbé), curé de Murols (Puy-de-Dôme).

Boudet Marcellin, conseiller à la Cour d'appel, Grenoble (Isère).

Bousquet Jean-Marie (le docteur), directeur de l'Ecole de médecine, Clermont.

Boyer-Rochefort, maire de Murols, par Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme).

Boyer Félix, propriétaire, Clermont.

Bréchard (l'abbé), aumônier de la communauté du Bon-Pasteur, Clermont.

Bréhier, professeur à l'Université, Clermont.

Breitel Lucien (l'abbé), directeur de l'Institution Saint-Joseph de Richelieu, Chamalières (Puy-de-Dôme).

Bresson, percepteur en retraite, Clermont.

Brévière, conservateur des Hypothèques, Ambert (Puy-de-Dôme).

Breyton Augustin, propriétaire, Clermont.

Bruhnes, professeur à l'Université, Clermont.

Brunat, pharmacien au Doyet (Allier).

Bruneau (l'abbé), secrétaire général de l'Evêché, Clermont.

Brunet, économe du Lycée Blaise-Pascal, Clermont.

Bruyant, professeur suppléant à l'Ecole de médecine, Clermont.

Burguet (Mlle), directrice de l'Ecole primaire supérieure, Clermont.

C

Cailleux, capitaine en retraite, conseiller municipal, Riom (Puy-de-Dôme).

Carcassonne Arthur, négociant, Clermont.

Caron Ernest, procureur général près la Cour d'appel, Riom.

Caron (Mlle), directrice du Lycée de jeunes filles, Clermont.

Digitized by Google

MM.

CASSAN Francisque, propriétaire, Clermont.
CAYON Léopold, photographe, Clermont.
CAZAL (le docteur du), professeur à l'Ecole de médecine, Clermont.
CAZENAUD J., professeur de musique, Clermont.
CELLIER, propriétaire, Clermont.
CELME, banquier, président du Conseil des Prud'hommes, Clermont.
CHABORY Léon, conseiller général, Le Mont-Dore (Puy-de-Dôme).
CHABROL Ulysse, propriétaire, Clermont.
CHABROL (le comte de), ancien député, Riom.
CHALUS Maurice, banquier, Clermont.
CHAMBOISSIER (l'abbé), aumônier de l'Etablissement de Saint-André, Clermont.
CHAMERLAT Victor, député du Puy-de-Dôme et maire de Courpière (Puy-de-Dôme).
CHAMPRIGAUD (le docteur), Paris.
CHARMAT Louis, propriétaire, Clermont.
CHASSAIGNE, avocat, Montmorillon (Vienne).
CHASSAIGNE-GOYON, ancien conseiller d'Etat, ancien député, Clermont.
CHATAIN (Mme veuve), Clermont.
CHAUDESSOLLE Félix, avocat, Clermont.
CHAUVASSAIGNES Franck, conseiller général, Clermont.
CHAVASTELON Jules, procureur de la République, Sancerre (Cher).
CHAVASTELON, professeur adjoint à l'Université, Clermont.
CHAZELLES (DE), ancien préfet, conseiller général, Clermont.
CHEYLUD E., pharmacien, La Roche-Chalais (Dordogne).
CHIBRET, docteur en médecine, Clermont.
CHOMETTE Régis (l'abbé), supérieur du Petit-Séminaire, Clermont.
CHOMETTE, juge au Tribunal civil, Clermont.
CHOPART Emmanuel (le docteur), Vichy, rue de Nimes, 172 (Allier).
CHOTARD Henri, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Clermont, Paris.
CLAUSELS Clodomir, avocat, Riom.
CLÉMENT, conseiller à la Cour d'appel, Riom.
CLÉMENTEL, député du Puy-de-Dôme, Riom.
CLUZEL (l'abbé), curé de Saint-Joseph, Clermont.
COIFFIER Léon, négociant, ancien juge au Tribunal de commerce, Clermont.
COLAS DE CHATELPERRON, propriétaire, Clermont.
COLOMBIER, avocat, conseiller général, Clermont.
COMBAUD Albert, aide-archiviste du Département, Clermont.

Digitized by Google

MM.

COMBE, secrétaire de l'Académie, Clermont.
CONSTANTIN, professeur au Lycée Blaise-Pascal, Clermont.
CÔTE-BLATIN, conseiller général, Clermont.
COUMOUL (Mlle), professeur à l'Ecole normale d'institutrices, Clermont.
COUTOLLEAU Pierre (l'abbé), professeur, Angers (Maine-et-Loire).
CRÉGUT Régis (l'abbé), aumônier du collège Michel-de-l'Hospital, Riom.
CRÉMOT Albert, directeur de l'agence du Comptoir d'Escompte, Clermont.
CROUZY Daniel, notaire, Clermont.
CROZE, professeur de mathématiques, Clermont.
CULHAT DU CHAMOND, propriétaire, Clermont.

D

DEBANNE, vétérinaire au 16e régiment d'artillerie, Clermont.
DELAIGUE Louis-Alexandre, propriétaire, Moulins (Allier).
DELLESTABLE Louis, conseiller municipal, Clermont.
DELMAS Jean, Aurillac (Cantal).
DELPY, avocat général, Riom.
DÉMARTY fils, minéralogiste, Chamalières (Puy-de-Dôme).
DEMNARD, notaire, Clermont.
DEPEIGES, substitut du procureur général, Riom.
DÉSAYMARD Joseph, négociant, Clermont.
DESCHAMPS, pharmacien, Riom.
DESCŒUR (l'abbé), chef d'institution, Paris.
DESDEVISES DU DEZERT, professeur à l'Université, Clermont.
DEVINS, député de la Haute-Loire, Brioude (Haute-Loire).
DIENNE (comte DE), château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
DONIOL, directeur honoraire de l'Imprimerie Nationale, Paris.
DONY Eugène, négociant, Clermont.
DUBOIS (le docteur), Clermont.
DUBOIS Augustin, licencié ès lettres, Paris.
DUBOIS Eugène, professeur de rhétorique au collège d'Issoire.
DUCHARME (Mme veuve), propriétaire, Clermont.
DUCHASSEINT Louis, licencié en droit, Lezoux (Puy-de-Dôme).
DUCROS DE SAINT-GERMAIN (Mme veuve), Clermont.
DULIER, agent voyer en chef honoraire du département du Puy-de-Dôme, maire, Lezoux.
DUMONT, directeur du journal *L'Avenir du Puy-de-Dôme*, Clermont.
DUSSOPT, négociant, Clermont.

Digitized by Google

MM.

E

EHRHARD, professeur à l'Université, Clermont.
ESPÉRET, professeur d'histoire au collège, Brive (Corrèze).
ESSARTS (DES) Emmanuel, doyen de la Faculté des lettres, Clermont.
EUSÉBIO, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.

F

FAUCON Maurice, ancien membre de l'Ecole de Rome, Arlanc (Puy-de-Dôme).
FAUCON Félix, antiquaire, Chamalières.
FAURE, ancien avoué, Clermont.
FAURE H., docteur ès lettres, Moulins.
FAVROT, notaire, Clermont.
FAYOT Arsène, chirurgien-dentiste, Clermont.
FÉLIX, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
FÉNOLHAC (le docteur), Combronde (Puy-de-Dôme).
FÉOUX, secrétaire général à l'Hôtel de Ville, Clermont.
FÉRY D'ESCLANDS G., conseiller à la Cour d'appel, Riom.
FERRY, propriétaire, Clermont.
FEUILLERAT, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
FOISSET, avoué, Clermont.
FONLUPT (Mlles), directrices du pensionnat Saint-Pierre, Clermont.
FONTAINE, contrôleur en retraite des Contributions directes, Clermont.
FONTBERTASSE Hippolyte, ancien adjoint au Maire, Clermont.
FOUILLOUX (Mlle Amélie), inspectrice départementale, Clermont.
FOURGOUS Henry, avoué, Riom.
FOURIAUX père (le docteur), Clermont.
FOURIAUX fils (le docteur), Clermont.
FOURNIER, commis d'Académie, licencié ès lettres, Clermont.
FOURNIER Georges, propriétaire, Clermont.

G

GAFFIOT, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
GAILLARD (Mme), Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme).
GAILLARD Antoine, conducteur des Ponts et Chaussées, Clermont.
GAILLARD Etienne, trésorier de la Caisse d'épargne, Saint-Flour (Cantal).
GAILLARD Raoul, propriétaire, Chamalières (Puy-de-Dôme).
GARNIER Emile, banquier, Clermont.

Digitized by Google

MM.

GAUTIER Paul, conservateur du Musée Lecoq, Clermont.
GENDRAUD Alfred, peintre-photographe, Clermont.
GENREAU, ingénieur en chef des Mines, Clermont.
GAUTREZ (le docteur), Clermont.
GENESTINE F., négociant, Clermont.
GERBER M., chimiste, Clermont.
GÉRODIAS, propriétaire, Clermont.
GERVAIS (l'abbé), aumônier du Petit Lycée, Clermont.
GIDON (le docteur H.), Cunlhat (Puy-de-Dôme).
GIRARD-COL, professeur d'agriculture, Clermont.
GIRARD, conseiller municipal, Clermont.
GIRARDOT, juge au Tribunal civil, Thiers.
GIROD (le Dr Paul), professeur à l'Université, Clermont.
GIROD J.-J., professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
GIRODIAS J.-L., propriétaire, Clermont.
GISCARD Valéry, avocat, Clermont.
GLANGEAUD, maître de conférences à la Faculté des sciences, Clermont.
GOURBEYRE (le docteur), Ambert.
GOUTET fils, avoué, Riom.
GOYON (le docteur), Clermont.
GRASSET (le docteur), Riom.
GRASSET (le docteur), Paris.
GRÉAU E., directeur de la succursale de la Banque de France, Clermont.
GROS, chef des travaux chimiques de l'Ecole de médecine, Clermont.
GUICHARD, professeur à l'Université, Clermont.
GUILLEMIN (le docteur), Clermont.
GUYOT-LAVALINE, ancien sénateur du Puy-de-Dôme, ancien président du Conseil général, Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).

H

HAUTERIVE (D'), vice-président de la Société d'Horticulture, château d'Hauterive, près Issoire (Puy-de-Dôme).
HERBAULT, inspecteur d'Académie honoraire, Clermont.
HOMMELL, professeur d'agriculture, Clermont.
HOSPITAL (le docteur), Clermont.
HOSPITAL J., principal du collège, Treignac (Corrèze).
HOSTEING, proviseur du lycée Blaise-Pascal, Clermont.
HUGUET Adrien, notaire, Billom (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

MM.

I-J-K

Izenic, inspecteur d'Académie, Clermont.
Jalenques E., conseiller à la Cour d'appel, Paris.
Jaloustre Charles, chef de Division à la Préfecture, Clermont.
Jaloustre Elie, percepteur en retraite, Clermont.
Jaubert, receveur municipal, Clermont.
Jausions, directeur de l'Enregistrement, Clermont.
Jay Louis, agent de change, Clermont.
Jourde Vital, pharmacien, Courpière (Puy-de-Dôme).
Joyau professeur à l'Université, Clermont.
Julien, professeur à l'Université, Clermont.
Juliot Pierre, libraire, Clermont.

L

Laborde A., directeur du Petit-Lycée, Clermont.
Lacarrière Armand, avocat, Riom.
Lachenal Jacques, receveur particulier des Finances en retraite Brioude (Haute-Loire).
Lacroix Camille, principal de collège, Clermont.
Lafond, pharmacien, Clermont.
Lambert François, professeur au collège, Longwy (Meurthe-et-Moselle).
Lamothe Jules, juge de paix, Clermont.
Langard Aimé, ancien principal du collège Michel-de-l'Hospital, Clermont.
Langlais, avocat, Clermont.
Lanial H., professeur au lycée Banville, Moulins.
Lanore Dominique, ingénieur civil, Clermont.
Laporte Pierre, propriétaire, Clermont.
Laporte A., architecte, Clermont.
Lauby, licencié ès sciences, Clermont.
Laude, bibliothécaire de l'Université, Clermont.
Laval (Nicolaï de), président de la Société centrale d'agriculture, Clermont.
Lavergne (de), propriétaire, Clermont.
Layé, directeur du Jardin Lecoq, Clermont.
Lebastard Paul, inspecteur principal adjoint au P.-L.-M. en retraite, Royat.
Le Blanc Paul, Brioude.
Leboyer Emile, sous-bibliothécaire de la ville, Clermont.
Lébraly, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
Leclerc Guillaume, entrepreneur, conseiller municipal, Clermont.

Digitized by Google

MM.

LECOQ Henri, conseiller général, Les Chaumes-du-Puy, près Menat (Puy-de-Dôme).
LÉCUELLÉ Pierre, agrégé de l'Université, Clermont.
LELONG (Général), Le Mans (Sarthe).
LE MARCHAND DE TRIGON (le docteur), Royat.
LENOIR fils, Les Martres-d'Artières (Puy-de-Dôme).
LEPAITRE(Mme veuve), propriétaire, Clermont.
LEPETIT (le docteur), Clermont.
LEROUX, archiviste du département de la Haute-Vienne, Limoges.
LESGOUVÉ, juge au tribunal civil de Clermont, Clermont.
LESMARIS Louis, ancien notaire, Clermont.
LETURCQ, président du tribunal de commerce, Moulins.
LIEBAERT, ancien directeur de l'usine de Bourdon, Clermont.
LUGOL, chargé de conférences à la Faculté des sciences, Clermont.
LUZUY Joseph (l'abbé), vicaire-général du diocèse, Clermont.

M

MACHEBEUF Auguste, banquier, Clermont.
MAILLET, manufacturier, Thiers.
MALLY (le docteur), Clermont.
MANDRILLON César, négociant, Clermont.
MARIE Alexandre, agréé près le tribunal de commerce, Issoire.
MARMAY, Léonce, professeur de rhétorique en congé, Clermont.
MARMOITON, procureur de la République, Riom.
MAROTTE, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
MARTIN Fernand, propriétaire, Randan (Puy-de-Dôme).
MATHIEU J.-B., ancien notaire, Clermont.
MATHIEU Camille, professeur de musique, Clermont.
MAUBLANC, professeur au lycée Blaise-Pascal, Clermont.
MAURIN (le docteur), Clermont.
MAZOIRES, notaire, Chamalières (Puy-de-Dôme).
MÈGE Francisque, propriétaire, Clermont.
MENAT, directeur de l'Ecole professionnelle, Clermont.
MÉRIDIER, architecte, Clermont.
MICHELIN Edouard, manufacturier, Clermont.
MILLET Albert, avocat et maire, Riom.
MILLIET L., pharmacien, Clermont.
MIZOULE, négociant, Clermont.
MONTAGNE François, principal du collège, La Châtre (Indre).
MONTÉLÉON L., pharmacien, Clermont.
MONT-LOUIS G., imprimeur, Clermont.
MORIN A., président du Tribunal de commerce, Clermont.

Digitized by Google

MM.

Mosnier, percepteur, Combronde (Puy-de-Dôme).
Mosnier Gabriel, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur de la Glacerie de Saint-Gobain, Pise (Italie).
Moureyre (le docteur), Clermont.
Mulet Victor, propriétaire, Clermont.
Munsch, ancien notaire, Clermont.

N

Nervo (le baron de), Paris.
Nolhac (de) Pierre, conservateur du Musée national de Versailles, Versailles (Seine-et-Oise).
Nuger, avoué, Clermont.

O

Olier Hippolyte, contrôleur des Contributions directes en retraite, Clermont.
Ondet, négociant, Clermont.
Ouvrard, ancien proviseur au lycée Blaise-Pascal, La Roche-sur-Yon (Vendée).
Ossaye Arthur, ancien négociant, Chamalières.

P-Q

Pacros A., conseiller municipal, Clermont.
Paillarse, percepteur, Sauxillanges (Puy-de-Dôme).
Pajot Casimir, avocat, Clermont.
Pardoux Jules, Les Ancizes-sur-Manzat (Puy-de-Dôme).
Parret (le docteur), Clermont.
Pascal Louis, Courbevoie (Seine).
Pau (l'abbé), chanoine honoraire, Bort (Corrèze).
Pedon, commis au secrétariat de l'Académie, Clermont.
Peghoux Dominique, propriétaire, Clermont.
Pellet, avocat, Ambert.
Perrens Jules (Mme veuve), Clermont.
Peydière Léon, propriétaire, Clermont.
Pingusson Eugène, négociant, Clermont.
Plainchant G., avocat, Moulins.
Planchard père, ancien pharmacien, Clermont.
Planchard (le docteur), Clermont.
Planeix (l'abbé), supérieur des Missionnaires, Clermont.
Poiret, secrétaire de la Mairie en retraite, Clermont.
Poirier J., doyen de la Faculté des Sciences, Clermont.
Pommerol, avocat, Paris.

Digitized by Google

MM.

Pons, juge au Tribunal civil, Clermont.
Ponsonnaille, receveur des Finances en retraite, Clermont.
Porte A., négociant, Clermont.
Pourcher Albert, notaire, Clermont.
Préneuf (Martinant de), ancien officier de marine, Clermont.
Proal Louis, président de Chambre à la Cour d'appel de Riom.
Prunière Marius, conseiller municipal, Clermont.
Python, avoué, Clermont.

R

Rallier, propriétaire, Veyre (Puy-de-Dôme).
Ramadout, inspecteur principal au P.-L.-M., Clermont.
Ranquet (du) Henry, archéologue, Clermont.
Ravel, professeur au Lycée Blaise-Pascal, Clermont.
Ravel (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire, Clermont.
Raynaud (l'abbé), curé de Notre-Dame-du-Port, Clermont.
Rechat, professeur à l'Ecole professionnelle, Clermont.
Rellier Emile, avocat, Clermont,
Renaud, ancien sous-inspecteur des Domaines, Troyes (Aube).
Renon, notaire et maire, Clermont.
Riberolles (l'abbé), chanoine, Clermont.
Ribeyre Lucien, Clermont.
Ribou-Collay, conseiller municipal, Clermont.
Richerolles (le docteur), Montluçon (Allier).
Rimbert Georges, ancien professeur à l'Ecole normale, Clermont.
Rocher (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Royat.
Rochette, secrétaire de l'Université en retraite, Lille (Nord).
Rogier Albin, notaire, Clermont.
Rogier Gabriel, notaire, Clermont.
Rollier Emile, ancien notaire, Clermont.
Rongier Emile, greffier en chef du Tribunal civil, Chamalières.
Rougier Jacques, avocat, Clermont.
Roturo, employé à la Préfecture, Clermont.
Rouchon Gilbert, archiviste du Département, Clermont.
Rouchon Louis, architecte, Clermont.
Rouveix (le docteur), Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme).
Rouvray (de), inspecteur adjoint des Forêts, Clermont.
Roux Amédée, propriétaire, Ecole, p. Brout-Vernet (Allier).
Roux Ferdinand, ancien magistrat, château de Javode, p. Issoire.
Roux Pierre, percepteur, Clermont.
Ruprich-Robert, architecte en chef des monuments historiques, Paris.

Digitized by Google

MM.

S

SAINT-RAMES (Mme veuve), propriétaire, Clermont.
SALZE, juge au Tribunal de commerce, Clermont.
SARCIRON-RAINALDY, propriétaire, Le Mont-Dore.
SARDIER J.-B., avoué, Riom.
SARRUT, licencié ès lettres, Clermont.
SAUZET, architecte départemental, Clermont.
SAVOUREUX, percepteur en retraite, Coudes (Puy-de-Dôme).
SEIGNOBOSC, contrôleur des mines, Clermont.
SERVANT, propriétaire du Grand-Hôtel, Royat.
SIBAUD Irénée, officier de marine en retraite, Clermont.
SICARD, avocat, Clermont.
SIMON Franc, professeur au Lycée Blaise-Pascal, Clermont.
SOCIÉTÉ pour la propagation des Connaissances utiles, Moulins.
SOCIÉTÉ d'Emulation du Bourbonnais, Moulins.
SOULACROUP J., professeur de musique, Clermont.

T-U

TAILHARDAT, licencié en droit, agréé, Clermont.
TAILLANDIER (Mlle), Clermont.
TARRIEUX (DE), propriétaire, Clermont.
TARRIEUX (DE), chef de division au P.-L.-M., Paris.
TARTIÈRE J.-B., inspecteur primaire, Clermont.
TEILHARD Emmanuel, archiviste paléographe, Clermont.
TEISSET Louis, négociant, Clermont.
THAVE, conseiller général, Châteldon (Puy-de-Dôme).
TIRAT, professeur au Lycée, Tulle.
TISSERAND (Mme veuve), propriétaire, Clermont.
TISSEYRE C., propriétaire de l'hôtel de la Poste, Clermont.
TIXIER-AUBERGIER, avocat, Clermont.
TIXIER (le docteur), Clermont.
TIXIER, préparateur à la Faculté des Sciences, Clermont.
TOURNEUR, notaire, Champeix (Puy-de-Dôme).
TOUTÉE Emilien, propriétaire, Clermont.
TRIMOULIER, conseiller de préfecture, Moulins.

V-W

VACHER Alfred, premier président de la Cour d'appel, Riom.
VACHER Charles, chef de bataillon en retraite, Clermont.
VARENNE, professeur au Lycée, Toul (Meurthe-et Moselle).
VERDIER, conseiller à la Cour d'appel, Riom.
VERNÉJOUL (DE), pasteur de l'Eglise réformée, Clermont.
VERNIÈRE Antoine, Ménétrol, près Riom.

Digitized by Google

MM.

VERNY Philippe, conseiller général et maire, Vertaizon (Puy-de-Dôme).
VERT Paulin, entrepreneur, Clermont.
VIALLEFOND Paul, industriel, Clermont.
VIEILLARD A., négociant, Clermont.
VIEILLARD C., pharmacien, Paris.
VIGENAUD (le docteur), Clermont.
VIGNANCOUR, avocat, Clermont.
VILLECHAISE, négociant, Clermont.
VILTARD, professeur au Lycée, Poitiers (Vienne).
VIMONT Edouard, bibliothécaire de la Ville, Clermont.
WARRIN, procureur de la République, Thiers.
WEYER Victor, ingénieur civil, Paris.
WURTZ, professeur au Lycée, Tulle.

X-Y-Z

M. ZELLER, recteur de l'Académie de Clermont.

Membres adjoints (Etudiants).

BARDET, étudiant en médecine, Paris.
BERTRANDON, étudiant, Clermont.
BIGNAT, étudiant en médecine, Clermont.
DESAYMARD, licencié ès-lettres, Clermont.
GAILLARDOT, élève de l'Université, Clermont.
GARDE, préparateur à la Faculté des Sciences, Clermont.
JAY, étudiant à la Faculté des Lettres, Clermont.
PRADIER Jean, étudiant, Brugeilles, par Lempdes (Haute-Loire).
THÉPÉNIER Alfred, étudiant en pharmacie, Paris.

Autres membres adjoints.

BRAVARD, instituteur à Saint-Gervais-s.-Meymont, par Olliergues (Puy-de-Dôme).
BRÉCHARD, instituteur, Le Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme).
CHAVANNAT, instituteur à l'école de Fontgiève, Clermont.
DUGNAS, commis à l'Inspection académique, Clermont.
FAUGÈRE, instituteur, Meilhaud, par Chidrac (Puy-de-Dôme).
FRIC René, Clermont.
PÉLISSIER, instituteur. Clermont.
REFOUVELET, Clermont.
RIGOULET, instituteur, Saint-Remy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme).

Pour les communications, s'adresser à :

MM. le docteur Gautrez, président de la Société, Clermont, cours Sablon, 41.
G. Rouchon, président du Comité de publication, Clermont, rue Fontgiève.
Accarias, secrétaire général-archiviste, Clermont, rue Ballainvilliers, 35.
J.-B. Mathieu, trésorier, Clermont, cours Sablon, 5.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

ARCHÉOLOGIE. — Les cylindres de la flûte antique, 111. — Restauration de Notre-Dame-du-Port, 235. — Eglise de Montpensier, 253.

Arrêtés (Les) du Comité de Sûreté générale dans la révolution du Cantal..... 397

AUDOLLENT (A.). — La restauration de Notre-Dame-du-Port.. 235

AUZELET. — Le clergé du Puy-de-Dôme pendant la période thermidorienne et sous le Directoire..... 81, 171

BARDIN (F.). — Le livre de M. Jullian sur Vercingétorix... 382

BARDOUX (J.). — La pensée de Ruskin, d'après son style.. 35, 117

— J. Ruskin : Le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIXe siècle. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert.)..... 157

BIBLIOGRAPHIE. — Boudet (M.) : Thomas de La Marche, bâtard de France, 79. — Boissonnade (P.) : Essai sur l'organisation du travail en Poitou, depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution, 147. — Bardoux (J.) : John Ruskin. Le mouvement idéaliste et social dans la littérature anglaise au XIXe siècle, 157. — Bréhier (L.) : L'Egypte de 1798 à 1900, 236. — Boule (M.), Glangeaud (P.), Rouchon (G.) et Vernière (A.) : Le Puy-de-Dôme et Vichy. Guide du touriste, du naturaliste et de l'archéologue, 238. — Thédenat (M.-H.) : J.-F. Nourrisson : Une carrière universitaire, 319. — Martin (F.) : Les Humbles, 320.

Bibliothèques (Les) publiques..... 239

BOISSONNADE (P.). — Essai sur l'organisation du travail en Poitou. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert.)..... 147

BOUDET (M.). — Thomas de La Marche, bâtard de France. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert.)..... 79

BOULE (M.), GLANGEAUD (P.), ROUCHON (G.), VERNIÈRE (A). — Le Puy-de-Dôme et Vichy. (Compte rendu de M. Ehrhard.). 238

Digitized by Google

Brehier (L.). — Le développement des études byzantines du XVIIe au XXe siècle, 1. — L'Egypte de 1798 à 1900. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert.)..... 236
Brunhes (B.). — Le spectre du Brocken..... 375
Bruyant (Ch.) et Eusébio (A.). — Faune de l'Auvergne, 54, 295, 426
Champignons d'Auvergne..... 144
Clergé (Le) du Puy-de-Dôme pendant la période thermidorienne et sous le Directoire..... 81, 171
Cylindres (Les) osseux de la flûte antique..... 111
Delmas (J.). — Les arrêts du Comité de Sûreté générale dans la révolution du Cantal..... 397
Desdevises du Dezert (G.). — L'enseignement public en Espagne au XVIIIe siècle..... 192, 271
— Compte rendu de Thomas de La Marche, de M. Boudet... 79
— Compte rendu de l'Essai sur l'organisation du travail en Poitou, de M. Boissonnade..... 147
— Compte rendu de John Ruskin, de J. Bardoux..... 151
— Compte rendu de l'Egypte de 1798 à 1900, de L. Brehier... 236
— Compte rendu des Souvenirs militaires, de H. d'Espinchal. 317
— Compte rendu de Les Humbles, de F. Martin..... 320
Développement (Le) des Etudes d'histoire byzantine..... 1
Eglise (L') de Montpensier..... 253
Egypte (L') de 1798 à 1900..... 236
Ehrhard (M.). — Compte rendu de : Le Puy-de-Dôme et Vichy, de MM. Boule, Glangeaud, etc..... 238
Enseignement (L') public en Espagne au XVIIIe siècle.... 192, 271
Espinchal (H. d'). — Souvenirs militaires. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert.)..... 317
Essarts (E. des). — Le félibre Félix Gras..... 161
— V. Lenoir..... 321
Eusébio (A.). — *V.* Bruyant.
Faune de l'Auvergne..... 54, 295, 426
Félibre (Le) Félix Gras..... 161
Girod (Dr P.). — Les ptéridotypes d'Auvergne..... 359
Glangeaud (P.).— Les volcans de Gravenoire et de Beaumont. 349
— *V.* M. Boule.
Humbles (Les)..... 320
Joyau (E.). — Le sentiment du droit..... 241
— Compte rendu de : Une carrière universitaire, J.-F. Nourrisson, de Thedenat..... 319
Jullian (C.). — Vercingétorix. (Compte rendu de M. Bardin.)
Laude (J.). — Les Bibliothèques publiques, leur importance et leur rôle..... 328

Digitized by Google

Lenoir (Victor)..... 321
Martin (F.). — Les Humbles. (Compte rendu de M. Desdevises du Dezert.)..... 320

Mélanges. — Les champignons d'Auvergne, 144. — Restauration de Notre-Dame-du-Port, 235. — Rentrée solennelle de l'Université, 453.

Pedon (J.-B.). — Collection iconographique des champignons d'Auvergne..... 116
Pensée (La) de Ruskin, d'après son style..... 35, 117
Pommerol (Dr). — Les cylindres osseux de la flûte antique. 111
Ptéridophytes (Les) d'Auvergne..... 359
Puy-de-Dôme (Le) et Vichy, Guide..... 238
Ranquet (du). — L'église de Montpensier..... 253
Rouchon (G.). — *V.* Boule.
Ruprich-Robert. — *V.* Archéologie. Restauration de Notre-Dame-du-Port.
Sentiment (Le) du droit..... 241

Société des Amis de l'Université. — Procès-verbaux des séances, 138, 231, 315, 459. — Compte de gestion du trésorier, 140. — Projet de budget pour 1901, 143. — Conférences hebdomadaires, 462. — Liste des membres, 463.

Spectre (Le) du Brocken au Puy de Dôme..... 375
Thomas de La Marche..... 79
Université. (Séance solennelle de rentrée.)..... 453
Vercingétorix..... 382
Vernière. — *V.* Boule.
Volcans (Les) de Gravenoire et de Beaumont..... 349

PLANCHES.

Portrait de V. Lenoir..... 323
Carte schématique des volcans de Gravenoire, Charade et Beaumont..... 351
Coupe du flanc N. de la vallée de la Tiretaine, à Royat..... 353
Coupe le long de la route de Clermont à Ceyrat..... 355
Coupe synthétique des volcans de Charade, Gravenoire et Beaumont..... 337

L'Imprimeur-Gérant : G. Mont-Louis.

Clermont-Ferrand, typographie et lithographie G. Mont-Louis.

Digitized by Google

DO NOT CIRCULATE

Digitized by Google

Digitized by Google

DO NOT CIRCULATE

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01315 5810

Digitized by Google